

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE,

1565—1583,

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, N° 108.

—
1889

PRÉFACE.

I.

Dans le tome VII de la Correspondance de Granvelle, nous publions cent quatre-vingt-six lettres des années 1578 et 1579, non compris celles reproduites à l'Appendice. Les missives du corps principal de l'ouvrage se répartissent comme suit : Granvelle au roi dix-sept, à Marguerite de Parme soixante-trois, à Don Juan deux, à Alexandre Farnèse, prince de Parme, seize, au duc d'Aerschot deux, à Emmanuel-Philibert de Savoie deux, au duc de Toscane deux, au duc d'Urbin deux, au cardinal Farnèse une, à François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur du comté de Bourgogne, une, au conseiller Fonck une, à Antonio Perez deux, au prieur de Bellefontaine vingt-trois.

Les lettres adressées au cardinal se subdivisent ainsi : du roi sept, de Marguerite de Parme une, d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, une, du duc d'Aerschot trois, d'Assonleville neuf, de Philippe, comte de Lalaing, une, de Maximilien de Longueval, seigneur de Vaux, une, de Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien, une, de Schets de Grobbendonk une, de Charles de Boisot une, du conseiller Fonck une, de Morillon treize, de l'évêque Lynden une, du chapitre métropolitain de Cambrai une.

A ces lettres étaient jointes les suivantes : le roi à Marguerite de Parme une, et une à Alexandre, fils de cette princesse, l'évêque de Plaisance au roi

une, Appeltern à Morillon une, N. N. à d'Assonleville une, le baron de Selles au même une, et enfin un écrit intitulé : Articles proposez aux commis à Cologne, et un mandement de l'archiduc Mathias adressé au magistrat de Gand.

Toutes ces lettres furent écrites par le cardinal ou lui avaient été adressées pendant son séjour à Rome jusqu'au 25 mai 1579, date à laquelle il quitta définitivement cette ville (v. p. 402). A partir de ce jour le prélat résida successivement à Gènes le 26, puis à Livourne, à la Tour de Buchary en Provence, au port de Rosas, à Lerida, à l'Escurial, ensuite à Madrid.

Par une lettre du 30 mars 1579, le roi l'avait appelé en Espagne pour remplir, auprès de sa personne, une mission particulière. Il devait remplacer Antonio Perez, personnage sur lequel nous donnons des renseignements dans le dernier § de cette préface.

Dans l'Appendice nous publions quatre-vingt-douze pièces, qui expliquent les événements les plus importants mentionnés dans la Correspondance du cardinal.

Parmi les plus remarquables il faut citer les nombreuses lettres adressées à Don Juan par le duc de Juliers, et des membres de la famille de Berlaymont; celles du comte Charles d'Arenberg et de sa mère; de Maximilien de Longueval, Sr de Vaux, envoyé par le gouverneur général à Paris, pour y négocier avec la cour de France différentes affaires importantes; celles du comte Pierre-Ernest de Mansfeld et de son fils Charles; de Jean de Noircarmes, baron de Selles; les missives de Philippe II à l'évêque de Liège, aux États d'Artois et de Hainaut, au baron de Selles; différentes lettres de Don Juan à des gens de guerre, à ses agents, au conseil d'État, à l'évêque de Liège; des résolutions des États généraux et du conseil d'État; des lettres de plusieurs magistrats de villes.

Tous ces documents donnent, sur la situation si compliquée des affaires des Pays-Bas, des renseignements intimes et d'un caractère d'authenticité incontestable.

II.

La grande préoccupation de Philippe II était en ce moment la pacification des Pays-Bas, sans recours à la force des armes. Ce moyen avait été préconisé par Granvelle; nous l'avons vu dans le volume précédent. Le roi avait enfin compris, mais un peu tard, que la violence, telle que le duc d'Albe l'avait pratiquée, et ensuite Requesens avec plus de ménagements, ne pouvait rien sur un peuple tenace et désespéré.

En allant prendre possession du gouvernement de nos provinces Don Juan avait reçu des instructions conçues dans ce sens. Était-il capable de les exécuter? En avait-il la bonne intention? La lettre qu'il écrivit à l'empereur le 18 janvier 1578 (p. 544) ne permet pas de l'admettre. Granvelle aussi en doutait: il négociera mal, dit-il, avec les États par suite de la défiance qu'ils ont conçue de lui; « et comme il ha procuré leur bien, tant plus il sent cette diffidence, et en est picqué » (p. 2). Le nouveau gouverneur se trouvait en réalité dans une situation d'autant plus difficile pour exécuter les recommandations pacifiques du roi, qu'il avait nettement déclaré « par ses lettres à plusieurs, la résolution de S. M. de reprendre les armes. »

Les observations de Granvelle à ce sujet sont si vraies et fondées que, dans ses lettres adressées à Marguerite de Parme, Don Juan disait, dès le 22 novembre 1576: « les états sont dans un désespoir tel, qu'ils veulent la guerre avec leur souverain. Ils appellent des princes étrangers, auxquels ils sont prêts à se livrer en échange de leur appui; ils ont joint leurs troupes à celles du prince d'Orange; ils en attendent de France, et, avec toutes ces forces réunies, ils prétendent obtenir ce que je leur offre pacifiquement. » Il termina cette lettre par les mots: « c'est la guerre qui nous menace ». Granvelle fit observer en outre que, selon certains bruits venus de la France, le

¹ GACHARD, dans les *Bulletins de l'Académie*, 2^e série, t. XXVII, 1^{er} liv.

gouverneur menaçait la ville de Bruxelles d'un sac, et qu'il était entouré de gens prêts à l'exciter à une prise d'armes, au lieu de lui conseiller d'avoir recours aux négociations. De l'avis du cardinal, ces conseils étaient bien dangereux pour Don Juan qui, jeune « et verd et ami des armes, désireux d'honneur et voudra se venger et ruiner tout. » Sa conduite à Tunis a suffisamment démontré, dit-il, cette propension. Enfin il est difficile, à son avis, de prévoir ce qui peut résulter d'une situation semblable. Le désespoir auquel « l'on n'a donné sinon trop de cause de notre costel peut amener une catastrophe. » Tout cela n'arriverait pas si Marguerite, très souffrante en ce moment de la goutte, pouvait se rendre aux Pays-Bas. Selon le cardinal, il fallait accepter les faits accomplis tels quels, sauf à en tirer parti, sans vouloir s'y opposer par la force brutale. A ses yeux la vengeance en matière politique était inutile et dangereuse. A ces observations nous devons ajouter celle de Morillon, à propos de la dépopulation des villes et du plat pays. Cette dépopulation était souhaitée, croit-on généralement, par Don Juan, qui était trop adonné aux armes et à ses passions et soupçons. Ce qui n'a pas peu contribué à augmenter le mal et la défiance. Il n'était pas fait pour remplir une telle charge « et s'il eust creue votre conseil ou s'il s'étoit retiré, nous ne sérions en tant de misères, et ne fut-on venu en désespoir » (p. 298). D'Assonleville avait aussi conçu une idée très médiocre des talents de Don Juan, surtout en fait de négociations (p. 315).

Toujours conséquent avec lui-même et avec ses principes, Granvelle adressa à Don Juan (11 janvier 1578) une lettre bien remarquable, rédigée dans le sens des idées dont il avait fait part à Marguerite. Cette longue missive donne des renseignements précis et bien fondés sur la situation du pays et l'état, les tendances de l'esprit public à cette époque. Les habitants de ces pays, dit-il, ne sont pas si pervers qu'on le croit. S. M. y compte encore un grand nombre de sujets dévoués, très attachés à la religion de leurs pères. Le mal ne vient pas de là; mais la cause principale de ces trou-

PRÉFACE.

v

bles provient de la haine vouée par les Flamands aux Espagnols. D'après lui cette haine n'est malheureusement que trop motivée par les mauvais traitements que les habitants ont subis de la part de leurs dominateurs. Les atrocités commises de sang-froid à Mons, lors de la reddition de cette ville; le sac de Malines; ce qui s'est passé à Zutphen, à Naarden, à Haarlem; les indignes procédés employés dans la flotte à l'égard des Néerlandais qui font partie des équipages, et par-dessus tout l'impôt sur les ventes; les tentatives de Roda, de Sanchez Davila et d'autres Espagnols qui voulurent constituer un gouvernement pour eux et par eux, le sac d'Anvers; tous ces faits ont comblé la mesure. Ce n'est pas la haine des Espagnols qui fait parler ainsi le cardinal. Il a toujours été bienveillant à leur égard; mais ils ont excité la bile des Néerlandais; ce qui a été la cause du départ obligé de Granvelle. « Depuis quatre ans, dit-il, je vis éloigné des Pays-Bas au préjudice de ma fortune et de ma famille, comme le savent le roi et Madame de Parme. » Ce n'est pas à ce moment seulement que le cardinal appela l'attention sur ce point. Lorsque le roi quitta les Pays-Bas, il lui signala les manœuvres de ceux qui cherchent le désordre pour rendre le nom espagnol odieux¹. Il lui indiquait en même temps le remède à employer. « Certes, dit Granvelle, je ne nierai pas qu'il n'y ait aux Pays-Bas un grand nombre de gens animés d'un fort mauvais esprit et ayant une très mauvaise volonté. Il y en a d'autres encore qui, après avoir dissipé leur fortune, voudraient voir disparaître la justice pour ne pas payer leurs dettes. Loin de travailler à introduire l'ordre, ils cherchent à exciter les passions et à pécher en eau trouble. » C'était une triste allusion à l'état dans lequel se trouvaient un grand nombre de nobles, endettés par suite d'excès de dépenses et de la vie désordonnée qu'ils menaient. « C'est là, ajoute Granvelle, l'origine de la ligue formée pendant le gouvernement de la duchesse

¹ Sous le règne de Charles-Quint, les Espagnols avaient surexcité par leur conduite la bile des Zeelandais. Sans l'intervention de personnages haut placés, les partis en seraient venus aux mains.

de Parme, et à laquelle prirent part ceux qui étaient abîmés par les dettes. Le prince d'Orange était un des premiers à se trouver dans cette situation. »

Cette manière de voir au sujet des causes de la haine entre les Espagnols et les Néerlandais, Granvelle ne la cachait pas même au roi. Dans sa lettre à Philippe II du 25 octobre 1578 (p. 183) le cardinal, à propos de Thomas Armenteros, secrétaire de Marguerite de Parme, fait une sortie contre cet agent et les Espagnols en général. Armenteros, l'ennemi avoué du cardinal, qui fut cause de son rappel des Pays-Bas, avait, dit-il, dans un intérêt personnel, des intelligences avec les seigneurs conjurés. En peu de temps il enleva à Marguerite le commandement des troupes et l'administration de sa maison. Il laissa prendre aux gouverneurs une autorité absolue, vendit les emplois et les bénéfices à des personnes impossibles. C'était une faute grave que de prendre des conseillers espagnols, aussi longtemps que ceux-ci n'auront pas cessé de haïr le peuple des Pays-Bas.

Après avoir tracé dans sa lettre à Don Juan ce tableau si sombre de la situation ancienne du pays, il en vient à celle du moment. A son sens les soi-disant États généraux auxquels Don Juan a affaire ne sont pas à proprement parler les vrais États. Ce sont quelques brouillons de Brabant, toujours prêts à s'arroger la suprématie sur les États des autres provinces, et cherchant à gagner quelques pensionnaires ou autres personnages animés d'un mauvais esprit. Les pensionnaires des villes étaient en effet généralement, surtout dans les provinces flamandes, hostiles au gouvernement espagnol et à ses principes. Néanmoins le cardinal recommande à Don Juan de ne pas avoir recours aux moyens de rigueur. Car, fait-il observer, la guerre que les rois font à leurs sujets tourne contre eux-mêmes. S'il faut en venir à cette extrémité, il y aura lieu de proposer chaque jour au peuple de nouvelles transactions pour occuper son esprit et absorber son attention. Entre-temps les préparatifs peuvent être faits pour entrer en campagne avec succès. Mais le cardinal oublie que les armements faits en Espagne

et en Italie n'étaient pas ignorés du Taciturne. Celui-ci en connaissait tous les secrets.

Nous ne trouvons pas de trace d'une réponse de Don Juan à cette lettre si remarquable, ni à aucune autre, pas même à celle par laquelle le cardinal le félicite à propos de la victoire de Gembloux, qui coûta seulement à l'armée espagnole la perte de dix à douze hommes (p. 57). Cependant il doit lui avoir écrit antérieurement, puisque le cardinal lui dit : je baise les mains de V. A. à propos de tout ce qu'elle me dit dans sa lettre (p. 8).

Enfin Granvelle engagea le gouverneur général à employer le moyen si souvent préconisé de l'amnistie, sans qu'il eût jamais produit de résultat jusqu'à ce jour. Ce moyen en aurait peut-être un meilleur par suite de cette victoire.

Lorsque la nouvelle de la défaite des troupes des États arriva en Italie, Granvelle adressa au roi une lettre de félicitations, en faisant remarquer que ce triomphe coïncidait singulièrement au succès des troupes royales près de Ruremonde. Tous ces événements devaient nécessairement effrayer les États et rendre les négociations faciles; mais, à son avis, il faudrait, pour l'assistance de Don Juan, Marguerite de Parme, qui agirait à titre de médiatrice entre les vainqueurs et les vaincus pour modérer les élans du gouverneur. Néanmoins en prêchant la paix il dit au souverain : « Y pues V. M. por lo que ha escripto esta en lo cierto que es procurar de reducir sus vassallos á la obediencia debida, y observation de la religion con la menos ruina que se pudiere. » Et partant ce que V. M. a écrit est la vérité : il faut réduire les sujets à la due obéissance et au maintien de la religion. Selon sa manière de voir, le roi devait agir immédiatement par la voie d'une amnistie (p. 40). Il s'explique ensuite dans le même sens à Marguerite.

Le vainqueur de Gembloux poursuit ses succès. Il prend Bouvignes, Gembloux, Tirlemont, Louvain, Diest, Sichem, Herenthals, Halen et Landen « et l'on dit, ajoute le cardinal, qu'il traite bien les vaincus (p. 51). Un peu plus tard il conquiert Nivelles (p. 56). Puis il publia les lettres apportées

d'Espagne par le baron de Selles, chargé d'entamer des négociations avec les provinces wallonnes (p. 74). Mais il n'obtint guère les « provances » nécessaires à l'entretien de son armée. Il se plaignit aussi de ne recevoir aucune communication d'Espagne. « Cela lui coupe les bras pour non pouvoir faire ce qu'il voudrait et espérait achever » (p. 78). Ces lenteurs interminables, ces indécisions sans fin de la part du roi, tant de fois signalées par les gouverneurs généraux, ont continué sous l'administration de Don Juan. Granvelle le constate de nouveau en 1578 comme pendant les années précédentes. Don Juan resta sans ressources financières (p. 110).

En ce moment il fut aussi poursuivi par les pamphlétaires. « Aucuns des Estats, dit d'Assonleville à Granvelle, se vègent à mal dire et escripre contre le seigneur Don Juan, comme plusieurs livres, qui se font journellement, monstrent, estantz pleins d'injures et de calomnies que de vérité, ayans ceulx du costé des adversaires premièrement commencé d'escripre et donné l'occasion de respondre par S. A., comme Vostre S^{rie} aura veu, et je croy entendre par ces deux ambassadeurs aller à Rome. » Ces écrits sont ceux que nous signalons en note (p. 81).

Au milieu de ces troubles, un chef de guerre distingué, Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, commandant à Gravelines, abandonna avec ses soldats le parti des États pour s'attacher à celui de Don Juan. Le gouverneur trouva en lui un aide dévoué à la cause du roi et à la sienne. L'appoint donné aux forces de Don Juan par la défection de ce chef n'était pas suffisant pour lui permettre d'agir immédiatement. Morillon fit observer sur ce point à Granvelle que tout était en retard, les rebelles maîtres de la mer, et ayant des vivres à discrétion, tandis que Don Juan n'en avait pas; il ne pouvait en obtenir, ni de la France, ni de la Lorraine. Les paysans ne s'armeront pas, par suite des enlèvements faits par les soldats de leurs chevaux et de tout ce qui appartient à ces malheureux. L'Allemagne, où les insurgés comptent beaucoup d'amis, ne fournira pas mieux des vivres à l'armée espagnole. Morillon attend tout d'un bon accord; mais cet espoir ne

se réalisera pas, selon le correspondant de Granvelle. Le seigneur Don Juan, dit-il, et ceux qui l'entourent « de courte robe et peu de longue (car il ne les ayme, et sans iceulx ne se peuvent négotier telz affaires) désirent la continuation de la guerre » (pp. 110, 111).

C'est précisément cette situation qui inquiète surtout Granvelle. Si Don Juan pouvait être conseillé par sa sœur naturelle, et bien saisir l'intention formelle du roi de négocier avec les insurgés, les affaires s'arrangeraient. « Que le Sr Don Juan, dit le cardinal à Marguerite de Parme, soit adverty de l'intention de S. M., pour sans perdre temps par consulte, pouvoir besoi-gner, et que l'on aye l'œil à regaigner la confidence et affection des sujetz, toucher ung mot de la venue de S. M. à Milan, que ne pourra estre mal prins de raison, oyres que l'on soubçonne que, oultre le publique, peut mouvoir à V. A. le désir de voir S. M. » (p. 115). Granvelle ignorait-il que, selon Don Juan, la cause du roi était désespérée aux Pays-Bas? Le nom de Philippe y était abhorré, suivant une phrase qu'il eut le courage de transcrire dans une missive adressée à son souverain.

La situation du pays pendant le gouvernement de Don Juan est encore très bien décrite dans une lettre fort remarquable du cardinal au conseiller Fonck (p. 118). Les troubles des Pays-Bas, dit-il, ont duré trop longtemps. Il serait temps d'y mettre fin, et l'on y serait parvenu si sa manière de voir et celle de Fonck avaient été suivies; on a longtemps voulu ignorer la véritable cause de ces troubles. Granvelle appuie avec intention sur le *on*. S'il ne veut pas désigner d'une manière précise ce *on*, il est facile de le deviner, c'était évidemment l'entourage de Philippe. Puis il continue : Ceux qui y sont intéressés ont persuadé au roi que tout le mal venait des insurgés, des hérétiques et ennemis du souverain, pour lui inspirer la haine. Cependant, ajoute-t-il, il y a dans ce pays un grand nombre de sujets très bons, très affectionnés au roi catholique. Et la preuve de ce fait, la voici : lorsque le prince d'Orange entra la première fois à main armée dans le pays, il y rencontra peu de sympathies, tandis qu'il a réussi chez

les Hollandais et les Zélandais; de cette manière le roi a perdu les marins et la marine. Granvelle s'aperçoit aussi que l'on tenait à l'ombre toutes les personnes peu sympathiques à la mauvaise administration des prédécesseurs de Don Juan. Le même sort était réservé aux ennemis des mutins espagnols, de leurs pillages, vexations et indiscipline, des retards et lenteurs des correspondances d'Espagne, de l'absence d'indigènes dans les conseils, de l'influence des Espagnols dans ces conseils, de la rédaction en langue espagnole des dépêches principales, de la méfiance à l'égard des Néerlandais (p. 119). Jamais personne n'avait osé jusqu'à ce jour montrer du doigt les griefs des habitants des Pays-Bas comme le fait Granvelle dans cette mémorable lettre. Nul, ajoute-t-il, n'aurait plus le droit d'en vouloir à ce pays que lui, par suite des moyens employés contre sa personne; « mais ayant respect au service de Dieu et à la conservation de la religion et au très-grand nombre des fort bons subjectz et voyant le dommage que S. M. en tous ses affaires reçoit des altérations et guerres de ce costel là, que enfin redonde au préjudice du prince, ruynant les pays et les subjectz, j'en ay tousjours escript à S. M. propre et à ses ministres (quoi qu'en puisse advenir) franchement et rondement pour la vérité et pour son service, et ne m'en repantz. »

Actuellement, continue-t-il, la situation est « si exorbitante, si scandaleuse et hors de raison, que si jamais prince a eu vocation de faire une guerre cruelle à ses sujets, nous la voyons actuellement. » Cependant il impute surtout le mal au prince d'Orange, à ses conseillers hérétiques, aux abbés de Brabant et autres personnages qui, avant son départ des Pays-Bas, ont, malgré ses conseils, donné au Taciturne tant d'autorité qu'ils en subissent actuellement les conséquences.

Après avoir fait cette déclaration, le cardinal en vient à Don Juan. Ce prince, dit-il, a bon cœur; rien ne l'arrêtera pour rendre service à son maître; il avait bien commencé; il aurait aussi persisté dans la bonne voie, s'il n'y avait pas été arrêté; il eut aussi l'avantage de réussir auprès des

États en faisant déguerpir les gens de guerre, en engageant le roi à confirmer le traité de Gand, tandis que le prince d'Orange et ses adhérents y ont contrevenu d'une manière telle, que ce pacte est regardé à juste titre comme devenu nul.

Des affaires politiques des Pays-Bas le cardinal passe à celles de Bourgogne. Là on a introduit depuis quelques années beaucoup de mesures nouvelles, contraires à l'autorité de la justice et du parlement. Il engage Fonck à examiner toutes ces questions, pour qu'il puisse en faire l'objet d'observations spéciales à la cour et au roi. Il en parlera plus au long dans la suite. Ce n'est certainement pas le moment de s'en occuper, surtout pendant que l'on manie les armes; « car aprésent, près du seigneur Don Juan ceulx qui manient les armes seront plus volontiers écoutés que ceux de plume. » Fonck était appelé à remplacer Hopperus en Espagne.

Le cardinal espère qu'en remplissant ses nouvelles fonctions auprès du roi, Fonck conservera lui-même ses papiers, ou les confiera à un secrétaire, dont il sera sûr « afin d'exclure les étrangers, maintenir les nationaux, et éviter surtout de ne pas se mêler des affaires d'Espagne, pour échapper à l'envie des gens de ce pays. » Nos ambassadeurs, continue-t-il, qui sont envoyés en France, à l'Empereur et en Angleterre donneront de l'occupation à Fonck; le roi ayant choisi, à cet effet, des « Espagnolz cruds, qui ne savent la langue ni les affaires, ny cognoissant les gens, ny les affaires qui se traictent en ces trois lieux, ont ordinairement plus de respect à ce qui concerne les Pays d'Embas que à ceulx des aultres royaumes de S. M., dont il a préadverty S. M. plus d'une fois » (p. 125).

Selon la lettre de Granvelle, adressée le 24 août 1578 au prier de Bellefontaine, Don Juan et ses gens ont en ce moment beaucoup à faire par suite de l'arrivée des soldats. S'il a des vivres, il agirait sagement de fortifier son camp et d'attendre ce que voudront faire ceux des États.

Dans sa lettre à Marguerite de Parme, du 15 septembre 1578, Granvelle parle d'une tentative d'assassinat perpétré sur la personne de Don Juan.

Don Louis de Tolède, fils naturel de Don Garcia, avait répondu « que le Sr Don Juan avait fait prisonnier un Anglais noble que la reine d'Angleterre avait envoyé pour le tuer et qu'il en fut averti au même instant par le seigneur de Gastel (qui ne savait rien du fait). Icelly fut introduit en la chambre dudit seigneur Don Juan, et que l'ayant entendu ledit Gastel, et que venue fut à telle fin, le vouloir tuer; que plusieurs ont offert au seigneur Don Juan de dépêcher le prince d'Orange, mais qu'il n'a pas voulu, et qu'il est plus scrupuleux en telles matières que la reine d'Angleterre » (p. 156). Cet Anglais, sur lequel Granvelle ne donne pas de renseignements, était Rateliff, frère du comte de Sussex. Il fut immédiatement exécuté dans le plus grand secret ¹. Cet événement précéda de quelques jours la mort de Don Juan, que le cardinal annonça à Marguerite de Parme par lettre du 13 octobre (p. 476). Je pense, dit-il, qu'il sera mort à la suite de « ses indispositions qu'estoient grandes et mal guérissables, et avoit plus de courage que de forces. » Granvelle ne se prononce pas, par cet écrit, sur la nature de la maladie dont il entend parler. Dans une lettre à Marguerite de Parme (p. 254) il semble s'expliquer sur ce point; c'était un épuisement auquel sont sujets, dit-il, les jeunes gens de son âge. Don Juan avait, en effet, singulièrement affaibli sa constitution par ses excès. Il avait, comme l'on dit en termes vulgaires, largement vécu. Ce qui est plus certain, c'est que le prince est mort d'une fièvre typhoïde; le cardinal, dans une lettre précédente (p. 144), la qualifie de fièvre pestilentielle qui désolait l'armée, et il la désigne quelques jours plus tard par fièvre maligne, qui l'a travaillé pendant quinze jours (p. 180) ². En adressant ses condoléances au roi à

¹ M. le baron Kervyn de Lettenhove publiera dans ses *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre* le dossier concernant ce personnage. Ce dossier se trouve aux Archives du royaume.

² D'après LETI, *Vita del ecclolico re Filippo II*, t. I, p. 143, Cerbelloni était atteint de la même maladie que Don Juan; mais le médecin Pennari qui traitait les deux malades déclara qu'il ne répondait pas de la vie du prince, tandis qu'il garantissait en quelque sorte le rétablissement de Cerbelloni.

propos du décès de Don Juan, il lui disait : « ce décès nous a coûté un grand dommage et une douleur excessive. Je prends part à l'affliction de V. M.; elle a tant perdu par suite de la mort d'un prince, appelé à rendre service en maintes circonstances importantes et dont le jugement et l'expérience augmentaient chaque jour par les années. Notre-Seigneur l'a appelé à lui à la fleur de l'âge, à 51 ans. Tout le monde est très affecté de cette perte, et nous comprenons qu'elle donnera les mêmes soucis à V. M. » Le cardinal met cette circonstance à profit pour déclarer que les jeunes gens ne conviennent en aucune façon au gouvernement de ces provinces, et qu'il y faut des personnes sages, calmes, appliquées. Il donne de nouveau au roi des conseils pour le gouvernement des Pays-Bas, en lui montrant que ses conseillers pour les affaires de ces provinces ne peuvent être des Espagnols (p. 183).

Dans ses lettres à Marguerite de Parme le cardinal fait souvent allusion à la fille naturelle de Don Juan. C'était Jeanne d'Autriche, connue sous le nom de Doña Giovana d'Autriche, sur laquelle nous avons déjà fourni des renseignements dans les volumes précédents (t. IV, p. 579; t. VI, p. 226). Que faire de cette fille après le décès de Don Juan? Marguerite engagea le cardinal à proposer au roi de la mettre dans un couvent en Italie. De l'avis de Granvelle « elle ne luy sembloit pas propre à estre enserrée en un cloistre » (p. 457). Quelques jours plus tard il conseilla au roi de la faire venir en Espagne et de la placer auprès de la reine. Le roi, ne partageant pas cet avis, voulait la faire entrer au couvent de Ste-Claire, à Naples. Elle y serait nourrie et entretenue jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à un certain âge pour entrer en religion (p. 476).

Cette jeune fille, dont l'entretien et l'éducation embarrassaient à la fois Granvelle, Marguerite de Parme et le roi, était sur le point d'être plus ou moins abandonnée. Dans une lettre toute confidentielle du cardinal à Marguerite, lettre que nous publierons dans le volume suivant, il est dit : il me semble que S. M. veut se débarrasser de cette fille. Le roi est très mécon-

tent de feu Don Juan et de sa conduite, tant aux galères (affaires maritimes), qu'au gouvernement des Pays-Bas. Il a opéré de grands changements, commis des excès, au point « d'avoir eslargy la main. » Le cardinal ajoute : le prince se rendait insupportable; il ne voulait pas de frein, mais agissait à sa tête. D'après ce que je vois, je crains que s'il vivait encore, S. M. aurait rompu avec lui ; personne ne se serait plaint de cette perte. En présence de cette lettre, les contemporains de Don Juan n'étaient-ils pas en droit de se méfier de lui et de ses talents ? Son escapade à Namur, les difficultés qu'il souleva entre lui et les États n'étaient nullement le fait du roi, qui voulait sincèrement en ce moment la paix et une entente avec les Néerlandais, conformément au désir exprimé par Granvelle.

III.

Quelques moments avant sa mort, Don Juan désigna pour lui succéder dans le gouvernement Alexandre de Parme, fils de Marguerite et d'Octave Farnèse (p. 177). Né à Rome en 1544, ce prince fut élevé avec Don Carlos et Don Juan à la cour de Philippe II. Il reçut une éducation tout espagnole, se voua à la carrière des armes et prit part à la célèbre bataille de Lépante. Don Juan demanda au roi de l'envoyer aux Pays-Bas, pour y devenir son lieutenant général. Philippe y consentit, et Alexandre arriva à Luxembourg vers la fin de 1577. Il prit une part active à la bataille de Gembloux.

Lorsque Don Juan rendit le dernier soupir le 1^{er} octobre 1578, Farnèse prit immédiatement possession du gouvernement, poste dans lequel le roi le confirma (p. 200). Dès le 20 octobre suivant il entra en correspondance avec le roi. Celui-ci lui écrivit à son tour (31 octobre 1578) et approuva sa conduite ¹. Conformément au désir exprimé par Philippe et par Marguerite

¹ *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. IV, pp. 585 et suiv.

de Parme, Granvelle ne se fit pas faute de donner des conseils au fils de celle-ci. Je ne manquerai pas, dit-il à la princesse, suivant vos ordres et ceux du roi ¹, d'avertir le prince de ce que je pourrai lui être de service, et convenir à ce qu'il a en ce moment entre les mains, quoiqu'il soit difficile et dangereux de donner avis de si loin, et en l'absence de lettres particulières, comme ci-devant pour bien connaître ce qui se passe. Depuis le 14 octobre 1578, le cardinal n'avait plus eu de nouvelles de l'armée. Granvelle ne s'en étonne guère. Avertissement avait été donné au prince que s'il n'a pas le loisir d'écrire, il pourra charger un de ses secrétaires de dresser des mémoires sur ce qui se passe. Lorsque le prince en aura pris connaissance il pourra les envoyer aux ministres pour qu'on connaisse bien la situation. De cette manière sa mère et le cardinal ne seront plus à la merci des commerçants, qui distribuent les nouvelles à leur guise (p. 201).

De l'avis de d'Assonleville, qui suivait la personne du prince, celui-ci a la meilleure volonté de rendre service au roi et au pays. Dans sa lettre à Philippe du 5 novembre 1578 il avait protesté de son dévouement. Au surplus d'Assonleville assure que le prince possède tout ce que l'on peut désirer ; mais toujours préoccupé des affaires de guerre, qui sont très compliquées, il ne peut s'occuper « de ce qui est de la paix » malgré toute sa bonne volonté. De l'avis du cardinal, la mère du prince devrait lui servir de guide. Celle-ci pourrait s'occuper des affaires politiques et du gouvernement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Tout le monde serait convaincu qu'elle remettrait les affaires sur l'ancien pied ; les indigènes « seroient plus accréditez, combien certes que on ne peult dire sinon que tel soit le vouloir aussi de S. E., et feroit encoires (à mon advis) plus s'il pouvoit » (p. 206).

¹ Voy. à ce sujet la lettre de Granvelle au roi du 24 novembre 1578, à la page 217. Désérant, dit-il, aux ordres de V. M., je ne manquerai pas de correspondre avec le prince de Parme, comme je le fais avec les ministres, sans empressement indiscret.

Conformément à une promesse qu'il avait faite à Marguerite de Parme et au roi, Granvelle écrivit au prince le 1^{er} décembre 1578 (p. 218). Dans cette lettre pleine de bienveillance et où il proteste de l'intérêt qu'il porte à la famille Farnèse, il renouvelle le conseil qu'il avait déjà donné au roi et à Don Juan d'employer les voies de la paix. Le roi, ajoute-t-il, partage actuellement cet avis; c'est de bon augure pour mettre cette idée à exécution. A son avis le prince agit très bien en cherchant à soustraire à l'influence du prince d'Orange certains États restés fidèles à la religion catholique. En parlant ainsi, le cardinal fait ici allusion aux dispositions des provinces wallones qui voulaient se séparer de celles du nord, dispositions déjà manifestées sous le Gouvernement de Don Juan. Alexandre sut en effet les mettre à profit avec dextérité. Pour atteindre son but, il fit des démarches afin de s'attacher certains personnages, le comte d'Egmont, les seigneurs de Hèze, de Montigny et de Capres, les soldats wallons ainsi que des villes d'Artois¹. Granvelle conseille en outre à son correspondant de ne pas signer de trêve avec les États et de ne pas avoir l'air de déférer cette question à la décision de l'empereur. De cette manière il pourra entrer en campagne au moment favorable, étendre ses opérations, placer ses troupes dans des lieux convenables pour pouvoir les ravitailler et remporter un avantage signalé.

De la sorte les États seraient obligés d'accepter des conditions raisonnables, impliquant le respect dû à la religion et au roi. Le prince ne doit pas laisser échapper l'occasion de traiter avantageusement avec les États. Jusqu'à ce jour les succès des armes du roi n'ont guère profité qu'aux soldats, pour arranger leurs propres affaires, au détriment de celles du souverain.

Toute cette lettre et les conseils y donnés par Granvelle ont servi de base à la conduite du prince. Elle fut son véritable guide pour les grandes

¹ Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. IV, p. 590, lettre de Farnèse à Philippe II du 5 novembre 1578.

Pays-Bas du consentement de son frère. » Cette lettre donne des renseignements précieux sur la situation faite aux Pays-Bas par la politique impériale, qui s'inspire d'un intérêt exclusivement dynastique. Elle nous révèle encore la cause, restée inconnue, de la retraite d'Emmanuel-Philibert de Savoie, ci-devant gouverneur des Pays-Bas. Le cardinal divulgue, à propos de certains conseils que Marguerite de Parme devait donner à son fils, le fait suivant : Celui-ci est jeune, dit-il, et je pense que l'âge pourrait le pousser aux plaisirs des jeunes gens : Qu'il y procède avec prudence, sans se laisser pousser par ces jeunes gars qui seront près de lui, à en faire œuvres publiques « ny conférer ses affections, ou pour mieulx dire, passions à ceulx du pays, ny se faire en telles choses trop familier avec eulx. Car je seay combien cela a causé du dommage au feu Sr Don Jehan, que Dieu absoille, et que la familiarité que print le duc de Savoie avec nos jeusnes gens Aigmont (Lamoral, comte d'Egmont), Schwartzenberg, Hornes, le prince d'Oranges et aultres, avec lesquels il alloit de nuyt par ville et en mauvaix et bas lieux, et au matin venoient au conseil endormis, le fit si familier avec eulx, qu'ils n'en tenoient compte, ny luy portoient respect; de sorte que souvent j'en estoye honteux. » C'était évidemment le motif pour lequel Philippe II « ne le trouva pas propre au gouvernement des Pays-Bas » et l'obligea à se retirer.

La seconde lettre adressée au prince de Parme par Granvelle est du 29 décembre 1578 (p. 259). Dans cette missive il donne à Farnèse des conseils pour ce qui concerne le plan de campagne à suivre, les négociations avec les provinces wallones, afin de les détacher du prince d'Orange; en ce moment très perplexe de ce qui se passait, la conduite à tenir par le seigneur de la Motte, chef de guerre, rallié à la cause du Roi. V. E. dira sans doute, ajoute le cardinal, que je suis trop loin pour donner des avis en fait de guerre. C'est vrai, et V. E. doit s'aider des conseils des officiers espagnols; mais elle ferait bien de consulter avant tout Gabrio Cerbelloni. La grande expérience de cet officier lui a valu la confiance du

affaires du pays. En la méditant on s'explique parfaitement toute la manière d'agir d'Alexandre. C'est en s'inspirant de ces recommandations que le prince de Parme s'opposa à l'armistice pendant les négociations de Cologne, entamées au nom du roi par le duc de Terranova, avec lequel le cardinal, d'après les instructions de Philippe, devait tenir bonne correspondance (p. 242). Au surplus le prince de Parme ne s'intéressait guère à ces négociations, sachant probablement que le roi ne se souciait ni de la paix, ni de l'armistice¹. Philippe, Granvelle et Farnèse avaient les yeux fixés sur la réconciliation des provinces wallones, point de départ d'une situation nouvelle dans les affaires des Pays-Bas. D'Assonleville assure (p. 249) que l'on a surpris des lettres d'Alexandre du 14 décembre 1578, par lesquelles on voit qu'il est peu disposé à admettre l'arbitrage de l'empereur et qu'il le refuse même « comme estant conjoint trop près au roy. » En attendant il employait son temps à se concilier l'affection des provinces méridionales et à s'attacher Philippe, comte de Lalaing, et d'autres personnages. « qu'il cognoist alliénez de luy, pour réamiter et oublier le passé². »

La marche des affaires, telles qu'elles furent conduites par le prince de Parme, faisant à la fois usage de négociations et de la force à point donné, plut beaucoup à Granvelle. Dans sa lettre à Marguerite de Parme du 27 décembre 1578 (p. 255), le cardinal déclare qu'il espère beaucoup, en voyant le chemin pris par le prince qui suit bien celui indiqué par le roi. Granvelle s'inquiète néanmoins de la lenteur avec laquelle l'empereur entame les négociations de Cologne : « Et toutesfois je n'ose, dit-il, soupçonner ce que j'entends du pape, qui est très certain que S. M. I. n'y va pas de bon pied. S. S. pense toujours que l'archiduc Mathias est arrivé aux

¹ GACHARD, *Les États généraux*, t. II, p. 449.

² Voy. aussi la lettre du prince de Parme au roi du 19 novembre 1578 dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, loc. cit., p. 509.

roi. Il est modeste, n'excitera la jalousie de personne. Puis il lui donne des avis au sujet de la nécessité de bien choisir les fonctionnaires qui s'occupent des affaires du gouvernement et de la collation des charges et bénéfices. Quant à la correspondance, il doit y employer des personnes au courant des affaires. Sa mère pourrait l'aider dans ce choix. Le cardinal l'encourage à persister dans son refus d'accorder aux États une trêve, qui leur permettrait de s'armer. Il l'engage à continuer les négociations avec eux, sans attendre le résultat de l'intervention de l'empereur. Dieu veuille, dit-il en terminant, que V. E. puisse tout arranger sans l'intervention de l'étranger; ce serait plus facile et plus sûr pour le roi, comme il l'a dit dans une lettre à Antonio Perez. Les négociations sont toujours lentes chez les Allemands, et si l'empereur a de bonnes intentions à l'égard du roi, il n'en est plus de même de ses ministres, dont il faut se méfier. Granvelle n'avait aucune confiance dans Schwartzberg, chargé par l'empereur de toute la négociation de Cologne. A ses yeux Schwartzberg, l'ancien compagnon des débauches d'Emmanuel-Philibert de Savoie, jouait un rôle très équivoque en favorisant l'archiduc Mathias, en tenant à la fois le parti des États et du prince d'Orange. Point de doute, Schwartzberg ne nageait pas dans les eaux du roi, comme Granvelle le voulait. Selon la manière de voir de celui-ci, quiconque n'était pas royaliste était l'ennemi de Philippe II; pas de milieu.

Quelques jours plus tard, le 11 janvier 1579, le cardinal adressa au gouverneur général une nouvelle lettre. Il le félicite du résultat auquel il est parvenu, et lui donne des conseils sur les procédés à employer envers les États, qui commencent à se montrer mécontents des procédés du prince d'Orange. Alexandre doit les engager à rentrer sous l'obéissance du roi, traiter avec eux en particulier, conformément aux instructions royales, sans attendre le résultat des négociations des Allemands. Mieux vaudrait terminer les affaires sans l'intervention de ceux-ci. Pour y parvenir, Farnèse devrait faire comprendre aux habitants des Pays-Bas combien

Philippe est clément, qu'il a une affection toute paternelle pour ses sujets. Il négocierait sans désarmer, afin de pouvoir agir contre les récalcitrants à un moment donné. J'apprends, dit-il, que V. E. a profité de l'occasion d'un convoi d'argent à faire escorter pour rappeler auprès d'elle la compagnie des cavaliers bourguignons. En vérité, V. E. a pris là une mesure des plus habiles. Elle renforce son armée d'une troupe excellente, meilleure, si je ne me trompe, qu'aucune autre plus nombreuse et composée d'Allemands. En agissant ainsi, Alexandre diminue les charges des Bourguignons qui souffraient de cette soldatesque oisive, toujours prête à manger sa solde sans utilité. Le cardinal plaide ainsi la cause de la Bourgogne et oublie qu'en envoyant cette troupe dans nos provinces, celles-ci subiront le sort du pays qu'elle venait de quitter. A propos de la Bourgogne, Granvelle instruit Farnèse de tout ce qui concerne ce comté.

Morillon, de son côté, espère beaucoup de l'emploi « de la douceur et de la clémence, » tel que l'entend le prince de Parme, tandis que ses soldats n'agissent pas de même. Les habitants de Louvain sont tellement maltraités, que tout le monde commence à avoir du dégoût de la situation nouvelle. Sans avoir offensé personne, la population de cette ville voit raser ses maisons jusqu'à terre, pour en faire servir le bois au chauffage. Tous les beaux collèges de l'Université y sont ruinés. On devrait, dit le prévôt, plus tôt chercher à faire revivre cette institution « qu'est entièrement perdue et qui sera une grande perte pour l'Église, puisque c'est de là que l'on debvroit tirer les ministres. Si une paix vient, je ne sçay où trouverons des curez pour tant d'églises vacantes. » Le désordre n'est pas moins grand à Tirlemont, à Aerschot et dans d'autres villes. Les Français en ont fait autant à Bourg et à Maubeuge.

Enfin les villes sont tellement abîmées, qu'elles n'auront plus d'habitants; le plat pays sera désert. On a toujours cru, dit-il, que c'était là le projet de Don Juan. A ce propos il débite à la mémoire de Don Juan une longue tirade que nous avons rapportée plus haut.

La quatrième lettre de Granvelle à Farnèse renferme, comme les précédentes, des éloges sur la conduite du prince. Au sens du cardinal, le prince y met beaucoup de circonspection, soit en faisant la guerre aux rebelles, soit en tâchant de reconquérir les provinces révoltées, en cherchant des positions convenables pour asseoir l'armée et la ravitailler, en ayant soin de la santé du soldat, en ramenant à l'obéissance les personnes de bonne volonté qui, fatiguées et désabusées des fourberies du Taciturne, veulent se rallier à la bonne cause.

Le cardinal engage aussi Farnèse à se défier de Schwartzenberg à propos de la trêve. Sous prétexte de déférer cette question à l'empereur, pareil engagement serait entièrement à l'avantage des États et au préjudice du roi. D'après les lettres que ce monarque semble avoir adressées au prince de Parme, et dont le cardinal lui a annoncé l'envoi, il désapprouve le comte de Schwartzenberg, personnage dévoué aux États et au prince d'Orange, et ennemi de l'arrangement avec les États d'Artois. Granvelle en veut à peu près autant au comte de Schwartzenberg qu'au prince d'Orange. Le peuple, prétend-il, veut se venger de celui-ci, et ce serait un heureux événement si, pour apaiser S. M., on arrêtait d'Orange ou si on le livrait au gouverneur général. « Ce serait, dit-il, mon plus grand plaisir ; car, de rendre à ces provinces la paix que je voudrais tant y ramener, je ne puis l'espérer aussi longtemps qu'il vivra » (p. 302).

D'Assonleville s'associa à Granvelle pour faire également l'éloge de Farnèse. Il a remarqué chez lui une propension en faveur de la paix plutôt qu'une tendance à la guerre. Le prince veut rendre service au roi « et procurer le bien à ce pauvre pays », et lui a toujours tenu ce langage. Depuis trois mois Farnèse a quitté Namur pour passer avec une partie de son armée par le Limbourg, les pays de Liège, de Juliers et de la Gueldre. Ensuite il a traversé la Meuse au delà de Ruremonde et occupe Weert, ville qu'il a reprise. Les négociations avec les États à Arras continuent, négociations sur lesquelles nous donnons des renseignements en note (p. 316).

A propos de la prise de Weert. Morillon signale les faits qui s'y sont passés autrement que le dit d'Assonleville. Il n'est plus question en Brabant, dit-il, d'aller à pied ou à cheval : chacun se met sur l'eau ; car les Espagnols envahissent toute la campagne ; ils ont pris Weert et le château de cette ville, où ils ont tué tous les gens de guerre qui y étaient. Ils tiennent aussi Helmont, Eindhoven, Turnhout, Herenthals, le château de Hoogstraten et assiègent celui de Grobbendonk qui ne pourra tenir. De cette manière ils avanceront tous les jours jusque près d'Anvers, Lierre, Malines, Berg-op-Zoom et Breda.

Morillon rend ensuite compte au cardinal de ce qui se passe dans les provinces wallones. Après la scission entre des États de ces provinces et celles du nord, les États généraux y envoyèrent des députés au nombre desquels figurait Jean Vander Noot, abbé intrus de St-Bernard « qui at esté intronisé contre le gré des religieulx par le Prince (d'Orange), à l'importune poursuite de Oyembrugge et aultres alliez dudict abbé, qui vad frazé (portant fraise), avec chausses, poignard et espée comme ung capitaine Il portoit aux Etatz de Mons le long manteau, mais il faullit que à Arras il prind le frocq, aultrement on ne le vouloit recevoir en l'assemblée. Il at tenu des propos bien étranges et scandaleux. » Cette lettre si longue renferme encore bon nombre de renseignements sur les événements qui se passaient dans le pays.

Dans sa missive au roi, du 8 mars 1579, Granvelle rend compte de la politique suivie par le prince de Parme à l'égard du futur congrès de Cologne organisé par le comte de Schwartzenberg, personnage dévoué aux États. Le cardinal parle aussi du siège de Maastricht qu'Alexandre avait entrepris, de la prise de Karpen et des opérations du prince en Gueldre.

La lettre que Granvelle adressa, le 30 avril 1579, à Farnèse ainsi que les suivantes ont toujours trait aux mêmes objets : faire la guerre et négocier, rétablir l'union sur le maintien de la Pacification de Gand, « traité qui nous a fait tant de mal, » diviser les États généraux, en négociant avec les

provinces wallones, sans avoir égard au futur congrès de Cologne, s'entendre sous ce rapport avec le duc de Terranova, qui a été informé de vive voix des instructions du roi. Le cardinal espère que le prince pourra s'emparer de Maastricht, place vaste et forte qu'il est facile de défendre. Ensuite il s'occupe des affaires de la Bourgogne, où l'on a introduit des nouveautés. Il y parle aussi des violences et des excès de la soldatesque qui ont donné lieu à des plaintes sérieuses; de la justice qui n'est plus rendue; de l'insolence des sujets qui y augmente. Finalement Granvelle annonce que le roi l'a appelé auprès de lui, et que par conséquent le prince trouvera en lui un défenseur dévoué auprès de S. M. Toutefois, il regrette qu'à l'âge de 62 ans il soit obligé de faire un pareil voyage.

En écrivant au roi, le 24 avril 1579 (p. 377), il lui annonce que le prince de Parme dirige bien les affaires aux Pays-Bas. Cependant le résultat du siège de Maastricht lui cause des inquiétudes. Le prince dispose, il est vrai, d'excellentes troupes; il a sous ses ordres Cerbillon, Octave de Gonzague et d'autres maîtres de camp; mais la place est forte. Les négociations avec l'Artois et le Hainaut auront sans doute le meilleur résultat, et ne doivent pas être arrêtées par l'intervention de l'empereur, comme le veut le prince d'Orange, en dépit des efforts contraires faits par Alexandre de Parme.

Malgré les préparatifs de son voyage en Espagne, le cardinal continua sa correspondance avec le prince de Parme. Dans sa lettre du 1^{er} mai 1579, après avoir fait des promesses de le soutenir à la cour, il lui exprime toujours des craintes sur le résultat du siège de Maastricht¹. Comprenant combien les troupes des États étaient redoutables derrière les fortifications ou retranchements, comme à Haarlem, à Zierickzee, à Leiden, etc., et combien elles étaient faibles en rase campagne comparativement à celles d'Espagne si bien organisées, disciplinées et formées à la guerre, le cardinal lui donne le conseil, s'il ne peut s'emparer de Maastricht, de se jeter sur

¹ Voy. aussi p. 595.

l'armée des États. Ce serait le moyen de relever le prestige de ses armes. Il supplie le prince de continuer les négociations avec les États wallons, sans se préoccuper de celles patronisées par l'empereur. Celles-ci ne lui inspirent aucune confiance, connaissant, dit-il, l'esprit des Allemands, leur manière d'agir et le but qu'ils veulent atteindre. Ils donnent la main au prince d'Orange¹, qui les met dans un grand embarras et qui, pour entraver les négociations des provinces wallones désireuses de rétablir la paix, empêche la mise à exécution de la Pacification de Gand.

« En vérité, dit-il, cet homme vit longtemps. Je ne sais qu'en dire, après avoir vu périr tant de gens; et il continue à vivre en sécurité! » On le voit facilement par cette phrase et par celles transcrites aux pages 100, 302, 305, l'assassinat du Taciturne était une mesure arrêtée en principe par le cardinal. A ce propos il dit encore (p. 405) : le but principal du prince d'Orange est de ne pas arriver à une entente, puisqu'il prévoit qu'il pourrait être obligé de quitter le pays, en emportant l'argent qu'il y a ramassé « si nous le laissons en sortir vivant. » Toutefois, Granvelle ne désespère pas de voir les États se révolter contre le prince en s'apercevant qu'il les a ruinés et trompés. Si, comme on le dit, les provinces wallones sont hostiles à La Noue, à plus forte raison le seront-elles à l'égard du Taciturne. Les autres États suivront cet exemple.

En annonçant (p. 409) au prieur de Bellefontaine les succès du prince de Parme auprès des États des provinces wallones, il déplore l'échec de ses armées à l'assaut de Maastricht, entrepris le 8 avril 1579. Il y a laissé beaucoup de monde, dit-il, mais pas autant qu'on le dit. Suivant le bruit public, 2,000 Espagnols y auraient perdu la vie. La place fut prise seulement le 29 juin suivant.

Quelque temps avant cette conquête, Farnèse fut atteint d'un accès de

¹ Voy. à la page 597 les articles proposés aux commis estans à Coloigne pour la pacification des Pais-d'Embas, par les Estatz d'icoulx.

la maladie, dite pestilentielle sans doute une fièvre typhoïde, dont le cardinal parle dans une lettre adressée à Marguerite de Parme, le 2 août 1579 (p. 431). Heureusement le prince se rétablit au grand contentement du roi et de la cour.

Lors de sa convalescence la réconciliation des provinces wallones était un fait accompli; le roi approuva la convention stipulant le départ des troupes étrangères; le prince devait accompagner les Espagnols; mais le roi décida qu'il resterait sur place « puisque les Estats consentent qu'il gouverne six mois pour actendre qui lui succédera au gouvernement, et de laisser ledit gouvernement maintenant au Conseil, qu'est peu d'accord sans chief » (pp. 141, 143, 453). Les provinces wallones redoutaient, comme celles du nord, la présence d'un gouverneur général d'origine espagnole. Elles tenaient beaucoup à être consultées à propos de la nomination du nouveau titulaire. Les membres influents aux États d'Artois eurent de la peine à leur faire comprendre que le prince de Parme devait être maintenu. L'extrait d'une lettre, que nous reproduisons en note, donne des renseignements sur ces débats¹.

¹ Voici ce qu'on lit au sujet de cette demande dans une lettre adressée le 15 décembre 1578, par l'évêque d'Arras et le s^r de Valhuon, à Farnèse : « Nous n'avons obmis d'alléguer tout ce entièrement que nous a semblé convenir pour recepvoir agréablement celluy que S. M. a commis pour estre en fleur d'eage et expérimenté, user et croyre volontiers conseil, principalement de ceulx de pardeçà, pour leur estre affecté singulièrement, à cause du contentement que V. A. y a receu avecq ses parens, pendant le gouvernement de l'Altesse de Madame sa mère, et pour ce que icelle s'est si bien acquietée de restituer la tranquillité de la patrie au commencement de ces troubles, qu'ont esté entièrement assoupiz par sa prudence et vigilance, estans iceulx troubles renouvellez par son absence. En ceste conjuncture Sadiete Excellence s'esvertueroit volontiers à les remectre et maintenir au mesme estat comme Jadicte Dame, vostre mère, les avoit laissé, et surtout que S. M. seroit merveilleusement aggravée si l'on le rejectoit, attendu les mérites susdiets, et que S. M. luy auroit fait cest honneur, luy donner la mesme commission que à feu l'Altesse de Don Johan, à cui Dieu fera paix, et s'en pourroit Sadiete Majesté fort faischer, estimant que les Estatz rejecteroient aussy tous ceulx qui de son mouvement (non obstant qu'ilz fussent de son sang) elle dénommeroit pour gouverneur. » (Archives de l'audience, registre 195, fol. 19.)

Le départ projeté du prince de Parme préoccupa beaucoup Granvelle, qui désirait fort le maintenir au gouvernement des Pays-Bas. Il n'osait pas se prononcer sur la qualité du personnage appelé à le remplacer. Par ordre du roi, le cardinal retint une lettre qu'il avait écrite à ce sujet au prince. La duchesse de Parme veut bien reprendre son ancien poste, et le cardinal tient beaucoup à ce qu'elle se mette en voyage. Granvelle estime qu'il y aurait lieu de diminuer en hiver l'effectif des troupes pour réduire les dépenses, sans perdre de vue les mesures militaires à prendre. D'autre part il conseille au prince de recruter un certain nombre de *reitres* pour tenir l'ennemi en échec (p. 502).

Quand la question de la réconciliation des provinces wallones est devenue un fait accompli, Granvelle ne voit plus qu'un moyen d'arriver à la soumission des provinces révoltées, c'est de se débarrasser du prince d'Orange, toujours tenace, luttant sans cesse pour leur indépendance et excitant la jalousie des cours contre l'Espagne. L'assassinat du Taciturne fut décidé. Le prince de Parme devait publier l'édit de proscription.

Dès le 11 juin 1578, Granvelle disait au roi : tant que vivra le prince d'Orange il n'y a rien à espérer des États. Ce serait rendre service à Dieu de délivrer le monde d'un pareil fléau (p. 100). Le 5 février 1579, il écrivit, nous venons de le voir plus haut, dans le même sens à Farnèse.

Quelques mois plus tard (27 mai 1579), il fera comprendre au duc de Parme qu'il faut faire déguerpir le prince d'Orange des Pays-Bas, pour autant que « nous l'en laissons sortir vivant » (p. 405).

Des conseils, Granvelle en vint au fait. Le 30 décembre 1579, il renvoya la minute de la lettre du roi au prince de Parme dans laquelle il fit valoir les motifs qui poussaient Philippe au meurtre de Guillaume d'Orange (p. 508). Farnèse fut chargé de publier l'acte de proscription.

Les lettres adressées au prince de Parme, par Granvelle, les 15, 17 et

¹ Voy. GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 166.

23 décembre 1579 concernent les négociations de Cologne, la réconciliation des provinces wallonnes, le seigneur de la Motte et son action sur les troupes et les affaires de la Franche-Comté, si chère au cardinal.

IV.

Les lettres de Granvelle à Marguerite de Parme sont plus nombreuses que celles adressées par lui au fils de cette princesse. Il lui fournit bon nombre de renseignements sur ce qui se passait à la cour d'Espagne et sur les événements des Pays-Bas. Les nouvelles de ces provinces sont souvent incertaines à cause des sources auxquelles elles sont puisées. Ordinairement les marchands et les lettres de commerce les transmettaient d'une manière incomplète ou erronée.

A la cour, le roi est très mal servi par les ministres, surtout au sujet des affaires concernant l'archiduc Mathias d'Autriche. Malgré l'arrivée aux Pays-Bas de cet intrus, aucune résolution n'est prise à propos de cet événement. Au moment d'écrire, dit Granvelle, on commence à y songer, mais sans rien faire. Le cardinal avait beau insister sur la nécessité d'expulser l'archiduc et d'envoyer sur place Marguerite de Parme à titre de gouvernante, rien n'y fit. Si le roi se laisse vaincre, dit-il, en ce qui concerne l'admission de l'archiduc, ce sera un mauvais exemple. Ensuite on lui fera avaler choses plus amères encore, et le pays sera infecté d'Allemands qui, par suite de leurs relations avec plusieurs seigneurs belges, ont rendu de mauvais services à la princesse lorsqu'elle était encore aux Pays-Bas.

Ces observations semblent faire croire que Granvelle ignorait complètement ce qui se passait en Espagne à propos de l'archiduc Mathias. Des conseillers du roi étaient très disposés, en présence de la position difficile dans laquelle se trouvait Don Juan, à accepter le fait accompli et à admettre l'archiduc au gouvernement des Pays-Bas. Don Juan et sa conduite leur déplaisaient souverainement.

Si le cardinal s'inquiétait de la présence de Mathias, c'était parce qu'il appréhendait que sa résidence dans nos provinces ne retardât le départ de Marguerite. Il insistait particulièrement auprès du roi pour que la princesse reprit son ancien poste de gouvernante.

Au mois de mars 1578, il exprimait encore des doutes à ce sujet : je ne puis croire, disait-il à la princesse, que S. M. consente jamais à laisser gouverner l'archiduc (p. 54). Ses inquiétudes étaient telles, qu'il en écrivit directement au roi (p. 58). En attendant il apprit que Mathias avait bien peu de prestige, « il ne peut faire ni chaud, ni froid (p. 67) ; il n'exerce aucune influence » (p. 70).

A son tour la duchesse se préoccupait beaucoup de cette situation. Pour la rassurer, Granvelle lui dit : il n'y a rien de nouveau, si ce n'est « de l'opinion qu'il y hat que M. de Selles, pour procurer accord, ouffrit que S. M. laisseroit au gouvernement des Pays-Bas l'archiduc Mathias, que je ne croys, comme je luy escriptz, pour voir ce que ci-devant l'on en a escript d'Espagne, et les offices qui se sont faits pour le faire partir » (pp. 78, 137). Les provinces wallones, il est vrai, désiraient beaucoup conserver l'archiduc à titre de gouverneur; elles se défiaient fort de ces dignitaires venus d'Espagne; mais le roi s'y refusa complètement (p. 616).

A Rome, Granvelle travailla constamment auprès du pape pour que l'archiduc s'en allât. C'était l'évêque Guazo que, suivant Granvelle, le saint Père allait envoyer en France pour y représenter au roi et à la reine mère qu'ils mettraient toute la chrétienté à feu et à sang; qu'on les accuse de tout ce que fait le duc d'Alençon. Guazo devait aussi aller trouver l'empereur pour faire rappeler l'archiduc (p. 101). Le cardinal Madrucci fit ouvertement, à Vienne, des démarches à cet effet (p. 147). Le gouverneur envoya dans le même but le marquis de Varenbon en Autriche. Granvelle est heureux de pouvoir enfin annoncer, le 1^{er} juin 1578, à Marguerite que « le roi veut absolument le départ de l'archiduc (p. 137). Le monarque déclara que ce prince était exclu du gouvernement (p. 162). Le cardinal apprit

de même avec satisfaction que, pendant une réunion des États à Arras, on reprocha à Mathias de ne pas avoir entretenu la Pacification de Gand (p. 528).

S'il suivait de près tous les faits et gestes de l'archiduc, ce n'était pas sans motifs plausibles. Robert, prieur de Renty, avait prévenu Farnèse que si le roi n'acceptait pas l'intrus à titre de gouverneur, celui-ci se jetterait dans le parti d'Orange. Il en devint, en effet, l'instrument inconscient (p. 555).

Aux yeux de Granvelle, le moyen le plus prompt pour arriver à une bonne solution était d'envoyer aux Pays-Bas une ou plusieurs personnes au courant des affaires, et sur lesquelles le roi puisse compter. Elles devraient le renseigner sur ce qui s'est passé et donner des avis pour le futur. Vouloir régler tout par la force, comme on l'a fait croire au roi, en supposant que tout soit réglé par là, soutenir cette situation au moyen d'une armée considérable, est une mesure impossible, surtout pendant l'absence du souverain. Granvelle insistait constamment sur la nécessité d'envoyer Marguerite aux Pays-Bas. Ce qui le chagrinait, c'était le temps si long qui devait se passer avant qu'elle pût y arriver (p. 258). La goutte la tourmentait toujours (p. 278). Dans son impatience, il en écrivit à Farnèse lui-même, qui ne semblait pas trop se soucier de l'arrivée de sa mère (p. 260). Au mois d'avril, l'indisposition de la princesse avait cessé, précisément à la veille du départ de Granvelle pour l'Espagne, où le roi l'appelait. Jamais occasion plus favorable ne s'était présentée de rendre à la duchesse de Parme le gouvernement de nos provinces. En lui annonçant la nouvelle de son déplacement, le cardinal lui disait : V. A. peut être assurée que partout où je serai, elle trouvera en moi un vrai et très affectionné serviteur. J'ajouterai même que, d'après ce que j'ai appris, V. A. fera le voyage des Pays-Bas (p. 561). Marguerite, nommée gouvernante générale, descendit à Luxembourg le 4 mai 1580; mais elle fut rappelée à sa propre demande. Son fils, vivement contrarié de cette arrivée, vit à peine sa mère. Seulement il lui fit comprendre qu'il devait rester maître de la position qu'il occupait.

Il est facile de voir, par la lettre de Granvelle écrite à Alexandre, le 29 novembre 1579 (p. 501), que cette nomination n'était pas du goût de celui-ci. Le cardinal était gêné de faire connaître au prince la personne qui devait lui succéder. Par ordre de S. M. il avait même retenu une lettre qu'il lui avait adressée à ce sujet. Il lui annonça simplement que la duchesse, sa mère, avait accepté la mission de se rendre aux Pays-Bas. Le roi, par une lettre particulière adressée à la duchesse, le 17 décembre 1579 (p. 508), lui fit part définitivement de sa nomination. La tâche de la princesse serait difficile en ce moment, mais, grâce à son expérience et à son zèle, elle parviendrait à vaincre toutes les difficultés. Sa demande en ce qui concerne les instructions sur ses fonctions, elle les recevra. Au point de vue de leur ensemble, elles seraient semblables à celles qu'elle avait eues anciennement, pour autant que le pays n'eut pas subi de changements. S'il y en a eu, la duchesse s'aiderait des informations que son fils lui donnerait. Celui-ci les connaît par expérience. Quant au programme à suivre, le roi n'en a jamais eu et n'en aura pas d'autre que celui contenu dans la phrase suivante : maintenir la religion catholique et romaine, le respect et l'obéissance lui dus en qualité de seigneur et maître légitime de ces provinces. En aucun cas elle ne pourrait prendre ouvertement ou à l'insu du roi des mesures contraires à ces deux principes.

A preuve de l'immutabilité de cet ordre d'idées, le roi lui fit observer qu'en se rapportant à la décision de l'empereur pour la pacification du pays, il avait prescrit le maintien de ces deux points. Dans le cas où les insurgés déclareraient la guerre, ou si lui la décidait, elle devait se conduire d'après les règles suivantes : pendant que les provinces révoltées traiteraient avec la gouvernante, celle-ci s'entourerait des renseignements à fournir par son fils et des avis du nouveau gouvernement qui venait d'être institué, parer aux événements imprévus, puis en référer au roi en lui faisant connaître son avis. C'était, on le voit, reprendre les anciens errements de pertes de temps, d'inaction, de tergiversations pendant la marche des événements, qui n'attendaient pas.

La princesse avait demandé aussi de lui déléguer des personnes sur les services desquelles elle pouvait compter. Philippe répondit à cette question : vous connaissez la bonne volonté du comte Pierre-Ernest de Mansfeld. Vous l'emploierez à l'occasion, et vous lui ferez bon accueil. Maximilien de Longueval, sr de Vaux, qui a rendu de bons services, pourra lui être également utile, ainsi que plusieurs autres personnes, que le prince de Parme lui indiquera. Quant à d'autres points encore, le roi s'en réfère à la sagesse de la princesse. Elle avertira les États de son arrivée, soit par message, soit par une personne de confiance. Au surplus, elle devra prendre connaissance des arrangements faits par les États. Cette lettre, écrite par un tiers, est terminée par un post-scriptum de la main du roi. Celui-ci remercie Marguerite de l'empressement qu'elle a mis à accepter sa mission, « como yo lo confiaria de vos » (comme je l'avais attendu de vous).

Le roi avait été, en effet, enchanté de l'empressement de Marguerite à accepter cette charge nouvelle. Je puis, lui disait Granvelle dans une lettre du 8 décembre 1579 (p. 512), assurer V. A. que S. M. a eu le plus grand contentement que l'on se pourrait imaginer de votre prompt et résolue détermination. Ce n'est pas sans motifs : il y va du service et du bien des pays du roi. En même temps il apprend à Marguerite que son fils a proposé à S. M. de rester encore sur place pendant six mois, après la sortie des Espagnols. Le roi avait aussi donné au prince des instructions concernant le choix des membres du conseil d'État, conformément aux arrangements intervenus entre lui et les États réconciliés.

Au surplus, les instructions que Philippe lui a fournies ne sont pas complètes. « En arrivant aux Pays-Bas, dit le cardinal, elle devra s'aider de personnes qu'elle y connaît par suite de sa grande expérience. »

Les pouvoirs, restrictions et instructions seront semblables à ceux d'autrefois ; mais les vraies instructions seront celles que son fils lui donnera sur place. Il lui fera connaître la situation des affaires et les lettres qu'il a adressées au roi, ses réponses. La duchesse écrira en conséquence

« pour avoir le temps à autres éclaircissements sur les succès des affaires et les réponses. »

De son côté Granvelle promet à la princesse de tenir la main à ce que le roi réponde sans retard. Les correspondances seront mises sur un autre pied que précédemment. Il tâchera de faire arriver les fonds en temps voulu. A cet effet le roi a déjà réuni 800,000 écus. Le vehedor et le contador sont détenteurs des fonds nécessaires pour payer les Espagnols, et les mettre en route sous la direction d'Octave de Gonzague. Rien ne sera changé en ce qui concerne la religion et l'obéissance au roi, deux principes auxquels le roi tiendra le plus.

Sur d'autres questions la manière de voir de Philippe avait été singulièrement modifiée par suite des événements. Jamais il n'avait voulu de l'intervention de la maison d'Autriche pour négocier avec les insurgés. Cependant il accepta la médiation de l'empereur. Selon sa manière de voir d'autrefois, personne ne pouvait porter atteinte à ses droits de souveraineté, et en ce moment il avait négocié avec les États wallons à propos de questions semblables. Ses sujets devaient obéir à ses ordres, sans observations de leur part; ils étaient obligés de se courber devant sa volonté souveraine; et il avait fini par accepter les voies de la conciliation et de la paix, tant préconisées par Granvelle.

En réponse aux lettres que le cardinal lui avait adressées antérieurement, Marguerite le félicite de l'activité qu'il met à expédier les affaires. Il est à même de rendre de grands services au roi (lettre du 9 décembre 1579); elle n'avait pas encore reçu celle du cardinal, du 8 décembre.

V.

Dès la fin du XV^e siècle, lorsque les rois de France étaient parvenus à abattre les derniers vestiges de la féodalité, ils virent de mauvais œil, à l'autre versant des Pyrénées, grandir une puissance redoutable. Leurs

inquiétudes à propos de cette puissance étaient d'autant plus fondées, qu'un prince né aux Pays-Bas réunira plus tard sur sa tête les couronnes d'Espagne, d'une partie de l'Italie et de l'Allemagne. Il fallait sauver la France des étreintes d'un colosse semblable. Dès ce moment les souverains de ce pays étaient obligés de combattre les tendances absorbantes des rois d'Espagne par tous les moyens que suggérait leur situation. Il fallait contrecarrer la dynastie espagnole au midi comme au nord, où elle s'était implantée dans nos provinces. C'était à la fois une question politique et d'intérêt dynastique.

Les événements qui se passèrent dans notre pays pendant le XVI^e siècle favorisèrent singulièrement les vues de la France et de sa dynastie. Cette situation n'avait pas échappé aux insurgés pendant leurs luttes contre l'Espagne. Ils voulaient en tirer parti pour combattre les soldats envoyés par Philippe dans notre pays, à l'effet d'y maintenir ses droits.

Un membre de la famille royale régnante de France, François duc d'Alençon et d'Anjou, frère du roi Henri III, convenait parfaitement, par son esprit aventureux, au rôle qu'il pourrait remplir aux Pays-Bas comme antagoniste de Philippe. Ses antécédents permettaient de croire que sa présence dans ces provinces contre-balancerait les efforts de l'ennemi commun.

Né le 11 mars 1554, il eut plusieurs aventures résultant d'une ambition mal placée et d'une légèreté peu commune. Tantôt il s'alliait aux Huguenots, tantôt il les combattait. Par dépit contre le roi son frère, il contrecarra celui-ci ouvertement, en se mettant à la tête des mécontents, lorsque Henri eut obtenu la couronne de France. Le 15 ou le 18 septembre 1575, il s'enfuyait de Paris, « par suite d'instigations de mauvais esprits, » selon une lettre du roi que nous avons publiée ailleurs ¹.

¹ Voy. *Correspondance de Granvelle*, t. V, p. 595.

Plusieurs particularités concernant ce prince et les Huguenots près de nos frontières sont publiées dans le même volume, pp. 444 et suiv., 555, 614, 622, 623, 628, 650, 657, 647.

Très inquiète de cette escapade, sa mère, Catherine de Médicis, alla le chercher à Dreux, où le duc de Nevers l'avait retrouvé. A ce propos Morillon écrivit à Granvelle le 6 octobre 1575 : le duc a fait à Nevers une fort courtoise réponse, disant qu'il s'était retiré pour visiter les pays et qu'il ne voulait rien faire contre le roi. « L'on dit, ajoute-t-il, que la reine de Navarre l'a aidé dans sa retraite, et qu'il se lamente de l'ordure et sale vie que l'on mène à la cour, dont on dit des choses épouvantables, et qu'il veut faire partir les étrangers. Si la reine souffre, elle l'a bien mérité ¹. » Lorsque la reine mère, accompagnée de François de Mailly et d'autres seigneurs, alla trouver son fils pour l'engager à rentrer à la cour, le duc s'y refusa carrément et déclara qu'il ne reviendrait auprès du roi, son frère, que si celui-ci changeait son conseil ². Il fit, en conséquence, une déclaration (17 septembre) fondée sur la nécessité de conserver et de maintenir les lois existantes.

Catherine de Médicis parvint enfin à le ramener à la suite des négociations qu'elle entama avec lui à Champigny en Touraine ³. La paix entre les deux partis qui divisaient la France semblait par conséquent sur le point d'être rétablie. Ce qui a fait dire par l'envoyé de France à Bruxelles que si cette paix était faite « nous verrions durant un mois de grandes choses ⁴. » Un des correspondants de Morillon, Charles de Largilla, gouverneur de Landrecies, avait averti le prévôt que d'Alençon, à la tête de deux armées, devait marcher sur les Pays-Bas. Morillon avertissait Granvelle, par une lettre du 11 décembre 1575, de tous les préparatifs de guerre faits par les Français ⁵. De tous côtés, le gouverneur général recevait des avertissements sur ce qui se passait en France, et faisait surtout bien surveiller le duc d'Alençon, non sans motifs sérieux.

¹ Voy. *Correspondance de Granvelle*, t. V, p. 404.

² *Ibidem*, p. 406.

³ *Ibidem*, pp. 419, 422, 654.

⁴ *Ibidem*, p. 422.

⁵ *Ibidem*, p. 451.

Depuis longtemps les insurgés, le prince d'Orange et son frère Louis avaient entamé des négociations avec le roi Charles IX, puis avec d'Alençon¹. A l'avènement de Henri III, roi de France, les insurgés de Hollande en firent autant, et parvinrent à poser les bases d'un traité, pendant les premiers jours du mois de mai 1576. L'âme de toutes ces négociations était Catherine de Médicis, non par désir de favoriser le protestantisme qu'elle n'aimait pas, mais dans un but purement dynastique. La reine mère, disait Morillon à Granvelle, dans une lettre du 3 novembre 1576, n'a pas dormi pour brouiller les cartes aux pays-Bas, afin d'y placer son fils, le duc d'Alençon. Il avait été informé de la remise aux États d'une lettre de Henri III, qui leur aurait promis des secours². Ce n'était pas tant le roi de France qu'il fallait redouter, disait-il, mais la reine mère³. Pour mettre fin à ces immixtions, Don Juan résolut de charger le seigneur de Vaux de faire à Henri et à sa mère des représentations concernant l'accueil qu'ils avaient fait aux députés des insurgés, et sur la conduite du duc d'Alençon, qui leur donnait la main. Le roi niait tout, en protestant de son dévouement à son frère d'Espagne. Catherine de Médicis répondit d'une manière plus explicite à l'envoyé de Don Juan, en avouant qu'elle avait en effet reçu les députés des insurgés; mais, faisait-elle observer, il a été toujours permis aux grands princes « d'ouïr un chacun. » Cependant elle pouvait assurer que l'arrivée de cette députation n'amènerait aucun changement à la « bonne volonté » que la famille royale portait à Philippe II⁴.

De Vaux s'adressa aussi directement au duc d'Alençon pour l'engager à ne pas croire légèrement « ce qu'on lui vouloit faire entendre ou persuader. » Il le pria de ne pas oublier les devoirs et obligations qu'il devait au roi d'Espagne. A ces observations, le duc répondit qu'il remerciait Don Juan

¹ GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tomes IV et V.

² *Correspondance de Granvelle*, t. VI, p. 162.

³ *Ibidem*, p. 345.

⁴ *Ibidem*, p. 373.

dé « sa bonne convenance, » et qu'il connaissait les obligations dues à S. M., ajoutant que de Vaux avait déjà entendu la volonté du roi sur ces affaires : « Ceste response, dit l'agent, n'est fort grande et telles sont les œuvres ¹. »

L'envoyé du gouverneur général, qui ne semble pas avoir été doué d'une grande perspicacité, finit sa lettre en disant : V. A. voit toutes ces réponses : « auxquelles ne scaurois perchevoir encoires œuvres contraires, combien que l'inconstance de ceste cour et nation soit grande, et sur laquelle ne se peut riens fier de seur, considérant les changements que le temps et suivis des affaires amainnent ordinairement. De assurer V. A. que les Estatz ne tirent quelque secours de gens d'ichi au sceu ou deschu du roi et de son frère, je ne le voudrois faire, voyant encore ichi arrivé Bussy d'Amboise, qui est le maistre de camp général de l'infanterie de Monsieur, que l'on dict mesmes tenir propos de aller au secours des Estatz, et sur quoy je parlerai de rechef à LL. MM. » Puis il ajoute : je suis d'avis qu'ils ne seraient pas fâchés de voir filer ailleurs les soldats Catholiques et Huguenots pour terminer leurs querelles hors du royaume, et de rétablir ainsi chez eux la paix et le repos. C'était tout ce que Catherine de Médicis demandait en ce moment.

Quant aux députés des États, ils ont, dit de Vaux, obtenu audience partout; ils ont présenté la justification des États, qui a été imprimée sous le titre de : « Sommier discours des justes causes et raisons qu'ont constrainct les Estats généraulx des Païs-Bas, de pourveoir à leur deffense contre le seigneur Don Jehan d'Austrice », publié en 1577. Ensuite ils ont prié le roi de ne pas leur faire mauvais office, et le duc d'Alençon de leur fournir des secours. Ternon servait d'intermédiaire entre la cour de France et les États : « pour leur écrire d'honnestes lettres. »

Ce n'était pas la première fois que d'Alençon était entré en correspondance avec les États. En octobre 1576 ceux-ci écrivirent directement au roi

¹ *Correspondance de Granvelle*, t. VI, p. 572.

de France pour lui demander de ne pas fournir des secours à Don Juan¹. Alféran, l'homme de confiance du duc, agissait ouvertement aux Pays-Bas, en offrant aux États les secours qu'ils demandaient par l'intermédiaire de Mondoucet, l'agent le plus actif et le plus dévoué de la France, et en même temps l'ennemi acharné de l'Espagne. Le prince d'Orange lui écrivit à son tour des lettres dont Groen van Prinsterer a publié les textes. A partir du 21 novembre 1576, la correspondance entre les États et le duc était bien établie. Celui-ci fut prêt, disait-il, à arracher les Pays-Bas à la tyrannie des Espagnols².

Les relations entre la cour de France et les insurgés étaient si bien suivies, que de Vaux disait à Don Juan : « quant à assurer V. A. que les États ne tirent des secours d'ici, au sceu ou à l'insu du roi et de son frère, je voudrais le faire encore, lorsque je vois arriver Bussy d'Amboise, maître de camp général de l'infanterie de Monsieur. Celui-ci assure hautement qu'il va au secours des États³.

A la lettre de de Vaux, Don Juan répondit que celui-ci doit représenter à la cour de France que ces relations sont intolérables, et que si des insurgés français se présentaient à Madrid, ils seraient repoussés et livrés à Henri et à sa mère, pour subir un juste châtement. De Vaux s'adressa au cardinal de Bourbon, au duc de Guise pour voir mettre fin à ces relations entre la cour de France et les États. Ils donnèrent à l'agent de Don Juan les assurances les plus positives de la bonne volonté du roi de ne pas intervenir et d'arrêter tous secours destinés aux rebelles. Le 22 novembre suivant, de Vaux disait, malgré des preuves évidentes, que jusqu'ici il ne voyait pas d'apparence que LL. MM. eussent envie de fournir des secours aux États.

Depuis ce moment le duc était en quelque sorte gardé à vue par sa mère,

¹ DE JONGHE, *Résolutions des États généraux*, t. I, p. 50.

² MULLER et DIEGERICK, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, t. I, p. 14 ; baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. IV, p. 578.

³ *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 571 et suiv.

s'il faut en croire les réponses données par Henri III au seigneur de Vaux et consignées dans la lettre de cet agent à Don Juan, du 22 février 1578 (p. 605). Cependant il s'échappa une seconde fois. Granvelle comprit immédiatement la portée de l'événement. Je ne puis m'imaginer, disait-il, dans une lettre à Marguerite de Parme du 22 avril 1578, que le départ du duc ne soit fait sans avoir le projet d'entreprendre quelque chose ou dans son pays ou ailleurs (p. 79). Le pape voulait envoyer l'évêque de Nazareth en France pour faire comprendre au roi la nécessité de rappeler son frère (pp. 100, 101, 109, 114). Ces moyens ne produisirent aucun résultat. L'évêque de Nazareth ne put rejoindre le duc (p. 157), malgré les indications fournies par la reine mère, qui avait recommandé au nonce de ne pas dire à son fils qu'elle lui avait parlé, s'il le trouvait. Ce sont des dissimulations, dit le cardinal, comme les édits qui prononcent la peine de mort et la confiscation des biens contre ceux qui suivront le duc; mais je crois ce que je vois, et j'en ai averti le roi. D'Alençon se jeta dans la Picardie¹ et arriva définitivement à Mons, accompagné d'une faible escorte. Granvelle se consolait de cet événement en apprenant que jusqu'à ce moment aucune place des Pays-Bas ne recevait une garnison française, et il ne serait nullement étonné d'apprendre que d'Alençon s'en retournât comme il était venu, car, dit-il, il n'y a pas d'argent et les divisions en France n'engageront pas les partis à abandonner le pays pour le livrer à leurs adversaires (p. 144). Enfin l'évêque de Nazareth le rejoignit à Mons, où le duc et le comte Philippe de Lalaing le reçurent avec distinction, sans rien obtenir. Néanmoins le prélat insista auprès du pape pour qu'il ne rompît pas avec la France à la suite de cet incident. Une semblable manière d'agir, proposée par l'évêque, déplut souverainement à Granvelle, tout en reconnaissant volontiers que le nonce rend avec éclat « grand témoignage du grand zèle catholique et dévotion qu'il a reconnu au peuple et que tout le mal est de non vouloir estre gouvernez

¹ Voy. la lettre de Germigny au comte de la Roche, p. 659 sur ses apprêts.

d'Espagnolz, ny d'aultres estrangiers. » Ces paroles étaient, on le voit, dans la gamme des idées exprimées si souvent par Granvelle. Il est certain, ajoute celui-ci, que le comte de Lalaing a fait venir d'Alençon et que le prince d'Orange s'en contente; mais de Lalaing ne veut pas de l'autorité du Taciturne (pp. 147, 148).

Le duc d'Alençon n'avait pas, il est vrai, les sympathies des habitants du Hainaut. Le cardinal le constate à différentes reprises. Dans une lettre à Marguerite de Parme il assure que le duc se souciera peu d'aider les États et que, abandonné de ses gens, il a peut-être déjà quitté les Pays-Bas. Les paysans, ajoute-t-il, font des Français « beaul depesche, pour se vanger du mauvais traictement qu'ilz leur ont faict en France mesme, au costel de Piccardie, oultre ce que les troupes françoises, que sont au duché (de Bourgogne), n'ont artillerie, ny la suite, ny chevaux pour la conduire, dont la France ha à présent grande faulte; et suis en opinion qu'ilz se tiennent ensemble, non tant pour nous assaillir, que pour tenir en crainte ceulx du duché de Bourgogne » (p. 201). Dans une lettre inédite que nous avons sous les yeux et adressée le 21 novembre 1578 au gouverneur général, l'évêque d'Arras et le Sr de Valhuon donnent sur ces désordres les renseignements suivants: « quelque diligence qu'avons faict, ne nous sumes peu rendre en la ville de Han jusqu'au mardy xviii^e de ce moys, à cause qu'il nous a convenu prendre (avecq guides) les chemins non conversez, pour obvier au danger de tomber en la miséricorde tant des soldatz retournans de Haynau, que des paysans qui estoient en armes pour culx deffendre des foules qu'ilz leur avoient faict au passer, telles que les Turcqz ne voudriont faire des semblables. (Aud. reg. 192, fol. 6.) Dans une autre lettre du 15 décembre 1578 ils ajoutent à ces renseignements: Et comme le principal point qui semble nous empescher est la présence du duc d'Alençon et des François, regarderez, par tous moyens possibles, remonstrer et induire ung chascun tant en général que particulier quel honneur et réputation ce leur sera de renvoyer ledict duc et ses gens au plus tost, sans tenir plus longue-

ment un ennemi ancien au pays, lequel, quoy qu'il leur faie entendre et parler beau, n'a aultre intention que de les subjuger et dominer, comme les Franchoyz sont coustumiers partout où ilz peuvent devenir les maistrés. (Lettre de l'évêque d'Arras et du Sr de Valhuon du 15 décembre 1578 au prince de Parme, Archives de l'Audience, reg. 192, fol. 21.)

Il n'en est pas moins vrai que le duc marcha en avant avec ses troupes et qu'il prit Binche (pp. 181, 187). Ses soldats quittèrent cette ville le 25 janvier 1579 (p. 558).

Morillon annonça au cardinal (23 novembre 1578) que M. d'Alençon a été très malade, et que c'est le résultat « du ressentiment qu'il a de se voir si indignement traité par les Estats, comme il dict haut et clair. » Il se porte mieux en ce moment, et l'on parle de son mariage avec la fille du roi, ce qui contribuera, pense-t-on, à apaiser les troubles (p. 208). Les différends entre le duc et les États avaient, en effet, pris un caractère très aigu, et finirent par le rendre très mécontent de la situation des affaires (p. 219).

Cette situation et les différends entre d'Alençon et les États avaient été poussés à tel point, que le duc commençait par se dégoûter de sa position en dépit des efforts du prince d'Orange pour le retenir (p. 219). Ces efforts du Taciturne sont décrits dans une lettre du 15 décembre 1578, adressée au prince de Parme par l'évêque d'Arras et le Sr de Valhuon. Ils y disent : Il (le prince d'Orange) enflamme l'ardéur du duc d'Alençon, luy promectant que luy seront érigées des statues et trophées, mesmes payemens annuels pour luy et ses hoirs masles prouvenans de son corps, une reconnaissance annuelle d'une couronne d'or vaillable cent mil florins, à condition que si le roy nostre sire ne condescéant à la paix telle qu'ilz désirent, qu'ilz choisiront et retiendront ledit d'Alençon pour souverain de ces pays, selon qu'avons veu par ung escript signé du secrétaire dudict d'Alençon.

Et combien que entre ceulx de bonne volonté et dévotion vers la religion et S. M. ces ruses soyent aisées à découvrir, les unes pour estre comme

ridicules et entièrement répugnantes à la promesse que icelluy prince a tousiours pourvanté de maintenir la liberté des Belgiens, par l'érection desdits statues et trophées, avecq obligation desdicts présens annuelz, les rendent et constituent comme idolâtres et tributaires, encores à ung maisné de France, ores que la liberté belgique fut de temps immémorial fondée et renommée, et par les aultres semble seulement reculer pour plus loing saillir, ce que ne faillons par opportunité suggérer aux oreilles de ceulx que treuvons à propos, si est-ce néantmoins que, par le moyen de ses favoristes et appostez, il donne merueilleusement grand empeschement au progrès des affaires (Archives du roy. Audience reg., 192, fol. 17).

Tant de contrariétés forcèrent enfin d'Anjou à quitter, le 26 décembre 1578, la ville de Mons, où son départ fut signalé par des désordres (p. 248). Il se rendit à Condé. Sur sa retraite, Robert, prieur de Renty, donna, dans une lettre adressée à Farnèse le 26 janvier 1578 (*v. st.*), des renseignements complets que nous avons publiés page 555. A ces renseignements nous en ajoutons ici d'autres tirés d'une lettre de l'évêque d'Arras et du s^r de Valhuon ¹.

Le 3 janvier, ces personnages annoncèrent au Gouverneur général que le duc était entré à Condé le second jour de Noël (1578), bien tard, et que le

¹ « Nous sumes encores ce jourd'huy attendant la venue de ceulx de Haynnau, Valenciennes, Tournay, Lille, Douay et Orchies, qui nonobstant qu'ilz eussent promis comparoir au xxviii^e, si est-ce toutesfois que lesdicts de Haynnau et de Valenciennes ne sont encores comparuz, et si n'ont fait aucunes excuses, dont plusieurs sont en doute. Aucuns néantmoins présupposent que leurs excuses se donnent d'elles-mêmes, par les nouvelles qu'on a icy certaines de la sortie du duc d'Alençon de la ville où il estoit advenue vendredy dernier et qu'il s'est mis en la ville de Condé, laquelle peut estre environnée de ses gens de guerre tant de pied que de cheval, logiez aux villaiges circonvoisins, il peult sembler, à bon droict, que les chemins de Mons en ceste ville ne sont assurez, d'autant moins que le bruict court icelluy d'Alençon estre party avecq mescontentement de ceulx dudict lieu et quelques paroles minatoires. » (Lettre de l'évêque d'Arras et du s^r de Valhuon au prince de Parme, du 31 décembre 1578, Archives de l'audience, registre 192, fol. 56.)

comte de Lalaing y a été également pendant deux ou trois jours, sans pouvoir assurer s'il l'avait accompagné ¹.

Le 17 du même mois ils avertirent également le prince de Parme du séjour du duc à Condé, où le seigneur de Fromont est venu le trouver « ayant passé par Mons et reproché aux bourgeois illecq la faculté qu'ilz avoient faict, d'avoir tant incivilement faict ou laissé sortir ung tel prince. Et a icelluy de Fromont présenté audit d'Anjou, de la part du prince d'Oranges, la ville de Malines ou la ville d'Ath; mais nous n'avons entendu quelle response luy auroit esté donnée, sauf qu'il court ung bruiet que ledict d'Anjou se retirera en l'une desdites villes ². »

Les mêmes personnages écrivent encôre le 9 février : comme nous ne doutons que V. A. ne soit avertie du départ du duc d'Anjou, avec toutes ses troupes, sans en avoir laissé dans aucune ville du pays, nous avons appris qu'il a été pressé de partir lorsqu'il fut informé de l'arrivée de V. A. de ce côté de la Meuse.

A cette circonstance il faut en ajouter une autre : le refus de le laisser entrer dans le château de Condé, celui des habitants d'Ath de le recevoir, comme le demandait le prince d'Orange, et « le descouvrement du masque duquel ledict d'Oranges usoit en son endroit ». De sorte que le duc s'est retiré à la hâte et très mécontent du Taciturne. Ensuite il a envoyé le sr des Prunaux audit prince et aux villes.

Le départ du duc ne mit pas fin aux difficultés du moment. Bientôt d'autres incidents survinrent. Les Français, dit Morillon, tournaient autour de Cambrai. Le mal qu'ils y font « est cause qu'ils y sont abhorrés » (p. 286). Puis il ajoute : « les gens de bien en sont en peine », car l'on ne sait quelle intelligence le duc d'Alençon a sur cette ville, comme il a eu et a encore sur Mons, Quesnoy et d'autres villes. Dans une autre lettre, datée du

¹ Registre 192 de l'Audience, fol. 31 v^o.

² *Ibid.*, fol. 33.

28 janvier 1579, le prévôt assure que d'Alençon est parti peu content du prince d'Orange et des États « aiant le premier fait de son mieux par l'intermédiaire de la Noue pour le retenir, avec espoir de lui remettre le pays en mains, et la possession des villes d'Ath, Lessines et Enghien pour la retraite. Mais ceux d'Ath ne l'ont pas voulu, par suite de la crainte que l'on tirerait vengeance des Français qui furent noyés, il y a quelques années, après la défaite d'Autrage. Puis on voulait lui assigner la ville de Malines pour résidence (p. 294) ». Morillon, on le voit par ces passages, tâchera de tenir le cardinal au courant de tout ce qui concernait d'Alençon. Les troupes françaises, dit-il dans une lettre du 31 janvier 1578, sont quasi toutes passées et font du mal largement où ils sont. Le duc d'Alençon logea le 27 à Havrincourt, où il reçut la nuit et le matin trois courriers, qui l'obligèrent de partir le plus tôt possible, sans attendre les députés de cette ville, accompagnés de M. d'Inchy « que furent rencontrés d'ung que l'on appelle Alferan, qui se dict ambassadeur, qui leur fit de grands remerciements de la part de S. A., disant qu'elle était partie de très bonheur; et vint ici (à Cambrai) avec eux, apportant lettres au magistrat et le remerciant du bon accueil qu'ils ont fait à ceux de sa suite » (p. 297). Mais, ajoute Morillon dans une autre lettre, on prétend que le duc n'est pas bien loin de revenir aux Pays-Bas et qu'il a encore son conseiller principal, le sieur Desponceaulx, auprès du conseil d'État et quelques autres personnages, tels que Mondoucet, qui a été longtemps l'agent du roi de France à la Cour d'Espagne et aussi à Bruxelles. On prétend, continue-t-il, que cet agent a rendu de très mauvais offices, même près du peuple « et l'on lui attribue le livret malheureux qui ira avec ceste, quoique l'auteur se dit Hanuier. Je ne sais ce que l'on voudra faire du frère du roi, quand on a vu la conduite de ses gens qui sont insupportables et surpassent toute autre nation en cruauté, méchanceté et avarice; que le duc n'a pas obtenu d'argent de son frère, et que partout il a été obligé de se retirer. Malgré les belles paroles qui lui ont été données, il n'a rien obtenu; ce qui l'a très excité contre les États,

auxquels il aurait fait comprendre qu'il joindrait ses forces à celles du roi pour les combattre » (p. 300). Tels sont les faits articulés par Morillon contre d'Alençon et les troupes qu'il avait introduites aux Pays-Bas.

Granvelle ne se préoccupait pas seulement de la manière d'agir de la cour de France et du duc d'Alençon à l'égard de nos provinces. Une autre question de grand poids se présentait encore, celle de la Turquie, où la France jouait un rôle pour contrarier l'Espagne. La trêve avec le Grand Turc existait, il est vrai. Mais peut-on se fier à la durée de cet acte ? En ce moment, Philippe II veut s'en assurer afin de « contreminer les pratiques d'Alençon et d'Oranges, qui donnent à entendre à ceux des Pays-d'Embas qu'ils ont envoyé pour procurer descente de si grande armée, que S. M. empeschée de ce coustel, ne pourra continuer l'emprise pour recouvrer ledits pays, afin de les faire plus obstinez et qu'ilz avoient ung François à Venise, qui devoit passer à Constantinoble à ceste poursuyte, et n'actendirent que lettre de Alençon » (pp. 314, 335). Les craintes du cardinal ne semblaient pas très fondées sous ce rapport. La guerre de la Perse préoccupait trop la Sublime Porte, pour lui permettre d'attaquer l'Europe.

Une autre question relative à d'Alençon se présenta bientôt : le projet de mariage du prince avec Elisabeth, reine d'Angleterre, projet sur lequel M. de la Ferrière a écrit un livre intéressant intitulé : *Les projets de mariage de la reine Elisabeth*; Paris, 1882.

L'ambassadeur espagnol en Angleterre assurait que ce mariage était sur le point d'être conclu; néanmoins, dit Granvelle, la reine voulait voir son futur mari. Toujours perspicace, le cardinal ne crut pas, et non sans motifs sérieux, à une semblable union. A ce propos il rappelait (p. 319) à Marguerite de Parme les ruses habituelles d'Elisabeth donnant à entendre, pour sortir de quelque mauvaise situation, qu'elle veut épouser un prince puissant étranger sans jamais se contenter de peinture, qui la pourrait tromper; mais elle veut voir la personne. « Et si celle de M. d'Alençon est telle que l'on me dit, je la tiens pour Dame de si bon jugement, qu'elle ne

voudra abandonner Leicester, pour s'attacher audit d'Alençon; et suis toujours d'opinion qu'elle est déjà mariée avec ce comte, quoiqu'elle ne le fasse pas connaitre. » (p. 319). Sur le premier point Granvelle avait parfaitement raison. D'Alençon et sa mère pouvaient seuls croire à l'éventualité de ce mariage, véritable leurre par lequel Élisabeth voulait les amuser, pour arrêter l'intervention par trop active de la France aux Pays-Bas. En ayant l'air de vouloir accepter les avances du duc, elle arrêtait nécessairement l'intervention directe et soutenue de la France, qui devrait ménager en pareilles circonstances les tendances de la politique anglaise. De plus, la personne de d'Alençon, Granvelle le fait entendre, n'était pas des plus prévenantes. Grêle, maigre, marqué de la petite vérole, le duc n'avait pas les qualités physiques pour plaire à la reine vierge. Celle-ci n'était pas, comme le cardinal le crut, l'épouse de Robert Dudley. Le comte était devenu, à l'insu de la reine, le mari de la veuve du dernier comte d'Essex. Les préparatifs du départ de d'Alençon pour l'Angleterre sont mentionnés à la page 434.

Toujours à la piste de nouvelles concernant d'Anjou, Morillon écrit à Granvelle, le 27 février 1579, que le prince d'Orange promettait au duc de lui remettre les Pays-Bas; mais, ajoute le prévôt, il a appris une première fois à ses dépens, et su que les gouvernants n'ont pas tout le crédit auprès des villes, et surtout le Taciturne, qui « a esté contrainct retirer la garnison qu'il avoit en la ville d'Ath, que n'en veult plus manger. » D'Alençon avait cependant envoyé aux États d'Artois, Bonnavet, lequel déclara que S. A. s'était retirée du pays, par suite des ordres du roi, son frère, « mais que, pour ce, il n'entendoit habandonner sa poursuite et traite, et qu'il ne faudroit retourner à la primevère; dont plusieurs se sont ridz; car l'on sçait bien qu'il n'at veu le Roy ni la Reine mère jusqu'à présent; et retournant vers son pays, il n'at passé par nulle ville, jusques il est venu à Angiers, où il se tient enterré, aiant licentié toute la gendarmerie qu'il avoit ammené, que at esté fort frotté à son tour » (p. 526).

La publication de la correspondance de d'Alençon par MM. Muller et Diegerick, et celle de Catherine de Médicis par M. le comte de la Ferrière, nous en apprendront sans doute davantage sur ce point, lorsque ces travaux seront achevés.

D'Alençon caressait encore l'espoir de rentrer au pays. Une lettre de Granvelle, datée de l'Escorial, le 24 septembre 1579, nous apprend, sans doute au moyen des documents qu'il avait sous les yeux, que le duc venait d'adresser à ceux d'Anvers une missive par laquelle il leur offre l'assistance « ouverte » de Henri III dans le cas où ces affaires « passent plus en avant. » Mais, ajoute le cardinal, Philippe II a chargé son ambassadeur en France, Jean de Vargas Mexia, de faire au roi des représentations à ce sujet et de lui dire en peu de mots : « que s'il le sceit faire en la manière que l'on luy ha enchargé, il le fera penser plus de deux ». Nous connaissons, ajoute-t-il, la situation des affaires en France, et en vérité l'on leur ha jusques oyres trop comporté, et qui vouldroit user de practiques et leur rendre le change, y employant aussi les armes, l'on les rendroit en peu de jours bien estonnez » (p. 456).

C'était une menace, à laquelle Granvelle n'aurait pas manqué de donner suite s'il avait été seul le maître. Depuis longtemps il avait conseillé au roi, sans y réussir, de faire à la France une guerre sans merci, sur mer et sur terre.

En ce qui concerne les représentations faites à la cour de France par Vargas Mexia, la lettre de cet agent écrite à Philippe II, le 5 août 1579, donne des renseignements complets sur ce point. Henri III, auquel Vargas s'était adressé à cet effet, répondit de la manière la plus positive, en donnant sa parole de gentilhomme (cavallero), qu'il ne prêtait en aucune façon la main à la manière d'agir de son frère pour aider les rebelles des Pays-Bas¹.

¹ « Quanto a haver dicho que yo le offrescido mi asistencia y fuerças para favorecer los rebeldes de Flandes, yo os certifico, como cavallero, que nunca tal me paso por pensamiento ni la hazia. » (Lettre inédite de Vargas-Mescia à Philippe II au dépôt de Paris.)

Mais, ajoute plus loin l'agent du roi d'Espagne dans la même lettre, il ne faut pas trop ajouter foi à ces paroles. Le roi est Français, parlant très léger, et il a l'habitude de ne pas toujours dire la vérité; il est entouré de mauvais conseillers ¹.

Plus tard le duc rentrera aux Pays-Bas; nous le verrons ailleurs.

V.

Antonio Perez ², personnage très connu par le rôle important qu'il remplit en Espagne durant le XVI^e siècle, est cité souvent dans notre volume et le précédent. Granvelle entretenait avec le ministre de Philippe II une correspondance assez suivie sur les affaires des Pays-Bas, qui rentraient à cette époque dans ses attributions (p. 237). Souvent le cardinal le cite dans ses lettres et constate que le roi avait en lui la plus grande confiance (pp. 287, 380).

Les événements les plus marquants de la vie de Perez sont intimement liés à ceux de Jean Scovedo ou Escovedo, autre personnage sur lequel nous avons donné, dans les volumes précédents, des renseignements suffisants. Ajou-

¹ « Todavía ay poco que fiar, porque es Frances y vario, y tiene ruynes consejeros en torno de si ya esta causa, no ay que hazer caudal de nada para descuydarse un pelo ni dexar de yrle mirando a los manos con todo cuydado, y sin perderlos de vista momento. » (*Ibidem.*)

² Il était enfant naturel de Gonzalo Perez, secrétaire d'État sous Charles-Quint et Philippe II, et fut légitimé par acte du 14 avril 1542.

Selon un manuscrit cité par MIGNET, il était élève de Ruy Gomez, discret, aimable, de beaucoup d'autorité et de savoir. Par ses manières agréables, il va tempérant et déguisant beaucoup de dégoûts que donneraient aux personnes la lenteur et la lésinerie du roi. C'est par ses mains que passaient toutes les affaires d'Italie et des Pays-Bas, depuis que ce pays était gouverné par Don Juan, qui le poussait fort en avant; ce que faisaient encore plus l'archevêque de Tolède et le marquis de Los Velez. Il était si adroit et si capable, qu'il devait devenir principal ministre du roi. Il était maigre, d'une santé faible. Il tenait à ce qu'on fit état de lui et à ce qu'on lui offrit des présents. (*Antonio Perez et Philippe II*, p. 9.)

tons seulement qu'il était le secrétaire de Don Juan et dévoué à son maître.

Dans une lettre du 3 mai 1578, adressée au prieur de Bellefontaine, Granvelle dit : l'on écrit d'Espagne que le secrétaire Escovedo et sa femme ont échappé au poison qu'une esclave leur aurait administré à la suite des mauvais traitements que sa maîtresse lui avait fait subir. C'était le bruit public, qui sera démenti plus tard lorsque les informations de la justice auront fait connaître les véritables instigateurs de ce crime. La vie des deux victimes avait été en danger, continue Granvelle; mais le jour de la seconde fête de Pâques, au moment de retourner chez lui, vers dix heures du soir, et près de son habitation, Escovedo étant à cheval et entouré de torches, fut attaqué par trois ou quatre personnages inconnus. L'un des assaillants lui porta à travers du corps un coup d'épée dont il mourut bientôt, sans avoir pu proférer une seule parole. Les recherches faites pendant cinq jours n'ont pu faire connaître les malfaiteurs. « S. M. le sentira fort et le seigneur Don Juan, qui luy estoit très affectionné; car il luy avoit faict bons services. Son trespas viendra mal à propos pour les finances. Il venait de bas lieu et estoit bastard, creut peu à peu, mais l'on le tenait haultain et insolent » (pp. 84 et 85). Le cardinal annonce, le 7 suivant, à Marguerite de Parme le même fait d'une manière plus laconique en y ajoutant un mot significatif : la mort du secrétaire Escovedo me tient en peine, dit-il, doutant qu'il n'y aye suite d'aulture malheur, qui que soit l'auteur, et plus s'il est grand » (p. 87). Quel était ce « grand? » Si Granvelle ne le dit pas, le bruit public ne désignait pas moins le secrétaire Antonio Perez. La main de celui-ci aurait été conduite par le roi. Les nombreux rivaux de Perez mirent la circonstance à profit. Il fut dénoncé comme assassin à la justice, qui commença ses investigations. Après de nombreuses recherches, la culpabilité de Perez fut prouvée; mais, dit le marquis de Pidal, il fut également établi qu'il avait agi du consentement et même d'après les ordres de Philippe II, qui finit par le reconnaître dans le billet écrit de

sa main, et du à Antonio Perez peu de jours avant d'être mis à la torture. Au moment de subir la question, Perez avoua sa participation à ce meurtre ¹.

La complicité de Philippe était ainsi formellement établie. Était-il de ce chef coupable? La loi espagnole permettait-elle de le punir? Évidemment non. A cette époque le roi d'Espagne était maître absolu de ses sujets. Leur vie, leur existence lui appartenaient comme leur fortune. Libre à lui de les confisquer, sans jugement comme sans contrôle. Diego de Chanes, confesseur de Philippe, le déclara ainsi lui-même dans une lettre traitant spécialement cette question, c'est-à-dire le pouvoir du roi de juger et d'exécuter sa sentence. Ainsi s'expliquent les meurtres commis en Espagne sur la personne du sr de Montigny et de plusieurs victimes condamnées sans jugement autre que celui du roi, sans défense, contrairement aux principes du droit public admis dans nos provinces. Là le moindre sujet devait être jugé en droit et justice par son juge naturel. Le principe du droit du souverain en matière criminelle fait comprendre très bien, au point de vue espagnol, la proscription du Taciturne, condamné par un tribunal illégalement institué dans notre pays en vertu de la seule volonté royale.

Quel crime avait commis Escovedo pour mériter la mort? Il était l'ami dévoué de Don Juan; il était soupçonné de favoriser ce prince dans ses vues ambitieuses sur l'Afrique, sur l'Angleterre et même sur l'Espagne. Escovedo avait eu le tort d'intriguer à Rome en faveur de son maître et ami sans consulter le roi, sans lui faire connaître ses combinaisons si contraires aux droits du souverain. Escovedo, dont Don Juan réclamait avec instance le renvoi aux Pays-Bas, était l'âme de ces machinations; il était coupable d'avoir fait tous ces arrangements avec le Saint-Siège pour forcer la main à son souverain. C'était un homme adroit, actif, capable,

¹ *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*. Traduction de MAGNABAL, t. I, p. 173.

PREFACE.

qui, à un moment donné, aurait pu contre-balancer l'influence de Perez sur le roi. Il fallait s'en débarrasser à cause de l'appui qu'il avait trouvé chez Don Juan, le vainqueur de Lépante, le protégé du pape et si bien vu à la cour de Rome, qu'il fallait le surveiller. Philippe autorisa Perez à suivre à la fois la conduite d'Escovedo et de Don Juan et de correspondre avec eux.

Pour se débarrasser d'un concurrent si redoutable tel qu'Escovedo, Perez disposait d'une arme redoutable, la jalousie du pouvoir, une des plus grandes faiblesses de Philippe II. Dès que le roi fut informé par son secrétaire de ce qui se passait, Escovedo était perdu; il fallait le supprimer. Perez était chargé de mettre la sentence à exécution. Il le fait par le poison qui ne réussit pas, puis par l'assassinat commis par quelques *bravi*, dont l'histoire a conservé les noms. Ils obtinrent des faveurs royales pour récompenser leur crime.

Au moment de la découverte du véritable mobile des intrigues de son secrétaire, Philippe lui reprocha de l'avoir trompé en lui fournissant des indications fausses sur le compte de la victime. Il fallait une réparation. Perez fut poursuivi. L'histoire ajoute que le roi avait encore un autre mobile de vengeance : son ancien secrétaire aurait été l'amant de la princesse d'Éboli, la maîtresse de Philippe.

Le procès du coupable, imprimé à Madrid en 1788, révélait en partie du moins tout ces faits. Ceux-ci et les mémoires de Perez ont été mis à profit par le marquis de Pidal, dans son travail précité, et par Mignet dans un livre intitulé : *Antonio Perez et Philippe II*. Les relations entre le roi et la princesse d'Éboli y figurent comme vérités établies sur des preuves évidentes. Leti avait déjà exprimé la même opinion dans sa *Vida del catolico re Philippe II* (t. I, pp. 91 et suiv.).

L'existence de ces relations entre le roi et la princesse d'Éboli, Don Gaspar Muro, auteur de la *Vida de la princesa de Eboli*, imprimée à

Madrid en 1887, ne l'admit pas. Ranke et Lafuente n'y ajoutent pas foi. M. Cánovas del Castillo s'est à son tour franchement rallié à cette manière de voir¹.

Le silence que Granvelle garde à ce sujet dans sa correspondance et les explications qu'il donne à propos de l'arrestation de la princesse donnent parfaitement raison à M. Muro. Un tout autre mobile dirigeait le roi. Nous allons le voir.

Lorsque Perez était emprisonné, le cardinal fit savoir à Marguerite de Parme (12 août 1579, p. 452) que cette détention venait très mal à propos. La chancellerie était vide. Toutes les affaires passaient par les mains du roi, qui, par suite de ces occupations, était très fatigué. Granvelle engagea par conséquent son souverain à prendre une résolution définitive en ce qui concerne Perez; car, dit-il, les affaires souffrent de cette irrésolution et de l'absence du secrétaire. Il n'y a plus personne pour traiter celles concernant les Pays-Bas, si ce n'est Dennetières, qui lui-même est malade. Jusqu'à ce jour Granvelle n'avait fait aucune confidence sur ce qui se passait. Dans une lettre adressée, le 12 septembre suivant (p. 442) à la duchesse, il est plus explicite. Il a eu des nouvelles de la prison de Perez, qui y est toujours comme S. A. l'aura entendu. Se préoccupant surtout de la besogne, le cardinal ajoute : « Et vindrent icy les clergiez de Antonio Perez que, par commandement de S. M., je submiz audit Idiaques. Et aujourd'huy commencent la besogne soubz luy, et nous verrons après ce qu'il plaira à S. M. faire de Antonio Perez, qu'est encore chez l'alcade détenu. Et j'obtins devant hier de S. M. que sa femme luy puisse aller tenir compagnie. » Le cardinal semblait ignorer en ce moment ce qui s'était passé à propos de l'assassinat d'Escovedo, ou du moins il fit semblant de ne pas le savoir. Il n'en est rien, dit-il, à Marguerite, de ce que l'on impute à Perez au sujet de la mort

¹ Voy. la *Carta del Excel^{mo} Sr D. Antonio Cánovas de Castillo* qui précède le travail de M. Muro, p. XL.

d'Escovedo « mais il s'estoit joint avec la princesse d'Éboli, qu'est aussy détenue en ung chasteaul, à cinq lieues d'icy (de l'Escorial ¹) pour quasy vouloir forcer S. M. de déchasser de son service Matheo Vasquez qu'a crédit ². Et quoique S. M., continue-t-il, engagea Perez, par l'intermédiaire de son confesseur et d'autres personnages, à se reconcilier avec Vasquez, en présence de la justification de celui-ci, il s'y refusa. Perez a voulu suivre plutôt la volonté de la princesse d'Éboli que celle du maître. Celle-ci, ajoute Granvelle, est par trop hardie. Elle a dit et ensuite écrit au roi que s'il ne chassait Vasquez de son service, elle le ferait tuer à ses pieds « qu'est ung peu trop, synon beaucoup. » Pourquoi cette colère? Quel motif dirigeait la princesse lorsqu'elle s'adressa à son souverain dans des termes si violents? Il y allait de son influence à la cour, où le parti Éboli avait supplanté tour à tour celui de Ruy Gomez, de Don Juan et du marquis de los Velez. Pour sauver le parti Eboli, Perez devait faire disparaître à la fois ses antagonistes à lui et ceux de la princesse.

On le voit, une conspiration générale avait été organisée dans ce but par Perez contre les secrétaires qui pouvaient combattre son influence. Il était soutenu et excité à cet effet par la princesse d'Éboli, à laquelle il rendit à son tour des services contre ses antagonistes à la cour. Entre eux il y avait solidarité complète, un enchevêtrement d'intérêts divers, ayant un but, commun, celui de l'influence auprès du roi. Que fit Philippe en présence de ces faits? Connaissant, dit Granvelle, le caractère de cette femme étrange et pour éviter qu'elle ne fit pire « usant d'office de bon prince, et se souvenant des services de feu son mary, et pour estre de la maison qu'elle est, pour la dompter et pour son propre bien et de ses enfants, comme mesme dict S. M., l'a fait mettre où elle est » (p. 445).

Ce Matheo Vasquez de Leva, sur lequel nous donnons en note des ren-

¹ Le donjon de Pinto, gravé dans l'ouvrage de Muro. Voy. aussi *Documentos inéditos*, t. LVI.

² Ce fait est confirmé par un passage reproduit dans le *Prologue de M. Cánovas de Castillo*, p. LIII. Voy. aussi la pièce justificative n° 165, p. 6, du supplément au travail de M. Muro.

seignements, était un personnage adroit, très insinuant, qui, d'après Perez, l'aurait traité de la manière la plus cruelle. Vasquez avait en effet soutenu auprès du roi les accusations portées par la famille Escovedo contre l'assassin de son auteur.

Selon le récit de Granvelle, il est permis de douter de tout ce qui a été dit et écrit concernant la rivalité entre Philippe II et Perez à propos de la princesse d'Eboli. Ces récits seraient des inventions faites à plaisir. Un mouvement de colère de la princesse contre Vasquez et une inconvenance faite par elle envers le roi, puis la défense qu'elle avait prise de Perez seraient l'unique mobile de la conduite de Philippe à son égard. Dès lors, les questions de rivalité et d'amours trompées ne seraient entrées dans la pensée du roi, ni dans sa conduite à l'égard de la princesse. Là serait toute la vérité, selon les lettres de Granvelle.

Il serait du reste difficile de comprendre comment Philippe II et Perez auraient pu se disputer le cœur d'une femme borgne ou louche, de quarante ans, âge déjà avancé pour une Espagnole. Le portrait de la princesse publié par M. Muro, d'après une photographie, n'offre pas de si grands attraits.

M. Cánovas del Castillo n'aurait par conséquent pas eu tort de dire dans son *Prologo* : la vérité est que le livre de M. Muro prouve ce que j'avais soupçonné avec fondement, à savoir que Philippe II a été l'instrument de la haine vouée par la princesse et par Perez à Escovedo, en obligeant le roi à commettre une action très excusable à ses yeux et comme une nécessité inévitable de la situation politique (p. LVIII).

La correspondance de Granvelle corrobore cette appréciation ; elle donne raison à cet écrivain, à Ranke, à Lafuente et à Muro.

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 5 janvier 1578.

La lettre de Vostre Altéze du premier de ce mois me tient en grande penne, ayant entendu par icelle que la goutte la tint au lict. Vray est qu'elle me console, avec ce qu'elle dict qu'elle espère que le mal passera tost. Si ne seray-je à mon aise que je n'entende qu'elle soit du tout hors de penne. Les nesges du plain de cinq milles sont tombées fort mal à propos, pour l'empeschement qu'icelles donnent au passaige des muletz qu'elle actendoit de Naples. Il conviendrait leur faire prandre le tour vers la marine, que n'alonge le chemin pas plus de quatre ou cinq jours. Et j'entendz que quelquesfoys l'on actend sept septmaines entières, devant que pouvoir passer ledict plain. Le brief partement de Vostre Altéze emporte infiniment pour tous respectz, et elle-mesme l'entend par sa prudence trop

plus que moy, et combien il conviendrait qu'elle fût jà là, pour user des occasions, et mesmes devant que ceulx qui sont en différent se rallient. Le Prince d'Oranges ha jà conceu quelque jalousie de l'Archiduc; et les Estatz entre eulx ne sont d'une opinion, ny en ce dudict Archiduc, ny en aultres choses que passent. Avec le Seigneur Don Joan mal négocieront les Estatz, pour la diffidence qu'ilz ont conceu de luy; et comme il ha procuré leur bien, tant plus il sent ceste diffidence, et en est picqué; qu'est ce que luy faict monstrier tant de contentement qu'il ha ouvertement déclaré, par ses lettres à plusieurs, de la résolution que Sa Majesté ha prins de retourner aux armes, et d'y faire retourner les Espagnolz, et les faire suyvre d'aultres. Et jà de France l'on escript qu'il menasse Bruxelles du sac; et il ha gens alentour de soy qui l'animeront plus à l'exécution des armes, que à négociations, nonobstant ce que Vostre Altèze ha entendu à l'intention du Roy qui, comme prudent Prince, voudroit que tout s'accomoda. Car la ruïne des subjetz redonde à grand intérêt du Prince. Je délaisse les fraiz grandz et les difficultez que l'on trouvera à l'exécution, mais ledict Seigneur Don Joan est jeusne, et verd, et amy des armes, et désireux d'honneur, et se voudra vanger et ruiner tout. Et ce que, allant en conquête à Tunes, où il failloit bien traicter ceulx du pays, il se laissa si facilement persuader à donner le sac de Tunes aux soldadz, sans causé, ny raisonnable fondement quelconque, me faict craindre. Et Dieu sceit en quoy l'on pourroit tomber, mectant les gens de pardelà en plus grande désperation, à laquelle l'on n'a jà donné sinon trop de cause de nostre coustel. Si Vostre Altèze y estoit, elle accomoderoit beaucoup de choses. Il n'y a lettres dudict Seigneur doisi le xxv d'octobre, ny n'arrive le courrier que les ambassadeurs de Gennes escripvoient il y a près d'ung mois, que ledict Seigneur vouloit dépescher pour Italie. Il est fort seul, et Scobedo ne retourne, que doibt peult estre s'arrester en Espagne, pour la provision d'argent, dont se despenderont grandes soumes, devant le printemps. Il ha maintenant escript à Aushourg pour recouvrer 2,000 chevaux d'artillerie, qui n'arriveront en deux mois, ny ne souffiront pour l'artillerie et la suyte, et pour le bagaige, et pour la conduyte des vivres. Je ne sçay où il les prendra, estant où il est, et estans toutes choses comme elles sont; et en ce temps, l'on murmure que les 4,000 François, que sont avec luy soubz la charge du Comte Charles de Mansfeld, soient estez mal rencontrés de ceulx des Estatz. Et à dire la

vérité à Vostre Altèze, je ne fusse esté d'avis de prandre gens de là. L'Empereur, de glorieuse mémoire, qui les congnoissoit, ne l'eut faict.

D'Espagne nous n'avons que ung courrier de Barcelone, venu pour vacante. Il dict que l'admiral estoit arrivé à Barcelone. Avec luy est passé Jo. Ferrante Çuñiga, que vraisemblent sera jà en court, pour où l'ambassadeur et moy escripvons par toutes occasions, pour ramentevoir et solliciter les pouvoirs et instructions de Vostre Altèze, et que l'on la pourvoye d'argent, et que l'on déclare son entretènement ordinaire. Et ledict Jo. Ferrante sera à propoz là pour de vive voix en présence faire les diligencés requises de son coustel. Aussi avons-nous escript tous deux au Sr Don Fernande de Lannoy, et porté noz lettres le dernier courrier party pour Lyon, qu'est l'adresse la plus briefve et plus sheure; et j'ay là homme à mes fraiz pour faire dois là pourter toutes mes lettres en Bourgogne. Je louhe Dieu des bonnes nouvelles que Vostre Altèze nous donne que Monsr le Prince son filz fut jà si avant en son voiaige, et bonne santé. J'espère qu'il sera diligent pour faire entendre à Vostredicte Altèze de ses nouvelles, et que par ce moyen l'on sçaura aussi de celles dudict Seigneur Don Jehan. Monsr l'III^{me} Cardinal Farnèse est attaché de la goutte en la main. Je tiens que déans deux jours il yra à Palo, pour y estre l'air plus doux, pour s'y refaire. Il se porte à la reste bien, Dieu mercy!

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN D'AUTRICHE.

(Bibliothèque de Besauçon. — Mémoires de Granvelle, t. III, fol. 111, 112.)

Rome, le 11 janvier 1578.

La carta de V. A. de 21 del passado he recebido juntamente con el libro, y visto lo que ha escrito al embaxador. Havia tanto tiempo que no las teníamos, no viniendo tan poco de otros de essas partes, que con lo que

publicavan mercaderes con sus cartas de las indisposiciones de V. A., y aun de suprimirle, que seria, plaziendo á Dios, al sólito, prognostico de muy larga vida, con dezir de mil encuentros, y batallas algunas, otras con perdida, otras con ganancia, segun son varias las affecciones de los dichos mercaderes, que estábamos con travaxo. S. A. pensava que le encubriamos las nuevas, ni podia creer que estuviésemos sin cartas ó de V. A., ó de particulares que nos dixiessen lo que passa, con que se nos ha mostrado algunos dias assombrado, y poco satisfecho del uno, y del otro. Doy gracias á Dios, que por lo que ha venido agora vemos que las cosas van mejor.

Yo nunca he pretendido ni escusar, ni defender los de estos estados, que olvidando lo que deven á su Rey y Señor, se ponen á hazer cosas indevidas, y en las oxorbitancias que veemos. Pero bien dire que, despues que aya examinado bien todo V. A., y quando, plaziendo á Dios, despues de las victorias podrá entender con verdaderas informaciones lo que ay, conocerá que en aquellos Estados, S. M. tiene muchos, y muy leales vassallos, y tan buenos Cathólicos como los ay en qualquier otra parte de la Christiandad. No se espanto V. A. que no acudan, que como se halle V. A. con sus fuerças atras mano, y los que tienen las armas contra V. A. tienen sus fuerças dentro de la provincia, no osan declararse por no perder vidas, y haciendas, antes que V. A. pueda dar remedio; y hallará que el mal que ay universal en la provincia no es ni gana de mudar la Religion, ni falta de querer dar la devida obediencia, si no que los trabajos en que al presente nos hállamos tienen el fundamento del odio concebido contra la nacion Spagnola, por los malos tratamientos, que desta en doze años han recebido; y que en tanto tiempo no se aya puesto el devido remedio, y la fresca memoria de lo que á sangre fria se hizo en Mons, despues de cobrada la tierra, el saco de Malines con tanta sin razon y tan cruel, lo de Zutphen, lo de Narden, lo de Haerlem, las cosas que han passado en las armadas del mar, contra los que en ella servian de los payses, y el haver intentado el poner las alcávalas lo qual se vee claro, pues habiendo hallado el Principe de Oranges contrarios todos los estados, quando el primer año vino tan poderoso contra el Duque de Alva, viniendose á intentar lo de las alcávalas, repugnando universalmente, todos los estados, los de Holanda y Zelanda, quien dolió mas, se resolvieron á llamar el Principe de Oranges, para valerse del contra el dicho Duque, y lo que intentáron despues, presupo-

niendo hazerse de suyo gobernadores; solo Roda, Sancho de Avila, y otros de la nacion España, con el saco de Amberes puso el sillo, para que cayesemos en la miseria presente creciendo con esto el odio contra la nacion, á la qual nadie ha sido mas aficionado que yo, digo de los buenos, que de los que no lo son, no, y no es menester por prueba desto mas claro testimonio, sino que por el favor que he hecho á la dicha nacion, y haver esto parecido mal á los naturales, quedo ya catorze años fuera de mi casa, con harto daño de mi hacienda y de los mios, y esto lo saben mejor S. M., y Madama de Parma que otra persona alguna. Y se acordará S. M. que mucho tiempo antes que partiesse de Flandes, le advierte de lo que hazian los que querrian revolverlo todo, para procurar de hazer odiosa la dicha nacion, con dezir lo que me parecia deviesse hazer para el remedio, anteviendo lo que deste principio havia de succeder. No niego que no aya muchos, que tienen muy ruynes entrañas, y malas intenciones; y algunos que por haver mal consumido su patrimonio, ni querrian justicia, porque no fuessen forçados á pagar sus deudas, ni escusar rebueltas, antes procurarlos, por poder pescar en rio turbio, que fue el fundamento de la liga, que hizieron al tiempo de Madama, en la qual no entraron sino los que por sus deudas no podian ya vivir, y antes de todos el mismo Principe de Oranges. Y como á estos no tienen los Estados obligacion de vasselage, por tenerlos á su devocion, y especialmente el pueblo menudo, le han ofrecido y ofrecen la libertad, la qual abraçan de buena gana los que no miran mas adelante. Pero la universidad, y los que tienen hacienda, y no la querrian perder, sienten y pagan la locura de los otros, y lo que hazen unos pocos no se deve imputar á la universidad; y sabe muy bien V. A. que los con quien hasta agora se trata no se pueden dezir los Estados Generales, que se devian juntar para tratar con ellos, sino algunos de Brabante, que siempre han querido usurpar la autoridad sobre los otros estados, y para ello han ganado algunos pensionarios, y otros que tenian malas entrañas; ni tan poco he sido jamas de opinion, que si las cosas no se pueden acomodar á buenas, como conviene al servicio de Dios y de S. M., que se dexen de usar de la fuerça, pero deseára que estos de la fuerça se pudiera excusar. Pues hazer los Principes guerra con sus vassallos es tan á su daño proprio, y si se huviera de hazer se emprendiera en mejor sazón, entreteniendo las cosas con negocia-

ciones, ofreciendo cada dia nuevos partidos, para dar á la gente pastura, y en que entender, y entretanto preparar lo necessario para la guerra con tiempo, porque en el verano de una vez se hiziesse lo que se huviessse de hazer con las fuerças no solo de tierra, mas aun las de la mar; porque si en esta no somos superiores, aunque acabe V. A. con facilidad lo Mediterraneo, quando se quiera entrar en lo de Holanda y Zelanda, hallará las dificultades que sus predecesores en el gobierno; y tanto mayores como se han prevenido. y fortificado. Y yo no he dexado de escribir á S. M. lo que me ha parecido en lo de Sueden, y dende el principio se me ofreció la dificultad en la qual V. A. se hallo agora, en la parte donde está la vitualla, y lo que padeceria la gente, la mucha que moriria sin combatir con otro que con el frio, y que con poca no podrá entrar, para tener abundanciá, teniendo los estados tanta gente, y si junta, mucha mayor será la falta de las vituallas. . . .¹

Y cierto tengo l'astima á V. A. viendole embuelto en tantos cuydados, y faltas que no se emiendan con la tardança de España, y con no acudir con tanta promptitud el dinero como seria menester, ni aun la gente que se esperaba. Lo infanteria del tercio de Don Lope está todavia en el estado de Milan, y la que ha ydo de Nápoles, que havia desembarcado en la ribera de Genoa, va á seguimiento destes, la de Sicilia está embarcada dias ha, detenida en Melazzo, por no haver podido las galeras forsar el tiempo que ha sido rezio. Y no querria que antes que todo se juntasse, la gente de los Estados intentasse alguna cosa que doliesse. Toda Italia siente la diligencia que se haze para buscar dineros por V. A., y es imposible que este no acuda brevemente con la diligencia que se ha usado, y si tiene dineros no le faltará gente en Alemaña. De Françia tomaria la menor que pudiesse, ni me fiára de quantas palabras, y ofrecimientos hazen; y á la que tienen es menester tener le ojo, porque verá V. A. que entre la gente de guerra mesclarán soldados muy pláticos por visitar las tierras, fuertes, y hombres de negociós por procurar de revolver mas nuestros negocios, ni podemos tener esperanza que pierdan Franceses la emulacion que tienen contra S. M., y la casa de Austria, y quanto pueden no dexarán de executar la voluntad mala que nos tienen.

¹ Les mots sont indéchiffrables.

Madama de Parma se prepara á lo que V. A. sabe, y deve ser ya partida, con gran gana. y desseo de ver á V. A., y de hazer por su parte lo que pudiere en servicio de S. M. y de V. A., y en beneficio de aquellos Estados: de Mons. de Champagney, no se ya lo que me diga, demas de la carta que V. A. me escribe haverla embiado con Schetz: le escrivi otra de la qual embie copia al señor Octavio Gonzaga; de ninguna tengo respuesta, ni se lo que quiere dezir por su justificaicon. Si yerra, no le disculpo, de el quenta de si; y si no la da, y ha de linquido, razones que se le dé el castigo que merece; pero como no viene carta suya ni de otro particular, por donde yo pueda entender en que está, no puedo dezir ni por el, ni contra el otra cosa. Los mercaderes dizen que se halló en zante con los otros que han sido presos, y que le buscáron, y que se escapó. Y á V. A. torno á besar las manos cien mil vezes, por lo que ha sido servido dezirme de lo que querria hazer por el dicho Champagney por mi consideracion; ofreciendome tan liberalmente su buena voluntad, que con ningun genero de servició podre cumplir con la obligacion que en esto le reconosco.

De Francia escriben que V. A. ha ya ofrecido á los soldados el saco de Bruselas; pero no acostumbro yo creer todo lo que Franceses dizen. Pasando V. A. el rio, y entrando en el pays, no creo que le será difficil entrar en la dicha de Brusselas. Si esta se da á saco, suplico á V. A. se acuerde de mi casa, que el haverme saqueado la de Malinas, la de Anveres, la de Camtecroy, y la de Affligem, me haze conocer el poco respeto, que soldados tienen (quando ay ganancia), á los que sirven á S. M., y no me es cosa nueva ver esto, pues sé como me tratáron en Casal de Montferrat, quando aviendola tomado por traycion Franceses el año 36, y hallandome en ella preso de los Franceses lá cobró el quondam Marques del Guasto, y me prendieron, y me tratáron, como quisieron los Españoles que entráron en la casa adonde yo estava; y verdaderamente me doleria, por la poca hazienda que allá tengo, perderla tras otras perdidas tantas, pero principalmente por las escritturas que en ellas ay, algunas de las quales son de importancia. Y no se ha podido de la casa sacar nada, que quando se resolvieron Monsr de Hese, y sus sequaces de prender el consejo de estado, mi vicario Morillon, y Viron que tenian cuydado de mi casa se hallavan en mi abadia de St-Amand: y como los de los estados pusieron guardia en mi cosa, porque no se sacasse nada, y esta á mi costa, y daño, no osáron

ellos bolver porque sembraron que ellos dos avian ido á Francia á juntar gente á costa mia por socorrer los Españoles, que estavan en el castillo de Anvers; y con esto saquearon la casa del dicho mi vicario Morillon, cuyo cuñado está agora en Lutzenbourg con V. A. que no osa bolver, porque lo amenazan por aver servido debaxo del Duque de Alva, y del Comendador Mayor en las cosas fiscales, en que le emplearon; y no puedo dexar de suplicar á V. A. que sea servido tenerle por muy encomendado, pues en aver servido con buen zelo, lo tienen desterrado de su casa, y con peligro de su haciendas, muger y hijos. De España no tenemos tan poco cartas dias ha; por las postreras nos dezian que todaviá estava Escovedo en España, creo que por solicitar lo del dinero; pues deve ver que sin asistir en ello avrá mas dilacion, y tardança. Ya arranco de Napoles el Sr Duque de Sessa; pero como va luchando con sus indisposiciones, havia pasado en la Speça; pero esperavante en Genoa para los quatro o cinco deste. S. M. por sus postreras hazia gran instancia al Marques de S^{ta} Cruz para que luego passasse á España, para adreçar los galeros de aquellos Reynos. Todavia hasta aqui, no entendemos que aya señalado dia para su partida; podria ser que se descuyde sobre la nueva venida de Venecio, y confirmada de muchos partes. que el Turco aya rompido la guerra al Sophy, y que por esto no armará poderoso por mar este año. Muy buena nueva sería esta, para que entretanto que el Turco no nos puede offender, procurassemos de acomodar nuestras cosas, para que adelante se le pueda resistir mejor, y plega á Dios nos ayudemos de la ocasion, que por no tomar estas, quando se nos ofrecen, reciben los negoçios harto daño.

Por cartas de Barcelone avisan que el Marques de Almazon haya S. M. hecho del Consejo de Estado, y que le dará el cargo de Valençio, ni havia aun nuevo de que S. M. huviesse proveydo el lugar del Consejo Real. Bien se dezia que el Señor arçobispo de Toledo procurava de excusarse, porque no se añadiessen este peso.

Torno á besar los manos de V. A. por todo lo que en su carta me dixo. Verdaderamente siento los trabajos que V. A. passa y mucho, que los que mandan de la parte contrariá, no tomen mejor camino. Los authores de los capitulos que han ofrecido al archiduque no se pueden excusar que no muestren malas entrañas, y el ruyn fin á que caminan á su proprio daño, si bien lo entiendiesen. Pero no me puedo persuadir que todos los Estados

sean de tal opinion, ni tan poco que sea tan ciego el Archiduque que lo acepte; V. A. se valga de la division à los fines à que S. M. pretende: la falta de vituallas he siempre temido en este tiempo, adonde V. A. está para tanta gente, ny ay que fiar sobre lo que Franceses ofrecen tomar lo que se pudiere aver dellos; pero procurarla tambien por otras partes, como si de Francia no huviesse de venir, pues segun los conosco, al mejor tiempo con maña, y sin que dexen de tener buena disculpa, las podrian hazer cessar, quando mas formado estuviesse el campo, y poner V. A. en gran aprieto. Del mejor dellos no ay que fiar, que adonde pensarán aprovechar à su Rey, y à los suyos, no lo hagan à nuestro daño.

Aqui nos havian dado alegron de la muerte del Principe de Oranges, pero duró poco el plazer; enfin se dixo lo que fuera bien succediera dias há. Prospere Dios las empresas de V. A., y dé gratia à aquellos estados, para que abracen la clemencia de S. M. conformándose con su voluntad, y à la de V. A., cuyas manos, etc.

II.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre de V. A. du 21 du mois dernier, en même temps que le livre ¹, et j'ai vu de même ce qu'elle a écrit à l'ambassadeur. Privés depuis si longtemps de ses nouvelles, n'en recevant directement de qui que ce fût en Flandre, nous étions en proie aux plus vives inquiétudes, en conséquence des bruits répandus par les négociants dans leurs lettres au sujet des indispositions de V. A., et même de sa mort, ce qui serait, s'il plaît à Dieu, suivant l'usage ordinaire, le pronostic d'une longue vie, parlant en outre de mille rencontres et batailles diverses, les unes accompagnées de pertes considérables, les autres couronnées de brillants succès, le tout au gré des affections et inclinations de ces mêmes négociants. S. A. nous accusait de lui cacher les nouvelles, ne pouvant se persuader que nous fussions absolument sans lettres, ou

¹ Voyez dans le volume VI, p. 306, la lettre du même au même, du 20 novembre 1577.

de V. A., ou tout au moins de particuliers qui nous tinsent au courant de ce qui se passait, ce qui l'a rendue pendant quelques jours préoccupée et visiblement mécontente. Enfin, grâce à Dieu, d'après les derniers détails reçus, nous voyons que la situation des affaires s'améliore un peu.

Je n'ai jamais prétendu excuser ni défendre les sujets des Pays-Bas qui, oubliant ce qu'ils doivent à leur souverain Prince et Seigneur, se laissent entraîner à la désobéissance et aux excès de tout genre, dont nous sommes témoins. Je dirai seulement que lorsque V. A. aura bien examiné toutes choses et qu'après la victoire, s'il plaît à Dieu, elle aura pu s'assurer par de scrupuleuses informations du véritable état des choses, elle reconnaîtra que S. M. compte encore dans ce pays un grand nombre de fidèles sujets, aussi fermement attachés à la religion de leurs pères qu'en aucune partie de la Chrétienté. V. A. ne doit point être surprise de leur indifférence apparente qui s'explique par cette considération que les troupes royales se trouvant à distance, et les forces des rebelles étant concentrées tout au contraire au cœur même du pays, ils n'osent se prononcer ouvertement, dans la crainte d'exposer leur vie et leurs biens avant que V. A. puisse leur prêter assistance. Elle reconnaîtra de même que le mal universel qui règne dans le pays ne provient ni du désir de changer de religion, ni de la répugnance à rendre au Roi l'obéissance qui lui est due, mais que la cause principale des troubles présents n'est autre chose que la haine des Flamands contre les Espagnols, haine motivée par les mauvais traitements qu'ils ont éprouvés de leur part depuis douze années, sans que l'on ait songé à y porter remède, comme aussi le souvenir tout récent des atrocités commises de sang-froid à Mons, lors de la reddition de cette ville, le sac de Malines non moins cruel qu'injuste, ce qui s'est fait à Zutphen, à Naarden, à Haarlem; les indignes procédés employés dans l'armée de mer à l'égard de ceux des Pays-Bas qui faisaient partie des équipages, et par-dessus tout le projet d'impôt sur les ventes. Quant à ce dernier point, il est facile de prouver que le Prince d'Orange ayant contre lui tous les États, lorsqu'il vint la première année si puissant contre le Duc d'Albe, dès le moment où il fut question de l'impôt sur les ventes auquel répugnait la généralité des États, ceux de Hollande et de Zélande, qui manifestaient la plus vive opposition, se déterminèrent à appeler le Prince pour se servir de lui contre le Duc; plus tard, les tentatives de Roda, Sancho Davila et autres Espagnols qui travaillaient à se constituer gouverneur de leur autorité privée, jointes au sac d'Anvers, ont comblé la mesure, et nous ont plongés dans les malheurs que nous déplorons présentement, en centuplant la haine contre la nation espagnole, à laquelle personne au monde n'a jamais porté plus d'affection et d'intérêt que moi; je parle de la saine partie de ce peuple et non point de l'autre, dont je fais le cas qu'elle mérite. Je ne saurais donner de plus forte preuve de ce que j'avance qu'en rappelant ici que mes dispositions bienveillantes à l'égard des Espagnols, et la mauvaise impression qui en est résultée sur

L'esprit des Flamands, sont cause que depuis quatorze ans je vis éloigné des Pays-Bas, au préjudice de ma fortune et de ma famille, comme le savent parfaitement le Roi et Madame de Parme. S. M. pourra même se rappeler à ce propos que longtemps avant son départ de Flandre, j'attirai son attention sur les manœuvres de ceux qui cherchaient à semer le désordre, pour rendre odieux le nom espagnol, lui signalant en même temps le remède à employer, parce que je prévoyais les conséquences d'une pareille conduite. Je ne nierai point avec tout cela qu'il se trouve dans les Pays-Bas un grand nombre de gens animés d'un fort mauvais esprit et d'intentions plus que suspectes, comme aussi quelques autres qui, ayant dissipé leur patrimoine, voudraient voir anéantir la justice, afin d'être dispensés de payer leurs dettes, et qui loin de chercher à apaiser les troubles, travailleraient très activement au contraire à les exciter de tout leur pouvoir, afin de *pécher*, comme l'on dit, *en eau trouble*; telle fut, en effet, l'origine de la ligue formée du temps de Madame et à laquelle prirent part ceux-là seuls qui se voyaient abîmés de dettes, le Prince tout le premier. Or, comme le pays ne dépend point de ceux-ci par vasselage légitime, dans la vue de l'avoir à leur dévotion, principalement le menu peuple, ils lui ont offert et lui offrent encore la liberté, qu'acceptent avec empressement ceux dont les vues ne vont pas plus loin; mais le grand nombre, ceux-là surtout qui possèdent quelque chose et craindraient de le perdre, sont condamnés à porter la peine de l'extravagance des autres et le fait de quelques perturbateurs ne saurait être imputé avec justice à la majorité de la population. V. A. sait très bien que ceux avec lesquels on traite présentement ne constituent point les véritables États généraux, qui devaient s'assembler pour les négociations projetées, mais simplement quelques brouillons du Brabant, qui ont voulu constamment s'arroger la suprématie sur le reste des provinces, cherchant à gagner, dans ce but, quelques pensionnaires et autres personnages animés du plus mauvais esprit. Je n'ai jamais été d'avis, non plus, que si les choses ne pouvaient se terminer à l'amiable, ainsi qu'il convenait au service de Dieu et du Roi, on ne dut point recourir aux moyens de rigueur, mais j'aurais désiré que l'on pût se dispenser de les employer; car la guerre que les rois font à leurs sujets tourne ordinairement à leur propre préjudice. Dans le cas, toutefois, où il aurait fallu en venir à de pareilles extrémités, j'aurais voulu que l'on entreprît la guerre dans des circonstances plus favorables, gagnant du temps au moyen de négociations, proposant chaque jour au peuple de nouvelles transactions pour l'occuper et absorber son attention, préparant dans l'intervalle tout ce qui eût été nécessaire pour entrer en campagne avec succès et pour en finir d'une seule fois, au printemps, avec les forces de terre et celles de mer. En effet, si nous ne sommes entièrement maîtres de l'Océan, quand même V. A. débarrasserait sans peine l'intérieur des terres, lorsqu'il s'agirait ensuite d'entrer dans la Hollande et Zélande, elle y trouverait les difficultés qui ont arrêté les gouverneurs précédents, difficultés d'autant

plus grandes que les rebelles ont eu le temps de prendre leurs précautions et de se prémunir contre toute surprise. Pour moi, je n'ai point négligé de manifester au Roi mon opinion relativement à la Suède, et j'ai prévu dès le principe l'embarras dans lequel se trouve présentement V. A. au sujet des approvisionnements, toutes les privations que les troupes auraient à souffrir, sous ce rapport, le grand nombre de soldats qui périraient sans avoir à combattre d'autre ennemi que le froid; j'ai fait observer en outre qu'avec une armée peu considérable on ne pourrait déjà pas compter sur l'abondance, à cause de l'immense population des Pays-Bas, et qu'une plus grande réunion de troupes rendrait encore plus désastreuse la disette des vivres !....

Certes, je ne saurais me dispenser de compatir vivement à la position de V. A., obligée de lutter contre tant de besoins et d'embarras divers, auxquels ne remédient point les retards qu'on lui fait éprouver en Espagne, au sujet de l'argent et des troupes dont elle aurait besoin. L'infanterie du *tercio* de Don Lope se trouve encore dans le Milanais; celle qui était partie de Naples et qui avait pris terre à Gênes, marche à sa suite; celle de Sicile est en mer depuis longtemps, mais a dû s'arrêter devant Melazzo, parce que les galères n'ont pu lutter contre le vent, et il serait à craindre qu'avant la réunion de toutes ces forces les rebelles ne tentassent quelque coup de main, qui pourrait nous nuire étrangement. L'Italie toute entière est témoin de l'activité avec laquelle on travaille à se procurer de l'argent pour V. A., et il est impossible que de pareilles démarches n'aient pas un résultat favorable, et, avec de l'argent, elle pourra se procurer en Allemagne les troupes qui lui seront nécessaires. En France, j'en prendrais le moins possible, me défiant souverainement de leurs offres et de leurs promesses, et j'aurais constamment l'œil sur les gens qu'ils fourniraient; car V. A. verra qu'ils mêleront dans le nombre des hommes spéciaux chargés d'examiner attentivement la nature du terrain, l'état des fortifications et d'habiles espions qui ne chercheront qu'à embrouiller davantage nos affaires; nous ne pouvons espérer, en effet, que les Français abdiquent jamais leur ancienne jalousie contre S. M. et la maison d'Autriche, tout au contraire, ils ne négligeront certainement aucune occasion de nous prouver leurs mauvaises dispositions.

Madame de Parme s'apprête actuellement pour son voyage et doit être en route à l'heure qu'il est, animée d'un vif désir de voir V. A., et de faire de son côté tout ce qu'il lui sera possible pour le service de S. M., celui de V. A. elle-même et le bien des provinces qui lui sont confiées. Quant à M. de Champagny, je ne sais trop qu'en dire; en outre de la lettre que V. A. me dit lui avoir fait parvenir par Schetz, je lui en ai écrit une autre dont j'ai envoyé copie à Octave Gonzague; l'une et l'autre sont demeu-

¹ Ici se trouvent quelques lignes inintelligibles par suite d'altérations introduites dans le texte par le copiste de l'époque, et d'une lacune de plusieurs mots.

rées sans réponse, et je ne sais ce qu'il peut dire pour sa justification. S'il est en faute, je ne cherche point à l'excuser et le laisse rendre compte de ses démarches; s'il n'en fait rien et qu'il soit réellement coupable, il est de toute justice qu'il porte la peine de ses méfaits. Cependant, comme je ne reçois de lui ni de tout autre aucune lettre qui m'éclaire sur cette difficulté, je ne puis dire en sa faveur ni contre lui la moindre chose. Les marchands prétendent qu'il se trouvait à Gand avec ceux qui ont été faits prisonniers et qu'il s'est soustrait aux poursuites dirigées contre lui. Quoi qu'il en soit, je rends de nouveau mille actions de grâces à V. A. pour tout ce qu'elle s'est montrée disposée à faire en faveur dudit Champagny, par égard pour moi, me donnant de telles preuves de ses intentions bienveillantes que je ne saurais m'acquitter jamais des obligations que j'ai contractées envers elle dans cette circonstance.

On écrit de France que V. A. a promis aux troupes le pillage de Bruxelles, mais je me défie toujours des nouvelles qui viennent de ce côté; en passant la rivière et pénétrant dans le pays, V. A. pourra sans aucune difficulté, ce me semble, se rendre maître de cette ville. Si néanmoins le pillage devait réellement avoir lieu, je recommanderais à V. A. la maison que j'y possède, car la manière dont on a traité celles qui m'appartenaient à Malines, à Anvers, à Cantecroix, à Afflighem, me prouve le peu de respect que les soldats conservent, lorsqu'il s'agit de leur intérêt personnel, pour ceux-là même qui servent fidèlement S. M. Ceci, du reste, ne me surprend plus guère après ce qui m'est arrivé à Casal, dans le Montferrat. Les Français s'étaient emparés de cette ville par trahison, en 1536, et je m'y trouvais leur prisonnier, lorsque le défunt Marquis Delguasto l'ayant reprise, les Espagnols entrèrent dans la maison que j'habitais, se saisirent de ma personne et me traitèrent comme ils voulurent. Quant à Bruxelles, j'avoue qu'il me serait bien pénible, après tant de pertes si considérables, de me voir dépouillé du peu que je possède, principalement à cause des papiers qui se trouvent déposés dans ma maison et dont quelques-uns sont d'une grande importance; malheureusement on n'a rien pu en distraire jusqu'ici, parce que dans le moment où M. de Hese et ses adhérents se déterminèrent à s'emparer du Conseil d'État, Morillon, mon vicaire, et Viron, chargé l'un et l'autre du soin de ma maison, se trouvaient à l'abbaye de S'-Amand. Or, comme ceux des États placèrent une garde à ma porte pour empêcher qu'on n'enlevât rien, et cela à mes propres frais et dépens, les deux personnages dont il s'agit n'osèrent pas revenir, d'autant plus que l'on avait répandu le bruit qu'ils étaient allés chercher en France des troupes que je levais à mon compte pour secourir les Espagnols qui se trouvaient dans la citadelle d'Anvers. Sous ce prétexte on saccagea la maison de Morillon, dont le beau-frère, qui se trouve présentement à Luxembourg avec V. A., n'ose rentrer dans le pays, à cause des menaces qu'on lui fait pour avoir servi sous le Duc d'Albe et le Grand Commandeur dans les procès de confiscation. Je profiterai de cette occasion pour recommander spécialement à V. A. l'homme dont il

s'agit, car son zèle pour le service du Roi l'a forcé de quitter sa maison, laissant exposés aux plus grands périls sa fortune, sa femme et ses enfants.

(Suivent quelques particularités de moindre importance : le Duc de Sessa vient de partir de Naples et le Marquis Santa-Cruz est chargé par le Roi de mettre en ordre les galères d'Espagne. On dit que le Turc vient de déclarer la guerre au Sophi, ce qui donnerait lieu d'espérer qu'on sera libre cette année de toutes préoccupations en ce qui le concerne, etc.)

Je réitère mes remerciements à V. A. pour tout ce qu'elle me dit dans sa lettre. En vérité, je vois avec bien de la peine les contrariétés qu'elle éprouve et surtout que les chefs du parti opposé ne suivent pas une meilleure marche. Les auteurs des articles présentés à l'Archiduc ne peuvent guère songer à dissimuler le mauvais esprit qui les anime et le but déplorable qu'ils se proposent, bien qu'à leur propre détriment, comme ils s'en apercevraient avec un peu de perspicacité. Je ne puis croire toutefois que la majorité des États partage leurs sentiments à cet égard, et que l'Archiduc soit assez aveugle pour accepter de telles offres. En attendant V. A. peut profiter de la division qui règne parmi eux pour remplir les fins que S. M. se propose. J'ai toujours craint le manque de vivres pour une armée si considérable à l'époque où se trouve V. A. Quant aux offres des Français, il ne faut pas y compter, mais se borner à tirer d'eux ce que l'on pourra en obtenir, tout en cherchant à se pourvoir d'un autre côté, absolument comme si l'on ne devait faire aucun fonds sur leurs promesses ; de l'humeur que je les connais, au moment où l'on s'y attendrait le moins, avec beaucoup d'adresse, et tout en donnant les meilleures raisons du monde, ils cesseraient d'y donner suite lorsque le camp serait en pleine formation, et jetteraient V. A. dans le plus grand embarras. Il faut se défier du meilleur d'entre eux ; car toutes les fois qu'ils trouveront l'occasion de servir les intérêts de leur souverain et les leurs propres, ils ne la laisseront pas échapper.

On nous avait un instant leurré d'une excellente nouvelle, je veux dire celle de la mort du Prince d'Orange, mais le plaisir a été de courte durée ; on n'a fait que dire, du reste, ce que nous eussions été bien heureux de voir se réaliser il y a déjà longtemps. Que Dieu daigne couronner de succès les entreprises de V. A. et faire en même temps la grâce aux rebelles de mériter la clémence de S. M. en se conformant désormais à sa volonté royale, comme à celle de V. A., dont je baise respectueusement les mains.

III.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1753.)

Rome, le 11 janvier 1578.

Madame, Hier nous vindrent lettres du Signeur Don Johan, et je monstra les miennes à Aldobrandino, lui disant la substance de celles qu'estoient venues pour l'ambassadeur, n'ayant peu lors prendre temps pour escrire, pour estre le jour de la correspondance à tous coustelz de l'Italie, et mesmes que je n'eusse sceu adjouster aucune chose dadvantaige. En cest instant nous viennent lettres d'Espagne des xxij et xxiiij, et ce courrier se dépesche, pour envoyer à Vostre Altèze celle que Sa Majesté luy escript de sa main; et je m'assheure que ledict Signeur ambassadeur ne faultra de, envoyant ladicte lettre, advertir jointement Vostre Altèze de ce que Sadicte Majesté luy escript. Je ne puis délaisser de dire que Sadicte Majesté est fort mal servie de ses ministres en sa Court. Il y a si longtemps qu'ils sçavent l'arrivée de l'Archiduc Mathias aux Pays d'Embas, et maintenant, au lieu que pieça l'on debvroit estre résolu de ce que l'on doit faire, l'on escript que l'on y pense, pour par aultre courrier advertir de la résolution. Et ainsi vont ordinairement les dépesches remis d'un courrier à l'autre. Et cependant tout se perd. J'escripvis à Sa Majesté qu'il n'avoit meilleur moyen, pour se desfaire du prétendu dudict Archiduc, que de dire que jà avoit-il escript à Vostre Altèze, d'aller là pour gouverner; par où il n'estoit besoing dire aultres causes, que se sçavent, oyres que l'on ne les déclare. Et je tiens que mesdictes lettres seront tost après le partement de ce courrier arrivées; et en porte duplicat Joan Fernande Çuniga, que, à mon compte, doit estre maintenant arrivé en Court. Si Sa Majesté se laisse vaincre, pour admettre ce gouvernement, par le chemin que l'on y a tenu, ce sera chose de très-malvais exemple, comme je l'ay escript. Et après cecy, l'on passera avant à luy faire avaler choses plus amères; et s'emplira le pays d'Allemans, ayant jà pourté tant de dommaige, comme

Vostre Altèze sceit, l'amitié et les intelligences, que les Seigneurs ont tenu avec les Allemans. Il se fault souvenir des choses passées, pour pourveoir à celles que peuvent advenir. Et j'espère que, tout considéré, Sa Majesté se résouldra à ce que Vostre Altèze poursuyve son voiaige; et tant plus s'il est vray que ledict Archiduc aye juré les articles¹. Une chose me donne contentement, en ce dépesche, qu'est que Sa Majesté ha pour agréables les raisons pour lesquelles je me suis excusé de pour le présent faire le voiaige. Et je prie Dieu qu'au retour de ce courrier, nous ayons nouvelles que Vostre Altèze soit quicte de la goutte, que l'avoit assailly.

 IV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 14 janvier 1578.

Le pourteur de ceste dira à Vostre Altèze des nouvelles d'icy ce qu'il luy plaira en entendre. Et nous en actendons de Vostredicte Altèze, pour entendre qu'elle soit quicte de sa goutte, et qu'elle aye receu les lettres du Signeur Don Joan, et après celles de Sa Majesté, que vraisemblablement debvra tost despescher courrier, pour advertir de ce qu'elle aura résolu sur le parlement de Vostre Altèze. Certes l'on est en Espagne trop long. Il y a plus de moys et demy, qu'ilz sçaivent l'allé de l'Archiduc aux Pays d'Embas, et maintenant il dit *que esta mirando lo que sobre ello devra resolver*², que debvroit estre piécà tout pensé et résolu. Je n'entendz pas qu'il aye jusques oyres appellé personne des Pays d'Embas, au lieu d'Hopperus, que toutesfoys est ung poinct qu'emporte beaucoup, comme plusieurs foys je luy ay

¹ Ces articles, au nombre de trente, sont imprimés dans Bor, liv. XII, fol. 7 et suiv., et portent la date du 8 décembre 1577.

² Qu'il s'occupe d'examiner ce qui devra être résolu à ce sujet.

escript. Je crains que ceulx du Conseil en Espagne ne voudroient là avoir personne qu'entendit mieulx que eulx les affaires des Pays d'Embas, ausquelz ilz font merueilleusement grans forcomptes, au préjudice du maistre et de son service. J'escriviz à Sa Majesté, retournant de Aquila, les causes pourquoy l'allée de l'Archiduc ne devoit retarder le voiaige de Vostre Altéze; et luy en ay despuis envoyé duplicat; mais ny les lettres, ny le duplicat n'estoient là quant Sa Majesté ha faict ce dépesche qu'est maintenant venu; il les aura heu tost après. Ledict Sr Don Jehan commence congnoistre que ce que piéça je luy escriviz, que la faulte de vivres luy donneroit de la penne où il est, quant tant de gens luy commenceroient venir. Ung maistre de poste, je croys de Parme, qu'est allé à la suyte de Monsr le Prince, filz de Vostre Altéze, a escript du xxiiij du mois passé, que ceste faulte de vivres l'avoit constraint de partir son camp en deux, et d'envoyer ledict Signeur Prince vers Namur, avec l'une des parties. Je ne voudroye qu'il se laissa persuader de se serrer dedens, si ladicte place n'est fortiffiée, et pourveue aultrement que quant dernièrement je la viz. Avec ceste vad ung paquet pour Vostre Altéze de Assonleville. J'adjousteray à icelluy coppie d'ung advisement que luy estoit venu de Liège du secrétaire Berthy. Vostre Altéze verra qu'il dict que l'on fortiffie Bruxelles, et que deux bolvers des sept estoient jà en deffense, que ne me plaict. Ce que lettres particulières ne viennent, et que le Signeur Don Jehan ne peult escrire particulièrement ce que se passe, vient mal apropoz. Et ledict Assonleville escript court, donnant à entendre qu'il n'ose escrire ce que passe. Il me desplaict que le Signeur Don Jehan se sert de François¹. Il se fonde beaucoup sur la parole de Monsr de Guise, qu'est catholique; en fin il est François, et fera ce que le Roy son maistre luy commandera, quoyque ce puisse estre, comme je l'ay escript audict Signeur Don Jehan, et qu'il ne se fonde sur ce que les François luy auffreront vivres, qu'il en prengne tous ce que de là il pourra avoir; mais qu'il procure de se pourveoir d'aillieurs, comme si de France il n'en actendit. Car je crains que au plus beaul ilz retireront les vivres, estant le camp assemblé, pour leurs deseings, et le feront de sorte qu'il n'auront faulte d'excuse. L'on m'escript

¹ Nous donnons à l'appendice du tome précédent la Correspondance de Don Juan et de son envoyé en France au sujet des secours qu'il demandait à Henri III.

de Bourgogne que le Conte de Charny qu'a esté là, et est grand-maistre de France, avoit nouvelles que le Duc d'Alençon s'estoit party secrètement de la court de France. Je n'en ay nul rencontre d'autres advis; mais si cela estoit véritable, je l'auroye pour bien mauvais signe. Dieu doint qu'il ne soit.

V.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estados*. Rome, layette 932.)

Rome, le 15 janvier 1578.

Beso con toda humildad las manos de V. M., por lo que me dice en su carta de veinte y tres del pasado. Yo dije las causas, por las cuales no me pareció que mi ida á Flandres, á la cual me acometió Madama de Parma, conviniese por agora al servicio de V. M., y suyo, y que mi presencia antes seria de inconveniente, y daño que de provecho; que si fuera servicio de V. M., y util de aquellos estados, poco me pareciera poner la vida en ello, y bien seme puede creer por las pruebas pasadas, y que holgaria mas de estar alla, que por aca en tan largo destierro con harto daño de mi casa. Y Madama se aquieto con mis razones; y quanto, á la ida de la dicha Madama, escribí á V. M. volviendo de Laquila lo que sentia, y que la ida del Archiduque debajo de enmienda no la debia estorbar, antes que por esto mismo mas convenia por la consideracion, que escribi, y pluguiese á Dios ya fuese llegada por valerse de las ocasiones de la division, y por templar el brio de la juventud con la palabra que tiene de aquellos negocios, y con su templanza, y edad; cosa es de mal exemplo la ida del Archiduque sin voluntad de V. M. y del Emperador; si salen con la suya, otras cosas sucederán en consecuencia; y pensarán poder intentar cualquiera cosa por esta mesma via; y seria harto mal que otras provincias de V. M. lo probasen tambien con este ejemplo. Hinchiria el Archiduque la tierra de Alemanes, y tiene por principal consul-

tor, el Conde Gunter de Schwartzembourg ¹ y la amistad, y parentados que han tomado algunos en Alemania, sin licencia de V. M. se ve de cuanto daño ha sido. Tengo lastima al Señor Don Juan que se halla ya en el principio de la empresa, en la falta que escribí de las vituallas; yo le he escripto que no se funde sobre el ofrescimiento que le hacen Franceses; yo los conosco, y cuando sea junto el campo podrian con buena manera hacer sesar el acarreo de ellas, y no faltaria excusa tal que fuese aparante porque no seles pudiese imputar, con que ruinasen el ejército; yo le digo que tome de ellos la que pudiere haber, pero que de otra parte la procure como si de Francia no hubiese de venir, y yo holgara que no se sirviera de los cuatro mil infantes franceses; querria que los conociese bien. Mala bestia es un campo con hambre; ha embiado agora á Augusta por dos mil caballos de artilleria de los de Tirol, que solían serbir de ellos. Las cosas pasadas serán causa que hallen en esto mayor dificultad, y llegarán tarde demas que son pocos; y en esto de las victuallas artilleria, y bagaje, demas de la falta de otras comodidades en pais tan esteril como el en que está antes, que entré mas adelante se hallará en trabajo. Es poco ayudado, y poco acompañado de gente que le puedan servir, y la sazón para la guerra muy ruin. Plegue á Dios suceda bien, y acuerdo á V. M. la marina que es muy importantisimo, ni acordaré lo que escribí de Sueden, pues me aviso V. M. del recibo de mi carta; de esso no se puede tener demasiado, cuidado pues sin esto aunque se allane lo demas, Holanda y Zelanda darán embarazo, y estorbo en infinitas cosas, y será el juego costoso, y largo sino miramos á todo lo que conviene con cien ojos, Guarde Nuestro Señor, y prospere la S. C. R. persona de V. M. como sus criados y vasallos deseamos, y toda la Cristiandad tiene menester.

¹ Le comte Henri-Otton de Schwarzenbourg. Voy. sa notice, t. V, p. 297.

V.

TRADUCTION.

Je baise humblement les mains à V. M. à propos de ce qu'elle me dit par sa lettre du 20 du mois dernier. Je fais connaître les motifs qui m'empêchent de me rendre aux Pays-Bas, voyage auquel Madame de Parme me pressa tant, et si nécessaire à la cause de V. M. et à celle de cette Dame. Au lieu d'être utile, ma présence en ce pays entraînerait à de graves inconvénients. Si j'étais dans la possibilité de rendre service à V. M. et à ses États, je n'hésiterais pas de sacrifier ma vie. Vous pouvez être assuré que j'y serais plus heureux qu'ici, où je suis relégué au grand préjudice des intérêts de ma maison. En lui faisant connaître mes raisons à ce sujet, Madame s'est tranquillisée. Quant à son déplacement, j'en ai écrit à V. M. au moment de mon retour d'Aquila, et j'ai fait savoir que le voyage de l'archiduc (Mathias), au lieu de la retenir, devrait l'engager à entreprendre le sien. Plût à Dieu qu'elle y fût, pour mettre à profit les divisions existantes, calmer la jeunesse, grâce à son expérience des affaires et à son âge. L'escapade de l'archiduc est un mauvais exemple, attendu qu'elle se fait sans l'autorisation de V. M. et celle de l'Empereur. S'ils (les États) parviennent à leur but, d'autres incidents se présenteront : ils croiront pouvoir entamer encore autre chose. Ce serait là un mauvais exemple pour les possessions de V. M. L'archiduc remplirait le pays d'Allemands; il a pour principal conseiller le comte de Schwartzembourg. Par suite des relations et des liens de parenté que quelques personnes ont contractés en Allemagne, sans la permission de V. M., il est facile de comprendre combien ce fait serait préjudiciable. Je plains le Seigneur Don Juan, qui est sur le point de faire son entreprise sans victuailles. Je lui ai déjà écrit qu'il ne doit pas avoir trop de confiance dans les offres des Français. Je les connais; et lorsque les vivres seront réunis, ils pourraient bien empêcher de les faire parvenir à leur destination. Ils ne manqueront pas de faire valoir des motifs vraisemblables pour que ce fait ne puisse leur être imputé. De cette manière ils détruiraient l'armée. Je lui ai aussi conseillé de prendre chez les Français ce qu'il peut en obtenir, et de se procurer ailleurs ce dont il a besoin, comme si la France ne devait rien lui envoyer. Aussi serai-je très heureux d'apprendre qu'il ne prend pas à son service les 4,000 fantassins français, et qu'il les connaît de plus en plus. Un camp sans vivres est une méchante bête. Il a demandé aussi à Augsbourg 2,000 chevaux pour l'artillerie de Tyrol, dont il pourra se servir. Les précédents le mettront en face des plus grandes difficultés; ils arriveront trop tard ou en trop petit nombre. En outre,

il faut des vivres pour les hommes de l'artillerie et des bagages, et bien d'autres choses dans un pays aussi dénué que celui dans lequel il se trouve. Plus il s'avancera, plus les embarras augmenteront; il est trop peu aidé et trop peu secouru par des gens qui peuvent lui être utiles, et la saison est par trop mauvaise pour la guerre. Plût à Dieu que les affaires tournent bien et que V. M. se souvienne de l'importance de la marine. Je rappellerai à ce sujet ce que j'ai dit du roi de Suède. V. M. voudra bien m'accuser la réception de ma lettre. On ne saurait prendre assez de précautions sous ce rapport. Sinon et malgré l'arrangement des affaires, la Hollande et la Zélande causeront des embarras et des entraves à tout. Que Notre Seigneur garde la sacrée personne de V. M., etc.

VI.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 95.)

Rome, le 15 janvier 1578.

Vuestras cartas de diez y ocho y veinte y uno de noviembre recibí, y despues han llegado las duplicadas de ellas, y juntamente de la veinte y ocho del mismo que trujo Ferrante de Zuñiga, y pues por lo que á los veinte, y tres del pasado se os escribió por duplicado, habreis visto lo que he ordenado á Madama de Parma, mi hermana, que se entretenga hasta que yo le avise de otra cosa : no habra agora que responder á las dichas cartas, sino avisar os solamente del recibo de ellas para que sepais que han llegado.

En lo que toca á las cosas de Flandes, por lo que escribo á Don Juan de Zuñiga, entendereis como me he resuelto de embiar á Mons^r de Selles, y la comision que lleva para declarar á todos aquellos Estados en general, y particular que lo que yo de ellos pretendo no es otra cosa, sino el mantenimiento de la Religion Catolica Romana, y de mi obediencia, como en tiempo del Emperador, mi Señor, que está en el cielo, y que haciendo esto ellos de su parte como tambien lo han ofrecido, yo estoy presto, y apare-

jado de recogerlos con olvido de todo lo pasado, y que cesen los daños de la guerra, y se vuelvan las cosas á su ser y estado antiguo, como mas en particular lo vereis por la copia que se embia al dicho Don Juan de una patente que lleva el dicho Mons^r de Selles. Yo os ruego, y encargo mucho que a este mismo fin vais ¹ por vuestra parte haciendo con vuestros amigos, y deudos los officios, que os parecieren á proposito para lo que se pretende empleando os en ello con el celo, que teneis á las cosas de mi servicio, y al bien y reposo de aquellos Estados. Y sea muy Rev^{do} in Cristo, Padre Cardenal, etc.

VI.

TRADUCTION.

Vos lettres des 18 et 21 novembre me sont parvenues, et depuis sont arrivés les duplicata de celles-ci et la missive du 28 que m'apporta Ferdinand de Zuñiga, et pour lesquelles j'ai écrit un duplicata le 25 du mois dernier. Vous aurez vu par là ce que j'ai dit à Madame de Parme, ma sœur, qui attendra jusqu'à ce que vous l'aurez avertie. Il y a peu à répondre auxdites lettres, si ce n'est de vous faire connaître la réception de celles-ci, et savoir qu'elles ne sont parvenues.

Quant aux affaires des Pays-Bas, au sujet desquelles j'ai écrit à Don Juan de Zuñiga, vous apprendrez que je me suis décidé à envoyer M. de Selles et la commission destinée à tous les États en général et en particulier pour leur faire comprendre que ce que j'exige d'eux est le maintien de la Religion Catholique et Romaine et l'obéissance qu'ils me doivent comme du temps de l'Empereur, mon Seigneur, qui est au ciel, et qu'ils s'y sont engagés, et en outre que je suis prêt à oublier tout ce qui s'est passé antérieurement; que tous les dommages de la guerre doivent cesser; que les affaires reprennent leur ancien cours, comme vous le verrez spécialement par la copie de la lettre que j'adresse audit Don Juan, par l'intermédiaire dudit M. de Selles. Je vous prie et vous charge à cet effet de voir par vous-même ce que vous aurez à faire auprès de vos amis et surtout auprès de ceux que vous croyez propres pour arriver à cette fin et au but

¹ Lisez : *vayais*.

proposé; en mettant à cet effet tout le zèle que vous avez pour les choses qui touchent à mon service et au bien et repos de ces États. Soyez, etc.

VII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1753.)

Rome, le 18 janvier 1578.

Je doibz responce à deux lettres de Vostre Altèze, que sont des xj et xiiij de ce moys, sur lesquelles j'ay incontinant conféré avec Monsieur l'ambassadeur; et après longue communication, il nous ha semblé à tous deux, soubz correction, que nullement il ne convient, que Vostre Altèze se desface de muletz, chevaulx, ny moings des personnes et aultres choses convenables à son voiaige, mais qu'elle se doibt tenir preste à partir, actendant la résolution de Sa Majesté, puisqu'elle escript seulement qu'elle traictoît sur ce poinct. Si, actendu les nouvelles qu'elle avoit de l'allée de l'Archiduc Mathias, il convenoit que Vostre Altèze fit le voiaige, et que tôt advertiroit de sa résolution, que de raison ne debvra tarder; et si Sa Majesté veult faire ce que convient à son service, elle suyvra la première; car comme je luy ay escript, si elle se laisse mener par ce chemin, et qu'elle consente qu'il soit gouverneur, y estant allé sans sa vouldenté, et de l'Empereur, et appellé des Estatz, sans le grey et consentement de Sa Majesté, elle debvra actendre, que l'on luy fera avaler aultre choses; et prendront d'eulx-mesmes tous les jours plus d'auctorité contre la sienne, et que cest exemple pourroient suyvre aultres provinces, que n'ayment pas plus les Espagnolz, mesmes ceulx de Castille, comme ceulx de la corone des royaumes d'Aragon, tant en Espagne que dehors, que les Flamans: et les conditions que l'Archiduc aura accepté, et ce que vraisemblablement ilz luy feront faire ensuyte de ce, luy feront congnoistre, que ce n'est ce que convient à son

service; et jà n'est convenable le Seigneur Don Jehan, synon pour la force, puisque l'on ne se fie de luy; et ce de la force ne me semble encheminé de sorte que je n'aye plus de craincte de pire issue par ceste voye, que par négociation. Et pour en icelles assister le Seigneur Don Jehan, Sa Majesté ne pourroit envoyer personne. comme je luy ay escript, plus à propos, tout considéré, que Vostre Altèze, ny de moindre préjudice à l'auctorité et réputation du Seigneur Don Joan; ce que Sa Majesté, pour l'indisposition des archevesques de Toledo et Marquis de Los Veles, ha plus conféré avec le Due d'Albè qu'il ne vouloit, et a donné opinion à aulcuns, qu'elle l'enverroit aux Pays d'Embas, que je ne me puis aucunement persuader; car ce seroit tout perdre et jecter, comme l'on dit, le manche après la congnie: ny s'y est conduyt de sorte que Sa Majesté en aye heu contentement, ains après luy avoir consumé tant de millions, et mis les affaires de Sa Majesté à tous coustelz en si grande confusion, il laissa ceulx des Pays d'Embas en pires termes beaucoup qu'il ne les trouva. Et s'il n'y fut allé, estoient jà par le moyen de Vostre Altèze remédiéz.

Nous ne sumes aussi d'avis, ledict Seigneur ambassadeur et moy, de contremander le Seigneur Don Fernande, mais continuer l'instance afin qu'il se tienne prest. Cependant Vostre Altèze actende à se refaire du mal que luy ha fait la goute, à nostre très-grand regret, et en plains beaucoup Vostre Altèze; mais s'estant adouley le temps, j'espère en Dieu qu'il donnera à icelle entière convalescence, dont de tout mon cueur je le supplie. Monsieur le Cardinal Farnez qu'est ung peu actainct de la goute, que le faict tenir lict, plus afin que le mal ne croisse, que pour aultre nécessité, pour loucher lundy prochain Sa Saincteté à Palo, que sera demain) ayant conféré avec luy sur ce que Vostre Altèze m'escript par ses dernières, est du même avis, qu'elle se doibt tenir preste pour actendre la résolution de Sa Majesté, afin que si elle est... de faire le voiaige, comme il est apparent, que incontinent et sans délay elle se mette en chemin. Quant au chasteaul de Plaisance, je ne désire moins qu'elle, que Sa Majesté y prengne résolution, que donne contentement à Vostre Altèze, pour l'establissement de sa maison. A quoy pourront estre plus contraires ceulx qui en Espagne prétendent, ou pour eulx ou pour leurs parens et amys, la charge, aux fraiz très grans, et non nécessaires de Sa Majesté, que la raison, j'en ay jà escript plusieurs fois. Dieu y doint bon succez. Combien que je ne m'esbeyroye que en ce,

comme en tant d'autres choses, il y eust dilation, et mesmes pour tant plus obliger Vostre Altéze au voiaige, et pour penser que cela la rendra plus prompte aux négociations. A quoy à mon advis ils congnoissent mal Vostre Altéze, que je tiens s'employeroit tant plus aux affaires, et croistroit son affection en ce, si luy complaisant du chasteaul, l'on luy donnoit plus de repoz et quiétude d'esprit. D'Espagne, ny d'aillicurs nous n'avons riens que ne soit esté communiqué à Aldobrandino, horsmis que l'abbé Sagante, secrétaire de Sa Majesté, et Andres Gallen, mon agent, m'escripvent que Sa Majesté ha faict arrester et mectre en lieu sheur le Comte de Buren, filz du Prince d'Oranges, et que aulcuns disoient que l'on eust trouvé quelques lettres, que donnent opinion qu'il correspondoit avec son père, pour secrètement se retirer d'Espagne; mais ilz ne le dient pour certain. La reste est confirmation de la santé du Roy, qu'est la meilleure nouvelle.

VIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 111, 112.)

Rome, le 22 janvier 1578.

Ceste sera pour respondre aux vostres du xxiiij^e du moys passé, que le dernier courrier de Lyon at apporté.

Madame de Parme, pour estre à l'Aquila, loing de commerce et en lieu quelquesfois inaccessible l'hyver, ha heu peine de faire les apprestes requises pour son voiaige; et quant elle estoit preste à partir, la goutte l'at surprins aux deux piedz, et s'en treuve à présent attachée au lict, où, ayant tant tardé son partement, je tiens qu'elle actendra, pour peu de jours, response du Roy sur les lettres qu'elle luy at escript, que nous luy adressâmes à mon retour de l'Aquila. Je fiz en son endroict l'office que je debvoye, et l'informa de plusieurs choses à son contentement, et de manière que j'es-

père il y aura chose que pourra servir à la bonne exécution de son voiaige. La tardance m'a donné et donne penne, pour les occasions que se perdent, et pour ce que je crains que les campz ne s'attachent¹, ou que entrant le Seigneur Don Jehan dedans pays, il ne succède chose que rende les négociations plus difficiles.

Les Espagnolz de Don Lope de Figueroa² et ceulx de Naples estoient encoires le xx^e de ce moys sur l'Estat de Milan; mais l'on avoit descompté avec eulx, et restoit leur donner la paye, à quoy l'on espère que Mons^r le Marquis d'Ayamonte, gouverneur, satisfera, et que tost ilz passeront les montz; et peult-estre arrivera devant la compagnie du Seigneur Don Alonzo de Leyva³. Ceulx de Sicile sont jà arrivez à Palinure, que vont à la suyte des aultres, et le Roy at faict traicter avec les marchans des grandes sommes, pour les faire tenir audict Seigneur Don Jehan.

Je veoyz ce que vous m'escripvez quant aux biens que l'on ha mis soubz la main de Sa Majesté, dont je ne m'esbeys, voyant ce que passe et les termes que tiennent les Estatz de leur coustel à l'endroit de ceulx que sont à la suyte du Seigneur Don Jehan. Quant au recours que Madame ma seur de Chasteaurouilleau⁴ vouldroit prendre vers le Roy pour son usufruit et le don que feu son mary luy at donné par son testament, ce seroit chose perdue et que ne serviroit : outre que je deslaisse la longueur d'Espagne si grande, le Roy maintenant remet toutes requestes que l'on luy donne de Bourgoingne et des Pays d'Embas à quant il aura pourveu la place que tenoit feu Mons^r Hopperus, et y a requestes particulières jà deux ans sur le bureau que sont fort raisonnables, mais il faut actendre résolution. Ce que convient est de recourir au Seigneur Don Jehan mesmes, qu'a faict saisir le bien, que je tiens pour certain ne fauldra de faire administrer justice, puisque la Court, sans son commandement, n'y veult mettre la

¹ *S'attachent*, pour s'attaquent.

² Don Lope de Figueroa, né à Cadix, servit aux Pays-Bas sous les ordres de Don Juan et d'Alexandre Farnèse. C'était un capitaine très distingué de l'armée espagnole. Voy. ΜΕΝΔΟÇA, t. I, pp. 144, 151, 155, etc.; et *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 564.

³ Ce personnage est mentionné dans les tomes LXXII à LXXIV desdits *Documentos* comme un des capitaines les plus distingués de l'armée espagnole, sous le nom de Alphonse Martinez de Leiva.

⁴ Étienne Perrenot avait épousé Guyon Mouchet, Sr de Château-Roillaut, lieutenant des sauneries de Salins.

main, combien qu'elle me pardonnera le commandement d'annoter le bien, ne les foreclot de la congnoissance du prétendu de ceulx qu'ont droict ou action sur iceulx. Et quand ad ce que l'on vous a dit que l'on veut vendre le bien, si ceulx à qui il touche ne se justifient, il en fauldra avoir quant l'on viendroît à ce, estant le Roy et le Seigneur Don Jehan si loing l'ung de l'autre, et moy eslongné de tous deux, je y puis peu faire de mon coustel. Vous avez la court du Parlement et le Seigneur Don Jehan près où il fault recourir, et vous verrez la saison que court maintenant.

Mons^r le Conte de Champlitte, pourvoyant aux places fortes, faict ce que feroit Mons^r Champaigney des siennes, si le jeu estoit changé que tient ledict Sr et que l'on luy enchargeast l'exécution.

J'espère que Mons^r mon nepveur d'Achey¹ sera jà de retour de son voiaige de Luxembourg, et que nous pourrons tost entendre ce qu'il aura là trouvé et ce qu'il aura peu entendre des affaires publiques, que vont et yront mal, si aultres que les hommes n'y mectent la main, et que le Créateur, par sa divine bonté, ne nous regarde de son œul de pitié. Il ne pourra que estre à propoz que ledict Seigneur Don Jehan aye veu et congneu ledict Sr d'Achey.

Vous avez raison de dire que la saison est maintenant telle qu'il convient nous ayons regard de non chopper; et ne se fault esbeyr des discours et disées des gens aux termes que l'on est, et considérons ce que nous jugeons en cas pareil des aultres. Il fault actendre la fin du jeu et espérer que le désordre aménera quelque ordre; et cependant et nous et aultres que perdent, nous debvons armer de patience et espérer pour en après mieulx.

Si le Seigneur Don Jehan ne vad retenu en ce de faire mercèdes sur le sel de la saulnerie, il fera une grande playe au pays, et s'en repentira après tard. Ceulx de la saulnerie doibvent estre diligentz à faire les remonstrances.

¹ L'un des fils du beau-frère du Cardinal. Voy. t. II, pp. 509, 594.

IX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 29 janvier 1578.

J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du xxv de ce moys, que ce jourd'huy m'a délivré Aldobrandino. Ce qu'il m'a dit de bouche, que Vostre Altèze estoit du tout quicte des douleurs de la goute, m'a grandement consolé, et ce que reste des piedz qui demeurent encoires tendres, se réglera tost, s'il plaît à Dieu, comme j'espère et désire. Nous sumes encoires, Mons^r l'ambassadeur et moy, du mesme advis, que Vostredicte Altèze se doibt tenir preste, sans se desfaire de chose qu'elle a pourveu pour son voiaige, jusques Sa Majesté envoie sa dernière résolution, que à mon advis ne pourra tarder, puisque nous avons hier soir heu lettres de la court du vj de ce moys, de Antonio Perez, seulement pour nous adresser le duplicat de celles que vindrent du xxij du moys passé, avec celle que Sa Majesté escripvit à Vostredicte Altèze; et n'y a riens dadvantaige, ny nulle lettre particulière; seulement, adjouste-il, qu'ilz estoient empeschez pour dépescher ung courrier, qu'apporterait responce à toutes lettres; et au Noël ne s'estoit Sa Majesté eslongné plus loing que Saint-Hierosme, joint à Madril, pour avoir le Consel près, afin de se résouldre de ce qu'il auroit à faire. Et dit dadvantaige que Jehan Ferrante de Çuniga estoit arrivé, mais qu'il ne l'avoit encoires veu. Je comprans facilement la difficulté qu'aura Vostre Altèze entre ces montaignes, pour le vivre des chevaux et muletz, mais, saulf meilleur advis, pour plus grande commodité, il les faudroit répartir en divers lieux voisins d'une journée, deux ou troys, pour les pouvoir en troys ou quatre jours remectre ensemble, si Sa Majesté escript que Vostredicte Altèze continue le voiaige, comme j'espère elle fera, si elle prant le regard requis à ce que convient à son service. Je désire fort entendre ce que se négotiera avec ledict Jehan Fernande. Dieu doint

qu'en ce du chasteaul de Plaisance l'on donne à Vostredicte Altèze le contentement qu'elle désire. Les offices sont faitz par ledict Signeur ambassadeur et moy, avec tout compliment, comme elle le pourroit désirer. La résolution doit venir du maistre. Je ne sçay de qui il prendra advis, de ceulx qui sont alentour de luy, s'il venoit en Italie, comme aucuns dient (mais je ne le croyraye que je ne le voye) : j'espéreroye que l'on luy pourroit clèrement faire entendre que, ce que Vostre Altèze demande seroit plus son service, que le refus. Et peult Vostredicte Altèze estre assheurée, qu'en ce que je la pourray servir et aux siens, je y rendray tousjours le debvoir, auquel je me tiens très obligé.

Des Pays d'Embas nous n'avons, depuis les lettres du Signeur Don Jehan du xxj, nulles lettres : personne n'ose escrire; et Assonleville mesme, qu'est auprès dudict Signeur, me dict rond qu'il n'ose escrire ce qu'il voudroit. Ung François, qui passa par la poste par Gennes, il y a cinq jours, qui vient icy (mais les François dient qu'il n'est encoires arrivé) sema par la ville que ceulx, que ledict Signeur Don Jehan avoit envoyé pour secourir Rurmonde ¹, avoient esté rencontrés de ceulx des Estatz, qui les avoient mis en pièce; adjoustant que les 4,000 Espagnolz y estoient demeurés, sans que ung seul en fut eschappé, que tint les Ducz de Sesse ² et Some ³, lesdicts ambassadeur et ceulx qui sont là en la compagnie, pour passer en Espagne, en la pence que l'on peult penser : mais que Dieu a voulu que incontinant survindrent lettres de Lyon, du 18, que contiennent ce que Vostre Altèze verra par la coppie. J'envoya incontinant l'original à Monsigneur l'Illustrissime Farnèse qu'en estoit en pence, que je tiens l'aura communiqué audict Aldobrandino.

De Bourgongne l'on m'escript que là ilz avoient nouvelles d'ung différent survenu entre ceulx de Bruges et ceulx de Gand, pour aucuns de Bruges retenus audict Gand, et que ceulx de Bruges avoient fait saisir,

¹ Wolfgang, comte de Hohenlohe, avait voulu assiéger dès le mois d'octobre 1577 la ville de Ruremonde, occupée par des troupes de Hauts-Allemands sous le commandement de Pollweiler. Au commencement du mois de janvier 1578, Don Juan y envoya, pour délivrer la ville, des forces considérables sous le commandement de Hierges et de Mondragon. Les troupes de Hohenlohe furent battues par les Espagnols. Voy. Bor, liv. XI, fol. 303 v°.

² Gonzalve Ferdinand de Cordoue, duc de Sessa. Voy. t. IV, p. 565; ИМАОФ, p. 42.

³ Ferdinand II, Folch de Cardona, duc de Somma. Voy. ИМНОФ, p. 67.

pour représalles, plusieurs bourgeois de Gand, et venoit le tumulte si avant, que des deux coustelz ilz se mectoient en armes, pour se venir rencontrer; mais que le Prince d'Oranges y avoit mené l'Archiduc pour les appaiser, et que pour gagner la bienveillance, par l'avis dudict Prince, il avoit accordé la liberté de conscience, que seroit ung mauvais point. Je ne sçay si l'avis sera véritable. Je ne faudray d'avertir de ce que j'en pourray entendre de certain. Et d'Espagne nous n'avons riens à ce coup, ny mention quelconque du Comte de Bure, filz dudict Prince d'Oranges, ny de sa prison, ny de la cause. Toutesfoys je tiens qu'il soit certain que l'on se soit assheuré de sa personne; car plusieurs l'escripvoient avec le précédent dépèscé, fort affirmativement.

Ledict Aldobrandino m'a présenté ce jourd'huy, de la part de Vostre Altèze, deux beaulx grandz formaiges parmesans, et une charge de salures belles et bonnes. C'est bien trop pour moy; mais Vostre Altèze ha voulu user de liberalité accoustumée. Je l'en remercyè très humblement, et n'a besoing de Vostre Altèze de m'accroistre obligation, que je reconnois jà si grande et infinie.

X.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1753.)

Rome, le 31 janvier 1578.

Monsignor Illustrissimo Savello mi fa instantia che interceda con Vostra Alteza per M. Oratio Dionisio da Sassoferrato, dottor di leggi, che desidera servirla in alcuno delli offitij del suo stato, et mi assicura che è persona esperta, essercita in offitij et di chi Vostra Alteza sarà molto ben servita. Io gli lo detto che ordinariamente Vostra Alteza tiene provisti li luochi anticipatamente per molti anni, pur havendo desiderato che questo nonostante, io scrivessi, non li ho possuto mancare; però supplico

à Vostra Alteza che se vi sarà luoco in che possa essere adoperato detto dottore, sia servita provare il suo servitio, che so che il prefato Monsignor Illustrissimo Savello è tanto amorevole di Vostra Alteza et di tutta la casa, che se non credesse che fosse il suo servitio non celo raccomandarebbe.

X.

ANALYSE.

Granvelle recommande à la duchesse Oratio Dionisio de Sassoferrate, docteur ès lois, qui désire entrer en son service. Il fait cette recommandation ensuite de celle de l'Illustrissime Seigneur Savello.

XI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 113, 114.)

Rome, le 4 février 1578.

J'ay receu voz lettres du neufviesme du moyz passé et les pièces y jointes, et pour y respondre, je vous mercye en préalable le récit que vous me faictes si particulier de ce qu'est passé sur la nomination demandée par le Seigneur Don Joan du lieu de chevalier en la court de Parlement. Il est bien apparent que ceulx du payz en font les poursuytes, et ne m'esbehiz de chose que se faict aux termes auxquelz l'on est. Il en faudra actendre le succès tel que donnera le temps, actendant que Dieu donne cy-après meilleur ordre à tout.

Quant à l'allée de Madame de Parme aux Pays d'Embas, il est vray que je l'ay proposé, et ne le nye; mais ce fust incontinant que feu le Commendador Mayor décéda, devant la prise de Zirickzée et le mutin des Espagnolz; et si elle y fût allée lors, noz affaires seroient en meilleurs termes. Les occasions passent et se change l'estat des affaires, et ce que seroit bon en ung temps, ne l'est pas tousjours en ung aultre; et est passé le tout si avant, que si elle y vad, elle aura beaucoup à faire, et à penne y trouvera-elle, ny aultre, chemin convenable, si Dieu n'y met la main, faisant miracle. Elle ha heu penne de se mettre en ordre; car à l'Aquila elle est si loing du commerce, qu'elle ne trouvoit ny muletz, ny chevaux, ny aultres choses nécessaires à ung si long voiaige, et mesmes pour Dame de telle qualité; et quant elle ha esté preste, les gouttes l'ont assailly pour les grandes froydures et tant extraordinaires de cest année, et n'en est encoires du tout quiete. L'on verra ce que Sa Majesté en escripra par ses premières que nous actendons d'heure à aultre.

Dieu conduise Mons^r d'Andelost en sa nouvelle charge et luy face la grâce de en icelle bien servir à Sa Majesté. La charge du Conte de Mansfeld, dont il est lieutenant, est de maréchal de camp, au lieu de feu Mons^r d'Aremberg.

Les gens du Signeur Don Joan ont secouru Ruremonde ¹, et y sont maintenant dedans les Espagnolz, en estant sorti le Baron Nicolas de Polweiler avec les compagnies qu'il y avoit, que se sont allé joindre aux aultres de son régiment qu'estoyent vers Swol et Campen; et si ledict Signeur Don Joan veult mettre garnison partout, il coustera chier, et se trouvera tost sans gens.

L'on estoit après pour remédier à la faulte des vivres, et y besongnoit comme commissaire général Mons^r le Conte de Barlaymont. Les nouvelles nous viennent cejourd'huy du coustel d'Ausbourg, que se conforment aux dernières que nous avons heu du coustel de Lyon; mais vous les debvez là avoir plus fresches.

Son Altéze doibt sçavoir à quelle fin il ha donné cinquante chevaux pour sa garde à Mons^r le Conte de Vergy, et le mesme d'accroistre les garnisons pardelà. La difficulté sera de furnir aux frais, et si iceulx tombent sur le

¹ Voy. plus haut, à la page 29.

povre payz avec les aultres, l'on s'en treuvera après en penne. J'ay veu les moyens mis en avant pour recouvrer argent et ceulx auxquelz Son Altèze s'est résolue, et la résolution de la court de ce que l'on luy doibt escripre sur les appostilles dressées. Je crains que nous ne nous trouvions ung jour bien mal de tant de nouvelletez. J'en escripray en Espagne; mais je tiens qu'il servira de peu, jusques en court il soit quelc'ung au lieu de feu Hopperus.

Nous avons perdu à Venise l'ambassadeur Guzman de Sylva, qu'est grand dommaige. Il estoit personnaige saige et qu'avoit veu; et pour estre entremis en charge de plus d'importance, que celle où il estoit employé. Sa Saincteté avoit promis au Roy de le faire Cardinal à la première promotion. Il n'at esté malade que ung jour seul au lict d'ung catharre, que l'a estouffé. Dieu luy face mercy.

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t I, fol 113, 116.)

Rome, le 19 février 1578.

J'ay receu voz lettres du vingt et uniesme du moyz passé. Puisque le Signeur Don Fernando estoit encoires pardela, nonobstant qu'il soit esté appelé à Luxembourg, s'estant excusé sur ses indispositions et la saison contraire à sa santé, et l'estat qu'il se treuve. Il ha esté bien luy envoyer, avec les précédentes miennes, le pacquet inscript à vous en son absence, et vous remercy cordialement la bonne adresse.

Je tiens que Mons^r d'Achey, mon nepveu, sera depuis retourné de Luxembourg, et qu'il vous aura rapporté de là toutes nouvelles, et asheuré du secours de Ruremondé qu'est véritable, et que les gens des Estatz n'ont osé actendre ceulx que le Signeur Don Jehan y avoit envoyé. Ceulx de

Lucques escrivirent icy depuis que les mesmes estoyent entrez à Maestrich, qu'est peu apparent, puisqu'ilz ne menoyent artillerie de bapterie, et y estoit entré le Sr d'Hess avec son régiment. Aussi n'ha jusques oyres ceste seconde nouvelle suyte.

Monsieur le Cardinal d'Est me dict hier qu'ung sien agent luy escrivoit de Paris, du 30^e du moys passé, que les Estatz avoyent deffaict à plat deux enseignes françoises de celles de la charge du Comte Charles de Mansfeld; mais que le Seigneur Don Jehan les estoit allé secourir, et qu'il avoit donné une grosse attaincte au camp des Estatz et gaigné xii pièces d'artillerie, adjoustant que se trouvant ledict Seigneur Don Jehan devant son esquadron, l'on luy avoit persé sa cotte d'armes d'ung coup d'arquebouse, sans luy faire aultre mal, et que l'arquebouse avoit esté tiré des siens, et que l'on ne sçavoit encoires si d'hazard ou d'adresse; que sondict agent adjoustoit qu'il alloit de ce pas au palaix pour enquerir si la nouvelle estoit véritable ¹.

Je me doubte, comme vous, que mondict nepveu, Monsr d'Achey, aura à faire à trouver ses cent chevaulx-ligiers, gens de mise et bien montez et equippez, après la levée de tant d'aultres, et luy coustera bon; mais s'il y peult furnir et de gens de service, il se pourra faire honneur, et me semble qu'il souffriroit qu'il fût prest pour tout le moys d'avril et commencement de may; et s'il y vad lors, il trouvera les compagnies des aultres bien deshalées, qu'auront passé l'hyver, et lors la sienne aura meilleur lustre; et qu'il ne craingne que la guerre s'achève tost; car si ce n'est par négociation, à quoy je ne voys encoires grande apparence, l'on y aura, comme je

¹ A la date du 3 mars, le cardinal mandait à M. de Belle-Fontaine :

« Nous avons nouvelles du Seigneur Don Jehan, par lettres siennes, du viij^e du moys passé, et y en y ha d'aultres à l'ill^{me} Cardinal Farnès, du xij^e, que confirment la nouvelle de la victoire, plus grande que de commencement l'on avoit dict, et qu'il se vouloit partir de près de Louvain, qui s'est rendu à luy, comme aussi Tillemont, Lewe, Judoigne, Bovines et aultres places, pour aller à Vilvorde, qu'est, comme je pense, pour coper tout secours que Anvers (où le Prince d'Oranges s'est saulvé, incontinent qu'il eust la nouvelle de la victoire) à la ville de Bruxelles, ny par le veart ², ny par terre. L'estonnement que ceste victoire a donné, le désordre et discorde des Estatz et peu de provision pourroit estre cause que lesdictz Estatz ne recongneussent pour quelque favorable appointement. . . . » (Le même au même, du 3 mars. *Ibidem*, t. I, fol. 117.) La bataille de Gembloux, livrée le 15 janvier 1378, avait eu pour conséquence la prise de toutes ces villes. Voy. Bor, liv. XI, fol. 15.

² Canal de Willebroeck.

crains, besoing de gens de guerre pour quelque long temps; et je vouldroye qu'il y peut faire si bon service qu'il effaçà l'ombre que nous donne, sans nostre culpe, le faict des aultres, que n'auront accepté le pardon; ny ne me fie beaucoup sur l'office que ledict Sr d'Andelost disoit vouldoir faire. Et au regard du crédit que l'on dict Mons^r de Champaigney avoir avec l'Archiduc et aultres, s'il estoit vray, je craindroye, selon que je le congnoys, que ceste opinion ne le forcompta; si s'en servoit pour faire quelque notable service, il viendroit à propoz, car aultrement plus grand seroit son crédit, plus croistroit l'indignation contre luy. Mais les marchandz qui sont icy des Pays d'Embas dient avoir nouvelles que, pour avoir voulu contredire l'auctorité que l'on vouloit donner au Prince d'Oranges près de l'Archiduc et empêcher que Ste Aldegonde ne fût receu pour conseiller l'Estat, luy aye fait perdre crédit, mesme envers la commune, et qu'ilz le vouloyent exclure de tous affaires comme estrangier¹. Je n'ay de cecy aultre certitude; mais il se peult souvenir de ce que je luy escripviz par mes dernières, combien estoit dangereux le fondement que l'on peult faire sur la faveur d'une multitude inconstante.

Je ne vous puis riens dire sur ce que l'on vous ha voulu dire en la court de Parlement que le Seigneur Don Jehan envoyra tost appeller deux de ladicte court pour servir au Privé Conseil, ny qui ilz seront. Le conseiller Richardot y estoit jà receu; mais je ne sçay comme cela vad doibz la retraicte à Namur; et nous n'avons lettre du Seigneur Don Jehan. il y a bien longtemps, combien qu'il y a près de trois sepmaines que les ambassadeurs que sont à Gennes m'escripvirent et à Mons^r l'ambassadeur qu'est icy qu'il estoit après pour despescher ung courier pour l'Italie, que nous apporterait toutes nouvelles. Mais il n'escripra de telles particularitez, ains seulement de choses concernantz la guerre; où est tout son cueur; et particuliers, comme j'ay dict souvent, n'osent escrire comme du passé.

¹ « Le Seigneur Don Jehan m'escript que les Estats tiennent dois quelque temps Mons^r de Champaigney soubz garde, et qu'il eust mieulx faict de satisfaire à son debvoir et accepter les honnestes ouffres qu'il luy ha faict pour l'employer en lieu prohéminent au service du maistre, que de se joindre avec les Estatz rebelles, qui luy en rendent si bon payement; et je me doute que s'il tombe entre ses mains ou qu'il ne se sçache justifier, que l'on luy fait ung malvais marché. Il ne me respond, ny ne sçay plus que dire pour sa justification, ne sçachant son intention. » (Le même au même, du 5 mars. *Ibidem*, t. I, fol. 118.)

Par voz lettres je reconnois assez le misérable estat de nostre povre pays, dont je ne puis sinon me condouloir avec vous, et vous dire que allant plus avant je crains pis, et que ce sont les fruytz des nouvelletez entreprinses dois trois ou quatre ans, dont l'appercevant dois lors, j'en escripviz, les trouvant fort malvaises et de conséquence, comme maintenant nous commençons à nostre grand regret l'appercevoir; et si ceulx qui sont sur le lieu ne procurent d'y remédier, il ne fault actendre en ceste saison le remyde de dehors, mais craindre pis; et quant à vostre estat ordinaire, plus vous congnoissez le desseing que l'on ha dessus, moingz convient-il que vous vous en deffaictes en ceste saison.

La tenue des Estatz sera en ce temps, comme je crains, dangereuse; mais l'on ose maintenant changer tous ordres anciens à suyte du très malvais et pernicleux commencement, comme j'ay dict cy-dessus.

Noz advocatz, en la cause en laquelle nous nous deffendons contre le sieur d'Andelost, me dient seullement que ledict Sr s'aydant du temps, faict poursuyte, et que les fiscaulx n'ont encoires respondu pour ce que les concerne à cause de Mons^r de Champaigney, que causera dilation. Je ne sçay si estant ledict sieur d'Andelost empesché maintenant en sa nouvelle charge, il obliera pour quelque temps ceste poursuyte.

Les Espagnolz, que nous pensions fussent jà au conté de Bourgoingne, pour lesquelz Mons^r le Conte de Champlitte faisoit jà pourveoir vivres (que sont ceulx du tertio de Don Lope de Figueroa¹; qu'ung Françoysz venu par la poste de Lyon, assheuroit avoir rencontré en la Morienne, passez sont troys septmaines ou ung moys), estoient encoires sur l'Estat de Milan, par les lettres que nous viennent des ambassadeurs à Gennes; mais ilz adjoustoient qu'ilz estoient sur leur parlement; et ceulx de Sicile sont encoires à Gennes, comme aussi est le Marquis de Sainte-Crois, quelque haste que l'on luy ayt donné de la court.

Du vivant du Seigneur Bertoldo Farnèse, père du Seigneur Fabio Farnèse, qu'a passé par là, et de l'évesque de Parme, je l'ay tousjours adsisté en ses affaires du temps de feu l'Empercur de glorieuse mémoire, et j'ay continué le mesme despuis envers les enffantz et parentz, et en choses d'importance,

¹ Don Lope de Figueroa, capitaine distingué, né à Cadix, servit sous Don Juan et ensuite sous Alexandre de Parme. Voy. sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 564.

ou qu'ilz desmonstrént congnoistre comme vous ha dict ledict Signeur Fabio, et se montrent plus gratz que plusieurs de nostre payz.

XIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN D'AUTRICHE.

(Bibliothèque de Besauçon. — Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 15 vº.)

Rome, le 21 février 1578.

Ahier tuvimos una de les mayores alegrías, que havemos recibido despues de la batalla naval, en laqual V. A. deshizo tan absolutamente la potencia del Turco, con la nueva que ños vino con cartas del Sr Principe de Parma, escritas á Madama, en las quales dava quenta de la victoria, que Dios se ha servido dar á V. A. contra tanto numero de cavalleria, y infanteria cerca de Gibroutz con tan poca gente de V. A., y que la execucion aya sido grande, con perdida de solos diez ó doze de los del campo de V. A. El successo de Gibroutz, con añadir que se iva á los alcanzes, á la execucion, y seguimiento de la victoria. Plega á Dios, que con esto se halle camino, con el qual se puedan encaminar las cosas al deseo de S. M., que es dever acomodado lo de aquellas partes, con observacion de la Religion Cathólica Romana, y dando á S. M. sus vassallos la devida obediencia.

Acuerdo á V. A. por hazer lo que soy obligado, que los perdones que se han dado por lo passado, y quanto se ha negociado para llegar á la pacificacion, no han havido el efectó desseado, por no haverse dado en las ocasiones, y á sazón oportuna, la qual es de tratar quando las cosas van prosperas, y los adversantes tienen miedo, y ántes que esto pierdan, porque entonces se trata con reputacion y ventaja, que quando estas cosas se hazen decayendo la reputacion, y enfriandose el calor de las victorias, ó perdiendose el miedo, no se gustan las gracias y favores, pues parecen que son forçados, y es cosa que esta gente mira aun mas que no se haze

en otras partes. Ni creo que seria bien seguir el camino que uso el Señor Duque de Alva de continuar tanto el cuchillo, sino que dando castigo de principio á los que se pudieren haver á las manos, y se hallan señaladamente culpados, y executada la victoria, se alce la mano del dicho cuchillo; como hizó el Emperador, N. S., de gloriosa memoria, quando acomodó las cosas de Gante, y lo han usado en aquellas partes todos los antipassados de S. M., de la casa de Borgoña y de Austria.

Los Españoles del tercio de Don Lope de Figueroa estaban á los 12 deste en el estado de Milan. Trabajo avia tenido el Marques de Ayamonte de sacar en limpio las quantas, y en la provision de la paga avisó que lo havia conduyo todo y proveydo, aunque con dificultad, á la dicha paga y a todo lo necessario; y que luego se encaminarian para yr a V. A. con los de Napoles que se havian juntado. Los Españoles de Sicilia estan todavia en Napoles por no acavar de partir el Marques de Sancta Cruz, a quien todavia se da priesa, pero no deve poder hazer mas; y el Sr Duque de Sessa ya stava en S. Honorat de las Islas d'Heran a los 4 deste mes : esperase que podra despues aver navegado. Yo lo desseo mucho porque las galeras que lleva han de hazer escorta a una del Sr Juan Andrea, que traé para V. A. segun escriven 500^m scudi los 200^m en oro, y tanto mas importa que lleguen con brevedad, porque sospecho que deve tener falta dellos, que con tenerlos juntamente con la victoria avida crecera mucho la reputacion á V. A. y el miedo a los contrarios.

XIII.

TRADUCTION.

Hier nous avons ressenti l'une des plus grandes joies qu'il nous ait été donné d'éprouver depuis la bataille navale, dans laquelle V. A. anéantit la puissance du Turc, et ce en recevant, par une lettre du prince de Parme à sa mère, la nouvelle détaillée de la victoire que Dieu a daigné accorder à V. A. près de Gembloux, sur un corps si nombreux de cavalerie et d'infanterie, ayant Elle-même si peu de troupes, et qu'Elle ait

fait éprouver à l'ennemi une perte considérable, sans avoir à regretter Elle-même plus de dix ou douze hommes tués de notre côté. Plaise à Dieu que le succès de Gembloux, avec les conséquences directes qu'il peut avoir et que l'on s'empressera de procurer sans aucun doute, ouvre les voies à un arrangement conforme au désir de S. M., qui est de voir pacifier entièrement les provinces des Pays-Bas, en assurant le maintien de la Religion catholique romaine et celui de l'obéissance due par les sujets à leur souverain.

Je rappellerai à V. A., pour remplir mon devoir, que les amnisties accordées précédemment et toutes les négociations destinées à préparer la pacification des troubles, n'ont pas obtenu l'effet que l'on s'en promettait, parce que ces concessions n'ont point eu lieu en temps opportun. Le moment le plus favorable pour répandre de telles faveurs est celui d'un succès qui a découragé les vaincus, parce qu'alors on traite avec plus d'autorité et d'avantage par conséquent, tandis que si l'on attend que la chaleur de la victoire soit refroidie et que l'ennemi se soit relevé de son découragement, les grâces et les bienfaits ont moins de prix pour ceux qui les obtiennent, paraissant arrachés par la nécessité. C'est une chose à laquelle on attache encore plus d'importance dans les Pays-Bas que partout ailleurs, et je ne pense pas qu'il soit prudent d'imiter le Duc d'Albe dans la rigueur et la continuation des exécutions capitales. Il vaudrait mieux, après avoir châtié dans le principe ceux que l'on pourra saisir et qui se trouveront les plus coupables, déposer le glaive, comme l'Empereur n. s. de glorieuse mémoire, lorsqu'il comprima la révolte de Gand, et comme l'ont fait dans le même pays, en pareille occasion, tous les ancêtres de S. M. appartenant aux maisons de Bourgogne et d'Autriche.

(Le surplus de la dépêche concerne exclusivement la marche des troupes envoyées d'Italie et qui sont en route pour les Pays-Bas.)

XIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, liasse n° 952.)

Rome, le 21 février 1878.

Por cartas del embajador podrá entender V. M. la nueva que el Principe de Parma ha escripto á Madama de la victoria, que á los 31 del pasado ha Dios dado al Señor Don Juan cerca de Gibraltor. Demas que tengo por cierto que el dicho Señor no habrá faltado de despachar á V. M. por darle este aviso. Importantisimo ha sido este suceso del socorro de Rurmonde, pues entrando de tan buen pie dará espanto, y miedo á los Estados. Pluguiese á Dios estubiese Madama con el dicho Señor Don Juan, porque creo ayudaria mucho por via de negociacion por su parte, como medianera con los otros con el buen progreso, que el dicho Señor Don Juan hace con las armas. Y pues V. M. por lo que ha escripto está en lo cierto que es procurar de reducir sus vasallos á la obediencia debida, y observacion de la Religion con la menos ruina que se pudiere. Torno á acordar á V. M. que es bien negociar, y dar los perdones, cuando se está con prosperidad y superioridad, y no han habido el suceso ni hecho el fructo que se ha deseado. Los perdones que antes de agora se han dado, por no haberse hecho en sazón, sino in tiempo que parecia, que venia V. M. forzado á ello por malos sucesos y no por afeccion, y asi no han sido aceptados como se debia, y fuera razon. V. M. está lejos y la oportunidad de las ocasiones se pierde consultando. Necesario seria que fiándose V. M. del Señor Don Juan, y de los que ha puesto, y porna cabe su persona, le diese autoridad, y poder libre para que entendiendo la intencion de V. M. pudiese alargár la mano, y valerse de las ocasiones, sin esperar otra consulta para que mirase de tractar por los buenos sucesos, y antes que le perdiesen.

XIV.

TRADUCTION.

Par les lettres de l'ambassadeur, V. M. aura appris la nouvelle annoncée par le Prince de Parme à sa mère de la victoire que, le 31 du mois dernier, Dieu a accordée au Seigneur Don Juan, près de Gembloux. Au surplus, je suis certain que ledit Seigneur n'aura pas failli d'en informer V. M. Ce succès et les secours portés à la ville de Ruremonde effraieront les États. Plût à Dieu que Madame (Marguerite de Parme) fût près dudit Seigneur Don Juan pour l'assister dans les négociations, à titre de médiatrice entre eux, et modérer les succès que Don Juan a remportés par les armées. Ce que V. M. a écrit est la pure vérité : il faut réduire les sujets à l'obéissance qui lui est due, et les obliger au maintien de la religion, avec le moins de perte possible. Je rappelle de nouveau à V. M. qu'il est bon de négocier et d'accorder une amnistie au moment de la prospérité et du succès, quand ils n'ont pas obtenu l'avantage désiré. Les armistices concédés autrefois ne l'ont pas été au moment convenable ; au contraire, c'était dans des circonstances pendant lesquelles V. M. était forcée d'agir ainsi, et elle avait l'air de les accorder non par amour, mais par nécessité. Ces condescendances n'ont pas été accueillies comme elles auraient dû l'être. V. M. est loin du pays, et les occasions d'agir sont perdues pendant que l'on délibère. V. M. pourrait se fier à Don Juan et à ceux de son entourage. Elle pourrait lui donner plus de latitude pour mettre à profit les occasions, sans devoir attendre une réponse, et perdre ainsi le moment favorable.

XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 21 février 1578.

Je différoie de respondre à la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du 5 de ce moys, actendant quelque confirmation de la nouvelle,

que me dict sambedy dernier Monsigneur l'Illustrissime Cardinal de Ferrara, de laquelle je fiz part incontinant à Aldobrandino, qu'en aura adverty Vostre Altèze; mais Vostre Altèze a esté, à ce que je vois, advertye la première de ce que passe, comme j'ay veu par les lettres que Monsigneur l'Illustrissime Cardinal Farnes me communique de Mons^r le Prince, et ce qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre du xviiij, que sont les plus fresches que l'on ha des Pays d'Embas. Je loue Dieu que les nouvelles sont si bonnes, et que Mons^r le Prince y a si bonne part, comme chacun escript, dont je me resjouyz avec Vostredicte Altèze, la remerciant très humblement de la part qu'elle m'en ha faict. C'est un fort bon commencement à la suyte du secours de Rurmonde, que debvra estonner les Estatz et leur donner occasion de se reconnoistre; mais je vouldroye veoir Vostre Altèze plus près du Seigneur Don Jehan, pour l'assister, et que usant luy des armes, Vostre Altèze print les occasions, pendant qu'il prospère, et que les Estatz ont craincte, pour négotier accord, avec réputation et advantaige, conserver les pays à Sa Majesté, et l'oster de l'obligation de si grandz fraiz intolérables, oultre ce que la fortune de la guerre est souvent variable, et succédant quelque chose, que rendit assheurance et espoir aux Estatz, les négociations seroient plus difficiles. Ce que les pardons n'ont cy-devant profité, est pour non s'estre donnez en bonne conjuncture, ny telz, et comme il convenoit, pour les vains espoirs, que souvent ont donné à Sa Majesté ceulx qui manioient les armes, pour en faire leur prouffit; si Sa Majesté se pouvoit, comme Vostredicte Altèze dit, approcher jusques à Milan, cela serviroit pour toutes choses de beaucoup: je ne l'ose espérer. Le courrier, que de Gennes l'on escripvoit, sont passées troys septmaines que le Seigneur Don Jehan dépeschoit pour Italie, n'est encoires arrivé; je l'actendoye aussi. De tout ce que nous vient de marchans et d'aultres, se communique tousjours audict Aldobrandino, pour en faire part à Vostre Altèze; et avec ceste ira ung escript imprimé, que l'on m'a envoyé de Bourgogne, contre celluy des Estatz. J'ay opinion que l'auteur soit Hassonleville. Quant l'on vient à l'exécution des armes, les papiers cessent, cela debvoit piéça estre faict et plus court; car chose si longue ne se lit pas de beaucoup. J'adjousteray ung aultre bien court des Estatz, soubz le nom du Roy, par lequel ilz déclarent ennemyz de Sa Majesté et des pays, le Seigneur Don Jehan, et tous ceulx qui sont à sa suyte. Peult-estre parleront-ilz main-

tenant aultre langaige. D'Espaigne nous actendons ung courrier, party jà pièçà de la Court, que doibt venir par mer, mais il n'achève d'arriver; il porte beaucoup de dépesches; je tiens certain qu'il y en aura pour Vostre Altèze de Joan Ferrante de Çuniga. Dieu doint qu'il y aye quelque résolution, tant sur ce du chasteau de Plaisance, que sur aultres affaires, et ce que l'on sçache ce que Vostre Altèze débvra faire pour non la tenir en ces termes et suspension, avec desréputation et fraiz; et pour le solliciter, l'ambassadeur et moy n'avons failly d'escrivre. Ilz ne sont en Espaigne si diligens à respondre. Je ne faudray d'advertir de ce que je pourray entendre. Encoires estoient les Espagnolz de Don Lope de Figueroa sur l'Estat de Milan, le xij de ce moys. Le Marquis d'Ayamont se plaint de la foule qu'ilz ont faict, du temps que l'on ha perdu à descompter avec eulx, pour avoir ceulx qu'ont manié leurs monstres, et payement cy-devant, tant embroullé le tout, que l'on n'en pouvoit partir, et qu'ilz ont voulu estre payez jusques au dernier denier, s'estans commencé de mutiner sur ce point, et dict la penne qu'il ha heu pour trouver les deniers, mais que en fin il les avoit payé, et qu'ilz marchoient pour prandre leur chemin par la Savoye et Bourgongne. Ceulx de Naples y alloient aussi. Ceulx de Sicile sont encoires à Naples pour ce que le Marquis de Sainte-Croix, quelque haste que l'on luy donne de la Court, n'achève de partir, ny jusques oyres prant jour, que doibt donner penne à beaucoup de gens, et seroient bien tous lesdictz Espagnolz jà arrivez au camp. L'on ha jà beaucoup despendu; dois le moys de septembre. La galère du Seigneur Jo. Andrea Doria, qu'est à Barcelone, doibt apporter 500 mil escuz pour le Seigneur Don Jehan, 200 mil en or : tout cela est peu. Vray est que l'on pourvoit aussi par la voye de marchans. Je ne sçay où se prendra tant d'argent, comme l'on aura besoing. Le Duc de Sesse estoit aux isles d'Aires, le iiij^e de ce moys, s'il n'est depuis passé se servant du temps. L'on crainct fort à Gennes qu'il ne retourne à faulte de vivres. Dieu doint qu'il aye heu bon passaige. Les Gênois ont faict trancher la teste à Salis, l'ung des conjurés, et l'on tient que le mesme se fera de deux aultres, par où se congnoit que ce n'a esté sans fondement que l'on en ha faict poursuyte; mais la chose ha par trop duré, et ceulx qui ne sont comparuz se sont retirez en France, où il sont étez bien receuz, que donne quelque conjecture de leurs deseings. Je louhe Dieu que Vostre Altèze se treuve quicte des douleurs, et refaict, et luy supplie que je puisse tous-

jours avoir bonnes nouvelles de la santé d'icelle, et qu'il luy doit très bonne et longue vie, me recommandant très humblement à sa bonne grâce.

Je ne diz riens des nouveaulx cardinaulx, puisque Albobrandino en mande la liste.



XVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 71.)



Cambrai, le 25 février 1578.

Je respondray à plusieurs lettres de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sg^{rie}, délessant les poinctz ausquelz j'ay en partie respondu par mes précédentes, et aultres que n'en ont de besoing.

Ce temps ne permet que faisons aucun changement à l'endroit de Mademoiselle Viron ¹, laquelle pour dire la vérité souffre beaucoup; et toutefois elle tient bon, non sans grand hasard de sa persone, et de son beau-filz, qui est homme de bien; mais il n'est pas à propos pour se occuper en aultre charge que celle qu'il tient; il est ung peu long et difficile plus qu'il ne se sçauroit résoudre. Il at envoyé sa femme et enfantz à Ath, car l'on at logé des soldatz en vostre maison. Ilz ont retiré tous les meubles de la Fontaine ², où il n'y at plus aucun plomb, et l'on y hosté encores journelement portes et fenestres. Vostre cense at esté bruslée; et la povre vefve avec ses enfantz, son bestial et petit meuble, bien désolée, s'est retirée en la ville. Le Sr de Dohain qui, par l'intercession de Matthias, at obtenu l'estat du maistre de postes, at, ad ce que l'on m'a dict, promis quelque talres à

¹ La veuve de Viron, comptable, dont le nom est mentionné souvent dans ce volume et les précédents.

² Campagne appartenant à Granvelle et sise à St-Josse-ten-Noode.

quelque blittres affin qu'ilz meissent le feug en ladicte Fontaine; mais Mons^r le Conte de Bossut, qui est capitaine de Brucelles, at à son de trompe, par la sollicitation de Mons^r de Champaigny, deffendu sur la hart que l'on n'y touche. Je pense bien que, demeurant en pied la maison du chancelier de Brabant, elle n'aurat mal plus grand, n'est qu'il y viègne ung siège. Ad ce que l'on me dict, l'on ne la recognoistra plus, ny tant de beaux lieux qu'estoient à l'entour de la ville, où l'on n'at espargné la belle église de St-Jehan de Meulebeque ¹, et celle de la porte de Haulx ². Je craindz fort les Chartreux ³ et les aultres monastères à l'entour de la ville. Le monastère de la Consolation ⁴ at esté bruslé et rasé par la garnison de Vilvorde, où Glimes ⁵ est chief.

Pour retourner à mon premier propos, il samble à Mons^r le doien de St^e-Goele (qui at esté ung temps malade pour morir) et à moy, que le sire Jehan de Maldere et le recepveur d'Afflighem, seront fort à propos pour succéder en la charge de ladicte Mademoiselle Viron, en donnant caution; mais il fault que veoidz plus de cheangement, ce que gist en la bonté de Dieu. Elle prie sur toute chose que l'on retiegné le Frédéricq, qui l'importune fort pour estre rappellé affin de l'adsister en ses affaires; mais elle cognoit son humeur, et dict que sa venue luy advanheroit ses jours et augmenteroit ses regretz, et qu'il se polroit oblir, comme font tant d'aultres, de son eaige et parentaige. Elle at esté icy, et m'at demandé fort curieusement si j'avoie adverti Vostre Ill^{me} Sg^{rie} des 2000 florins que le défunct at voulu vous estre délivrez; et ad ce que me pavoit sambler à sa contenance, elle ne fut esté marri, si l'advertissement ne vous fut esté fait; mais je luy ay dict que je l'avoie desjà fait. Quant à du Bois, j'en ay desjà escript mon advis. Aussi il at ses charges, et s'est retiré avec sa femme à Enghien, où il at bonne demeure et grand traictement. Il m'at envoié ung billet d'aucunes ses vacations, que porte m^{xx} mⁱⁱⁱ florins; et touttefois, il at esté tousjours

¹ Les substructions de l'église de Molenbeek-St-Jean près de Bruxelles attestent la vérité de ce que dit Morillon au sujet de sa beauté et de sa grandeur.

² L'église de St-Gilles, bâtie près de la porte de Hal à Bruxelles.

³ Le couvent des Chartreux, fondé en 1435 à Scheut, près de Bruxelles.

⁴ Voy., au sujet de ces excès commis le 12 février 1578, TERWECOREN, *Notre-Dame de la Consolation à Vilvorde*, p. 198.

⁵ Jacques de Glimes. Voy. le tome VI, page 40.

deffroïé, et je ne pense point que le bon défunct le luy heut passé, ou qu'il luy en heut osé parler.

Ce m'est bien grand regret que les meubles ne se sont venduz lors que je le vouluz faire au mois de jung dernier, si ledict Sr de Champaigny ne l'heut empesché jusqu'au bault; et tant qu'ilz seront venduz, faudrat-il continuer la charge de la maison, de ce que y est, et de toute aultre chose. Ladicte vefve ne serat en peine pour pescher le grand vivier, car les soldatz ont tout prins ou tué ce qu'il y avoit de poisson, que n'heut point esté de valeur, puis que plusieurs mangent chair, et en Anvers sont les boucheries ouvertes comme aux caresmeaux.

Je n'ay point entendu que le Sr de Marle ¹ ayt encores rien paié; son frère, le Sr de Rossignol ², m'en at parlé aultrefois, mais il n'en est rien suivy, et il s'est retiré auprès de Don Joan; dont on luy at saisi son bien comme à MM^{rs} de Vaulx ³, Gommicourt ⁴ et aultres. Je ne sçay si ledict de Marle soit avec eulx.

Le doien de Malines ne m'at jamais respondu sur le paquet du général des Augustins, sur ce du procureur du convent de Malines, et je craindz qu'il soit esté surprins : ce n'est merveille, si ledict doien consent à l'envoy des lettres de ceulx de chappitre; car il n'est point des plus agutz, et il n'y at faulte audict chappitre de gens qui bruslent d'avarice. Je ne pense point que le conseiller Pori y ayt part; car comme il doit fréquenter le conseil, il vient peu souvent audict chappitre; que sont après pour appoincter ce de Haulx et tout quieter, si l'on leur veuille rendre leurs mises.

Ledict doien de Ste-Goele at faict une inhibition à l'official d'icy, qui vouloit faire lever les fruictz du personat; je ne m'en veulz rompre la teste. L'on m'envoie ici les chantres l'ung devant et l'aultre après, qui crient le meurdre, disantz qu'ilz meurent de faim et que l'on debvroit paier le passé. Je les renvoie peu contentz, disant que j'attendz vostre responce. Et puis que l'on n'at touché à Afflighem jusque au mois de décembre, icelluy leur est deubt, sans que l'on le polrat recouvrer sur les recepveurs

¹ Adrien de Noyelles, Sr de Marles. Voy. t. IV, p. 408.

² Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voy. t. I, p. 48.

³ Maximilien de Longueval, Sr de Vaulx. Voy. t. I, p. 135.

⁴ Adrien de Gommicourt. Voy. t. V, p. 67.

d'Afflighem, qui ont les mains cloz. Ledict doien les devoit licentier lorsque je le luy escripviz; touttefois, *ut sepeliatur synagoga cum honore*, et pour éviter les malédictions de ces chantres, je seroie d'avis qu'ilz fussent continuez jusque à Pasques et non plus. Le maistre de chant qui at nourri les enfantz de cheur sera destruiet s'il soit frustré de ce que luy vient jusque lors, car ceulx du chappitre se lesseroient plustot aracher les dentz que de paier aulcune chose.

Il plairat à Vostre Ill^{me} Sg^{rie} m'envoier une ordonnance sur Mademoiselle Viron, pour lez 500 florins que, par vostre charge, sont esté donnez à Mademoiselle Boisot, affin que je puisse retirer ma lettre; et aussi pour ce qu'il samblerat à Vostre Ill^{me} Sg^{rie} luy devoir estre donné de la part du Sr Jehan Thomas et Mademoiselle de Cantierode, que polroient bien donner chacun 500 florins pour le moings: car elle y at heu du travail et despense plus qu'elle n'at dict.

Je mercie Vostre Ill^{me} Sg^{rie} bien humblement, de ce qu'il luy at pleut prendre à soy les mille florins que at prins sur mon crédit le secrétaire Aguilon¹ du doien Brictii², duquel je recouvreray l'obligation lorsqu'il viendrat rendre ses comptes, que je ne sçay quant ce polrat estre.

Il n'y aurat pas de dangier du quint quant à Havrincourt, puisque feu Mons^r le Conte vostre frère at apartaigé ses enfantz; et ainsi le quint ne peult avoir lieu, auquel le Sr François auroit ung tiers contre son frère et seur.

J'envoie un pourject de requeste pour avoir prorogation du relief de Hacqueviez, ainsi qu'il at esté pourjecté à Monts. Vostre Ill^{me} Sg^{rie} y polrat adjouster ce que bon luy samblerat, et que l'achat s'est faict de voz deniers, pour l'envoier en Espagne; car je me doubte que obtiendront peu de faveur vers le grand bailli, qui voudrat saisir le revenu; car c'est argent qu'il cherche.

Il tombit une neige en octobre sur les bois de St-Amand, Reynie, Hasnon et Vicoigne, que les a fort desbranché, et la raspe s'en sentira d'icy à XII ans; mais ung mal ne vient seul.

Ilz se présentarent aux ordres de septembre III^{ss} et X personnes, mais la

¹ Pierre d'Aguilon, secrétaire et chargé d'affaires de Granvelle. Voy. t. IV, p. 228.

² Voy. *ibidem*, p. 448.

pluspart d'autres diocèses. Il n'en y at poinct tant heu à Noël, et je croy qu'il en viendrat peu ce caresme, car les chemins ne sont seurs.

XVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. VIII, fol. 75 à 76.)

Cambrai, le 26 février 1578.

Il ne s'est à Gand faict aucune exécution, mais l'on y prend encores souvent des principaulx bourgeois. L'on at aussi emprisonné à Douy, où le peuple est fort châtouilleux, le lieutenant Mons^r Jehan de Lattre et le chief des eschievins. Ilz veulent en chasser les Anglois et aussi les escoliers.

Le président de Flandres, Pamele, est eschappé; mais son frère, qui at demoré avec Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, est détenu à Gand. Mons^r de Trelon est encores en vie, et ce que le Seigneur Don Joan dict de la conjuration n'est sans grande apparence.

Il at icy courru ung bruiet qu'il y avoit lettres du v^{je} de ce mois en Anvers, venues de Naples, que ledict jour le Vice-roy de Naples, avec tous ceulx de sa maison, seroit desgorgé et deux chasteaulx prins.

L'on deppend par toutte la chastellenie de Gand toutes les cloches, que s'envoient en Hollande pour en faire artillerie. Aussi ont les Gantois spolié tous les joiaux et ornementz de St-Bavon, de St-Pierre et de toutes les églises et monastères¹; et en plusieurs aultres lieux on prend par inven-

¹ « L'on ne reconnoitroit plus tant de beaux lieux qu'estoient à l'entour de Bruxelles, où l'on n'at épargné la belle église de St-Jean de Meulebeque et celle vers la porte de Haulx . . . Le monastère de la Consolation a esté bruslé et rasé par la garnison de Vilvorde où Glimes est chief. » Le même au même, du 25 février. (*Ibidem*, fol. 71.) DE JONGHE, *Gentsche Geschiedenissen*, t. II, pp. 6 et suiv.

toire tous les reliquaires et trésors des églises. Mais ceulx de Bruges, du Francq, d'Ypres, Sluys et aultres villes de la Basse-Flandres ne veuillent permectre que l'on y touche, ny aux cloches, et n'est à croire combien que la Basse-Flandre se conduict présentement bien, là où l'an 66 les presches s'y faisoient, et les massacres des gens d'église. Lesdictes villes s'opposent à ceulx de Gand et se séparent d'eulx, ne veuillantz contribuer, ny traicter avec culx; et ont ceulx d'Ypres rejecté leurs députez et les faict sortir la ville, sans permectre qu'ilz y heussent pernocté, et faict continuelle instance pour ravoir leur bon évesque, en ce qu'ilz n'ont encores proffité.

Ceulx de Gand menassent fort d'exstirper la noblesse, et de se quantonner comme en Suisse. Le mesme se propose à aulcunes ville d'Artois, où quelque chose que Ste. Aldegonde at sceu remonstrer aux magistratz, l'on n'at voulu entendre aux moiens qu'il at proposé pour mectre sus des grandes charges et avoir les trésors des églises, que aussy ceulx de Haynnault ont rejecté, aiant en ce lieu accordé viii pattard sur chascun mesnaige par sepmaine; et en lieu de ce, Artois at accordé 50^m florins par mois, trois mois de long. Leur quote ne portoit que cent huict mille florins par an aux deux millions demandez et accordez au Duc d'Albe. L'on y vad maintenant plus lourdement, et disent les saiges que ce que l'on faict maintenant, Sa Majesté prétendrat le continuer, et l'on at peu gousté la liberté que ledict Ste Aldegonde mectoit en avant, laquelle at fort despleut au peuple; et l'on dict qu'il at esté rabroué publicquement par ung jeusne advocat, qui luy répondit sur le champ, et fort bien et élégamment. Ce que at faict ouvrir à plusieurs les yeux; et se commence l'on fort à plaindre de si grandes impositions, estant suspect que le paiement se faict par sepmaines, là où les accordz ne se soloient paier que en deux ou trois ans. Et dict-on ouvertement que de tout le temps du Duc d'Albe et de son successeur ne sont esté levées si grandes aides comme depuis un an encha; et l'on ne sçait que tout devient. L'on se plainet des grandz fraictz et vacations que ont ceulx que représentent les Estatz généraulx: car estant quasi passé ung mois que l'armée des Estatz at esté deffaicte, et que l'on devoit remectre sus ung nouveau camp dedans huict jours, il n'en y at encores forme ny commencement, dont le peuple murmure fort, actendu que l'on disoit qu'il y avoit x^m Anglois qu'estoient descendu en Zélande; ce qu'est allé en fumée. Et l'on dict que la Royne s'excuse de donner gens, affin que cela ne donne

occasion au Roy de France d'envoyer secours à Don Joan; et comme l'on at fort parlé que la noblesse de Haynnault et d'Artois ne goustans le Prince, voudroient faire venir le Duc d'Alençon, ce que les prélatz et villes ont contredict. L'on tient que la Royne voudroit en ce cas, et estantz les François occupez ailleurs, ruer sur Calais.

Par dessus ce que les ecclésiastiques sont recherchez d'empruntz, l'on les veult charger de la moictié des aides en Haynnault et Artois, au lieu qu'ilz ne paioient que le tiers; et auront bien à faire d'eulx deffendre, puisque le Prince d'Orenge met toute la charge sur eulx, pour soulager le peuple.

Vostre Ill^{me} S^{gr}ie aurat entendu que le Duc d'Alençon a esté détenu à la Bastille, aucuns disent deux jours et aultres disent deux heures, et que depuis il s'est parti secrettement de Paris¹. Aucuns dient qu'il est en Guienne, aultres à Avignon. La Royne-mère et la Princesse de Biarne sont allé après pour le ramener.

L'on dict que ceulx d'Amsterdam se sont appoinctez avec le Prince.

Les Gantois ont miz garnison à Auldenarde, Alost et Termonde. Le mesme feront-ilz à Courtray.

Ceulx d'Artois et les trois membres de Flandres, que ne s'accordent avec celluy de Gand, dient qu'ilz ne veulent plus envoyer argent, mais demandent leur quote de gens de guerre pour les paier par temps hors de leurs mains, par ce qu'ilz ne trouvent bon compte donner l'argent.

J'entendz que l'on at adjourné les Contes de Reulx et Faulquenberghes, affin qu'ilz aient de retourner à peine de perdre corps et biens, et le mesme s'est fait contre les S^{rs} de Vault, Gomicourt, Rossignol, Fonch, Assonleville, Berti et Scharemergher et aultres. Mons^r de Berlaymont et ses enfantz ne sont estez appellez pour ce que l'on les tient pour ennemiz de la patrie, et aussi Mons^r de Mansfeld, auquel les Estatz ont présenté grand parti s'il se vouloit tourner de leur costel; mais l'on dict qu'il at déchiré leur lettre et les petelé de ses piedz, disant qu'il les yroit veoir devant long-temps avec 30^m hommes, et qu'il traicteroit ceulx de Brucelles selon leurs mérites. Ce que at fort irrité les Estatz.

Je tiens que aurez entendu comme l'on at traicté avec la Royne d'Angle-

¹ Cette fuite eut lieu le 14 février et le duc se retira à Angers.

terre. Qui l'oseroit dire, chascun juge lès conditions bien ordes et salles, et toutefois il samble qu'elle s'en retire, ne veillant lesser venir ses gens. Bien dict-on qu'elle at offert que si en lieu d'eulx les Estatz prenent noirs harnax, qu'elle répondrat pour le paiement, pourveu que pour son assurance l'on luy met entre mains Vlissinghe ou Anvers pour y mettre garnison : mais les Estatz sont plus saiges. L'on dict que le Marquis de Havret doibt retourner en Angleterre.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} aurat désjà entendu comme Don Joan, depuis qu'il avoit gagné Bovines et Gemblours, s'est saisi de Tillemont, Louvain et Diest, où il at trouvé beaucoup de bledz, artillerie et munitions que y avoient ceulx des Estatz; qu'il at prins Zicchene, que cuidoit résister par force où tout at esté tué. Il at aussi Herentals, Halen et Landen ¹, et l'on dict qu'il les traicte fort bien et qu'il veult que l'on cultive les terres, disant qu'il ne veult sinon chastier rebelles, dont il at faict quelque déclaration qu'est imprimée avec les lettres de Sa Majesté aux Estatz, et l'instruction de Mons^r de Selles ². Une bonne paix nous seroit bien de besoing, que je prie Dieu nous donner par sa sainte grâce.

J'adjousteray qu'estant le Sr d'Escaubeque retourné en sa maison près de Lille, il y est décédé d'ung mal de langue que luy at empesché le manger, puis après la parole. Toutefois il est mort fort catholicquement, se repentant de ses erreurs avec anathématisation des hérésies, et at voulu estre administré de tous ses sacrementz qu'il at receu fort humblement et dévotement, avec grande édification des adsistens. Telles choses se debvroient imprimer pour exemple d'aultres, car il sçavoit.....

¹ Voy. pour plus amples détails, HARÆUS, *Annales Brabantiae*, t. III, p. 275.

² Ces lettres avec l'instruction donnée à Jean de Mont-Sainte-Aldegonde, baron de Celles ou Selles, ont été imprimées sous le titre de : Lettres patentes de Don Jehan d'Autriche . . . contenant la charge donnée par S. M. au baron de Selles, avecq copies des lettres de S. M. auls Estats généraulx, particuliers, consaulx et villes principales. Instruction et patente données audit baron de Selles, chez Velpius à Louvain, 1578. Voir aussi Bor.

XVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. VIII, fol. 75 v^o, 76.)

Cambrai, le 26 février 1578.

Mons^r de Champaigny at envoieé un^g sien homme à Paris pour deux causes; l'une pour encheminer un^g sien paquet au Roy par la voie de Dennetière, l'advertissant que s'il ne prend aultre chemin qu'il perdrat ses pays : je crains que ses advertissementz ne seront receuz de bonne part; l'aultre pour faire imprimer sa justification sur la perdtte d'Anvers, qu'il at tant dilaié pour ne irriter le Duc d'Arschot et son frère, que luy sont maintenant fort contraires, combien qu'il soit esté cause de la délivrance du premier, et que le frère ne soit esté constitué prisonnier lorsque les Seigneurs le furent.

Je craindz que par ladicte impression il gagnerat encores plus d'ennemiz, et ainsi l'ay-je dict à son homme, et je craindz que Don Joan et ceulx d'Espagne en seront offensez, s'extend trop sur ce que y est passé, selon qu'il est assez véhément.

Il at esté un^g temps à Haultz avec sa compaignie, pour ce qu'il ne se confioit trop aux xviii de Brucelles, que touttefois avec grande submission se sont réconciliez avec luy. De Haultz il vint à Monts, soubz couleur de solliciter paiement de sa compaignie vers le Conte de Lallaing, avec lequel il s'est treuvé souvent; mais ce fut plus la doubte qu'il avoit d'une trame que le Conte Charles de Mansfeld, ad ce que l'on dict, menoit contre luy, aiant promis xv^e escuz à aulcuns de la compaignie dudict Seigneur s'ilz le tuoient; et je tiens qu'il at cassé depuis ceulx desquelz il se doubtoit, estant retourné auldiet Haultz, et depuis à Brucelles, où que j'entendz l'on luy at hosté le régiment qu'il avoit; et faisant de deux un^g, l'on l'at donné auldiet sieur la superintendance des monstres avec 4000 florins de traicement, et aultres 6000 pour le récompenser des perdttes qu'il at faict en

Bourgoingne. Je me doute qu'il en serat tard païé. Pleust à Dieu qu'il heut suivy voz bonnes et saiges admonitions; il seroit plus à son repos.

Du Gastel at escript au gouverneur de Bourgoigne que s'estant Mons^r de Champaigney si fort oblié, il estoit temps mectre la main sur son bien, l'advisant des pièces que seroient plus commodes audict gouverneur, et l'at fort maltraicté ung messaigier que ledict Seigneur avoit envoié en Bourgoingne avec lettres que luy sont esté hosteez, et at esté fort battu.

Ledict Seigneur at cela qu'il est fort zéleux pour la catholicque Religion. Je tiens que c'est pour cela que le Prince d'Oranges luy veult mal, que n'ignore point qu'il at empesché tant qu'il at peult que on ne le fait venir, lorsque le frère du Duc d'Arschot se ouffrit pour l'aller quérir. Aussi at-il tousjours contredict ceulx que ont voulu appeler le Duc d'Alençon.....

Je ne puis délessier de congratuler à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} la belle pension de 4000 ducatz que Sa Majesté luy at donné en Espagne, que en la liste se veoid la première et plus grande après ceulx du sang real ...

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n^o 1753.)

Rome, le 10 mars 1578.

Madame, l'auditeur de Vostre Altèze Hoyo m'a donné la lettre d'icelle du premier de ce moys, et visite de sa part, dont je la remercyé bien humblement et très affectueusement. Et ayant sentu extrêmement que la goute eust travaillé de nouveaul Vostre Altèze, ce m'est grande consolation entendre maintenant qu'elle en soit quicte. Et combien qu'elle aye encoires besoin du baston, pour s'ayder à cheminer, j'espère que s'adoulcissant le temps, avec la primevère, qu'elle reprendra forces, comme devant, que je désire singulièrement, et prie à Dieu que ainsi soit. Ledict auditeur est

passé en Toscana; et je luy ay donné lettres pour Orbatello et Port-Hercule, et fait pour le procès les offices envers Sa Sainté, et l'auditeur Brabo, qu'il luy ha semblé convenir, comme aussi ha Monsieur l'ambassadeur. Et n'y aura faulte, que je ne m'employe tousjours avec toute affection, en tout ce qu'il leur semblera convenir au service d'icelle.

Ledict Signeur ambassadeur envoye à Vostre Altéze coppie des lettres que Sa Majesté ha escripts au Signeur Don Jehan, par Mons^r de Selles, et luy donnera compte de tout, comme Sa Majesté luy commande. Le courrier ha fait fort malvaise diligence. C'est ung serviteur du Signeur Don Pedro de Mendocce, ambassadeur à Gennes. Et par les dilations les affaires perdent beaucoup. Vostre Altéze verra qu'il n'est riens de ce que l'on avoit dit, que Sa Majesté consentoit au gouvernement de Mathias, dont il ne se fait semblant par les lettres, ny le nomme le Signeur Don Jehan aux siennes, ny le Prince d'Oranges. Il est toutesfoys vray, ce que des Pays d'Embas l'on ha escript à Vostre Altéze, que les Estatz avoient receu ledict Mathias pour gouverneur, et le Prince d'Oranges pour lieutenant et gouverneur de Brabant, et que tous deux ont juré, non pas expressément de conserver la Religion Catholique, mais bien d'observer le traicté d'accord où ce poinct est compris. L'on escrivit de Lyon, que venant à Bruxelles la nouvelle au Prince d'Oranges de la desfaicte du camp ¹, il se partit au mesme instant pour Anvers, où l'on dict que à présent il se treuve, et Mathias avec luy. Je ne puis croire que Sa Majesté consente jamais que ledict Mathias gouverne; et Vostre Altéze verra par les dépesches, comme Sa Majesté ouffre de leur donner gouverneur du sang, dont de raison les Estatz se debvront contenter. Louvain, Telmon, Leue, Judogne et Bovines s'estoient jà rendues; et le Signeur Don Jehan s'encheminoit à Vilvorde, que je tiens soit pour copper chemin, afin que ledict Prince d'Oranges ne puisse ny par terre, ny par le maret, envoyer secours à Bruxelles. Dieu doint que aussi elle se rende, pour éviter la ruync. Je n'y failly d'escrire audict Signeur Don Jehan bien au long, luy suppliant qu'il ne perde l'occasion de traicter avec avantage, pendant que les Estatz (qui sont mal prestz maintenant de leur coustel) sont estonnez, et avec craincte, et qu'il leur face ce bien de leur procurer repoz. Je tiens encoires que Vostre Altéze y yra, si l'on ne for-

¹ La défaite de Gembloux.

compte Sa Majesté, comme du passé d'espairs vains, pour luy faire prendre advis contraire à la charge qu'elle ha donné audict Seigneur de Selles, qu'est arrivé en bonne saison. Je sentz la penne en laquelle Vostredicte Altèze se doibt trouver, estans en suspens. et sans résolution, et a grandz fraiz. Les lettres que ce courrier ha apporté, sont de si vielle date, que de raison nous en debvrions actendre tost de plus fresches. Je n'ose dire que Vostre Altèze se descharge de fraiz, ne sçachant ce que Sa Majesté résouldra. Et si c'estoit que Vostre Altèze partit tost, pour faire le voiaige, si pour non se trouver preste, le partement se différoit, il viendroit mal à propoz, et rentreroit Vostre Altèze en nouveaulx fraiz; mais je me désespère, considérant la dilation de nostre court, et ne suis sans craincte que, comme j'ay dict dessus, l'on n'abuse comme du passé Sa Majesté, par vains espairs, et que devant que se résouldre, elle ne veulle actendre, pour veoir quelz seront les succès aux Pays d'Embas; plus avant, Sa Majesté avoit trouvé bonnes les lettres que Vostredicte Altèze avoit escript aux Pays d'Embas; mais ledict Seigneur Don Jehan n'a trouvé bon de les donner, ains les ha retenu, comme je tiens il aura escript à Vostre Altèze, et je ne sçay pour quoy. J'ay receu une lettre de Jo. Ferrante Zuñiga, que yra avec ceste. Et Aldobrandino m'a dict qu'il ha trouvé ung paquet sien, pour Vostre Altèze, chez Don Hernande de Torres. Je ne sçay si en icelluy il dira quelque chose d'avantage sur quoy Vostre Altèze puisse fonder quelque résolution. Les Génois ont justicié Augustin Salis, comme Vostre Altèze aura entendu. Ilz sont après le vuydange des procès des aultres, qui se sont présentez, et des premiers juges; mesmes ceulx qui ne se sont présentez, sont au marquisat de Saluce, en France, que donne opinion, qu'ilz se tenoient appuyez de ce coustel là. Je vouldroye que par ung bout ou aultre, l'on en fut une fin. Car ceste longueur ne sert que à mouvoir journallement humeurs, que peuvent causer dangereuses nouvelletez.

Encoires estoit le Duc de Sesse à Bucar, par les derniers advis, n'ayant peu passer le golfe de Narbone, pour temps contraire que l'avoit fait retourner audict Bucar. Les ambassadeurs à Gennes craignent qu'il n'aye faulte de vivres, n'estant pourveu que pour deux moys. Dieu doint que le commencement de ceste lune le puisse servir. Et le Marquis de Ste-Croix est encore à Naples, mais il dict qu'il est prest pour se servir du premier bon temps. Les Espagnolz de Sicile, qu'il doibt passer en la coste de Gennes, seroient mieulx vers le Seigneur Don Jehan, que où ilz s ont.

Monsieur d'Alançon s'est de nouveaux eschappé de la Cours du Roy de France, son frère. La mère s'est mis en chemin, comme elle dict, pour le faire retourner. Elle faict ce qu'elle veult, et sont aucuns en opinion qu'elle ha grande part en ce jeu.

Le Viceroy de Naples ha, comme Vostre Altèze dict, retenu deux navieres angloises. La principale cause est l'esperoir du prouffit. La couleur qu'il ha prins est qu'elle soit, je diz la Royne, ennemye du Roy. Je ne pense pas qu'il aye telle commission ny d'arrester les navieres, ny de la déclarer ennemye. Et maintenant sont en dispute le fisque et ledict Viceroy, que prétend la confiscation luy appartenir, et le fisque que si confiscation y est, que ce soit le Roy. Sa Majesté at envoyé en Angleterre le frère du Conte de la Corone et de Don Gaspar de Mendoca, non la traictant comme ennemye. Toutes les nouvelles que nous viennent, se communiquent tousjours audict Aldobrândino, pour en faire part à Vostre Altèze, que me trouvera tousjours prest comme je doibz à son service.

XX.

N. N. AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 55)

Du camp près de Nivelles, le 13 mars 1578.

Vous aurez ja entendu la reddition de Nivelles. Après avoir soustenu deux assaultz des François et Allemans par ceulx de dedans, Son Altèze les à tous prins à mercy, les laissant tous sortir avec espées et hardes de leurs corps seulement. Ils estoient bien en nombre de huit cens soldatz, faisans deux compaignies de chevaux et trois de pied. Leur chief estoit Houttin, maistre d'hostel du Conte de Lalaing; ung Italien qu'estoit au Duc d'Arshot estoit aussi capitaine, et les aultres ne les congnois que de veue, et les ay veu tous sortir à pied, cela s'entend, saulf lesdictz chiefs. Les Fran-

çois, altérez de n'avoir eu la ville à leur plaisir, ont ce matin tous demandé leur congé, et croy que Son Altéze leur accorde plus de bon cœur qu'eulx n'ont voulunté d'en aller. Les Allemans de Fronsperg se furent aussi hier amutinez tellement, que Son Altéze, fort meu de cholère, les fit environner de cavallerie et fanterie wallonne et espagnolle, et à bon escient les vouloit avoir en pièces, et ne voulut aller de la place qu'il n'en eusse deux de chascune pour en prendre chastoy; toutesfois après qu'un fut pendu, les aultres eurent grasse à l'intercession des Espagnolz. Et croys qu'ilz seront apprins pour une aultre fois. Don Lope arriva mardy dernier en Lorraine, et mercredi prochain doibvent arriver à Thionville. Le Conte de Reulx est allé vers Binch qui, j'espère, se rendra sans attendre nos forces. La meilleure partye est encoires icy, et ne sçavons encoires si bougerons demain, et vers où l'on doibt tendre.....

XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 955.)

Rome, le 14 mars 1578.

Por la carta que V. M. ha sido serbido escribirme á los quinze de enero, he entendido que habia recibido algunas mias, y á las precedentes que de V. M. tube he respondido mucho; ha y Madama está esperando con mucho deseo resolucien de V. M., pareciendole que tarda mucho despues de las cartas precedentes, y le duele el gasto que es grande, porque está á punto de todas cosas con caballos, y acemilas, cuyo entretenimiento es caro entre aquellas montañas, y con mucha gente necesaria en su servicio para el viage, demas que siente ser esta dilacion en mucho perjuicio de su reputacion, pues se publico su ida como cosa mobida por ella, y para la ejecucion de la cual habia obtenido licencia de V. M. : y quedando asi y en Italia y en Flandes, discurrirá, y jurgará cualquier lo que se le antojare, y debajo

de enmienda pareceme que ninguna cosa podíá, como escribi, ser mas á proposito por escluir con menos sentimiento al Señor Archiduque Mathias, que seria tan fuera de proposito por lo que al servicio de V. M. cumple, por la manera que en esto se ha usado, y por otras cosas como con decir que habiendo consentido á Madama la ida antes que supiese lo del dicho Señor Archiduque, no combiene hacerle afrenta. Por la dicha carta de V. M. he entendido lo que ha sido servido escribirme de la resolcion con la cual ha embiado V. M. á Mons^r de Selles¹ á Flandes, y por via del Cardenal de Coma que tenia cartas del Nuncio, se supo aqui tres semanas antes. Y esta resolcion ha procedido de la clemencia de V. M. para mostrar á todo el mundo, que no quiere dejar nada de lo que puede serbir, para reducir á buenas sus vasallos á su debida obediencia. Plega a Dios la acepten, y que vengan agora á tratar de nuevo con el Señor Don Juan, á que podria serbir haverle dado Dios en este principio tan señalada victoria como V. M. habrá entendido, y procede en la ejecucion destá, el dicho Señor Don Juan como combiene, y conforme á la intencion de V. M. siguiendo con las armas la victoria, y por otra parte combidandolas á todos á que se conoscan. La ocasion es muy buena que con la rota que han tenido, y el miedo que han cobrado, muchos debran aceptar mejor el perdon, y la clemencia de V. M., que cuando esta se les ha ofrescido en ocasiones, y coyunturas no tan á proposito, y viendo al Señor Don Juan tan dentro con fuerzas, verisimil es que muchos se osarán declarar, que cuando estava lejos con sus fuerzas, y ellos rodeados de las de los Estados no debian osarse declarar, demas que estando en campaña donde esta, podra estorbar las contribucione que los Estados podrian recoger, y faltando la comodidad de la paga, mal podrán sostener la gente de guerra; á que se añade, que no hay la conformidad en los pareceres ni tal forma de gobierno que verisimilmente pueda durar; vy pues presupongo que el Señor Don Juan no falta de advertir á V. M. de lo que pasa, y de muchas particularidades que aqui no entendemos, pues no nos vienen cartas, ne me alargare mas en esto, sino solo con decir que lo que temo que hará mas daño, es el

¹ Les « Lettres patentes de Mgr Don Jehan d'Austrice contenant la charge donnée par S. M. au Baron de Selles » ont été imprimées par Velpius à Louvain en 1578. Jean de Noircarmes, baron de Selles, se mit à la tête de la confédération conclue à Arras le 9 janvier 1579 pour le maintien de la religion catholique et de la Pacification de Gand.

odio concebido contra la nacion, y la difidencia tan grande, y á esta se remediará verisimilmente en parte con la presencia de Madama, con la cual se puede creer que tratarán de mejor gana. Y pluguiera á Dios, que en esta coyuntura se hallára presente; y importa tanto al servicio de V. M. atajar aquellas cosas, y establecerlas con quietud, que yo no puedo si desearlo mucho demas, de lo que toca á mi particular por el publico, y por el servicio de V. M.

La salida de Mons^r de Alanzon de la corte del Rey ¹, y su hermano, y haberle seguido su madre con color de procurar que vuelva, y se concierte con su hermano, me da grandes sospechas, demas de las conspiraciones que se descubren especialmente en Milan, de que tengo por cierto, habrá dado aviso el Marques de Ayamonte si ha descubierto algo que sea de fundamento. Los descontentos son grandes por desorden de la gente en todas sus partes de Italia; y de estas son causa en buena parte los que las mandan, ó por no saber, ó por no poner en ello el remedio que conviene; y se ve todo en tal termino que facilmente, y con poca ocasion podria suceder algun gran mal, y que dificilmente se remediaría con cualquier poco que creciesemos el descontento de los subditos, que en Italia serian ayudados de muchos de los potentados de ella, los cuales mucho ha que dan señales de la gana que tenian de que succediese novedad, y á esta ayudarán de muy buena gana. Puedese acordar V. M. de la tentativa que dieron sobre esto al Duque de Saboya cuando vino á Italia; y si los otros negocios de V. M. pudiesen consentir su venida hasta Milan, para lo de Flandes, y para quietar lo de Italia, y por mil otras cosas podria (si no me engaño) en gran manera servir.

Yo no falto de hacer como V. M. manda todos los officios que yo puedo, para procurar con todos los que pienso poder servir, que se acomoden los negocios de Flandes á la voluntad de V. M., y á que acepten su demencia con tiempo. Si mis cartas llegan, no lo se porque de ninguna me viene respuesta, ó sean interceptas, ó que no osen escribir; pero al menos no quiero dejar de hacer todo lo que puedo, por tener esta satisfaccion de haber cum-

¹ Le duc d'Alençon s'étant échappé du Louvre pendant la nuit du 14 février, sa mère le rejoignit à Angers, où elle le supplia de ne rien faire contre l'État. Le duc déclara que son ambition était tournée vers les pays étrangers, la souveraineté des Pays-Bas étant son point de mire. Voy. *L'Étoile*, journal de Henri III, p. 164, et *Mémoires de Marguerite de Valois*, p. 246.

plido á la obligacion como procurare siempre toda la vida con el amor, aficion, y celo que debo al servicio de S. M., y al Señor Don Juan ha escripto como hago siempre, lo que se me ofrece con muy gran deseo, que acierte en todo como combiene al servicio de S. M. y á sa reputacion.

XXI.**TRADUCTION.**

Par la lettre que V. M. a bien voulu m'adresser, le 15 janvier, j'ai appris qu'elle a reçu plusieurs des miennes. J'ai déjà répondu à celles que j'avais reçues antérieurement. Madame attend toujours de V. M. la résolution qui tarde beaucoup, surtout en présence du contenu des missives précédentes. La dépense, à laquelle elle est obligée de satisfaire, est très lourde, et elle l'est d'autant plus que tout est prêt pour son départ : chevaux et bagages lui coûtent cher dans les montagnes, au milieu desquelles elle se trouve. En outre elle a besoin de beaucoup de monde pour son service. De plus cette attente porte un grand préjudice à sa réputation, par suite des bruits répandus partout, et selon lesquels elle partirait de son propre mouvement, tandis qu'elle agit en vertu de la permission de V. M. Si elle est obligée de rester en Italie et aux Pays-Bas, chacun jugera ce départ à sa manière. Sauf meilleur avis, il me paraît, je l'ai déjà dit, que ce voyage serait le meilleur moyen d'arrêter l'Archiduc Mathias, dont l'arrivée nuirait beaucoup aux intérêts de V. M.

Il y aurait un moyen de mettre cette circonstance à profit et bien d'autres encore; comme, par exemple, la permission que V. M. aurait donnée à Madame de partir avant la nouvelle de l'arrivée de l'Archiduc; il ne convient pas de lui faire cet affront.

Par ladite lettre de V. M., j'ai appris la résolution qu'elle a prise d'envoyer M^r de Selles en Flandre. Le cardinal de Côme avait répandu cette nouvelle par suite des lettres qu'il avait reçues du nonce, il y a trois semaines environ. Cette résolution fait connaître la clémence de V. M. et démontre surtout à tout le monde que V. M. ne veut rien négliger pour conduire ses sujets à bien et à l'obéissance due à leur souverain.

Plût à Dieu qu'ils l'acceptent, et qu'ils recommencent de nouveau à traiter avec le Seigneur Don Juan! Dieu l'a favorisé dès le principe, en lui accordant une victoire remarquable. V. M. doit l'avoir appris. Ledit Seigneur Don Juan met tout en œuvre

pour mener les affaires à bon port, comme il convient, et ce conformément à l'intention de V. M. en poursuivant la victoire par les armes.

Le moment est très favorable par suite de la défaite que les États ont subie et de leur peur. Plusieurs personnes accepteraient plus facilement en ce moment l'amnistie et l'acte de clémence de V. M. que lorsqu'ils leur ont été offerts dans un moment moins propice que celui-ci. Surtout en voyant le Seigneur Don Juan au cœur du pays et soutenu par de grandes forces, il est vraisemblable qu'ils oseront se déclarer en sa faveur mieux que lorsqu'il se trouvait sur les frontières du pays et quand ses troupes étaient cernées par celles des États. De plus, là où il se trouve, il pourra empêcher les États de toucher les contributions. De cette manière et lorsque l'argent leur fera défaut, ils ne pourront conserver ni entretenir les gens de guerre. En outre, ils ont une forme de gouvernement qui vraisemblablement ne peut tenir. Je suppose que le Seigneur Don Juan aura averti V. M. de ce qui se passe et de beaucoup d'autres choses, desquelles nous ne sommes pas instruits, car nous ne recevons pas de lettres. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point. Je dirai seulement que ce qui fera le plus de mal, je le crains, c'est la haine que l'on porte à la nation espagnole. Il est vrai que les dissensions sont si grandes que cette répugnance se modifiera en partie, grâce à la présence de Madame avec laquelle ils traiteront très volontiers; c'est à supposer. Plût à Dieu qu'elle s'y trouvât en ce moment! Il importe beaucoup au service de V. M. d'arrêter cette haine et de la combattre avec persévérance. Je le désire bien plus pour le peuple et le service de V. M. qu'en ce qui me touche personnellement.

Le départ de M^r d'Alençon de la cour du Roi, son frère, et sa poursuite par sa mère pour le faire rentrer et s'entendre avec son frère, me donne de grandes inquiétudes, surtout à cause des conspirations qui se découvrent principalement à Milan, et dont le marquis d'Ayamonte vous aura sans doute spécialement informé, s'il a découvert quelque chose d'important.

Dans toutes les parties de l'Italie les mécontents sont nombreux, par suite du désordre dans les affaires. La cause en est due en grande partie à ceux qui les dirigent soit par manque de savoir-faire, soit parce qu'ils ne veulent pas employer le remède convenable. La situation des affaires est si mauvaise, qu'un rien peut amener de grands maux, auxquels il serait bien difficile de trouver remède, parce que le mécontentement des sujets serait excité par plusieurs potentats d'Italie, qui depuis longtemps manifestent le désir de voir arriver un mouvement qu'ils seconderaient avec joie.

Que V. M. se rappelle leurs lenteurs lorsque le duc de Savoie vint en Italie. Si les autres occupations de V. M. pouvaient lui permettre d'arriver à Milan pour arranger les affaires des Pays-Bas, tranquilliser l'Italie et pour bien d'autres choses encore, sa présence pourrait (si je ne me trompe) être utile et rendre de grands services.

Je ne manque pas, comme V. M. me l'ordonne, de faire tout ce que je puis, de concert

avec ceux qui, je pense, peuvent nous aider à arranger les affaires des Pays-Bas, selon son désir et sa volonté. J'ignore si mes lettres arrivent, puisque je ne reçois pas de réponse aux miennes. Peut-être sont-elles interceptées, ou bien personne n'ose m'écrire. Cependant je fais tout ce que je puis pour remplir mon devoir, comme je tâcherai toujours de le faire avec l'amour et le zèle que je dois au service de V. M. J'ai fait part au Seigneur Don Juan de ce qui arrive; c'est ce que je ferai toujours. J'ai le plus vif désir de voir réussir V. M. en tout, comme il convient à sa réputation et à son service.

XXII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol 59 et 60.)

Louvain, le 20 mars 1578.

Les lettres de Vostre S^grie Ill^{me} du xxii de febvrier me sont esté rendues le 18 de ce présent mois, aiant toutesfois grandement esté joieux d'avoir eu des nouvelles de Vostre S^grie Ill^{me} et entendu sa bonne disposition, après un si grand temps d'intermission d'escripre, que la matière du temps at causé, sçavoir est depuis la détention du Conseil d'Estat, combien que doiz qu'il me fut permis d'escripre et que retournay au Conseil à la venue du Seigneur Don Joan, je ne voullu faillir continuer mon debvoir d'envoyer lettres à Vostre S^grie Ill^{me}; et pour tant mieulx les adresser, furent mises aux mains de Mons^r de Champaigney, qui promet de les envoyer incontinent avec les siennes. Ce que néantmoins Vostre S^grie m'escript n'avoir esté faict, ne sçay dont la faulte seroit procédée. Je sçay bien que une fois, estant encoires Son Altesse à Namur, elle reccut de Vostre S^grie Ill^{me} unes lettres pour ledict Seigneur de Champaigney, qu'elle délivra en ma présence au trésorier Schetz allant à Bruxelles, pour porter audict Champaigney; ce qu'il m'at dict luy avoir baillé en ses propres mains. Je vois ce que Vostre S^grie Ill^{me} m'escript de Mons^r de Champaigney, et le dis-

contentement qu'elle a de ce qu'il passe; qui est bien contraire, à ce que plusieurs d'icy font courir bruit, que ce qu'il fait, c'est du conseil et auctorité de Vostre S^grie. Sur quoy, Monseigneur, ne puis dire aultre chose, sinon qu'il me desplaist grandement d'entendre ce qu'il s'en dit. Car estant de tel père et frère, de tels Seigneurs, aiant si bon esperit et moyen, il méritoit une milleure fortune que la disgrâce en quoy je le vois tombé.

Touchant ma fortune, je ne puis nier qu'elle ne m'ayt esté grandement contraire, pour la détention de ma personne avec ces Seigneurs du Conseil d'Estat, la mort survenue de ma bonne consorte. ensamble la perte de tous mes biens, que j'ay laissé pour le service de Dieu, celluy du Roy, mon maistre, et acquit de mon debvoir d'homme de bien; jugeant que pour mon honneur ne pouvois faire aultrement, considérant mesmement où les desseingz de ceulx qui troubloient ce publicq tendoient, assçavoir à une totale subversion et de la religion et de l'auctorité du Roy et de la justice, soubz une licence effrénée populaire tant en l'ung que en l'aultre, comme nous voyons, chose propre à ces sectaires qui sont esté appelez de Hollande pour commander; par où puisque ma conscience est pure et nette; aiant faict ceste perte pour si jûste et bonne querelle, j'en ay la pacience, se trouvant par toutes histoires, que [de] telles émotions d'hérétiques ou populaires, les bons ont tousjours pâty, et les personaigés d'honneur ont pour quelque temps exile de leur patrie, tant que la fureur de ces mutins soit passée; ayant bien confidence que Dieu tout puissant aura pitié de moy et de mes enfans, et que, par ung bout ou l'aultre, le Roy me fera rendre le mien. Je considère aussi les grandes pertes qu'a heu Vostre S^grie Ill^{me} inméritamment, à l'occasion de ces mesmes troubles; mais Dieu et Sa Majesté ne faudront de luy rendre avec accroissement, comme la raison voeult.

Noz affaires, Monseigneur, vrayement sont en mauvais termes; si Dieu miraculeusement n'eust donné la victoire du dernier de janvier, je ne voyois à quoy nous povions commencer. Ce que j'avoie tousjours veu et librement prédit, avec mescontentement d'aucuns (comme je suis tousjours libre en mes advis); mais Dieu a aydé sa cause, et nous at donné le bon commencement et ce que depuis est suyvy, que pleust à la Bonté divine d'achever le demeurant; mais je crains que penser de l'achever par force d'armes sera chose si non impossible, du moingz longue, cousteuse,

et de travail innumérable; et pour moy n'y vois moyens du moingz du tout.

Sa Majesté avoit prins ung bon pied de vouloir accommoder et réduire les affaires par la prudence et dextérité de Madame la Duchesse de Parmé, laquelle à mon advis, a tout ce que en tel cas l'on povoit désirer d'une princesse (comme aussi j'ay escript à Sa Majesté par le sieur de Billy); mais de nostre malheur je redoubte que son mal de goutte et le retardement de son voiaige ne nous empesche ce grand bien. Cependant le sieur de Selles est venu avec l'instruction de Sa Majesté que Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} aura veu, et a commenché de négocier, eomme aussi on estime que les commissaires de l'Empereur, qui doibvent venir, voudront faire. Toutesfois de ce coustel là je n'ose beaucoup espérer, et la charge excède leur povoir. Si est-cé que ledit de Selles faict le mieulx qu'il peult; mais jusques oyres n'est grande chose. Si est aussi survenue ceste victoire, laquelle par adventure pourroit faire changer de volonté et conseil à Sa Majesté. Vostre Sgr^{ie} Ill^{me}, par sa prudence, peult conjecturer la cause de l'allée dudit de Billy en Espagne, ne permettant le hasard des lettres d'en discourir plus amplement, ny dire ce que voudrions bien pour le service du Roy.

J'ay tant conseillé et voulu persuader la paix, pour ne tenir en ceste dernière rupture de guerre, que ceulx qui ne demandoient ny la paix, ny le repoz du país m'ont appellé conseiller de paix, disantz que je ne chantois aultre chose; mais tant s'en fault que pour cela je voeulle ceisser mon office, que au contraire je le tiens pour tiltre bien honorable; et le temps et issue des affaires apprendront (succède comme elle poeult) que le conseil estoit vrayement salutaire. Et si j'en suis plus requiz, ne faudray dire le mesmes: j'entendz d'une bonne et juste paix, qui puist estre honorable et prouffictable pour la religion, au Roy, et non dommageable aux bons, comme estoient les dernières. Voilà pourquoy elle n'a esté durable. Ceste victoire n'empeschera (s'il plaict au Roy) la négociation de madite Dame; mais la pourroit advancher, si Sadicte Majesté ayme mieulx recouvrer ses pays par douceur et clémence plus tost que par force d'armes et de guerre, comme tous saiges tiennent pour mieulx, affin mesmes de les maintenir par semblables moyens. *Nam errant (meo quidem judicio) graviter qui illud imperium fore firmiter putant vi et metu, quod sit, quam quod adjungitur amicitia et clementia. Sessimus enim diuturnitatis custos, metus et*

nullum violentum perpetuum. Je sçay que Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} est de même avis, que pleust à Dieu que aultres fussent de mesmes; mais je crains que les bons conseillers ne seront creuz.

Pour fin, Mons^r, j'ay faict joindre icy extraict des nouvelles que j'ay heu les dernières du camp. S'il nous fault avoir le tout par force, ce ne sera si tost d'avoir faict.

XXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 21 mars 1578.

Madame, Le maistre d'hostel de Vostre Altèze m'a donné la lettre d'icelle du 16 de ce moys, et visité de sa part, dont bien humblement et très affectueusement je la remercy. Et m'a esté très grande consolation d'entendre ce qu'il m'a dit de l'entière convalescence d'icelle, dont je loue Dieu, luy suppliant qu'il la veuille longuement conserver en parfaicte santé. Il seroit temps, que l'on eust lettres fresches d'Espagne, et plus continuelle correspondance. Nous n'en avons de plus fresches que celles que Vostredicte Altèze ha entendu. Et avec mes dernières, j'ay envoyé à icelle, celles que Jehan Fernand¹ de Çuñiga m'a escript. Certes il conviendroit que Sa Majesté print résolution sur beaucóp de choses, que pour la dilation passent mal, et avoit requis que, au bout de si longtemps, Vostredicte Altèze sceut ce qu'elle doibt faire; sans la tenir en suspens, avec fraiz. et desréputation. Dieu doint que tost nous vienne quelque chose de ce que viendra. Il n'y aura faulte que Vostre Altèze ne soit advertye. Et de ce que vient de tous coustelz, l'on donne tousjours part à Aldobrandino² qui, je tiens, faict son

¹ Jean-Ferdinand de Zuñiga était ambassadeur de Philippe II à la cour de Rome. Il figure souvent dans le volume précédent.

² Pietro Aldobrandino était attaché à la maison ducale de Parme qui l'avait envoyé en Espagne. Puis il arriva aux Pays-Bas et fut définitivement retenu par Marguerite de Parme, dont il devint le

devoir d'en servir Vostre Altèze. Quant aux muletz, certes mon intention estoit qu'il pleut à Vostre Altèze les retenir, et s'en servir, doibgeant tenir pour sien tout ce qu'est en mon pouvoir. Ilz se garderont pour, si Vostre Altèze faict le voiage (comme il conviendroît et que ce fut tost) l'en servir, et seront entièrement à sa disposition. Véritablement la présence de Vostre Altèze aux Pays-d'Embas seroit maintenant fort à propos, pendant que la réputation gagnée par la victoire est en pied, et la craincte que les Estatz en ont conceu; car combien que le Seigneur Don Jehan y procède très prudentment, et conforme à l'intention de Sa Majesté, pressant d'ung coustel avec les armes, avec l'assistance de Monsieur le Prince¹, et d'autres part ouffrant la clémence à ceulx qui se voudront reconnoistre, plusieurs ne s'y fient, pour la grande diffidence qu'ilz ont conceu. A quoy la présence de Vostre Altèze remedieroit, et se confieroient d'elle. Nous n'avons riens de là depuis, qu'est signe qu'il ne se sera riens faict davantage. Je n'entendz qu'il aye artillerie de bapterie, ny les munitions pour s'en servir, ny chevaux pour la manier, et pour les vivres et bagaiges. Sans ce, mal peult-il aller avant. Il se plaint qu'il n'est correspondu ny d'Espagne, ny d'ailleurs. L'argent luy fault; quoy que l'on procure de l'ayder par voye de marchans; mais ne servant Anvers, comme du passé, il y a à faire. La galère, que porte l'or et l'argent, est encoires à la coste d'Espagne, et il sera largement despendu, devant qu'il arrive. Les Espagnolz, que conduyt Don Lope de Figueroa², peuvent jà estre en Bourgogne, qu'auront heu voiaige difficile, pour les grandes pluyes. Ceulx de Sicile sont encoires à Naples, sans artillerie. Il n'y aura bicocque que ne se deffende. S'il entreprant chose dont il ne vienne au bout, la réputation se perd. Si quelque part il s'attache, où il faille mectre temps, il pourra avoir faulte de vivres, mesmes en ceste saison, tant pour les personnes que pour les chevaux. Et cependant se pourront pourveoir les Estatz et par mer, et par terre, ayans les chemins ouvertz, sans que l'on leur puisse donner empeschement. Et pourtant estoye-je d'avis, que l'on devoit différer l'exécution des armes, jus-

maître d'hôtel. (Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XI, pp. 501 et suivantes, où se trouvent plusieurs lettres écrites par lui).

¹ Alexandre de Parme.

² Voyez plus haut, p. 56.

ques en meilleur saison, et cependant s'apprester par mer et par terre, pour à ung coup faire ce que convenoit, et cependant entretenir le tout en négociation. Il est cler, que à la longue les Estatz ne se pourront soustenir, et la dilation serviroit au Roy; car les fraiz que les Estatz eussent faict, les eussent minez; et estant las des contributions, l'on eust heu meilleur marché pour traicter avec eux; mais nous avons commencé dans le moys de septembre, et despendu jà beaucoup et peu faict, pour non estre bien prestz, et pour l'empeschement de la saison. Je confie encoires sur les diverses opinions des Estatz, et de ceulx qui manient les affaires, et que tous sont si las de souffrir tant de maulx, que j'espère que négociant destrement, l'on pourroit faire quelque chose; mais je crains ceulx que l'on appelle au Conseil, qui font prouffit de la guerre, qui souvent, par vains espoirs, ont forcompté le Roy, et esté cause que les négociations sont esté interrompues. Cependant la religion se perdt, qu'est le pis, que rendra le tout plus difficile; comme Vostre Altèze par sa prudence peult considérer. J'en ay escript et au Roy et audict Seigneur Don Jehan ce qu'il m'en semble, et [ne] sçauroye dire davantage. Et quant à l'Archiduc Mathias, l'on en tient si peu de compte, qu'il ne peult faire ny chauld, ny froid. Et l'Empereur, pour le rappeller, ne faict pas toutes les diligences que l'on voudroit, que je crains donnera à la fin quelque ombre, et causera division en la maison d'Austrice, que seroit le pis. L'allée de Vostre Altèze, comme je l'ay escript au Roy, mectroit dehors ledit Mathias, sans desréputation. Jay faict, comme Vostredicte Altèze dit, les offices que l'auditeur Hoyos, qu'est allé en Tuscane, et Aldobrandino ont voulu; et de mesme affection m'emploiray en tout ce qu'ilz voudront, pour le service de Vostredicte Altèze, comme je doibz, recongnissant mon obligation.

XXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 119, 120.)

Rome, le 31 mars 1578.

J'ay receu voz lettres du ve de ce moys en response d'aulcunes miennes; et quant à Madame de Parme, je la veoyz résolue, puisque ses apprestes l'ont si longuement entretenu et despuis la goute, d'attendre nouvelles lettres du Roy, pour ce qu'elle ne sceit si la négociation de Mons^r de Selles (que vous sçavez Sa Majesté a envoyé aux Payz d'Embas), ou la victoire obtenue par le Seigneur Don Jehan et ce qu'est succédé despuis, donneront occasion à ce que Sa Majesté fit changement sur ce qu'elle avoit trouvé bon qu'elle fit le voiaige; et Dieu voulut qu'elle se fust trouvé près du Seigneur Don Jehan au mesme temps de la victoire; peult estre se fussent plus rangez les Estatz, pour la confiance qu'ilz eussent prins plus de ladicte Dame que du Seigneur Don Jehan, selon qu'ilz ont déclaré, par leurs escriptz publicz. La grande diffidence que, oyres que ce fut à tort, ilz ont dudit Seigneur, à qui les forces vont croissant de jour à aultre, et luy croist aussi la voulenté, tant plus que si les Estatz ne se rangent à accepter la clémence que ledit Seigneur ouffre encoires de par Sa Majesté à ceulx qui se voudront reconnoistre, les contraindre par la force et les chastier. Dieu, par sa grâce, les veuille inspirer à prendre bon chemin, devant que leur ruyne s'enchemine plus avant.

L'on ha faict tous les offices que l'on ha peu pour retirer Mons^r de Champagne: je ne sçay ce que l'a retenu, si ce n'est qu'il aye conceu la mesme diffidence que les aultres; et comme il n'escript, je ne sçay que dire pour sa justification sur ce que les aultres luy imputent, que il aye faict pis que les aultres et qu'il aye traversé les négociations dudit Seigneur Don Jehan. Il est à sa fantasie, et tiens qu'il s'en pourroit repentir trop tard. L'on escript de Venise le mesme que m'a escript ledit Seigneur Don Jehan, que les Estatz le tiennent en arrest en sa maison à Bruxelles, avec garde, et ilz adjoustant

qu'ilz luy font son procès, luy imputant je ne sçay quoy. L'on disoit qu'ilz l'avoient brabantisé, que ne me pleut lorsque je l'entendiz; et maintenant l'ont excluz du Conseil comme estrangier, disans aussi qu'il aye voulu empescher que le Prince d'Oranges n'eust le gouvernemen de Brabant.

Vous aürez veu les Espagnolz que le Seigneur Don Lope de Figueroa ¹ ha mené au camp, où je tiens ilz sont arrivez. Ceulx de Sicile debvoient partir sambedy de Naples avec le marquis de Ste-Croix ². Le temps l'aura empesché; mais peult estre sont-ilz jà en chemin, ou s'y mectront tost et suyvront les aultres; et les accompagneront aulcunes compaignyes de chevaulx légiers de l'estat de Milan. Il n'y aura faulte d'Italiens, si Sa Majesté en veult; car il y a plusieurs qui ouffrent leur service, espérans s'y faire riche; et si les Estatz veullent deffendre aulcunes villes, ledit Seigneur Don Jehan occuperat les aultres non défensables, et se fera Seigneur de la campagne, et ruynera tout, osera le moyen de vivres et copera le chemin aux contributions; et s'il voit son appoinct, procurera de forcer quelques villes importantes pour, faisant chastoy cruel d'icelles, donner terreur aux aultres; et ne se peult espérer par la voye de la force que ruyne et misère, si Dieu n'ouvre chemin à quelque accord.

Il ha prins après Diest, Lewe et Nivelles ³; et l'on escript d'Ausbourg qu'il

¹ Don Lope de Figueroa. Voy. plus haut, p. 56.

² Le Marquis de Santa Cruz. (Voy. IMHOFF, *Historia genealogica*, p. 171.

³ V. HARÆUS, *Annales Brabantæ*, t. III, p. 275, et *Guerras de Flandes*, pp. 98, 105 et 103 dans le t. LXXII des *Documentos inéditos*.

Les résolutions des États-Généraux renferment au sujet de la prise de Nivelles le passage suivant :

14 mars 1578. Reçu lettres de M. le comte de Boussu dressées à M. le Prince d'Orange que la ville de Nyvelles est rendu à l'ennemy par appointment et que tourne la teste premièrement vers la ville de Hault (Hal) et en après vers le quartier d'Alost, laquelle ville est défournie et de pouldre et de canons.

14 mars 1578. Le sr de Villers comparant aux Estats faict son rapport qu'en Nyvelles estoient sept compaignies, tant de pied que de cheval. Et quand devant ladicte ville, vendredy dernier (le 7 mars 1578), fut planté l'artillerie, l'assault se donna devant midy par les Francheoys, lesquels ne firent rien, comme aussy après midy les Allemans furent repoulsés, délaissant aux fossés de la ville cinq enseignes, avec plus de trois cent hommes morts. Le samedi (8 mars) et dimanche rien ne se fit de grande violense; mais le lundi (10 mars) les Espagnols estans arrivés, plantèrent le canon en plus grand nombre. De quoy ceulx de la ville firent bien estonnez, actendu aussy que le comte Charles de Mansfelt leur avoit escript lettres de rendez-vous devant que Don Jehan se vint opiniâtrer à exercer toute fureur. De quoy les chieffs, officiers et soldats, mesmement veu qu'ils ne

alloit sur Philippeville, où peult-estre il aura quelque intelligence. Je tiens que les Estatz se sépareront; car il y a jà peu de conformité, et en la multitude il n'y a que confusion. L'Archiduc ne peult riens, et je suis en opinion que le Prince d'Oranges, quelque bonne mine qu'il tienne, se doit trouver bien empesché et perplex, reposant sur ses espauls chose de si grand poix, et doit craindre d'estre abandonné et de faire malvaise fin, comme tous ceulx que s'eslèvent contre leur Prince naturel, et font fondement sur une commune; ayant donné tant d'audace et auctorité au peuple, pour le gagner, que à la fin vraysemblablement il n'en disposera à sa volonté, et se pourroient ung jour trouver en ung tel estonnement qu'ilz le livreront eulx-mêmes.

Ce m'est grand plaisir d'entendre que Madame de Chasteaurouillaud, ma seur, aye heu si bon appoinctement sur sa requeste. Ce que luy convient est de temporiser, et de faire le moingz de bruyet qu'elle pourra, et la vous recommande cordialement, pour l'ayder de vostre conseil et faaveur.

Vous avez, à mon advis, fort bien usé à l'endroit de Mons^r le Cardinal de la Baulme ¹. Il me semble que ce nouveul degré ne soit pas le plus grand bien que luy eust peu advenir. J'ay sceu bien particulièrement par quel moyen il y est parvenu, et luy couste bon. L'on ha parlé icy de sorte

ratendoient secours, après meure délibération, se sont condescendu le mardy (11 mars) au traicté à eulx présenté par le diet comte Charles, signé d'icelluy aux faubourgs de Namur de la dicte ville, auquel toutesfois les soldats ne vouloient condescendre ains désirèrent avoir la signature de Don Jehan, estant en substance; sçavoir de mesme contenu, que les soldats sortiroient avecq leurs espées et les capitaines seuls avecq leurs chevaux. Les soldats sortent à pied desquelles se firent merquer estant l'ennemi demeuré comme l'on pouvoit remarquer à l'œil trois cent hommes et plusieurs de qualité, et de nos gens seize vaillants soldats. Sur ladicte ville furent donné onze cent coups de canons et tous les aultres qui se donnèrent durant à sept heures ou environ. Quant aux soldats sont seulement sortis avec l'espée. Et les capitaines estoient: Vilers, Jan Baptiste, le chiefs des chevaux estoient Hans Croerum, Ghel, Philome, la compagnie de la citadelle de Cambray et la compagnie qui fut à M^r De Fourny. Le susdit appoinctement portoit que tous soldats bleschez et aultres auroient saulfeconduict, seroient convoyés par le Comte Charles jusques à Braine le Conte, auquel directement par icelluy a esté contrevenu; car tous les bleschés, estans en nombre de huit chariots, ont esté tous tuez des gens dudit Don Jehan. Au moyen de quoy nos gens aussy ne sont tenus garder leur serment de ne pas pouvoir jamais servir contre ledit Don Jehan, veu que l'ennemy a premier contrevenu à sa promesse. Quant à l'ennemy, il se dit estre en nombre de 16,000 hommes, lesquels tirent et prennent leur carrière vers Binch. Quant aux bourgeois de Nyvelle, ils ont esté retifs pour la défense et ont receu beaucoup meilleure condition que les soldats.

¹ Claude de la Baume, archevêque de Besançon.

de sa promotion, que je tiens Sa Saincteté s'en soit depuis repentie plus d'une foys. Je vous prie m'advertir de ce que vous pourrez entendre, et s'il fera son compte de venir icy prandre le chapeaul, quant et comme, et s'il fera son compte d'y résider longuement.

XXV.

LE CONSEILLER ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 61 et 62.)

Louvain, le 1^{er} avril 1578.

Depuis avoir respondu aux lettres de Vostre S^grie Ill^{me} par les miennes du 20^e du passé, que j'ay fait tenir au lieutenant Froissard pour luy adresser, j'ay receu aultres de Vostredite S^grie Ill^{me} du 3^c de febvrier, comme aussi j'ay receu celles que Madame la Duchesse de Parme m'escrypt du dernier de janvier, faisant mention de la recepte des miennes.

Quant à la requeste que Vostre S^grie Ill^{me} m'envoye et me recommande, si je fusse esté auprès de Son Altèze au camp, ou auprès de Mons^r de Barlaymont, qui est à Namur en son gouvernement, je n'eusse failly en parler et y faire donner quelque appointement; mais pour estre ainsi séparez l'ung de l'autre, il serat besoing attendre tant que l'occasion soit de se joindre. Ce que j'espère se fera devant longtems, que lors m'employeray de servir Vostre S^grie Ill^{me} en ce qu'elle me commande et que se pourra treuver juste, selon le désir que j'ay de luy obéyr. Et le conseiller Fonch et moy, et les secrétaires sommes demeurez icy par ordre de Son Altèze, attendant qu'elle nous mande. Del Rio est puis naguères allé au camp, tant comme ayant charge des espies que aultrement. Des finances n'y at personne que le Seigneur de Barlaymont, car tous les aultres sont demeurez pardelà, comme sont tous les aultres du Conseil. Voilà la division et séparation. Ce nous sera beaucoup si on nous sçait le bon gré que noz services méritent. Je tiens qu'on nous donnera pour nous entretenir comme on a

commencé; aultrement je perdz généralement le tout, et biens, et traictement.

La négociation de Sr de Selles et des Seigneurs que l'Empereur a député va bien froidement avant, et ne procède de la challemny (*sic*) par les moyens qu'il convient. De l'autre cousté tout est suspect que n'est de leur humeur; cependant tout se tourne de fond en comble, par-dessus dessoubz. La Religion, l'auctorité du Roy, en effect, tout le pays pend à ung fille. Les tiltres du Roy, de Mons^r l'Archiduc Mathias, des Estatz, sur quoy les adversaires ont prins couleur et prègnent, ne sont riens, dont se mène ou confond par le populaire, j'entendz l'ordure et seullement personnes turbulentes, demandant jecter la Religion et le Roy par terre; et ceulx là seulz commandent ou bien forcent les aultres. Qui en faict son proffit? Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} le scait; et plus fera, si briefvement n'y est remédié.

On nous dict par icy que, depuis la victoire, le Roy se résolve plus à la guerre que devant, par aventure estimant le surplus facile à renger de ce qu'il n'est; car encoires que l'ennemy ne demeure que en termes de defences et à garder les grandes et fortes villes, comme il faict à doubter, la chose aura (sans dire aultre chose) beaucoup de difficulté, et l'issue est incertaine. Je ne puis plus m'eslargir par lettres pour les hazardz des chemins. Je tiens que la faulte de la venue de Madame est venue mal à propos; non pas qu'il fust du tout certain qu'elle eust peu mener toutes choses comme elle eusse desiré, c'est-à-dire vray, c'est plus merced de Dieu que des hommes: mais s'il est en pouvoir humain, elle l'eust mieulx achevé que personne aultre, pour plusieurs respectz notoires. En somme, il ne nuisoit riens de tenter, et y fault mettre main avec Dieu, et Dieu opère par les instrumentz des personnes qu'il choisit. Icelle m'escript que son voyage, par ordre de Sa Majesté, est retardé, dont en mon endroit me desplaict, selon que luy escripiz.

Touchant noz nouvelles, elles sont à l'accoustumé selon mes dernières, sinon que au lieu des François et Lorrains, dont estions bien pourvez et qui pour leurs désordres sont licentiez, se sont jointes les forces venues d'Italie. Son Altèze ne tardera monst^r de brief ce qu'il sera d'intention et qu'il pourra faire. Je prie Dieu que ce soit ce qu'il convient à son lionneur, prouffit de nostre maistre et bien de ces pays.

P. S. Monsieur le marquis de Havrch est allé de rechief en Angle-

terre¹, de la part des Estatz, pour demander ayde; et en Bruges sont, par la practique du Prince d'Oranges, y entré des Anglois, comme l'on nous dict icy. Dom Bernardino de Mendoza est ambassadeur ordinaire en Angleterre. Je laisse penser la négociation qu'il y pourra faire.

XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 5 avril 1578.

Je doibz responce à deux lettres de Vostre Altèze, que sont des xx du mois passé, et second du présent, en responce d'aucunes miennes. Ce m'est grande consolation toutes les foys que je puis entendre bonnes nouvelles de la santé d'icelle, que je supplie le Créateur luy conserver infinies années parfaite, et donner à icelle entier contentement en toutes choses, comme je luy souhaite et désire; luy remerciant très humblement ce qu'il luy plaît par sesdites lettres me tesmongner de l'affection que, de sa grâce et oultre mon mérite, elle me porte, que je désire mériter par luy rendre très humble service et aux siens, en ce qu'il luy plaira me commander, ou que de moy-

¹ On lit dans les résolutions des États-Généraux du 20 mars 1578 : Sur la proposition de l'ambassadeur d'Angleterre est résolu que les Estats Généraux se conforment à l'advis de Son Altesse; à condition toutefois que tous les déplacements à faire audiet Casimire se feront par les Estats ou par leur ordonnance, combien que les deniers soient furnis par S. M. d'Angleterre. De quoy on advertira le plustost à M^r le marquis de Havrech, duquel les Estats Généraux désirent voir l'instruction pour entendre si ceste résolution est conforme au contenu d'icelle.

² 27 mars : « Nicolas Carensbury arrivé d'Angleterre avec lettres du marquis de Havrech et le sr de Francars en partie de crédençe sur ce qu'à esté par luy besoigné endroict les obligations et procures de S. M. jusques à 100,000 livres esterlings. Exhibé le projet des obligations que se donneront aux marchans. » Cette négociation avait pour but d'obtenir de la reine Élisabeth des fonds destinés à payer le Palatin Casimire.

mesmes j'entendray le pouvoir faire; car je m'y employray tousjours de toute entière affection

L'on n'obmet de communiquer à Aldobrandino les nouvelles que viennent de tous coustelz pour en servir Vostre Altèze, comme je massheure il faict; et oultre ce que aprésent luy a esté communiqué, avec ceste yra ce que me vient par la voye de Bourgogne; le mesme nous vient (et d'une mesme source) par la voye de Lyon. A quoy l'on adjouste que le Seigneur Don Jehan estoit à Bintz, après la prinse de Nivilles, soit pour estre plus près de Philippeville, contre laquelle marchoit le camp, (que à dire la vérité ne me contente, mesmes si les Estatz ont continué la fortification d'icelle. Car d'entreprendre chose où il fut en hazard de récevoir perte, ou s'y amuser longtems, ce seroit refroidir beaucoup la réputation gagnée) ou pour estre plus près de Montz, que seroit mieulx. S'il est vray ce que l'on dit, que ladicte ville n'a voulu récevoir garni-on des Estatz, et que cela aye mis le Comte de Lalain en telle doubte, qu'il s'estoit retiré à Valenciennes, et qu'il y avoit apparence que ladite ville se voulu rendre volontairement audit Seigneur Don Jehan, que serait chose de grande importance. Car la ville est puissante et forte, comme Vostre Altèze sceit, et pourroient aultres suyvre l'exemple d'icelle, et seroit ouvert le chemin pour espérer l'obéissance d'Hainault, Artoys, Tornesiz, Lile, Douhay et Orchies. Dieu doint que ainsi il succède. Ledit Seigneur Don Jehan ha faict imprimer, pour le publier par tout, ce que le Seigneur de Selles ha apporté d'Espagne, avec ung préambule dudit Seigneur; pour exhorter chacun à accepter la clémence que ouffre Sa Majesté¹. Il y a grande confusion entre les Estatz; mais c'est ung grand mal de l'auctorité que l'on ha donné au menu peuple, pour le gaigner, que se desborde desmesurément. Et y aura à faire à le réduire.

¹ Cet écrit est intitulé : « Lettres patentes de Don Jean d'Autriche, contenant la charge donnée par S. M. au baron de Selles, avecq copies des lettres de S. M. aulx Estats généraulx, particuliers, consaulx et villes principales. Instruction et patente donnée audict baron de Selles. » Louvain 1578, chez Velpius. — Voir aussi Bor, qui a imprimé différents actes relatifs à ces lettres. Elles ont été aussi imprimées en flamand, à Louvain, chez Macs et Velpius. — Voyez aussi : « Vera et simplex narratio eorum quæ ab adventu D. Joannis Austriaci supremi in Belgio pro C. M. gubernatoris gesta sunt, in qua falsæ a generalibus ejusdem belgii statibus objectiones contra ipsum editæ plane confutantur. » Luxembourg 1578, et « Waerachtich verhael van 't ghene des in dese Nederlanden geschied is, sedert die aenkomste des H. Don Jehan van Oistenrijek. » Louvain 1578. Différentes réfutations de ces écrits ont paru ensuite. Bor en fait mention.

La ruyne du plat pays, la faulte des provisions pour la confusion qu'il y a ordinairement en multitude mal guidée, oultre ce qu'il fault espérer que Dieu aydera à la cause, comme sienne, me donne plus d'esper, que aultre chose, la diffidence que l'on ha dudit Seigneur Don Jehan, quoy qu'il face pour la leur faire perdre, qu'est ung grand empeschement pour venir à quelque bon accord, que seroit tant nécessaire pour les deux coustelz, je ne voys fondement pour croire ce que l'on ha dit que Sa Majesté y veulle envoyer l'Archiduc Ferdinande. Car laissant à part aultres considérations que l'on y peut avoir, que Vostredicte Altèze entend mieulx que moy, il ne pourroit estre là, sans avoir ses conseillers, et aultres serviteurs allemans, pour les affaires de ses propres pays, et pour la correspondance que luy seroit nécessaire avec iceulx; et Sa Majesté et ceulx de son conseil ont tousjours abhorré d'y avoir Allemans, se souvenant des doumaiges que de ce coustel là sont advenuz ausdits pays. L'on avoit escript, dois le xxviii de janvier, le Comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, estre decédé; mais depuis je n'entendz que l'on parle de luy, ny de vie, ny de mort, si bien du Comte Charles, son filz, et des deux assaulx qu'il fit donner à Nivelles. J'espère que ce sera advertissement faulx, comme celluy que couru l'aultre jour de la blessure en la main de Monsieur le Prince, filz de Vostre Altèze, et de Octavio de Gonzaga au costel, que je procura ne se public, pour non donner peure à Vostre Altèze, laquelle aura veu depuis, par les lettres dudit Seigneur, après la prinse de Sighenen, où l'on disoit estre advenu, et après celle de Leue¹. Et véritablement ceulx qui publient telles nouvelles, mériteroient chastoy. La galère du Seigneur Jo-Andrea Doria est arrivé; mais elle porte pour le Seigneur Don Jehan moins d'argent qu'il ne conviendroit; car bonne partye est dehue en Italie, et ne sont que 200 miles couronnes. Il se plaint qu'il est mal correspondu, et mal pourveu, et ha raison. Et à faulte de ce ne peut faire ce qu'il vouldroit, et que aultrement il pourroit. L'on n'a failly de l'escrire au Roy de nouveaul, incontinant que l'on ha sceu l'arrivée de ceste galère, et ce qu'elle ha apporté. Nous avons veu lettres d'Espagne, par la voye de terre secrette, assez fresches. Elles sont du xvii du mois passé; mais ne contiennent aultre que sur le remercyement de la promotion des cardinaulx nouveaulx; et pour en avoir aultre,

¹ Sichein et Léau.

au lieu de Gutzman de Silva, et sur la précédente, que tout emporte peu au respect des aultres affaires, que requerroient prompte et bonne résolution, pour lesquelz l'on nous remect à l'accoustume à ung aultre courrier, que debvoit partir six jours après, et apporter responce à toutes les lettres. Dieu sceit ce qu'en sera, et quant il viendra. Vray est que souvent se prennent les résolutions vers les Pasques. Mais affaires d'Etat et de guerre ne comportent les longueurs, ny que l'on suyve telz ordinaires. Les meilleurs nouvelles sont de la bonne santé du Roy, et de tous ceulx du sang royal. La Royne alloit à St-Laurens, le Roy de l'Escorial. Aulcuns pensent qu'elle y fera sa couchée. J'aymeroye mieulx à Madril, et que le Roy ne s'élongne. Les aulcuns escripvent que la consulte soit résolue, et qu'elle soit bonne et telle que convient, et que par icelle Vostre Altèze aye résolution sur ses affaires, à son contentement. Aussi dit l'on que de certain Sa Magesté yra aux Cortes de Monçon ¹ vers le septembre, et s'adjoust que peult estre plus avant. J'en croyray ce que j'en verray; mais pour son service, il conviendroit qu'il fut desjà du moins à Milan, où les choses ne vont si bien que je voudroye. Et se doubte l'on de quelques menées secrettes, fondées sur le malcontentement universel, pour les grandes charges. Et le royaume de Naples, comme Vostre Altèze sceit, n'est pas fort content. Les subjectz de Val de Taro se sont mis en armes contre leur Seigneur, qui d'aultre coustel se préparoit. L'ung coustel et l'aultre ont fauteurs, que pourroit donner cause à quelque désordre; mais le Seigneur Marquis d'Ayamont est après, pour procurer de pacifier le tout, pour éviter plus grand inconveniant. L'on tient que le Duc de Sesse ² soit passé le golfe avec le mesme vent et temps qu'a servy à la galère de Jan Andrea. Le Marquis de Ste-Croys avoit adverty icy, qu'il partiroit la velle de Pasques. Et depuis le lundy suivant, Pompeo Colona ³ et plusieurs passagers s'encheminarent incontinant vers Port Hercule ⁴; mais jusques oyres l'on n'a nouvelles que ledit Marquis soit party. Et par ce se détiennent encoires les Espagnolz de Sicile, que seroient mieulx au camp auprès du Seigneur Don Jehan, avec lesquelz doivent passer 500 chevaux légers du duché de Milan, et les cinq compagnies

¹ Monzon.

² Gonsalve de Cordoue, duc de Sessa. Voy. t. IV, p. 565.

³ Pompée Columna, fils de Jérôme de Palmas. (Voy. LAMOUR, p. 221.)

⁴ Porto-Ercole, dans la Toscane.

chacune de cent lances, que ledit Seigneur ha fait lever au comté de Bourgogne, estoient prestes; et oultre ce actendoit 3,000 rayters que debvoit mener le duc Ericq de Brunswich. Mon nebveu, Monsieur d'Achay, ha charge de l'une desdites compagnies. Il me desplait que le docteur Hoyos, auditeur de Vostredicte Altèze, n'aye trouvé à Port Hercule plus d'estouffe en ce qu'il serchoit. Icy se sont faictes les diligences pour le procès que l'on m'a dit. J'actendray ce que l'on voudra je face d'avantaige pour m'y employer, comme je feray en tout ce que me sera commandé de sa part, et que je pourray pour son service de toute entière affection, comme je doibz.

XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1738.)

Rome, le 22 avril 1578.

L'auditeur de Vostre Altèze Hoyos m'a donné les deux lettres qu'il luy ha pleu m'escripre des 13 et 14 de ce moys. Ce m'a esté grande consolation d'entendre, par icelles et de sa relation, le bon estat de sa santé et disposition, dont je louhe le Créateur, et luy en rendz grâces, le suppliant qu'il la veulle conserver en parfaite santé longues années. Quant à la cause pour laquelle Vostredicte Altèze ha icy envoyé ledit auditeur, je n'ay obmis, ny obmectray de faire fort volentiers, comme je doibz, tous les offices que ledit auditeur et Ardinguello jugent et jugeront debvoir estre faictz de mon costel, pour y ayder; oultre ce que j'entendray de moy mesmes y pouvoir servir, se fera de toute entière affection, ne désirant riens moings le bon succez que Vostre Altèze propose. Puisque j'entendiz que Vostre Altèze avoit ung paquet du Seigneur Don Jehan, de mesme date que les lettres que Monsieur l'ambassadeur et moy avons receu de luy, il ne me sembla estre de besoing la travailler par lettres miennes; car j'estoye assheuré que

le mesme trouveroit-elle en son paquet que nous en noz lettres. Car il faict seulement recit de ce que dois la victoire estoit passé jusques lors, et l'estat auquel il se trouvoit; dont jà l'on avoit congnoissance par lettres de marchans et de France Ny y ha davantage, sinon ce que Vostre Altèze dit de l'opinion qu'il ha, que Monsieur de Selles, pour procurer accord, ouffrit que Sa Majesté laisseroit au gouvernement des Pays d'Embas l'Archiduc Mathias, que je ne croys, comme je luy escriptz, pour veoir ce que cy-devant l'on en ha escript d'Espagne, et les offices que se sont faictz, pour le faire partir. Et j'ay jà plusieurs foys escript à Sa Majesté le grand mécompte et très préjudiciable, qu'elle feroit à ses affaires, si elle se laissoit persuader de condescendre à ce, et combien dangereux seroit cest exemple.

Nous avons ce jourd'huy lettres du Roy des xxiii^e et xxviii^e de ce moys d'aultres. Sa Majesté et la Royne estoient à St-Laurens le Royal, où ilz ont faict faire les exèques de la feu Royne de Portugal. Tous se pourtoient bien ceulx que sont du sang royal, Dieu mercy; et ladite Royne entroit au ix^e moys de sa poutée le xi^e de ce moys. Aulcuns pensent qu'elle s'accouchera audit monastère, aultres qu'elle fera sa couche à Madril, puisque le Roy, pour les affaires, y debvoit de brief retourner. Et l'on assheure que toutes choses s'encheminent pour, au moys d'aoust, aller aux Cortès de Monçon, et que à ceste cause se faict jà la livrée de la maison. Aussi dit l'on que peult estre y yra la Royne avec Monsieur nostre Prince, pour le faire jurer. Quant aux affaires, il nous vient peu de choses, nous remectant à l'accoustume à aultres dépèches que viendront. Seulement, dit-il, quant à ce que concerne Vostre Altèze, que pour se résoudre de ce qu'icelle debvra faire, il actend nouvelles de ce que le Seigneur de Selles aura négocié. Je sentz ces dilacions infiniment, tant pource que certes c'est la ruyne des affaires. pour non prandre les résolutions quant et comme il conviendroît, et les exécuter promptement, que pour veoir la penné en laquelle eey tient Vostredicte Altèze. Mais il n'y a remède. C'est le maistre; et fault actendre sa commodité. De Jehan Fernande Çuñiga je n'ay par ce courrier nulles lettres, ny ay jusques oyres entendu qu'il y aye paquet sien pour Vostre Altèze. Ledit Seigneur Don Jehan se plaint aussi trèsfort d'estre mal et tard correspondu d'Espagne, et que cela luy coupe les bras, pour non pouvoir faire ce qu'il vouldroît, et espéreroit achever. Et com-

bien que depuis luy seront arrivez les Espagnolz, que luy ha mené Don Lope de Figueroa, ceulx de Sicile arrivent scullement maintenant à Gennes, avec le marquis Ste-Croix. Et passera du temps devant que l'on aye prins monstre d'eulx, et leur donné sa paye, pour après les encheminer avec 500 chevaulx ligiers de l'estat de Milan; et n'achèveront leur voiaige dois qu'ilz se mettront à marcher, en moings d'ung moys. Aussi n'a il encoires prest le trahin de son artillerie; et le pis que ayant besoing d'argent, celluy qu'a apporté la galère de Jo. Andrea Doria demeure, partye à Gennes, partye à Milan, pour payer ce que l'on ha presté et avancé là pour ledit Seigneur Don Jehan, sur sa parole. Mais l'on donne espoir que tost viendra une bande de galères de Barcelone, avec plus grande somme. Encoires n'a pourveu Sa Majesté la charge de président du Conseil royal. Mais cependant l'archevesque de Toledo¹ l'exerce, que s'excuse de s'en charger. Et aussi vacque la charge de président du conseil d'Italie, par le décès du Duc de Franqueville. Aulcuns ont opinion que Don Hernando de Toledo viendra à Naples. Mais il n'y a en ce encoires riens d'arresté. Sa Majesté fait apprester son armée de mer, commandant qu'elle s'assemble à Messine, désirant que celle du Pape, de Malte et de St-Lasaro y voise pour faire front contre l'armée du Turq, que j'espère ne viendra, comme Vostre Altèze aura entendu, et la rompture contre le Sophy. Et dadvantage, Marhano, lieutenant du Seigneur Gabrio de Cerbellon, négocie à Constantinople la trêve avec le Turq, nous ne seçons encoires comme, ny avec quelles conditions. Et je pense bien qu'il sera bien près de l'hyver devant que nostre armée de mer soit bien presté à Messine. Si me donne il contentement, que l'on l'appreste; car elle peult à mon advis servir beaucoup, pour tenir en bride les François; et je ne me puis persuader que la retraicte de Monsieur d'Alençon de la Court du Roy de France, son frère, soit sans descing de mouvoir quelque chose, ou au Royaulme de France, ou dehors. Sa Majesté fait appercevoir xii mil Italiens, soubz quatre colonels, le comte de Somalia, le prieur d'Hongrie, Pirrho Malvesi, et Stephano Matino. Je ne seçay quant ilz se leveront. Nous espérons que Sa Sainteté imitant ce que fit la b. m. (bonne mémoire) de Pape Paule 5^e, envoyroit en Flan-

¹ Gaspard de Quiroga fut nommé archevêque de Tolède en 1577 et mourut le 12 novembre 1594. Il était aussi cardinal. Voy. t. VI, pp. 255 et 271.

dres le Signeur Gacomo Boncompagno¹, que se porte mieulx ; mais je ne voys encoires ceste résolution. Vostre Altèze aura jà entendu le trèspas de la Grande Duchesse de Tuscane², en la couche d'ung filz que venoit traverse ung bras devant. C'est grande perte, que se sentira, comme je crains, plus cy-après. Et aussi est décédé le prince de Melfe, M. Ant. del Carretto Doria. Dieu pardoint aux trespassez.

XXVIII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. III, fol. 129.)

Louvain, le 30 avril 1578.

Le premier d'apvril j'escrivis emplement à Vostre Sgr^r Ill^{me} ce que se poroit escrire jusques lors. Depuis s'est ensuyvi la reddition de Chymay ; et le capitaine de Gravelingues, dict la Motthe³, s'est réduict à l'obéissance de Sa Majesté, disant tenir ceste forteresse pour icelle et soubz le commandement de Son Altèze. On a espoir que plusieurs aultres pourront imiter cestui exemple, principalement faisant encoires Sa Majesté les offres qu'elle a feict proposer par le S^r Selles⁴, qui est présentement à Malines pour déclairer aux députez des Estatz l'intention de Sadicte Majesté. Ce que s'en suyvera, je ne sçay, sinon que je doute l'opiniastreté d'auculns qui peuvent trop entre les Estatz et le peu de volonté des aultres à la paix ; joint

¹ Jacques ou Jacomo Bonecompagno, fils naturel de Grégoire XIII, appelé vulgairement le fils du pape, fut nommé duc de Sora, marquis de Vignole, etc. Voy. CUARRIÈRE, *Négociations de France dans le Levant*, t. III, p. 753.

² Jeanne d'Autriche, devenue en 1563 l'épouse de François-Marie de Médicis, morte le 6 avril 1578.

³ Dès le 8 avril 1578, Valentin de Pardieu, 8^e de la Motte, abandonna le parti des États et embrassa ouvertement celui du roi. (Voy. DIEGERICK, *Correspondance de Pardieu*, p. 22.)

⁴ Dans l'Appendice, nous publions plusieurs lettres du baron de Selles sur son intervention dans les affaires des États.

qu'il n'y a personne d'auctorité qui prègne la matière à cœur comme il convient; encoires seroit moins mal si personne ne l'empeschoit. Certainnement Madame la Duchesse de Parme fut venue merveilleusement bien à propos pour diriger et perdre à la fin ceste besongne; car comme elle est Princesse d'auctorité, prudence et expérience, studieuse de la raison, auctorité du Roy et bien du païs, facilement elle eust trouvé les moïens de quiéter ces troubles, puisqu'on est d'accord des principaux poincts; par où j'ay tousjours jugé qu'il n'y a personne plus à propos qu'elle. Mais de nostre malheur, la fortune nous a envié ce bien. Il seroit encoires (temps), pourveu que la chose ne tarda plus longuement. Aucuns des Estatz se vengent à mal dire et escrire contre le Seigneur Don Joan, comme plusieurs livres qui se font journellement, monstrent, estantz plus pleins d'injures et de calumnies que de vérité¹; ayans ceulx du costé des adversaires premièrement commencé d'escripres et donné l'occasion de respondre par Son Altèze, comme Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} aura veu et je croy entendre par ces deux ambassadeurs allez à Rome².

XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 123 à 125.)

Rome, le 3 mai 1578.

J'ay reçu vostre lettre du xv^e du moyz passé en responce de deux miennes.

¹ Ces écrits sont: *Een nieuw prognosticatie*, etc., Anvers, 1578; *Prognostication nouvelle*, etc., ibidem; *Response véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de Don Juan*. Anvers, 1578; *Discours véritable des choses passées es Pays-Bas*, Lyon, 1578; *Responce à un petit livre intitulé: Déclaration du Sr Don Jehan*, Anvers, 1578.

² Les deux envoyés à Rome furent Marius Carduini et Rogier Tassis. (Voy. à l'Appendice la lettre du 18 mai 1578).

Je prie à Dieu qu'il donne au Seigneur Don Fernando et à sa compagnie bon voyage et succès fructueux à sa négociation, à laquelle il vad, où je croyz qu'il ne aura pas peu à faire. Il ne se louhe pas tant de sa santé, par ce qu'il m'escript, que pour en espérer si bien que vous faictes par vos lettres.

Tout est fort troublé par les Pays-d'Embas. J'avoie jà scéu que l'on s'estoit saisy de tout ce que je y ay, à quoy l'on ne peult pour maintenant remédier, ny ad ce de vostre procès de Sainct-Saulve, dont il me desplaict. Je me doubte que le nepveur du feu écolastre Garnier ne soit pas bien informé de tout ce qu'il dict. J'ay volentiers veu la coppie que vous m'avez envoyé de la lettre de Monsieur de Champaigney à Junot. Dieu doint qu'il se sache bien justifier de tant de choses que l'on luy impute. L'on m'advertit d'Espagne qu'il ha envoyé quelque escript au Roy, dont l'on tient compte; mais je ne sçay quel est. Bien ay-je entendu d'aillieurs qu'il avoit envoyé l'ung de ses gens à Paris pour faire imprimer une sienne justification sur ce que aulecuns luy vouloient imputer la perte et sacq d'Anvers¹. Dieu doint que comme il se comptait en ce qu'il dit et escript, qu'il n'y ayt chose que le précipite en plus de penne et fascherie; car je me doubte qu'il chargera sur aultres. Je luy ay cy-devant escript qu'il luy convenoit se justifier; mais que je luy prioie qu'il fit comme les saiges qui en leurs propres affaires sercent advocat; qu'il ne laisse sortir telz escriptz de ses mains sans les communiquer à amis confidans, qui fussent saiges et modérez, et qui sans passion luy veullent et osent dire librement leur advis; mais je me doubte qu'il s'arrestera au sien, comme il faict ordinairement. Son homme avoit charge de faire passer doibz là ung sien pacquet au Roy. Je ne sçay si c'est celluy dont d'Espagne l'on me donne advertissement. Je vous merceye cordialement de l'envoy de ladicte coppie.

L'on nous escript de Lyon le mesme, que le Seigneur Don Jehan faisoit battre Philippeville. S'il l'ha bien recongneu, et que sans s'y longuement detenir il la puisse emporter, il fera fort bien, et sinon mal, comme je luy ay escript. L'on adjouste le mesme que vous dites, que Mons^r de Champaigney aye empesché que la ville de Montz ne se soit rendue. Je ne le croyz;

¹ Granvelle entend parler de *l'Arctophile* imprimé sous le voile de l'anonyme. Voy. à ce sujet : *Mémoires de Frédéric Perrenot*, publiés par Robault de Soumoy, notice, p. xcv.

mais l'on dit d'avantage que Mons^r de la Mote, capitaine de Gravelinghes, se soit déclaré la tenir pour le Roy, et d'en disposer et de ses gens, comme ledit Seigneur Don Jehan voudra: que seroit ung point fort important tant pour le respect de la personne dudit Sieur de la Mote, que pour la place; car cela romproit les desseings des Estatz avec la Royne d'Angleterre, et si pourroit l'on avoir espoir que traictant bien ledit Sieur de la Mote, aultres gouverneurs pourroient suyvre le mesme exemple; car plusieurs, mesme de la noblesse, se fâchent du Prince de Oranges, s'apperevans maintenant de ses déseings, et se fâchent aussi des contributions exorbitantes et des désordres, s'apperevans aussi que à la longue les Estatz n'auront moyen de se soustenir et que les pays se destruyront sans remyde.

Vous aurez tost par de là, comme dient, les munitionnaires, le tertio de Sicile et partie de l'infanterie espaignole de l'estat de Milan, et les chevaulx légiers, et avec eulx le Seigneur Gabrio de Cervillon, homme de grand service, oyres que non grand harangueur, lequel aura charge de l'artillerie.

Je tiens que le pays sera ja quicte des chevaulx légiers que l'on y ha levé, dont on se plainet fort et moins de ceulx de nostre nepveur, M^r d'Achey; et m'est plaisir d'entendre que sa compaignye soit si accomplie. J'espère qu'il se fera honneur.

:: Il ne me semble bien que l'on empesche la court de parlement de prendre congnoissance de choses que de toute ancienneté appartenoit à icelle. La faulte est en partye d'icelle mesme, pour avoir dissimulé les commencementz, et pour n'estre tous d'une volenté au maniemment des affaires. La saison est mal à propoz y remédier maintenant, pendant qu'il n'y a personne en court au lieu de feu Hopperus, et auprès du Seigneur Don Jehan peu de gens de longue robbe qu'ayent crédit, et luy empesché et distraiet par les pensementz en ce que concerne la guerre, et qu'il y a plusieurs de nostre pays au camp qui ne sont pas fort fabvorables à la justice. Mais l'on doit noter tout pour, suyvant les vestiges des prédécesseurs envoyés commiz de la compaignie bien instruytz, pour en aller faire les remonstrances où il convient, pour l'acquiet de leur debvoir et pour leur réputation. Dieu doint qu'il ne soit tard, pour avoir laissé passer les choses si avant.

Je ne treuve pas maulvais, quant à moy, les interrogastz que l'on feiet à l'homme de Monsieur de Champaigney quant l'on l'arresta, telz que vous m'escripvez, et telz les heussiez-vous faict vous-mesmes des aultres en cas

semblable; car la matière le requéroit; et vous sçavez ceulx que Monsieur le Comte feict faire il y ha quelques années à ung prisonnier en France, touchant Monsieur de Besançon et ses parentz. Quant la matière le requiert, l'on ne faict ad mon adviez en ce tort à personne.

Les marchandz venuz d'Allemaigne ne sont pas bien informez. Madame de Parme est à l'Aquila, et n'en bougera que Sa Majesté ne luy mande ce qu'elle voudra qu'icelle face. Et, je tiens qu'il ne soit rien que Monsieur de Guise ayt voulu surprendre Genesve; mais il est bien qu'ilz ayent ceste peur pour les mettre en fraiz et despense.

La prinse de bonnet de Monsieur l'III^{me} cardinal de la Baulme, ad ce que je voys de voz lettres et d'aultres, est fort bien passée, et va bien que ma chappe consistoriale y soit esté employée. Je ne sçay s'il trouvera gens que veullent amodier si cher l'abbaye de Cherlieu, ny avancer tant d'années s'il ne donne sheurté d'aultre; puisque l'on ne sceit ny de vie, ny de mort; constraint ne venir icy, je tiens qu'on ne luy en fera aulcune, et suyz en opinion que le Pape aymera mieulx, pour plusieurs respectz, qu'il demeure là où il est. Le Seigneur Jacomo Buoncompagno et les bons moyens dont il ha usé en son endroit, et ce que vous avez veu par ung billet, l'ont faict Cardinal; et devant que son homme soit arrivé en court, jà estoyent icy ses remerciemens et lettres à plusieurs et à moy aussi, avec soubscription du cardinal de la Baulme. Les 800 escuz à Spadaro sont bien employez; ce sont des émolumentz du chappeaul; mais ilz seront suyz d'aultres pour soubstenir la réputation. Vous avez fort bien faict de le veoir et de luy faire tout honneur.

L'on nous escript d'Espaigne qu'ayant le secrétaire Scovedo eschappé avec sa femme le danger où ilz sont esté de la poison que une esclave avoit donné à tous deux pour mauvais traitement que, comme elle disoit, luy faisoit sa maistresse, dont tous deux furent en grand dangé de leur vie, que depuis la seconde feste de Pasques, comme il retournoit en son lougis environ les x heurs du seoir, près de sondit lougis, estant luy à cheval et avec torches, troys ou quatre incoungneus l'assallirent, desquelz l'ung luy passa l'espée au travers du corps, dont il décéda tost après, sans avoir peu dire une sculle parole, et que en cinq jours l'on n'avoit peu descouvrir chose quelconque pour sçavoir les malfaiteurs¹. Sa Majesté le sentira fort, et le

¹ Il n'estoit amy ni à Vostre Illustrissime Seigneurie, ny à M. de Champagney, disant que celui-ci

Signeur Don Jehan, que luy estoit très affectionné; car il luy avoit faict bons services. Son trespas viendra mal à propos pour les finances. Il venoit de bas lieu et estoit bastard, creu peu-à-peu, mais l'on le tenoit haultain et insolent.

Les Turqz ont heu une nouvelle rotte, aux frontières de Perse, du Sophy, qu'est en vie et commande à son armée en personne. Plusieurs Turqz se rangent de son costel, dont le Turq¹ s'étonne, que donne presse aux deux bassa Mostaffa et Sinam², afin que avec leurs gens ilz s'encheminent tost vers là. Ils n'y vont volentiers, et craignent; mais, pour leur donner couraige, ledit Turq dit les vouloir suyvre; et pour le faire croyre, a envoyé à Alexo prendre lougis pour sa personne. L'on tient toutefois pour certain qu'il n'y yra. Ceci nous vient fort à propos.

Le Roy faict lever XII^m Italiens soubz quatre colonelz, le Conte della Somaglia, Pyrrho et le Prieur d'Hongrie, neapolitain, de la maison Caraffe; et commande que noz galères s'assemblent à Messine pour s'en servir où il sera de besoing. Cela pourra servir ung peu de bride à noz voisins ...

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 7 mai 1578.

L'auditeur de Vostre Altèze Hoyos, m'a ce jourd'huy délivré le paquet de Vostre Altèze, et en icelluy ay trouvé sa lettre du ve de ce mois, avec la

avoit perdu Anvers, et V. S. le pays qu'il n'aymoit guères Don Johan et at perdu et le chérissoit fort. » Morillon au Cardinal, le 2 juin. Lettre de Morillon, VIII, fol. 91 seq. Voy. *Antonio Perez et Philippe II*, par M. MIGNET, ch. II, 5^e édition.

¹ Sultan Amurath III, fils aîné de Sélim II, et son successeur au mois de décembre 1574.

² Sinan Pacha, nommé grand-visir en 1580.

mienné du xxv^e du moys passé, qu'elle m'a renvoyé, comme je l'avoie supplié; et est la sienne du v^e en responce d'icelle. J'en ay conféré après vespres avec Monsieur l'Illustrissime Cardinal Farnès ¹, qui m'a montré la lettre que Vostre Altèze luy ha escript, sur le mesme. Et après avoir sur le tout discouru, nous sumes demeurez d'opinion conforme, que actendu que nous ne sumes asseurez de qui peult avoir faict faulte, n'en ayant peu descouvrir d'avantaige, que ce que j'ay escript à Vostre Altèze, que cela ne souffit pour prandre résolution si déterminée et résentie, comme celle que Vostre Altèze signifie par sa lettre, et que si celluy dont elle soubçonne, y a faulte, il ne convient toutesfoys à correction en faire à présent démonstration; il pourroit nuire à la descouverte, se voyant en disgrâce et persécuté. Et il sceit le secret de la cause, et aultres affaires de Vostre Altèze, et tant moins convient il, n'estant plus avant certiffiée de la faulte, et que l'auditeur estant préadverty, pourra estre avec les yeulx ouvertz, pour considérer comme il procède, et pour non luy descouvrir chose, dont les adversaires puissent faire leur prouffit. Si cependant je puis descouvrir quelque chose d'avantaige, par le moyen de celluy qui m'a donné l'avertissement, ou autrement, je ne faudray d'en advertir et Vostre Altèze, mesme et ledit Hoyos, à qui j'ay dit tout ce que j'ay escript à Vostre Altèze. Et il me dit qu'il estoit ja tombé en quelque soubçon. Je luy diz hier, m'estant venu communiquer ce que Vostre Altèze luy avoit enchargé me dire de l'abbé Brizegno, et sur sa négociation (pour quoy je luy diz mon avis, dont il s'est enchargé d'avertir Vostre Altèze) que j'avoie scéu de Monsieur ledit Illustrissime Cardinal, que l'ambassadeur de France avec lettres de la Royne mère, luy estoit venu recoumandé la cause de ladicte Royne, contre Vostre Altèze. Si aveuglez sont-ils à demander deshontément ce qu'ilz désirent, sans considérer si la demande ha de l'imprudence. Je tiens que ledit Seigneur (que tranche estrangement c'est office) en advertira Vostre Altèze. Et ledit auditeur Hoyos luy aura escript, du point de la bastardize du feu Cardinal Hippolito de Médicis ². Sur quoy il faict grand fondement

¹ Alexandre Farnèse, fils aîné de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme et de Plaisance et de Hiéronyme des Ursins, naquit à Rome le 7 octobre 1520 et mourut le 2 mars 1580. Il devint cardinal le 18 décembre 1554, et remplit plusieurs missions diplomatiques. C'était un prélat instruit, grand protecteur des lettres et des arts.

² Hippolyte de Médici, cardinal et administrateur, de l'archevêché d'Avignon, fils naturel de

en ceste cause, puisque se déclarant ladite bastardize, et qu'il ne pouvoit hériter, il y aura du bien pour payer les créanciers, sans charge de Vostre Altèze. Et ne répéteray le mesme, me remectant aux lettres dudit Hoyos. Au regard de ce que Vostre Altèze touche, de s'il seroit bien faire présentement devers Sa Sainteté, de l'assemblée des auditeurs de Rote¹, chez l'Illustrissime Cardinal St^t †², il n'a semblé audit signeur Illustrissime Cardinal ny à moy, qu'il convienne, sauf le meilleur advis de Vostre Altèze, pour ce que ce seroit altérer tout le collège, contre icelle. Et l'assemblée se fit souz aultre prétexte; et de propoz à aultres firent tomber celluy du procès incidentment, pour sonder les opinions des auditeurs, et les informer, et emboucher. Et il y auroit difficulté de prouver à Sa Sainteté tout cecy. Car ceulx qui y entrevindront, tesmongneroient au-dehors de ce que Vostredite Altèze voudroit. Et ne le prouvant, Sa Sainteté s'altèreroit, et prandroit occasion d'estre plustost contraire. Et je voys qu'en toutes choses il soustient fort les juges, et les deffend : les tenant tous pour gens de bien; et d'arrivée, quant l'on parle contre eulx, demande preuves. J'ay souvent ouffert aux gens de Vostredite Altèze d'ayder et de m'employer en tout ce qu'il leur semblera que je doibje et puisse faire, comme je seray tousjours prest, comme très-obligé en tout ce que je pourray pour son service et des siens. De nouvelles, nous n'en avons nulle de nul cousté, que ce que vint avec l'ordinaire de Lyon, que le Signeur Don Jehan fut sur Philippeville, et que Monsieur de la Mote³ se fut rangé avec la ville de Gravelunghes au service du Roy, et du Signeur Don Jehan, pour non tomber aux mains de la Royne d'Angleterre, suyvant la négociation des Estatz avec elle. Et la mort du secrétaire Scovedo⁴, que me tient en penne, doubtant qu'il n'y aye

Julien de Médici et d'une demoiselle d'Urbain, fut créé cardinal le 16 janvier 1529 et mourut le 15 août 1555, après avoir menée une vie très agitée.

¹ La Rote était une juridiction établie à Rome et composée de 12 prélats qui jugeaient en appel de toutes affaires en matière de bénéfices et de patrimoine du monde catholique, qui n'avaient pas d'indult pour les porter devant ses propres juges, comme aussi tous les procès concernant l'état ecclésiastique.

² Santa Croce. Prosper de Santa-Croce, évêque d'Albe et cardinal, était fils de Tarquin, avocat consistorial, et fit partie de la Rote. Il fut aussi nonce en Espagne, en Portugal, en France, et mourut le 2 octobre 1589.

³ Voy. plus haut, à la p. 80, la note 5 qui se rapporte à la défection de Valentin de Pardieu, Sr de la Motte.

⁴ Jean Scovedo, nommé plusieurs fois dans le volume précédent, avait été assassiné dans les rues de

suyte d'aultre malheur, qui que soit l'auteur, et plus s'il est grand. Je le fiz incontinant tout entendre à Aldobrandino, pour en advertir Vostre Altèze. Nous ne tenons ny ce de Gravelunghes¹, ny ce de Philippeville² pour certain, n'en ayant encoires aultre rencontre. Je ne vouldroye que le Seigneur Don Jehan se mit en emprinse que l'amusa et détint, ou luy fit perdre la réputation gagnée. S'il ha assailly Philippeville, il l'aura faict (comme il fault espérer) recongnoistre, et la debvra avoir trouvé faible, et peu pourvue. J'ay une aultre lettre de Vostre Altèze du 28 d'avril, que pour estre en responce d'une mienne, et avoir satisfait par ce que dessus. Au surplus du contenu je diray scullement que je regrette fort que responce ne vienne tost, et telle que Vostre Altèze la désire, sur la charge de Jo-Fernandes Zuñiga³; et j'assheure à Vostre Altèze que je n'escriptz jamais à Sa Majesté de la penne et perplexité en laquelle se trouve Vostre Altèze, pendant qu'elle demeure en ceste suspension, et combien ce du chasteaul⁴ luy emporte, pour assheurer et mettre à repoz sa postérité. Je louhe Dieu de ce que je voys par ses lettres de sa bonne santé, et luy mercye bien humblement le soing qu'il luy plait tenir de la mienne, que sera tousjours avec la vie propre dédiée au service de Vostredicte Altèze, à la bonne grâce de laquelle je me recomande bien humblement et très affectueusement.

Madrid après les Pâques en 1578. Cet assassinat fut, dit-on, ordonné par le Roi et exécuté par Antonio Perez. On peut consulter à ce sujet le *Memorial del hecho de su causa*, dans les *Obras y relaciones de A. Perez*, p. 24, et Marquis DE PIDAL, *Philippe-Antonio Perez et le royaume d'Arragon*, t. I, p. 177.

¹ Gravelinnes fut livrée aux Espagnols le 8 avril 1578.

² Philippeville fut prise seulement le 21 mai 1578. Voy. AITZINGER, *Leo belgicus*, p. 562; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, 2^e partie, p. 299; *Guerras de Flandes*, dans les *Documentos inéditos*, t. 72, pp. 115 à 116, 119, 120. BOR raconte en détail ce siège, liv. XII, fol. 23 v^o.

³ Jean-Ferdinand de Zuñiga. Voy. plus haut, p. 63, note 1.

⁴ Le château de Plaisance. Voy. le tome VI, pp. 296 et 305.

XXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE À MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1738.)

Rome, le 14 mai 1578.

Le Seigneur Don Jehan Riccio, héritier en partie du feu Cardinal de Montepulchiano¹, me fait instance, pour reconmander à Vostre Altèze Fabritio de Vossis, qu'a dressé le mémorial que vad cy encloz, par lequel il narre le fait. Et en ce me remectray audit mémorial, pour moings travailler Vostre Altèze. Le fait est dur, mais l'eage, la compagnie, et le point de l'honneur donne quelque excuse, avec la paine qu'il ha supporté de longue absence. Et s'il s'est pacifié avec la partie intéressée, par ce moyen s'évitera quelque scandale, que pourroit après succéder, estans les humeurs et cervaulx de ceulx de l'Aquila assez faciles à altération. Je supplie Vostre Altèze qu'il luy plaise l'avoir pour recommandé, en ce que se pourra faire convenablement, et qu'il luy plaise me pardonner ceste importunité, puisque la bonté du feu Cardinal, tant serviteur de la maison Farnèse, et si prompt à faire plaisir où il pouvoit, mérite que l'on porte respect à sa postérité.

¹ Jean Ricci, cardinal archevêque de Siponte et de Pise, naquit à Montepulchiano. Envoyé souvent en France et aux Pays-Bas, il y négocia des affaires importantes et mourut le 5 mai 1574. Il avait commencé par entrer au service de la famille Farnèse.

XXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 15 mai 1578.

En cest instant sort l'auditeur de Vostre Altèze, qui m'a donné la lettre de Vostre Altèze, et sur le contenu en icelle avons conféré ensemble longuement. Nous avons à faire avec ung homme que, en beaucoup de choses, suyt plus sa volenté, que la raison; et noz maistres l'ont faict et son père si grandz, qu'il ne porte pas le respect qu'il debvroit; et seroit raison, et je confesse à Vostredicte Altèze que souvent cela me donne penne, ne pouvant comporter, me souvenant de ce que j'ay veu et ce que c'estoit lorsque Vostre Altèze vivoit là, qu'ilz veullent traicter tant à l'esgal, et souvent par torcedores ¹, comme dient les Espagnolz, avec noz maistres, qu'ilz debvroient aussi recongnoistre pour tel, si la raison et la gratitude tenoit son lieu, comme il conviendroit, pour la responce que Vostre Altèze veult donner, qu'est que demeurant à la congnoissance de la justice ce des fruytz passez, puisque le procès est en termes devant juges, desquelz Vostredicte Altèze espère obtenir justice, de remectre à Sa Majesté la détermination et arbitraige. Ce que l'on debvra donner à Vostredicte Altèze, pour la prétention de l'advenir. Pour en sortir une foys, me semble fort bonne et raisonnable; mais je ne sçay si l'on acceptera là ceste raison; et crains qu'il ne voudra se remectre à Sadicte Majesté; et comme Vostredicte Altèze sçeit, il veult envelopper en accord ce de St-Angelo, et la maison de Rome. S'il n'accepte, à correction, l'abbé debvroit presser, pour procurer de luy dire ce qu'il voudroit donner, pour en sortir, pour continuer la négociation, et non la rompre, sans en tirer fruyt, se faisant l'instance par personnage envoyé par Sa Majesté; mais s'il ne veult entrer ny en l'ung, ny en l'autre, ny se soubmectre à l'arbitraige de

¹ *Torcedores*, tordeurs, gens qui chagrinent ou inquiètent en employant des voies détournées.

Sa Majesté, ny faire ouffre, peult estre persuadé des siens, que cela pourroit pourter quelque préjudice à son prétendu. Il sembleroit à Monseigneur l'Illustrissime Farnèse, selon qu'il me dit hier au Consistoire, que Vostredicte Altèze, pour faire une fin, et non demeurer en ce torment, debvroit quelque peu modérer sa demande, pour veoir si cela le feroit parler; puis-qu'il emporte plus à Vostredicte Altèze d'en sortir d'une fois, que ne seroit la perte de cinq ny six mil escuz, estant beaucoup plus ce qu'elle dépend à la poursuyte, outre l'inquiétude, que cecy luy donne; et l'abbé pourroit par dégrez négotier, et les proposer l'ung après l'autre, estant personaige, duquel je tiens que Vostredicte Altèze peult confier, et qui vraisemblablement doibt désirer négotier bien, pour faire congnoistre à Sa Majesté son industrie, pour estre employé en aultres choses, comme j'entendz il prétend.

XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 15 mai 1578.

Après avoir escript après disné, la lettre à Vostre Altèze en responce d'une sienne, que l'auditeur Hoyos m'avoit apporté, et que je luy avoie envoyé mes lettres, l'ordinaire de Lyon est arrivé, et les lettres se communiqueront à l'accoustume à Aldobrandino. Ledit ordinaire m'a apporté ung paquet de Bourgongne, du lieutenant Froissard, auquel j'ay trouvé les deux paquetz du conseiller Assonleville, que vont avec ceste pour Vostre Altèze, et y joindray ce qu'il m'escript; que je supplie à Vostre Altèze me renvoyer, pour y respondre. Et pour n'avoir aultre nouvelle qu'emporte, plus de ce que se comuniquera audit Aldobrandino, je ne feray ceste plus longue.

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A FRANÇOIS DE VÉRGY, COMTE DE CHAMPLITE,
GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 127.)

Rome, le 27 mai 1578.

Mons^r. Depuis mes dernières, je reçu tost après les vostres du dernier d'avril, par lesquelles vous me faictes part de vostre voyage de Baulme et de la presse que vous donniés aux compagnies de chevaux, nouvelles levées par de là pour les encheminer vers le camp, où je m'asseure qu'elles estoient fort désirées, pour l'espoir que l'on ha d'en tirer bon service; et vous faictes bonne œuvre de procurer que le pays ne soit foulé. Sur quoy l'on ne peult faire trop de diligence, tant pour l'inclination qu'ont gens de guerre aux désordres, que pour la pitié qu'il y a au pays, à cause de la pauvreté d'icelluy; et à ce que m'escript Mons^r le Président, quelque bon ordre que l'on y aye sceu mettre, la foule que noz propres gens ont fait audit pays est grande, et trop plus que n'y ont fait les Espagnolz, ny de Don Lope de Figueroa, qu'est pieça au camp, ny les aultres; et vous y aurez tost ceulx de Sicile, ceulx de Milan et les chevaulx légers: car Mons^r le Marquis d'Ayamont m'escript qu'il espère les faire partir sans faulte à la fin de ce moys. Cela aydera à asseurer nostre pauvre pays contre le bruyt que l'on sème que Mons^r le Duc d'Alançon d'ung constel, et Casimirus d'aultre, nous vont envahir; mais si l'advis que vient de Lyon est véritable, que les gens dudit d'Alançon estoient vers Landrecy, du moins les premières troupes qu'alloyent pour prandre possession des terres, dont aucuns luy avoient donné espoir, et mesmes dudit Landrecy, où ilz ont trouvé la porte close, et que le seigneur Octavio de Gonzaga en aye déffait six compagnies, pour bien commencer, ce n'est le chemin pour aller en Bourgogne; et les Estatz qu'ont faulte de gens, s'ilz s'en veullent servir, l'appelleroyent plus tost vers eulx, combien que, à mon advis,

il n'y a faulte de bon moyen pour le faire retourner en France plus vite que le pas. Aussi n'estoit-il encoires party, mais bien partye de ses gens. Et au regard de Casimirus, je m'asheure que usant de vostre diligence accoustumée, vous sçavez tost si ce bruit est vain ou avec fondement, puisque Bourgongne n'est loing de Speir, et l'on y peut aller sans difficulté ny danger, pour sçavoir s'il liève gens, en quel nombre et de quelle qualité, et encoires avec quel desseing, puisqu'il fault qu'il en face part à ses gens, s'il les veult tirer d'Allémaine; et levée de gens de guerre, mesmes là, ne se fait sans bruyt, ny si secrettement qu'il ne soit fort aisé le sçavoir. Aussi suis-je assuré qu'à tous endroictz voisins vous avez gens pour descouvrir le certain de ce que passe à tous coustelz, et que vous me faictes deseings sur bruyt sans fondement, ayant le soing que vous me dites et je sçay vous avez d'éviter la foule du pays non nécessaire, et que vous suyvrez le saige adviz de noz prédécesseurs de recourir aux Suysse, vous aydant en tout de l'adviz de la Court de parlement, comme ont toujours fait voz prédécesseurs et des bons personnages du pays.

L'on nous escript d'Espagne, par lettres du vi^e du mois présent, que Mons^r de Billy estoit sur son partement, bien dépesché, et que l'on avoit résolu d'envoyer au Seigneur Don Johan 300^m escuz chacun moys. Les marchans en doibvent mettre 400^m en dedans le xvi^e de juing prochain, et oultre l'argent qu'a apporté la galère du seigneur Jo-Andreo et les trois de Marcello, ledit Marcello retourne à Barcelonne pour en rapporter plus grandes sommes, se faisant en Espagne toute diligence pour assembler argent.

L'on y avoit célébré le premier du moys le baptesme du nouveau Infante, Don Philippe ¹, avec quelques festins. Sa Majesté avoit pourveu la charge de président du Conseil royal au jadis évesque de Paty ², et ha envoyé icy nomination à sept ou huit éveschez principales d'Espagne. L'on advertit aussi que la Duchesse de Toscane et sœur de feu l'Empereur est décédé d'enfant ³. C'est bien grand domaige. Aussi at-on perdu la Royne de Portugal ⁴, grand-mère du Roy ⁵...

¹ Depuis Philippe III, né le 15 avril 1578.

² Patti en Sicile.

³ Jeanne d'Autriche, femme du grand-duc François. Voy. plus haut, p. 80, note 2.

⁴ Catherine, sœur de Charles-Quint, douairière de Jean III, roi de Portugal.

⁵ Lettre du Cardinal au prieur de Bellefontaine, datée du mois d'avril (*Ibid.*, fol. 121 v^o).

L'on advertit aussi du trespas du Seigneur Dom Pedro Manuel, qu'estoit de la chambre du Roy, frère de Dom Rodrigue que vous congnoissiez en nostre court paige de Sa Majesté.

L'on confirme que sans faulte les Courtez de Monçon se tiendront tost, et jà vous aurez entendu les colonelz nommez par Sa Majesté pour lever douze mille Italiens.

Le Conte Annibal d'Altaemps, retournant d'Espagne, est passé par icy. Il est allé en Allemaigne par la poste, et dit que il ha charge d'appercevoir bon nombre de gens de guerre Allemandz; et il aura moyen d'avoir des bons devers la Schwartzwald. Les nouvelles du Levant continuent bonnes de l'empeschement que y ha le Turc, qu'est ung grand bien.

Madame de Parme est encoires à l'Aquila, et n'en bougera qu'elle n'aye response de Sa Majesté. Il y ha peu d'apparence d'accord aux Pays-d'Embas, horsmis ce que l'on peult espérer pour les désordres et confusion, et le descontentement que plusieurs prengnent du Prince d'Oranges, pour non leur sembler que ses actions se règlent conformes aux courtois propoz qu'il leur portoit pour se insinuer en leurs bonnes grâces, et les fâcent (en) oultre ce de la religion et du trop d'auctorité que pour ses respectz il donne aux communes des villes.

XXXV.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 51.)

Saint-Laurent, le 28 mai 1578.

Vuestra carta de catorce de março recibi, y oz agradezco mucho todo lo que en ella me escrivis, y advertis de lo que se os ofrese de las cosas de

(¹) Elle ne sera agréable, pour ce que le prince son fils (Alexandre de Parme) est avec Don Juan, dont l'on se fâche extrêmement... (Morillon au Cardinal, le 24 avril, dans les lettres de Morillon, vol. III, p. 85).

Flandes, y holgare que lo continueis por lo que estimo vuestros advertimientos, y que tambien le advirtais á mi hermano de contino de lo que os pareciere combenir, como entiendo que lo haceis. El haberse reducido Gravelingas ¹, y Mos. de la Mota, con ella como habeis entendido, me ha dado mucho contentamiento. Hanse hecho los officios que han parecido combenir con la villa, y lugares de aquel contorno, y espero que han de venir á desengañarse del horror en que algunos, no bien intencionados las tiene puestas, y á conocer que lo que les combiene, es mantener la religion católica romana y estar debajo de mi obediencia, pues haciendo y guardando ellos estas dos cosas por su parte, todo lo demas holgaré yo que se reduzca al ser, y Estado en que estaba en tiempo del Emperador, mi Señor, que está en el cielo, recogiendo á todos los que se redujeren al servicio de Dios, y mio, con perdon y olvido de todo lo pasado; yo os ruego y encargo mucho que vos conforme á esto, vais haciendo con vuestros deudos y amigos los officios que os parecieren á proposito para el bien del negocio.

La salida que hizo Mos. de Alanson de la corte de su hermano, es de la consideracion que vos escribis, y aca se ha tenido y tiene aviso de las pláticas que trae con algunos de los Estados baxos, y que últimamente se habia encaminado alguna gente hacia las fronteras de aquellas partes, sin sabiduria de su madre, ni hermana, pero espero que estando mi hermano prevenido como está, no saldrán con su intencion.

De las cosas de Milan, y de cierta conjuracion que se habia descubierto, me ha avisado el Marques de Ayamonte, mas hasta agora no se entiende, que tiene aquello mucho fundamento. Al Marques se escribe que procure de haber alguno á las manos para saber la verdad, de lo que en este negocio pasa, y es bien para en cualquier caso estar prevenido por las causas que vos decis, y así lo será que me eviseis de lo que entendieredes sobre estas cosas, y os pareciere combenir que yo sepa, etc.

¹ Gravelines, ville occupée par les troupes des États, fut livrée par Valentin de Pardieu, S^r de la Motte, à Don Juan le 8 avril 1578. Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 572, et DIEGERICK, *Correspondance du S^r de la Motte*, p. 22. Ce seigneur avait abandonné la cause des États pour se jeter dans le parti espagnol.

XXXV.

TRADUCTION.

J'ai reçu votre lettre du 14 mars. Je vous remercie de m'avoir instruit de ce qui se passe aux Pays-Bas, et serai charmé que vous continuiez à le faire, car j'apprécie vos observations, et vous prie de les communiquer également à mon frère. Dites lui tout ce que vous croyez convenir, comme vous n'y manquez pas sans doute.

La reddition de Gravelines et celle de M^r de la Motte m'ont fait grand plaisir; vous l'avez dit, on a fait ce qu'on croyait convenable pour les villes et villages des environs, et j'espère qu'ils reviendront des erreurs dans lesquelles quelques malintentionnés les ont entretenus. Ils finiront par comprendre qu'il leur importe de soutenir la Religion Catholique Romaine et de se ranger sous mon obéissance. Qu'ils observent pour leur part ces deux points, je ferai de mon côté tout le nécessaire pour leur rendre la situation qu'ils avaient du temps de l'Empereur, mon Seigneur qui est au Ciel. Accueillez tous ceux qui retournant se vouent au service de Dieu et au mien. Je vous engage et vous recommande bien de vous y conformer, et de faire avec vos alliés et amis tout ce que vous croyez convenable pour faire réussir cette affaire. Le départ de M^r d'Alençon de la cour de son frère a bien son importance, comme vous me l'avez écrit. L'avertissement en a été donné ici, et on pense qu'il trame quelque chose avec les États des Pays-Bas. Dernièrement des troupes ont été dirigées vers les frontières des États, sans que sa mère ni sa sœur n'en savaient mot. J'espère que si mon frère en est prévenu, comme il l'est toujours, il ne pourra pas réussir.

Quant aux affaires de Milan, le Marquis d'Ayamonte m'a fait part d'une certaine conjuration. Jusqu'à présent on ne croit pas qu'elle ait de l'importance. On écrit au Marquis, afin qu'il tâche de connaître la vérité sur cette affaire, et pour qu'il s'informe si véritablement les choses sont telles que vous le dites. Je vous prie de nous faire connaître immédiatement ce que vous en aurez appris, et de m'informer de tout ce que j'ai intérêt à savoir à ce sujet.

XXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. III, fol. 91 à 95, 98 à 100.)

Cambray, le 2 juin 1578.

Les Gantois ont serré les évesques et seigneurs prisonniers en la court du Roy, où que sont les lions; ilz ont encores prins trois conseillers. Les Cordeliers sont en partie détenuz prisonniers. Les Jacopins, Carmes et Augustins s'en sont en allés, emportantz avec eulx ce qu'ilz ont peult. L'on y at rompu les images, et la presche s'y faict des hérétiques publicquement tous les dimenches et jeudis¹. L'on dit le mesmes de Bruges; mais il n'y at rien de certain. Les presches se sont aussi faictes en des maisons à Brucelles, ad ce que Son Altèse at pourveu par ung placard, auquel les Gantois ont refusé de obéir. En Anvers le service divin y est fort bien entretenu; mais les Jésuites en sont partiz et se sont retirez à Louvain. La garnison de Malines at usé de quelques insolences aux églises; mais le peuple ne le veult comporter, et moings les presches. Chascun dit que l'Archiduc Mathias est fort bien nourri et institué catholicquement. Dieu le veuille en ce maintenir....

C'est ung grand bien que le Sophy donne à faire au Turc en ceste saison, que nostre Roy a tant d'estouppes en sa quenaille. Mais nous ne sumes encores hors de doubte du Roy de France et du Duc d'Alençon. Ceulx de Monts, encores qu'ilz ne veuillent les François, comme ne faict la reste de Haynnault, et qu'il samble que pour le faict de la Religion ilz se desjoindront des aultres pays, toutesfois ne veuillent poinct les Espaignolz, que font ung terrible degast en Haynnault, et partout ilz vont sans que personne leur face teste; et ceulx que les Estatz entretiennent à si grands fraitz vont mangeantz les villaiges bien avant en Flandres et Artois. L'on dit que Casimirus vient avec 6,000 reytters et 50 enseignes de gens de pied. Il y at desia

¹ Le détail de ces faits est rapporté dans DE JONGHE, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, pp. 27 et suiv.

long-temps qu'il se dit et polrat à la fin estre vray, les champs sont couverts de gens de guerre. Les François sont sur vos terres de St-Amand, pour ce que les villes de Haynault n'en veuillent point et moings les Estatz, sans le sceu desquels l'on les at faict venir.

Ceux qui ont rendu Philippeville ce xix^e du mois passé, par faulte de vivres et d'estre secouruz, serons aux garnisons de Hesdin et aultres lieux de la frontière mangeants là où ils passent.....

XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 5 juin 1578.

Je receuz hier celle de Vostre Altèze du xxviii du moys passé, et peu auparavant j'ay receu celles du xx, que sont deux du mesme jour. Aussi m'a communiqué l'auditeur Hojo la responce que Vostredite Altèze faict à l'abbé Brisogno. Il y a bien longtemps que je regrette les termes que l'on comporte à l'adversaire de Vostredite Altèze, et que avec noz maistres ilz ayent négocié et négotient avec force d'ores, comme dient les Espagnolz, et avec si peu de respect, pour les avoir faict, de bien peu de chose, trop grandz; et les alliances qu'ilz ont en Espagne, ne les ont peu ayder, avec la nature trop bonne du Roy. L'on verra ce qu'on respondra sur ce dernier office; et j'advertiz, par aultres mes lettres, Vostre Altèze de ce que Monsieur l'Illustrissime Cardinal Farnès et moy en avions conféré. Dieu veulle qu'il se laisse conduyre plus avant que jusques oyres à la raison, et mesmes avec les faveurs que le Roy faict maintenant en court à son frère; que Dieu doint ne soit tout perduz. Je m'assheure qu'il ne désirent pas plus la

¹ Des pourparlers pour la reddition de Philippeville eurent en effet lieu avant la sortie de la garnison. Celle-ci quitta la ville le 21 mai. Voy. Bon, livre XII fol. 25 v°.

grandeur de Sa Majesté en Italie que les aultres, et Vostre Altèze fera fort bien de, pour peu de chose, non se ranger à en sortir d'ung coup.

Avec ceste retournera la lettre que m'a escript Jo. Ferrante Zuñiga. Je n'y vois encoires apparence de résolution. Les dilations de la court nous ruynent à tous coustelz. Je faiz de mon coustel ce que je puis, mais tout s'est de peu, si en court l'on ne veult résouldre; et je me desespère de la cure de ce mal, puisque voyant tout le monde jusques aux enffans le mal qu'en succède; je n'y vois pour ce aulcung amendement; mais je ne délaisseray pourtant de continuer à mon debvoir, ne désirant moings le bon succès de la négociation dudit Jo. Fernandes que Vostre Altèze mesme, et congnois la raison pourquoy elle poursuyt si vivement sa juste demande.

Du procès que se démène icy, je n'en sçay que dire. J'en parla encoires devant hier à Brabo, qui m'assheure qu'il faict ce qu'il peult. Et je congnois bien qu'il n'ose parler cler; mais aussi vois-je qu'il crainct le succès, voyant les ruses dont usent les adversaires, et la faveur qu'ilz ont. Je fais tous les offices que l'auditeur Hoyo demande; et Dieu sceit que je vouldroye y pouvoir dadvantaige; mais j'ay peu d'accointance avec ces gens. Et du soubçon que l'on ha, je n'ay riens peu descouvrir dadvantaige. L'homme que ledit Signeur Illustrissime envoya devers Vostre Altèze, m'assheure qu'il est après pour descouvrir. Et l'auditeur dudit Signeur, conversant avec ceulx de sa profession, pourra de son coustel entendre quelque chose. L'allée secrette et si soudaine à St-Angelo, et que l'on congnoit que Vostre Altèze ne le sceut, comme elle l'aura entendu, ne doibt estre sans mistère.

Nous n'avons lettres du Signeur Don Jehan; bien en y-a-il de Monsigneur le Prince, filz de Vostre Altèze, du vi du moys passé, et d'Octavio de Gonzaga à Don Jehan Didiaques, de mesme date. Abdobrandino ha veu le tout, et l'advis venu de Lyon par une lettre du xv, qu'est bien fresché lettre, mais nous ne sçavons qui l'a escript, ny à qui; et s'il est vray que les gens de Monsieur d'Alençon soient entrez jusques à Landrecy, et que ledit Octavio aye desfaict les six compagnies, comme dit ledit advis du xv, cecy se peult tenir pour guerre ouverte, si Sa Majesté veult entendre les affaires comme il convient à son service; mais je ne sçay si Espagne, ny le Roy mesme seront de cest advis. Le Pape me dit hier, qu'il vouloit envoyer Gayaço,

évêque de Nazaret ¹, en France, pour remontrer au Roy de France vivement, que s'il ne rappelle son frère, il allumera un feu en la chrestienté, qu'il avra bien à faire d'extinguer, et qu'il veult qu'il face l'office un peu asprement. L'on l'a envoyé appeler. Tous les advis que viennent, se communiquent tousjours audit Aldobrandino, pour en servir Vostre Altèze. L'ambassadeur est à Anticoli, mais il doit estre demain à St-Silvestre, et jedy icy; peult estre passant si près de Frascati, il parlera au Pape, que vaud demain à la ville de Afta Emps. J'ay adressé le paquet de Vostre Altèze au conseiller Assonleville.

XXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n^o 952.)

Rome, le 11 juin 1578.

Hanme embiado de Ferrete la relacion, que va con esta, de uno que ha estado en Bruxelles, y Enversa algunos dias, y, aunque es vieja, no creo que dañara que V. M. sea servido entender lo que contiene Yo siento demas de lo que pierdo, y que mis papeles con la otra hacienda hayan de venir en manos de los rebeldes, ver lo poco que, de setiembre aca, se ha hecho con tanto gasto, y que la religion con las mañas del Principe de Oranges se vaya perdiendo, la ruina de aquellos estados, y las trazas que tienen para escluir V. M. obligandole á gran desasosiego, y á gastos intolerables, y me turba la mente pensar en lo venidero, y lo que de esto dependé. Mientras estare vivo aquellos estados, el Principe de Oranges poco bien se puede esperar. Servicio haria á Dios quien librase el mundo de tan gran peste. Si sale con su desiño que dice la relacion de estar á la defensa, con procurar falte al

¹ Fabius Mirtus Frangipani était évêque de Nazareth de 1572 à 1587. De 1557 à 1572 il occupa le siège de Cajazzo, où il figure sous le nom de Fabius Mirto.

campo de V. M. victuallas. Pona el Señor Don Juan en trabajo, si son las tierras fortificadas y provehidas de gente, pues no hay que fiar de la victualla de Francia y de Lorena, como le he escripto, y que tome desta lo que pudiere para hacer sus magacenes, pero que de otra parte procure de haber la necesaria. En que terna gran dificultad, pues será poco lo que verna de Alemania. Y la estochará el Principe con sus mañas y pláticas; y en la parte de los estados á donde el está, hay poco, y los villanos temiendo los soldados, no labran, y se huyen muchos ni nasce victualla en todos aquellos estados, que baste por seis meses, y les viene lo necessario cada año de Ostland por el Albis, y la mar; como V. M. sabe esta terna los estados y abundante por ser superiores en la mar. Veo el Señor Don Juan ocupado sobre Phelipeville¹, que detiene el progreso de sus empresas, y entretanto se fortifica el Principe, de gente y solicita los viciosos con ofrescerles parte de los Estados, como al Duque de Alenzon, contra el cual no veo otro remedio que el que mucho ha escribi, de hablar claro al Rey de Francia y su madre, que con cuanto perjuren lo hacen ellos; y si el hablar claro no aprovecha, obrar y romperles la guerra por tierra, por la via de Fontarrabia, y por mar por la de Provenza, dando sobre aguas-muertas y quitandoles las salinas, fortificar á la marina, y seguir el camino que nos mostró el Re Francisco primero, en Piamonte. Y no parea cosa fuera de la decencia de mi habito y profesion proponer de mover guerra, no habiendo alguno mas deseoso de paz y quietud publica que yo, pero no veo otra via para vivir en paz que esta, y á V. M. estará mejor estar en guerra abierta con Franceses, á ventura de perdida y ganancia, que á solo peligro de perdida, haciendo ellos á V. M., la guerra de esta manera, que la hacen con tanta desventaja, y no son las cosas de Francia en termino que les este bien entrar con V. M. en guerra voluntaria, y si no me engaño este, es el solo camino para hacer volver Alanzon á casa mas que de paso. Su Santidad se ha resuelto de embiar el obispo Guayazo en Francia², persona combeniente, para hacer oficio y representar al Rey y su madre, que seran causa de encender un g. un fuego en la Cristiandad, si no remedian á

¹ Cette forteresse fut prise par Don Juan le 21 mai, après qu'il eut essayé de s'en emparer par des négociations entamées avec de Glimes, Sr de Florennes.

² Le cardinal d'Este était à cette époque légat du pape en France.

esto, con decir claro que á ellos se imputa cuanto hace Alenzon, y quiza ir a vадuce al Emperador, para que revoque Matias, como lo deбра escribir el embajador, á quien me remito. No se lo que habra obrado el que fue á Suedem, negocios son de cualidad, que no es bien proceder lentamente, sino con mucha diligencia, vigilanciā y cuidado, y corresponder y entender en ello sin intermision, importa á V. M. cobrar aquellos estados por cualquiera via, hechando dellos el Principe, cobrando las tierras, que cuando no haya gente de guerra, sino la de V. M., podra con prudencia establecer sus cosas poco á poco, y volverla al ser antiguo con la fuerza; por el camino que vamos lo tengo por cosa larga, costosa y peligrosa. La industria puede en estas cosas mucho, y tengo por cierto que no deja el Señor Don Juan de hacer lo que humanamente se puede, pero estorbale la difidencia que del han tomado por sus criados estrangeros que hizo venir de Vigevan (sic). Sobre que se pusieron á pretender que saliesen, y aun los Flamencos que les favorecian, pretendiendo que estos eran causa que los hiciese venir, y despues su retirāda á Namur, y las tierras interceptas. El fundamento general del mal, es el odio que han impreso á los naturales de la nacion española, y sobre esto es la union: pero el Principe de Oranges con sus rapazerias va por otra via y mezclado de la Religion, haciendo predicar; y ha dado tanta libertad al pueblo por ganarle, que ya manda este de que se ofende la nobleza, y de ver que el dicho Principe sale del dicho fundamento, y de lo que habian ofrescido de conservar la religion, y quedar en la obediencia de V. M., con que los governase V. M. por los de la tierra como en tiempo del Emperador, y no por Españoles; y los abades y eclesiasticos, que contra V. M., y las nuevas Iglesias se han valida del Principe de Oranges, hallan agora lo que muchas veces les dije, que este los engañaria y que no entendia sus desіños y fines, y agora los tiraniza y quita las haciendas y carga sobre ellos por complacer á los legos; seria menester ayudarse y del resentimiento de la nobleza, y de que los pueblos se causan de las contribuciones tan escesivas, y esforzar los oficios que V. M. mandó hacer con Monsr de Selles. Muy gran daño hace por cuanto yo puedo alcanzar dejar V. M. tanto tiempo sin provision el cargo que tenia Hoppero, que ha cerca de dos años que morio, porque demas que los negocios particulares se remiten a cuando, se provea el lugar y venga persona, sienten que los negocios de Flandres se tractan en cortes, y los consulta V. M. con

Españoles, y si hubiese ahí persona, podrian pensar que con esta se tractasen, aunque los platicase tambien con otros y esta podria hacer los despachos én su lengua por acomódarse el humor del pueblo, fasta que pierda este tan estremo odio; personas no faltan y no se debe imputar á falta á los Consejeros que estan en Malines, Flandres, Brabante, Hollanda, Artois y otros, que no acudan al Señor Don Juan por pensar por esto que sean menos leales, como al dicho Señor le escribi, pues teniendo el principe, y sus fautores las armas en la mano, y espías sobre los buenos si se moviesen los degollarían sin que en ello recibiese V. M. servicio, y perderian sus haciendas con peligro, y ruina de sus mugeres y hijos; ya necesario que quien ira al dicho lugar, sea persona togata y ejercitada en negocios de estado, de justicia y de cancelleria. El allegarse V. M. fasta Milan á lo menos seria de gran momento, pero habria en esto dificultades y trabajo, y desta parte milita la necesidad tan urgente, y cosas grandes y gloriosas no se alcanzan sin dificultad y trabajos. Grandes desordenes hay y en Flandres, y en el Condado de Borgoña, á causa de estas rebueltas y cosas que requieren remedio, algunas dellas antevistas, y que yo preadverti de lo que era menester; pero se guiaron por otra via, y ya sentimos el prejuicio que antevi yo que se pudiera entonces remediar, como escribi, y temo peor si duran los estorbos del remedio. Suplico á V. M. acepte todo lo que escribo como merece mi celo y deseo, que tengo que los negocios de V. M. vayan por el camino, que conviene á su grandeza y autoridad. Guarde Nuestro Señor, la S. C. R. persona de V. M., como sus criados y vasallos, y toda la Cristianidad ha menester.

XXXVIII.

TRADUCTION.

On m'a envoyé de Ferrete la relation faite par une personne qui a été pendant quelques jours à Bruxelles et à Anvers. Elle part avec cette lettre, et quoique cette relation date de quelque temps déjà, je ne crois pas inutile de communiquer à V. M. ce qu'elle

contient. Je suis vivement affecté de la perte que je fais, en voyant mes papiers tomber entre les mains des rebelles. Je m'aperçois qu'on a fait bien peu de chose depuis le mois de septembre jusqu'à maintenant, malgré tant de dépenses ; et la religion, par les menées du Prince d'Orange, se perd peu à peu ; ensuite les États se ruinent. Les moyens qu'il emploie pour supplanter V. M. vous obligent à être toujours sur le qui-vive et à faire des dépenses excessives. Tout ceci me tourmente beaucoup lorsque je considère l'avenir.

Tant que vivra le Prince d'Orange, on ne doit rien espérer des États. Ce serait rendre service à Dieu de délivrer le monde d'un pareil fléau. Si les prévisions de la relation se réalisent, il faut penser à procurer des vivres au camp de V. M.

Le Seigneur Don Juan aura beaucoup de peine à s'en procurer, surtout s'ils doivent venir de France et de Lorraine, comme je le lui ai écrit. Il doit y prendre tout ce qu'il pourra pour alimenter ses magasins, mais il devra en chercher aussi ailleurs. De grandes difficultés se présenteront pour les faire venir d'Allemagne. Le Prince (d'Orange) saura tout arrêter par ses ruses et ses belles paroles. Dans les provinces où il (Don Juan) se trouve actuellement, il n'y a pas de ressources, et le peuple, par la crainte du soldat, ne travaillera pas la terre. Bien des gens s'enfuiront, et il n'y aura pas moyen de se procurer des victuailles. Elles devront venir d'Ostelande par l'Elbe et la mer. V. M. sait que les États, maîtres de la mer, ont des vivres en abondance. Je vois que Don Juan est occupé à Philippeville, qui est le centre de ses entreprises. Entretiens le Prince (d'Orange) recrute des gens de guerre, et tâche d'attirer à son parti les séditieux, en leur offrant une partie des États, comme par exemple au Duc d'Alençon, contre lequel je ne vois pas d'autre remède que celui que j'ai indiqué depuis longtemps à V. M., de parler clairement au Roi de France et à sa mère, puisqu'ils se parjurent facilement ; et si cela ne produit pas d'effet, qu'on fasse déclarer la guerre, par terre du côté de Fontarabie, par mer par Provence, en leur enlevant les salines. Il faut fortifier la marine et suivre le chemin que le roi François I^{er} nous montra en Piémont.

Ceci ne doit pas vous paraître singulier, si, malgré mon habit et mon caractère de prêtre, je vous engage à déclarer la guerre. Personne plus que moi ne désire la paix et la tranquillité publique ; mais je ne vois pas d'autre moyen que celui-ci pour vivre en paix. Il vaudrait mieux pour V. M. d'être en guerre ouverte avec les Français, même dans l'incertitude du résultat, que de se trouver dans une situation pareille. Ils vous font la guerre quand même, et vous en avez tous les désavantages. Du reste, dans ce moment la France n'est pas en état d'ouvrir les hostilités contre V. M., et, si je ne me trompe, les engager est le meilleur moyen pour faire rentrer au galop d'Alençon en France.

Sa Sainteté a résolu d'envoyer en France l'évêque Guayazo, personnage très entendu aux affaires, pour représenter au Roi et à sa mère qu'ils mettront toute la Chrétienté à feu et à sang, s'ils n'y portent remède. Il leur dira clairement qu'on les accuse de tout

ce que fait Alençon, et il ira trouver l'Empereur pour qu'il rappelle Mathias, comme vous l'écrira l'ambassadeur auquel je m'en rapporte.

Je ne sais pas ce qu'aura fait l'ambassadeur qui a été envoyé en Suède. Ce sont des affaires de grande importance, qu'il ne convient pas de traiter lentement, mais bien avec beaucoup de diligence, d'attention et de soin, de correspondances et de relations à propos de ces affaires, sans intermédiaire. Il faut que V. M. reprenne ces États par n'importe quel moyen, qu'elle chasse le Prince et reconquière ces pays. Lorsqu'il n'y aura plus d'autres troupes que celles de V. M., elle pourra sagement rétablir ses affaires peu à peu, et les remettre dans leur ancien état. Si on emploie la force, la voie que nous suivons causera un travail de longue haleine, coûteux et très périlleux. L'habileté peut beaucoup dans une situation semblable; et je tiens pour certain que le Seigneur Don Juan fait faire tout ce qu'il peut humainement; mais il trouve des obstacles dans la méfiance qu'on a de lui, à cause de ses serviteurs étrangers qu'il a fait venir de Vivégan (*sic*).

Ils veulent les faire partir, ainsi que les Flamands qui les favorisent, parce qu'ils prétendent que ceux-ci sont cause de ce qu'on les a fait venir, après qu'il s'est retiré à Namur.

La cause générale en est due à la haine qu'ils ont contre les Espagnols, et surtout leur entente; mais le Prince d'Orange, guidé par la mauvaise foi, prend un autre chemin : il y mêle la religion et la fait publier; il a donné tant de liberté au peuple, pour l'attirer à lui, qu'il commence à commander, et que la noblesse s'en offusque aussi, parce qu'elle le voit se parjurer. Il avait promis de conserver la religion et rester dans l'obéissance de V. M. Ils demandent que V. M. les fasse gouverner par un des leurs et non par des Espagnols; les abbés et les ecclésiastiques qui s'étaient servis du Prince d'Orange pour se déclarer contre V. M. trouvent que j'avais raison, en leur disant souvent qu'il les tromperait, qu'ils ne comprenaient pas ses desseins; mais il les tyrannise, leur enlève leurs biens pour complaire aux laïques.

Il faudrait se servir du mécontentement de la noblesse, et de ce que le peuple est fatigué des contributions très lourdes, et avancer et presser les démarches que V. M. ordonne à Mons^e de Selles de faire.

D'après ma manière de voir, un grand préjudice est résulté pour V. M. de ce qu'Elle a laissé si longtemps vacantes les fonctions d'Hopperus sans le remplacer. Il est déjà mort depuis deux ans. Comme on doit remettre les affaires particulières jusqu'à l'arrivée de son remplaçant, les gens sont irrités de voir arrêter les affaires jugées dans les cours. Et V. M. les examine avec des Espagnols. Si la personne était présente, ils pourraient croire qu'on traite avec elle, quoiqu'on en consulte d'autres. On pourrait aussi faire les affaires dans leur langue et apaiser ainsi le peuple, jusqu'à ce qu'il oublie cette haine. Les personnes ne manquent pas. Et on ne doit pas imputer ces fautes aux

conseillers qui se trouvent à Malines, dans les Flandres, en Brabant, en Hollande, en Artois, et dans d'autres endroits s'ils ne viennent pas consulter le Seigneur Don Juan. Ils penseraient ainsi agir avec moins d'impartialité, comme je l'ai dit à ce Seigneur.

Le Prince d'Orange, avec ses partisans, ont les armes en mains. Les bons citoyens sont surveillés par des espions. A leur moindre mouvement, on leur couperait la tête. Sans avoir rendu le moindre service à V. M., on leur confisquerait leurs biens; leur femme et leurs enfants seraient ruinés.

Il est nécessaire que la personne chargée de remplir cette fonction soit homme de robe, très versé dans les affaires d'État, de justice et de chancellerie.

Ce serait le moment pour V. M. de se déplacer, ne fût-ce que jusqu'à Milan. Ce serait difficile, mais les grandes et glorieuses choses ne réussissent pas sans difficultés et sans beaucoup d'activité.

Il y a de grands désordres en Flandre et dans le comté de Bourgogne, par suite des révolutions et des choses auxquelles il faut porter remède. J'ai déjà parlé de ce qu'il y aurait à faire; mais on a pris une autre voie, et nous ressentons déjà le préjudice que j'avais prévu et auquel on aurait pu remédier. Je crains que les désordres augmentent encore, si on n'y pourvoit.

Je prie V. M. d'accepter mes observations comme elles méritent de l'être, à cause du zèle et du désir que j'ai d'imprimer aux affaires de V. M. une voie digne de votre grandeur et autorité.

Que Notre Seigneur garde la S. C. R. personne de V. M.

XXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 98.)

Cambray, le 12 juin 1578.

J'espere que Vostre Ill^{me} et R^{me} Seigneurie me tiendrat excusé si je ne m'eslarge, pour le tempz et raisons contenuez par mes précédentes, escripre nouvelles, dont je ne voudroie abstenir, si les dangiers cessoient.

Je ne suis esté tousjours à mon aise en ce lieu, et ne suis encores. Il ne

peult estre que ne soiez adverti par le filz de Mr de Berlaymont, qui est particulièrement et bien advisé de ce que passe. Ce nonobstant je ne suis délibéré de prendre aultre résidence, que n'est nullement seure, et ne voudroie demorer en France. Et l'on dit que les affaires de Bourgoigne ne sont du tout paisibles.

Tous gens de bien sçavent bien que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at tousjours sollicité et persuadé la clémence, douceur et pacification des pays. Mais ceulx-là ont peu de crédit et de maniance aux affaires.

Il y at quelque chose quant à Gravelinghes; et at le Gouverneur escript lettres bien seichez aux Estatz sur le petit ordre qu'il y avoit au faict de la Religion et emprisonnement des évesques et aultres gens de bien à Gand. L'on at voulu dire que ladite place estoit destinée à la royne d'Angleterre; mais je ne le puis croire. L'on dit qu'elle at presté de nouveau 800^m florins. S'il est vray ce ne sera que à bon gaige.

J'ay veu volontiers ce que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} discourre quant aux François et qu'il n'at moien. Touttefois l'on parle fort de sa venue, aultres que non, et que la Royne mère l'empesche, et mesmes la venue du Duc d'Alençon, estant gagnée par nostre Roy. Cependant noz en demorons en doubte; une partie de ceulx qu'estoient venuz ici, font samblant de retourner, et font leur séjour sur le plat payz de Cambresiz. Il faict à craindre que c'est pour actendre les aultres : car ilz sont mal vouluz en Haynnault. Il y at grand bruict en ceste ville de ce que le Conte de Lallain se seroit hier voulu saisir de Bonchain à trois lieuez d'icy, et lieu fort, accompagné de 150 chevaulx et 200 piedtons. Mais il trouva les portes serrées, L'on adjousta que c'estoit pour y faire entrer les François, et qu'il se seroit retiré vers Condé qu'est à trois lieues de Sainct-Amand.

Les villes de Haynnault, quoyque aucuns gouverneurs les taichent persuader, ne veuillent recepvoir François, les appelantz les anciens ennemyz du pays; et l'Archiduc Mathias le leur at expressément deffendu par ses lettres. Aussi n'en veult poinct le Prince d'Orenge. Ceulx de Valenchiennes refusent toute garnison, disantz que leurs faultes passées les ont rendu saiges pour l'advenir et tiègnent grand guect et pour le Roy. Il faict fort à craindre que le dédaing que le peuple de Haynnault at des François, ne les eslèvent contre les Estatz; et aussi la povreté des paysantz, qui ont habandonné le plat pays et sont refugiez aux villes, où ilz vivent d'aumosnes et

meurent de faim, estonnent beaucoup de gens, et surtout les grandes tailles desquelles l'on crie gorge ouverte partout, disant la commune qu'elle n'en peult plus; et si l'on ne peult faire la despoille qu'est sur terre, comme il y at apparence que non, carrantz les Espagnolz nuict et jour xxx et xl lieues, ravageantz et pillantz tout le plat pays, empourtantz bledz, bestial et gens sans nombre, sans qu'il leur soit faict quelque résistance; certes je crains quelque grande confusion, désordre et désolation. Il n'y at que le bled que commence devenir bon marchiet, parce qu'il en vient depuis peu de temps de France une infinité, pour y estre l'aoust apparent comme il est icy partout, et encores dadvantaige le vin. Dieu doit qu'ilz se puissent consumer en paix, laquelle actendant je demoreray icy où je puis faire plus service à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} que m'esloignant plus avant.

Je voudroie que Mons. de Champaigney heut receu vostre conseil; il en seroit pour le présent plus à son aise; car encores que Sa Majesté auroit contentement de ce qu'il luy at escript, si ne pense point qu'il voudroit aller en Espagne, quelque parti que l'on luy présentit.

Je louè Dieu que les affaires sont paisibles en Espagne. Il ne faudroit que le contraire pour nous achever de paindre. C'est bien le soubhaict d'aucuns mauvais espritz, que appelleroient les diables à leur ayde, s'ilz les pouvoient avoir. Mais l'on en at assez en chair et en os. Il vad bien que ce de Naples soit paisible et que le Turcq at des empeschementz. L'on dit qu'il at faict trêve pour trois ans avec nostre Roy.

L'on dit qu'ilz viègnent beaucoup de gens à Don Joan et qu'il doibt faire deux camps. Nous sumez encores mal prestz, quoy que l'on parle de la venue de Casimire, et sumes au .v^e mois de la deffaicte du camp; et touttefois les Estatz ont beaucoup de gens, s'il y heut bon ordre, à faulte duquel ceulx du pays font grandes exclamaces, attendu qu'ilz sont tant foullez: aussi font les soldatz par faulte de paiement. C'est chose merveilleuse comme Don Joan paie si bien les siens sans traveiller les pays et villes conquestées, et dont il peult avoir les vivres qu'il leur fault.

Le Duc de Terranova at esté bien heureux deschapper si heureusement des galiottes d'Argel.

C'est une bonne nouvelle que nostre Royne s'est accouchée d'ung beau filz. *Deus faxit ut sit superstes*, luy suppliant, après m'estre recommandé très humblement à vostre bonne grâce vous donner, Monseigneur, etc.

Jè tiens que les climatz sont cheangez; car au lieu qu'avez heu par delà le quinzième du mois passé si grandes froidures, nous avons heu icy, depuis le vingt sixième du mesmes, une challeur extremesme, que s'est au primes attemprehier et cejourdhuy par une bize; cependant toutte verdure, poix, febvez et avaines se perdent s'il ne vient tost une pluye.

XL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 14 juin 1578.

J'ay faict communiquer à Aldobrandino tout ce que m'est venu ceste sepmaine, pour en faire part à Vostre Altèze. Le désir que Monsigneur de Vergy et aulcuns aultres ont d'assembler les Estatz du comté de Bourgogne, pour, à leur accoustumé, charger le pays de grandes sommes, au double et plus de ce que se donne au Roy, qu'ilz repartent entre eulx, comme il leur plaît, sans participation, ny sceu de Sa Majesté, est cause que au Signeur Don Jehan, et au gouverneur de Milan, ilz donnent de grandes faulses alarmes, avec lesquelles ilz troublent l'exécution des desseings, que se pourroient faire; mais le temps court tel, que à beaucop de désordres et nouvelletez que se font préjudiciables, l'on ne peult remédier. La reddition de Philippeville est fort importante, et véritablement je crainnoye que l'on n'y fut plus longuement détenu qu'il ne convient. L'on escript que Son Altèze faict compte de pour maintenant tenir la campagne, sans s'attacher à place, que le peut amuser, et tirer droit contre ceulx qui voudroient venir au secours des Estatz, soit d'Allemagne ou de France, où le Pape envoye Gayazzo, archevesque de Nazaret¹, que Vostre Altèze con-

¹ Voy. plus haut, p. 100, la note concernant l'évêque de Cajazzo, puis de Nazareth.

gnoist, pour procurer d'empêcher que Alençon ne se mesle plus avant de noz affaires, pour l'apparence qu'il y a, que cela causeroit, avec toute raison, guerre ouverte contre France. Il partira demain de bon matin. Ceste guerre nous consume, et devant que par force les pays et tant de villes soient réduytes à obéissance, il passera années, selon apparence que je y vois. Sa Majesté est loing, noz provisions et correspondences tardives, et en si long temps peuvent survenir beaucoup de choses, que nous pourroient mettre en bien mauvais chemin. Les rebelles sont maistres de la mer, et auront abondance de vivres. Je crains que le Seigneur Don Jehan en aura faulte; car il ne peult faire fondement sur ceulx de France et de Lorene, comme je luy ay pieçà escript. Les paysans ne s'armeront, car les soldadz leur ostent leurs chevaux, et toute commodité; et se retirent où ilz peuvent. L'on le sentira l'année prochaine. D'Allemagne l'on en aura peu, et n'auront les rebelles faulte de moyens pour les empescher, estans les Allemans peu amis des Espagnolz. Le fondement de l'union des Estatz est sur ce qu'ilz ne veullent estre gouvernez d'Espagnolz, ny qu'iceulx traictent leurs affaires; et c'est la commune opinion des ecclésiastiques et nobles, et de demeurer en l'obéissance du Roy et en la Religion Catholique. Le Prince d'Oranges tend, comme il a tousjours fait, à aultre fin, de procurer sa grandeur; et pour ce faire, donne licence si grande au peuple, pour le gaigner de son coustel, que ceulx qu'ont à perdre et les plus clervoyans s'en resentent, et dient cler que ce point et celluy de la Religion, que ledit Prince procure de corrompre et de s'exempter du tout de l'obéissance du Roy, est contre le fondement de l'union; et en ce discord se treuvent maintenant. Les impositions, dont ledit Prince charge les pays, sont intolérables; et l'on ne sceit qu'elles deviennent. Il en fera son prouffit, n'estant si nyard qu'il n'entende que cecy ne peult durer. Estans les choses en ces termes, et ledit Seigneur Don Jehan fort en campagne, il est apparent que l'on pourroit parvenir à quelque accord; et me semble fort bien ce que Sa Majesté (comme l'on dit) ne veult plus que l'on parle du traicté malheureux de Gand, qu'elle avoit confermé, puisque le Prince d'Oranges et ceulx qui se dient les Estatz l'ont rompu, mais que l'on traicta de nouveau, comme l'on se trouve. De cest accord j'ay moindre espoir, pour veoir le Seigneur Don Jehan mesme et ceulx qui sont alentour de luy, de courte robbe, et peu de longue (car il ne les ayme, et sans iceulx ne se peuvent

négotier telz affaires) désirans la continuation de la guerre, dont Dieu veulle que tost au tard l'on ne s'en repente. Vray est que Monsieur de Selles continue ses offices, selon la charge qu'il ha du Roy; mais la diffidence serre la porte pour ce que d'icelle se sert le Prince d'Oranges, persuadant à tous, qu'ilz ne doibvent fier à ouffres, que le Seigneur Don Jehan, ny encoire Sa Majesté, leur face. Et à ceste diffidence je ne voys que en façon quelconque l'on remédie, mais plustost qu'elle s'accroist. Et quoy que l'on aye escript en court et audit Seigneur Don Jehan, encoires n'est pourveu le lieu de Hopperus, ny y a, près de Sa Majesté, personne des Pays-d'Embas pour traicter les affaires; et les requestes particuliers s'accumulent, sans expédition, se remectant à quant il y aura quelcung, que Dieu sceit quant ce sera. Et ceulx des Pays-d'Embas dient que tout ce que Sa Majesté traicte de leurs affaires, est avec Espagnolz, qu'ilz tiennent pour ennemis mortelz; et sont persuadez qu'ilz les veullent ranger en servitude et les tyranniser, comme ilz vient faire sous le Duc d'Albe et le Commendador Major, et ceulx de la nation qui soubz eulx manioient les affaires. Je tiens que ce que dessus est l'Estat auquel l'on se treuve. Vostre Altèze, pour sa prudence et pour le zeele qu'elle ha au service du maistre et affection aux pays, verra s'il luy semblera debvoir faire de sa part quelque office, ou envers Sa Majesté propre, ou envers le Seigneur Don Jehan, sans mallegner (et de ce je la supplie); ayant jà tant escript sur cecy, et à l'ung costel et à l'autre, que je ne sçay plus que escripre; et me consume de regret, voyant le piteux estat des affaires de Sa Majesté à tous costelz, et craignant pis, si nous continuons au chemin que nous tenons, jusques à oyres; se perdant ce peu que nous reste de réputation, qu'est le seul que encoires nous soustient ung petit. Et si Dieu ne nous ayde, je crains fort que Sa Majesté, encoires de nostre temps (que Dieu ne veulle), ne demeure avec Espagne seulle. Et encoires Dieu sceid comme en ce cas l'on seroit en ce costel là.

XLI.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXX, fol. 134-155.)

Dole, le 26 juin 1578.

Res autem publicæ eo statu se nobis ostendunt, quod vix præsentem magis ambiguo cerni possent: non quin copias habeamus heroicas, sed quod nondum satis adhuc compertum sit, quibus nam monstris nobis digladiandum erit, imo ne id quidem constat, cum quantis. Nam si rumoribus habenda fides, Casimirus ab una parte præ foribus est: mirum sanè quem et qualem ille caseum nobis sit coagulaturus; ab aliâ autem parte minabundus accurrit Alenzonius, nisi forsân in diversionis studio proficiatur latius ac pinguius quam hæctenus. Videtur enim Regina mater id sibi studii sumpsisse; sed quid agat Gallus et Gallina, vereor ne sua potius quam nostra foveant ova; forsân superis gratum futurum quod omnium vicinarum provinciarum universa colluvies, nedum congreganda, quinimo et dissipanda, sub hoc præsertim Cœli climate ubi Christus colitur sincere. Video (me Hercle) capitaneum qui nihil non ausurus, modo ne invadentium multitudo nimis exorbitet; quo casu, ad tempus nutrietur bellum potius defensivum quam offensivum; habemus Namurcum et arcem, Charlamontium, Mariemburge et Philippiville; nidus profecto quadrangularis, vix ullâ potentia humana expugnabilis. A tergo habituri Luxemburgenses, et ex intervallos Burgondos. Omitto pleraque alia oppidâ jam recuperata, numero satis copioso, quæ priusquam denuo eripiantur, tempore opus erit ac viribus. Interea temporis augebimus nostras copias, quo tempore in paribus viribus haud dubie fortuna nobis aspiratura. Est enim causa Auraïci et suorum sectatorum adeo fœda, quod vel mœrus pudor Deos retinebit quominus favere lubebit. Princeps Parmensis paulo ante meum, instine discessum invadere cœpit ditiones Ultramosanas, nec non oppidum Lemburgense obsidere, quod nunc jam deditum spero, aut propediem

dedendum; ita enim ex aula ad me scribitur à Domino Assonvilio. Comes Berlamontius obiit; postridie filius, Comes Meganus, patrem subsecutus, eadem pompâ funebri cum patre sepultus. En breve compendium rerum publicarum; plura additurus, nisi metus superiorum mensium, etiam hoc tempore et loco calami luxuriam coerceret.....

XLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 30 juin 1578.

Cejourd'huy, sur le soir, l'auditeur de Vostre Altèze m'a donné les lettres d'icelle du xxv de ce moys, et peu de jours auparavant me donna celle du xix, en réponse d'une mienne longue et fascheuse du xiiii^e. Je loue Dieu que, avec les variations du temps et chaleurs, que du moins icy commencent grandes, Vostreditè Altèze se treuve saine et avec bonne disposition, en laquelle je le supplie la vouloir conserver. Il me desplaît très fort que le dépesché et le retour de Jehan Ferrante Zuñiga tarde tant; mais c'est l'ordinaire de nostre court, dont Sa Majesté en ses propres affaires reçoit tant de donmaigé. Mais je despère de la cure, tant est le mal enraciné. Il luy conviendroit comme, devant son partement des Pays-d'Embàs et despuis, je luy ay représenté suyvre le chemin que vouloit tenir feu l'Empereur de glorieuse mémoire. Mais les termes que tiennent ses ministres et en court et hors d'icelle, sont bien loing de là. Je tiens que Vostre Altèze, outre les lettres de Monsigneur le Prince son filz, en aura heu du Signeur Don Jehan, qu'a escript à tous les principaulx ministres d'Italie, et donne compte du succès de Philippeville. Il s'estoit allé purgé à Namur pour quelque ligière indisposition dont, grâces à Dieu, il estoit quicte; et se déliberoit de tost suyvre le camp, que soubz la conduite de Monsieur le

Prince, filz de Vostre Altèze, il avoit envoyé vers Limburg; et Octavio de Gonzaga, avec plus de 1000 chevaux et quelque infanterie, couroit de là la rivière, correspondant audit Seigneur Prince, que je ne vouldroy fût si volontaire et hardy. Dieu, par sa grâce, le veulle garder. Ledit Seigneur escript qu'il ouffre accord, et de recevoir chacun en grâce, obliant le passé de ceulx qui se vouldront reconnoistre et ranger de son costel, et qu'il ne veult que pacification; mais l'on ne le croit, pour les propos contraires, qu'il tient avec les gens de guerre, qui tous luy conseillent ce que leur convient, pour estre entremis en ce de leur profession; et ses lettres interceptés donnent tesmoingnaige de l'inclination que luy-mesme ha à la guerre, dont je ne m'esbeys, estant Prince jeusne et de bon cuer, ayant l'honneur. J'ay escript si particulièrement par mesdites lettres ce que je puis comprendre de l'estat de noz affaires, et de ce qu'il conviendrait considérer et représenter au Roy et audit Seigneur Don Jehan. Je diz par celles du XIII que, après y avoir pensé et repensé, je ne sçauray que y adjoûter, horsmis qu'il conviendrait avoir quelque personne près des Pays-d'Embas, dont l'on n'eust tant de diffidence, que peut embrasser les occasions pour moyenner accord. Et il est apparent qu'il y surviendra occasions pour les désordres entre les Estatz, et qu'il seroit plus que requis qu'il y eust en court quelcung au lieu de Hopperus; et que du moins en apparence l'on traicta les affaires des Pays-d'Embas, et en Espagne, et vers le Seigneur Don Jehan, par ceulx du pays, et que les dépesches se fissent en françois. J'ay quelque espoir que ce d'Alançon se resfroydira, par les offices que fera le nonce Gayaço¹, du voiaige duquel l'on escript de Lyon qu'en la court de France l'on en avoitjà la nouvelle. Et icy est venu en très grande diligence ung secrétaire des finances de Laubespine, pour procurer que le Pape mette en avant l'alliance de l'une des filles de Sa Majesté pour Alançon, pour le retirer de ses deseings, luy donnant avec icelle, ou les Pays-d'Embas, comme chose que l'on tient pour perdue, ou l'Estat de Milan, à l'exemple du traicté de Crespy. Mais Sa Sainteté sceit pièçà la volenté du nostre maistre sur ce, et qu'il n'y a en ce apparence. Aussi ne puis-je goster qu'il semble par *torcedores*², comme dient les Espagnolz, et quasi

¹ Voy. plus haut, p. 99.

² *Torcedores*. Voy. l'explication de ce mot plus haut à la page 80, note.

par force, l'on face faire à Sa Majesté ce que l'on veult. Le vray point est de parler cler, et de rompre résolument, si le parler ne souffit, ou ilz nous feront quelque meschant tour. La crainte que nous avons de guerre nous y mectra (si Dieu ne nous ayde) avec trop grand désavantage. Le fondement de l'office, s'il plait à Vostre Altèze de le faire, tant envers le Seigneur Don Jehan, que Sa Majesté propre, pourroit estre, à correction, que oultre le zeele qu'elle ha au service du maistre, l'ayant Sa Majesté déclaré sa vouldenté quant au voiaige qu'elle devoit faire, luy a donné occasion de plus continuellement penser aux affaires de ce coustel là, et de s'enquérir de ce que passe, et que selon l'information qu'elle en ha peu avoir, elle y treuve les difficultez touchées ausdites lettres, la doubte du succès par la force, la pénurie des vivres, si l'on n'est plus fort par la mer, et que à tout gagner, encoires seroit-il besoing venir à quelque accord, et à regagner les vouldentez et affections des subjetz; que seroit mieulx dois maintenant que après y avoir consumé temps et argent, au tant grand préjudice des aultres affaires de Sa Majesté, qu'il ne convient cesser les armes pour maintenant, mais donner tout le moyen possible à l'exécution. Et que, comme il est apparent qu'il y aura dissention et confusion entre les Estatz, que donneront, que l'on les embrasse, que le Seigneur Don Jehan soit adverty de l'intention de Sa Majesté, pour sans perdre temps par consulte, pouvoir besongner, et que l'on aye œil à regagner la confidence et affection des subjetz, toucher ung mot de la venue de Sa Majesté à Milan, que ne pourra estre mal prins de raison, oyres que l'on soubçonne que, oultre le publicque, peut mouvoir à Vostre Altèze le désir de veoir Sa Majesté, qu'emporteroit beaucoup pour l'estat d'Italie mesme; joingnant cecy en gros, avec le contenu en ladite lettre, il y auroit matière assez; mais comme j'ay jà supplié à Vostre Altèze, que je n'y soie nommé; car il souffit de mon coustel, ce que clèrement et souvent j'en ay escript à tous deux, si ce n'est trop. Au regard de Monsieur de Vergy, comte de Champlite, je le tiens aussi comme Vostre Altèze pour bon serviteur de Sa Majesté et affectionné au service d'icelle, mais qui n'oblie son prouffit; et pour avoir maniance, afin de aussi se monstrier afin d'estre entremis, donne nouvelles non fondées; et il a tousjours tenu fin d'avoir gens de guerre en Bourgongne, ordinairement entretenuz; que pour plusieurs raisons, souvent cy-devant considérées, seroit la ruïne du pays, et l'assemblée des Estatz, tenuz comme les derniers, de très grand préjudice.

XLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol 141-142.)

Rome, le 9 juillet 1578.

Je doibz response à voz lettres du onziesme du moys passé. Il me semble que les climatz sont changez, car vous vous plaingniez lors du chauld, et il n'y pas huict jours que icy il commence, et encoires bien modéré jusques à présent. Je n'ay aussi nulles lettres de Monsieur mon bon frère, sinon celles escriptes de Paris, et ne sçay où il se treuve maintenant. Par l'extrait d'une lettre que j'ay receu du Seigneur Don Jehan, vous verrez ce qu'il m'en escript et de mon nepveu d'Achey, mais qu'il ne me fait mention de Monsr de Champagney. Ce que vous me dittes de la lettre escripte au président pour suspendre pour deux moys les procédures, avec recommandation du secret de ceste suspension, me donne opinion qu'il y doibt avoir quelque practique secrette que l'on craint de traverser, et peult-estre afin qu'il se puisse retirer avec quelque sheureté; car le Seigneur Octavio de Gonzaga m'escript que le Seigneur Don Jehan l'a bien receu, et s'en rejouyt avec moy. Je le vouldroye veoir du coustel du maistre, avec contentement de Sa Majesté et de Son Altéze, et qu'il se fût bien justifié du passé. Et cependant il fault avoir patience de ce qu'on dit et considérer ce que nous dirions d'autres en cas semblable. Les saiges dient que les pilules et injures se doibvent avaler sans mascher, pour non sentir l'amer, et mesmes quant l'on n'y peult remédier.

Ceux qui s'aident du temps et en recoipvent les mercèdes et faveurs *sunt filii hujus seculi*. Bien pour eulx s'il dure. Cependant s'ilz font semer bruyt qu'ilz sont grandz ministres et qu'ilz ont tout crédit, ilz le font afin que nul ne se liève contre eulx; mais je me doute que le temps ne sera pas tousjours tel; et ce n'est pas tout d'avoir crédit : le poinct est de le sçavoir maintenir.

Je ne m'esbéroye que Sa Majesté voulut donner l'ordre du Toison à Mons^r le marquis de Varambon, car il le mérite, et de sa maison aulcuns l'ont heu. Il y ha plusieurs années que Mons^r le Conte de Champlite y prétend, et je tiens que si les affaires des Pays-d'Embas s'accomodent quelque peu, Sa Majesté ne différeroit de tenir l'ordre; car il y ha plus de troys ans qu'elle m'en ha escript.

Il me desplaict que Mons^r le Conte de Champlite donne tant de crédit aux corne-guerre¹ que vous dites, que sèment nouvelles à leur déseing et d'aultres, et que venans les advertissemens jusques au Seigneur Don Jehan, ilz le font varier en ses emprinses et le mectent en fraiz. Ce n'est pas le chemin pour maintenir crédit; car quant l'on se treuve deux ou troys fois forcompté, l'on n'y croit plus. Vous verrez par la coppie ce que par sa lettre Mons^r le Conte de Champlite m'a escript, et ce que je luy respondz. Je tiens qu'il entendra bien ce que je veulx dire, parlant tout doucement. Je vous prie ne faire semblant l'avoir veu et non le monstrier à aultres. Bien désire-je que quant vous entendrez où est Monsieur le Comte, Monsieur mon bon frère, et que vous aurez moyen de luy faire sheurement tenir voz lettres, que vous les luy envoyez. Je ne luy escriptz pour non sçavoir où il est.

La maladie de faulte d'argent est commune et si ordinaire à tous, que je ne m'esbeyz que Mr l'Ill^{me} Cardinal de la Baulme y aye part. D'icy au moys d'octobre, il y aura temps pour en trouver pour faire le voiage s'il veult venir icy. Le *Caritativum subsidium* n'est dehu en ce cas, mais il n'y ha mal de le prandre de ceulx qui le voudront volontairement donner.

C'est grand malheur que la court de parlement ne soit unie pour ayder à sousstenir son auctorité, que tant emporte à la bonne administration de la justice, et pour la tranquillité du pays, en quoy ni les ecclésiasticques, ny les villes n'ont plus le regard que les ungz et les aultres y souloient tenir: Il faut avoir regard au temps et faire le sourd jusques en son temps. Cependant je ne délaisse de faire tousjours quelque offre pour tenir les matières préparées, pour si en son temps l'on prandra le recours quant et où il sera besöing, et lors y aider; mais si j'apperçois que l'on se veulle reposer sur moy, et que ceulx qui sont sur le lieu et à qui, pour le debvoir de leurs charges il touche, n'y facent ce qu'ilz doibvent, je sçauray bien aller retenu

¹ *Corne-guerre*, partisans de la guerre, individus qui prêchent la guerre.

et veoir de loing, et laisser succéder ce que Dieu voudra. Cépéndant je tiens que laissant faire ceulx qu'ont maintenant les charges, sans nous en mesler, qu'ilz ne seront pas longtemps d'accord ensemble, et qu'ilz se feront la guerre entre eulx.

Je tiens que Mons^r Fonck passera en Espagne, où il a esté appelé, et s'en estoit excusé; mais l'on le doit avoir pressé de nouveaul. Ce que me le fait croire, outre ce que vous m'escripvez, c'est que l'on l'actendoit en Bourgongne, et que Thomas Balbany escript de Namur à son filz le docteur qu'est icy, qu'il procure d'aller avec luy pour estre entremiz aux affaires.....

Je vous mercye la part que vous me faictes par voz lettres de nouvelles sans vous en dire des Pays-d'Embas, puisque vous estes plus près et les avez plus certaines et plus particulières.

XLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Archives de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. III, fol. 142 à 146.)

Rome, le 14 juillet 1578.

Monsieur le prévost. Par voz lettres du xxvi de juing, que l'on m'a donné maintenant, j'ay entendu vostre arrivé en Bourgongne et la cause de vostre voyage. Ces troubles des Pais-d'Embas ont jà duré si longuement, que jà il seroyt temps que l'on y vit le bout, et jà y fust esté pièça mis remède, si l'on eust suivy vostre opinion et la mienne; mais l'on ha longuement voulu ignorer la vraye cause, et ceulx qui y sont intéressez ont faict ce qu'ilz ont peu pour persuader au Roy que tout le mal procédoit des subjectz mutins, hérétiques et mal affectionnez à Sa Majesté, pour les faire hayr d'icelle, combien que à la vérité elle y avoit très grand nombre de bons et très affectionnez subjectz et bons catholicques. Et l'on peult

cognoistre leur loyaulté quand la première fois le Prince d'Oranges print l'hardiesse d'entrer au pays, pensant y trouver tous à sa dévotion, pour l'haine conceue contre le Duc d'Alve et ceulx de sa suytte; et depuis les Hollandois et Zélandois l'ont appelé eulx-mesmes, et la cause est notoire, quoique l'on procure de l'en couvrir, et les façons et moyens par lesquels nous avons perdu les marinniers et la marine. Et j'apperçois fort bien que l'on tient en ombre tous ceulx qui dient que les faultes et mauvais gouvernement de ceulx qui devant le Seigneur Don Joan ont gouverné les pays, le mutinement advenu si souvent des soldatz espagnolz, le saccagement téméraire, et sans aultre fondement que de l'avarice de plusieurs villes, le rude traictement et insupportable vexation, la faulte de chastoy et de discipline, les correspondances d'Espagne si tardives, ce qu'il n'y a eu en court gens de conseil des Pays-d'Embas, que tout se soit guidé par conseil espagnol et les dépesches principaulx faictz en leur langue, la mauvaïse opinion que l'on ha monstré manifestement généralement de tous ceulx des Pays-d'Embas, soit cause de grandz maulx. Et combien que nulluy n'auroit plus occasion d'estre irrité contre ceulx desditz pays que moy, pour les termes dont l'on ha usé en mon endroit, si est-ce que ayant respect au service de Dieu et à la conservation de la Religion, et au très grand nombre des fort bons subjectz, et voyant le dommaige que Sa Majesté en tous ses affaires reçoit des altérations et guerres de ce coustel là, que enfin redonde au préjudice du Prince, ruynant les ruynant les pays et ses subjectz, j'en ay tousjours escript à Sa Majeste propre et à ses ministres (quoi qu'en puisse advenir) franchement et rondement pour la vérité et pour son service, et pour procurer que le tout se peust tost et paisiblement accomoder, et ne m'en repentz. Vous savez ce que souvent je vous en ay dit icy et escript depuis vostre partement, tousjours d'une sorte sans varier; aussi sçay-je ce que souvent vous m'en avez escript en mesme conformité. Les termes où à présent l'on se treuve, sont si exorbitans, si scandaleux et tant hors de toute raison, que je suis de la mesme opinion que contiennent vos lectres, que si jamais prince eust occasion de mouvoir cruelle guerre à ses subjectz, nous la voions maintenant, combien que je impute principalement tout le mal au Prince d'Oranges et à ses conseilliers héréciques, et aux abbez de Brabant et aultres, qui contre ce que souvent je leur ay remonstré devant mon partement des Pays-d'Embas, luy ont donné tant

d'auctorité qu'ilz s'en treuvent oppressez. Et combien de fois leur ay-je dict qu'ilz nourrissoient en leur seing le serpent qui leur rongeroit le cœur : *ut caverint a puero male præcincto*, si est-ce que je ne puis sinon avoir une extrême compassion à plusieurs gens de bien non participans de la culpe, et ausquelz ce que passe, et mesme contre la Religion, desplait amèrement, et toutesfois souffrent et sont tenuz pour culpables. Mais ainsy advient-il nécessairement en cas semblables. Dieu, par sa grâce, veuille estendre la main de miséricorde pour donner à tout remyde, puisque je désespère quasi des hommes, voiant le peu que s'est faict en cecy en tant d'années.

Du Seigneur Don Jehan je suis certain qu'il ha le cueur bon, et qu'il n'y aura danger qu'il craigne pour parvenir à ce qui convient pour le service du maistre, et avoit si bien commencé si l'on ne luy eust interrompu le cours, que l'on pouvoit concevoir de sa façon de procéder tout bon et joir, et avoit tant complu aux Estatz les deschargeant de gens de guerre, chose par eulx tant désirée, et procuront encores que Sa Majesté conferma le malheureux traicté de Gand, que de raison l'on luy devoit reconnaistre très grande obligation. Et puisque le Prince d'Oranges et ceulx qui luy adhèrent ont si exorbitamment contrevenu audict traicté, l'on ha grande raison de le tenir pour non faict, sans jamais y retourner, et que sy l'on veult traiter, ce soit avec aultres et meilleures conditions. Vous faictes grand fondement par vosdictes lettres du nyd, comme vous dictes, quadrangulaire des quatre villes, Mariembourg, Philippeville, Charlimont et Namur, avec la suyte du duché de Luxembourg et la jointe du conté de Bourgoigne, que n'est loing ; et aussy faiz-je moy ; mais je crains, comme j'ay souvent escript, la faulte de victuailles, pour la stérilité, mauvaïse volonté des voisins, et ce que les rebelles sont plus fortz en la mer ; et ne sçay que penser, quand je considère une infinité de grandes et puissantes villes plaines de peuple, et le temps, gens et fraiz que Harlem et Zirixée ont cousté avec si peu de fruict, et confie plus après l'ayde de Dieu, que n'abandonnera, comme j'espère, si juste cause en la discorde entre les Estatz, et que les pays tant destruietz ne pourront furnir aux fraiz, se continuant du coustel du maistre, suyvant les provisions que à cest effect l'on ha faict, pourveu que les résolutions s'effectuent à temps et non comme du passé ; à quoy pourra beaucoup servir l'empeschement du Turc en Levant, la ruyne de la France, qu'a peu de moyens, quoique la volonté soit très

mauvaise, et espère que ce d'Alançon, selon les nouvelles que l'on en ha, ce passera avant; et quant à Casimirus, après la mort de son père, je tiens qu'il y a plus de bruit que d'effect, ny n'ay jusques oyres entendu qu'il aye faict exploict de guerre d'importance, robbé et pillé si, et pressant le Seigneur Don Jehan, et luy pillant et ruynant de l'autre. Je tiens que les Estatz s'en lasseront tost, et sy la Reyne d'Angleterre venoit à décéder, que plusieurs treuvent en danger, vous verriez et Casimirus et les Estatz bien esbeyz.

Pleût à Dieu que Monsr Champagney, que n'a pas faulte de bon esprit et aultres qualitez, fût moings amy de son opinion et qu'il creut ceulx qui luy veullent bien. Je suis assuré que s'il eust suivy vostre advis et le mien, ses affaires se porteraient mieulx. Rhoda et Sancho Davila lui ont fort faict la guerre, et il le sent et le dommage que l'on luy fit en Anvers. Vous savez ce que je vous en ay escript, et m'esbeys de ceulx qui prengnent mal ce que j'ay escript que je désire qu'il se justifie, et que jusques je sache ce qu'il voudra dire pour ses deffenses, je ne le veulx ny condamner ny absouldre, qu'est terme que oyres qu'il se dit d'ung Turcq, ne se débvrais trouver mauvais, moings à mon advis d'ung frère. Je tiens à pis d'ung qui l'a condamné par ses lettres escriptes à plusieurs devant que de l'avoir veu et ouy, à la seule relation et information de ses ennemys déclarez; ce que estant venu à sa cognoissance a faict, comme je crains, plus de mal que de bien. L'on devroit plus considérer ce que j'ay tousiours si expressément escript que, s'il ne se justifie, je ne le tiendray ni pour frère ny pour amy ¹. J'espère que vostre voyage de Bourgongne servira de beaucoup, oultre ce de Besançon, qu'est l'apparente occasion de vostre voyage ², pour ce que vous aurez moyen de vous informer des affaires du pays et des humeurs que y reignent, et encoires des personnes et qualitez d'icelles de toutes sortes, dois les plus grands jusques aux moindres, puisque conversant avec eulx, vous sonderez facilement les suffisances ou faultes des personnes; et sy pourrez entendre comme procède le gouvernement et la justice, les foules que souffrent les pauvres subjectz, sur quel fondement de vérité l'on obtient les récompenses;

¹ Suivent d'autres particularités déjà connues sur M. de Champagney, et la suspension des procédures commencées contre lui, obtenue de Don Juan par les instances de M. d'Achey.

² Les démêlés entre le chapitre métropolitain et le magistrat de Besançon.

ceulx qu'ont gagné ou perdu aux passages des gens de guerre, pourquoy l'on donne les alarmes si chaudes que l'on veulle envahir le pays, ce que cela couste au Roy, pourquoy l'un a tant procuré et que j'entends se procure encoires d'assembler les Estatz, les surcharges que l'on faict au pays, outre la somme que s'accorde au Roy à couleur de répartir récompenses, sans le sceu et volonté de Sa Majesté, que aux derniers Estatz fut de plus de deux fois aultant que l'on accorda à Sa Majesté, à quy l'on n'accorda la somme que se demanda à couleur de la pauvreté du pays, qu'est tant foulé et en tant de manières, que je m'assure vous en aurez pitié, quand vous sçauvez ce que passe. L'on a longtemps combattu, du temps de nos prédécesseurs, pour avoir gens de guerre au pays, outre ceulx qui sont nécessaires aux places fortes et qu'ilz fussent entretenuz ordinairement tant de bendes de gens de cheval que de infanterie. Feu l'Empereur de glorieuse mémoire n'y ha jamais voulu condescendre; car il entendoit que ce seroit ruyner le pays estans là noz gens trop volontaires; et se sont bien treuvez noz ancestres de recourir à la protection des Suisses pour asseurer le pays, sans y assembler forces, doubtant qu'elles causeroient plus d'y attirer les voisins sur eulx, que pour servir d'aultre chose mieulx au pays.

L'on y a introduit beaucoup de nouvelettez pernitiuses dois quelques années en ça, contre l'auctorité de la justice et de la court de parlement mesmes. Vous entendrez les brigues pour les nominations que se font de personnages pour la court de parlement, et pourrez remarquer quelz sont aucuns de ceulx que de quelques années en ça l'on y a mis. Aussy pourrez-vous là sçavoir les practiquer de plusieurs et d'aucuns de la court de parlement¹, mesmes pour commouvoir les Estatz contre l'auctorité de Sa Majesté sur le poinct des ordonnances et les deniers que l'on ha compté au pays, que l'on dict avoir esté payés à aucuns en la court de Sa Majesté pour obtenir les dépesches qu'en rapportèrent les ambassadeurs; et le temps fera cy-après congnoistre combien iceulx sont et seront cy-après préjudiciables à l'auctorité de Sa Majesté propre. Tout cecy, dis-je, afin que estant là, vous y faictes quelque considération, et mesmes pour dextrement vous enquérir de ce qu'en est, non pas pour à présent mettre la main au remède (car il n'est pas temps), mais afin que l'ayant entendu, quand vous serez en

¹ Voy. au sujet de ces difficultés le tome VI, pp. 244, 277, 515.

court près de Sa Majesté et que l'on demandera remède, que vous soiez informé; et je remets alors de vous en escrire plus amplement. Ce ne sont poinctz qu'il convient traicter exactement pendant que l'on manie les armes, auxquelz il convient que ceulx de longue robbe coulent beaucoup de choses : car à présent, près du Seigneur Don Juan, ceulx qui manient les les armes seront plus volontiers escoutez què ceulx de la plume.

Je suis fort aise d'entendre que finalement vous vous seriez résolu d'accepter la charge d'aller servir en court, près de Sa Majesté; car je tiens que vous y serez fort à propos pour le service d'icelle, et que ce sera le chemin de vostre grandeur. C'est la mesme charge que feu Monsr de Granvelle, Monseigneur, que Dieu absoille, et moy successivement y avons heu et aux mesmes gaiges; et tenant soing d'y garder vostre lieu et auctorité, avec la gravité requise pour vivre avec la nation, j'espère que tout ira bien, si des Pays-d'Embas vous estes bon correspondant, comme il convient, faisant les dépesches en français qu'il faut introduire peu à peu, et que les papiers demeurent entre voz mains ou de secrétaire que vous soit confident, qu'est le chemin pour facilement et sans bruis en exclure les estrangers, qui sans les entendre, se veullent fourrer dedans, et par ce moyen en peu de temps sçauront bien peu des affaires. Je tiens que vous m'entendez; et si l'on veult de Bourgoigne et des Pays-d'Embas envoyer conseillers comme régens, ayez regard à ce que se soyent gens qui y duysent et qui se rangent soubz vous. Boisot, le protonothaire, De la Lain, Renard et Clerq venoient chez nous au conseil pour les affaires de justice quand l'on les y appeloit; pour affaires d'estat et de gouvernement ilz n'y avaient pas grande part, sinon celle que pour quelque respect nous leur voulions donner. Ne vous meslant des affaires d'Espagne, vous éviterez l'envie de ceulx du pays; mais les ambassadeurs de France, de l'Empereur et d'Angleterre, je dis les nostres, vous donneront de la peine, pour les avoir Sa Majesté choisy Espagnolz crudz, que ne savent la langue ni les affaires, ny congnoissant les gens ny les affaires que se traictent en ces trois lieux, ont ordinairement plus de respect à ce qui concerne les Pays-d'Embas que à ceulx des aultres royaumes de Sa Majesté, dont j'ay bien préadverty Sa Majesté plus d'une fois; mais l'opinion d'Espagne a en ce prévalu, peut estre pour non avoir heu Sa Majesté, durant ces troubles, l'opinion que je voudroye de ceulx des Pays-d'Embas et de Bourgongne.

Il vous faschera de changer de naturel, faisant du jour nuit et à la façon du pays¹ ; mais vous estes de complexion pour vous accomoder à tout, et assurez-vous que où vous et moy soions, vous trouverez tousiours en moy la sincérité d'affection en vostre endroit que vous y avez peu congnoistre, et que je vous correspondray et aux affaires et au surplus, jusques au bord. Au regard du prévost d'Ayre, il a suyvi ce que je luy ay escript et ceulx qu'ont obtenu le placet ny n'avoie sceu la contradiction de voz gens. Je tiens que vous n'en avez escript audict prévost, que je sçay vous honore et vous respecte, vous recongnoissant, à ce je vois, toute obligation ; et ne vous pouvant escrire ny ayant lettre de vous, il se sera accomodé à la poursuytte de Damblanc, ancien serviteur, et qui meu de son interest ha désiré ceste pièce que luy a esté à propos, estant, comme vous pouvez là entendre fort ancien, par où tout au plus il mérite pardon, et mesme estant bénéfice dont Sa Majesté n'a jamais pourveu comme d'autres semblables prioreyz ; mais je ne veulx entrer à debaptre le droict, ains m'en accorder avec vous seulement. Il me reste à dire que au prévost d'Aire et à Damblancq, mon ancien serviteur, l'on feroit grand tort de les tenir pour rebelles, à cause de non estre, suyvant vous l'édict, sorty du pays ny se retirer devers le Seigneur Don Juan, ayans et l'ung et l'autre estes mal traictiez, comme affectionnéz au service de Sa Majesté, et peult-estre encoires pour mon respect ; et je suis certain qu'ilz désireroyent en pouvoir partir, et encoires estre icy près de moy ; mais ilz ont gens sûr eulx qui les espient pour les trousser si l'on les peult rencontrer. Et, comme je l'ay escript plus d'une fois à Son Altèze, il ne se doibt tout esbeyr si conseilliers, serviteurs de Sa Majesté et aultres bons subjectz ne bougent de où ilz sont pour l'aller trouver où il est ; car ceulx qui sont telz sont espiez, et l'on ha l'œil sur eulx, et s'ilz bougeroient perdroient la vie, leurs femmes, enffans et bien, sans faire service, se trouvant soubz les armes et forces des rebelles, et celles du Seigneur Don Jehan loing pour les garantir. Et seroit à mon advis chose inique, contre Dieu et toute raison, de les tenir pour rebelles ny de procéder contre eulx comme telz. Aultre chose est de ceulx qui portent les armes et ont charges volontaires contre Sa Majesté et Son Altèze ; et vous prie ainsy d'entendre de vostre coustel pour non faire tort à personne. Je prie à Dieu faire mercy à

¹ L'habitude de faire nuit pendant le jour, et jour pendant la nuit, a toujours été admise à Madrid.

Mons^r le Conte de Berlaymont et à son filz ¹; vous le congnoissiez. Mons^r de Cambray est encoires icy et luy ha Sa Majesté donné pension de milz ducats sur Plaisance en Espagne.

XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I^{er}, fol. 153-154.)

Rome, le 14 juillet. 1578.

Despuis mes aultres lettres escriptes, j'ay receu les vostres du vingt quatriesme du moys passé avec celles que vous m'avez adressé du Seigneur Don Fernando, Monsieur mon bon frère, et celles de Monsieur le prévost Fonch. Je respondz par celles que sont cy-jointes à l'ung et à l'autre, et j'espère que à l'arrivée de mon pacquet ledict Seigneur Don Fernando sera ja en Bourgongne, puisque pour y retourner il n'actendoit que la responce du Seigneur Don Jehan.

A ce que j'appërçois par voz lettres, vous avez ja prins quelque ombre et soubçon contre Mons^r le prévost Fonch, pour ce qu'il négocie avec Mons^r le Conte de Champlite et le président. Et que peult-il faire aultre chose, estant vraisemblable que à eulx et à la court de parlement l'on l'aura encheminé respectivement pour les affaires pour lesquelz l'on luy ha commandé qu'il face le voiaige. Je le tiens pour bon amy et homme prudent et clervoyant, et que voudra entendre de chascun ce que l'on luy voudra que pour congnoistre les affaires et humeurs du pays, que à la vérité sont estranges, et y a bien affaire d'y vivre et drapper avec les meilleurs, si grandes sont les pessions et soubçons. Et l'on tient là que les plus saiges sont ceulx qui plus soubçonnent et interprètent ce qu'ilz voient à pis. Il m'escript fort honorablement de vous, et a grand contentement de vous

¹ Gilles de Berlaymont, père, mourut le 17 juin 1578. Son fils Lancelot, comte de Meghem, le suivit au tombeau le lendemain.

avoir trouvé là et de reconnoistre en vous l'ancienne amitié icy commencé à Rome; et s'il évite de donner soubçon par trop de conversation, il faict saignement.

Mons^r de Champagny eust faict plus prudentment de suyvre l'advis dudit Seigneur Fonch et le mien, que le sien et de ceulx que luy ont soufflé aux oreilles. Il s'est faict un grand tord, et nous en souffrons tous pour son respect, et n'y ha nully qui ne craingne d'en tumber en ombre. Ce sont choses trop délicates; et de la lettre du Seigneur Don Jehan, pour suspendre les procédures, l'on veoyt qu'il ne faict pas de fabueur, actendu ce que font ceulx des Estatz contre ceulx qui sont à la suyte dudit Seigneur Don Jehan; et vous sçavez comme ilz vous traitent et moy aussi. Du secret que ledit S^r vouloit qu'on garda de sa lettre, je faisoye les conjectures que vous verrez par mon aultre lettre : je voudroye que je ne m'y forcomptasse.

Vous ferez fort bien de faire audit S^r Fonch tout le plaisir que vous pourrez et de l'informer à la vérité de ce que vous verrez convenir au bien du pays, procurant que aultres luy parlent de mesme, mais modestement, et de sorte qu'il ne puisse prandre ombre et penser qu'il y aye plus de passion que de raison, mais que l'évidence luy monstre qu'en tout il y aye bon zéele. Il m'escript aussi qu'il pense aller en Espagne, où je tiens qu'il se sçaura faire valoir; et quant au priorey de Saint-Nicolas, je luy en respondz, correspondant aux ouffres qu'il me faict par ses lettres, et suis d'adviz que l'on doibt tenir le tout en suspens, sans le travailler ny troubler plus avant sa possession, actendant nouvelles de Damblaing, à qui je feray parler comme il convient.

Dieu doint qu'il treuve moyens pour mettre à repoz la cité de Besançon. Monsieur de Geneville est retourné avec ledict S^r Fonch, auquel il ha heu loisir de dire beaucoup de choses, et de l'informer; et vous pourrez entendre dudict de Geneville ce qu'il ha traicté de la volenté du Seigneur Don Jehan en mon endroict, et des principaulx que sont à sa suyte. Et si vous avez parlé avec le Seigneur Gabriel de Cervillon, vous aurez peu congnoistre que luy et ses frères me tiennent pour amys.

Je ne sçay si je vous ay dit, par mon aultre lettre, le trespas de Mr de Trente¹, qu'estant allé à Tivoli pour penser, dois là passer à ses places de

¹ Christophe de Madruzzi, mort le 7 juillet, le jour même de sa naissance, à l'âge de 66 ans. Sous

Galèse et Soriano. Il at esté là arrêté et là l'on enterré près du Cardinal de Ferrare audit Tivoli. Il ha beaucoup de biens et grandes debtes. Mons^r le Cardinal Madrutz est son héritier, que peu auparavant estoit party pour Allemagne; et son frère le Conte de Chaland, qui réside pour ambassadeur de Mons^r de Savoye, faict en absence du Cardinal les affaires de la maison mortuaire. Farnès a succédé à Trente, à l'évesché de Porto, Sabello en celle de Frascati, que laisse Farnèse, St-George, frère du Seigneur Gabrio, en l'évesché *Sabinensi* et moy au tiltre de *S^{ta}-Maria Transiberina*, que tenoit ledit St-George, laissant le tiltre de Saint-Pierre *ad vincula* à *Varmiense*.

Quant aux nouvelles, je me remectray à mes précédentes. Pleust à Dieu que ce Malines fust esté véritable. L'on se lasse jà tant du Prince d'Oranges, que je ne m'esbeyroye que doires en avant l'on vit beaucoup de changemens. Ledit Prince ny Mathias ne voudroient Alençon plus fort qu'eulx aux Pays-d'Embas, et je tiens que la borrasque françoise, avec peu de pluye, deviendra bonasse; et comme j'escryptz à Mons^r le Conte de Champlite: « Il est peu apparent que Casimirus voulut venir rencontrer le » Seigneur Don Jehan; prenant son chemin par Bourgogne au duché de » Luxembourg, il ne luy seroit pas sheur. » Aussi escrypt l'on d'Allemagne que ses gens s'encheminent vers Cologne, pour à l'entrée estre aydé des Estatz; et n'estoit encoires prest, ny aura tant de gens comme l'on disoit.

(Le reste de la lettre parle d'un projet de mariage d'une nièce du Cardinal, appelée Bonvallot, duquel on ne lui a point encore fait part. Il s'en rapporte du reste à l'assentiment des autres parents.)

Charles-Quint et Philippe II, il avait été employé dans les négociations les plus importantes en Italie et en Allemagne.

XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 19 juillet 1578.

L'auditeur de Vostre Altèze m'a donné ce jourd'huy celle qu'il luy ha pleu m'escripre de sa main du 15 de ce mois. Il se prépare pour, obéissant au commandement d'icelle, l'aller trouver, combien que je suis assheuré qu'il aura donné compte particulier à icelle de la sentence de la Rota¹. Sur quoy je parla à l'auditeur Brabo, à qui la détermination desplaet, puisque il est apparent que, par les pièces produytes par Vostre Altèze, il est apparent que le décret se révoquera. Les autres s'excusent par dire que puisque se révoquant, Vostre Altèze n'aura en ce préjudice, qu'il soit esté bien, comptaire à partie adverse tant favorisée; mais certes je ne l'entendz pas ainsi. Enfin c'est chose dangereuse d'estre au jugement des hommes. Ledit auditeur, arrivant devers elle, luy donnera compte de tout ce que se passe, et du passé. Je louhe Dieu que j'entendz, par sesdites lettres, et ce que m'en ha dit ledit auditeur, que Vostredite Altèze se treuve en bonne santé, avec sa compaignie, que je luy supplie luy vouloir conserver. La mienne et la vienne propre seront tousjours desdiées, pour les employer au service d'icelle, en ce qu'il luy plaira de commander. Nous n'avons lettres fresches de la court que du vi^e du mois passé. Le Pape en ha du xii^e, desquelles nous n'avons peu comprendre aultre, fors que la bonne santé de Leurs Majestés, et de ceulx du sang, et que les affaires du Marquis de Mondejar passent quelques bourrasques, pour tant de plaintes que se font contre luy. L'on nous escript de Gennes que l'on y actend d'heure à aultre les galères de Marcello Doria, et aussi le commandeur Gil d'Andrada, avec espoir que sur icelles viendra quelque courrier qui nous apportera lettres fresches. Dieu doint qu'en icelles nous ayons quelque bonne nouvelle; et celle que me donneroit plus

¹ Voy. plus haut, p. 87.

de contentement, seroit bonne résolution sur les affaires de Vostre Altèze, que je m'assheure que Jehan de Ferrante ne laisse de solliciter; mais la longueur de nostre court est à la vérité insupportable. Et ay compassion grandè à Vostre Altèze de la veoir si longuement en suspens, et considèrent peu ceulx qui la conseillent à Sa Majesté. Et si je l'osoye dire, Sa Majesté prepose le jugement que l'Italie et hors d'Espagne, toute la reste du monde en faict. J'en suis jà de mon coustel si longuement et par tant d'années combaptu, que j'ay aprins à le comporter avec quelque peu plus de patience. Monsigneur l'III^{me} Cardinal Farnès ha lettres fresches de Monsigneur le Prince, filz de Vostre Altèze, que je tiens en aura aussi, et que l'on l'aura adverty du contenu de celles venues pour ledit Signeur Cardinal, qu'est en effect qu'il ha forcé Limbourg à se rendre, qu'est exploit d'importancè¹; mais quant à Mastrich et Malines, à mon grand regret, il n'en est riens, pour avoir esté, comme l'on dit, les practiques descouvertes; dont je me doute, que ceulx qui nous y estoient favorables, seront maltraictez, que n'est peu de mal; et si crains que cela serrera le chemin à aultres telles pracliques. Les Espagnolz de Sicile et de Milan, et les chevaulx ligiers passaient par le comté de Bourgongne, soubz là conduyte du Signeur Gabrio de Cerbillon, à qui le Signeur Don Jehan avoit escript qu'il les rassembla audit comté, pour faire la reste du chemin avec la sheurté requise; dont Son Altèze avoit doubté, pour les alarmes que Monsieur de Vergy, Comte de Champlite, luy a donné, comme si Monsieur d'Alançon, et Casimirus et les gens qu'ils levoient à tous coustelz, se deussent ensemble ruer sur ledit comté de Bourgoingne, pour serrer le pas ausditz Espagnolz et se saisir du pays; mais ledit Signeur de Vergy escript luy mesmes, que ceulx que se levoient en Lorene pour ledit Casimirus, que n'arrivoient à 900, marchaient jà vers Saverne, pour aller trouver ledit Casimirus. Et d'Allemaigne l'on escript que les gens dudit Casimirus s'encheminoient vers Cologne, qu'est plus apparent, pour entrer sheurement aux Pays-d'Embas, avec la faveur des Estatz, que luy gardent le front. Et Vostredite Altèze se

¹ Le siège de Limbourg est raconté dans tous ses détails par l'auteur de *Los comentarios de la rebellion y guerras civiles de Flandes*, t. LXXII, pp. 121 et suiv., publié par les auteurs des *Documentos inéditos*. Limbourg fut pris le 13 juin 1578. Voy. AITSINGER, p. 562, HARÆUS, t. III, p. 277, *Mémoires anonymes*, t. II, p. 288, où se trouve l'acte d'accord entre les habitants de la ville et le prince de Parme.

souvient qu'il n'est jamais entré en France, sans actendre que les François le vinssent prendre aux frontières, pour l'introduyre s'heureusement au royaume. Et jusques oyres, et luy, et les gens ausquelz il ha commandé, se sont plus monstrez vaillans au pillage que au combapt. Et s'il eust prins le chemin de Bourgogne, il luy eust convenu entrer par le pays de Luxembourg, où il eust trouvé le Seigneur Don Jehan en teste, et le pays de Luxembourg plus propre pour les Espagnolz, estant boussu et plain de boys; mais ces nouvelles de Bourgogne sont esté faictes à propos du deseing particulier, comme je l'ay escript, et coustera bon au Roy, outre la ruyne du pays. L'on escript que les Estatz ont escript à Alançon luy remercyant ses ouffres, comme Vostre Altèze aura entendu; et s'en parle maintenant fort froydement. Il n'y avoit argent; et l'on dit que la négociation avec luy a esté de la mente de Monsieur de Lalain, qu'a plus promis que les Estatz ne vouloient, ny à tant de crédit, ny convenoit au Prince d'Oranges, ny moins à Monsieur l'Archiduc Mathias voir d'Alançon fort dedens les pays. Et tiens que, pour ce coup, il n'y aura aultre du secrétaire Laubespine, jusques oyres l'on luy ha respondu avec généralitez. Je ne sçay si enfin Sa Sainteté proposera que Alançon fit l'emprinse d'Angleterre, pour luy donner pasture; mais il n'y a argent. L'on verra, si l'on luy propose, ce qu'il dira. Le premier sera de demander au Pape grandes aydes. Cependant passera leste. Une chose me donne penne largement, et je l'ay piéça craint, me souvenant de quant le Roy Henri arriva jusques à Strassbourg, que sans combaptr il perdit tant de noblesse et de chevaulx, pour avoir commencé son voiaige en febvrier. L'on escript d'Allemaigne à Venise que l'on mouroit de flux au camp, et si crains tousjours la faulté de victualle.

J'ay plusieurs lettres de Bourgogne fresches, que donnent advis du trespas de Monsieur de Barlaimont et du Comte de Meghe, son filz, et que de l'ung à l'aultre il n'y ha heu que deux jours, et se firent des deux les exèques ensemble. C'est dommage. Dieu leur pardoint. Le nonce Gayaço est piéça en la court de France, car il y a long temps que nous heusmes nouvelles de son passaige par Lyon. Mais jusques oyres nous ne sçavons riens de son besogné. Il est apparent que les Estatz se désuniront, et qu'il pourroit survenir occasion pour moyenner accord; mais ilz ne traicteront jamais volentiers avec le Seigneur Don Jehan, pour la diffidence,

comme je l'ay escript. Mais si Vostre Altèze l'escripvoit, l'on jugeroit qu'il se fit à aultre fin que du publicque; ny ne sçauroye dire pour maintenant davantage que le contenu en ceste et en mes précédentes, se communicant à la reste à Aldobrandino les advis que viennent.

XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 155-156.)

Rome, le 50 juillet 1578.

Je respondray par ceste aux vostres du pénultiesme du moys passé, en préalable de la penna que vous prenez de si particulièrement m'advertir de ce que vous entendez.

Il y a près de deux moys que l'on n'ha du Seigneur Don Jehan lettres en Italie, et aultres qui manient les affaires; ny d'ung coustel, ny d'aultre n'osent escripres. Cependant les nouvelles que viennent du coustel d'Allemagne sont entièrement contraires à celles que viennent de Lyon, que procède des passions diverses, et ne sçavons ce que nous devons croire. Je m'arreste plus à vostre lettre et ad ce que aultres escripvent de par de là, pour estre plus voysins encoires que ceulx de nostre payz, qui sont au camp ne rencontrent pas tousjours à compter au juste ce que passe.

Les termes dont l'on use à l'endroit de Monsieur de Champagny pour précipiter la sentence, pour les desseings que contiennent voz lettres, se fondent sur l'opinion que l'on ha conceu de luy et de ses actions, pour non veoir aulcune justification sienne, et pour le désir et espoir que aulcuns ont d'en prouffiter. Il n'est temps maintenant de faire ressentement contre ceulx qui mesparlent et descouvrent ce qu'ilz ont en l'estomacq, et mesmes que par leurs lettres ilz font démonstration d'amis; l'on le peult mettre en note pour s'en souvenir après. Et certes je reconnois obligation à Mons^r le

conseillier Grivelet¹ pour les termes que je voys il ha tenu, fondez en raison, justice et gratitude, contenuz au billet que vous m'avez envoyé des propos que se sont passez. Si Mons^r de Champagney s'est oblié à faire chose contre son devoir et dont il ne se puisse justifier, je ne le tiendroye ny pour frère, ny pour amy, ny luy seroit personne plus contraire; mais il seroit dur de le condamner sans l'ouyr, précipitant la cause comme vous m'escripvez, et vous merceye très affectueusement les bons offices que vous faictes pour empescher ladite précipitation; et le fondement est bon sur la lettre que Mons^r le Conte de Champlite vous ha escript, et ce qu'en dit ou leut au conseil Mons^r le Président, et que vous en dit rencontrant le premier², Charton. Peult-estre suyvra l'on l'adviz de la court de consulter le Signeur Don Jehan³; et cependant la diligence que vous avez faict d'advertyr que l'on revoye les testamentz à Besançon est fort à propos pour veoir les substitutions pour s'en servir par l'adviz de ceulx qui nous servent de conseil. Ce dont je me soubviens de cecy est que, par le testament de feu Monsieur de Granvelle, mon Seigneur et père que Dieu absoille, la sustitution n'estoit que jusques à l'eage de vingt-cinq ans. Si cependant quelcung des héritiers décédoit sans enfantz légitimes, feu Monsieur de Champagney, par son testament, substitue feu Monsieur de Chantonnay à Monsieur de Champagney s'il décédoit sans enfantz légitimes. Par le partage de la maison de Besançon, seigneurie de Granvelle et d'Ornans et les appendances, il y ha substitution, et en la seigneurie de Champagney, feu Madame, par son testament, substitua pour sa part des biens qu'elle deslisse à ses héritiers. Et aussi y a il au contract passé dernièrement à Besançon substitution, comme il se pourra veoir par les pièces que sont par-delà, et s'en pourront noz gens servir, si l'on vient à passer plus avant.

Monsieur le Conte ne me faict mention de la retraicte de Mons^r de Champagney, ny Monsieur le Conte de la Roche, qui me dict s'estre fort mal trouvé à Paris; mais que deux chirürgiens, l'ung du Roy, l'autre du Duc de Guise, luy avoient donné quelque allégement, mais qu'il n'estoyt bien;

¹ Jean Grivelet, conseiller, avocat fiscal au parlement de Dole de 1569 à 1584. En 1584, il fut nommé conseiller laïc. (GOLLUT, *La république séquanaise*, col. 227, 1765.)

² On lit en marge : Doyen du parlement.

³ « Au surplus, M^r le Conte ne me faict mention de la retraicte de M^r de Champagney. » (Note de M^r de Champlitte.)

et toutesfois se déliberoit de continuer son voiaige; et puisqu'il vous escript de retenir les pacquets que viendront pour luy, il sera bien de ainsi le faire.

Ce que vous me dictes des hommes d'armes françois en Picardie, sur les frontières des Pays-d'Embas, me tient aussi en penne, pour le respect dudict Seigneur Conte, Monsieur mon bon frère. Dieu par sa grâce luy doit bonne adventure.

D'Allemaigne l'on escript qu'il n'est rien de ce de Gravelinghes; mais de Lyon l'on escript de mesme que de Bourgongne; ne sçay si de la mesme source; mais l'on adjouste que les Estatz eussent décapité Mons^r de Rasinghien et aultres pour l'opinion que l'on avoit qu'ilz tinssent le party du Roy et du Seigneur Don Jehan, et que Mons^r de Champaigney se fût saulvé, doubtant qu'ilz n'en fissent aultant de luy. Enfin vous pouvez penser la penne en laquelle je suis jusques je sache plus de certain ce qu'en est.

(Autre avis du Cardinal sur le mariage de Mademoiselle Bonvallo^t, dont il est question dans la lettre précédente.)

Puisque Mons^r l'Ill^{me} Cardinal de la Baulme n'a jusques à oyres riens résolu sur sa venue en ce lieu, il est apparent que, pour les challeurs et le danger du changement de l'air qu'est icy si grand, il ne s'en partira devant le septembre. L'on verra ce que lors il vouldra faire, et cependant aura temps de faire ses apprestes et provision d'argent pour son voiaige. Peultestre prétendra-il, pour éviter les fraiz, que l'on luy envoie là le chappeaul, comme on a faict au beaul-frère du Roy Très-Chrestien ¹, et maintenant au chancelier Birago ², et qu'il prandra pour prétexte que, sans sa personne, la Religion, que repose du tout sur ses espauls, se perdrait par delà. Il s'en fault remettre à luy; et mesme à ce que je voys de ce que vous m'escripvez, je n'auray pas mal deviné disant, quant il fut créé, que je m'assheuroye qu'il trancheroit gros, et qu'il tiendrait à hault pour la dignité dont aultres pourront valoir qui en ce collége le précédent, combien que je louhe toujours la modestie, quant elle n'est accompagnée d'indécence.

Si Monsieur d'Alençon. faict emprinses, il est plus apparent qu'il tirera

¹ Charles II de Lorraine-Vaudemont, dit cardinal de Vaudemont, frère de Louise, femme de Henri III, roi de France. Nommé cardinal en 1578, il mourut le 30 octobre 1587.

² René Birague, Milanais, créé chancelier de France en 1575, cardinal en 1578. Il mourut en 1589.

droit vers les Pays-d'Embas, plustost que en Bourgogne, pour non perdre temps, et mesmes que jà les gens pour la pluspart sont avec le Signeur Don Jehan; et en tous cas, nous n'avons apparemment nul meilleur remyde que de recourir aux Suysses, comme j'ay tousjours dit et escript; et si aultres ne nous font la guerre que François, qui me voudra croyre, Sa Majesté aura bon moyen de les en faire repentir et les rappeler au lougis. J'entendz qu'ilz ont du trouble en leur propre maison, et s'ilz sortent de France, en auront tost dadvantaige. Le Roy commande que nos galères s'assemblent, et les Italiens et Allemans apperceuz se pourroient mettre sur icelles. D'armée du Turc, il n'y a que craindre pour ceste année, pour l'empeschement que donne le Sophy, et les gens propres du Turc se sont mutinez en Nicosia, Famagosta en Cypre et tué leur chief Arapamet, pour le rude traicement qu'il leur faisoit, et y vad pour remédier Lachati avec 18 galères.....

 XLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 157-158.)

Rome, le 26 juillet 1578.

L'ordinaire de Lyon venu présentement m'a apporté voz deux lettres du moys passé et avec icelles la coppie que vous y aviés joinct du recès de la diette de Baden et les coppies des lettres y adjoustés, que me donne grand contentement, pour veoir par là la faveur bien grande que nous font lesdits des Lighes. Les lettres pour Monsieur d'Alençon ne sont pas fort nécessaires, puisqu'il enchemine ses gens aux frontières de Picardie, où il est aussi allé et ha passé à neuf petites lieues de la court du Roy de France, son frère.

La Royne-mère ayant donné audience secrette à l'archevesque de

Nazaret ¹, luy ha enchargé d'aller droict vers ledit d'Alençon, et qu'il ne fit semblant d'avoir parlé à elle ny à aultre, et dit qu'elle le suyvroit pour se plaindre de luy, de ce qu'il ne luy gardoit la parole, luy ayant promis de n'aller aux Pays-d'Embas; et ont fait publier ung édict déclarant confiscation de corps et de biens contre ceulx qui suyvront ledit d'Alençon, comme ilz firent quant le conte Loys de Nassau, avec l'assistance seulement de François, print Valenciennes et Montz. Ilz doibvent tenir le Roy et ceulx de son conseil pour simples, s'ilz pensent qu'ilz n'entendent les ruses ².

Les gens dudit Alençon sont de ceulx du Roy son frère et sont dedens les villes de Picardie, ny ne fait ung pas sans le sceu et volenté de son frère et de sa mère, que le gouverne tout; le bon est qu'ilz dient que ledit Roy arme pour s'opposer à son frère. J'entendz pour moy que ce soit pour l'ayder, et sur ce fondement doibt le Roy nostre maistre faire son compte pour se préparer, s'il ne veult faire ung bien grand forcompte.

Prenant ledit Alençon le chemin de Picardie, et Casimirus celuy de Cologne, c'est bien loing de nostre pays qui, j'espère, eschappera, avec l'ayde de Dieu, encoires pour le coup, et vad bien que l'infanterie espagnole et les chevaulx legiers ayent continué leur chemin. Pleut à Dieu que le nouveaul régiment et les 300 harcquebousiers à cheval de Bourgoingne eussent prins le mesme chemin du camp, puisque comme j'escripviz dernièrement à Mons^r le Conte de Champlite, ilz ne serviront, estantz là où ilz sont oysifz, que de manger le pays jusques aux os, quelque bon ordre que l'on die y voulloir donner, et au camp, ilz pourront servir de quelque chose.

J'ay lettres de Paris du Seigneur Don Fernando du septiesme de ce mois, que l'ambassadeur de la Religion de Malte m'a adressé. Il actendoit encoires responce du Seigneur Don Jehan, et n'avoit nouvelles de celluy que Monsieur d'Aiglepierre dict luy avoir esté envoyé.

Quant à Mons^r de Champagny, s'il ha envie de se retirer, l'on ne fait riens pour luy de le publier; car cela pourroit rompre ses deseings et le mettre en dangé. Dieu le veulle bien inspirer et luy faire la grâce de si

¹ Fabius Mirtus, Frangipani, évêque de Cajazzo. Voy. plus haut, p. 100, note 4; et p. 109.

² Ces ruses sont parfaitement indiquées dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 256, et à propos des sièges de Mons et de Valenciennes, développés dans les volumes précédents.

bien se purger, que le Roy et le Seigneur Don Jehan en puissent prendre contentement.

La saison est maintenant telle que ceulx qui manient les armes font aux affaires ce qu'ilz veullent, et je regrette que près du Seigneur Don Jehan gens de longue robe et d'expérience n'ayent plus de crédit. . . .

XLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1753.)

Rome, le 1^{er} août 1578.

Je rendz grâce à Dieu de la bonne nouvelle que j'ay receu, par sa lettre du xxx du moys passé, de sa bonne santé, que je supplie sa divine bonté luy conserver par infinies années, et moy en la bonne grâce d'icelle. Je ne reprendray ce du procès, puisque de son auditeur Hoio elle ha heu si particulière information de ce qu'est passé. Et certes j'ay senti ce que pouvoit à icelle donner descontentement comme elle-mesme. J'espère que ledit auditeur retournera, au temps requis, muni de toutes armes, pour defendre la cause, et de ce que je pourray de mon coustel, ny a faulte que je ne m'y employe comme je doibz, avec prompte et sincère volenté. De la court nous n'avons riens, sinon une lettre courte du xii, venue par la voye secrette et sculle, pour advertir que l'on traicte de tresve avec le Turq, que nous seavions il y a plus d'ung an; et seulement maintenant en escript l'on à l'ambassadeur, et à moy; et le pape monstre se reséntir de ceste négociation, qu'il tient pour chose indigne, et de ce que se négociant dois si long-temps, l'on ne luy en aye plustost que maintenant donné part. Aussi escript l'on que, à l'instance de l'Empereur, qu'a envoyé après à ce en Espagne Kemeiler¹, Sa Majesté se contente que Sa Majesté Impériale, et deux élec-

¹ Lisier : Kevenhillier, ambassadeur de l'Empereur auprès de Philippe II.

teurs ecclésiastiques s'emploient aux Pays d'Embas, pour moyenner quelque accord, demeurant la religion en pied et l'obéissance déhée à Sa Majesté, et que les affaires cheminent comme au temps de feu l'Empereur, nostre bon maistre, que Dieu absoille. Il s'adjouste, que si les Estatz continuent en la diffidence du Seigneur Don Jehan, et qu'ilz ne l'aient enfin pour agréable, qu'il leur donnera aultre gouverneur du sang, dont de raison ilz se debvront contenter. Et je pense que cecy soit cause que Sa Majesté ne prant résolution en ce que concerne Vostre Altèze, et que pour ce aussi ne retourne Jehan Fernande Zuñiga, que Dieu doint vienne enfin avec tel dépesche, que puisse donner à Vostre Altèze tout contentement. Sa Majesté met pour condition expresse que, en façon quelconque, l'archiduc Mathias n'y doit demeurer. Ce dépesche nous remet à l'accoustume à ung courrier, que viendra par mer, avec grandz dépesches. Et le Seigneur Jo. Andrea Doria escript, que Marcello Doria et les aultres galères, que dois si longtems l'on actend en Italie, que sont en la coste de Cathelogne, actendent ce que de la Court l'on leur voudra commander, qu'est peult estre ce de ce courrier. Toutes les nouvelles se sont à l'accoustume communiquées à Aldebrandino; et ce que maintenant nous vient de Gennes, que Alançon soit à Mons, où il n'est entré plus accompagné que de xx chevaux; que faict penser que Montz ne voudra garnison de François, et que le mesme exemple suyront aultres; ses gens s'assemblent en Picardie; Nazaret¹ ne l'a peu rattaindre; que la Roynemère avoit faict suyvre son chemin, à sa suyte, luy disant qu'il ne fit semblant d'avoir parlé avec elle, et qu'elle le suyvroit. Ce sont toutes dissimulations, et les édictz qu'il font déclarans peine de mort et confiscation contre ceulx qui le serviront, et cent excuses; mais je croys ce que j'en voys, et que pieça j'en ay préveu, et préadverty Sa Majesté. Et du remide, véritablement le Seigneur Don Jehan et ceulx de sa suyte auront à faire, chargeans sur eulx tant de gens de tous coustelz; mais je prans confiance en Dieu, de qui est la cause; et en ce que les gens qu'il ha soubz soy, sont rusez et dois longtems duitz à la guerre, et les chevaux alemans grande canaille; mais je crains, comme j'ay pieça faict, la faulte de victuailles, ceste d'argent, et la correspondance si tardive. Sa Sainteté voyant que la religion se perd, s'est advisé main-

¹ Voy. plus haut, p. 100, note.

tenant de publier ung grand jubilé, pour appaiser l'yre de Dieu. Et à la vérité tout y vad mal; je luy supplie qu'il nous soit en ayde, et qu'il donne à Vostre Altèze très bonne et longue vie.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 9 août 1578.

Aldobrandino m'a donné, au midy ce jourdhuy, la lettre de Vostre Altèze du 6 de ce moys, et peu de jours auparavant arriva icy son trésourier, que m'apporta celle du 11^e, me visitant fort courtoisement de sa part; dont bien humblement et très affectueusement je la remercy, ayant reçu infini contentement des bonnes nouvelles qu'il me donna de la bonne santé d'icelle, et de la compagnie; que me vient conforme par ce qu'il luy ha pleu m'escripre par les siennes du 11^e, qu'est la meilleure nouvelle que je pourroye avoir. Dieu par sa grâce la luy veuille conserver, et luy donner toute prospérité et contentement. Ladite lettre de Vostre Altèze du 11^e est en responce d'une mienné du premier de ce moys. Sur quoy j'auray peu à repliquer, puisque ce que nous avons heu despuis des Pays-d'Embas, s'est communiqué audit Aldobrandino. Et d'Espagne Vostredite Altèze aura heu ung grand paquet, venu par mes mains, que incontinant comme fut arrivé se delivra audit Aldobrandino, lequel en diligence l'envoya à Vostre Altèze. Le porteur d'icelluy a esté ung courrier qu'est passé avec les cinq galères de Marcello Doria, dedens lesquelles sont venuz le Signeur Vespazian Gonzaga, le Marquis d'Alcaniz, que vient sur le différent de jurisdiction, et vad à Lucque passer les chaleurs, pour actendre le temps de pouvoir icy entrer sans danger. Aussi est venu ausdites galères Gil d'Andrada, général des galères de Sicile, que vient pour servir en sa charge. Aussi sont venuz

plusieurs passagers, que vont en Flandres; mais lesdites galères n'ont apporté l'argent que l'on espéroit; et je crains que la faulte ne cause quelque inconueniant que Dieu ne veulle. Dieu pouruoit de son coustel, puisque l'on adverty que la flotte des Indes estoit arrivée, assez riche; mais nous procédons par trop lentement en noz provisions. Les armées seront maintenant si prochaines, qu'il se pourra estre que tost ne nous vienne quelque grande nouvelle. Dieu, par sa grâce, veulle qu'elle soit bonne. Sa Sainteté ha saintement pourueu quant au Jubilé, que se gaigne icy avec grande dévotion, que j'espère aydera pour appaiser l'ire de Dieu. Mais je voudroye qu'il ayda aussi avec ayde temporelle d'argent, de gens et d'autres grâces; mais jusques oyres l'ambassadeur n'a peu riens obtenir. Et en ce de Valdetaro, dont Vostre Altèze est comme je présuppose advertie, ayde Sa Sainteté avec brefz et lettres à l'Empereur, et au Duc de Florence, pour empescher qu'il ne se face riens au préjudice de la jurisdiction de Monsieur le Duc. D'Espagne nous n'avons heu nulles lettres du Roy, ny l'ambassadeur, ny moy, bien d'Antonio Peres, qui dit à l'accoustume qu'il est occupé au dépesche d'ung courrier, qui nous apportera toutes nouvelles. Et je ne délaisse de par toutes occasions solliciter le depesche et retour de Jo. Fernande Zuñiga, et qu'il rapporte ce que jà si longtemps Vostre Altèze poursuyt, pour assheurer sa postérité, et avoir ce contentement de veoir les sujetz à repoz, sans craincte de ce que aultres souffrent, et pour plus fonder l'amour et affection qu'ilz doibvent à Monsieur le Duc, et aux siens, quant ilz congnoistront que la faveur qu'il leur faict, est volontaire, et non constrainte par le chasteau¹. J'actendray, avec désir, après les vacances le retour de l'auditeur Hoyo pour, suyvant ce que Vostre Altèze me commandera par luy, m'employer en ce que je pourray pour ayder à la bonne yssue du procès, duquel je ne désire moings le succès que Vostre Altèze propre, que me trouvera à jamais prest pour m'employer en tout ce que je pourray pour son service, comme je congnois que je doibz.

¹ Le château de Plaisance, qui était resté entre les mains des Espagnols, fut restitué à la famille seulement en 1585.

LI.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n^o 552.)

Madrid, le 17 août 1578.

En lo que toca á las cosas de Flandes, ya se os ha avisado de los oficios que de mi parte se han sido haciendo de un tiempo á otro para procurar reducir aquellos estados á la obediencia de Dios y mia, y mi embajador os habrá comunicado, y os comunicará agora lo que por parte del Emperador se me ha propuesto, y pedido para que los negocios de aquellos países se concierten y compongan por bien, y lo que yo le he mandado responder á ello; y lo que sobre todo se escribe y advierte á Don Juan de Borja; y remitiendome á lo que Don Juan de Zuñiga les comunicasá sobre todas estas cosas, no habrá para que repetirlo aqui sino encargaros que vos por vuestra parte continueis en hacer los buenos oficios, que siempre en todo lo que vieredes convenir á mi servicio y bien de mis cosas. He visto la copia de la carta que os escribió el Principe de Espinoy, y lo que con aquel mayordomo suyo embió á tratar con vos, y lo demas que toca á sus pretensiones, y ha sido bien haberme avisado de todo ello para mirar lo que combená y al dicho Principe : le podeis asegurar vos de mi parte ofreciendose la occasion que estoy muy satisfecho de su persona, y de lo que me ha servido, y que tendre con todo lo que le tocasse la cuenta y memoria que es razon.

En lo que toca á Madama de Parma, mi hermana, me resolvere brevemente, y se le avisára de lo que ella habra de hacer, y sea.

LI.

TRADUCTION.

· Vous avez déjà été averti, à propos des affaires des Pays-Bas, de toutes les démarches que j'avais faites pour engager ces États à rentrer dans l'obéissance due à Dieu et dans la mienne. Mon ambassadeur vous aura communiqué et vous communiquera maintenant ce qu'il m'a proposé et demandé de la part de l'Empereur, pour que les négociations de ces pays aient une bonne fin, et ce que je lui ai ordonné de répondre, et surtout ce qu'on a écrit et fait connaître à Don Juan de Borga. Remettez-vous-en sur ce point à Don Juan de Zuñiga, qui vous communiquera toutes ces choses; il n'est pas nécessaire que je vous le répète, je ne vous recommande autre chose que de continuer à faire ce que vous avez toujours fait, c'est-à-dire ce qui pourrait le mieux convenir à mon service et à mes affaires.

J'ai vu la copie de la lettre que vous a écrite le Prince d'Espinoy et ce qu'il a envoyé pour traiter avec vous par l'intermédiaire de son majordome. Quant à ce qui touche à ses prétentions, vous avez fort bien fait de m'en avertir, pour que je voie ce qui pourrait le mieux convenir audit Prince.

· Vous pouvez lui dire et assurer de ma part, si l'occasion s'en présente, que je suis très content de lui, et des services qu'il m'a rendus, et que j'aurai toujours présent à la mémoire ses services, pour lui en tenir compte un jour.

· Pour ce qui est de Madame de Parme, ma sœur, je prendrai bientôt une résolution, et on lui fera savoir ce qu'elle devra faire.

LII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 139 à 142.)

Rome, le 24 août 1578.

Voz lettres du sixiesme de ce moys arrivent à l'instant, s'estant détenu le courrier doibz Gennes icy pour quelque soubçon de peste qu'est en aulcungz lieux de Savoye.

J'ay fort volentiers veu, en voz lettres et les coppies y jointes, de la négociation des Suisses et de ce que vous avez sceu des Pays-d'Embas, d'où nous n'avons nouvelles fresches, que nous tiennent en peine. Véritablement il est ainsi que vous dites, qu'il semble que Dieu a inspiré Messieurs des Lighes pour tenir meilleur soing de nostre pays que nous ne tenons nous-mesmes, et que leur ayde et secours nous peult-estre plus util que la grande foulle que reçoit le pays des gens de guerre que l'on y liève et des revues que se font avec si grande foulle du pauvre peuple; et certes je crains quelque soublèvement et commotion en l'absence de tant de noblesse; et puisque lesdits des Lighes ont délibéré envoyer ambassadeurs en nostre pays, Monsr le Conte de Champlite at faict prudentment d'en préadvertir le Seigneur Don Jehan pour sçavoir sa volonté Et certes je tiendroye pour mieulx employé les x^m escuz par moys, dont vous faictes mention, à gagner la volonté desdits Suisses, et en aultre négociation, qu'en soulde de gens de guerre en nostre pays, et pour beaucoup moins se peulvent lesdits des Lighes et négociations entretenir. Monsieur le conseiller Duchamp at faict prudentement d'avertir Çayas de sa négociation en Suisse, afin qu'ung aultre ne prengue le grey de son travail, et pour se faire tant plus connoistre, comme aussy ha il bien faict, pour la mesme raison, d'en advertir le Seigneur Don Jehan, et de son advis, pour passer outre en la négociation; et mesmes puisque ledit secrétaire Çayas luy a escript de le faire, comme vous dites, comme aussy il at faict fort prudentment de, pour

hoster toute ombre, en donner advisement à Mons^r le Conte de Champlite et à Mons^r le Président comme qui se puisse prendre d'aultre.

Il me desplaict que le court de parlement soit si peu respectée, et je tiens que Mons^r le prévost Fonch, qu'est discret, ne sera pas allé en ce tant retenu sans commission particulière; et s'ainsy est, le bruyct que court partout des partialitez que sont en la court mesmes de parlement, en pourroit en partye bien estre cause; et je loue grandement que ladite court aye envoyé devers ledit Seigneur Don Jehan, pour remonstrer ce que convient à l'auctorité d'icelle, pourveu que les instructions soient telles qu'il convient, et que les ambassadeurs facent l'office en termes que soient à propos et dont l'on puisse espérer fruyct.

Je tiens pour amy ledit S^r Fonch, luy ayant tousjours donné occasion de le mettre tel; et quant à ce que passe touchant le priorey de Saint-Nicolas, il m'en ha'escript, et je luy ay respondu par les lettres que je vous ay adressé pour luy faire tenir, desquelles vous ne me faictes mention; et le lieutenant Froissard me'escript qu'il les aye donné au commiz des finances Charreton¹, pour les luy délivrer. Il me grèveroit qu'elles fussent perdues; car je auroye peine de me ramentevoir des particularitez s'il failloit retourner à'escrire le mesme. J'espère que luy et moy nous entendrons bien sur le faict dudict prioré, et je tiens que ladicte court de parlement aura heu peur de luy, puisque sans ouyr party, elle y ha décréte ce que vous sçavez.

Je tiens aussi pour amy le commiz Charreton, et tenant le lieu qu'il tiendra aux Payz-d'Embas, me semble qu'il est bien de le tenir tel, et tant plus faisant telle profession et se déclairant et amy et obligé que, à la vérité, et de feu Monseigneur mon frère et de moy, il a receu de tous deulx toutes bonnes œuvres. Je ne m'esbeyz de ce que vous dictes par voz lettres de ceulx que en ceste saison pourchassent leur avancement et des leurs, se servant du temps, comme feroient tous aultres, s'ilz avoient la mesme commodité. Quant à moy, je me tiens retiré, considérant dois icy ce que passe et actendant ce que succédera, estant loing pour m'envelopper en telles choses, et ne m'estant trop bien trouvé de plusieurs que j'ay avanché cy-devant. Il fault veoir si changer de pied peult servir, et si ceulx que aultres

¹ Benoit Charreton, commis et conseiller des finances. Voy. sa notice, t. V, p. 542.

avanchent, nous pourrons tirer plus de prouffict et d'amitié que de ceulx que nous avons avanchez. Pleust à Dieu que le feu président Froissard vesquit, contre lequel plusieurs crioient, car il estoit personaige tel que, si je me forcompte, il eust beaucoup ayder pour redresser plusieurs choses.

Quant au Seigneur Don Jehan et ceulx qui sont avec luy, ilz n'ont pas à présent peu à faire, chargeans tant de gens sur eulx; mais s'il a vivres, dont souvent je l'ay supplié qu'il fit provision par temps, il faict fort saignement de fortifier son camp et d'actendre ce que voudront faire ceulx des Estatz, et d'espier les occasions que pourront se présenter; car à la longue, les Estatz ne se pourront soustenir; et en si grande multitude y aura confusion. Je vois volontiers que jusques oyres nulle place des Pays-d'Embas reçoit garnison françoise, et ne m'esbahyroye que le duc d'Alençon s'en retourna comme il est venu; car il n'y a argent, et estant la France en division, l'une des partyes n'abandonnera jamais le pays pour y laisser l'autre. Nous attendons avec désir ung courrier qui doibt bientost venir d'Espagne, pour congnoistre comme Sa Majesté entend cette ruse françoise, et ce qu'elle délibérera de faire.

Il me desplait bien fort d'entendre ce que vous dites, que en nostre camp l'on meure de fiebvre pestilentielle¹. Il n'y a pas grand dangier que mon nepveur de Thoraïse retourne; mais ayant mon nepveur, Monsieur d'Achey, la charge que il ha, s'il ne prend quelque fondement fort approuvé du Seigneur Don Jehan, je ne seroye d'avis qu'il laissast la compaignye; car je suis de contraire opinion à ce que vous dites qu'il ne se fera riens, ains suis en espoir qu'il se fera quelque chose. Je tiens qu'Octavio de Gonzaga faict, usant de rigueur, ce que l'on luy a enchargé, et que le Sgr Prince de Parme use de toutte douceur et clémence pour tous bons respectz, et mesmes pour effacer le ressentement que ceulx des Pays-d'Embas pourroient avoir contre Madame de Parme, sa mère, à son occasion.

Je voudroye veoir de retour le Seigneur Don Fernando en Bourgoingne, et m'esbehiz que le Seigneur Don Jehan l'entretient si longuement en France, avec grand dangier, et sans apparence d'y pouvoir servir.

¹ Pierre Froissard de Broissia, président du parlement de Dole en 1572, mort le 27 janvier 1575.

² En ce moment le typhus faisait de grands ravages dans l'armée royale.

Je sens très fort ce que vous me dictez de l'indisposition de Madame de Chateau-Rouillaud¹, ma sœur, que luy doibt procéder de mélancholie, à quoy donne grande occasion le faict de son filz. L'on ne seroit en ceste peine si l'on m'eüst creü; l'on a forcompté la povre Dame sur grands espoirs que l'on luy donnoit des riches alliances des Pays-d'Embas, que sont des discours que faisons en l'air, que coustent chier. Je prie à Dieu que le remyde que luy donne Chagoy puisse servir.

Nous avons heu icy l'esté fort modéré, jusques à maintenant, et je loue Dieu qu'en Bourgogne la moisson soit esté si bonne et que l'on y ayt si bon espoir de vendanges.

Aultre article sur le mariage de Mademoiselle de Bonvalot.

J'ay prins le tiltre de *Santa Maria* en Transtevre², pour suivre l'ordinaire des options, et ay laissé le baptiment de Saint Pierre *in vincula* au Cardinal Varmiense³, me contentant de la commodité que je me suis faict de moy-mesmes à mon jardin, qu'est près de Saint Jehan-Latran. La maison et le jardinaige de *Santa Maria* appartient à celluy qui en ha le tiltre; mais le Cardinal Morron⁴ y a employé cinq ou six mille escuz, à condition d'en jouyr sa vye durant, et s'il venoit à décéder, et que le Cardinal Cornare⁵, que me précède, me voulust céder St-Marcq pour la commodité de la maison, l'évesché *Sabinensis* m'appartiendroit; mais Dieu doint à Mons^r Morron et à ceulx qui me précèdent longue vie; car je me contente de ce que j'ay.

L'on attend de brief le Duc de Terranuova⁶ à Gennes, pour aller en Allemagne, et le Sr Vespasian de Gonzaga est ja en sa maison de Sabionnetta.

¹ Étienne Perrenot, dame de Château-Rouillard, du chef de son mari Guyon Mouchet, Sr de Château-Rouillard. Voy. t. VI, p. 528.

² Le titre de *Santa Maria Trānliberiana* appartenait ci-devant à Scibio Rabitā, créé cardinal par Paul-IV.

³ Le titre de St. Pierre ad Vincula était celui que portait le cardinal de Granvelle au moment de sa nomination de cardinal en 1560. Stanislas Holsius, évêque d'Ermland (Varmia) à qui Granvelle avait cédé son titre, a été créé cardinal en 1561 et mourut le 3 août 1579.

⁴ Le cardinal Jean de Morone, nommé en 1542, mourut le 15 décembre 1580.

⁵ Louis Cornaro, né le 12 février 1516, fut nommé cardinal en 1551 par Jules III au titre de St^e Marie, et mourut le 50 mai 1582.

⁶ Charles d'Aragon; duc de Terranova. Voy. *Mémoires anonymes*, t. IV, p. 52, note 1, et sur sa mission, *Guerras de Flandes*, dans les *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 185.

Il n'y aura pas faute de gens qui se pourront employer au service du maistre, si l'on vient à remuer mesnaige. Il y a eu quelque altération entre le Duc de Ferrare¹ et les Luquois pour les confins. L'on est après pour y remédier sans bruyt, et à ce qu'il y avoit quelque apparence de bruyt entre le Duc de Parme² et le Grand-Duc de Toscane³ à l'occasion de Valdetaro.

L'on continue encoires de dire la soubslévation de Cypre, et que les Turcs ayent heu rudes attaintes en la frontière de Perse; de sorte que l'on est en opinion que ledict Turc sera forcé d'y aller en personne.

La flotte des Indes est venue riche, que donnera tant plus de moyen pour pouvoir pourveoir au Seigneur Don Jehan; et je tiens que vous aurez entendu que, se maniant les armes, l'on ne délaisse de remettre en termes négociations d'appoinctement sur l'instance qu'en a faict de nouveau l'Empereur.

LIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1753.)

Rome, le 26 août 1578.

Je différaye de respondre aux deux lettres, qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, des XIII et XIX de ce moys, actendant d'avoir quelque bonne nouvelle, et d'ung coustel, et d'aultre, dont comme icelle désire, je luy puisse faire part; mais il ne nous est riens venu, ny d'Espagne, ny des Pays-d'Embas que fut certain et d'importance, jusques ce jourd'huy, et de ce qu'est venu ce pendant incertain, peu assheuré et encoires faulx. L'on en a tousjours faict part à Aldobrandino, l'advertissant toutesfoys de non mectre en peine Vostre Altèze, par malvaises nouvelles, que sèment

¹ Alphonse II, duc de Ferrare, né le 22 novembre 1555, mort le 27 octobre 1597.

² Octave Farnèse, mari de Marguerite de Parme, mort le 18 septembre 1586.

³ François-Marie de Medici, né le 25 mars 1544, mort le 19 octobre 1587.

les marchans, suyvant leurs passions, que le plus souvent se treuvent faulses et controuvées, sans fondement. D'Espagne je n'ay riens, sinon que le Duc de Terranova doibt de brief passer à Gennes, pour aller en Alemaigne, devers l'Empereur, et dois là aux Pays-d'Embas, pour entretenir en la négociation d'accord, que Dieu sceit quant il y arrivera; et l'Empereur ha fort volentiers ouy le Cardinal Madoutz, que procure de luy persuader, qu'il convenoit qu'il tint la main au retour de l'Archiduc Mathias. Et Sa Majesté Impériale ha ja gens aux Pays-d'Embas à c'est effect, combien que aucuns pensent qu'ilz le feront froydemens. Et ja commencent de préparer la négociation d'accord, actendans les électeurs ecclésiastiques, et ceulx que de sa part Sa Majesté Impériale y voudra envoyer d'avantaige. Et proposent aucuns à Sadicte Majeste Impériale qu'il seroit bien que, pour ung affaire tant important, il s'approcha au plus près en quelque ville impériale, afin que à renvoys l'on ne perde temps. Il s'est aussi parlé d'y envoyer ung légat, et ung prélat; et si légat y vad; je tiens que ce sera Madrutz mesme, que à la vérité seroit plus à propoz qu'ung aultre. Mais n'y allant, Sa Majesté Impériale en personne, l'on craint qu'il ne sera pas receu et honoré, comme il convient. Si est ce que Nazaret, par ce qu'il escript au Pape, se louhe fort de l'honneur que Monsieur de Lalain luy ha fait, et aussi Alençon; mais il n'a riens obtenu, et persuade tant qu'il peult que nostre maistre ne rompe, avec ceste occasion, contre France. Mais pour beaucoup de raisons, je suis de contraire advis. Il donne fort grand tesmongnaige du grand zèle catholique et dévotion, qu'il ha recongneu au peuple, et que tout le mal est de non vouloir estre gouvernez d'Espagnolz, ny d'aultres estrangiers. Il est certain que Monsieur de Lalain est celluy que fait venir Alançon, et que Oranges ne s'en con-

¹ Les députés chargés d'assister aux conférences de Cologne furent : Jacques d'Elst, archevêque de Trèves, Gobard Truchsess, archevêque de Cologne, Jules Echter de Mespelbrunn, le duc de Franconie, Werner de Gimmenich, Otton-Henri de Zwarzenbourg, Charles d'Aragon, duc de Terranova, le seigneur de Vaux, d'Assonleville, Funck, le duc d'Aerschot, Vander Linden, abbé de S^{te}-Gertrude à Louvain, Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, Bucho ab Ayta, prévôt de S^{te}-Bavon à Gand, Gaspard Schetz de Grobbendonck, le S^r de Beaurepaire, Adolph de Meeterke, Adrien Vander Meyle, Bernard de Mérode, Adolphe de Goër, Aggeus de Albada; le S^r de Beaurepaire n'y assista pas par suite de la réconciliation des Provinces Wallonnes. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 348.) Les résultats des conférences de Cologne sont réunis en un volume conservé dans la Collection de l'audience, p. 440, aux Archives du Royaume.

tente, ny Lalain de l'auctorité que voudra ledit d'Oranges. Et l'on parloit de renvoyer Mathias, luy donnant quelque pension. Je ne diray à Vostre Altèze ce que passe quant aux affaires de guerre, puisque le Signeur Don Jehan et Monsieur le Prince, filz de Vostre Altèze, luy ont escript, et comme je pense envoyé le mesme que nous avons icy. Je m'esbeys que les Estatz consentent que les commis, que sont là de l'Empereur, proposent au Signeur Don Jehan tresves, estans jà eulx plus fortz, et actendons d'avantaige Casmirus, qu'est si près, et les gens d'Alançon, que viennent fil à fil; cela me faict penser qu'il y a plus de désordre et confusion du coustel desditz estatz, que nous ne sçavons; car aultrement il ne leur viendroit bien d'avoir tant de gens sur les bras, sans riens faire. Et fera fort bien le Signeur Don Jehan d'y condescendre, et mesmes si, ce moyennant, il se peult pourveoir de vivres, la faulte desquelz, et de la santé du camp, est ce que j'ay craint dois le commencement, comme Vostre Altèze sçait, l'ayant souvent ramanteu au Signeur Don Jehan, pour y pourveoir par temps; mais certes il est mal pourveu et mal correspondu d'Espaigne, dont extrêmement il se plaint, non sans cause, et y est Sa Majesté for mal servye. Dieu, par sa grâce, nous soit en ayde; car il est bien de besoing, et ay grande compassion à Vostre Altèze, considérant ce qu'elle doit sentir de tous coustelz. De Jehan Fernande j'ay heu la lettre que va avec ceste. Je faiz de mon coustel ce que je puis. Il me desplaît que ce ne soit avec plus de fruyt. Je continue de tousjours baptre sur ce que touche à Monsieur l'Illustrissime Cardinal, et espère que j'ay jà les choses en bons termes, ramantevant souvent au Roy la confidence qu'il peult prandre de luy, ne pouvant tenir aultre but que celluy de mondit Signeur le Prince, austant proche de sang à Sa Majesté, que audit Signeur Cardinal. J'espère bien, mais je n'ose dire audit Signeur ce que passe; car il se confie souvent avec sa bonne nature d'amys, que ne luy gardent pas le secret; et la faulte dudit secret nous pourroit tout gaster. Et je supplie à Vostre Altèze de n'en faire semblant, ny à luy, ny à aultre. Je ne délaisseray de, sans bruyt, ny en faire semblant, continuer le mesme chemin, et j'entremesle ce du chausteaul; mais l'on me respond sur ce point plus froydement, que à la reste, que me faut penser, qu'il se différera. Et si Jehan Fernande retourne, partant Sa Majesté pour Monçon, je pense qu'il ne rapportera pour ce coup résolution sur ce point. Dieu doint toutesfoys qu'il en soit

aultrement, et du tout au contentement de Vostre Altèze; peult estre vouldra veoir le Roy la fin de ces affaires des Pays-d'Embas. J'escriptz le tout confidentment à Vostre Altèze, jusques à mes conjectures, sans plus de fondement. Je la supplie que ce soit pour elle seule.

Madame de Lorene est, selon que ce jourd'huy l'on m'a assheuré, arrivé à Milan. J'entenz qu'elle doibt rendre ung veu à Nostre-Dame de Lorette; et peult estre viendra elle jusques icy. L'on m'assheure que son intention soit de s'aller tenir à Tortone, qu'est sienne à rachapt.

LIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 5 septembre 1578.

J'ay receu la lettre de Vostre Altèze du 27^e du moys passé. Elle aura depuis heu aultres lettres miennes. Le Seigneur Don Jehan ha icy envoyé la mesme relation de l'ordre qu'il ha tenu, pour exécuter sa résolution, d'aller présenter la baptaille au camp des Estatz, et de sa retraicte sans doumaige; et le Seigneur Gabrio de Cervillon, qui se trouve ha présent, escript dois Namur (où l'on l'ha envoye pour fortiffier le camp, où feu l'Empereur, nostre bon maistre, que Dieu absoille, actendit le feu Roy Henry de France) le mesme. Les marchans et aultres dois Anvers narrent le faict, avec leurs passions, à l'avantaige des Estatz; mais il les fault laisser dire. Si le Seigneur Don Jehan deult avoir victuailles, et que l'on le pourvoye d'argent, pour donner quelque contentement aux gens de guerre, temporisant, il m'attendra les Estatz, que sont jà bien las; et ce que se trouvant avec tant de gens sur les bras, ilz prestent l'aureille à négociation de tresves, me faict penser qu'ilz se trouvent en grandes difficultez. L'on m'escript de Bourgongne du xx qu'ilz entendent que Casmiro ne se

contenloit de la paye desditz Estatz, et faisoit difficulté de passer oultre, pour se joindre avec eulx, s'entretenant vers Deventer, et que Monsigneur d'Aigmont¹ y estoit allé, pour le persuader à se joindre. Le nonce Castagne partira lundy, pour se trouver en la négociation d'accord avec les gens de l'Empereur et des électeurs ecclésiastiques, et sachent à genner le duc de Terrenove, que le Roy y envoie de sa part. Dieu doint quelque bon succès à la négociation. Car je tiens que ce soit le plus sheur chemin, et auquel tost ou tard et oyres que l'on eust tout gaigné, il fault venir, tenant pour moy pour très-difficile de gaigner tout par la force, et impossible de les garder et maintenir, synon avec leur voulenté, et traictant avec eulx. Il pourroit estre que Monsieur d'Alançon s'en retourna comme il est venu, avec honte et desréputation; qu'il fut esté pour luy plus honorable le faire à la réquisition du Pape, des Vénétiens et du Duc de Savoye; estant une bien bonne chose ce que Vostre Altéze dit, que jusques oyres nulle ville n'aye voulu recepvoir garnison française. Et le Roy de France, que veult donner à entendre qu'il ne s'en mesle, ha consentu audit d'Alançon de pourfurnir aux fraiz, vendre et engager son appennaige, qu'est la part que luy vient de sa succession, pour furnir aux fraiz; mais il treuve peu de gens jusques à maintenant que y veullent adventurer leurs deniers, et pour cause. Ceste nuyet nous sont venues lettres de Sa Majesté, que nous apportent de bien malvaises nouvelles, que sont que, ayant le Roy de Portugal mis en terre ses gens, les Mores qu'estoient préadvertiz jà dois l'an passé, les ont chargé avec si grande multitude, que le camp de Portugal a esté desfaict à plat, avec mort et emprisonnement de quasi toute la noblesse de Portugal, que en fort grand nombre avoit suyvy le Roy, que l'on tient se soit saulfvé en l'une des forteresses qu'il ha en Afrique². Et Sa Majesté Catholique commande que les galères de son armée de mer s'encheminent vers Gennes et Barcelone, pour empescher que les Mores ne passent oultre, et pour recouvrer les relicques du camp de Portugal, et mesmes la personne du Roy, qu'à porfié de faire ceste emprinsé contre l'opinion du Roy.

¹ Philippe d'Egmont.

² Sébastien, roi de Portugal, s'embarqua le 24 juin 1578 avec la fleur de la noblesse de son pays pour secourir Mulei-Mohammed, roi de Fez et de Maroc, malgré les avis contraires donnés par Philippe II. Le 29 juillet il campa près d'Arzil. Le 4 août suivant son armée fut battue par Moluch. Lui-même ayant été fait prisonnier fut tué sur le champ de bataille.

notre maistre, qu'a procuré de le persuader, et en présence en l'entreveue de Guadalope, et par ambassadeurs et lettres, ou que du moins il n'y alla en personne. S'il y fut décédé, j'eusse tant plus souhaité la vie à feu Madame la Princesse de Parme; car les Portugalois n'eussent refusé de l'accepter. Et maintenant l'on tient que en ce cas le Cardinal Infante se porteroit pour Roy, luy venant de droicte succession, décédant le Roy sans enfans. L'on tient la nouvelle icy secrette¹. Toutesfoys le Pape, Moron et Como le sçavent, et les Génévoys qu'en ont heu le vent, ne s'en tairont; mais il est bien, à correction, que la publication n'en vienne de Vostre Altèze, à laquelle j'envoye la lettre que le Roy m'a escript, et celle de Antonio Perez, qu'escript ordinairement plus court et secq aux ministres à tous coustelz, qu'il ne conviendroit; elle verra ce qu'il me respond, je diz Sa Majesté, sur les affaires de Vostre Altèze, affermant qu'il les dépeschera tost; mais je suis encoires en l'opinion, que dernièrement j'ay escript à Vostre Altèze.

Ce de Flandres se desziffre à ce que l'on voit; c'est accepter l'ouffre de l'Empereur de traicter et qu'il envoyra le Duc de Terrenova.

 LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettre à Belle-Fontaine, t. I^{er}, fol. 143-144.)

Rome, le 7 septembre 1578.

Le courrier venu maintenant de Lyon m'a apporté voz lettres du xix^e du môys passé, avec la rélation de ce que passa en la journée, que le Signeur Don Jehan présenta la baptaille au camp des Estatz. C'est la troisieme relation que j'en ay veu, toutes bien différentes, tirant chascun le plus beaul

¹ Henri I, fils du roi Emmanuel, né le 31 janvier 1512, cardinal des Quatre-Couronnes, aspira à la couronne de Portugal malgré son grand âge et en dépit des prétentions d'autres princes.

devers soy. Ledict Seigneur Don Jehan dit que des nostres les mortz ne passent de xx, et cinquante ou environ blessez, et ne fait mention qu'il y soit demeuré quelcung dont il face grand compte. Ses lettres sont du xii^e, et estoit devers luy le comte de Schwartzemberg, commissaire de l'Empereur, qui dois Anvers l'estoit venu trouver pour luy persuader qu'il veuille condescendre à une tresve pour faciliter la négociation d'accord, que l'Empereur et les Electeurs entreprennent; et s'y est condescendu le Roy nostre maistre. sur l'instance que Kewenler ¹, ambassadeur de l'Empereur en la cour de Sa Majesté, luy en ha fait. Ce que les Estatz désirent, comme l'on entend, la tresve, ayans tant de gens sur les bras, que cependant ne leur serviront de riens que de les consumer, me fait penser qu'il y a entre eux encoires plus grand désordre et difficultez que nous ne sçavons.

De Mons^r de Champagny je n'entendz chose quelconque. Dieu luy face grâce de faire de sorte qu'il face cesser la bien malvaïse opinion que, soit à droict ou à tort, l'on ha de luy ².

Sa Majesté envoye à ceste négociation d'accord le Duc de Terranove, peu auparavant Viceroy de Sicile, qui souvent, au temps de feu Sa Majesté Impériale, suyvant sa court, ha résidé aux Payz d'Embas; et Sa Saincteté y envoye Mons^r Castagne qu'a esté longuement noncé à la court d'Espagne, où il a esté fort estimé et aymé. Aussi est-il homme de bien, saige et dextre. Aulcuns pensent que le Cardinal Madrutz, qu'est maintenant à Trente ou en la court de l'Empereur, y pourroit aussi aller de la part de Sadicte Majesté Impériale. Dieu doint qu'il s'y face quelque chose de bon, pour pouvoir vivre cy-après ce que nous reste de vie avec plus grand repoz.

La bonne voulenté des François se peult veoir des aveugles, et que ce de Alençon est exécution des voulentez du Roy de France, son frère, et de sa mère, quoy qu'elle face semblant de s'eslongner, à couleur de mener sa fille au mary. Je tiens que le Roy, nostre maistre, l'entend comme il doit; l'on verra quelle résolution il prendra.

¹ Lisez Kevenhiller. Voy. plus haut, p. 156.

² Le 27 août précédent, Morillon mandait ce qui suit au Cardinal :

« Encores n'ay-je aucune particularité de ce qu'est advenu en vostre maison de Bruxelles; personne n'ose escripre. L'on dit que Mons^r vostre frère (Mons^r de Champagny) et Mons^r de Glinnes sont menez à Gand. Il y at de l'émotion à Valenchiennes; Dieu doint que n'en aïons ici. Les François se préparent pour de bref entrer dans le pays qu'est bien en trouble. Dieu noz soit en ayde. »
(Lettre de Morillon, t. VIII, p. 404 v^o.)

Noz galères s'assembleront tost; et l'armée du Turq ne leur donnera pour ceste année empeschement, prospérant tousiours les Persiens contre les Turqs; et l'on sollicite le Turq pour y aller en personne, ce qu'il ne fera volentiers, estant amy du repoz et peu enclin aux armes.

Je ne m'esbyroye que Alençon retornat avec peu de réputation, comme il est allé, estant peu (si je ne me forcompte) ceulx des Estatz qui voudroient avoir les François pour maistres, s'ilz cherchent la liberté; et ce que l'on ne luy consentoit, jusques aux derniers advis, de mectre garnison françoise aux villes d'importance, je le tiens à bon signe; et Casimirus faict jà des siennes, faisant difficulté de marcher avant et s'employer pour non estre content de la paye. Ses gens sont plus ducyctz à piller que à combatre.

Le dommaige que font noz propres gens au comté de Bourgogne me tient en penne; je les souhaite [aux Pays-Bas]; et j'ay escript, mais ilz n'y vont pas pourtant. Aussi, à ce que je veoz par voz lettres, ne partent Messrs de Ste-Claude¹ et conseiller de Boiset², pensant que peult-estre pendant qu'on est occupé aux armes et à négociation d'accord, ilz feront peu. J'en ay dit tout ce que j'en sçauoye dire pour maintenant.

J'avoÿe commandé expressément que l'on meict ma lettre pour Mon^s Fonch en vostre pacquet, comme luy-mesme m'avoit escript. Il y aura heu du mescompte. Je ne vouldroye qu'elle se perdist. Le lieutenant Froissard m'assheure l'avoir encheminé, et si je me souviens bien dict l'avoir donné au commiz Charreton. Je n'en ay aultre nouvelle.

Les dernières lettres de Monsieur mon bon frère, Don Fernando, sont escriptes à Toyès, le premier d'aoust. J'actendz avec désir nouvelles qu'il soit arrivé sheurement en Bourgogne et avec santé.

(Regrets du Cardinal sur la mort de Madame d'Andelost sa nièce, qui a souténu contre lui un procès mal fondé.)

Si le docteur del Ryo est décédé, Dieu luy perdoit. Je tiens que ce ne soit point la plus grande perdte qu'eust peu advenir au Roy, selon que j'ay entendu de son naturel et de ses humeurs.

¹ Joachim de Rye, abbé du monastère de Coudat, dit de St-Oyan-du-Joux et de Ste-Claude, en France.

² Louis Boisset, conseiller au parlement de Dole de 1565 à 1568. (GOLLUT, col. 1764.)

La charge que vous dictes que l'on ha donné à Vandenesse de la recepte des confiscations aux Pays d'Embas, ne sera pas, cõme je pense, de longue durée, soit par ung bout ou aultre. Antonio del Ryo en ha heu la dernière charge, et comme j'entendz est encoires detenu prisonnier des Estatz.

LVI.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 951.)

Madrid, le 8 septembre 1578.

A tres cartas que he recibido de vuestra mano de quinze de enero, veinte y uno de hebrero, fonce y veinte y ocho de junio debo respuesta : á que satisfaré en esta con agradesceros primero mucho lo que otras veces el cuidado que teneis de escribirme de vuestra mano lo que sentis sobre las cosas de Flandes, y las demas que pueden ser en beneficio de las mias, porque lo estimo en mucho por venir todo advertido con tanta prudencia como acompañado del buen celo, y amor que yo tengo conõcido en vós en lo que toca á mi servicio, y asi os ruego que lo continueis.

En lo que toca á la ida de Madama de Parma, mi hermana, á Flandes, me he resuelto en que se quede, por las causas que entendereis de Don Juan de Zuñiga, y en las cosas de Flandes, sobre la propuesta que de parte del Emperador se me ha hecho, he tomado la resolucion que os comunicará el dicho Don Juan. Yo os ruego que conforme á aquello hagais los officios que pareciéren combenir, para que los negociõs se enderecen al fin que se desea y pretende, que cierto entiendo que es lo que combiene de servicio de Dios, y mio y bien de mis Estados.

He visto lo que me escribis á proposito de la ida del de Alanson á los Países Bajos, y es todo ello de harta consideracion, en que mirare para lo que combiniere, segun el camino que tomaren las cosas.

LVI.

TRADUCTION.

Aux trois lettres que j'ai reçues et écrites de votre main, des 5 janvier, 21 février et 11 et 28 juin, je vous envoie une réponse. La voici :

Je commence par vous remercier beaucoup (comme les autres fois), pour le soin que vous mettez à m'écrire de votre propre main, et ce que vous prévoyez devoir arriver quant aux affaires de Flandres, et d'autres choses qui peuvent être d'une grande utilité pour mes affaires. J'ai une grande estime pour votre avis, qui est très prudent, et est dicté par un zèle et un amour que j'ai toujours vu en vous, lorsqu'il s'agit de mon service. Je vous prie de me les continuer.

Quant à ce qui touche au voyage de Madame de Parme, ma sœur, pour les Pays-Bas, j'ai résolu qu'elle ne devait pas partir, pour les raisons que Don Juan de Zuñiga vous apprendra ; et à cause de l'état des affaires en Flandre, et des propositions qui m'ont été faites de la part de l'Empereur, j'ai décidé que ledit Don Juan vous les communiquera.

Je vous prie de faire les démarches qui vous paraîtraient convenir à l'état de ces affaires, pour que, suivant mon vif désir, elles reviennent dans une meilleure situation. Je suis certain que c'est ce qui convient au service de Dieu, au mien et au bien-être de mes États.

J'ai vu ce que vous m'écrivez au sujet du voyage de M^r d'Alençon aux Pays-Bas. Tout cela mérite considération. J'y réfléchirai mûrement et agirai suivant le cours que prendront les affaires.

LVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n^o 1753.)

Rome, le 15 septembre 1578.

Je doibz responce à deux lettres de Vostre Altèze, la première du 4^e de ce moys et la seconde que Aldobrandino me donne en cest instant du xi^e,

avec les lettres qu'elle me renvoye de Sa Majesté et d'Antonio Perez. Je louhe Dieu que Vostre Altèze se porte bien, et luy supplie la conserver en bonne santé par longues années. Vostre Altèze ha fort bien faict de faire, avec bonne occasion, l'office qu'elle dit, tant envers Sa Majesté que le Seigneur Don Jehan, que de raison ne debvra estre mal prins, ny d'ung coustel, ny d'aultre; mais de raison luy en debvroient recongnoistre obligation. Car si l'on ne procède aultrement, et que la guerre des Pays d'Embas par ung bout ou aultre ne prant fin, je crains fort que tout yra en confusion. Par icy est passé Don Loys de Toledo, filz naturel du feu Seigneur Don Garcia de Toledo ¹, que hier matin continua son chemin pour Naples, de où il alla aux Pays d'Embas il y a deux moys. Il partoit d'auprès du Seigneur Don Jehan le xxvii^e du moys passé, et le laissa en son camp, entre Tilmon et Louvain; et celluy des Estatz estoit encores entre Liere, et Malines; et se debvoit tost joindre à eulx Casmirus. La négociation des tresves continuoit, avec quelque apparence de conclusion, pour prendre chemin de traicter de final accord, où il y aura grandes difficultez, pour estre les prétentions des deux coustelz fort différentes. Il dit que le Seigneur Don Jehan avoit prins prisonnier ung Anglois homme noble, que la Royne d'Angleterre avoit envoyé pour le tuer, et qu'il en eust l'advertissement au mesme instant que de Monsieur de Gastal ² (que ne sçavoit du fait). Iceully fut introduyt en la chambre dudit Seigneur Don Jehan, et que l'ayant entendu ledit de Gastal, et que sa venue fut à telle fin, le vouloit tuer; que plusieurs ont ouffert audit Seigneur Don Jehan de depescher le Prince d'Oranges, mais qu'il n'a voulu, et qu'il est plus scrupuleux en telles matières que ladite Royne d'Angleterre. Ledit Don Loys vat pour les affaires de Don Pedro de Toledo, son frère ³, et doit venir de brief retourner icy pour vivre en ceste court estant ecclésiastique et prestre, messe chantant, espérant icy obtenir quelque avancement. Monsieur le Prince, à ce que dit ledit Don Loys, se pourtoit fort bien, et ja sçavoient là la nouvelle triste du malvais succès de l'armée du Roy de Portugal, que se compte maintenant par tout et si diversement, que l'on ne sceit à quoy s'arrester,

¹ Don Garcia de Tolède était vice-roi de Sicile.

² Jean Marnier, sr de Gastel, souvent cité dans le volume précédent.

³ Voy. sa biographie dans le tomé LXXIV, p. 561, des *Documentos inéditos*.

et jusques oyres ne se sçavent nouvelles certaines de la personne du Roy d'Espagne. Nous n'avons riens depuis, ny ne sçaurøye dire d'avantage quant au dépesche de Jehan Fernande de ce que Vostre Altèze aura veu par la lettre du Roy. Et je suis encoires de la mesme opinion de Vostre Altèze, que Sa Majesté actend la résolution de la négociation d'accord des Pays d'Embas; et ce pendant j'ay grande compassion à Vostre Altèze, la voyant en ceste suspension. J'ay faict tous les offices que j'ay peu, et suis prompt à y continuer, ne désirant moins le contentement de Vostre Altèze, que elle mesme. Aussi continue je en ce que concerne Monsieur l'Illustrissime Farnes, faisant sans bruyt les offices requis, et sans, comme j'ay escript à Vostre Altèze, luy en faire semblant; et est jà le tout en bien bons termes. Car je tiens que Sa Majesté soit résolument persuadée, que ne tenant luy aultre sur qui faire fondement, que Monsieur le Prince, filz de Vostre Altèze, que toute la faveur que l'on luy pourra faire, demeure à la maison, et qu'il luy convient se fortifier de vrais amis et intéressez en Italie, contre les déseings de ceulx que l'on voit y veullent prétendre supériorité trop grande, désirans que les Espagnolz n'y ayent si grande part. Cecy me semble souffit pour ouvrir à Vostre Altèze le chemin de ce que passe. Les nouvelles d'icy, et du voyaige de Sa Saincteté, Aldobrandino escript, comme je présuppose. Sur l'incertitude des nouvelles jusques à maintenant l'ambassadeur de Portugal n'a prins le doeuil. Bien est-il retiré en sa maison, et ne se laisse visiter, du moins jusques à présent.

 LVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 952.)

Rome, le 17 septembre 1578.

He recibido la que V. M. ha sido servido mandarme escribir á los 17 del pasado en respuesta de algunas mias; y me ha comunicado el embajador

Don Juan de Zuñiga, como V. M. le manda, lo que le habia venido sobre la negociacion de concierto en las cosas de Flandes, y lo que sobre lo mismo, y por dar los advertimientos necesarios, se ha escripto al embajador Don Juan de Borja; y sobre todo habemos conferido, el dicho embajador Don Juan de Zuñiga y yo, y nos parece haber sido todo muy bien y prudentisimamente considerado, y le he avisado de lo que me ha parecido. Monsr Castaña que tanto tiempo estuvo en la corte de V. M., con mucha satisfaccion suya, partio para Flandes, como V. M. habrá entendido, y nos habemos juntado él y yo tres ó cuatro veces para informarle muy particularmente de las cosas de Flandes, y por exortarle á que haga los oficios que al servicio de V. M. combienen. Hanse obstinado mucho aquellos estados, y agora pretenden cosas muy desafortadas y escesivas, harto diferentes de lo á que años ha vinieran: pero podrá ser que cansados de tanto mal con tantos azotes, abran los ojos, y el venir ellos á pedir tregua por medio del Conde de Suartzemberg, comisario de S. M. Cesarea, me hace pensar que estan aun en mayores embarazos de lo que aqui entendemos; pues de otra manera teniendo su gente junta, y tanta que será imposible la sostengan mucho tiempo, no les combernia en alguna manera la tregua, pues la dilacion es su ruina, ni se podrán mucho tiempo sostener ni sufrir el rigor que usa el Principe de Oranges para la ejecucion de los espedientes que toma por haber dineros, que son muy diferentes de los que por V. M. se han usado y insufribles; ni es posible en alguna manera que entre tantas cabezas que dificilmente cederá una á otra, y con las pretensiones de los que tienen cargos particulares de guerra, á los cuales sera imposible poder dar satisfaccion, no nazca muy gran confusion; y digan el Rey de Francia y su madre lo que quisieren, pero yo pornia la cabeza que Alanson no hace un paso sino por su orden y voluntad, y se espera con gran deseo entender como V. M. lo toma y la resolucion que en esto hara; y aunque yo tengo esperanza que saldrá de la empresa con verguenza, y me la cresce ver que hasta agora no le hayan consentido poner guarnicion de Franceses en las tierras principales, las cuales de mala gana consentirán en recibirlos, pues los conocen y saben sus insolencias, y pretendiendo tanta libertad, y demasiada no pueden ignorar cual sera la que tienen los subditos del Rey de Francia, y la insolencia que suelen usar cuando son superiores, son naturalmente odiados y aborrescidos Franceses dellos, y

especialmente por las guerras que continuamente han tenido, y Mons^r de Alanzon no tiene dineros, y aunque el Rey de Francia le haya consentido empeñar sus tierras por hallar dinero, no halla muchos que quieran hacer su dinero manso brabo, y temen de negociar con aquella corte : pero el darle esta permission en este tiempo es uno de los indicios claros que quanto hace Alanzou es con su voluntad, y al Rey no solo faltan dineros mas el credito, y de tal manera que aun con trabajo halla con que sostener su casa y si Juan de Vargas Mexia abre los ojos y hace las diligencias necesarias sin dejarse engañar, bien claro entenderá esto que digo.

LVIII.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre que V. M. a bien voulu me faire écrire le 17 du mois passé, en réponse à quelques-unes des miennes. L'ambassadeur Don Juan de Zuñiga m'a communiqué, comme le lui ordonnait V. M., le détail qu'il avait reçu à propos des négociations des affaires de Flandres. On a écrit à l'ambassadeur Don Juan de Borga, lui donnant les avertissements nécessaires concernant les affaires. Ledit ambassadeur Don Juan de Zuñiga et moi nous avons discuté le pour et le contre de ses affaires. Il nous a paru que le tout avait été on ne peut mieux considéré. Je vous donne mon avis sincère à ce sujet.

Mons^r Castaña, qui a été si longtemps à la cour, à sa grande satisfaction, est parti pour les Flandres, comme V. M. l'aura appris; nous nous sommes réunis, lui et moi, trois ou quatre fois pour lui faire voir, sous leur véritable aspect, les affaires de Flandres, et pour l'exhorter à faire les démarches qui conviendraient le mieux au service de V. M.

Les États s'obstinent beaucoup, et maintenant leurs prétentions sont bien différentes, de ce qu'elles étaient, il y a quelques années. Mais, cependant, il peut se faire que, fatigués de tous ces maux, et à cause de toutes leurs défaites, ils ouvrent les yeux et fassent demander une trêve par l'intermédiaire du Comte de Schwartzembourg, commissaire de l'Empereur d'Allemagne.

Cela me fait croire qu'ils sont dans de bien plus grands embarras que nous ne le pensons, car comme ils ont leurs troupes réunies, et en grand nombre, il leur sera impossible de les garder pendant longtemps; donc la trêve ne leur convient en aucune manière: car la prolongation de la trêve est leur ruine; ils ne pourront pas se soutenir longtemps; de plus ils ne souffriront les rigueurs dont le Prince d'Orange fait usage vis-à-vis d'eux, pour se procurer de l'argent; il lui en faut à tout prix. La manière dont V. M. a agi avec eux, est bien différente, il n'en ont pas souffert; il n'est pas possible que toutes ces têtes se cèdent les unes aux autres, surtout celles qui ont charge de guerre, d'autant plus qu'il sera impossible de les satisfaire.

Le résultat de tout cela sera un énorme désordre.

Ils diront au Roi de France et à sa mère ce qu'ils voudront, mais je parirai ma tête que d'Alençon ne fait pas un pas sans leurs ordres et volonté.

On attend avec impatience, voir comment V. M. prend la chose, et ce qu'Elle fera pour ceci. Malgré l'espoir que j'ai de voir sortir d'Alençon de cette entreprise couvert de honte, la preuve en est que les États ne lui ont pas permis de mettre des garnisons de Français dans les grandes villes, lesquelles les verraient arriver d'un très mauvais œil, car ils les connaissent et ont appris à connaître leur insolence, veulent avoir grande liberté, même trop grande; ils savent, du reste, où en sont les sujets du Roi de France, et l'insolence qu'ils montrent lorsqu'ils sont vainqueurs. Ils leur sont donc naturellement odieux et détestés de ceux-ci, surtout qu'ils sont toujours en guerre; ensuite d'Alençon n'a pas d'argent; et quoique le Roi de France l'ait autorisé à engager ses terres, il n'en trouve pas qui veulent lui en prêter; ils ont peur de traiter avec ladite cour; lui avoir donné cette permission (d'engager ses terres), c'est l'indice le plus clair que, tout ce que fait d'Alençon, c'est avec le consentement du Roi, et non seulement il manque aussi de l'argent au Roi, mais il n'a pas de crédit, et cela est tellement vrai, que c'est avec grand peine qu'il trouve de quoi soutenir le train de sa maison; si Juan de Vargas-Mexia¹ ouvre les yeux et fait diligence nécessaire, sans se laisser tromper, il trouvera très clair ce que je dis à V. M.

¹ Juan de Vargas-Mexia était envoyé de Philippe II à Paris.

LIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 19 septembre 1578.

J'ay répondu aux lettres de Vostre Altèze, et l'ay adverty de ce que nous dit passant par icy pour Naples Don Loys de Toledo. L'ordinaire de Lyon est arrivé, que ne dit riens d'avantage que soit de substance, mais en un paquet qu'il m'apporta de Bourgogne, j'en ay trouvé ung du conseiller d'Assonleville, et en icelluy deux pour Vostre Altèze, que yront avec la présente. Je y adjoindray ce qu'il m'escript, afin que Vostre Altèze voye le tout. L'ambassadeur de Portugal dit avoir nouvelles que le Roy son maistre se treuve en Melilla, place sienne en Afrique, bien peu blessé. De France l'on escript qu'il se soit saulvé en son armée. Je désireroye en avoir nouvelle plus certaine, et que la perte de si grande noblesse, et de tant de gens de guerre fût moindre, et les fraiz qu'il ha faict pour dresser son armée, bien mal conduyte.

Je supplie à Vostre Altèze qu'il luy plaise me renvoyer les lettres que ledit d'Assonleville m'escript pour y respondre.

LX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 25 septembre 1578.

L'auditeur de Vostre Altèze Hayo m'a donné la lettre qu'il ha pleu à icelle m'escripre, du xvii de ce moys, et m'a esté le très bien venu,

m'ayant apporté si bonnes nouvelles de sa santé et de la compagnie, que je supplie le Créateur luy conserver par longues années avec tout heur et prospérité.

En cest instant nous viennent lettres du Roy, par la voye secrette; et y en a pour Vostre Altèze, que Monsieur l'ambassadeur luy adressera, et l'advertira de ce que Sa Majesté luy commande. Et à ce que je vois Jehan Fernandes doit estre dépesché, duquel je n'ay nulle lettre. Je ne sçay si au petit paquet joint à ceste, que m'a envoyé Don Pedro de Mendoça, ambassadeur à Gennes, il y aura quelque chose. Sa Majesté, comme Vostre Altèze verra, descharge Vostre Altèze de la penne du voiaige des Pays-d'Embas; pour ce que, comme elle dit, les affaires de ce coustel là prennent aultre chemin, pour s'estre l'Empereur enchargé de la négociation d'accord; mais ouffrant Sa Majesté, par ce que nous avons desjà veu par les précédentes, d'envoyer aultre gouverneur du sang, se retirant le Seigneur Don Jehan, et en excluant expressément l'Archiducq Mathias, je n'entendz qui elle y voudra envoyer, que soit apropoz. Enfin Vostre Altèze, pour ce coup, se pourra descharger de fraiz, puisque si après il y survient changement (comme encore j'espère), l'on luy devra donner temps pour de nouveaul faire ses apprestes, et se mettre en ordre. Et ledit Seigneur ambassadeur advertira Vostredite Altèze de la soume que Sa Majesté pourvoit, pour les fraiz extraordinaires qu'elle ha soustenu à l'occasion de si longue suspension. Je n'ay encoires veu aultre chose d'importance en ces dépesches. Aussi n'est pas encoires desziffré ce qu'est venu pour ledit Seigneur ambassadeur; mais, à ce que je puis conjecturer, il n'y aura aultre chose que coppie des mémoires que l'on donne au Duc de Terrenove, pour s'aller, de la part de Sadite Majesté, à la négociation d'accord, où je me doute qu'il arrivera bien tard, et qu'il n'y aura ausdites mémoires aultre que la généralité dont Vostredite Altèze a ja esté advertye; et ne pourra tarder qu'il ne vienne avec icelluy lettres dudit Jehan Ferrante, puisque ledit ambassadeur à Gennes m'escript que Perez l'advertit, qu'il estoit après pour dépescher ung aultre courrier. Ny d'Espagne, ny des Pays-d'Embas nous n'avons aultre chose d'importance, dois mes dernières, ny ne s'escript riens du Roy de Portugal. De Lyon l'on escripvoit qu'il y avoit espoir qu'il ne fut saulvé en sa forteresse d'Ergira; mais je n'apperçois qu'il y aye encoires riens de certain. Cependant l'ambassadeur de Portugal s'est retiré

à St-Pedro ad Vincula, pour non vouloir admettre visites, ny s'obliger à respondre à ceulx que luy voudront demander les nouvelles, puisque luy mesmes n'a riens de certain, ny ne prend le doeuil, comme il ne conviendrait sur ceste incertitude; car ce seroit sans fondement faire mauvais augure. Si la nouvelle venoit de la mort (que Dieu ne veuille), Vostre Altèze, à correction, ne pourroit délaisser de prendre le doeuil, et le mesme Messieurs ses petiz nepveuz. Car de non le faire, l'on le noteroit. Je ne faudray d'advertir de ce que viendra dadvantaige à ma congnoissance, et de ce que fera ledit ambassadeur de Portugal. Cependant je ne vois, saulf meilleur advis, qu'il convienne qu'elle face changement. J'ay ouffert audit auditeur de Vostre Altèze de me tenir tousjours prest pour ouyr ce qu'il me voudra communiquer, et de faire de mon coustel tous les offices qu'il jugera convenir, désirant, comme je faiz, correspondre à l'obligation très grande que je reconnais à Vostre Altèze.

LXI.**LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.**

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 24 septembre 1578.

En cest instant me mande dire l'ambassadeur qu'il s'est résolu enfin d'envoyer à Vostre Altèze la lettre du Roy, que me semble mieulx, pour non tenir Vostre Altèze en suspens. Et toutesfoys sera bien qu'il ne sçache que je luy ay escript, dont je supplie Vostre Altèze. Je tiens pour certain que ledit Seigneur ambassadeur escripvra à Vostre Altèze, et luy dira ce que se peult dire. Les escriptures, venues d'Espagne en ziffre, sont d'autres affaires, ayant oblié le secrétaire de joindre au pacquet ce que concerne les Pays-d'Embas, et nous remet à l'accoustume à aultre courrier, qu'il dépescheroit incontinent. Dieu sceit quant ce sera.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 29 septembre 1578.

Tost après avoir receu mes lettres des 23 et 24 de ce moys, elle aura receu celles de l'ambassadeur, que luy ha envoyé la lettre de Sa Majesté, et luy aura escript suyvant le commandement d'icelle, et aussi aura-elle heu une mienne courte, et entendu par icelle que les escriptures concernant les affaires des Pays-d'Embas ne sont venues au paquet, comme l'on escripvoit, et que ce que y estoit en ziffre estoit d'aultres affaires commis de Sa Majesté à l'ambasseur. Et par lesdites lettres et de Sadicte Majesté, et de l'ambassadeur, elle aura entendu tout ce que je luy sçauroye dire pour maintenant sur les affaires, dont elle désire estre esclarcye. Seulement diray-je qu'il me desplait que, comme je me doubtoie, ce de Plaisance, je diz du chasteaul, se diffère; mais le temps peult accommoder beaucoup de choses.

Ce que je puis dire dadvantaige en confiance, est que certainement le Roy de Portugal est mort, et que l'on tient le Cardinal pour Roy. Et ceulx de Castille persuadent à Sa Majesté que, comme filz de la seur aînée du Cardinal, que fut l'Impératrix, le Royaulme luy vient, décédant le Cardinal sans enfans; mais Sa Majesté n'est encoires résolue si elle y voudra prétendre ou non. De tout cecy supplie-je Vostre Altèze ne faire semblant, ny de la mort du Roy. L'on actend ung courrier portugalois, que n'aura peu passer pour les ventz contraires. Icelluy apportera toutes nouvelles; et selon ce se pourra résouldre Vostre Altèze de ce qu'elle aura à faire. Je me haste de donner advertissement à Vostre Altèze de l'arrivée de sa lettre du xxvi, pour obéyr à ce qu'elle me commande. J'ay aussi receu celle du xxiii, et remercyé très-humblement Vostre Altèze de la bonne nouvelle qu'elle me donne de la bonne santé du Seigneur Don Joan, et de Monsieur le Prince,

sur les lettres freiches qu'elle en ha reçeu; nous n'avons riens de là, ny d'ailleurs que soit d'importance. Les lettres pour d'Assonlevile s'enchemineront; et quant à Monsigneur l'Illustrissime Farnèse, je fait sans bruyt ce que je doits; et n'a personne où que ce soit, qui plus sincèrement luy soit très-affectionné serviteur; et ne faudray de continuer, comme Vostre Altéze me commande.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 952.)

Rome, le 5 octobre 1578.

He havido la carta que V. M. ha sido servido escribirme, en ocho del pasado, en respuesta de algunas mias. Esme mucha merced el ver que V. M. acepta á servicio, lo que con sincera affeccion y celo de criado, y servidor, yo le escribo y aseguro á V. M., que á lo menos mi voluntad es acompañada de deseo de acertar á serbir, teniendole muy grande de que las cosas del servicio de V. M. vayan por el camino que combiene. A Madama se han embiado las cartas que V. M. le ha escripto, acompañadas de las del embajador Don Juan de Zuñiga, conforme á la orden y mandado de V. M., que debe haber considerado las causas por las cuales habrá resuelto, que la dicha Señora deje de hacer el viage de Flandres, á donde pasan las cosas como V. M. habrá sido informado, pues levan los avisos tan presto, y mas que á nosotros acá. y aunque las pretensiones de los Estados sean impertinentes, y se muestren recios en ellas quiza por hallarse con tanta gente, pensando con esto negociar con ventaja, todabia me da buena sperancia ver que estan tanto tiempo los campos tan visinos, sin que se haga efecto de momento, y que los de los Estados mostrasen inclinar á la platica de suspension de armas que, si no me engaño, es lo que mas les harà conoscer su flaqueza, y les acortará el camino que devan seguir, pues de esto se puede

tomar coniectura que debe haber entre ellos grandes desordenes y poca conformidad, y la gente en tanto numero los consumirá, ni tenían posibilidad de hallar forma para pagar el sueldo, siendo aparentes que habiendo el Principe de Oranges usado terminos muy asperos para sacar dineros, haciendo imposiciones escesivas, y estas ineguales; venia á serles odioso, pues pensando con su ayuda valerse contra las imposiciones que no gastaban le han llamado, y viendose cargados por el de mayores, y con rigor y esorbitantes medios, verisimilmente le aborresceran, ni es posible que multitud juntada sin legitima autoridad de una cabeza, deje de caer en confusion pues serán muchos los que pretenderán mandar, ni podrán satisfacer á las pretensiones de todos, y aunque se rompa una, y mas veces la plática tractando, no me espantaré por esto pues es cosa ordinaria en semejantes negocios, y se acordará muy bien V. M. que estuvimos siete meses tractando la paz con Francia, y que muchas veces se vino quasi á rotura, pero se tornaba siempre á enhilar fasta á venir á la conclusion, y pareceme que la dilacion en esto es gran ventaja para V. M. pues verisimilmente los Estados podrán durar menos, y con el tiempo iran creciendo los desordenes, tanto mas que soy cierto que los daños que harán los soldados de Casimiro, y otros, no serán menores de los que pudiesen hacer enemigos, y los Franceses como V. M. verá, si será servido por una copia que me viene de Francia, han venido de manera pasando por los tierras de su seque se puede tener por cierto que a donde se hallarán en Flandres harán peor; por donde vernan á tenerles tanto mas odio y aborrecerlos, y siendo asi como V. M. escribe que al servicio de Dios, y suyo, importa tanto acomodar este negocio de Flandres, que ya ha durado demasiado y tantos años; con usar V. M. todaba de tanta clemencia se puede esperar bien, y por cualquiera via que V. M. cobre sus tierras, y sacando de ellas toda la gente de guerra que no estubiere á su obediencia. apartando con cualquier interés el Principe de Oranges de los dichos estados, que jamas se aquietará en ellos, sera lo que mas combiene, y volviendo las fuerzas al poder de V. M., apartando esa mala cabeza, restaurando la justicia, apárencia hay, como muchas veces de muchos años aca he escripto á V. M. que con diestra negociacion, y buena maña, entendiendo continuamente en ello, se podrán acomodar las cosas mejor, que con la fuerza, y en esta opinion he estado siempre, no habiendo visto salir mucho fructo de infinitas esperanzas, con que han cebado V. M.

tantos años, dando á entender que brevemente se acomodaria todo por la fuerza, y se han consumido pozos de sus, habiendose fasta aqui, como V. M. ve muy claro, hecho muy poco. Buena cosa es que fasta aqui no se ve que las tierras que ha pretendido Alanzon hayan querido admitir guarnicion francesa, no tienen dineros en Francia ni credito, y todas las provincias muy á la clara no solo niegan al Rey de Francia de admitir nuevas imposiciones, mas pretenden ser descargadas de las viejas, y la Provenza queda inquietada ni dejan de alterarse todabiá de manera los humores, que antes es aparente hayan de suceder nuevos tumultos ad otra cosa, y con todo esto se han atrevido de embiar, y acometer el Condado de Borgoña, como V. M. habrá entendido, verdad es que es por la gente que ha entrado, y que no tiene artilleria ni osan acometer plaza que se defienda. Los Suizos les han embiado mandar que salgan con decir, que de otra manera vernán á echarlos, y si sin bullir mas nos arrimaramos á su amparo, cón hacer los officios combenibles siguiendo las pisadas pasadas como siempre lo he escripto al Conde de Champlite, nos andubiera mejor; pero el interese particular ciega muchos y queremos hacer novedades, de las cuales años ha que he preadvertido V. M., y tengo por cierto que nuestro bullir mucho sin fundamento nos ha probocado este accidente, esperamos ver la resolucion que tomara V. M. sobre lo que se debra hacer con Francia para seguir su determinacion.

LXIII.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser, le 8 du mois dernier, en réponse à quelques-unes de mes messives. Je suis bien aise d'apprendre que Votre Majesté me sait gré de mes observations, inspirées par l'attachement sincère d'un serviteur dévoué. Je prie Votre Majesté de le croire, je veux tout au moins la servir et souhaite y arriver, car je tiens à voir les affaires de Votre Majesté prendre la tournure qui Lui convienne. On a envoyé à Madame les lettres que Votre Majesté lui a écrites.

On y a joint celles de l'ambassadeur Don Juan de Zuñiga, conformément à l'ordre de Votre Majesté. Votre Majesté aura sans doute pesé les raisons qui Lui ont fait contremander le voyage de ladite Dame en Flandre. Votre Majesté sait ce qui se passe dans ce pays et en tient les nouvelles aussi et plus vite que nous ici. Les États se montrent durs dans leurs prétentions impertinentes. C'est peut-être parce qu'ils disposent de troupes aussi nombreuses, et songent à s'en prévaloir pour traiter avantageusement. Néanmoins, j'ai bon espoir quand je vois les armées si rapprochées l'une de l'autre sans rien tenter pour le moment, et les États plutôt disposés à négocier une suspension d'armes. Ces négociations, si je ne me trompe, ne leur feront que mieux connaître leur faiblesse, et ils se hâteront d'autant plus de rentrer dans le devoir. Aussi bien l'on peut déjà inférer de leurs dispositions qu'il doit régner parmi eux beaucoup de confusion et peu d'entente. Les forts effectifs de troupes les ruineront. Il est impossible qu'ils trouvent le moyen de payer la solde. Le prince d'Orange a usé de procédés très durs pour soutirer de l'argent au pays. Il a levé des contributions excessives et arbitraires, au risque de se rendre odieux. Dans l'espoir de se soustraire aux impositions, dont ils ne tiraient aucun profit, les États l'avaient appelé à leur aide. Mais, comme il a, avec une rigueur extrême, aggravé encore les charges publiques, ils finiront par le détester. D'autre part, il n'est pas possible qu'une multitude sans chef ne se désagrège point, car il y en aura beaucoup qui voudront commander, mais qui ne pourront pas satisfaire toutes les exigences. Quand même les négociations se rompraient une ou plusieurs fois, je ne m'en inquiéterai pas, c'est dans l'ordre. Au reste, Votre Majesté se rappellera que nous avons passé sept mois à négocier la paix avec la France. On en vint plus d'une fois à une quasi-rupture, mais les choses tournèrent toujours de telle façon que nous parvînmes à notre but. Il me paraît donc que la temporisation est ici dans l'intérêt de Votre Majesté. Assurément les États ne pourront pas se soutenir aussi longtemps. En attendant le désordre augmentera, car les troupes de Casimir et autres devasteront le pays autant qu'une armée ennemie pourrait le faire. Comme Votre Majesté le verra, si elle veut bien jeter les yeux sur l'écrit ci-joint que j'ai reçu de France, les Français feront pis en Flandre et ils seront bientôt abhorrés des populations. Ainsi que le mande Votre Majesté, il importe au service de Dieu et de Sa Majesté que les affaires de Flandre s'arrangent; elles n'ont déjà été embrouillées que depuis trop d'années. En continuant à user de la même clémence Votre Majesté peut tout espérer. Récupérer ses états n'importe comment, en retirer les troupes qui ne reconnaîtraient pas son autorité, en éloigner le prince d'Orange, cet éternel brouillon, voilà ce que Votre Majesté a à faire. En réunissant toutes les forcés vives du pays dans les mains de Votre Majesté, expulsant le méchant fauteur de tous les troubles, rétablissant la justice, il est possible que, par d'adroites négociations, avec de la chance et à condition de poursuivre obstinément le même but, l'on arrange mieux les affaires que par la force. J'ai toujours

été de cet avis, n'ayant d'ailleurs jamais rien vu résulter des infinies espérances qu'on a fait miroiter aux yeux de Votre Majesté pendant tant d'années. On a donné à entendre à Votre Majesté que l'emploi de la force réglerait tout promptement; et l'on a dépensé des monceaux d'or pour avoir peu fait jusqu'ici, comme Votre Majesté le reconnaît aujourd'hui. Heureusement les habitants des territoires dont cherche à s'emparer Alençon n'ont pas voulu recevoir de garnisons françaises. Ils ne tirent pas d'argent de la France et n'y ont pas de crédit. Les provinces françaises non seulement refusent au Roi de France d'admettre de nouvelles impositions, mais prétendent être déchargées des anciennes. La Provence reste inquiète, les esprits se troublent, de nouveaux désordres sont imminents. Ensuite on va jusqu'à envahir le comté de Bourgogne comme Votre Majesté l'aura entendu dire. A la vérité, les assaillants n'ont pas d'artillerie et n'osent pas attaquer la moindre place en état de se défendre. Les Suisses leur ont fait dire qu'ils avaient à se retirer du comté s'ils ne voulaient pas qu'on les en expulsât. Ainsi nous nous trouverons mieux de compter sur l'appui des Suisses, quitte à faire le nécessaire et à suivre la même politique, comme je l'ai toujours écrit au comte de Champlite. L'intérêt particulier nous aveugle souvent et nous voulons employer des moyens nouveaux, contre lesquels d'ailleurs j'ai mis Votre Majesté en garde. Nos agitations sans raison d'être, nous ont valu ce qui arrive. En attendant la résolution de Votre Majesté sur l'attitude à prendre vis-à-vis de la France.

 LXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1738.)

Rome, le 5 octobre 1578.

Ces deux motz seront pour encheminer à Vostre Altèze les deux pacquetz, que me viennent en cest instant pour icelle, de Jehan Ferrantes de Çuniga, que l'abbé Sagante, secrétaire de Sa Majesté, nourry en nostre maison, dois le secours de Vienne l'an 52, m'a adressé, et je joindray à ceste la lettre qu'il m'escript, que je supplie me soit renvoyée. Je ne sçay ce que sera, au dépesché, dadvantage de ce que Vostre Altèze ha jà entendu. Dieu doint

que, comme dit ledit Sagante, il y aye chose que contente Vostre Altèze. Le courrier de Portugal ha apporté les paquetz et lettres à Sa Saincteté, comme elle nous ha dit aujourd'huy au consistoire du Cardinal, que les Estatz ont de commung consentement accepté pour Roy, et ha de leur main, comme elle ha dit, receu le sceptre en habit de Cardinal. Aulcuns sont en opinion qu'il se mariera, et demandera dispense, combien qu'il passe les 73 ans; mais aujourd'huy il ne s'en est faicte mention. Merquedy se feront les obsèques en la chappelle, et fera l'office comme vice-protecteur le Cardinal Alciato ¹, en absence de Monsigneur le Cardinal Farnèse, qu'est encoires retenu à Caprerola par la goutte. Ny de Flandres, ny d'ailleurs, nous n'avons nouvelles d'importance, synon l'entrée des François au conté de Bourgogne. Tant avons-nous faict par nous vouloir trop mouvoir; mais les Suyssés se monstrent favorables à nostre ayde, et tout ce qu'est venu s'est communiqué à Aldobrandino, pour en faire part à Vostre Altèze.

Le Roy ha faict merced à l'ambassadeur de l'encomende maior de Castille ², vacante par le tréspas de son nepveu, l'ayant heu son père et son frère.

 LXV.

MANDEMENT DE L'ARCHIDUC MATHIAS ADRESSÉ AU MAGISTRAT DE GAND.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 119 et 124.)

Anvers, le 7 octobre 1578.

Mathias, par la grâce de Dieu, Archiduc d'Austrices, gouverneur et capitaine général, etc.

Très chiers et bien amez. Les barons de Rassenghien, S^{rs} de Mouscron,

¹ François Alciat de Milan, nommé cardinal en 1565, mort en 1580, grand protecteur des lettres.

² Lisez : *incomiendo major de Castille*, c'est-à-dire la fonction de commandeur de Castille, à laquelle fut nommé Don Juan Fernandes de Zuniga, ambassadeur du roi à Rome.

de Zweveghem, Herpe, d'Eecke, Fresnoy et de Rimesche, ensamble le Sr de Champaigney², nous ont plusieurs fois, et encores par nouvelle requeste, cejourd'huy faict remontrer que après avoir la pluspart d'eulx esté détenuz prisonniers en la ville de Gand dois le mois d'octobre 1577 jusques à présent, sans jamais avoir sceu ny peu entendre l'occasion de leur saisissement, nonobstant qu'ilz aient souvent faict requérir de les vouloir mettre en cause et bénignement oyr en leurs légitimes deffenses, ou de les relaxer et mettre en liberté soubz telles conditions et cautions que l'on trouveroit raisonnables; et que en lieu de ce faire, le capitaine Myeghem, s'appuyant sur vostre charge, les auroit le v^e de ce mois menaché de très mauvais traictement, et en cas que en dedans six jours ilz ne feissent tant que les compagnies wallonnes, estans entrées en Menin et exerçant par pillages, branschatz et aultrement toute sorte d'hostilité, se retirassent hors la conté et limites de Flandres, chose que ne leur touchoit en riens, et dont ils estoient ignorans et innocens, supplians néantmoins que voulsissions, avec les députez des Estatz généraulx, embrasser cest affaire et y pourveoir, de sorte que la patrie puisse estre conservée et soulagée par la prompte et briefve retraicte desdicts Wallons, et lesdicts prisonniers maintenuz en leur innocence et préservez de tous calumnieulx oultraiges, les recepvant en nostre protection. A cause de quoy, et nous tenant bien assurez que cesdictz prisonniers ne sont aucunement cause du faict ny des altérations desdictes compagnies wallonnes, nous vous avons bien voulu faire cestes, affin que, soubz ombre des oultraiges et hostilité d'icelles, ne vous attachez auxditz sieurs prisonniers, chose qui redonderoit grandement à vostre déshonneur, après avoir faict si ouverte protestation de restablir et maintenir les privilèges et anchiennes usances du pays, de les enfreindre au regard desdicts prisonniers, requérant suyvant lesdicts privilèges estre oyz en leurs deffences et justifications : lesquelz sans préjudice à iceulx privilèges, ny mesmes aussi sans offenser les droictz divins et humains et de nature, voire sans encourir note de tyrannye plus que barbare, ne leur peuvent

² Maximilien de Gand, dit Vilain, Baron de Rassenghien, frane seigneur de St. Jean-Steen, sr de Calken, etc., souverain bailli des villes d'Alost et Grammont, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, etc., mort à Tournai en 1585; Ferdinand de la Barre, sr de Mouseron; François Halewyn, sr de Sweveghem; François Schoutede, sr d'Erpe ou Herpe; Artus, baron de Ghistelles, sr de Rymeersche, fils naturel d'Antoine de Ghistelles.

estre dényées; pardessus ce que en précipitant lesdicts prisonniers estant emparentez et alliez aux principaulx Sg^{rs} de pardeçà, que ne cessent d'intercéder pour eulx affin que justice en leur endroict ne soit violée, vous ne devez attendre que ung ressentiment et juste désir à tous coustelz de venger telle injustice, par où seroit indubitablement causé une division, dont non seulement la ville de Gand et ledit payz de Flandres, mais aussi la cause commune ne pourroit recepvoir que ung intérêt et dommaige irrécupérable. Pour à quoy obvier, et affin que désormais toute occasion d'offense soit ostée, nous vous requerrons et pour le lieu que tenons, ordonnons et commandons d'envoyer en ceste ville d'Anvers les personnes desdits prisonniers, soubz telle garde que treuverez convenir, avecq les informations tenues à leur charge, pour estre miz à droict, et après deue cognoissance de cause estre jugé de leur fait, comme en bonne justice sera trouvé convenir; ou pour le moingz ne permectre que l'on vous impute qu'ilz soient traictez aultrement que lesdits privilèges et les loix de Dieu et de nature ne permectent. Espérons que pour l'obligation qu'avez à la commune patrie, ne vous vouldriez tant obliger que de procéder si légèrement contre lesdits prisonniers, mais au contraire que vous les accommoderez de telle sorte que noz et lesdits prisonniers aurons cause de contentement, et que n'attenterez riens contre iceulx. Et au regard desdits soldatz wallons, vous pavez croire que, tant de nostre coustel que des députez des Estatz, n'a riens esté obmiz des devoirs possibles pour les ranger à la raison, et faire sortir hors dudict payz et conté de Flandres; ayantz députez plusieurs personaiges avecq pouvoir bien ample pour sur ce traicter avecq eulx, et depuis fait rencharge et surencharge: auquel effect avons derechief présentement commis le sieur de Bours avec nouvelle instruction et lettres escriptes auxdits soldatz, dont copie s'envoye avec cestes, par où pavez congnoistre qu'il n'at tenu et ne tient à nous qu'ilz ne soient piechà sortiz, comme pourrez le tout plus amplement entendre par noz commissaires, que vous enverrons de brief avec instruction, pour avec vous traicter choses concernans vostre propre bien et repos de la patrie en général; vous veuillant néantmoins icy bien représenter que fait à craindre que pour estre le S^r de Montigny, colonnel desdites compaignyes wallonnes, proche parent au S^r de Rassenghien, et aultres prisonniers, il ne vous mette en avant samblable condition que leur at esté proposé, assavoir que à faulte de

délivrance desdits prisonniers et aultres endedans six jours, ilz ne se voudront retirer.

A tant, très chers et bien amez, prions Dieu vous avoir en sa sainte garde.

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I^{er}, fol. 147 à 149.)

Rome, le 9 octobre 1578.

Je respondray par ceste aux lettres du dix-septiesme du mois passé, auxquelles je ne pus respondre à faulte de temps, pour estre arrivé le courrier de Lyon si tard, comme il fera d'oyres en avant; et pourtant seray constrainct remectre tousiours mes responce d'ung ordinaire à l'aultre.

Je vous mercye ce que si particulièrement vous m'avez adverty du piteux estat auquel se treuve à présent nostre povre pays, auquel ces nouvelles et entreprises nous ont amené; et ce que l'on est incertain et du nombre des François que y sont entrez et de la suyte que leur doibt venir, me faict craindre que l'on n'aura pas fait les diligences requises pour avoir gens propres aux champs pour sçavoir de tous coustelz ce que font noz voisins, en quoy les deniers fussent estes mieulx employez que à lever des gens de guerre, que sont en soulede dois si longtemps, si mal en ordre, comme vous escripyez, et dont au besoing l'on ha peu de service.

Il y a près de deux mois que Monsieur le Marquis d'Ayamonte, gouverneur de Milan, m'a escript qu'il avoit donné toute assistance à ceulx qu'estoyent allés audit Milan pour porter armes au pays, afin que l'on les eust tost bonnes et à propoz et à bon pris. Je ne sçay comme l'on se conduyra au parlement, ny si sur le pris l'on fera prouffict. L'on escript de Lyon que sur le recours que l'on at prins devers Messieurs des Lighes, ilz ayent envoyé pour faire sortir les François du pays, avec comminations que aul-

trement ilz les viendront chasser par la force, et que à ce se préparent; que seroit bien le meilleur appuy que nous pourrions avoir, quoy que l'on die là des gens du Conte Annibal de Alta-Emps¹, que aussi icy l'on dit estoit près; et s'il arrive à temps, serviroit de beaucoup pour avec ceulx du pays et aultres donner une bonne attaincte à ces gens que l'on escript font du pis qu'ilz peuvent où ilz peuvent entrer, et ne m'en esbéys : car en France mesme, ilz ne vivent pas mieulx; et j'ay veu il y a troys jours une lettre escripte de Paris à ung François qu'en faict très grandes plainctes, et de tous ceulx qui sont encoires au Royaulme, et se dyent de la suyte du Duc d'Alençon; et est vray qu'ilz ne sont payéz, et que l'on se plaint que le crédit du Roy de France est perdu, ou que l'on ne trouve argent.

Je suis en grande penne de ce que passe, et pour la crainte de pis, selon le peu de gouvernement et les partialitez et divisions que à la fin seront nostre ruyne. Les conseillers ont fort bien faict d'appeller le président; et s'il ne vad à Dole en ceste saison, fera, à mon advis, faulte à son devoir, et j'actendray avec espoir et craincte les nouvelles que, par le premier ordinaire, viendront de là.

Je ne puis approuver vostre retraicte en ceste conjuncture que vous ne voyez plus avant le besoing; car si les aultres faisoient le mesme à vostre exemple, le pays n'en vaudroit pas mieulx en ceste saison.

Monsieur mon nepveu d'Achey debvroit estre à Dole; et s'il en mesad-venoit (j'espère mieulx) il en seroit blasmé, sans excuse, à la façon d'Espaigne, comme je luy ay quelque foys escript. Je louhe Dieu qu'il se porte bien, et que son frère soit de retour par de là avec santé, qui fera bien de, durant ce mauvais temps, se tenir à Jouhé.

Je sentz très fort l'indisposition de Madame ma seur; mais je n'y puis donner remyde. Je prie à Dieu qu'il luy playse luy rendre santé et que les affaires de son filz prengnent tel chemin que luy n'en receoipve plus de dommaige, et aultres à son occasion.

L'allée du conseiller de Boisset seul sera, comme je me doubte, de peu d'effect, et mesmes si l'instruction est telle que vous dittes, et luy *orator parum vehemens* homme de bien et de bon zeele, mais peu civil, et peu duy à telles choses. Ce n'est sans mistère que Mons^r de St. Claude², que du

¹ Le comte Hannibal ou Annibal d'Altemps, ou d'Altheim. Voy. t. V, p. 457.

² Joachim de Rye. Voy. plus haut, p. 455.

commencement monstroit se laisser persuader au voaige, s'en soit retiré, et il est apparent que ceulx, qui ne goustent l'ambassade, auront faict (trionpher) leurs préventions.

Certes si le président Froissard eust vescu, beaucoup de choses se fussent redressées par sa dextérité et bon cerveaul; et l'envye que l'on luy ha pourté, que cause les vains soubçons et d'intérestz et d'aultres desseings ¹, nous ont causé du mal largement, ny l'on n'a trouvé probabilité en ce que vouloit dire qu'il serchoit son prouffit.

Ce que le conseiller Duchamp ² s'excuse du voiaige ne me semble bien, ny ce qu'il demande juges au pays pour se purger, devant que l'on le charge, l'appellant, selon ce que vous escripvez, le Seigneur Don Jehan avec lettres courtoises, et mesmes s'il se sent nect et sans culpe, visaige d'homme porte vertu. J'eusse espéré que le voiaige eust peu causer son advancement, oyres qu'il fut ce qu'il soubçonne que l'on aye faict contre luy mauvais offices. J'ay souvent veu gens avancer par le moyen de telles persécutions.

Quant à Mons^r Fonch, je suis encoires de mon opinion, non obstant vostre soubçon, jusques je voye aultre chose au contraire, avec plus de certitude, et effect, et qu'il convient procurer de le retenir amy, et aultres, sans interpréter, à la façon de nostre pays, toutes choses au pis. Je ne sçay pas encoires que l'on ayt faict changement à son envoy en Espagne, que peult-estre se pourroit différer pour la négociation de l'accord remise à l'Empereur et aux électeurs, et à quoy doibt aussi aller le Duc de Terranuova. Le nonce Castagne ³ debvra estre jà bien avant en son voiaige.

Ceulx de Bruxelles sont ceulx que ont prins prisonniers Mons^r de Champagne et Mons^r de Glimes ⁴ pour ce qu'ilz y contredisoient la licence des

¹ « J'ay longtems jà apperceu combien ceulx de par-delà sont prompts à blasonner estrangiers comme ilz veullent, dont je m'esbeys tant moins, puisqu'ilz n'espargnent ceulx du pays ny leurs propres parens et amys quant ilz ne font tout ce que l'on veult, soit juste ou non; qu'est la cause pour laquelle et au Pays-d'Embas et en Espagne et ailleurs ceulx de nostre pays sont blamez et encoires hayz. » Le même au même, le 20 septembre. (*Ibid.*, fol. 145 v^o, 146.)

² Nicolas Duchamp, conseiller au parlement de Dole de 1572 à 1578.

³ Jean-Baptiste Castagna, né à Rome en 1521, archevêque de Rassano, nonce apostolique en Espagne, cardinal en 1585 et pape en 1590.

⁴ Jacques de Glymes. Voy. t. VI, p. 40.

presches hérétiques, et non à l'instance de ceulx de Gand; et furent menéz à Anvers, et dois là audit Gand, et ne sçay ce qu'ilz seront devenus depuis.

La deffaicte du camp du Roy de Portugal en Affrique et sa mort est trop véritable. Il n'a voulu croire le Roy nostre maistre, quelque office qu'il ayt faict par divers moyens pour luy desconseiller l'emprinse. L'on fit hier ses exèques en la chappelle, y assistant le Pape et les cardinaulx, et pour la septmaine prochaine, faict l'ambassadeur de Portugal les apprestes en la belle nouvelle esglise des Jésuites pour les faire de sa part, comme l'on dit; fort solemnelles. Le Cardinal Infante, à qui de droit plein, vient la succession, a esté juré Roy par les Estatz, demeurant jusques oyres en habit de cardinal, et disant quasi tous les jours messe. Il a escript à Sa Saincteté, ouffrant toute obéyssance, et de tenir soing spécial de la Religion. L'on ne sçait ce qu'il résouldra après. Il n'y a faulte de prétendans ny de divers discours sur ce à Rome, à l'accoustume.

Bonvalot, son oncle, mon cousin, ne m'ha encoires escript mot. Je vous ay escript la difficulté et que l'on pouvoit ou non payer, ou estant peyé redemander le légat, pour non estre accomplie la condition. C'est le point qu'il fault asseurer qui voudra passer outre au mariage, et vous aurez veu ce que je vous y ay respondu pour ce que m'en touche.

LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 15 octobre 1578.

J'ay reçue la lettre de Vostre Alteze du iii de ce mois, en responce d'aucunes miennes, par laquelle se voit que, avec sa prudence accoustumée, elle

¹ Don Sébastien, fils posthume de Jean. Voy. plus haut, p. 150, note.

prant bien et comme il convient la résolution du Roy. Et il ne fault perdre l'esperoir que en fin le tout ne succède au contentement de Vostre Altèze. Je continueray les offices, et continueray en tout ce que je jugeray luy estre de service, avec austainc entière et sincère voulenté, que qui que ce soit de ses serviteurs, domestiques et aultres, et suyvray le mesme chemin en ce que concerne Monsigneur l'Illustrissime Farnèse.

Il me desplait que, par ceste, je suis constrainct luy donner une bien malvaise nouvelle, qu'est que ce matin nous soit venues lettres de Gènes, avec advertissement du trespas du Signeur Don Jehan, en la fleur de son eage¹; et dit l'ambassadeur avoir heu c'est advis par lettres de Namur, par courrier exprès. Il ne dit pas plus de particularité sur l'advenue de ce triste cas, mais seullement ce que dessus; adjoustant que devant que mourir, il avoit nommé Monsieur le Prince de Parme, filz de Vostre Altèze, Capitaine général. Je tiens qu'il sera décédé de ses indispositions, qu'estoient grandes et mal guérissables, et avoit plus de couraige que de forces. Certes j'ay crainct picçà cest accident advenu maintenant en malvaise saison et conjoncture. Je prie au Créateur qu'il luy face mercy. J'espère que Monsieur le Prince, qu'est de bon cueur et preste l'aureille à bon conseil, satisfera fort bien à la charge; mais je le plains de la penne et travail qu'il aura, et crains le peu de correspondance et provision d'Espagne, puisque nous avons veu comme il en est allé avec le défunct qu'estoit frère. Et Vostredicte Altèze sceit ce que passoit en son endroit, quant elle estoit aux Pays-d'Embas.

Vostre Altèze sera esté advertye par Aldobrandino des obsèques que se sont faictes du Roy de Portugal en la chappelle. L'ambassadeur de Portugal dit qu'il les fera en la nouvelle esglise que Monsigneur Farnèse édifie si belle et somptueuse aux Jésuites. Il n'a pas encoires prins jour. Le Cardinal Roy ha escript à Sa Saincteté, ouffrant toute obeïssance, et le soing qu'il doibt à la religion. Il retient encoires l'habit de cardinal, et dit messes. L'on n'entend pas encoires, qu'il veulle changer, ny se dit riens de certain des prétendeurs à la couronne après luy. Ledit ambassadeur de Portugal ha prins grand deul, et habille d'icelluy sa famille. Vostre

¹ Voy. au sujet de sa mort, qui eut lieu le 7 octobre 1578, RENON DE FRANCE, t. II, p. 285; les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XI, p. 550, et KERVYN DE LETTENHOVE, t. V, p. 255.

Altèze ne peult délaïsser de faire le mesme, et tant plus estant succédé le trespas dudit Signeur Don Jehan.

De Flandres ny d'ailleurs nous n'avons aultre choses ny ne sçavons quel mesnaige font les François au Comté de Bourgogne, où enfin sont entrez deux mil François, qui actendoient plus grand nombre. Et le chemin que l'on ha tenu audit comté, s'y faisant tant de nouvelettez, et ce que l'on n'a voulu suyvre le chemin ancien, nous ha conduyt à ce malheur, et ne sçavons encoires ce qu'en sera. De Lyon l'on escripvoit l'aultre jour que les Suisses prenoient ce faict en main, pour faire sortir les François, lesquels ilz ne voudroient pour voisins. Ce seroit le meilleur chemin pour nous ayder, comme je l'ay si souvent escript, et encoires n'entendons nous comme Sa Majesté prant ceste guerre couverte, que le Roy de France luy fait, soubz le nom du Duc d'Alençon, son frère. Certes nous dormons trop, et j'en ay grand regret pour le service de Sa Majesté.

LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 17 octobre 1578.

Le secrétaire de Vostre Altèze m'a en cest instant rendu sa lettre du xv. Je ne falliz d'advertir Vostre Altèze punctuellement de l'avis entier venu du trespas du feu Signeur Don Jehan, et de la déclaration qu'il fit de laisser Monsieur le Prince pour général en son lieu. L'avis, à ce que j'entendz, vient des marchans, que devoient furnir argent pour le camp, qu'auront usé de diligence pour leur intérestz. Je tiens que ce cas soit advenu de ses indispositions ordinaires, pour lesquelles certes j'ay pieçà crainct ce qu'en est succédé; et par le dernier dépesché en escripviz en Espagne, afin que l'on y pourveut, comme je fiz devant que le Comendateur Major decéda.

Et pour non y avoir pourveu, l'on ha veu ce qu'est succédé. Ledit feu Seigneur avoit bon cuer, que le faisoit faire plus que ne comportoient ses forces. Il y a longtemps que souvent son indisposition le travailloit, et tenoit peu de rigle de ce que convenoit à sa santé. Cest accident ne pouvoit venir en pire conjuncture; et est chose digne de grande compassion; que nous l'ayons ainsi perdu en fleur d'eage. Il n'avoit que xxxi an. Dieu par sa grâce luy face mercy. Et je sçay bien que Vostre Altéze, que l'ai-moit tandrement, le doibt extrêmement sentir. Mais il fault qu'elle se serve de sa prudence, pour s'accomoder à ce que plait à Dieu. Monsigneur l'Illustrissime Cardinal Farnès partit hier d'icy pour Farfa, que je pense pourra veoir Vostre Altéze, et faire office de bon frère, et discourir avec elle des choses du monde, comme celluy qu'est informé de tout. Nous actendons l'ordinaire de Lyon; mais comme les dernières que le courrier pourteur des malvaises nouvelles apporta lettres de Lyon du vi, il est apparent que l'ordinaire, que devoit partir le mesme jour, ne portera dadvantaige. Si toutesfoys il vient chose qu'il convienne sçavoir, je ne faudray d'en advertir. Et je tiens qu'après que la première perturbation qu'en aura heu Monsieur le Prince sera passée, et aura fait son cours, qu'il ne faudra de dépescher, pour advertir du succès, et de l'estat qu'après auront prins les affaires. Aussi sçaura l'on tost ce que les François dois les dernières nouvelles auront fait en Bourgongne. Dieu doint qu'ilz en soient dehors, ou que l'on leur aye rompu la teste.

LXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 151-152.)

Rome, le 21 octobre 1578.

J'ay receu, par le dernier ordinaire de Lyon, voz lettres du premier de ce moys. Vous me faictes grand plaisir de m'advertir si particulièrement de

ce que passe, et vous mercy cordialement de la pëne que vous y prenez.

Le Conte Annibal avec ses gens nous viennent bien à propos pour nous deffendre contre les François; ne sçay si c'est d'industrie ou d'hazard, et j'entendz que toutes les compaignyes bourguignottes de gens de cheval retournoient aussi pour nous ayder, et non seulement les deux que vous dictes que nommément l'on avoit demandé.

Je suis de vostre opinion qu'il fût esté mieulx nous fonder sur Messieurs des Lighes, et nous ayder d'eulx, puisque ilz se monstroient si volontaires, que de lever tant de gens au pays, lesquelz une fois desbauchez ne se rangent facilement, comme je l'ay escript à Mons^r le Conte mesme et à aultres; et quant à l'assemblée des Estatz, le pays est à présent merveilleusement foulé. L'on escript icy de France, que les François en sont jà sortiz par craincte de ceulx que venoient sur eulx. Cela peult-estre fera différer ladite assemblée, et n'est pour ce la difficulté tant sur la lettre de non préjudice, que se fait après l'ayde accordée, que pour les lettres de Sa Majesté de la convocation, que se doibvent signer de sa main propre; ce que ont ordonné les prédécesseurs de Sa Majesté pour grandes, urgentes et très justes causes; et je me doute que ceulx qu'ont fait les lettres à la court, dont vous m'avez envoyé coppie, ne sont pas bien informez des choses passées, ny de ce que convient aux affaires.

Les choses ont prins ung merveilleux changement par le trespas du Signeur Don Jehan, advenu le premier de ce moys ¹, par une fièvre maligne, que l'a travaillé xv jours, et enfin joincte avec ses aultres indispositions, luy ha hosté la vie, au grand regret de tout le camp. Et devant son décès fit accepter et jurer par les chiefz des gens de guerre, en son lieu, Mons^r le Prince de Parme, jusques à ce que Sa Majesté pourvoye aultre chose, laquelle sentira mirablement ceste perte. Dieu la veulle inspirer à prendre en tout la résolution que plus convient à son service! Certes c'est

¹ Au camp près de Namur. « Don Juan, » dit le cardinal de Granvelle, « qui par peu de conduite » perdit les états, avec la bonne ayde que luy firent en ce Rhoda et Sanche d'Avila, comme je l'ay dit » souvent haut et clair. » (Lettre à Belle-Fontaine du 21 mars 1583; *Ibid.*, II, 482) Selon Morillon (Lettres à divers, t. II, p. 189), la mère de ce prince arrivait dans les Pays-Bas au mois de juin 1574. « Alors, ajoute-t-il, elle avoit hantise d'un Anglois que l'on tient être épousé avec elle. » (Voyez à ce sujet notre tome VI, page 219, note.

chose digne de grande compassion que d'avoir perdu ce Seigneur, qu'avoit jà acquis si grande réputation en fleur d'eaige. Il estoit en sa xxxi^e année.

Je tiens que Mons^r de Castel discourt fort bien qu'il est apparent qu'enfin l'on s'accordera aux Pays d'Embas pour les désordres que sont entre les Estatz, et mesmes au camp, qu'ilz ne pourront longuement soustenir, et que la négociation que l'Empereur entreprend avec l'assistance des électeurs, sera de fruyt, s'y estant condescendu le Roy pour user de sa clémence accoustumée. Et si l'accord succède, beaucoup de choses se redresseront, que par la guerre et guerriers ont prins mauvais ply.

Ce trespas troublera Mons^r le conseiller de Boissët, et le mettra en doute de ce qu'il aura à faire. Peult-estre se résouldra-il d'informer ledict Seigneur Prince de Parme pour le prévenir. Et si ceste nouvelle treuve Mons^r le conseiller Duchamp en chemin, je ne sçay s'il se résouldra à passer oultre. J'ay escript sur son voyage tout ce que pour maintenant je sçauroye dire: de visaige d'homme est souvent venu l'heur aux gens de bien du mal que l'on leur procure, quant ilz se sçavent ayder.

- Ceulx de Nivelles¹ se rendirent et tant s'en fault que pour les secourir le défunct voulut donner la bataille qu'ilz heurent commission de se rendre si l'on les pressoit, pour n'estre la place tenable, et se rendirent à condition d'en sortir avec leurs armes. La mesme commmission heurent ceulx de Bintz², que ne sont que vi^e hommes Wallons et Allemans, et ung chief Espagnol que l'ont si bien fait, que les gens de Mons^r d'Alençon y ont perdu en troys assaulx, ausquelz ilz sont estez vivement repoulsés, grand nombre, et refusarent à leur chief de donner le iii^e assault, disant que l'on baptit dadvantage, pour leur faire la bresche plus aisée. Dieu doit qu'ilz se soient depuis peu soustenir, car il y avoit peu de moyen pour les secourir.

L'on escript de France que plusieurs des gens dudit Alençon retournent à faulte de paye, et pour n'y trouver le pillage si aisé qu'ilz pensoient. Et ont aucuns opinion que Alençon mesmes s'en yra peu content des Estatz, qui ne font ny ne peulvent tenir ce qu'ilz voudroient; et que jà pour

¹ Selon AITSINGER, *Leo belgicus*, p. 585, cette ville fut prise par les États le 6 octobre 1578. Voyez aussi Bon, liv. XII, fol. 59 v^o.

² Binche fut conquis par le duc d'Alençon, d'après le même auteur, le 7 octobre (*Ibid.*, p. 585, et Bon, liv. XII, fol. 60).

colorer sa retraite, l'on sème que la Royne d'Angleterre le veult marier. Et l'ayant traicté familièrement, aucuns des Pays d'Embas n'y treuvent ce qu'ilz espéroient, n'y pour personne sur quoy faire grand fondement; ny ne font pas beaucoup meilleur compte de ces mignons que le gouvernement et peuvent tout à l'entour de luy. Et au regard des démonstrations que l'on faict en France, pour donner à entendre que le Roy et sa mère ont à regret ce que faict Alençon, et l'entrée des François en Bourgogne, il les croyra qu'il vouldra; pour moy je suis en opinion (Dieu veulle que je me forcompte) qu'il leur desplaict que d'ung coustel et d'autre ilz n'ayent faict plus d'exploit.

La peste faict grand domaige en nostre camp, et non riens moins à celluy des Estatz, et par toutes les principales villes de Brabant. Mondragon, le colonel ¹ est mort, et aucuns capitaines espagnolz; et aucuns escripvent que Casimirus soit mort, aussi de peste, à Bruxelles, que ne seroit pas si grand domaige que des aultres.

Nous avons maintenant nouvelles d'Espagne que l'Archiduc Wincislaus ², qu'estoit en la court de Sa Majesté, soit decédé en la fin de septembre, que le Roy et la Royne sentent très fort. Il estoit aymé par toute la court et jà avoit le Roy commencé à le pourveoir par la voye de Malte, ayant ledit Seigneur prins l'habit de ladite religion. Voilà ce que l'on dit que une mauvaïse nouvelle ne vient jamais seule. Je supplie le Créateur qu'il se contente à tant qu'il face mercy aux trespassez et conserve les vivantz.

¹ Christophe de Mondragon, cité maintes fois dans les volumes précédents, mourut seulement le 5 janvier 1596 dans la citadelle d'Anvers qu'il commandait. Il avait atteint l'âge de 92 ans.

² Né le 7 mars 1561, ce prince était le sixième fils de l'empereur Maximilien II, et mourut en septembre 1578.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas, affaires de Rome, layette 5050.)

Rome, le 25 octobre 1578.

Gran lastima nos ha hecho, y causado infinito dolor el fallecimiento del Señor Don Juan, del cual me conduelo con V. M. que en esta muerte ha perdido tanto, pues le pudiera servir en muchas cosas importantes, y cada dia mas, creciendole con la edad el maduro juicio y esperiencia; hale llamado N. S. en la flor de su edad, á 32 años de esta, y hace á todos gran compasion y sentimos que á V. M. causara este mismo embarazo. Pronta provision es menester en muchas cosas, y correspondencia continua; no se podia perder el difunto en mas mala coyuntura: Dios por su misericordia le dé el cielo. Para el gobierno de aquellas provincias, no combienen en ninguna manera mozos por infinitos respetos, sino personas graves y reposadas, y que no divertidos atiendan continuamente al negocio. Muy bien sirvieron Madama Margarita, la Reyna Maria y Madama de Parma, fasta tanto que ocupo en los negocios Armenteros, que por sus intereses tomo inteligencia con aquellos Señores conjurados, y engañó alguno de la corte de V. M., y en breve tiempo hizo perder á Madama la autoridad, el mando sobre la gente de guerra, y la administracion de la hacienda, habiendola tomado absoluta los Gobernadores particulares en sus gobiernos, y procurando los beneficios y oficios por dinero á personas no combenientes. Persona es menester no divertida de otras cosas, y que continuamente atiendá al gobierno con darle consejeros de la mano de V. M., á los cuales haya de dar crédito: y en este principio no pueden ser españoles, fasta tanto que pierdan el odio tan grande que contra la nacion han concebido: y que V. M. tenga si cave, persona ó personas que le correspondan, informados de los negocios de Flandes y de Borgoña, en lugar de Hoppero, y que descansen á V. M. y correspondan continuamente, y con mucha diligencia, y sepan informar de las cosas pasa-

das y presentes, y dar parecer conforme á esto para lo venidero; y en fin será menester fiarse de sus vasallos haciendo buena eleccion, ganandoles la voluntad por buenos medios, que se puede hacer con beneficio grande de la tierra, y mucho servicio de V. M.; pues pensarlo llevar todo por la fuerza segun las esperanzas que han dado á V. M., ni aunque con esta fuese allanado todo, sostenerlos con continuo exercito cual seria menester, y grande, estando V. M. ausente y tan lejos, yo tengo por imposible poderlo poner en plática. A ninguno combernia mas segund las pasiones humanas, y procurar mal á los Estados bajos que á mi, pues me han tractado y tractan como V. M. ve, pero yo tengo todo mi fin al servicio de Dios, y de V. M., olvidando lo que me toca por esto, y sobre ello tantas veces he escripto en conformidad de esto, que no me parece ser necesario añadir mas. Yo no despero del concierto si se negocia bien y diestramente, por ser los Estados tan causados, aunque bravean confiados de las fuerzas que al presente tienen, pues estas no podran pagar y les harán mas cruel y dañosa guerra que el exercito de V. M., que de mi voto en esta sazón no se creciera, pues cuando lleguen los que piensan añadir de presente, el invierno en aquellas partes los hará inútiles; sino por ganar el sueldo de valde, y harán mas difícil el punto de las vituallas que si las tienen bastantes, que es lo que continuamente he escripto al Señor Don Juan, y á esto de hacer la provision necesaria principalmente se entendiese, en el puesto destinado para esperar lo que querran hacer los Estados con la gente que ya está en el campo ejercitada, y plática diez veces tanto número, de tal como tienen los Estados no basta á forzarlos, y entretanto se consumen los dichos Estados, que era mejor tenerlos en gasto, que ponerse V. M. á crescerlos de su parte en esta sazón, pues inutilmente gastarán grandes haciendas, y el invierno y la paga sin otra guerra dómará los Estados. El Principe de Oranges procura quanto puede dañar la Religion, que es grande lastima, ni sé como despues se remediará, y esto hace por poner mayor dificultad en el concierto, pues todo su fin es la ganancia en rio revuelto: torno á decir lo que muchas veces, que vive mucho el dicho principe, y que mientras vivirá en aquellos Estados poca quietud se puede esperar. El Duque de Alanzon se causa de su empresa, como suelen Franceses á la larga y no le salen las cosas como le habian persuadido; y los Estados despues de haberle platicado conocen que poca cosa es, ni les parece bien los que le gobiernan: y no han fasta

agora recibido guarnicion francesa los lugares que pedian por su seguridad, ni tiene dinero bastante para pagar su gente, aunque el Rey de Francia su hermano haya consentido que empeñe su hacienda; pero son pocos los que en esto quieren poner su dinero, por mirar adelanté lo que suelen despues en este caso hacer los Franceses, y podría ser se volviere con verguenza brevemente de suyo.

LXX.

TRADUCTION.

Le décès de Monseigneur Don Juan nous a causé un grand dommage et une douleur excessive. Je prends part à l'affliction de Votre Majesté : elle a tant perdu à la mort d'un prince qui pouvait la servir en bien des affaires importantes et dont le jugement et l'expérience augmentaient chaque jour avec les années. Notre Seigneur l'a appelé à lui à la fleur de son âge, à 31 ans. Tout le monde est très affecté de cette perte et nous comprenons qu'elle donnera les mêmes soucis à Votre Majesté. Nous avons un pressant besoin d'argent pour beaucoup de choses, qui exigent en même temps une correspondance suivie. Nous ne pouvions perdre dans de plus fâcheuses circonstances ce prince à qui Dieu, en sa miséricorde, a donné le ciel. Des jeunes gens ne conviennent en aucune façon pour le gouvernement de ces provinces; il y faut des personnes sages, calmes, appliquées, qui ne se laissent pas distraire des devoirs de leur charge. Aussi Madame Marguerite, la reine Marie et Madame de Parme ont-elles rendu de grands services jusqu'au jour où Armenteros s'occupa des affaires. Il eut, dans un intérêt personnel, des intelligences avec les seigneurs conjurés — un homme attaché à la cour de Votre Majesté y fut trompé. — En peu de temps il enleva à Madame le commandement des troupes et l'administration de sa maison. Il laissa les gouverneurs prendre une autorité absolue dans leurs provinces respectives, vendit les emplois et bénéfices à des gens impossibles. Il faut une personne constamment préoccupée des exigences du pouvoir et qui ne songe pas à autre chose, et il convient de lui adjoindre des conseillers nommés par le Roi et auxquels l'on fasse avoir du crédit. A ce point de vue ces conseillers ne peuvent être des Espagnols, aussi longtemps du moins que ceux-ci n'auront pas cessé de haïr le peuple des Pays-Bas. Il faut à Votre Majesté une personne ou des personnes en parfait accord avec Elle, au courant des affaires de Flandre et de Bour-

gogne, sur qui Votre Majesté puisse se reposer et qui, correspondent activement avec Elle. Elles doivent pouvoir renseigner sur le passé et le présent des affaires et donner pour l'avenir des avis en conséquence. On doit pouvoir aussi se fier à ses vassaux, quitte à faire parmi eux un choix judicieux et à se les attacher par de bons procédés en leur donnant des terres pour le service de Sa Majesté. Régler tout par la force, comme on l'a fait espérer à Votre Majesté, en supposant que tout soit réglé par là, soutenir cet état de choses à l'aide d'une armée considérable, me semble être une mesure impossible à mettre en pratique, étant donnée l'absence du Roi si éloigné de ces provinces. Personne, à ne consulter que les passions humaines, ne serait plus fondé à en vouloir aux Pays-Bas, où ils m'ont traité et me traitent de la manière que Votre Majesté le sait. Mais mon but est de servir Dieu et Votre Majesté, oubliant du reste tout ce qui me concerne. Au surplus, je suis revenu si souvent sur cette manière de voir, que je ne crois plus nécessaire d'y insister. Je ne désespère pas de l'entente si elle est bien et adroitement négociée. Car les États se lassent fort, quoiqu'ils nous bravent, se fiant sans doute aux forces dont ils disposent à cette heure, mais ils ne pourront pas les payer. Et leurs propres soldats leur feront une guerre plus cruelle et plus ruineuse que l'armée de Votre Majesté.

Celle-ci, à mon avis, ne devrait pas être augmentée en cette saison. Si les renforts dont il est question arrivent maintenant, l'hiver dans ces contrées les empêchera de rien faire, sinon de gagner leur solde à bon marché et d'ajouter à la difficulté du ravitaillement. Pour avoir des vivres en quantité suffisante, comme je l'ai toujours écrit à Monseigneur Don Juan, il faut surtout être en mesure de les payer. Notre armée, exercée et aguerrie, occupe des positions choisies pour attendre ce que feront les États. Leurs troupes, fussent-elles dix fois plus nombreuses, ne suffissent pas à forcer nos positions. Dans l'intervalle les États s'épuisent, et il vaut mieux leur faire dépenser leur argent que de pousser Votre Majesté à augmenter ses troupes en cette saison, où elles coûteraient beaucoup sans aucune utilité. L'hiver et la solde à payer se chargeront de réduire les États sans qu'il soit besoin d'une autre guerre. Le Prince d'Orange s'efforce, autant qu'il peut, de nuire à la religion. C'est un grand mal et je ne sais pas comment il se réparera par la suite. Le Prince agit ainsi pour rendre l'entente plus difficile, car il ne cherche qu'à pêcher en eau trouble. Aussi j'en reviens à dire que plus vivra le dit Prince, moins nous pourrons espérer de voir régner un peu de tranquillité dans ces provinces. Le Duc d'Alençon se fatigue de son entreprise, comme à la longue il arrive d'ordinaire aux Français. Les États, pour l'avoir pratiquée, savent aujourd'hui combien il a peu de valeur. Ils n'aiment pas ses conseillers. Les places qui, pour leur sécurité, demandaient une garnison française, n'en ont pas reçue jusqu'à ce jour. Le duc n'a pas l'argent nécessaire pour payer ses troupes. Le roi de France, son frère, lui a bien permis d'engager ses biens, mais il y a peu de gens dis-

posés à placer leurs fonds dans cette entreprise. Rien qu'à considérer les agissements des Français en pareille circonstance, il se pourrait que d'ici à peu de temps le Duc se retirât honteusement de lui-même.

CXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 2 novembre 1578.

L'on me donna hier soir la lettre de Vostre Altèze du pénultime du mois passé. J'ay faict différer le partement de ce lacquay pour y répondre, désirant premier veoir ce que nous apporteroit le courrier ordinaire de Lyon, qu'est arrivé bien tard, et n'apporte nulle nouvelle de nostre camp plus fresche que du vi du mois passé, et nulles lettres de Monsieur le Prince de Parme, duquel je n'en ay il y a bien longtemps. Le cardinal St-George¹ m'assheure avoir lettres plus fresches, par la voye de Cologne, par lesquelles l'on dit qu'il estoit fort respecté et obéy de tout le camp, et que le Seigneur Octavio de Gonzaga procédoit avec lui de la mesme sorte que avec l'Altèze du feu Seigneur Don Jehan, que me contente fort; et dit ledit cardinal que son frère Gabrio avoit heu une fievre continue, que l'avoit laissé le xiii^e, et déjà cheminoit partout; que au camp règnent quelques maladies contagieuses, dont la pluspart guérissent; mais que la peste faict grand progrez au camp des Estatz, et aux principales villes du Brabant; et disoit l'on que Casmirus estoit mort de peste à Bruxelles; mais ce que vient maintenant n'en faict mention. Aussi ne saict l'on de Bintz; mais les François nous dient qu'ilz ont sceu, par la voye de Paris, qu'elle se soit rendue au Duc d'Alançon par composition, que n'est hors d'appa-

¹ Jean-Vincent de Gonzague, de l'ordre de St. Jean de Jérusalem, cardinal du titre de St. George, nommé à cette dignité en 1578, mort en 1591.

rence, puisqu'il n'y avoit que vi cent soldadz dedens, Valons et Allemans, avec ung chief espagnol, qu'ont faict grand debvoir. Lesditz François adjoustent que ledit d'Alançon alloit sur Philippeville, que je ne crois, et tiens que s'il y va, il trouvera à qui parler; et luy et les François de sa suyte ne se contentent des Estatz, ny eulx des François.

Ceux qu'estoient entrez en Bourgongne se sont partiz, et en aulcunes escarmouches sont estez tuez aulcuns d'ung coustel et d'aultre. Les Suisses ont envoyé ambassade en France, pour se plaindre au Roy de ceste envahie du Conté de Bourgongne que leur est confédéré, prétendans qu'il répare les doumaiges, et chastie les culpables, et ce avec termes fort exprès; que j'espère servira pour nous asseurer cy-après, si les François se veulent ramantevoir. combien leur cousta le resentement des Suisses cy-devant. pour avoir tenu peu de compte d'eulx.

J'actendz avec grand désir l'arrivée de Jo. Ferrante Çuniga, que ne peult tarder, au compte que faict Vostre Altèze. J'espère qu'il m'apportera quelques lettres. Si en icelles il vient chose que me donne quelque conjecture de ce que Vostre Altèze désire sçavoir, je ne faudray de confidentment l'en advertir. De Sa Majesté nous n'avons aultre, sur ce du chasteau de Plaisance, que ce que Vostredicte Altèze ha entendu, ny ne puis encoires sçavoir quelles sont les causes de la dilation, que Sa Majesté touche ainsi en généralité; et j'ay jà adverty Vostredicte Altèze que je soubçonnoye qu'elle voudra veoir quelle résolution prandront les affaires de Flandres. Je pourroye adjouster que Vostredicte Altèze se peult souvenir, de ce que je l'advertiz pieçà, que une foys le Duc d'Albe m'escripvit, que jè feroye bien m'abstenir d'en faire tant d'instance, et que Sa Majesté le pourroit mal prendre; mais il ne me dit pas plus avant pourquoy. Bien sçay-je que souvent j'ay ouy regretter ce que au Duc de Florence l'on donna le chasteaul pour 400 mil escuz, que en une nécessité il donna à Sa Majesté, si je me souviens bien pour la guerre de Gheldres; et que l'on disoit que cela l'avoit faict insolent. et plus difficile, pour non dire ingrat; mais cecy, à mon advis, ne peult tomber en considération à l'endroit de Monsieur le Duc et de Monsieur le Prince, y estant le respect de Vostre Altèze et du parentaige, et que l'on voit que leur maison ne peult prendre aultre appuy, que celluy de Sa Majesté; l'on verra si de ce que portera et dira ledit Jo. Ferrante, l'on pourra faire quelque plus apparente conjecture.

Il m'emporte tant à mon particulier, oultre le regard du service de Dieu et du maistre, que les affaires des Pays-d'Embas prengent bon chemin, que Vostre Altèze peult estre certaine que je ne voudroye faillir d'advertir Monsieur le Prince de ce que je pourroye comprandre y peult servir; mais comme il ne me vient lettres de là de qui que ce soit, ne sçachant ce que passe, mal seroit-il possible donner advis de si loing. Et j'ay tousjours escript à feu Son Altèze ce que m'a semblé convenir; et je m'assheure que Monsieur le Prince aura veu tous ce que j'ay escript; et ne fauldray, entendant quelque chose, de faire en son endroit le mesme office, comme Vostre Altèze me commande.

Au regard de Monsigneur le Cardinal Farnèse, je voys, suyvant le mesme chemin, et procurant à l'effect de ce que j'ay adverty Vostre Altèze, tout ce que je puis. Et me semble que les choses sont en très-bons termes. Je continueray, comme très-obligé, et tant plus que en ce que pense faire, ce que convient au service de Sa Majesté. Il arriva icy fort disposé, comme Vostredicte Altèze aura entendu, et hier chanta la messe à St-Pierre, et bien, et je ne fauldray de luy faire, comme je doibz et sans bruyt, tout le service que me sera possible.

De la Court nous n'avons riens, fors que le trespas de l'Archiduc Vicislas¹; qu'est grand doumaige. Sa Majesté avoit commencé à le bien pourveoir par là voye de Malte, et il donnoit bon espoir de soy. Je tiens que l'on appellera quelc'ung de ses frères, pour le mettre en son lieu. Aussi est décédé Don Sanche de Loyba, viceroy de Navarre, et le régent de Naples Cutinaria. L'on adjouste que après les exèques achevées du Roy de Portugal et dudit Archiduc, la court partira pour Monçon. Je ne m'assheure pas pourtant qu'il n'y puisse avoir plus de dilation. En cest instant, et escripvant ceste, me vient lettre de l'ambassadeur résident à Gennes, qu'il me dit, avoir entendu par lettres de marchans, négocians à Besençon, que Sa Majesté ayant sceu le trespas du feu Signeur Don Jehan, avoit envoyé les dépesches nécessaires, afin que les deniers que se devoient délivrer à feu Son Altèze, se livrent à Monsieur le Prince, que vient bien à propoz; car les Genevois y mectoient quelque difficulté. Et pour ceulx de Florence, l'ambassadeur Don

¹ Wenceslas, fils de l'empereur Maximilien II, et dont le cardinal avait déjà annoncé la mort dans une lettre du 21 octobre. Voy. plus haut, p. 182.

Jehan de Çuniga, Comendador Major, escripvit incontinant et au Duc, et aux marchans. Et le Duc ha faict ceste bonne œuvre de respondre, en son propre nom, que les deniers, que se délivreront à Monsieur le Prince, leur seront prins en compte par Sa Majesté.

LXXII.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas, affaires de Rome, layette 935.)

Ronchinne, le 5 novembre 1578.

Par mes dernières j'escripvis à Vostre Sgrie Ill^{me} la mort du Sr Don Joan, et comme le Prince de Parme estoit en la place exerçant la charge du lieutenant général, attendant l'ordre que Sa Majesté voudroit donner, aucuns discourent que Madame pourroit venir pour gouvernante, et lui demeurer pour capitaine général. Cependant on voiera ce que l'Empereur voudra traicter de la pacification. Je ne sçay ce qu'il en succédera; mais négociations d'Allemagne sont tousjours longues et souvent de peu d'effect et substance. Ladictte Dame à mon advis auroit esté bien à propos, et par sa main ne serois hors d'esper que se pourroit faire quelque chose de bon. Nous voyerons ce que Dieu sera servi que succède de tout. Pluissieurs sont d'opinion que la paix se pœult plus aisément faire maintenant que auparavant.

Les armées sont d'ung costé et d'aulture fort deshallées. La nostre est tousjours à Bouge sur la montaigne lez ceste ville, attendant encoires que les troupes de reyttres (que l'on faict venir par Luxembourg) soient arrivées; et lors on entend marcher en pais; mais je leisse penser si la saison (encoires comme elle est pluvieuse) [peult] estre propre. Cellui des ennemis se defaict chacun jour, signamment se rethirans les François en fort grand desordre et confusion. On nous dict par icy tant de nouvelles de la contenance des ennemis et des choses qu'ilz font, que ce sont nouvelles bien estranges;

mais je n'en escript nulles, pour ne sçavoir la certitude. Aussi on nous a fait dois le commencement tant de bourdes et faulses inventions, que on n'a peu sçavoir quant elles estoient vrayes. Seulement puis-je dire que tout y est en très grand désordre, ruyne et confusion, aultant ou plus que de ce costé cy.

Du costé de Bourgongne on aura adverty Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} l'envoy du conseiller Boisset par-deçà, pour remonstrer pluissieurs nouveaultéz et emprinses que l'on fait sur l'autorité de la court illecq. Je ne dis pas qu'il n'y ayt quelques uns du conseil qui abusent quelques fois de leur auctorité: mais aussy d'oster à ladicte court le crédiet et l'obéissance que on lui doibt et ne la maintenir au degré où noz princes l'ont mis; c'est évidamment perdre le tout et y planter (je ne dis en peu d'années), mais devant peu de mois et par adventure de sepmaines, une rebellion et désobéissance aussi manifeste et dangereuse que en ces Pais-Bas; et les fondemens en sont jà jectez. Si est une bonne partie de la noblesse tant endebté et accoustumée aux armes et à la force, comme sont aussi pluissieurs roturiers. Ces guerres présentes que je ne vois comment on les sçaura renger, joint que dès ad présent ladicte Court a perdu tant de son pouvoir, que presque elle est en subjection d'aultruy et en mespris de la noblesse, voires du peuple. Ce que j'ay veu bien devoir advenir, tant par la visite que pour l'auctorité que l'on a donné à aultres, et le peu de faveur que on donnoit de ce costé pour soustenir le respect de la justice, qui estoit merveilleusement tombée en peu d'années, spécialement par ces derniers ans, où personnes de court robbe et de peu d'expérience et littérature ont manié les affaires et voulu le tout régler et ordonner à leurs plaisirs et volonté, sans dire aultre chose. Je ne sçay si cela changera ni ce que ledict Boisset fera de fruit. Je crains *quod leges et magistratus auctoritas sillebunt inter arma*, joint qu'il y a peu de ceulx qui sçavent que vault la justice, qui ayent crédiet, n'estant encoires ny le gouvernement, ny le conseil bien estably comme il est nécessaire, selon certes qu'il convient que Sa Majesté entende pour le remédier. Mais me samble que voicy le temps et que l'Église et la justice, conséquanment toute supériorité, ont de pâtir, voires sont en péril évident de se ruinner sans dessus dessous. Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} entend le surplus. Je me prépare pour rentrer à Namur en quelque aultre logis. Car la maison où soulois loger n'est encoires purifiée du mal contagieux, ayant

mal aisément peu trouver nouveau logis, tant pour la multitude des gens de guerre entrans et sortans ladicte ville, que pour la maladie contagieuse qui s'est si avant espendue comme elle est presque par toutes les villes du Païs-Bas. Et à dire vray, voyant la forme du gouvernement depuis quelques mois tel que je l'ay congneu, je n'ay guerres eu de volonté de estre à veoir et ouyr ce qu'il passe, et ne sçay si ce a esté le service du Roy. Les aultres, qui ont eu plus de part que moy, le pœuvent dire

Je feray fin, Monsieur, à mes plainctes. Quoi qu'il soit, je voudrois que Sa Majesté fût de tout mieulx informée, comme il convient à son service et bénéfice de ce pauvre et ruyné païs; et ne fut que la pernicieuse licence et impunité de mal faire, que a par tout la gendarmerie, chose qui crie vengeance au ciel, et à quoi, si nous voulons prospérer, est plus que nécessaire promptement remédier; envoyant argent raisonnablement pour soutenir la masse des affaires, tant que l'on prendra aultre chemin.

Vostre S^grie III^{me} aura entendu comme ces mutins sectaires de Gand ont, passez quelque temps, faict extrémement les fols, ou plus tost les enraigés. Ayans non seulement courru le plat païs et y mis tout à sac les monastères et lieux pieux, et rompu les aultelz et imaiges, prophané les sacremens, sans espargner les personnes ecclésiastiques, mais aussi entré de force dedens pluissieures villes et y faict le mesme, dont quelques estatz catholicques se sont enfin tant indignez, qu'ils ont prins les armes contre eulx et sont pour s'entrecombatre tout à cestes occasion¹: de quoi plusieurs jugent que lesdicts estatz sont facilles à vaincre. Ce que ne me puis encoires persuader, tant pour cause que chacun deffendra ses villes, comme ilz sont tous aguerris, et qu'ilz jugent la chose leur toucher, comme aussi qui ne manqueront estrangiers pour se fourrer en ces factions: Bien ay-je espoir que cela les fera plus tost venir à se renger à la raison, et tiens qu'il y aura moyen si cela estoit dextrement manié; mais la voye d'Allemagne me samble si longue, que je y ay peu d'espoir, du moingz si tost.

¹ Tous les excès des Gantois sont spécialement décrits dans DE JONGHE, *Gendsche geschiedenissen van de beroerten en ketterye binnen Gend*, 1566 tot 1585, deux volumes in-8°, et KEMPENARE, *Vlaemsche kronyk*, 1 vol. in-8°. Gand, 1859.

LXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 153-154.)

Rome, le 8 novembre 1578.

L'ordinaire courrier de Lyon, que pour les mauvais chemins arrive bien tard, m'apporte voz lettres du quinziesme du mois passé. Par mes lettres précédentes vous aurez veu que nous heumes assez tost les malvaises nouvelles du trespas du feu Signeur Don Jehan, advenu en bien malvaise saison, et que je m'assheure Sa Majesté aura très fort sentu, de laquelle, depuis qu'elle l'aura sceu, nous n'avons lettres. Bien m'escript-l'on de Gennes que les marchans ont depuis lettres et ordonnance de délivrer, à l'ordonnance de Mons^r le Prince de Parme, les deniers dont ledit S^{gr} Don Jehan, s'il heust vescu, eust disposé; que ce trespas sera cause de faciliter l'accort, comme aucuns dient. Il pourra estre à cause de la grande diffidence que de luy avoient conceu généralement tous les Pays-d'Embas, et y aydera dadvantaige la nécessité desdits pays, le désordre et les différendz d'entre eulx-mesmes.

Encoires n'estoient arrivez les commissaires de l'Empereur par les dernières lettres que nous avons de là, ny les électeurs que devoient négotier de l'accord. Cependant le Prince d'Oranges faict ce qu'il peult pour y procurer difficulté et corrompre la Religion, entendant fort bien que c'est le point où elle sera plus grande; mais je ne désespère toutesfois que quelque accord se face, ou tout se perdra.

Il vād bien que les François soient sortiz du conté de Bourgogne, et l'ambassade de Messieurs des Lighes au Roy de France est très à propoz, et mesmes si ses conseillers luy ramentoient le dommaige que receut la France, au temps du feu Loys XII^e, pour les avoir irrité et tenu peu de compte d'eulx, et l'actaincte que les François ont donné aux nostres que assiégeoient l'Estoille, monstre cler que nous ne sumes pas pour, avec noz forces et soubz la conduycte de noz chiefz, faire la guerre, et que le plus

sheur est de s'appuyer auxdits des Ligues, et encoires de nous servir de leurs gens pour tant plus les intéresser, que de ceulx du pays.

Je ne veoyz apparence au retour que vous dites du baron de Chevreau¹ avec ses gens; mais ceulx qui y sont jà; et les chevaux légers retournez, s'ilz y demeurent l'hyver sans estre cassez, ilz souffiront pour achever de ruyner le pays; et je ne sçay de où viendra l'argent pour leur donner paye. L'on verra quelle résolution prendra sur ce le Prince de Parme.

J'ay veu l'instruction avec laquelle Vandenesse at esté envoyé par de là, par la coppie que vous m'en avez envoyé, dont cordialement je vous mercye et de l'office que vous pensez faire, le commenceant avec le Seigneur Don Fernand, Monsieur mon bon frère. En ladicté instruction, Mons^r de Champagne n'est nommé; mais elle est générale; bien est-il compris en ladite généralité. L'on entendra ce que les fiscaulx feront à la St-Martin qu'est si prochaine, que dois icy ne se peult faire office à temps, pour l'empescher; et ne nous debvons esbèyr s'ilz procèdent, puisque avec tant de dilation que l'on ha donné, il ne s'est desveloppé des Estatz, que peult-estre il n'a peu; mais la présomption est contre luy. Il ne m'a respondu mot quelconque à ce que je luy ay escript, et si le fait touchoit à aultre à qui nous n'eussions affection, je m'assheure que vous et moy trouverions bon que l'on procéda aux termes auxquelz le fait se treuve; et sultit bien le dommage que en mon particulier, sans ma coulpe, j'en reçois, sans l'accroistre pour me faire plus odieulx, par monstrier de le debvoir deffendre; et à mon advis nous ne pouvons avec raison mal prendre que les fiscaulx fâcent en ce le debvoir que l'on leur commande. L'on verra quels termes ils tiendront pour introduyre la cause, et oyres que l'on vint à déclarer confiscation, je pense bien que Mons^r le Prince de Parme n'en disposera sans le sceu et voulenté de Sa Majesté; et si est apparent que si l'accort se fait, chascun retournera au sien, comme il est ordinaire; et si l'accord ne se fait, il est apparent qu'il y aura encoires largement plus de perte partout, si Dieu ne fait miracle pour y donner remède.

L'on attend tous les jours à Gennes le Duc de Terra-Nova qu'estoit jà, par les derniers advis, à Barcelone, et avoit commandé le Roy que des

¹ Henri de Vienne, l'un des derniers rejetons de la plus illustre et antique famille du comté de Bourgogne. Son frère puiné, seigneur de Vallefîn, et chevalier de Malte, suivait le parti contraire.

galères de la charge du Prince Jo. Andrea Doria, que Marcello Doria ha conduyt en Espagne, l'on en renforcea quatre pour le porter en Italie. Il passera comme je pense par Bourgogne, luy ayant escript l'Empereur qu'il print le plus court chemin sans l'aller trouver, et qu'il failloit gagner temps, et que à cest effect il envoyroit à ses commissaires et aux électeurs les despesches, et par escript tout ce que sur la négociation de l'accord il luy eust peu dire de bouche, allant là. Il m'est bon Seigneur, amy et compère et luy pourrez dire passant par là ce que vous semblera. Il est Seigneur qu'entend.

Le cardinal Gonzaga arrive maintenant pour prandre le chappeaul. L'on ne parle pas encoires de celluy de la Baulme, ny de celluy de deçà¹, sinon que le Roy luy avoit escript qu'il se mit en chemin. L'on tient que ceulx de France s'apprestent pour venir.

De Levant l'on nous confirme la rotte que le Sophy a donné au camp du Turq, et que Mostaffa estoit d'eulx pressé de près. Aussi s'affirme la mort du Bassa de Bude, et d'autres que le Turq ha faict estrangler. Il y doibt avoir quelque grande cause que ne s'entend pas encoires. La Chrestienté perd une belle occasion, et n'est peu de bien que aux termes auxquelz nous sumes il se treuve empesché aillieurs.

LXXIV.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette, n° 935.)

Namur, le 10 novembre 1578.

Depuis mes dernières du 3 de ce mois suis de retour en ceste ville, où j'ay entendu que le Roy a continué ledict Prince de Parme au gouverne-

¹ L'évêque de Liège.

ment, comme aussy nous a escript et a esté veue en conseil sa commission. Il a bonne volonté et affection de rigler toutes choses comme du passé, ainsi qu'il nous a déclaré, mesmes est mieux affecté à la paix, congnoissant et la volonté du Roy et qu'il compte ainsi pour son service; et croy qu'il sera bien moyennant qu'il soit bien assisté de bon conseil et de personnes qui ne sont trop affectionnés à la guerre. Ledit Sr m'a dict que Madame seroit bien icy requise pour gouvernante, et que le Roy pourroit envoyer un de nos princes pour y estre nourry. Je le croy fort bien; mais de mal venir nous en avons perdu le premier. Je crains que cela ne retarde l'envoy d'ung aultre,

Escripvant cestes, nous sont venues nouvelles certaines comme les sectaires d'Arras, praticquez d'autres de leurs factions, s'estoient saisy du magistrat et les tenoient prisonniers, ne les voeullans relaxer pour faire une loy nouvelle de leurs samblables; dont les Catholicques indignez se sont mis en armes, ont délivré ledict magistrat, et ce fait, par autorité de justice, ont appréhendé les chiefs de la rébellion et ont fait justice exemplaire d'aucuns par l'espée, d'autres par la corde, et vouloient entièrement purger leur ville¹. Par où on espère briefve réduction de ladicteville, et nous employerons tous que ceste occasion ne nous eschappe.

LXXV.

LE CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE CAMBRAY AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXX, fol. 155-156.)

Cambray, le 17 novembre 1578.

Instruction du chapitre de Cambray pour Mgr l'Ill^{me} et Rév^{me} Cardinal de Granvelle, sur l'affaire de pacification et réconciliation, au temps présent.

¹ Nous avons donné des renseignements à ce sujet dans les *Mémoires de Renon de France*, t. II, p. 552. Voyez les sources que nous y citons.

tant nécessaire, entre Mgr l'archevesque de Cambrai et les Sgrs Baron d'Inchy, gouverneur et capitaine de la citadelle dudict Cambrai, et le prévost de l'église métropolitaine audict lieu, selon laquelle ledict chapitre supplie ledict Sgr Ill^{me} et Rév^{me} Cardinal se vouloir employer.

Premier, ledict Sgr Ill^{me} et Rév^{me} Cardinal, pour besongner en ceste affaire, après avoir remonstré audict Sgr archevesque, s'il luy plaist, que (selon la déclaration desdicts Seigneurs Baron d'Inchy et prévost audict chapitre) le mal entendu entre eulx seroit advenu pour la contrariété d'opinion, en quoy ilz se sont retreuvéés touchant les affaires et occurences du Pays-Bas, de tant plus que Son Altéze et Estatz dudict pays réputans ledict Sgr archevesque adhérent à leurs ennemys, auroient despesché, sur ledict Sgr Baron avec aultres, certaine commission pour entreprendre l'administration du temporel de son archevesché; s'aydera des poinctz principaulx contenus es lectres dudict chapitre audict Sgr archevesque, dont la copie va cy-jointe¹.

Estant tout le plus principal poinct de cest affaire le respect que mérite la foy catholique et romaine, fondement nécessaire au salut des âmes et le bien et repos publicque, de laquelle religion et foy catholique ledict Sgr Baron d'Inchy s'est tousjours démontré, comme il faict encoires à présent, fervent et très affectionné zelateur, dont sommes tenus rendre grâce à Dieu, d'aautant que si la citadelle si importante eut esté à la charge d'un aultre qui n'eust esté tel, fussions indubitablement tombés en très grans inconveniens, voirez irrémédiabiles; chose grandement à considérer et redoubter en craincte.

Et que partant sera expédient de remonstrer vivement audict Sgr archevesque, que ne se faisant cest pacification et réconciliation, l'en est du tout apparent de tomber et se bientost retrouver en grandissimes inconveniens et pertes, point ou fort difficilement recouvrables, à l'exemple de tant de nobles villes de ces Pays-Bas, et signamment de la conté de Flandres, qu'on voyt freschement, au grandissime regret de tous bons Catholicques, s'occu-

¹ Voy. cette lettre du 17 novembre aux *Mémoires de Granvelle*, t. XXX, fol. 155-154. On trouve dans le même volume une autre lettre de même date, écrite par le chapitre de Cambrai à son archevesque alors résidant à Rome (fol. 153), et celle du 19 novembre adressée au cardinal de Granvelle par les prévôt et échevins de la cité de Cambrai (fol. 157). Voy. enfin Lettre de Morillon au même prélat du 19 novembre. (Lettres, t. VIII, fol. 118.)

per par les sectaires et hérétiques y ayans aboli l'ancienne et catholique religion et du tout interdit l'exercice d'icelle, estant la principale cause de tels désastres, discorde, dissention et désunion. Parquoy telz exemples et tristes spectacles doibvent esveiller et faire sages et préadvisés aultres provinces et villes voisines, estant encoires entières, de point ainsy hazarder ladicte religion et estat publicque.

Item, si ledict Sgr archevesque faisoit un long discours des choses passées avec plusieurs plainctes, ledict Sgr Ill^{me} et Rév^{me} cardinal pourra facilement donner solution à toutes telles choses par la seule allégation et réplique que la prérogative de l'ancienne et catholique religion et du bien et repos publicque, doibt faire cesser toute allégation et raison, pour grande et respectable qu'elle puisse estre; estant tout certain que tout bon catholique doibt non seulement exposer et hazarder son bien pour un tel respect, mais aussy son honneur et sa propre vie et généralement tout ce qu'il a en ce monde.

Item, si ledict archevesque faisoit aulcune difficulté touchant l'assurance que luy donneroit ledict Sgr Baron d'Inchy de demeurer en la libre administration et jouyssance de son bien, ensamble que sadicte ville de Cambray et le pays de Cambrésis demouroient en leurs naturelz droictz, privilèges, libertez et franchises, comme indubitablement soubz le Saint-Empire et notable membre d'icelluy, ledict Sgr Ill^{me} et Rév^{me} Cardinal pourra déclarer et soutenir que ledict Sgr archevesque se peult bien et en raison se doibt contenter de telle assurance qu'il est possible au Sgr Baron d'en donner, et qu'il est Seigneur et gentilhomme de telle maison et qualité qu'on se peult et doibt assurer de l'effect de sa promesse. Aussy là où il ne satisferoit à sa promesse, ledict Sgr archevesque auroit occasion de poinct entretenir la sienne, et seroit au mesme estat et termes qu'il est présentement, demeurant cependant sadicte ville et pays de Cambrésis en ladicte ancienne et catholique religion et bon repos et tranquillité.

Item, si ledict Sgr archevesque faisoit difficulté de remettre ledict Sgr prévost en l'office de son vicaire général, ramentevant certains différens et malentendu passés, ledict Ill^{me} et Rév^{me} Cardinal pourra respondre que toutes telles occasions, encoires qu'elles fussent beaucoup plus prégnantes, doibvent (principalement au temps présents si troublé) céder et faire place à ladicte religion catholique et au bien et tranquillité publicque. En

représentant aussy audict Sgr^r archevesque les bons et grands services que ledict Sgr^r prévost a fait à sa Sgr^{ie} Ill^{me} et Rév^{me} audict office de vicaire général, ensemble remonstrant audict Sgr^r archevesque que s'il ne remet ledict Sgr^r prévost audict office, il semblera quasi à tout chascun que telle réconciliation ne soit pas sincère et sans arrière-pensée, attendu que pour parvenir à ceste réconciliation il faut nécessairement changer de vicaire-général pour l'appaisement et assurance du susdit Baron. Aussy ledict Sgr^r archevesque se peult bien assurer que ledict Sgr^r prévost luy fera si bons services audict office et maintiendra sesdicts ville et pays si bien en leurs naturelz droictz privilèges et franchises dessoubz ledictz Sainct-Empire, qu'il aura occasion de tout bon contentement; et là où il feroit aultrement, ledict Sgr^r archevesque y pourroit remédier selon qu'il trouveroit convenir. Et combien que ledict Sgr^r prévost, depuis avoir quitté et remis ledict office entre les mains dudict Sgr^r archevesque, ayt eu ferme résolution de plus s'immiscer aux affaires de son archevesché; selon qu'il nous a déclaré, si est ce que présentement n'ayant encoires perdu l'entière affection qu'il a tousjours eu de luy faire service agréable, et en préférant les causes de réconciliation cy-dessus mentionnées à toute aultre particularité, nous faisons fortz l'induire à reprendre ledict estat, et espérons en tout qu'il fera autant de bons services audict Seigneur et d'aussi bonne volonté qu'il ayt jamais fait.

.. Touchant l'affaire des confiscations, pour le mesmes regard de ladicte ancienne et catholique religion, et de l'estat et bien publique, il plaira audict Sgr^r Ill^{me} et Rév^{me} cardinal faire instance vers ledict archevesque; qu'il luy plaise d'une prompte volonté, pour les raisons contenues èsdictes lectres, rendre les biens confisqués à ceux auquelz ils estoient avant la confiscation; et là où ledict Sgr^r archevesque se voudroit excuser, pour avoir esté telles confiscations faictes par son prédécesseur avec meur advis, pour crime de lèse-Majesté divine et humaine, et que lesdicts biens confisqués auroient esté jointz et unis à son archevesché; ledict Sgr^r Ill^{me} et Rév^{me} cardinal pourra répliquer qu'il ne peut ignorer que telles confiscations ne soient fort odieuses en sadicte ville de Cambray et pays de Cambrésis, et que quasi tout chascun y tient que notoirement il n'y a nulle confiscation par tout le pays de Cambrésis. Aussy si en cecy, ou pour désunir lesdicts biens de ladicte archevesché; il étoit besoin de l'autorité

de Sa Sainteté, icelluy condescendra très volentiers pour les respects susdicts. Car si on ne le faict pas volontairement, il est du tout à craindre que se fera par forche, non sans grandissime intérêt de l'estat et bien publicque et diminution de l'authorité de sadicte Seigneurie.

LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 18 novembre 1578.

J'ay receu celles qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du ix de ce mois. Je n'ay osé escripre sur le premier advisement venu de Lyon du trespas de Monsigneur nostre Prince, pour ce que oyres que avec craincte, nous le tenions pour incertain. Mais aujourd'huy nous est venu, par ung dépesche encheminé par la voye secrette, la doloireuse confirmation, et que l'admiranté de Castille et l'évesque de Camorra Cimancas portarent le corps à St-Laurens. Sa Majesté n'en faict mention par ses lettres, mais bien du trespas du feu Signeur Don Jehan, tesmongnant combien il l'a sentu, adjoustant la confiance qu'il ha voulu prandre de Monsieur le Prince, luy confirmant pour maintenant la charge¹; dont il commande à l'ambassadeur donner à Vostre Altèze advisement, comme j'espère il fera, et à luy et à moy enchargé très fort, de tenir avec ledit Signeur Prince la mesme correspondance que nous tenions avec ledit feu Signeur Don Joan. Je ne diray riens quant à la perte dudit Signeur Prince, nostre Signeur, pour ce que Vostredite Altèze entend fort bien ce que cela emporte. Dieu nous conserve le Roy, et ce que reste de son sang. De ceulx qu'escripvent d'Espagne (que sont peu, pour ce que grandz pacquetz ne s'encheminent par ceste

¹ Le 50 octobre, Philippe II adressa au prince une lettre par laquelle il le remercia d'avoir accepté le gouvernement des Pays-Bas. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. IV, p. 585.)

voye), nul ne fait mention que pour ce trespas l'on prengne doeu, spécialement en la court. Ne sçay si par le courrier, que viendra par mer, que vraisemblément appourtera plus de lettres, l'on nous dira quelque particularité dadvantaige.

Je n'obmectray de, suyvant le conmandement de Vostre Altèze, conforme à celluy du Roy, advertir Monsieur le Prince de ce que je pourray penser luy estre de service, et convenir à ce qu'il ha à présent entre mains, combien qu'il est difficile et dangereux donner advis de si loing, et mesmes qu'il ne vient lettres particulières, comme cy-devant, pour sçavoir au vray ce que passe, sur quoy se doit prendre le fondement pour donner advis. Et dois le 14 du mois passé, il n'y a nulles lettres de nostre camp; et l'on ha escript audit Signeur Prince que, quant il n'a loisir d'escripre, qu'il commande à quelc'ung de ses secrétaires de dresser ung escript de l'estat de ce que passe; lequel le coppiant avec peu de travail, se peult envoyer aux ministres en tous coustelz, afin que l'on sçache comme l'on se trouve, et non à la miséricorde des marchans, que nous donnent les nouvelles telles qu'il leur plaît; et de celles que sont venues de leur moyen, tant du coustel d'Allemaigne que par celluy de Lyon, l'on ha tousjours donné part à Aldobrandino pour en servir Vostre Altèze.

De Bourgongne l'on m'escript qu'ilz craignent encoires que les François procureront d'y rentrer, pour estre aulcunes troupes encoires voisines, mesmes au duché de Bourgongne; mais il ne me semble apparent, actendu l'office que font les Suisses tant en nostre faveur, et que le Comte Annibal est encoires là avec ses gens et les chevaux ligiers, et les rivières en ceste saison sont haultes et les chemins du conté de Bourgongne difficiles, mesme l'hyver; outre que ce pays est povre, et y a peu à gagner; et se sociera peu Alançon d'oiresnavant de favoriser les Estatz, que peult estre sera jà party des Pays-d'Embas, abandonné de ses gens, desquelz les paysans font beaul depesche, pour se vanger du malvais traictement qu'ilz leur ont fait en France mesmes, au coustel de Picardie, outre ce que les troupes françoises, que sont au duché, n'ont artillerie, ny la suyte, ny chevaux pour la conduyre, dont la France ha à présent grande faulte; et suis en opinion, qu'ilz se tiennent ensemble, non tant pour nous assaillir, que pour tenir en crainte ceulx du duché de Bourgongne; ayant le Roy de France assemblé les Estatz dudit duché, pour leur donner responce sur leurs plaintes, et

pour les faire condescendre aux impositions que l'on leur veult mettre sus. L'on verra tost ce que s'en debvra actendre; et la guerre civile que commence aux Pays-d'Embas, par le moyen des Gantois et des Valons mutinez contre eulx, nous peult grandement servir à l'accord, si nous nous en sçavons valoir : mais l'Empereur tarde beaucoup, à qui la négociation de l'accord, comme Vostre Altèze sceit, est remyse.

Par ce qu'est venu d'Espagne, je ne voys riens que me donne plus d'esclaircissement des affaires de Vostre Altèze, que peult estre certaine que j'ay faict et fais tout ce que de mon coustel est possible, et suis d'avis, à correction, que pour maintenant Vostre Altèze ne presse fort: il souffit qu'elle monstre avoir espoir que Sa Majesté au plus tost qu'elle pourra, et que ses affaires le comporteront, y prandra bonne résolution. J'entends que Jo. Fernande Çuniga est près de Vostre Altèze. Je ne voys qu'il m'aye apporté lettres, et peult-estre aura-elle entendu de luy quelque chose plus des particularitez de la court, de où le Roy escript ce que dernièrement l'on luy ha escript touchant Monsigneur l'Ill^{me} Farnès estre arrivé et en espère tout bien.

Il est, comme Vostre Altèze dit, que l'on ha beaucoup faict, et peult-estre trop pour le Duc de Florence, et que le faict de Vostre Altèze est différent; mais ce que j'ay escript sur les arguments dont se servent ceulx qui ne veullent faire bon office, il s'aide tant qu'il peult à tous coustelz des grandz deniers qu'il ha; et quant à ce que Vostredite Altèze dit de Port Hercule et Orvetello, quant je vins icy pour le conclave du Pape Pie le V^e, je trouvai le cardinal Pachera bien avant en la pratique pour, moyennant quelque somme, obtenir la cession; mais j'eschripvis au Roy l'importance de cecy, et se rompit du tout la pratique, ny n'ay encoires sceu que depuis l'on l'aye remis en termes. Si j'en entends quelque chose, je ne fauldray de rendre le debvoir que je doibz. La grandeur dudit Duc se faict suspecte à tous coustelz, et non seulement en Italie, mais en Espagne mesme, selon que je voys par les dépesches.

LXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 118.)

Cambrai, le 19 novembre 1578.

Monseigneur. Aiant esté l'émotion populaire grande partout, comme si ce fut esté une influence générale, amenant avec soy partialitez et divisions fort dangereuses, suivies de séditions et guerres intestines, les gens de bien et saiges, preuvantz la misère et désolation que accompagnent les rébellions et sublévations populaires, se sont trouvez partout bien perplez et estonnez, veant chascun au lieu de sa naissance où demeure ung si périlleux cheangement, comme provient de telz troubles, lorsque l'auctorité du légitime magistrat est jecté par terre, et que une infrénée multitude et souvent la lie du peuple se usurpe la puissance de commander à leurs supérieurs, chercheantz toute occasion de piller et respandre le sang humain, et subvertir tout ordre politique. Ce que s'est practicqué dadvantaige ès lieux où que sont esté ennemitez et divisions entre les principaulx d'une cité ou ville, que ont servi d'allumettes pour augmenter le feug, et mectre tout en combustion. Et combien que ceste cité, par la bonté de Dieu et providence de ceulx que y commandent, ayt esté aultant esloigné desdicts inconvenientz que nulle aultre des voisines, si est-ce que, comme l'on seuffre et participe souvent du mal *propter vicinum malum*, et que si grandz oraiges et foudres ne passent sans jecter leurs esclatz sur les lieux prochains, que l'on n'at esté en ce lieu du tout si assuré, comme l'on fut bien esté s'il y avoit meilleur fond et entendement entre Mr le Ill^{me} et Rév^{me} de Cambray et Mess^{rs} le Baron d'Inchy, gouverneur de la citadelle, et le prévost de l'église que tient la première dignité après la pontificale, aiant fort despleu à tous gens de bien, qui en ont oy parler tant icy que ailleurs, une si notoire dissention en ung temps si turbulent, qui ne peult tirer avec soy sinon très grand scandale et offense, pour ne convenir à la profession des gens et prélatz ecclésiastiques de vivre hors de chairité, donnans par là très mauvais et

pernicieux exemple à leurs inférieurs, et surtout aux séculiers, lesquels maintenant se scandalisent et desbordent à peu d'occasion; à quoy il est temps que l'on pourvoie par tout bon moien. Ce que at esmeu Mess^{rs} les doien et chappitre de la grande église, et ceulx du magistrat de ceste cité, d'adviser les moiens pour mectre bas lesdictes dissensions et ennemitez, devant qu'il en succède plus grand inconvénient : car il at samblé (et il est vray) qu'estans lesdicts S^{rs} remiz et réuniz en une bonne et sincère amitié et correspondance, ainsi comme ilz sont estez par cy-devant, ceste républicque en vauldrat de mieulx, et sera préservé de beaucoup de dangiers et périlz ausquels elle polroit tomber sans ce. Et comme Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sg^{rie} est amateur de paix, lesdicts S^{rs} s'adressent vers icelle, et m'ont instamment requis de luy en vouloir escrire, affin qu'il luy plaise, par son intervention, moienner ung bon et durable accord entre lesdicts S^{rs}, ad ce que lesdicts barons et prévost se démontrent inclinez et promptz. Reste que mondiet S^r de Cambray, tenant regard au bien que redunderat de cecy au public et à cestuy sien pays, face le samblable, comme j'espère qu'il fera. Et je tiens qu'il y trouverat bon compte, et que par ce moien cessera l'administration de son temporel donné par les Estatz généraulx à aucuns de son collège. Et Mgr son suffragant est personaige si vertueux, qu'il ne sera marri si mondiet S^r de Cambray comect le vicariat à aultre; car ce serat le décharger de beaucoup de travail et d'envie, et pour vivre en plus de repos que du passé. Je craindz que mondiet S^r de Cambray n'y condescendrat volontiers : si est-il besoing qu'il s'accommode, croiant le conseil de ceulx qui désirent son bien et celluy de sa cité et pays; et fault que toutes ennemitez prennent une fois fin, puisqu'elles desplaisent tant à Dieu et aux hommes le craindantz, et que durant icelles les sacrifices que l'on luy faict ne luy sont acceptables, mais bien une sérieuse réconciliation, que je prie Dieu establir entre lesdicts personaiges, pour leur salut, et bénéfice de ce pays, que aultrement se trouverat fort affligé. Suppliant très humblement Vostre Ill^{me} Sg^{rie} d'y vouloir tenir la bonne main, en ce qu'elle ferat œuvre digne de soy et méritoire tant vers Dieu que tous gens de bien.

LXXVIII.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 933.)

Namur, le 25 novembre 1578.

Monseigneur, le 10^e du présent, j'ay escript deux lettres à Vostre Sg^{rie} Ill^e et y joint quelques nouvelles que j'ay faict tenir au Sr Froissard, pour les adresser comme de coustume. Depuis j'ay receu celles que Vostredicte Sg^{rie} Ill^{me} a esté servie m'escripre du premier d'octobre, ausquelles estoient jointes aultres de Madamé la Duchesse de Parme, pour ausquelles respondre, je remercie très humblement Vostredicte Sg^{rie} Ill^{me} la paine qu'elle prend de m'escripre si bien et prudamment ce qu'elle sent de noz affaires, ensemble pour les bons advertissemens qu'elle me donne pour le service de Sa Majesté et bien de ce pays.

Véritablement tout homme de bien et vray politique ne pourra que grandement louer la rondeur et sincérité dont Vostre Sg^{rie} Ill^{me} use à advertir si clairement Sa Majesté de ce qu'il convient pour remédier ses affaires, usant de mesmes à l'endroit des autres ausquelz elle escript confidamment, et jasoit quelques fois les lettres passent risieq¹, comme on dict, par chemin et tombent ès mains de ceulx qui sçavent mieulx reprendre (j'entens calumpnier) les dictz et actions d'aultruy que les amender; néanmoins usant Vostre Sg^{rie} Ill^{me} de la circumspection et prudence qu'elle fait bien, il n'y a riens que leur plaise ne que puissent vraiment mordre. Car s'ilz font quelque fois ce qu'il ne debveroient ou que ne convient pour bon advis, conseil et droicturier gouvernement, n'est-il pas raison qu'il oyent leurs faulte, veuillent-il que l'on trahise le maistre et que l'on achève avec eulx de perdre les affaires, estatz et pays? Le bon et fidel conseiller et ministre d'ung Prince parle à la vérité, comme dict Vostre Sg^{rie} Ill^{me}, connommant le blancq le blancq et le noir le noir ou, comme disoit Philippe de Macé-

¹ *Risieq*, danger, risque.

donne, *vocant ficum ficum, schapham schapham*, en somme, chacune chose par son propre nom.

Du prouffit que eüst faict Madame de pardeçà à sa venue; j'ay toujours esté et suis avec Vostre Sgr^{ie} Ill^{me}, et encoires tiens je que ce seroit le mesme maintenant. Car jasoit que Monseigneur le Prince son filz soit de fort bonne volonté, deligence et affection au service du Roy et bénéfice des pays, ayant les bonnes pars que l'on peult désirer d'ung tel Seigneur, néantmoins estant occupé aux armes et entendant aux affaires de l'exercice et armée qui ne sont pas de petites difficultez, il ne peult si bien vacquer et entendre à ce qui est de la paix, quelque bonne volonté (qu'il y ayt), comme seroit Madame, si elle avoit charge spéciale et particulière d'encheminer cestuy affaire et d'entendre au faict de la pollice et gouvernement tant dedens que dehors le pays; avec ce que vraysemblablement les subjectz se persuaderoient que venant icy, elle mettroit le tout plus tost à l'ancien pied du gouvernement pour sa grande expérience, et que les naturelz seroient les plus acréditez, combien certes que on ne peult dire, sinon que tel soit le vouloir aussi de Son Excellence, et feroit encoires (à mon advis) plus s'il pouvoit.

Nous avons espéré que l'offre que Sa Majesté avoit faict de mettre tout ce fait de pacification ès mains de l'Empereur et ses commissaires, pourroit avancer l'affaire, comme certes selon les termes d'allors le conseil n'estoit que bon. Mais advenu ce que s'est offert depuis, s'estant les armées des Estatz licenciés, assez avec grand désordre et discontentement (comme croions), tant de gens de guerre que du peuple, signament s'estant mise ceste division pour la Religion entre aucuns provinces, et se confians iceulx Estatz plus dudict S^r Prince, qu'ilz ne vouloient faire de feue Son Altèze, je tiens, pour plusieurs respectz, qu'il seroit plus aisé de réconcilier les affaires par la voye de commissaires d'ung party et d'autre, soubz le bon plaisir du Roy, et sans préjudice de la négociation présentée à l'Empereur, que non pas par la submission à Sa Majesté Impériale ou aux électeurs, les commissaires; car telle négociation indubitablement sera très longue, de grandz fraiz et mesmement bien incertaine, comme sont toutes les diettes et communications d'Allemaigne, selon que sçait Vostre Sgr^{ie} Ill^{me}; ce que par une lettre à Sa Majesté je représente brièvement. Ainsi je crains toujours que Dieu ne soit encoires courroucé à nous, d'autant que je vois que

ce que nous pensons faire pour bien, vient bien souvent à nous empescher, et pour ceulx qui ne désirent la paix *et quibus* (comme dict Lucan) *utile bellum*, c'est une belle couleur de dire: « Il n'y fault toucher, tout est remis à l'Empereur. » Ce que j'entens moy tousjours si les Estatz ne se veuillent accorder ou soubmestre au Roy; et aussi il est indubitable qu'il seroit trop plus honorable pour Sa Majesté et son lieutenant général, que l'accord se fit par conférence mutuelle des commissaires et députez sur les offres et poinctz que le Roy vouldroit accorder sur les fondemens de la Religion et obéissance, sincère restitution de privilèges, ancien gouvernement et renvoy d'estrangers, que non par intervention de Prince estrangier. Je laisse doncques penser si Madame ne seroit à propos, veu mesmement qu'il semble que les Estatz désirent plus estre quictes de ceste guerre que jamais, conséquamment d'entendre à la paix.

Aulcuns dient qu'il convient laisser les Estatz se ruyner par eulx-mesmes pour leurs divisions, et que après on en aura bon marché. Ceulx-là, me semble, ne pensent pas que le pays est au Roy, et qu'il vault mieulx recouvrer le sien entier que destruiect, joint que cela advenant, il y a danger que on ne sçaura par après avec qui traicter, et que tout l'État sera desmembré et occupé par pièces; et si le fault recouvrer ville à ville, ou province à province, nous adviendra de mesme que en Hollande et Zélande, mesmes ne faudront les voisins à se fourrer en la meslée, et aultres considérations toutes notoires. Par quoy pendant qu'ilz sont en discord et apparament estonnez et désireux de paix, sembleroit meillieur ne les désespérer plus, mais battre le fer pendant qu'il est chault.

Quant à ce que dit Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} qu'il ne se fault désespérer d'ung accord pour les exorbitantes demandes desditz Estatz, je dis aussi le mesme, et n'est à eulx de proposer, comme il s'estoient avancés faire; mais c'est à Sa Majesté leur proposer soubz quelles conditions elle les veult recevoir en grâce et oublier le passé. J'ay faict là-dessus un discours pour ma mémoire et mieux peser ce fait, vu l'importance d'icelluy.

Au reste, Monseigneur, je vous remercie très humblement de la paine et soing qu'avez faict prendre à l'adresse de mon dernier paquet à Sa Majesté, lequel, s'il est venu ès mains d'icelle, je ne seray marry qu'il aura faict ce long tour, veu que par le chemin ordinaire toutes lettres estoient presques en hazard d'estre interceptés, ouvertes et leues; chose bien laide et

procédante de la diffidence d'aucuns ministres, lesquelz avec leur recherche n'ont treuvé riens qui leur ayt pleu.

LXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 126 à 128.)

Cambrai, le 23 novembre 1578.

Encores ne puis-je, pour ce coup, envoyer ma response sur plusieurs lettres de Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, pour n'estre encores achevée, estimant que devant l'arrivée de ceste, elle aurat receu ung mien despesche avec lettres de diverses dates, et depuis une aultre que yrat au paquet que Messieurs du chappitre de Cambray et du magistrat envoient à leur Seigneur et archevesque, affin de pacifier le mal entendu d'entre Sa Seigneurie Illustrissime et Révérendissime et Messieurs d'Inchy, gouverneur de la citadelle, et le prévost de son église, dont deppend beaulcop pour le bien de ceste cité et du pays de Cambrésis. Me remectant ad ce que contiegnent les lettres que ledict chappitre et magistrat en ont escript à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, et audict Seigneur leur archevesque, lequel fera prudemment s'il se conduict selon la nécessité du temps, qu'est encores peu asseuré et fort incertain.

Monsr d'Alençon at esté fort malade. Je tiens que c'est du ressentement qu'il at de se veoir si indignement traicté par les Estatz, comme il dict hault et cler. Il se porte maintenant mieulx. L'on parle de son mariaige avec la fille de nostre Roy; ce que aucuns estiment pover servir beaucop pour appaiser nos troubles.

Le camp des Estats est deffaict pour ce qu'il ne se pover plus tenir en pied; s'estant réduict en si petit nombre par la peste qu'at consumé quasi tous les Anglois et Escossois; une partie des reytters est retourné en Alle-

maigne par Geldres. Ceulx de Casimire se sont suyvi en Flandres, laquelle est fort agitée à cause de l'opiniâtreté de ceulx de Gand, que le Prince d'Orenge cherche par tous moiens et artifices à accorder avec le Sieur de Montigny¹, qui at proposé des conditions précises, et mesmes que la Religion Catholique soit restablie et les prisonniers relaxés. Mais l'on tient que l'ung et l'autre se fera difficillement; car nulz gens d'église n'oseroient aller à Gand pour y faire exercice des sacrements; car il n'y at si hardi qui oseroit faire profession, là et aux lieux où ils commandent, d'estre catholique, dont ceulx d'Artois et de Haynnault sont fort offensez; dont lesdicts de Haynnault ont publié quelque escript que j'espère envoyer à Vostre Ill^{me} Sgrie par le premier. Et l'on tient qu'ilz soient d'accord avec lesdicts d'Artois. Tant y at que ledict Sieur de Montigny s'est treuvé à Saint-Omer avec le Sieur de la Mote, gouverneur de Gravelinghe, Mons^r de Runneghien², frère de Mons^r le Conte de Roulx, et le capitaine Manriq³. Aulcuns dient que Mons^r de Lieques⁴ y soit esté; ce que fait penser que ce soit pour le service de nostre Roy. Tant y at qu'ilz ont prins Cassel que les Gantois avoient mury en hault, comme chasteau, et le monastère de Watene, qu'est sur une montagne et d'importance, que les Gantois avoient occupé avec plusieurs autres lieux d'importance, que ledit Sieur de Montigny at gaigné. L'on parle aussi de Dunckerke et Berghes-Saint-Wynnock, et qu'il alloit contre Nieuport et Ypre, aiant luy et ledit Sieur de la Mote plus de x^m hommes en leur suite. Et l'on ne veoit point encores que Casimire, avec ses reyers, et les Gantois aient fait grand debvoir pour les destourber; ce que l'on tient estre cause que le Prince d'Orenge presse tant l'accord: car si l'on occupe la marine, ceulx d'Ypre, Bruges et Gand, quelque bonne mine qu'ilz tiègnent, se trouveront en peine et debvront venir à accord et plus tost rendre les prisonniers qu'ilz détiègnent avec grand tort. Dieu les veuille consoler. Ce qu'en at escript Son Altèze sert de peu, puisqu'il prend alternative par sa lettre qu'est dicté de bon secrétaire; et la malheureuse rescription du magistrat de Brucelles sur la prinse de Monsieur de Champaigney,

¹ Emmanuel-Philibert de Lalaing, s^r de Montigny.

² Lisez : *Fromesin*. Gérard de Croy, s^r de Fromesin, était frère de Jean de Croy, comte de Rœulx; tous les deux fils d'Adrien de Croy, s^r de Rieux et de Beaurain.

³ Lisez : Manrique.

⁴ Philippe de Ricourt, s^r de Lieques.

démontre assez leur malignité et combien ils tiègnent du costel des sectaires.

Ceux d'Arras ont faict grand justice, comme verrez par la copie des sentences; et oultre iceulx, en ont encores despesché cinq depuis ¹. La ville de Douay s'est excusé, comme verrez, de ce que y est passé, et ont reprins cueur. Plusieurs des coupables se sont retirez, desquelz ilz ont rappellé ^x à peine de ban et emprisonné quatre, et devant hier ung eschevin; ce que donne grande terreur aux aultres.

Son Altèze at envoié le conseiller Richardot avec le Sieur de Griemberchies ², qui est de la religion nouvelle, vers ceulx d'Arras pour y renouveler le magistrat; ce qu'ilz n'ont voulu souffrir, disants que ce seroit contre leurs privilèges, lesquels ils ont renouvelé eulx-mêmes, et mis tout ³, sur ce que lesdicts Sieurs leur ont remonstré le mal qu'ils (faisoient aux) prisonniers à Gand; sur ce quoi ceulx d'Arras ont répondu qu'ilz n'avoient rien de commung avec ceulx de Flandres ou de Gand, et que pour rien ils ne souffrieroient des sédicieux chercheants la subversion de leur républicque. Et n'ont heu lesdicts commissaires aultre response, estant retournez vers Anvers, où que le Prince at faict revenir le Duc d'Arshot, que y at mené le Prince de Chimay son filz; aussi y sont ventuz les Sieurs de Boussut et Vicomte de Gand. Mons^r le Marquiz d'Havret est demeuré près Mons^r d'Alençon, tâchant l'induire à prendre intelligence avecq. le Prince d'Orenge, que n'est pas l'ouvraige d'ung jour.

Les François ont surprins Mortaigne à la barbe du sénéchal, lequel at miz 200 hommes à Saint-Amand, le tout aux despens du crucifix; et si ne tiens-je le lieu asseuré avec cela.

Il y at heu quelque altération à Mons contre le Duc d'Alençon et le Conte

¹ Au moment de la réaction, les habitants d'Arras se soulevèrent, se débarrassèrent de la garnison des États, qui s'était emparé du magistrat de la ville. Ceux-ci emprisonnèrent à leur tour Nicolas Gosson, âgé de 70 ans, que le Conseil d'Artois fit exécuter sur la place publique au milieu de la nuit. Gosson était un des principaux agents du prince d'Orange en Artois. Douai, St-Omer et d'autres villes wallonnes suivirent cet exemple. Ces événements sont rapportés au long dans le *Mémoire de Renon de France*, t. II, pp. 298 et suiv., et par DE THOU, t. V, p. 515. Les scènes rapportées par ces deux auteurs diffèrent en plusieurs points. Voy. aussi *Discours véritable sur ce qui s'est passé à Arras*, par PONTUS PAYEN, conservé dans la Bibliothèque royale à La Haye.

² Jacques de Berghes, baron de Grimberghe.

³ Lacune par lacération.

de Lallain, que veult prendre sa résidence ordinaire à Valenchiennes, où l'on tient l'œil ouvert sur luy. Le Sieur de Longattre ¹ qu'avoit commission de faire la loy de Lille de Son Altéze, ou plustost du Prince, pour y fourrer des consistoriaux, at esté chassé par le peuple, et contrainct avec ses adjoincts se retirer.

L'on dict que Monsieur de la Mote s'est saisi de Mons^r d'Esquerdes ², qui at espousé la sœur de Mons^r de Noircarmes, aultant hérétique comme luy. Il at causé des grandz troubles en ladicte ville. Dieu doint que ceste prinse ne nuysse auxdicts prisonniers de Gand. Si est ce qu'il samble par là que ceulx d'Artois et de Haynnault se formalisent, non seulement contre les Gantois, mais aussi contre le Prince et leurs adhérentz. Cependant ledit Sieur de Montigny et de la Mote occupent les rivières contre ceulx d'Ypre et de Gand, et les Espaignols courent jusques à Walem, Lire, Brucelles, et ont amené grand bestial, sans qu'il y ayt homme que les ose empescher ou demeurer aux champs depuis Brucelles à Louvain et Malines, où tout demeure en solitude. Dieu doint que tout cecy face saiges les Estatz, pour entendre à une bonne paix

L'on at publié par icy passé trois sepmaines que les Duc de l'Infantado, Marquiz de Vezere et Conte de Benevente s'estoient élevez contre Sa Majesté, et que Mons^r nostre Prince estoit decédé, et le mesme at on dit de nostre Royne, ce que Dieu ne veuille. Aucuns de ceulx qui ont avancé entre le filz de Mons^r de Berlaymont et le prévost l'accord, aiant veu depuis ses grandes demandes et impertinences trop insolentes, ne sont d'avis qu'il soit prins pour vicaire, mais bien pour amy, selon que le temps que vad sur mutation le portera; dont ilz m'ont prié d'avertir Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, *et ut festinetur lente*. Il y at ung du chappitre surnommé Froimont, que seral fort à propos pour vicaire, si ledict filz de Mons^r de Barlaymont en soit adverti.

¹ C. de Honchin, s^r de Longâtre. (TE WATER, t. II, pp. 475, 476.)

² Eustache de Fiennes, s^r d'Esquerdes, filz de Charles et de Claudine de Lannoy, était chevalier, vicomte de Fruge, baron et seigneur d'Eulle, Esquerde et Hauchin. Il avait épousé Jeanne de Ste-Aldegonde, était dévoué au prince d'Orange et reçut de lui différentes missions importantes. Voy. GROEN VAN PRINSTERER, où il est souvent cité, et TE WATER, t. II, p. 597.

LXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simarcas. — *Negocios de Estado*, layette n^o 932.)

Rome, le 24 novembre 1578.

Han venido juntas las dos cartas que V. M. ha sido servido mandarme escribir, en veinte y cuatro y veinte y cinco del pasado; yo le beso con toda humildad las manos, por el contentamiento que muestra tener de lo que procuro hacer por su servicio; á lo menos aseguro á V. M. que es con buena y sincera voluntad, con deseo de acertar, y con gran celo, procurando todo lo que puedo de cuanto me parece poder ser á propósito de su servicio.

Yo no faltaré de corresponder, como V. M. manda, al Principe de Parma, como hago á los Ministros en lo que se ofresce, con poco ruido, y sientto, harto que la negociacion del acordio tarde tanto á empezarse, no se sabiendo aun de cierto si los electores se querran encargar de ella con los comisarios de S. M. El Duque de Terranova ya está en Genova, y segun entiendo de partida para encaminarse por la mas breve via hacia Colonia, por háberle mandado S. M. Cesarea que asi lo haga. Espero que hallarán la materia mejor dispuesta que por lo pasado, por la confusion que hay entre los estados que, como V. M. habrá entendido, temen guerra civil entre sí por las impertinencias de los de Gante, tan mal animados contra la Religion Católica, y tomando los Valones amotinados la parte contraria por defenderla; demas que á Alanzon se levan sus Franceses, que en las fronteras de los Estados de Flandes y Francia, son maltratados por los villanos quando los pueden alcanzar á la desfilada: y es verisimil que brevemente saldrá el dicho de Alanzon, si ya no es salido, y que por hacerlo con algun color, publica estar en estrecha plática de casamiento con la Reyna de Inglaterra, y segun refiere el Arzobispo de Nazaret ¹ vuelto de Francia en esta corte,

¹ Mirtus Frangipani. Voy. plus haut, p. 400.

muestran mucho descontentamiento del Principe de Oranges los Estados de Artois, Henault y de Lille, por lo que hace contra la Religion Católica, procurando de sembrar las heregias con sus predicadores quanto puede, con fin como se puede pensar de estorbar el concierto, conociendo que este punto de la Religion es aquel en que habia mas dificultad: y verdaderamente, como ya algunas veces he escripto, poca esperanza puede haber de quietud en aquellos Estados, mientras quedará vivo en ellos el dicho Principe; que, como es astuto, temo y sospecho que no se dejará jamas persuadir de quedar desarmado en aquellos estados; y se ve claro que con ser el tratado de Gante tan á su ventaja procurado por el que fuese, tal quizá con esperanza que V. M. no le confirmaria; como le vió confirmado, por no desarmarse, puso luego dolencias y se ha ido entreteniendo de manera que con sus mañas y oficios que ha hecho, ha dado causa á que se revolviere todo; y, si Dios no lo lleva de este mundo por alguna via, no sé si seria á proposito trocarle las tierras que tenia en los Estados de V. M. con las de algunos en Alemania, aunque fuese con poner V. M. en esto mucho de lo suyo por salir una vez de estos embarazos, que tanto estorbo dan á todos los otros negocios de V. M. y le tienen en continua costa y desasosiego. Yo me acuerdo haber escripto muchas veces á V. M.; que fuera bien recompensar al Conde de Bure en los reynos de España la hazienda que tiene en Flandes, con honrar y acomodarle V. M., disponiendo en trueque de lo que se le diese de la hacienda que dejase en aquellos estados; y quien pudiera hacer lo mismo con los hijos de Agmont, no creo que fuera malo, ni es fuera de propósito pensar con tiempo á quitar los embarazos diestramente que despues pudiesen dar trabajo. Lo que yo siento mas es este odio que han tomado contra los Españoles, que es mal que no se puede curar sino con tiempo; y pues la esperanza mayor que se puede tener de buena salida en la negociacion del acordio es la division, y apartar todos los que se puede de la devocion del Principe de Oranges; no seria malo, como yo lo he escripto al Principe de Parma, tentar aquella plática por via de Madama de Arambergue, con su hija casada con el Conde de Lalaing para apartarle de los Estados; de que el dicho Arzobispo de Nazaret deve haber escripto á V. M.; pues queda descontento del dicho Principe de Oranges y quiere fortificarse contra él, debia de haber llamado á Mos. de Alanzon, y tambien este queda desamparado; por donde facil cosa seria que se redujese

si confiase poder volver en gracia de V. M. y si una vez suspieran á soltarse esclavones de la cadena con que quedan atados, seguirá facilmente el resto y el de Oranges no terná el crédito en Francia que por lo pasado saliendo Alanzon, descontentisimo de los Estados y los Estados del; y la Reyna de Inglaterra poco satisfecha de los dichos Estados por haber mostrado inclinacion á Francia; y en Alemania no hallaria tampoco ya el Principe de Oranges mucho favor, pues hasta aqui no vemos que de aquella parte alguno se haya puesto en ayudarle sino pagado; ni me pareceria (debajo de enmienda) fuera de proposito, procurar tambien reducir al Duque de Ariscot y al Marques Dabre su hermano, pues enfin juntándose con otros ternan algun crédito con los Estados, y si de suyo no valen; guiados podrian servir; como me acuerdo que lo hicieron muy bien por la misma via sus pasados; y todo lo que sirve para crescer la division y apartar los mas que se pudiere de Oranges se debe intentar; con que y mostrando V. M. voluntad de en caso que no se doblan á lo que es razon, continuar la guerra, se podrá en la negociacion del concierto haber condiciones mas aventajosas si se negocia como combiene, y enfin la esperiencia de tantos años muestra que por la fuerza se hace poco con aquella gente, que es lo que debe mover á tentar muy de veras esta otra via, teniendo en ello los respectos que muchas veces me acuerdo haber escripto á V. M.

LXXX.

TRADUCTION.

J'ai reçu en même temps les deux lettres que Votre Majesté a bien voulu me faire adresser le vingt-quatre et le vingt-cinq du mois dernier. Je baise très humblement les mains à Votre Majesté, heureux de la satisfaction qu'Elle témoigne de mes efforts pour la servir. Je prie Votre Majesté de croire tout au moins à ma bonne volonté, à mon zèle sincère, à mon désir de lui rendre dans l'occurrence tous les services en mon pouvoir. Déférant aux ordres de Votre Majesté, je ne manquerai pas de correspondre avec le prince de Parme, comme je le fais à l'occasion avec les ministres, sans empressement

indiscret. Je sens bien que l'on tarde trop à entamer les négociations touchant l'accord. On ne sait même pas si les électeurs voudront s'aboucher avec les commissaires de Sa Majesté. J'ai appris que le duc de Terranova, déjà arrivé à Genève, est à la veille de se rendre en toute diligence à Cologne, conformément aux instructions de Sa Majesté Impériale. On y sera, je l'espère, plus disposé à s'entendre, grâce aux dissentiments des États. Ceux-ci, comme Votre Majesté l'aura appris, en sont à craindre qu'une guerre civile ne résulte de l'insolence des Gantois et de leur acharnement à attaquer la religion catholique, les Wallons ayant pris par contre le parti de la défendre. Au reste Alençon voit revenir ses troupes françaises, que les paysans de la frontière flamande molestent partout où ils peuvent les surprendre au passage. Apparemment le susdit Alençon s'en ira bientôt, s'il n'est déjà parti. Pour colorer sa fugue il fera courir le bruit qu'il est tout occupé de son mariage avec la reine d'Angleterre. L'archevêque de Nazareth m'a rapporté cette nouvelle à son retour de France. L'Artois, le Hainaut, Lille montrent un grand mécontentement du complot formé par le prince d'Orange contre la religion catholique. Il fait semer là par ses prédicateurs le mauvais grain de l'hérésie. Son but, comme on peut bien le penser, est d'empêcher l'accord, car il sait que la question religieuse soulève le plus de difficultés. A vrai dire, il ne faut guère compter sur la Pacification des Pays-Bas aussi longtemps que le susdit prince y sera en vie. Comme il est astucieux, je crains, je soupçonne qu'il n'acceptera jamais de déposer les armes dans ces provinces. On le voit clairement aujourd'hui, le traité de Gand, tout à son avantage, a été inspiré par lui; peut-être espérait-il que Votre Majesté ne le ratifierait point. Quand il l'a vu ratifié, pour ne pas devoir déposer les armes, il a intrigué tant et si bien que ses agissements et manigances ont brouillé tout à fait les affaires. Si Dieu ne l'enlève pas de ce monde d'une manière quelconque, je ne sais si, en échange des biens qu'il possède dans les États de Votre Majesté, il ne conviendrait pas de lui en donner d'autres situés en Allemagne. Ce serait obliger Votre Majesté à des sacrifices personnels, mais pour la débarrasser, une fois pour toutes, des obstacles qui arrêtent ses autres affaires et sont pour Elle une cause d'inquiétude et de dépenses continuelles. Une excellente mesure que je me rappelle avoir proposée plusieurs fois à Votre Majesté serait de donner en Espagne au comte de Buren une situation aussi honorable que celle qu'il avait aux Pays-Bas, quitte à disposer de celle-ci en échange de l'autre. Votre Majesté n'aurait pas tort d'en agir de même avec les fils d'Egmont. Pourquoi ne pas songer à nous débarrasser un jour habilement de difficultés qui pourraient nous créer des ennuis. Ce qui me frappe le plus, c'est la haine qu'inspirent les Espagnols. Ce mal, le temps seul peut le guérir. Pour mener à bonne fin les négociations touchant l'accord, nous comptons avant tout sur les dissentiments et la défection des partisans du prince d'Orange. Il ne serait donc pas malavisé, comme je l'ai écrit maintes fois au prince de Parme, d'employer à cette politique Madame d'Arenberg et sa fille, la comtesse de

Lalaing, à l'effet de brouiller le prince d'Orange avec les États. L'archevêque de Nazareth doit avoir écrit dans ce sens à Votre Majesté. On est toujours mécontent du prince d'Orange; pour se défendre contre lui on a dû appeler Monsieur d'Alençon. Celui-ci, qui reste d'ailleurs éloigné, se prêterait d'autant plus à un accommodement, qu'il croirait pouvoir rentrer en grâce auprès de Sa Majesté. Et si les esclaves se mettent une bonne fois à briser leurs chaînes, le reste ira facilement. Le prince d'Orange ne jouit plus du même crédit en France, Alençon, aujourd'hui parti, se plaignant des États et les États de lui. La reine d'Angleterre est peu satisfaite des États, qui ont incliné visiblement du côté de la France et de l'Allemagne. Le prince d'Orange ne doit pas être non plus dans ses bonnes grâces, car jusqu'ici nous ne voyons pas qu'aucun Anglais lui ait prêté son aide, sinon à prix d'argent: Il ne me paraît pas inopportun, sauf meilleur avis, d'essayer de gagner le duc d'Aërschot et le marquis d'Havré, son frère. Avec quelques autres, ils ont un certain crédit auprès des États; et, s'ils ne sont pas par eux-mêmes des chefs, ils peuvent rendre des services en sous-ordre. Je me souviens que leurs pères firent de même. Aussi bien tout ce qui est de nature à augmenter leurs dissensions et à les détacher le plus possible du prince d'Orange, nous devons le tenter. Ce faisant et Votre Majesté manifestant sa ferme volonté de continuer la guerre si l'on ne cède pas à la raison, nous pourrions espérer des conditions plus favorables, pourvu que les négociations soient conduites convenablement. Enfin l'expérience de tant d'années démontre qu'avec la force il y a peu à faire de ce peuple. C'est ce qui doit nous porter à essayer très sérieusement des autres moyens pour les raisons qu'à maintes reprises je crois avoir exposées à Votre Majesté.

LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 155.)

Rome, le 24 novembre 1578.

Par vos dernières que sont du vingt-huictiesme du moys passé que le courrier ordinaire venu le dernier de Lyon ha apporté, j'ay entendu les bonnes nouvelles de vostre bonne santé, que me sont, comme vous pou-

vez penser très agréables, comme aussy celles que vous adjoustez de l'abondance des vins de ceste année, en suyte de la bonne moisson. Je rendz grâces à Dieu de l'ung et de l'autre. Ce seroit ung grand bien si, comme vous souhettez, le povre peuple pouvoit jouyr à repos des biens de terre qu'il ha pleu à sa divine bonté nous prester par delà, en temps que beaulcoup d'autres provinces principales sont affligées de faulte par très grande stérilité.

Comme je tiens, vous aurez entendu au regard du repos et accord dont l'on donne espoir, vous aurez piéça entendu par lettres miennes que Sa Majesté ha consentu à l'Empereur, sur très vive instance qu'il luy en ha fait, de traicter par ses commissaires, et avec l'assistance des électeurs, l'accord à conditions clémentes et raisonnables, s'accommodant à tout, nonobstant les choses si mal passées, et estranges termes que l'on ha tenu contre Sa Majesté, pourveu que la Religion Catholique se conserve, et que l'obéissance dehue (les libertez, franchises et privilèges des pays saulz) demeure en pied, comme du temps de ses prédécesseurs, et mesmes de celluy de feu l'Empereur, son père, de glorieuse mémoire. Mais il me semble que l'on tarde beaucop d'y donner commencement.

L'assemblée se doit faire à Cologne, et vers là se doit encheminer le plus droict chemin le Duc de Terranova, qui s'y doit trouver de la part du Roy, lequel enfin est arrivé à Gennes, après avoir esté détenu quelque temps à Barcelone, actendant passage, pendant que l'on renforçoit les quatre galères pour son passage et que l'on espéroit que le temps s'accommoderoit pour icelluy, lequel at esté longuement contraire; et selon le compte qu'il faisoit par ses dernières lettres, je tiens qu'il soit jà en chemin pour passer oultre. Dieu, par sa grâce, doit bon succès à la besongne, dont l'on peult concevoir quelque espoir sur les désordres ausquels sont les Estats, que avec leur grand camp n'ont intenté chose d'importance jusques au 22 du moys passé, et craignent guerre civile entre eulx pour les malheureusés emprinsés de ceulx de Gand contre la Religion, leur estans contraires les 4000 Wallons mutinez, auxquelz se joingnent plusieurs; et aulcuns des Estats treuvent bien mauvais les termes que tient le Prince d'Oranges, et se départ (comme l'on tient dans la compagnie) le Duc d'Alençon, jà abandonné de plusieurs de ses gens. Et quoy que l'on escrivit de Bourgoingne, par les dernières lettres venues de là, de la craincte

que l'on avoit que les François, encoires jointz en troupes aux lisières du payz, tenoient desseing d'y rentrer, j'espère, pour plusieurs raisons et conjectures probables, qu'ils ne nous feront pour le coup aultre mal que de donner peult-estre cause d'y entretenir plus longuement les gens de guerre qui y sont, à couleur de deffence, à la grande foule des povres subjectz...

Quant à l'affaire du chapitre de Besançon, pour le bref que Sa Sainteté ha escript à icelluy contre le chanoine Fabry, à la poursuyte d'ung Savoyen, chanoine de Besançon, l'on est après pour y remédier, et je y faitz ce que je puis et en espère bien, ny ne veoyz apparence ad ce que vous soubçonnez que Mons^r le Cardinal de la Baulme voudroit prétendre à ceste occasion; ce que s'il obtenoit je tiens s'exécuteroit mal par delà.

LXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 1^{er} décembre 1578.

Gia per lettere di Sua Maesta havevamo inteso l'ottima et prudente resolutione, che ha pigliato di servirsi con tanta confidentia della persona di Vostra Eccellenza in luoco della buona memoria del signor Don Giovanni, commandando alli ministri che corrispondano a Vostra Eccellenza nel medesimo modo che si faceva con luy et adesso è venuta la lettera di Vostra Eccellenza delli x del passato, con la quale è stata servita darmene ancor' aviso, di che la ringratio humilmente: et gia ho scritto à Vostra Eccellenza una mia che spero riceverà brevemente, nella quale io li dico quel che al presente se m'offerisce nelli negotij, ne mancarò mai di corrisponderli, et di servirla, cosi per obedire à Sua Maesta come per la propria mia inclinatione, essendoli sempre stato et alla casa affettionalissimo servi-

tore, come con le opere lo conosera (piacendo à Dio) giornalmente più : et mi sono rallegrato sommamente di vedere con quanta prontitudine d'animo, et sforzo Vostra Eccellenza piglia questa impresa, la quale veramente è difficile come lei dice; et si ritruovano poste le cose in termine che non si potriano nesciuno maravigliare di qualsivoglia sinistro successo, et pur' io spero che col valore et santa ' mente de Vostra Eccellenza, iddio ci farà gratia che il tutto passi bene, o, al meno, meno male di quello che verisimilmente si poteva temere dall' essere in termine che si truovano.

Le differentie et disordini nati fra gli stati danno qualche buona speranza, et tanto piu vedendosi come Vostra Eccellenza lo piglia, procurando con clementia et buoni offitii di rivocare quelli che può al buon camino, et separare alcuni delli stati dalla divotione del Principe d'Oranges, con le occasioni che vi sono per li mali uffitij che fa contra la religione, per impedire quanto può il successo dell' accordio tanto contrario alli suoi disegni, desiderato però da molti; et io credo che non sono tanto ciechi tutti, che alcuni non se ne avedano, mancherà loco il modo di pagare la gente et s'andaranno sbandando, truovandosi gia li Francesi per la maggiore parte fuora delli stati, di dove ancora brevemente forze uscirà il duca d'Alanzone. poco contento delli stati, sicome loro non lo sono niente di lui, et fa saviamente Vostra Eccellenza di differire di venire alla conclusione della tregua con cosi honorata risposta di rimettere questo punto all' Imperatore, come glielo ha rimesso il Rè Nostro Signore, acciò accresciuta Vostra Eccellenza di forze faccia quello che ha risoluto di uscire in campagna et allargarsi, per tener' poi quanto potrà il suo essercito al cuoperto, che lo saprà alloggiare in parti dove habbia piu comodità di vettovaglie, et tanto vicini che si possino dar la mano uno all' altro, con che io spero che essendo gli soldati di Vostra Eccellenza vecchi et praticchi non mancaranno occasioni per sempre fare qualche cosa vantaggiosa et segnalata per tanto più costringere gli stati a conditioni ragionevoli nel stringere della negotiatione dell' accordio : il quale è, tanto necessario (si non m'inganno) per le cose del Rè Nostro Signore, considerando il stato nel quale si truova, che mi pare ch'ogni servitore suo affettionato lo deve desiderare, con che si faccia con le conditioni che riserva nella commissione data all'

¹ Peut-être : sana?

Imperatore, cioè, che la religione resti in salvo, et l'obedientia quale è devuda à Principe, et come l'hanno havuto in quelli paesi gli suoi maggiori, et spetialmente la gloriosa memoria dell' Imperatore Carlo V^o; suo padre, con conservare alli paesi le libertà et privileggi che hanno; et con perdono generale, cosa ordinaria et solita in simili maneggi. Una cosa supplico à Vostra Eccellenza che non si faccia come fin qui, che non havemo mai saputo pigliare opportunità delle occasioni per trattare con vantaggio, perchè trovandoci con qualche prosperità, li guerrieri che fanno l'utile particolare loro à danno del padrone et del publico, di maneggiare le armi, hanno con vane speranze ingannato il Rè; dandoli ad intendere che trovandosi superiore fariano miracoli, con che si sono spesi tanti milioni senza frutto, el al fine restiamo al giorno d'hoggi a capo di tanti anni nel termine che Vostra Eccellenza essendo presente può considerare, et è regola ordinaria delli prudenti Principi all' hora voler acordio quando si trovano superiori et con vantaggio, perchè all' hora si negocia con migliori conditioni, et se si fa con stranieri, tanto piu conviene farlo con li proprij sudditi, la cui ruina è danno proprio; et rimettendomi à quanto ho scritto nella mia precedente per non dar' tedio à Vostra Eccellenza con più longa lettera farò fine con pregare Nostro Signore che la conservi et prosperi li suoi disegni, con dare ad essi honoratissimo fine et vittoria delli suoi inimici.

LXXXII.

TRADUCTION.

Sa Majesté nous avait informé déjà de sa résolution si sage, si judicieuse d'employer les services de Votre Excellence en remplacement de ceux du regretté Seigneur Don Juan. Sa Majesté a donné l'ordre à ses ministres de correspondre avec Votre Excellence comme ils avaient l'habitude de le faire avec le feu prince. J'ai reçu aujourd'hui la lettre, du 10 novembre dernier, par laquelle Votre Excellence a daigné à son tour m'aviser de sa nomination; ce dont je la remercie humblement. De mon côté j'ai adressé à Votre Excellence une lettre, qui lui parviendra bientôt, je l'espère. Je lui fait savoir

ce que je connais de l'état présent des affaires. Au reste, je n'oublierai jamais de correspondre avec Votre Excellence ni de la servir, non seulement pour obtempérer aux ordres de Sa Majesté, mais de mon propre gré. J'ai toujours été très attaché à Son Excellence et à sa maison, et, en me voyant à l'œuvre, Elle aura, s'il plait à Dieu, l'occasion de le constater davantage de jour en jour. Je suis très heureux d'apprendre avec quelle activité et quelle énergie Votre Excellence conduit les affaires, qui sont vraiment difficiles, comme Elle le dit. Si nous les retrouvons dans un état tel que personne ne devrait s'étonner d'une funeste issue, j'espère cependant que, grâce à Dieu, tout ira bien ou, du moins, pas aussi mal qu'on pourrait le craindre, étant donnée la situation.

J'augure bien des dissentiments et de la confusion qui règnent parmi les États, et surtout de la manière dont s'y prend Votre Excellence pour ramener par la clémence et les faveurs le plus de monde possible dans le bon chemin. C'est ainsi que Votre Excellence cherche à détacher du Prince d'Orange quelques-uns des États opposés à ses attaques contre la religion. Ce qu'il en fait, est pour empêcher l'accord, si contraire à ses projets mais désiré par beaucoup de gens. Quant à moi, je ne crois pas tous les États assez aveugles pour ne pas voir qu'ils n'ont pas le moyen de payer leurs troupes. Celles-ci ne tarderont pas à se débander. Déjà la plupart des Français sont partis, et ils seront rejoints bientôt sans doute par le Duc d'Alençon, peu satisfait du pays, qui ne l'est pas du tout de lui. Votre Excellence fera bien de ne pas encore consentir la trêve, sauf à donner pour prétexte, très honorable, qu'Elle veut déférer la question à l'Empereur. Votre Excellence sera ainsi d'autant plus forte pour exécuter son projet d'entrer en campagne et d'étendre ses opérations; quitte à assurer les positions de ses troupes pour permettre aux différents corps de se ravitailler tout en gardant leurs communications. A ce compte je ne désespère pas de voir les soldats de Votre Excellence, des vétérans éprouvés, remporter quelque avantage signalé. Les États seraient d'autant plus forcés d'accepter des conditions raisonnables. Cet accord, si je ne me trompe, importe tellement aux intérêts du Roi, notre maître, en égard à la situation des affaires, qu'à mon avis tout serviteur dévoué à son souverain, le doit désirer. J'entends au reste qu'il se fasse sous la réserve des clauses stipulées dans la commission donnée à l'Empereur : — le respect de la religion et l'obéissance au Prince, telle que l'ont connue les aïeux de Sa Majesté et notamment l'Empereur Charles V, son père, de glorieuse mémoire. Leurs libertés et privilèges seraient d'ailleurs garantis aux provinces : — Bref, l'accord se ferait aux conditions ordinaires de semblables compromis.

Une chose que je demande la permission de recommander à Votre Excellence, c'est de ne plus laisser échapper l'occasion de traiter avantageusement. Jusqu'ici les succès de nos armes n'ont guère profité qu'aux soldats, pour faire leurs affaires personnelles

au détriment des intérêts du Souverain et du bien public. Ils ont trompé le Roi par de vaines espérances, lui donnant toujours à entendre que, s'ils étaient plus nombreux, ils feraient des miracles. C'est de la sorte qu'on a dépensé tant de millions sans résultat. Finalement, après tant d'années, les affaires se trouvent dans l'état que Votre Excellence a pu constater sur place. Or, il est de règle que les princes avisés s'empressent de traiter quand ils ont l'avantage de la situation; ils obtiennent alors de meilleures conditions. Si l'on procède de cette manière avec les étrangers, il convient d'autant plus à un souverain d'adopter la règle à l'égard de ses propres sujets, dont la ruine est un dommage pour lui.

Me référant à ma lettre précédente, pour ne pas fatiguer Votre Excellence par de plus longues considérations, je finirai en priant le Seigneur de conserver la personne de Votre Excellence, d'assurer la réussite de ses projets et de la faire triompher de ses ennemis.

LXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 157-158.)

Rome, le 8 décembre 1578.

J'ay heu voz lettres du xi^e du mois passé. Je me fonde plus pour espérer que les François pour ce coup ne s'essairont de entrer de nouveaul en ceste saison au conté de Bourgongne, sur leur impossibilité et sur les difficultez qu'ilz y trouveroient, que sur assurance que en donnent lesdits François et sur beaulcop de raisons que j'ay escript à Mons^r le Conte de Champlite, ne me pouvant en façon quelconque persuader que la craincte que l'on démontre en avoir soit avec fondement; et toute foy le pays se mange et ruyne de nos propres gens et de ceulx du Conte d'Alta Emps, comme vous escripvez, et si l'on vient à accord, duquel j'ay maintenant quelque meilleur espoir, pour les désordres que sont aux Pays-d'Embas, et chemin que prant le Prince de Parme, selon ce qu'il m'a escript, que je n'ay heu du passé.

Le Duc de Terranove est jà pieçà party de Gennes, pour par la voye des Suisses comme il escript, s'encheminer à la meilleur diligence qu'il pourra vers Cologne, où se doibt faire l'assemblée pour négocier l'accord; et s'il succède, que Dieu veulle, Mons^r le Conte de Champlite se pourroit bien treuver en peine, comme je luy ay escript, si l'on luy laisse ces gens sur les bras, ou pour les peyer ou pour les licencier sans payement. Je ne m'esbéyroyc qu'il print la résolution que vous diltés, d'envoyer Mons^r de Montmartin ou Mons^r de Gastel ¹ (qu'est en bonne opinion de la court du Roy et vers ceulx du camp des Pays-d'Embas) en Espagne, pour prévenir contre les plaintes, ou pour faire les offices contenuz en voz lettres. Ceulx qui doubtent que en ce il y ayt quelque chose contre eulx, feront comme saiges s'ilz usent des moyens convenables pour contremincer, et à eulx m'en remectz, puisque l'on se sera rassemblé à la St-Martin. Je ne sçay à quoy sert l'assemblée que vous dictes se debvoit faire à Gray. Ce me sera plaisir d'entendre ce que s'en sera faict.

Je n'ay encoires nouvelles des Pays-d'Embas si Mons^r Fonch yra en Espagne ou non; mais comme qu'il soit, il est bien s'entretenir avec luy, avec Charton et aultres qu'empiètent crédiet, pour non leur donner occasion de nuire.

Les nouvelles, que disoit celluy venu des Pays-d'Embas de la délivrance de Mons^r de Champagney, seroient meilleurs que celles que disoit l'aulture, que véritablement se peulvent craindre, se trouvant luy et les aultres prisonniers entre les mains de ceulx de Gand, où le peuple est enraigé et ensorcelé des nouvelles hérésies.

L'office que vous avez enchargé au trésorier de Salins est à propoz. J'ay bien touché quelques motz au Prince de Parme sur la généralité des choses concernant sa nouvelle charge, que pourroit servir contre les offices que se font; mais enfin si l'on vient à accord, l'on peult craindre pis et que tout se perdra, et aux Pays-d'Embas et en Bourgongne.

La lettre escripte à Mons^r de Vaulcluse ², dont vous m'avez envoyé la coppie, monstre assez que les Suysse ne se contentent des termes que se

¹ Philibert, s^r de Montmartin, gruyer de Bourgogne, mort en 1587, et Jean Marmier, s^r de Gastel. Voy. GOLLUT, col. 1450, et notre tome V, p. 7.

² Gabriel de Diesbach.

usent de nostre coustel aux négociations avec eulx. L'on y entremect gens nouveaulx, et aucuns goustent plus de façonner à la guerre noz gens (que je tiens pour ung poinct fort dangereux), que de recourir aux Suysses, avec lesquelz les négociations ont plus de difficulté que plusieurs ne pensent, pour les envies et jalousies que sont entre eulx; et qui n'y est clervoyant se peult facilement forcompter sur grandes offres que font aucuns particuliers, pour en tirer leur propre et privé proffit. Dieu doint que l'on n'y procède de sorte que, au lieu de bien faire, l'on ne gaste tout.

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 15 décembre 1578.

Le maistre d'hostel de Vostre Altèze, pourteur de ceste, me donna, à son arrivée icy, celle qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre le m de ce moys, me visitant de la part d'icelle, dont bien humblement je la remerceye, m'ayant esté de grande consolation entendre de luy si bonnes nouvelles de la santé d'icelle, et de toute la compagnie, que n'est peu, actendu les malvaises nouvelles que l'on ha heu dois troys ou quatre moys, à suyte l'une de l'autre. Je prie à Dieu que d'oires en avant nous les ayons tousjours bonnes. Ledit pourteur, oultre les advis que l'on ha communiqué à Aldobrandino, pour en servir Vostre Altèze, luy dira ce que icy il aura entendu, et comme icy toutes choses passent. Les nouvelles des Pays-d'Embas par voye de marchans, sont bonnes; mais nous ne nous assheurons de la vérité d'icelles, que nous n'en ayons confirmation du coustel de Mons^r le Prince, ou de ceulx que sont à sa suyte, dont les plus fresches nouvelles que nous en avons, sont du xii du moys passé, et lors en cust de mesme date Vostre Altèze; et pour non estre encoires arrivé l'ordinaire

de Lyon que, selon nostre compte, devoit arriver hier soir, ou aujourdhuy matin; je suis esté d'avis que ledit porteur ne partit pour aujourdhuy; attendant ledit courrier, avec espoir de pouvoir faire entendre à Vostre dite Altèze quelque chose plus certaine; mais jusques oyres nous n'avons nouvelles dudit courrier. Si à sa venue nous vient quelque chose qu'emporte, Vostre Altèze en aura incontinant part. Je regrette fort que l'Empereur procède si floschement en chose que tant emporte, comme la pacification des Pays-d'Embas, que le Roy luy ha remis. Sa Saincteté en soubçonne mal; et je confie plus de la bonne intention de Sa Majesté Impériale, que de ses ministres. Il ne se pourra plus escuser sur ce que l'on attendit le Duc de Terranova, puisque pièçà il s'est mis en chemin, pour en diligence suyvre son chemin vers Cologne, suyvant les lettres que Sa Majesté Impériale luy ha escript, qu'il trouva à son arrivée à Gennes. Si Mons^r le Prince peult, avec les offices qu'il faict, séparer aucuns des Estatz, et les attirer au service de Sa Majesté, partye par craincte, partye par amour, et qu'il voye moyen et occasion de pouvoir traicter avantageusement, avec correspondance dudit Duc de Terranova, puisque l'on sceit à quoy le Roy, nostre maistre, prétend, je seroye d'opinion, saulf meilleur advis, que sans perdre temps, il traicta, oyres que les commissaires de l'Empereur, ny les électeurs n'y fussent: il emporte trop prandre à temps les occasions; et cela luy devoit avoir escript le Roy, si les conseillers d'estat espagnolz, que sont à l'entour de luy pensassent aux affaires comme il conviendroît. Et pleut à Dieu que Vostre Altèze fût a Hu ou à Namur, j'espéreroye que sa présence serviroit de beaucoup.

Le courrier venu d'Espagne n'apporte que le duplicat du dépesche de bien peu de substance, que vint il y a xv jours par terre, par la voye secrette, ny les lettres particulières dient chose d'importance, hors mis la santé de Leurs Majestés et Altèzes, et que de St-Hierosme l'on retournoit au palais, par constrainte du froid et des pluyes, et que le lousis estoit accoustré pour l'hyver, que me faict doubter de l'allée à Monçon, encoires qu'il eust faict dire au Duc de Brunswich, et à la Duchesse, par celluy qu'il envoya pour les visiter, qu'ilz ne passassent Çaragosse. Et je me résoult d'en croire ce que j'en verray. La Court ne parloit que du droit que l'on prétend au royaume de Portugal, pensans aucuns que Sa Majesté l'avoit le plus cler droit, aultres que non. Pour moy je tiens que quoy qu'il soit

du droit, que qui sçaura mieulx négotier et gagner la voulenté des Portugalois, l'emportera. Il ne fault perdre les occasions; et si le droit du Roy n'est bon, l'on tient que celuy du filz de Mons^r le Prince soit le plus apparent, nonobstant la prétention de la Duchesse de Bregans.

Les nouvelles de Levant sont fort bonnes. Et pour beaucoup de raisons et rencontres, je les tiens véritables; mais je regrette, pour estre nos affaires tant embroullez et la Chrestienté aux termes que l'on voit, nous ne nous pouvons ayder de l'occasion comme il conviendrait.

LXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 14 décembre 1578.

J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altéze m'escripre du xi; et hier je luy escripvis par son maistre d'hostel: ce que nous est venu depuis avec l'ordinaire de Lyon, s'est communiqué à Aldobrandino, que ne fauldra de, à l'accoustume, luy en faire part. J'ay aussy receu une lettre de Assonleville de sa main, qu'il n'ad osé souscrire. Il y en a aussi une pour Vostre Altéze. A la vérité feu le Seigneur Don Jehan, que Dieu absoille, estant trop affectionné aux gens de guerre, l'estoit trop peu à gens de conseil de longue robbe, sans lesquels, et sans avis de ceulx qui ont manié de longue main les affaires du gouvernement, et ce que convient à pacification et traictez, se peuvent mal demesler. Le bon défunct ha faict beaucoup de provisions, à l'instance de ceulx que manient les armes, peu convenables par faulte d'information et bon advis, dont cy-après l'on se trouvera en peine; et tenoit tous les conseilliers du Roy; que ne le venoient trouver pour ennemys, faisant en ce grand forcompte; car il y en y a plusieurs de service, que désireroient le servir; mais se trouvant dedens pays, et ledit Seigneur dehors,

et loing pour les assheurer, allans vers luy, eussent perdu la vie, femme, enfans et leurs biens, sans faire service. Je supplie Vostre Altèze en toucher ung mot à Monsieur le Prince, que sera mieulx prins d'elle que de moy. Et Vostre Altèze estant partye deux ans et demy après moy des Pays-d'Embas, congnoist aussi bien et mieulx ceulx dont il se peult servir. Ledit Seigneur défunct ha faict trésourier de l'Espagne et des confiscations, Vandenesse. Vostre Altèze congnoist le cerveaul de l'homme, et combien peult estre bonne ceste provision; et ha faict président de la court de parlement à Dole¹ son beaul-frère, et tiré au Privé conseil ung aultre beaul-frère d'icelluy². Et Vostre Altèze congnoist la portée et souffisance et cerveaul de Jehan-Baptiste de Tassis, que n'a lettres quelconques, et ha la principale charge des affaires. C'est plaisir d'en escrire à Vostre Altèze, que les congnoit, et en pourra escrire audit Seigneur Prince ce que bon lui semblera. Ledit Vandenesse a esté en Bourgogne, et avec lettres dudit Seigneur Prince, ha commandé à la court de parlement que l'on procède contre Monsieur de Champagney, pour prétendre à la confiscation de son bien, qu'est jà soubz la main du Roy pieçà, et luy détenu prisonnier par ceulx de Gand³, pour avoir voulu empescher que l'on ne prescha les hérésies à Bruxelles, comme Vostre Altèze aura entendu. Et ce que l'on ha dit que l'on l'avoit exécuté, je ne sçay s'il est mort ou vif. Cecy se faict à l'instance de malveullans, que prétendent à avoir la confiscation, et l'estat de chevalier qu'il tient à ladite court de parlement, en laquelle l'on ha mis plusieurs ignorans, à recommandation de soldadz, depuis le partement de Vostre Altèze. Si l'on vient à accord, les confiscations vraisemblablement se casseront; mais je note la façon de procéder précipitée et apassionnée. Si ledit de Champagney ne se sceut justifier, comme je l'ay souvent escript, je ne le veulx ny pour frère, ny pour amy; et lors je feray mettre en avant le

¹ Claude Boutechoux était président du parlement de Dole de 1575 à 1592. Il avait épousé Charlotte, fille de Jean Vandenesse, auteur de la relation du Voyage de Charles-Quint en Espagne.

² Il s'agit probablement de Hugues Boutechoux, nommé conseiller du conseil privé le 5 août 1578.

³ Les faits relatifs à l'arrestation de Champagney et son transfert à Gand sont racontés en détail dans les *Mémoires de Perrenot*, publiés par DE ROBAULX DE SOUMOY, notice, pp. LXXXIX et suiv. Cet éditeur prétend à tort que la conduite de Granvelle à l'égard de son frère était plein d'égoïsme et de dureté. Par la lettre que nous publions et par d'autres missives encore, on voit que le cardinal tâchait constamment d'atténuer les accusations élevées contre son frère par les royalistes.

droit que mes nepveuz ont au bien ; mais je note la façon si estrange, dont Vostre Altèze pourra escrire audit Signeur Prince, ce qu'il luy semblera ; et si quelque jour Vostre Altèze va là, elle verra plus particulièrement comme dois son partement l'on s'est gouverné au comté de Bourgogne, où je ne suis esté il y a plus de xiii ans.

Vostre Altèze aura aussi avec ceste ung paquet de l'ambassadeur Don Pedro de Mendoca, et la coppie qu'il m'envoie de ce que Jehan de Vargas en aura à luy escript de France, où il assheure de la bonne santé dudit Signeur Prince, et de ce de St-Omer, et aultres choses que vont bon chemin. J'ay receu, avec les lettres de Vostre Altèze, celle qu'elle me renvoie dudit Signeur Prince, et je tiens qu'il ne tardera que n'en ayons de plus fresches ; et Vostredite Altèze soit assheurée, que je rendray à l'endroit dudit Signeur, le devoir que je doibs en tous endroits.

Quant au chastéaul de Plaisance, je n'en scauroye dire davantage de ce que j'ay ja escript. A correction il fault laisser couler ung peu de temps, pour veoir quel chemin prandront les affaires, et aux occasions ramentevoir. Et me semble fort bien la responce que Vostre Altèze me dit en avoir fait à Sa Majesté, et les offices qu'elle ha fait à l'endroit de Madame d'Artemberg ne pourra estre synon fort à propos.

LXXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTONIO PEREZ.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 932.)

Rome, le 17 décembre 1578.

El correo postero venido por mar me trajo la de V. Merced de quatro del pasado con el duplicado de las cartas de S. M., que por via secreta

¹ Recibida á 21 de enero 1579, Flandes. Avisosele del recibo á 24. De mano de S. M. dice « Darle las gracias de mi parte de todo lo que dice y alabárselo. »

habian ya llegado mas de quince dias antes, y yo respondido, y encaminado mis cartas á manos de V. M. Esta hago solo por avisar del recibo del dicho duplicado, y de la dicha carta suya.

Las discordias y discusiones entre los de Gante y los de Artois y Henault van continuando, y el descontento que tienen del Principe de Oranges, muchos imputándole el mal presente, que contra lo que ha prometido en el tratado de Gante, vaya procurando con sus predicadores y ruines mañas de destruir la Religion Católica; comienzan los abades de Brabante y otros eclesiasticos á abrir los ojos, aunque tarde, habiendoselos cerrado el dicho Principe de Oranges de manera que los habia puesto en gran ceguera. La ocasion agora se presenta para poder hacer cosas buenas, si esta se abraza bien y como conviene. En prosperidad se tracta con ventaja, con tanto que no estiremos demasiado la cuerda y que la gente de guerra tenga paga, no les consintiendo que tracten mal las tierras que se podrán cobrar por no caer en yerro peor que el primero; temo mucho que la gente al solito se amotine, que si esto hace, pondra de nuevo aquellos pueblos en desesperacion. Flojamente proceden los Alemanes en la negociacion del concierto. Muy adelante está ya el Duque de Terranova camino de Colonia, habiendo dias que partió de Milan á donde se detubo solo cinco dias por proveerse de caballos y de otras cosas necesarias para el camino. Dejó su hijo y su sobrino dolientes en casa del Señor Principe Juan Andrea Doria, y veinte y cuatro criados en Genova ni por ello se quiso detener, tanta es la gana que tiene de acertar en servir. Si los comisarios del Emperador y los electores tardan de dar mano á la negociacion, no creo que seria malo que el Principe de Parma con correspondencia del dicho Duque de Terranova, pues sabe á que fin pretende S. M., tubiesen autoridad de tractar ayudándose de los consejeros que S. M. tiene en Flandes, pláticos y curtidos muchos años en los negocios, de los cuales hay muchos deseosos de seguir la intencion de S. M. ni seles puede imputar que no hayan acudido al Señor Don Juan cuando estaba él fuera de los Estados y ellos dentro, en el centro, y cercados de los rebeldes que tenian ojo sobre ellos, y si se mobieran perdieran la vida, la hacienda, mugeres y hijos sin hacer algun servicio y sin poderseles dar remedio. Entiendo que han llamado á España Fonchio, de que me huelgo, pero querria que se le diese prisa porque no se detenga, y que S. M. le diese animo para que libremente le dijese por la plática que

tiene de los negocios, lo que le parece que combiene para encaminarlos bien. Dios alumbre á S. M. y á todos sus ministros en negocio tan importante. Es infinita la suma que se debe á los Alemanes nuestros, y sino se halla algun expediente no sé lo que se hará para darle satisfaccion.

LXXXVI.

TRADUCTION.

Le dernier courrier ¹ venu par mer m'a apporté la lettre de V. G. du 4 du mois dernier, avec le duplicata des lettres de S. M., lesquelles m'étaient déjà parvenues depuis plus de quinze jours, par voie secrète; j'y ai répondu, et je vous ai adressé mes lettres. Je n'écris la présente que pour vous accuser la réception dudit duplicata et de votre dite lettre.

Les discordes et les dissentiments entre ceux de Gand et ceux d'Artois et Hainaut ne cessent point; et le mécontentement s'invétère chez beaucoup de personnes contre le Prince d'Orange; ils lui imputent le mal présent, comme un résultat de ses prédicants et de ses coupables artifices pour détruire la Religion catholique, contre ce qu'il avait promis à la Pacification de Gand. Les abbés de Brabant et autres ecclésiastiques commencent à ouvrir les yeux, un peu tard malheureusement, après que le Prince d'Orange les leur avait fermés jusqu'à l'aveuglement. L'occasion se présente maintenant belle si on a le talent de la saisir; car la prospérité favorise les négociations pourvu que nous n'allongions pas trop la courroie, que l'armée n'attende point sa soldé et respecte les villes que l'on pourra regagner, afin de ne pas tomber dans un mal pire que le premier. Je crains beaucoup que l'armée ne retombe dans ses mutineries habituelles. Si cela arrive, le désespoir s'emparera de ces peuples encore une fois.

Les Allemands agissent avec beaucoup de mollesse dans la négociation de l'accommodement. Il y a déjà bien longtemps que le Duc de Terranova s'acheminé vers Cologne, et il y avait longtemps qu'il était parti de Milan, où il s'est arrêté cinq jours seulement, afin de se procurer des chevaux et autres choses nécessaires pour le voyage.

¹ Reçu le 21 janvier 1579 des Pays-Bas. On lui en accusa la réception le 24, et il est écrit de la main du Roi: « le remercier de ma part de tout ce qu'il dit, et y donner des éloges. »

Il a laissé son fils et son neveu malades chez le Prince Jean André Doria, et vingt-quatre domestiques à Gênes; mais il n'a pas voulu s'arrêter pour cela, tant il avait envie de réussir dans sa mission. Si les commissaires de l'Empereur et les Électeurs tardent à prêter les mains à la négociation, je ne crois pas qu'il serait mauvais de donner au Prince de Parme plein pouvoir de traiter, d'accord avec le Duc de Terranova, car il connaît le but de V. G., et pourrait se faire aider de conseillers que S. A. a aux Pays-Bas, expérimentés et depuis longtemps rompus aux affaires. Il en est beaucoup qui aiment à s'associer aux intentions de S. M.; et on ne peut pas leur imputer de ne s'être pas rangés aux côtés du Seigneur Don Juan, quand il était hors des États, et eux au centre, entourés de rebelles qui avaient l'œil sur eux; s'ils avaient bougé, ils exposaient leur vie, leur fortune, leurs femmes et leurs enfants, sans produire aucun bien, et sans qu'on pût leur promettre aucune réparation.

J'apprends que l'on a appelé Fonck en Espagne. J'en suis content, mais je voudrais qu'on le pressât, pour qu'il ne s'amuse pas, et que S. A. l'encourageât à dire franchement, à cause de l'expérience qu'il a des affaires, ce qu'il juge convenable pour les diriger dans une bonne voie. Dieu veuille éclairer S. A. et ses ministres dans une affaire aussi importante.

Nous sommes terriblement obérés envers nos Allemands : et si l'on ne trouve pas un expédient, je ne sais pas ce que l'on fera pour leur donner satisfaction.

LXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Rome, le 19 décembre 1578.

Gran consolatione et contento ci da à tutti l'intendere quanto prudentamente et con buon modo Vostra Eccellenza procede nell' essecutione del suo carico, il che fa nascere speranza in tutti di grandi effetti in servizio di Sua Maestà, et se Iddio vuole, come spero vorrà, che dopo d'essersi persi tanti anni et adoperatosi persone cossi principali, lei può dar' il restauro

che non hanno fatto loro alle cose di Fiandra, farà uno delli maggiori servitij non solo à Sua Maestà ma à tutta la Christianità che far si possi.

Ho visto la lettera che il Sig. Ambre Comre magre ha ricevuto hoggi da Vostra Eccellenza et l'abboccamento di Monsignor della Motta con Monsignor de Montigni et altri gentilhuomini nella terra di St-Omer, mi pare di grandissimo momento et gran principio per poterne sperar' assai, massime procedendo Vostra Eccellenza come procede adoperando le armi per una parte et per l'altra procurando con dolcezza et clementia d'appartare del Principe d'Oranges tutti quelli che può; et, come la clergia et la nobiltà, ch'è per la maggior parte cattolica, vedeno il mal procedere del detto Principe et cominciano aprir gli occhi, si può sperare che quel che offeriscono che riducendosi allà obedientia di Sua Maestà si dichiareranno contra il detto Principe d'Oranges et in favore della Religione Cattolica, è gran camino per sperarne qualche utile resolutione et mi piace assai che parlino chiaro, ancor' che domandino la confirmatione del trattato di Gante, poiche dicono espressamente che sia per dar' qualche pastura al populo, ma che poi negociandosi con gli stati ridurranno il tutto à buon camino, quel che importa è, che confirmando il trattato di Gante se pur' non si può ottenere che se ne apartano con trattar' del tutto di nuovo come converrebbe, che al meno si levi del contratto tutto quello ch'è in favore del Principe d'Oranges, poiche per la parte sua ha cossi bruttamente contravenuto et levandoli l'autorità che per il detto trattato s'era attribuito, uguale se non maggiore almeno à quelli di Sua Maestà (se io non m'inganno), facil cosa saria accomodar' poi tutto il resto del detto trattato quando à Sua Maestà fossero restituiti li suoi paesi col mezzo della concordia et che lei sola restasse armata et commandando alla gente di guerra nelli suoi stati. poiche rimettendosi il negotio della religione, quanto à quelli d'Olanda et Zelanda, alla determinatione universale delli stati, trovandosi offesi gli ecclesiastici et la nobiltà dell' ingiurie del detto Principe d'Oranges per guardarsi delle sue nuove insidie, io credo per certo che nelli stati generali la maggior parte starà per la parte della Religione Cattolica, et tanto più se con bel modo, come qualche volta ho scritto, si procura che li deputati delli stati particolari che veneranno per negoziare siano li più favorevoli et alla Religione Cattolica et al servizio di Sua Maestà che trovar' si potranno. Et questo dico quando non si possi evitare questa congregatione generale che sempre

m'è dispiaciuto. et l'ho tenuto sempre sospetta per quel che ne ho visto d'una volta che vi si lasciò condurre la Regina Maria et poi per quella che si fece poco prima della pace in tempo del Re Nostro Signore, poiche si è visto che domandano alcuni questo aggiuntamento generale acciò che quelli che hanno mala volontà et in particolare non osano parlare nè scoprir' il suo mal' animo caricano gli suoi tristi disegni sopra il comune accio non si possi il Principe attacar' à loro particolarmente, et si vede che, in quel' ultima gionta che dico si fece poco inanzi la pace, levorno à Sua Maestà intieramente l'administratione delle finanze per adoperarvi li mercanti che in riconoscimento del guadagno che vi facevano prestavano loro dinari senza interesse et procurorno di levare quanto potettero l'autorità à Sua Maestà per usurparla loro. Et sarebbe ben meglio che senza questa gionta rimettessero assolutamente il punto della religione à Sua Maestà confidandosi della Christianità sua con che si assicurassero che diretta ne indirettamente Sua Maestà non pretende metter' mai in quelli stati l'inquisitione di Spagna ch'è quella che loro temeno, et che quelli che hanno voluto far mali uffitij hanno procurato di persuadere al populo troppo credulo che il disegno di Sua Maestà fosse di metterla in quelli stati, cosa da Sua Maestà non mai pensata. Et quanto alli placarti quelli si fecero l'anno 51 o 52 dalla gloriosa memoria dell' Imperatore Carlo V^o Nostro Signore, con volontà delli Stati et concorrendovi il voto di tutti li Consegli, et più di questi sò che sotto il Re Nostro Signore si è usato sempre con somma moderatione. La volontà et intentione et resolutione di Sua Maestà circa l'accordio Vostra Eccellenza la sà per li dispacci mandati alla buona memoria del Signor D. Giovaanni, che sono in mani di Vostra Eccellenza o delli suoi ministri, di più che son certo che dell' istruzioni del Duca di Terranova Vostra Eccellenza havrà copia et dal detto Duca potrà ancor' giornalmente intendere quel che vorrà di quanto Sua Maestà l'ha commesso et, sapendo a che fine Sua Maestà pretende; se li Comissarij Cesarei tardano nel comparire, o, nel negoziare, essendo li Alemani ordinariamente longhi nelli negotij, per non lasciar' perdere l'occasione di concertar' le cose bene, io per me sarei di parere (salvo miglior' giuditio et sia detto à correttione) che se gli stati pigliano confidentia di Vostra Eccellenza, come spero vorranno trattar' con lei, o almeno la maggior parte, che non si doveria perder' tempo, anzi negoziare

et conchiudere, poiche facendosi bene conforme all' intentione del Re haveria l'Imperadore et li suoi Comissarij poi meno da fare, che quando potesimo trattar' bene senza agiulo d'altri, io per me tengo, se non m'inganno, che saria quello che più à noi convenesse per ogni rispetto. Le lettere da qui inanzi per Francia, essendovi li garbugli che sono, temo che andarano poco securi, et Vostra Eccellenza sa il danno che s'ha ricevuto delle lettere intercette et come se ne sono serviti gli adversarii; per il che laudarei che si pigliasse il camino di Genova per le cose importanti con incaricare alli corrieri di far diligenza et castigarli molto bene quando non la facessero. Il che dico per vedere quanto flossamente si partano adesso attendendo all' utile loro et postponendo per questo la diligenza che far dovrebbero per servitio di Sua Maestà, alla quale conviene che Vostra Eccellenza scriva spesso dandoli conto molto particolare di quanto passa, per chè di tempo ad altro habbia resolutione di Sua Maestà, supplicandola con ogni instantia che vedendo quanto adesso importa la diligentia commandi che s'usi della parte sua, acciò Vostra Eccellenza possa accertar' meglio quello che al suo servitio conviene, et io non manco di scrivere in Spagna spesse volte, facendo instantia del medesimo et dicendo liberamente quello che alli negotij mi par convenire, in che se io non accerto, almeno sò che lo fò con buon animo et con gran desiderio che succedano le cose come Sua Maestà con ogni ragione deve desiderare.

Madama et Monsignor Farnese stanno benissimo di salute, et tengo per certo di che d'ambi doi haverà con questa occasione lettere Vostra Eccellenza.

LXXXVII.

TRADUCTION.

C'est pour nous tous une grande consolation et un vif plaisir d'entendre avec quelle sagesse et de quelle habile manière. Votre Excellence s'acquitte de sa mission. Tout le monde en augure bien pour les intérêts de Sa Majesté. Et, s'il plaît à Dieu, comme je

l'espère, qu'après tant d'années perdues et l'insuccès de tous ces hommes éminents; Votre Excellence puisse rétablir les affaires en Flandre; elle aura rendu les plus grands services non seulement à Sa Majesté mais à toute la Chrétienté.

J'ai appris par la lettre de Son Excellence au Seigneur ambassadeur Grand Commandeur, l'entrevue à Saint-Omer du Seigneur de la Motte avec le Seigneur de Montigny et d'autres gentilshommes. C'est un fait important et un heureux début. J'en attends beaucoup de bien, surtout si Votre Excellence emploie, comme elle le fait du reste, la force des armes d'une part et de l'autre la douceur et la clémence pour détacher du Prince d'Orange le plus de monde possible. Le clergé et la noblesse, qui est en majeure partie catholique, voient que tout le mal vient du dit Prince, et ils commencent à ouvrir les yeux. Puisqu'ils offrent de rentrer sous l'obéissance de Sa Majesté et se déclarent contre le Prince d'Orange, en faveur de Sa Majesté et de la Religion catholique, il est permis d'espérer qu'ils seront probablement amenés à prendre quelque résolution utile. Il me plaît fort de les entendre s'exprimer nettement, encore qu'ils demandent à Sa Majesté de confirmer le traité de Gand. Ils disent expressément que c'est pour donner satisfaction au peuple, quitte à entrer ensuite en négociations avec les États, afin de remettre toutes les affaires en bon état. Le point capital, c'est que, lors de la confirmation du traité (s'il n'y a pas moyen de les décider à l'abandonner, comme il conviendrait, pour un tout nouvel arrangement), l'on supprime du moins toutes les clauses favorables au Prince d'Orange. Ce traité, ne l'a-t-il pas violé lui-même méchamment? Il faut lui enlever l'autorité qu'il s'est arrogée en vertu de ce pacte, autorité égale sinon supérieure, si je ne me trompe, à celle de Sa Majesté. Il serait facile, après que Sa Majesté aurait recouvré ses états, d'amender les autres articles du traité de telle sorte que Sa Majesté gardât seule dans ces états une force armée, dont elle se réserverait le commandement. Si l'on déférait les affaires de religion, en ce qui concerne la Hollande et la Zélande, à la décision générale des États, les membres de la noblesse et du clergé, offensés des attaques du Prince d'Orange et pour se mettre en garde contre de nouvelles embûches, soutiendraient pour la plupart, j'en suis sûr, la cause de la Religion catholique, comme je l'ai écrit plus d'une fois; ils le feraient d'autant plus, qu'on s'y prendrait habilement pour amener les États [des provinces] à déléguer [aux États généraux] des négociateurs choisis parmi les plus favorables à la Religion catholique et au service de Sa Majesté. Je le dis pour le cas où l'on ne pourrait éviter cette assemblée générale. Elle m'a toujours été désagréable et suspecte pour l'avoir vue à l'œuvre, une première fois quand la Reine Marie condescendit à l'autoriser et, plus tard, sous le règne du Roi, notre maître, quelque temps avant la paix. Cette assemblée générale, je l'ai entendu réclamer par des malveillants qui, ayant peur de parler en leur nom et de découvrir leurs méchantes intentions, couvrent leurs desseins hostiles du masque de l'intérêt public. Ils agissent de la sorte pour que le Prince ne puisse s'en prendre à

eux en particulier. C'est ainsi que, dans la dernière assemblée tenue, comme je le dis plus haut, peu avant la paix, ils enlevèrent complètement à Sa Majesté l'administration des finances pour la donner à des trafiquants. Ceux-ci, en reconnaissance du profit qu'ils en tiraient, leur prêtaient de l'argent sans intérêt. Ils tachèrent de cette façon d'usurper, autant que possible, l'autorité royale. Il vaudrait bien mieux ne pas convoquer cette assemblée pour laisser au Roi le soin de résoudre la question religieuse. Qu'on ait assez de confiance dans les sentiments chrétiens de Sa Majesté pour croire que ni directement, ni indirectement elle ne prétend introduire dans ces provinces l'inquisition espagnole. On le craint, il est vrai, et les malintentionnés ont cherché à persuader au peuple trop crédule que l'intention de Sa Majesté était de l'imposer aux Pays-Bas, mais Sa Majesté n'y a jamais songé. Quant aux placards, ils furent publiés en la 51^e ou 52^e année du règne glorieux de l'empereur Charles V, notre Seigneur, avec le consentement des États et conformément aux vœux émis par tous les Conseils; je sais au surplus qu'ils ont toujours été appliqués avec la plus grande modération sous le gouvernement du Roi, notre maître. Au regard de l'accord, Votre Excellence connaît les desseins, les résolutions, les volontés de Sa Majesté par les dépêches envoyées au regretté Seigneur Don Juau; ces dépêches sont entre les mains de Votre Excellence ou celles de ses secrétaires. Au reste, Votre Excellence, j'en suis certain, aura eu copie des instructions du Duc de Terranova. Elle pourra tous les jours encore avoir dudit Duc tous les renseignements qu'elle voudra sur la mission dont Sa Majesté le chargea. Je sais quel est le but de Sa Majesté. Or il se peut que les commissaires impériaux tardent à venir ou à entamer les négociations, car les Allemands sont habitués à traîner les affaires en longueur. J'estime, le cas échéant, sauf meilleur avis et afin de ne pas laisser échapper l'occasion de tout bien concerter que, si les États ou, du moins la plupart des états ont confiance en Votre Excellence et veulent, comme je l'espère, traiter avec elle, il n'y a pas de temps à perdre pour négocier et conclure. En se conformant aux intentions du Roi, l'Empereur et ses commissaires auront ensuite moins à faire. Aussi bien ce qui nous conviendrait le mieux à tous égards, serait, si je ne me trompe, de pouvoir traiter sans l'aide d'autrui. Je crains que, par ces temps de troubles, l'expédition des lettres pour la France n'offre peu de sécurité. Votre Excellence sait quel dommage est résulté des lettres interceptées et combien nos adversaires en ont tiré profit. C'est pourquoi je conseillerais la voie de Gênes pour les missives importantes, sauf à recommander aux courriers de se presser et à les punir sévèrement en cas de négligence. Je dis cela en voyant combien ils sont lents aujourd'hui à se mettre en route, faisant passer leurs biens particuliers avant le service urgent de Sa Majesté. Il convient que Votre Excellence écrive fréquemment au Roi pour lui rendre un compte particulier de ce qui se passe. Elle l'amènera ainsi à prendre de temps à autre une résolution, le suppliant instamment du reste de vouloir bien de son

côté exiger la même célérité, dont il reconnaît maintenant l'importance. Votre Excellence saura mieux alors ce qu'elle a à faire. Je ne manque pas d'ailleurs d'écrire souvent en Espagne pour le même objet, tout en m'exprimant librement sur les besoins de la situation. Si je n'ai pas la prétention de les bien connaître, du moins je puis me rendre ce témoignage que j'agis de bonne foi et que je souhaite vivement voir aller les choses au gré des justes désirs de Sa Majesté.

Madame et Monsieur Farnèse se portent bien; et je ne doute pas que Votre Excellence ne reçoive des lettres d'eux par ce courrier.

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTONIO PEREZ.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 952.)

Rome, le 19 décembre 1578.

Por haber llegado despues de escripta la que va con esta, una carta del Señor Principe de Parma al Señor Comendador Mayor embajador de S. M., en la qual dice lá desorden que hay entre los Estados, y que los Valones van procurando contra los de Gante, y que su numero cresce especialmente de eclesiasticos y de nobles que se declaran en su favor, por haber ellos tomado empresa de sostener la Religion Catolica los dichos de Gante, y que Mons^r de la Mota se habia juntado en Sant-Omer con Mons^r de Montini y otros nobles que se declaran por S. M., con ofrescer la obediencia y el sostenimiento de la Religion, y por esto de declararse de guerra contra el Principe de Oranges, cansados ya de sus embustes y teniendo los ojos mas abiertos, pidiendo que por contento del pueblo se confirme de nuevo el tractado de Gante, con dar esperanza que lo de la Religion y lo de la obediencia y lo demas despues se acomodará. He querido añadir á la otra que si el tractado de Gante pudiese quedar enteramente casado por ser tal qual sabemos seria lo mejor, y quando no se confirmase de presente en todos los otros puntos, por dar á aquella gente satisfaccion escluyendo del el Principe de Oranges, y quanto en él se dice en su favor, pues mues-

tran apartarse de la afeccion que la han tenido, reconociendo sus engaños, no se remitiendo por el dicho tractado lo de la Religion á los Estados generales, sino por lo de Holanda y Zelanda, se podria esperar que con que recuperase S. M. sus tierras, y que estubiese solo con fuerzas de qualquier calidad que fuesen en aquellos Estados, seria el camino por echar el Principe de Oranges, y teniendo ojo á que otro no alzase la cabeza ni se hiciese caudillo para tornar á tomar las armas, se podria esperar con buena negociacion y destreza, que todo cuanto hay de malo en el tractado de Gante se podria con el tiempo enmendar, asegurando los Estados que jamas ha sido la intencion de S. M. de poner en Flandes la inquisicion de España, lo cual han persuadido algunos al pueblo que era el intento de S. M. por esasperarlos y apartarlos de su debida devocion, y aunque el tractado de Gante se opone mucho á los placartes, cuando S. M. estubiese con el mando y autoridad que combiene á sus Estados, se podria volver á ponerlos de nuevo como cosa necesaria, con representarles que el Emperador Nuestro Señor de gloriosa memoria fué el que los hizo al año de 31 ó 32, y esto con acuerdo de todos los de los Consejos, sin discrepancia de uno solo, y esto por servicio de Dios, y por conserbar quietud y union entre los vasallos que no pueden quedar unidos en ninguna manera si hay discrepancia en la Religion; y es aparente que cansados ya todos de tantos trabajos, y veyendo los nobles que son todos los mas católicos, y los eclesiásticos, lo que les sucede del camino que toma el Principe de Oranges contra la Religion, procurando que compareciesen en los Estados generales hombres que verisimilmente tubiesen buena intencion y la devocion que deben á S. M. se oportnia facilmente la cualidad de todos los otros Estados, á lo que pretenden los Holandeses y Zelandeses, quanto mas que en los dichos dos Estados de Holanda y Zelanda hay infinitos Católicos y buenos, que si veyesen el Principe d'Oranges sin fuerza, osarian declarar cuan lejos son de concurrir en la opinion de los desviados, y por el mismo tractado de Gante serian obligados estos dos Estados pasar por lo que quisiesen los otros. Verdad es que si se pudiese evadir de juntar mas los Estados generales seria lo mejor, como siempre lo he escripto, acordandome del daño que hizo la junta una vez en tiempo de la Reyna ' y otra vez y muchos años despues, debajo del Rey Nuestro

Le cardinal entend parler de la réunion des Etats généraux en 1555, de celles en 1557 et 1558. Voy. notre tome V, page 151.

Señor, poco antes que se hiciese la paz, pero si no se puede evadir este punto seria menester, salvando como se dice lo de la Religion y lo de la obediencia, pasar por esto esta vez con ojos cerrados para tan gran bien como seria salir S. M. de esse embarazo, con tener despues ojo de ir remediando diestramente y con buena negociacion á los daños quede estas rebueltas pasadas se han tenido, en que confieso que habrá mucho que hacer, y por esto será menester atender en ello con mas asiduidad y mas continua correspondencia, y con cobrar por las vias que se hallarán á proposito la voluntad de los subditos, sin lo cual trabajo ténemos continuo ni jamàs lo de aquellas partes estará seguro, y remito á V. M. si de lo que digo en esta querra dar alguna parte á S. M.; si halla algo que pueda ser á propósito de su servicio.

LXXXVIII.

TRADUCTION.

J'avais écrit la lettre qui accompagne la présente, quand est arrivée une lettre du Prince de Parme au Grand Commandeur ambassadeur de S. M. Il y raconte le désordre qui s'est mis dans les États : les Wallons travaillent contre ceux de Gand, et leur nombre se renforce, tous les jours, d'ecclésiastiques surtout et de nobles, qui se déclarent en leur faveur, parce qu'ils prennent la cause de la Religion catholique contre les Gantois. M. de la Motte s'est joint dans St-Omer à M. de Montigny et à d'autres nobles qui se prononcent pour S. M., lui promettent de maintenir l'autorité et la Religion, et, par suite, de se déclarer ennemis du Prince d'Orange. Ils sont lassés de ses mensonges et ont ouvert les yeux : ils demandent que, pour satisfaire le peuple, on confirme de nouveau le traité de Gand, en donnant l'espérance qu'on s'accommodera plus tard sur l'article de la Religion, de l'autorité royale et le reste. J'ai voulu ajouter à ma lettre ci-jointe que si le traité de Gand pouvait être complètement annulé — car nous en connaissons les clauses — ce serait pour le mieux ; sinon, de le ratifier actuellement dans tous les autres points, pour donner satisfaction à ces gens-là, et d'en exclure le Prince et tout ce que l'on y dit en sa faveur, puisqu'il y a apparence qu'on lui retire l'affection qu'on lui avait vouée, parce qu'ils reconnaissent ses tromperies. Si ledit traité

ne renvoyait pas aux États généraux la question religieuse, mais seulement la question de Hollande et Zélande, on pourrait espérer — pourvu que S. M. recouvrât ses villes et qu'il eût seul des forces assez imposantes, — que ce serait le moyen de chasser le Prince d'Orange; et si l'on veillait à ce que aucun autre ne levât la tête, et ne se mit à la tête de nouveaux partis, on pourrait espérer, avec de l'habileté et de bonnes négociations, d'amender avec le temps tout ce qu'il y a de mauvais dans le traité de Gand, en assurant les États que jamais l'intention de S. A. n'a été d'introduire dans les Pays-Bas l'Inquisition d'Espagne, comme plusieurs ont tâché de le persuader au peuple, afin de l'exaspérer et de le détourner de l'obéissance qu'il devait. Et quoique le traité de Gand soit fort opposé aux placards, si S. M. avait le commandement et l'autorité convenable, on pourrait les faire accepter de nouveau comme une nécessité, leur représentant que ce fut l'Empereur, notre Seigneur de glorieuse mémoire, qui les promulgua, avec l'assentiment unanime de tous les Conseils, sans opposition aucune; et cela pour le service de Dieu et pour conserver la tranquillité et l'union entre les vassaux, impossible avec des dissidences religieuses; et il y a apparence que lassé tous de tant de souffrance, la noblesse, catholique en grande majorité, et le clergé, voyant ce qu'ils ont gagné aux manèges du Prince d'Orange contre la Religion, tâchant d'introduire dans les États généraux des hommes remplis vraisemblablement de bonnes intentions et dévoués comme ils le doivent à S. M., tous les autres États s'opposeraient facilement aux prétentions des Hollandais et Zélandais, d'autant plus que dans ces deux provinces il y a une infinité de Catholiques et d'honnêtes gens qui, s'ils voyaient le Prince d'Orange sans forces, oseraient déclarer combien ils sont éloignés de se ranger à l'opinion des dissidents. Par le même traité de Gand ces deux États seraient obligés d'en passer par ce que voudraient les autres. Il est vrai que si l'on pouvait échapper à une nouvelle convocation des États généraux, mieux vaudrait; ce fut toujours ma pensée : me souvenant du mal qu'ils avaient fait une fois, durant le gouvernement de la Reine, et une autre fois, beaucoup plus tard, sous le Roi notre Seigneur, peu de temps avant la paix. Mais si l'on ne peut se soustraire à cette nécessité, il faudrait, liquidant, comme on dit, les deux articles de la Religion et de l'autorité royale, la subir pour cette fois, les yeux fermés, afin d'arriver à ce grand résultat, de tirer S. M. de cet embarras; et plus tard on essayerait de remédier avec habileté et par de bonnes négociations à tous les maux qui ont été le fruit de ces rébellions. Là je confesse qu'il y aura fort à faire. Et pour cela il faudra une attention persévérante, la correspondance la plus active. Il faudra chercher les moyens les plus propres à regagner les cœurs des sujets; sans quoi nos embarras continueront, et jamais nous ne serons sûrs de ces provinces. Je vous laisse libre de communiquer à S. M. les passages de cette lettre que vous jugerez dans l'intérêt de son service.

LXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 20 décembre 1578.

Je feroye tort à Aldobrandino, si estant le pourteur de ceste, je travailloye Vostre Altèze par longue lettre, puisqu'il est tant instruyt et informé de ce que passe, qu'il pourra à icelle donner compte de tout ce qu'il luy plaira entendre. Je luy ay donné cöppie de la lettre que Monsieur le Prince a escript au Signeur Commendador Major, ambassadeur de Sa Majesté, et avec ceste yra cöppie de ce que j'escripviz hier avec l'occasion du courrier de Géennes audit Signeur Prince, et de mesme substance ay-je escript en Espagne. Il ne pourra tarder que nous n'ayons des Pays d'Embas nouvelles plus fresches. De ce que viendra, Vostre Altèze en sera servie, désirant l'obéir en tout, et m'employer de tout mon pouvoir, en tout ce que l'occasion me présentera le moyen de luy faire service, et aux siens.

XC.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Négocios de Estado*, layette, n° 952.)

Saint-Laurent, le 24 décembre 1578.

Dos cartas vuestras he recibido de cinco y veinte y tres de octubre, y el pliego de Asonleville que me escribis en la de cinco, que embiabades á Denetiers recibí, y me han parscido de consideracion algunos advertimien-

tos que me embia, y asi voy mirando en ello para ver lo que sobre todo comberna; y del Duque de Terranova tube aviso como habia llegado á Genova, y que luego se pondria en camino para ir al lugar donde se ha de hacer la junta, y será muy bien que tengais con él la correspondencia que decis y que le advirtais de lo que os pareciese combenir para el concierto de aquellos negocios, y en lo demas que toca á la ida del Cardenal Madrucho ¹ y arzobispo de Rosano ²; de Don Juan de Zuñiga habreis entendido lo que en esto ha parescido, y asi espero que se habra encaminado aquello y que vos lo habreis procurado por vuestra parte, como haceis todo lo demas que combiene á mi servicio y bien de mis cosas. No hay dubda sino que la muerte de mi hermano será de harto daño para los negocios de Flandes, pero habiendo encomendado aquello al Príncipe de Parma, como habreis entendido, y haciendose los oficios que se han hecho y hacen por mi parte con las provincias particulares y con las villas y con algunas personas ³, y con el buen animo que han comenzado á mostrar los de Artoes de reducirse á mi servicio como lo habreis entendido, espero en Nuéstro Señor que se ha de tomar algun buen asiento en lo de alli; á lo menos por mi parte se han hecho y hacen todas las diligencias que se pueden para ello y con esto y con ir por otra parte con las fuerzas, para los que no se quisiesen seducir por bien, no sé que se pueda hacer mas, y asi será bien que lo deis á entender á Su Santidad en las ocasiones que se ofreciesen á propósito, poniendole tambien delante que sin sus ayudas no podemos pasar adelante por lo mucho que alli se ha consumido y consume.

El haber entrado Franceses en el condado de Borgoña, es del daño que podeis considerar, y aunque se tiené aviso que ya los habian hechado con el cuidado y diligencia que habia usado el conde de Champlit, todabia me escribe el Principe de Parma que se iban juntando de nuevo otra vez hasia las fronteras del dicho condado, y cierto estas son de las cosas que S. M. habria de tomar muy de veras, y no consentir que pasasen tan ade-

¹ Christophe de Madrucci. Voy. plus haut, p. 126.

² Jean-Baptiste Castagna, archevêque de Rossano. Voy. plus haut, p. 175.

³ Les lettres par lesquelles Alexandre Farnèse fait connaître au roi la division des esprits aux Pays-Bas et la reddition d'Arras et de Douai sont publiées dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. IV, pp. 590, 599. Le roi approuva les négociations de Farnèse avec les provinces wallonnes. (*Ibid.*; pp. 408, 414, 417.)

lante, pues es perturbar la quietud de la cristiandad á cuya conserbacion está Su Santidad tan obligado.

En esto tambien podriades hablar á Su Santidad en buena ocasion, y darle á entender lo mal que proceden Franceses, y cuan justamente se podria declarar contra ellos andando cómo andan.

He visto lo que me escribis de lo que combernia que hubiese aqui persona en lugar de Hopperus, y asi lo entiendo yo, y ha algunos dias que nombré para este efecto al consejero Funquius por tener buena relacion de su persona y buenas partes, y por las causas que alla se han ofrecido no ha podido venir fasta agora, pero ya he embiado orden que venga en todas maneras, y lo de la correspondencia que apuntais es muy necesario, y asi se ha tenido y terná de aqui adelante, y que todo pase por manos de los naturales de aquellos paises haciendo de ellos mucha confianza, como lo hago y haré siempre. Yo os ruego que vos vais de continuo haciendo los buenos oficios que vieredes convenir para que todos entiendan esta mi voluntad é intencion.

En lo que toca á las cosas de Milan, es asi que el Marqués de Ayamonte me ha avisado de los avisos que le daban de algunos tratados que habia sobre el castillo de Milan, y aun sobre el mismo estado; pero es bien mirar mucho el fundamento que tienen semejantes cosas, para ver el credito que se les ha de dar, y asi se advierte al Marqués y que tenga de todo el cuidado que combiene.

Lo que advertis, que seria bien embiar para rehinchar los tercios de Italia cinco mil Españoles, me ha parecido muy bien, y algunos dias ha que se dio orden en esto, y se encaminarán al estado de Milan para que alli se rehagan, vistan y armen, y para acudir despues de alli con ellos y lo que mas fuese menester á donde combiniere. Muy bien habeis hecho en aceptar el obispado sabiendose ¹ qua Sua Santidad os ha dado, y holgára yo mucho que fuese cosa de mas acrecentamiento y menos trabajo; pero por ser de la calidad que es y de mano de Su Santidad se ha de estimar en mucho; lo que á este propósito me escribis que por lo que toca al título holgarades que le pudiera optar el Cardenal-Archiduque ² mi sobrino, os

¹ Le pape avait nommé Granvelle évêque de Sabina en octobre 1578.

² L'archiduc Albert d'Autriche, nommé cardinal en 1577.

agradezco mucho, y bien satisfecho estoy de vuestra voluntad en todo. La carta que me embiastes de Don Cesar de la Marra he recibido, y en ella trata solamente de su particular y del deseo que tiene del venir aca, y remitiendose á lo que ha escripto al Virrey de Napoles, el cual me ha avisado de cierta pretension que tiene la Señora de Ragusa de que se le concedan algunas esempçiones, y que no combiene concederselas en que se mirará lo que comberna.

XC.

TRADUCTION.

J'ai reçu vos deux lettres du 5 et du 25 octobre. J'ai reçu la dépêche d'Assonleville, que vous avez jointe à votre missive du 5, adressée à Dennetières. Plusieurs des observations qu'il me soumet m'ont paru mériter considération, et je m'en occupe, pour voir ce qui conviendra à cet égard. Le Duc de Terranova m'a donné avis de son arrivée à Gênes; il allait se mettre en route pour le siège des conférences. Il sera bon que vous entreteniez avec lui la correspondance que vous dites, et que vous lui communiquiez les observations qui vous paraîtront convenir pour l'arrangement de ces affaires. Relativement au voyage du Cardinal Madrucci et de l'archevêque de Rossano, vous aurez appris de Don Juan de Zuñiga le sentiment auquel on s'est arrêté; ainsi j'espère que cela est en train et que vous y aurez travaillé de votre côté, comme en tout ce qui intéresse mon service et le succès de mes affaires.

Il n'y a pas de doute que la mort de mon frère fera grand mal aux affaires de Flandres; mais ayant confié ce commandement au Prince de Parme, comme vous l'aurez appris, et par les démarches que l'on a faites, et que l'on continue de ma part près de chaque province et des villes et de particuliers, et avec les dispositions que commencent à montrer ceux d'Artois à se réconcilier à mon service, comme vous l'aurez appris, j'espère en Dieu que tout cela prendra une bonne tournure; au moins de mon côté l'on a fait et l'on continue toutes les diligences possibles. Par ce moyen, et en employant la force contre ceux qui ne voudront pas se soumettre de bonne grâce, je ne sache pas que l'on puisse faire davantage. Aussi sera-t-il bon que vous le donniez à entendre à S. S. dans les occasions qui se présenteront, en lui mettant aussi devant les yeux que, sans sub-

sides de sa part, nous ne pouvons aller plus avant, vu les dépenses que nous avons eu et avons encore à supporter.

L'entrée des Français dans le comté de Bourgogne nous cause le tort que vous pouvez comprendre; et bien qu'on eût reçu avis qu'ils étaient déjà chassés, grâce au soin et à la diligence du Comte de Champlite, toutefois le Prince de Parme m'écrit qu'ils se rassemblaient de nouveau sur les frontières du Comté. Assurément voilà de ces choses que le Roi devrait prendre au sérieux, sans laisser ses sujets aller si loin; car c'est troubler la paix de la Chrétienté, au maintien de laquelle S. S. est si intéressée.

Vous pourriez aussi en parler à S. S. à la première occasion favorable, lui faire connaître combien les Français se conduisent mal, et combien il serait juste de se déclarer contre eux lorsqu'ils agissent comme ils le font.

J'ai vu ce que vous m'écrivez sur la convenance de donner un successeur à Hopperus. C'est bien mon intention; et il y a longtemps que j'ai nommé le conseiller Fonck, pour les bons rapports que j'ai de sa personne et de ses talents. A cause des circonstances du pays il n'a pu venir encore, mais je lui ai envoyé ordre de se hâter.

Vous faites à propos de la correspondance une observation fort juste; aussi y a-t-on veillé, et y veillera-t-on. Dorénavant tout passera par les mains des naturels de ces pays; on leur accordera une grande confiance, comme je le fais et ferai toujours. Je vous prie de ne pas cesser de faire les bons offices que vous trouverez convenir, afin que tous sachent que telles sont mon intention et ma volonté.

En ce qui concerne les affaires de Milan, il est vrai, le Marquis d'Ayamonte m'a communiqué les avis qu'on lui donnait d'un complot contre l'État; mais il faut bien examiner le fondement de pareilles nouvelles, pour voir le crédit qu'elles méritent. On écrit dans ce sens au Marquis, et pour déployer la vigilance nécessaire.

Vous dites qu'il serait bon d'envoyer, afin de mettre au complet les régiments d'Italie, cinq mille Espagnols. J'ai trouvé que vous aviez raison; on a donné depuis peu les ordres nécessaires; et on va diriger les hommes sur l'état de Milan, pour qu'ils s'y refassent, et qu'ils reçoivent leurs habillements et leur armement, et pour les diriger de là, avec les autres secours nécessaires, sur le point convenable.

Vous avez fort bien fait d'accepter l'évêché de Sabina, du moment que l'on sait qu'il vous a été offert par S. S. Je voudrais beaucoup que ce fut une amélioration plus notable avec moins de travail. Mais, tel qu'il est, et donné de la main de S. S., il faut l'apprécier fort haut. Ce que vous m'écrivez à ce sujet, que pour ce qui touche le titre, vous seriez fort content que le Cardinal-Archiduc, mon neveu, le pût opter, je vous en remercie beaucoup, et je suis parfaitement convaincu de votre bonne volonté à tous égards.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée de Don César de la Marra. Il n'y parle que de sa personne et de son désir de venir ici, se référant à ce qu'il a écrit au vice-roi de Naples.

Celui ci m'a informé des prétentions à certaines exemptions élevées par la Dame de Raguse, et il se prononce contre. On verra ce qui conviendra.

XCI.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXX, fol. 164, et t. XXXI, fol. 718.)

Namur, le 26 décembre 1578.

Depuis la mort du Seigneur Don Joan j'ay escript diverses lectres à Vostre Sgr^{ie} Ill^{me}, dont les dernières furent du xxiii de novembre, par où je luy advertissois clairement ce qui passoit par icy, mesmes en quels termes estoient les affaires des pays, tant pour la pacification que pour la réduction d'aucunes provinces catholicques discontentes et se voeullans séparer des aultres par trop fixées en ces dampnables opinions d'hérésies, qui voullotent confondre toute obéissance à Dieu et au Roy et tollir toute supériorité; chose qui a ainsy estonné le Prince d'Oranges qu'il a incontinent recourru à ses ars, et luy-mesmes (comme on dict) allé à Gand pour radoubber les affaires et faire cesser ces altérations de Religion, pour retenir en union toutes les provinces, leur remonstrant que la division les fera esclaves, l'une devant, l'aultre après, de toutes nations barbares et estrangières; ayant envoyé aux Estatz tenuz en Arras ses administrés, tellement que l'esperoir qu'aucuns d'icy avoient conceu de séparer les provinces walonnes des aultres est bien en doute, et que encoires soyent dévotionnez et à la Religion et au service du Roy, que toutesfois ilz ne se voudront séparer des aultres, pour la doute que dessus, nonobstant toutes les offres et promesses que l'on leur faict à part; de tant plus que on leur dict que la reste des Estatz se voeult aussy accomoder au vouloir du Roy, moyennant la Pacification de Gand et l'union du pays; en quoy ilz insistent bien fort.

L'ambassadeur de l'Empereur, le Comte de Swarzenberghe, est arrivé vers Mons^r le Prince de Parme étant à Viset, et apporte ce que Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} voiera par les lectres du secrétaire Berty à moy. Je tiens que Mons^r de Vaulx, Mons^r Funck et quelques aultres yront à Coulongne pour assister au Duc de Terranova, venant pour de la part de Sa Majesté informer les députez de l'Empereur sur le fait des conditions de paix avec les Estatz. Je ne sais qui sera ordonné par iceulx Estatz pour comparoir de leur part; il emporte toutesfois beaucoup que ce soyent gens de bien.

Le Prince d'Oranges et les sectaires ne faudront aussy d'y envoyer. Toutesfois j'espère qu'ilz perdront temps de penser d'avoir liberté de conscience, qui ne se peut nullement accorder, sans nous remettre incontinent en garboulles de guerre, aussy dangereuse que la précédente. La dispute sera sur le traicté de Gand et l'union desdictz Estatz. Si cela se povoit modérer et interpréter sainement, où ledict d'Oranges et aultres l'ont voulu détordre à leur intention, j'estimerois que ce pourroit estre un bon œuvre, si on ne peut s'en séparer du tout. La séparation des Estatz que aucuns pensoient icy, ne se pourra ainsy faire; et à mon advis ne le fault espérer (comme j'ay dict tousjours) paravant qu'il nous adviendroit, afin que ne fissions fondement là-dessus. Et me semble maintenant que ceulx d'icy qui ne le vouilloient croire, s'en perchoient bien.

A la vérité, Monseigneur, la paix est du tout nécessaire, et à quelque pris que ce soit, elle ne peut estre que prouffictable à la Religion et à Sa Majesté. Car moyennant que la Religion Catholique et Romaine, ensamble l'obéissance due à Sa Majesté demeurent saulves, le tout suyvera par après bien facilement et en peu de temps, pourvu que l'Estat soit bien gouverné et sans passions d'estrangers, en quoy consiste tout le cas. J'ay plus d'esperoir que oncques, puisque la nécessité y est de tous costelz et qu'elle s'emble y contraindre les parties; par les premières ne faudray advertir Vostre Illustrisme Seigneurie de toutes particularités et de ce qu'il semblera suivre¹.

Estant pour serrer ceste, on nous apporte nouvelles que mardi dernier

¹ Cette partie de la lettre, à partir de l'alinéa, est imprimée dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 514, qui lui assigne la date du 20 décembre.

le Duc d'Allençon¹ pensa jecter, par une grande ruse, dedans Mons, 1500 François pour la surprendre; dont indignez les bourgeois l'ont voulu jecter incontinant hors ladicte ville; mais il a fait instance d'y demeurer encoires ces festes, pour ce qu'il n'avoit riens prest à son partement. Ce qu'il a obtenu, après toutesfois luy avoir quieté sa garde et fait sortir à l'instant partie de ses gens. Ainsy il s'en va mocqué et appelé en France : *Monsr des trois villetes*.

Sa Majesté, qu'est couché plus doucement qu'il n'estoit, a ung premier escript dont j'ay annoté les différences de ma main. Pour estre icelles trop grandes, j'envoye le premier concept que je eusse volontiers évité, affin que le paquet ne fust si gros. Aussi Vostre Ill^{me} S^{rie} verrat-elle l'union de ceulx d'Artois et de Haynault, de Lille, Douay et Orchies. Ceulx de Tournay et Tournesis s'y sont joincts.

Enfin les villes sont lasses de la guerre et demandent paix, comme verrez par le mis en avant particulier de ceulx d'Arras : et l'on parle le mesme langaige à Mons, Douay et aultres villes, jusques à dire qu'ils ouvriront leurs portes aux gens du Roy, et qu'ils ne contribueront plus ung sols pour la guerre, puis que l'on ne sçait ce que l'argent devient, duquel le Prince d'Orenge est le cassier, et ne paie personne. Mathias avoit escript à ceulx de Douay de trouver promptement lx^m florins. Ils ont escript tout court qu'ils ne sçauroient donner ung sols. Et si at-on à Arras hosté les moiens généraulx, le mesme à Valenchiennes et aultres villes, de leur auctorité privée. Ceulx du pays de Haynault ne tiègnent aucun compte des lettres de Mathias et n'y respondent quant il n'y at chose que leur plait, et verrez la protestation qu'ils ont fait de tenir la Pacification de Gand et l'union, donnants la blasme aux Gantois et Flammengs qu'ils méritent; et l'union faicte à Arras parle bien au Prince d'Orenge sans le nommer. Plusieurs crient contre icelle, comme si l'on voudroit habandonner la généralité; sur ce quoy la résolution de Lille donne appaisement; et combien que aux moiens d'accord proposez par ceulx d'Artois il y ayt des poincts qui sont

¹ Cet épisode est raconté dans les *Mémoires anonymes*, t. III, p. 455, et dans STRADA, t. II, p. 9. Philippe de Lalaing rendit compte le 29 décembre à l'Archiduc Mathias des désordres qui eurent lieu à Mons, après la retraite du Duc d'Anjou. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 495.)

rudes, si est-ce que s'accomodant Sa Majesté à la paix, l'on espère que les sujets, pour luy complaire, raddouciront cy-après plusieurs articles.

Il samble que lesdictes provinces unies ont bonne envie de poulsser oultre, rassemblants à cest effect les Estatz de Haynault à Monts le III^e du mois qui vient, et ceulx d'Artois le VI^e à Arras. Beaucoup de mauvais esprits travaillent pour touiller les cartes et ne dorment, aiant plusieurs paour de la paix; et l'on at surprins lettres du Prince du 14, par lesquelles l'on veoid qu'il en at peu d'envie, et qu'il refuse l'arbitraige de l'Empereur, comme estant conjoint trop près au Roy. Aussi at-il escript à Mons^r de Lallaing et aultres qu'il cognoist aliénez de luy, pour oblir le passé et réamiter¹. Et l'on tient que la réponse que ont donné les Estatz sur le besoigné des ambassadeurs sur le faict de la paix vient de sa forge.

L'ambassadeur de l'Empereur est venu en Anvers de Coloigne, et dit que tous les poincts sont accordez, saulf deux : l'ung de la retraicte du Prince, et l'autre sur l'observation de la foy catholicque; et l'on dit qu'il y retourne de bref, et que le Duc de Terranova avec le légat l'attendent audit Coloigne. Ledit ambassadeur est fort long, peult-estre pour faire durer ceste charge, et avoir plus grand gré et merced. Cependant ceulx que favorisent les troubles publient que le Prince de Parme est intractable. Ses gens ont prins la ville de Carpen² par force, et sont maintenant accommodez de vivres de Couloigne. Aussi ont-ils sommé la ville de Maestricht qu'ils tiègnent comme assiégée.

Il y a ung ministre³ à Gand qui a presché que le Prince d'Orenge n'est de leur secte, mais athéiste, estant conduit par pure ambition. Dieu et les hommes l'habandonneront.

Il y at heu du tumulte en Anvers, où les portes sont estez closes trois jours. Ils demandent la liberté, et samble qu'ils ne veullent plus Mathias ni la court, que ceulx de Brucelles sollicitent pour les avoir⁴. Je tiens qu'ils

¹ La conduite de Philippe de Lalaing est détaillée dans STRADA, t. II, p. 52.

² Karpén fut pris en 1578 par Mondragon ensuite d'ordres du prince de Parme, qui fit pendre la garnison et son commandant. Cette prise est racontée en détail dans les *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 178, dans STRADA, t. II, p. 120, et dans les *Mémoires anonymes*, t. III, p. 268.

³ C'était Pierre Dathenus qui, après avoir été en bons termes avec le Taciturne, s'est brouillé avec lui, par suite des idées de tolérance du Prince en fait de religion. (Voy. DE JONGHE, t. II, pp. 32, 300.)

⁴ Il s'agit probablement du tumulte qui eut lieu à Anvers au mois de mai 1578, et à la suite duquel

s'en garderont. La Duchesse d'Arschot s'est retiré à Malines, où tout vad mal. Ceulx de Termonde disent qu'ils ne veulent avoir deux religions, et veulent ravoir la catholicque seulle. S'ils se maintenoient contre le Prince, il seroit bien esbahi; car il faict estat, tenant pour soy l'Hollande et Zélande avec Gand, Anvers et Termonde, qu'il donnerat la figue aux aultres provinces.

Mathias at escript à ceulx de Douay qu'ils ayent à emprisonner quelques xxx ou xl perturbateurs de leur ville, appellant ainsi les bons Catholiques; mais ils sont les plus forts et se soucient peu de telles lettres.

Le gouverneur de Gravelinghe, qu'est le Sieur la Motte, tient amitié avec ceulx de St-Omer et Bourbouch, et tient ceulx d'Ypre comme assiégés, aiant avec ses gens occupé beaucoup de gros bourgs et bons forts en la basse Flandres. Il est bien hay des sédicieux.

Mons^r de Montigny¹ at parlementé avec les Gantois; mais ils sont peu traictables et ne tiendront nul accord, comme j'espère escrire par le premier comme eulx et le Prince d'Orenge se conduisent à l'endroit desdits Seigneurs prisonniers, que ledit Prince at confessé au Marquis d'Havret avoir esté prins par sa charge; et que s'il y fut esté lors, qu'il fût esté mis avec les aultres; et ceulx de Gand dient qu'ils n'ont rien faict sans sa charge.

Ils sont venu quelque quantité de navires de Zuydebevelant à la Goes en Zélande, chargez de Wallons et aultres gens de guerre, auxquels ceulx du pays ont faict résistance, mectans en fond aucuns batteaux par artillerie et tuans plusieurs; et comme ils vouloient présenter lettres de l'Archiduc et du Prince, les aultres respondirent qu'ils ne se soucioient ny de l'ung ni de l'autre. Et pour le présent toutes les villes d'Hollande et Zélande arment batteaux selon sa puissance, ne veuillants recepvoir aucune garnison, ny d'ung costel ny d'autre; et il y at apparence que ces deux provinces viendront en l'union, comme sont ceulx de Geldre, Zutphen, Frise, Overysse, Groeninghe et Utrecht pour maintenir la Pacification de Gand; et ont ceulx de Gheldre chassé le frère dudict Prince². En cecy at faict fort bon office le

parut l'ordonnance de liberté des cultes. Voy. MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V, pp. 90 et suiv.

¹ Voy. à ce sujet DIEGERICK, *Correspondance de Valentin de Pardieu*, pp. 34 et suiv.

² Jean de Nassau, frère du Taciturne, élu gouverneur de la Gueldre, dut se retirer. Voy. GROËN VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 289 et suiv., et 345.

Comte de Renemburch ¹, Mons^r de Vile, qui pour ne parler à Monts au Duc d'Alençon ou à Mons^r de Lallaing ², s'est excusé vers Madame de Hoogstrate, sa mère, de ne l'avoir visité à Bailleul, où elle est déchà Monts auprès de son beau-fils le Conte de Ligné, dont je supplie Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} luy porter tesmoingnaige là où il conviendrat, puisque cecy est un bien signalé service : et je suis seur que Madame la Contesse et ledict Sieur Conte le recepvront à singulière faveur et obligation. Mais il ne se fault haster jusques aurez aultres nouvelles de moy de sa continuation.

Les Catholicques de Flandres et Brabant ont présenté requeste aux Estats d'Haynault, fort lamentable, remonstrants leur oppression et angoisse, et priant pour Dieu que l'on entende à paix, laquelle j'espère aurat progrès, quoyque le diable et ses membres travaillent au contraire. Le Conte de Lallain, ad ce que je puis veoir, ne demande que vostre amitié, selon une lettre qu'il m'at escript, et à laquelle je luy ay fait response aultant courtoise que j'ay peult; et je luy ay escript un aultre affin qu'il ayt pour recommandé vers Mons^r de Montigny, son frère, Mons^r de Champaigney, que at esté par deux fois pour, avec les aultres Seigneurs, partir en Anvers; et sont estez ramenez en prison par les artifices du Prince d'Orenge, que se descouvre de plus en plus.

Je faicts mon compte dedans deux ou trois jours faire un aultre despesche, et pour l'advenir escrire pour le moings tous les quinze jours une fois, puisque les chemins d'icy en France sont plus asseurez, où les affaires se brouillent; car l'on dict que les Hugonots ont prins Nyord, ville importante.

J'espère que le bon temps reviendrat et que Dieu nous regarderat de son œil de pitié, et que d'oresnavant j'auray occasion d'escrire lettres plus agréables, telle que j'espère serat la présente à Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie}, à la bonne grâce de laquelle je me recommande, etc.

P. S. Le livret de Ste-Aldegonde n'at esté recouvrable jusques à présent : en lieu de ce yrat la requeste des Hugonots que je tiens venir de

¹ Georges de Lalaing, baron de Ville, comte de Rennebourg, fils de Philippe de Lalaing, comte de Hoogstrachten, et d'Anne, comtesse de Rennebourg, mort le 22 ou le 23 juillet 1581. Il fut gouverneur de Frise.

² Philippe, comte de Lalaing, etc., grand bailli de Hainaut, mort le 14 mai 1580.

sa boutique. Aussi yrat la nouvelle Pacification de Gand, publiée le 27 de décembre dernier, contenant le grand besoingné duquel le Prince se pourvante en la lettre qu'il escript au Sieur de Masnuy, estant son estude de par tous moiens avancher sa religion, dissimulant les torts que se fait aux Catholicques, en ce qu'il est secondé par le magistrat de plusieurs villes de Brabant et Flandres, où toutes les églises campestres de leurs districts sont devenues estables de chevaux, sans y avoir délaissé aulcune image, fer, cuyvre et ornements, les curez deschassez, les cloches hostées, rompues et ammenées; le mesme de tant de beaulx cloistres et abbayes.

A Bruxelles le nombre des hérétiques croyt journèlement, comme fait l'exercice de leurs mariages et baptesmes, et ce qu'est plus à plaindre, leurs séminaires. A Anvers il y a dangier qu'ils viendront ung jour aux mains. Ceulx d'Utrecht ont receu les deux religions; le mesme en Geldres, Frise, Overysse et Zutphen, quoyque l'on ayt dit qu'ils vouloient entrer en l'union pour avoir paix; et que les Geldrois avoient déchassé leur gouverneur, le Conté Jehan de Nassau, frère dudict Prince, que y est encores, troublant les Catholicques.

XCII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 27 décembre 1578.

Jehan Ferrante Zuñiga m'apporta les deux lettres de Vostre Altèze, avec lequel j'ay devisé longuement, et m'a fait particulier discours, de ce qu'il ha considéré de l'estat de nostre Court, comme personne d'esprit vif et bon jugement; et m'a dit comme Sa Majesté luy enchargea de ne traicter avec qui que ce fût de ce que Vostre Altèze luy avoit enchargé, et qu'il ne visita personne, l'ayant aussi fait partir en la mesme sorte, et que c'est la cause pour quoy il n'a apporté lettres. Il s'est parti vers Naples; et depuis j'ay

heu la lettre qu'il ha pleü à Vostre Altèze m'escripre; du xxviii^e du moys passé, avec l'extract de la lettre que Monsieur le Prince luy ha escript, où il luy donne compte sonmaire, mais substancial de l'estat auquel l'on se treuve. Je commence espérer bien, voyant le chemin qu'il prant, et son opinion du chemin que Sa Majesté doibt tenir. Et certes la dilation si grande du coustel de l'Empereur et des électeurs, en chose que tant emporte, me tient en penne. Et toutesfoys je n'ose soubçonner ce que j'entends, que Sa Sainteté tient pour certain que Sa Majesté Impériale n'y vad de bon pied, ayant tousjours heu opinion, dois que l'Archiduc Mathias y alla, que riens ne se soit fait en ce, sinon du sceur et adveu de Sa Majesté Impériale. Et si ainsi estoit, s'il veult ouvrir les yeulx, il peult maintenant congnoistre que le Prince d'Oranges et ses adhérens ne le veullent que pour ombre et fantosme, ne se faisant en tout et partout sinon ce que ledit Prince d'Oranges veult; si est-ce que j'espère que ceste dilation, dont je me plains, sera enfin de fruyt. Et au commencement de la négociation se trouvera matière plus disposée, par les désordres, que par les advis Vostre Altèze aura entendu; et j'espère que les premiers advis nous diront que le Duc d'Alançon soit party, et que le désordre se sera accru, et peultestre que aucuns des Estats se seront séparés plus expressément du Prince d'Oranges, dont ce que passe à oires m'a donné espoir, et mesmes sortant du fort Monsieur le Prince, comme il ha délibéré. après estre renforcé des gens qu'il atendoit; car ce point estonnera plusieurs, et donnera couraige à ceulx que se voudront desjoindre dudit Prince d'Oranges. Avec ceste yra la lettre que ledit Seigneur m'a escript; et j'ay veu celle qu'il ha escript à Monsieur l'ambassadeur; car nous nous communiquons tousjours ce que nous vient, pour tenir bonne correspondance, et pour pouvoir tant mieulx adviser par ensemble sur les affaires; et il luy escript plus particulièrement. Je joindray aussi coppie de ce que je luy avoye escript devant que de recevoir sa lettre, et de celle qu'en responce de la sienne je luy ay escript; je ne faudray de continuer, désirant singulièrement que de sa main vienne le remyde, et qu'il oblige tant plus Sa Majesté, luy faisant si grand et important service; et j'espère qu'il n'en pourra réuscir, sinon avec grand honneur; car si mal avient (que Dieu ne veulle), chacun congnoit que l'on luy a mis en main ung malade jà desprésé de vie, et pourtant ne luy seroit le mal imputé; et si les affaires ont bon succès soubz sa cō-

pour en faire part à Vostre Altèze, ne la travailleray par plus longue lettre, l'assheurant qu'en ce que je le pourray servir, et aux siens, je procureray de m'y employer, conforme à l'obligation que je y reconnois.....

Mais quant aux affaires du gouvernement, il ne convient nullement que Espaignols, ny aultres estrangers s'en meslent, qui ne sont imbuts des affaires, et souvent présument d'en plus sçavoir que les aultres, avec ce qu'ils sont hayz, et avec les aultres sont incompatibles; car y metans le pied, ils veullent faire tout; et Dieu sceit comme, et que nullement aussi ils ne se meslent de la provision des offices et bénéfices; mais que en ce aussi il se serve de ceulx du pays, serviteurs de Sa Majesté, que congnoissent les personnes, et sçavent la considération que aux provisions il fault tenir. Je louheraye aussi, à correction, que les dépesches d'Estat se fissent en françois, par ceulx du pays; que seroit ung grand allégement pour ledit Signeur Prince, et tant plus convient-il si, comme l'on dit, le prévost Fonch va en Espagne, appelé du Roy, pour y tenir le lieu de feu Hopperus. Et cecy ne serrera la main audit Signeur Prince pour, soit en espaignol, soit en italien, puisque c'est sa langue, et peult-estre, pour tous respects, seroit-il mieulx et pour plus éviter l'umbre, escrire à part ce qu'il voudra, comme faisoit Vostre Altèze.

Au regard de ce sur quoy Elle me demande advis d'escrire au Duc d'Arcot, Havrés, Lalain et aultres qu'Elle congnoist, et que luy pourtoient affection, et dont il luy semble qu'Elle pourroit prendre quelque confiance, pour les exhorter à se reconnoistre et retourner à l'obéissance, leur ouffrant, de la part de Monsieur le Prince, toute faveur, et bon traictement, et assurance, je le tiens non seulement pour utile, mais pour nécessaire; et ensuyte de la volenté de Sa Majesté (à quoy nous devons avoir principal regard), qu'est de réduire et ramener à la congnoissance de ce qu'ils doibvent comme bons subjects, puisque Sa Majesté les désire reconnoistre. Et c'est la fin à quoy l'on prétend, et ce que convient au service du maistre, lequel il fault ayder, pour réparer le doumaige que fait la dilation de la court. Et leur peult Vostre Altèze leur escrire en italien, puisque tous l'entendent, et à ceulx qu'Elle voudra en françois, conforme à celles qu'Elle envoye audit Signeur Don Jehan, que pleut à Dieu que l'on les eust envoyé à ceulx ausquelz elles estoient escriptes; mais je tiens que ceulx qui n'avoient désir que Vostre Altèze y alla, l'empescharent. Cest office, à correction, ne

peult, sy non estre à propos au service de Sa Majesté, et pour parvenir à ce qu'elle prétend, et pour faire mondit Sr Prince plus agréable, et pour conserver la bienveillance et observance que lesdits Estats et pays ont tousjours porté à Vostre Altèze, et si pourroit cy-après plus avant servir.

Quant au chasteaul de Plaisance, il me semble que Vostredite Altèze ha prins bon chemin; et pour plustost parvenir à ce qu'elle prétend, je luy ay escript tout ce que j'entends, et désire le succès, austant que Vostredite Altèze propre.

Au regard de Portugal, j'en confériz encoires hier avec Monsigneur Farnès, qu'est ung peu ractainct de goute; mais j'espère qu'il n'y aura plus de mal; je m'assheure qu'il advertit de tout Vostre Altèze. L'ambassadeur de Portugal ne fait plus si vive instance sur la dispense du Roy Cardinal; mais pour celle de Don Antonio qu'est chevalier de l'ordre de Malta, et bastard¹. En quoy l'on ha remonstré à Sa Sainteté le grand tort, et avec charge de conscience, qu'il feroit sans propos à ceulx que prétendent. Frumento, que Sa Sainteté envoie pour nonce, doibt partir endéans troyz ou quatre jours, et Lindano, évesque de Rurmonde², qu'est icy, désire passer en Espagne avec luy, pour aller poursuyvre le payement des pensions de six ans, que luy doivent les évesques d'Espagne. Je remercyé bien humblement et très affectueusement Vostre Altèze de ce qu'il luy plaît me dire touchant Monsieur de Champagny. Le principal regret, que j'ay aujourd'huy en ce monde, est de le veoir enveloppé en ces troubles, contre mon advis et volonté. Il y deux ans que je n'ay lettres de luy. J'entends qu'il ha envoyé au Roy grands pacquets de justification. Je ne sçay que c'est; mais je ne le veulx ny pour frère, ny pour amy, s'il ne donne à Sa Majesté la satisfaction de soy qu'il doibt. Il y a long temps que je suis peu content de luy. Je sçay que les procédures contre ses biens, auxquels mes nepveux ont quelques prétentions, se commandarent du temps dudit feu Seigneur

¹ Don Antonio, grand prieur de Crato, fils naturel de Louis, qui était le second enfant du roi Emmanuel, naquit en 1551 et fut exclu du trône de Portugal après la mort de Sébastien. Lors du décès de Henri (1580), il se fit proclamer roi dans quelques localités; mais il fut défait par les troupes espagnoles, résida en Hollande et en France, où il mourut le 26 août 1589.

² Guillaume Lindanus ou Lynden, évêque de Ruremonde de 1562 à 1588. Il est souvent cité dans les volumes précédents. Voy. aussi plus loin, p. 264.

Don Jehan, à l'instigation d'aulcuns de Bourgongne, qui désirent en avoir don, et ne pense pas que ce soit du sceu du Roy ; car si le Roy commande, il y fault sans contredit obéyr, et ne seray jamais d'aultre advis ; mais ce que Vostredite Altèze ha escript audit Signeur Prince, du respect qu'il doit avoir généralement sur le point des confiscations, que par l'accord vraisemblablement retourneront, me semble fort à propos, afin que l'on n'y procède précipitamment, mais avec pied de plomb, entretenant ceulx que demandent, à couleur de vouloir consulter Sa Majesté, quelque auctorité, que sur ce en général elle luy puisse avoir donné, et mesme en ce ou en la dilation il n'y peult avoir préjudice ou danger.

XCIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 29 décembre 1578.

Depuis mes dernières, escriptes devant-hier, j'ay receu toutes ensemble celles que vont cy-jointes du conseiller Assonleville, qu'il m'a semblé convenir que Vostre Altèze les vit, afin qu'elle congnoisse quel jugement fait luy qu'est présent et sur le lieu, des choses que passent ; et afin que, s'il luy semble bon, prandre d'icelles quelque matière pour en escrire au Roy et à Monsieur le Prince, le pouvoir faire. J'ay pieçà envoyé en Espagne le paquet qu'il dit m'avoir adressé pour Sa Majesté, et me renvoyant Vostredite Altèze lesdites lettres, dont je la supplie, je faiz mon compte, si Vostre Altèze le treuve bon de les envoyer à Sa Majesté, afin qu'elle voye quel jugement font aussi aultres des affaires. Pleût à Dieu que Vostre Altèze y fû jà ; mais ce que me donne penne en cecy est le long temps que passera devant que Vostre Altèze y puisse arriver, et les occasions que ce pendant se perdent, qu'il conviendroît promptement embrasser. Il n'est riens venu

depuis que soit d'importance. Monsieur le Cardinal Farnès se porte mieux et se trouva hier au palais.

XCIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Rome, le 29 décembre 1578.

Per lettere che vengono di costà s'intende che Vostra Eccellenza camminava per dar soccorso à Deventir, questo mi fa credere esser falso quel che di Anversa si è scritto molto fa che già si fossero resi gli Alemanni del Polveyleyler, che vi stavano dentro, con onorevole condition à Monsignor di Ville, governatore di Frisa, posto per li Stati, et che la perdita di quella città desse imbarazzo a Vostra Eccellenza per esserli serrato per quella via il passo delle vettovaglie, il che non credo; et pure se così fosse, venerà tuttavia à proposito il camino che fa per soccorrere Ruremonda, se è vero che li Stati vi vanno sopra. Gran cose si dicono di St-Omer, Aras, Tornay, Lilla, et di quella che fa Monsignore della Motta per la parte sua, et li Valloni amuttinati per la loro, facendo demonstrationi tali, che si spera che col buon modo di procedere di Vostra Eccellenza si potranno ridurre facilmente all'obedientia di Sua Maestà, apartandogli dal Principe di Oranges, il quale si vede che va pauroso et che non si fidò di andare in Gante ne meno alla guarnigione che stava dentro di Termonda, havendola fatta partire et posto vi dentro alcuni borghesi di Anversa, di chi piu si fida per da quel luoco procurare di accomodare le cose delli Gantesi. Se Monsignor della Motta, per la via di Dunkerke, potesse passare avanti, et serrar il passo della marina, in gran confusione metterebbe quelli di Gante et insieme quelli di Anversa et il Principe stesso. Che se Vostra Eccellenza trovandosi superiore di gran lunga di cavalleria et di fantaria, et molto piu della bontà

della gente essercitata, potesse entrare in detta Gante, non essendo la terra forte se non per la moltitudine d'huomini essendo popolosa, ma gente disordinata che per militia ordinaria si potria facilmente disfare, buono alloggiamento seria per il campo tutto di Vostra Eccellenzà questo inverno et vi restaria la gente à coperto et haveriano loro il castigo che meritano; et da là si potriano fare cose grandi. Ma dira Vostra Eccellenzà, et con molta ragione, che io sono lontano per dar aviso, et prete, et che sia reportarsi alli guerrieri, il che è vero; et nelle cose della guerra conviene che Vostra Eccellenzà si aiuti del parere di quelli Signori Spagnuoli che sono con lei, importando tanto al servizio de Sua Maestà et à Vostra Eccellenzà stessa intertenergli; ma io però laudarei che facendo demonstratione di dipendere nelle cose della guerra di loro, s'accostasse molto al parere del Signor Gabrio, di chi Sua Maestà tanto fida per la longa sua esperentia et di chi Vostra Eccellenzà puo pigliare parere à parte, senza rumore, et evitando di dar gelosia, in che lui stesso per la sua modestia, et importandoli à lui stesso d'intertenerli li Spagnuoli, secondaria molto bene Vostra Eccellenzà che tratti questo punto principalmente con quelli del paese, huomini letterati et non interessati nella guerra, essendo molto necessario che per questi che dico si maneggi il governo et la provisione d'offitij et benefitij; et quanto tocca alla pluma, usando di quelli che hanno maneggiato negotij molti anni et sono instrutti, poiche trattandoli con gente nova senza lettere ne sperientia si potranno fare molti errori per non esser informati; et di piu che di se stessa, con la sua prudentia, potrà far buona elettione Madama, che li conosce tutti, la potrà avvertire di quelli delli quali piu si puo servire, facendo conto che senza buon governo, et non dando l'auttorità che conviene alla giustitia et alli ministri di essa, è impossibile che li stati grandi si mantenghino; et torno a dire a Vostra Eccellenzà che si come è stato molto bene pigliare spediti per defferire le resolutioni della tregua, per la quale instavano li stati col mezzo di Suartzemberg, per haver tempo di allargarsi, prima che questa si concludesse, di dire che questo negotio della pace et tregua era rimesso à quello che comandaria l'Imperatore, cosi sarà bene che trovando Vostra Eccellenzà modo di separare alcuni stati et persone principali dal Principe d'Oranges, poiche sa l'intentione del Re, et ne puo conferire col Signor Duca di Terra Nuova, il quale già sarà vicino et ha le instruttioni di piu di quello che li sarà stato detto à bocca, tratti con

questi senza aspettare la negotiatione delli Alemanni che è longa; et se bene l'Imperatore porta l'affectione che deve al Re nostro signore, non confido lo medesimo delli suoi ministri, ne di altri Alamanni et infine quel che sarà fatto dara camino à che il resto si possa finire più brevemente; che volesse Dio che per mano di Vostra Eccellenza il tutto fosse accomodato senza interventione di forastieri, che io lo terrei per più facile et sicuro et con maggiore reputatione di Sua Maestà alla quale, col mezzo di Antonio Perez, ho scritto il medesimo; et aspettando nova di Vostra Eccellenza, poiché sopra quelle che vengono di mercanti non potemo far giuditio, non le dirò per adesso altro se non che priego Dio le habbi dato le buone feste et che alle sue valorose imprese dia sempre ogni buon successo. Agiongerò solo che supplico a Vostra Eccellenza habbia grand avvertenza di non caricar le terre che si riconosceranno, di gente di guerra ne di guarnitione contra la voglia loro, et questo per due cause: l'una per non alterarli di novo col mal trattamento che sogliono far li soldati, l'altra perche ripartendo le genti sue in tante guarnitioni, restaria presto senza campo, importando che ne habbia una massa appresso di se per servirse ne dove fosse bisogno, et temo infinito che la fantaria non torni ad amuttinarsi como suole con che à piu bel tempo ci guastaria il gioco; et supplico a Vostra Eccellenza mi perdoni se spinto d'amorevolezza et dal desiderio che ho che le cose passino bene, passo più inanzi di quello doverei; non raccomando a Vostra Eccellenza la disciplina militare à che spero havera avvertentia quanto la necessitá del dinaro et la vettovaglia potra consentire.

XCIV.

TRADUCTION.

J'apprends par les lettres de là-bas que Votre Excellence s'est mise en marche pour porter secours à Deventer. Aussi je considère comme fausse la nouvelle transmise d'Anvers il n'y a pas mal de temps, que la garnison allemande commandée par Polweiler se serait rendue, à des conditions honorables, à Monseigneur de Ville, nommé gouver-

neur de la Frise par les États. Je ne crois donc nullement que la perte de la place aurait mis Votre Excellence dans l'embarras en lui fermant la route par où passent ses vivres. Si pourtant il en était ainsi, l'expédition entreprise par Votre Excellence viendrait tout de même à point pour secourir Ruremonde, pour autant que les États se proposent de mettre le siège devant cette ville. On parle beaucoup de Saint-Omer, Arras, Tournai et Lille, ainsi que des agissements respectifs de Monseigneur de la Motte et des Wallons récalcitrants. Les démonstrations de ces derniers permettent d'espérer que Votre Excellence, grâce à son habileté, n'aura pas de peine à les faire rentrer sous l'obéissance de Sa Majesté, après les avoir détachés du Prince d'Orange. Celui-ci est visiblement effrayé, il ne se soucie pas de se rendre à Gand et n'a guère plus de confiance dans la garnison de Termonde, qu'il a renvoyée pour la remplacer par des milices bourgeoises d'Anvers. Il compte davantage sur celles-ci pour chercher à arranger de Termonde les affaires de Gand. Si monseigneur de la Motte réussit à s'avancer par Dunkerque et à empêcher les navires de passer, il déconcertera du coup les Gantois et les Anversois, voire le Prince (d'Orange) lui-même. Que Votre Excellence, grâce à la supériorité de sa cavalerie et de son infanterie, ainsi qu'aux qualités de ses soldats exercés, puisse seulement entrer à Gand, elle ne rencontrera pas une forte résistance dans le pays défendu par des masses nombreuses mais confuses, dont une armée ordinaire viendrait aisément à bout. Ses troupes prendront très bien là leurs quartiers d'hiver, elles y seront à l'abri, et les populations auront le châtement qu'elles méritent. De ce camp l'on pourra diriger de grandes opérations. Mais Votre Excellence dira, et avec beaucoup de raison, que je me trouve trop loin pour donner des conseils, que je suis prêtre et qu'elle doit s'en rapporter à ses soldats; c'est vrai, et il convient que pour les affaires militaires Votre Excellence s'aide de l'avis des officiers espagnols qui servent sous ses ordres. Il importe en effet au service de Sa Majesté et il est de l'intérêt de Votre Excellence elle-même qu'elle entretienne leur zèle. Aussi approuverai-je Votre Excellence que, tout en affectant de les écouter, elle consulte surtout le S^r Gabrio (Cerbelloni) Sa grande expérience lui a valu la confiance de Sa Majesté. Votre Excellence trouvera en lui un conseiller discret, qui n'excitera pas la jalousie. Il est modeste et intéressé à ménager les Espagnols, il aidera beaucoup Votre Excellence à s'entendre avec les hommes instruits du pays qui ne se mêlent pas des affaires de guerre. Il est de toute nécessité que ces hommes s'occupent du gouvernement et de la collation des charges et bénéfices. Pour ce qui est de la correspondance, il faut employer des hommes ayant la connaissance et le maniement des affaires. Si vous confiez celles-ci à des hommes nouveaux sans instruction ni expérience, ils seront exposés à commettre beaucoup d'erreurs, faute d'être au courant. Au reste, Madame (Marguerite de Parme), étant donnée sa circonspection, pourrait, par elle-même, faire un bon choix. Connais-
sant tous ces hommes, elle saurait désigner à Votre Excellence ceux qui seraient sus-

ceptibles de lui rendre le plus de services. Il ne faut pas perdre de vue que sans une bonne administration et des magistrats investis d'une autorité convenable, il est impossible que les grands états se maintiennent. Je le répète, Votre Excellence s'est bien trouvée de l'expédient dont elle s'est servie pour ajourner la conclusion de la trêve. Les États, par l'intermédiaire de Schwartzenberg, réclamaient instamment cette trêve, afin de prendre le temps de se fortifier, en attendant qu'elle fût conclue. Mais Votre Excellence a déclaré que cette question de paix et de trêve serait déférée à la décision de l'Empereur. Aujourd'hui Votre Excellence possède le moyen de détacher du Prince d'Orange plusieurs États et personnages considérables. Elle connaît les intentions du Roi et en peut conférer avec le Seigneur de Terranova. Celui-ci arrivera bientôt, muni au surplus des instructions verbales du Roi. Votre Excellence fera donc bien aussi de traiter maintenant avec les susdits États sans attendre les négociations, toujours si longues chez les Allemands. Si l'Empereur apporte en cette affaire l'affection qu'il doit au Roi, notre maître, je n'ai pas la même confiance dans ses ministres ni dans les autres Allemands. Enfin ce qui aura été fait hâtera le règlement du reste. Veuille Dieu que Votre Excellence puisse tout arranger sans l'intervention des étrangers; ce serait, à mon sens, plus facile, plus sûr et plus honorable pour Sa Majesté, comme j'ai eu l'honneur de le lui représenter dans ma lettre adressée sous le couvert d'Antonio Perez. En attendant des nouvelles de Votre Excellence, puisque nous ne pouvons nous baser sur celles que nous apportent les marchands, je ne lui dirai pas pour le moment autre chose, sinon que je prie Dieu qu'après lui avoir donné des jours de fête, il fasse constamment réussir ses vaillants efforts. Je supplierai Votre Excellence d'éviter d'accabler, contre leur gré, sous le nombre des troupes et des garnisons les provinces, que nous aurons conquises. Je l'en supplie pour deux raisons : l'une, pour ne pas nous les aliéner de nouveau par les vexations habituelles aux soldats; l'autre, parce qu'en disséminant ses troupes dans tant de garnisons, elle restera presque sans armée. Or il est important qu'elle ait sous la main une force compacte pour s'en servir partout où de besoin sera. Je crains du reste que l'infanterie ne vienne à se mutiner suivant son habitude. Je le crains d'autant plus que le jeu se gâtera quelque jour. Je supplie enfin Votre Excellence de me pardonner, si, dans mon désir ardent de voir réussir son entreprise, j'insiste plus que je ne devrais le faire. Au reste, je ne recommande pas à Votre Excellence la discipline militaire; j'espère qu'elle y tiendra la main, autant que le manque d'argent et le besoin de vivres le permettront.

XCV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 934.)Rome, le 1^{er} janvier 1579.

El obispo de Ruremonde Lindano ¹ ha venido acá á visitar los gloriosos apóstoles San Pedro y San Pablo y otros lugares sagrados, así por cumplir con la obligacion que tienen todos obispos de hacer este oficio de tiempo á tiempo, como por no poder estar al presente en su obispado por las causas que dirá á V. M. y lo que ha padescido y los agravios que le han hecho los reveldes; y porque los obispos que le deben pension en España hasta el cumplimiento de su dote le deben segun dice cinco ó seis años, va á España por solicitar la paga de lo que le es debido, y por representar á V. M. algunas cosas de su Iglesia, y cuan tenue y poco es el dote de ella para tener la asistencia que es razon por ejercitar debidamente su officio de personas cualificadas para ello; y á la verdad cuando se constituyó el dote, el obispo de Envers Sonnio propuso al Presidente Viglio, al canceller de la Orden, y á mi. lo que se unió por harto mas graso de lo que se ha hallado despues. El me ha dicho que quiere proponer á V. M. otra nueva forma de abadias arruinadas que se podrian unir, con las cuales podria ser acomodado mejor su obispado, y por no tener yo noticia de ellas no puedo sobre ello decir á V. M. cosa cierta; pero si Dios quiere que las cosas de los Estados bajos se acomoden, se podria tomar informacion de los que asistiran al gobierno y negocios, los cuales haciendo las diligencias necesarias la podran dar muy particular á V. M.: y aun podria ser que si el prevoste Fonchio habrá ido á la corte de V. M. por servir en ella en lugar de Hoperus, como algunos escriben, y que á esto le haya V. M. llamado, que quiza

¹ Guillaume Lindanus ou Lynden, évêque de Ruremonde de 1562 au 2 novembre 1588, date de sa mort. Il était né à Dordrecht et fit ses études à l'Université de Louvain. Voy. ANDRÉ VALÈRE, *Fasti Academici*, p. 115.

como nació vecino de aquellos lugares á donde estan situadas las dichas abadias, el mismo pudiese dar sin buscar mas lejos la informacion necesaria; hame parecido, y asi lo dije al dicho obispo, que no debia en ninguna manera proponer nada aqui sin saber primero la voluntad de V. M. la cual entendiendolo todo, podrá mandar al Comendador Mayor su embajador lo que será servido que con Su Santidad se trate: y en lo que yo podré servir y ayudar, hacerlo he de muy buena gana, como suelo; bien diré que temo que se terna harta dificultad, pues dias ha que Su Santidad declaró ser resolutó en no querer deshacer nada de lo que por las iglesias nuevas han hecho sus predecesores; pero ni tampoco quiere hacer cosa nueva en favor de ellas, por donde creo que no faltará dificultad, la cual todabia quiza se podrá vencer con el favor de V. M. y instancia que en su nombre se podrá hacer. El me ha dicho tambien que murió estos dias en Lovayna el doctor Agostino Huneo ¹, doctor teologo que leia la leccion por V. M. nuevamente instituida del maestre de las sentencias, con decirme mas que no obstante todas las diligencias hechas y aqui y en Lovayna, que el doctor Michael Bay ², dean de Sant Pedro de dicha Lovayna, todabia en sus lecciones y en las disputas habla de manera, que parece procura de confirmar sus discipulos y allegados á que usen asi en sus predicas, lecciones y sermones como en sus escriptos, de terminos no acostumbrados en aquella universidad, y que sienten todabia de las proposiciones aqui condenadas por hereticas ó sospechosas ó escandalosas, que seria hartó mal: y por impedirlo he hecho por mi parte todo quanto me ha sido posible, y atendia en ello con mucha diligencia mi vicario general á Malines, el prevoste d'Ayre Morillon; pero como ha mas de año y medio que no osa

¹ Augustin Huens ou Hunnæus, professeur de philosophie, ensuite de théologie à l'Université de Louvain, né à Malines le 27 juillet, mort à Louvain le 7 septembre 1578, est auteur de différentes publications énumérées par PAQUOT, *Mémoires*, etc., t. XI, p. 271. Voy. aussi VERNULÆUS, p. 116, et MOLANUS, *Historia Lovaniensis*, pp. 480, 520, 604 et 639.

² Michel de Bay ou Du Bay, né en 1515 à Mélin, mort à Louvain le 16 décembre 1589. Après avoir fait ses études à l'Université de Louvain, il devint un des professeurs les plus renommés de ce corps enseignant. Voulant concilier la liberté humaine avec la nécessité de la grâce, conséquence du péché originel, il résolut d'introduire dans l'enseignement de la théologie un élément nouveau pour combattre les doctrines du protestantisme. Il est auteur de plusieurs ouvrages qui firent beaucoup de bruit dans le monde des théologiens du XVI^e siècle. Voy. sa vie dans la *Biographie nationale*, t. IV, fol. 762.

volver en mi diocesi por el odio que le tienen los hereges y los rebeldes, habiendo sido preso una vez de ellos, y librándose con gran trabajo y industria y redimiéndose con dineros dados á los que tenían comision de guardarle, habiendo vivido despues siempre en Cambray, despues de haberle saqueado sus muebles y de los suyos los dichos rebeldes, no ha podido atender ni á esto ni á otras cosas de la diocesi de Malines; por haber corrido los tiempos cuales V. M. sabe, y para remedio de estas cosas siempre teniamos correspondencia con el postrero arzobispo de Zaragoza, fray Bernardo de Frasneda, confesor de V. M., por la inteligencia que tenia del negocio. Parece al dicho obispo de Ruremond que importaria mucho para ayudar al remedio, que esta leccion del maistre de las sentencias se diese á persona suficiente y que aborreciese estas novedades, para que en la primera institucion de la teologia tomasen los escolares la verdadera doctrina y la forma de hablar antigua y solita, apartandolos de estas novedades que suelen traer consigo grandes inconvenientes, y solamente diga sobre esto de la leccion, sin tocar en lo demas. Me ha dado el escripto firmado de su nombre, cuya copia va con esta, en el cual dice y nombra las personas que le parece poder ser á propósito para la dicha leccion; si V. M. es servido, podrá mandar dar cuenta mas particular de todo este negocio, á quien quisiese de la profesion teológica, á la cual se pueda acudir para remedio de cosa tan importante de raiz cada vez que fuere menester, para que con menos molestia de V. M. esta tal persona bien informda, pueda informar V. M. y corresponder, importando mas de lo que se podria encarecer que aquella universidad de Lovayna, y la de Duay en lo que toca la teologia, se conserben muy enteras y puras y apartadas de toda novedad, pues tanto va en esto para la conservacion de la religion, no solo en aquellos Estados mas por toda la cristiandad, habiendo salido de la universidad de Lovayna personas tan suficientes para la defension de la religion, y las que sucederian no serian tales si á este mal no se obviase. Yo pienso escribir al Principe de Parma con embiarle copia del dicho escripto del obispo de Ruremonde, para que suspenda la provision de aquella leccion hasta que V. M. informada pueda mandar lo que fuese servido, encommendando cuanto puedo el dicho obispo á V. M. para que le haga la merced que hubiare lugar. Guarde Nuestro Señor y prospere la S. C. R. persona de V. M., como sus servidores y vasallos deseamos y hemos menester.

XCV.

TRADUCTION.

L'évêque de Ruremonde Lynden est venu ici visiter les glorieux apôtres S^t Pierre et S^t Paul, et autres lieux saints, tant pour l'obligation imposée à tous les évêques de s'acquitter de ce devoir de temps en temps, que pour l'impossibilité de demeurer dans son évêché, par suite des motifs qu'il dira à V. M., les souffrances qu'il a subies, et les préjudices que lui ont causés les rebelles; et parce que les évêques espagnols, qui lui payent une pension jusqu'à ce que sa dot soit complète, lui doivent cinq ou six annuités, il va en Espagne solliciter le paiement de ce qui lui est dû, et parler à V. M. de son diocèse, lui représenter combien la dot est insuffisante, afin d'avoir, comme il le faut pour exercer dignement son office, l'assistance de personnes de mérite. A la vérité, quand on constitua la dot, l'évêque d'Anvers Sonnius représenta au président Viglius, au chancelier de l'Ordre et à moi les abbayes unies comme beaucoup plus riches qu'elles ne l'étaient en réalité. L'évêque m'a dit qu'il veut proposer à V. M. un plan de réunion de plusieurs abbayes ruinées par lequel son évêché serait mieux accommodé; mais comme je ne connais pas ces maisons, je ne puis rien en dire de sûr à V. M. Si Dieu veut que les affaires des Pays-Bas s'arrangent, on pourrait recueillir des informations près de ceux qui président au Gouvernement et aux affaires; et s'ils font les diligences nécessaires, ils pourront donner à V. M. des renseignements complets. Si le prévôt Fonck a été à la Cour de V. M. pour remplacer Hopperus, comme plusieurs l'annoncent, appelé à cet emploi par V. M., peut-être, comme il est né dans le voisinage de ces abbayes, il pourra, sans aller plus loin, donner les informations nécessaires. Il m'a paru, et je l'ai dit à l'évêque, que je ne devais faire aucune proposition ici, avant de connaître la volonté de V. M. qui, après s'être éclairée, pourra mander au Grand Commandeur, son ambassadeur, les propositions qu'Elle voudra faire soumettre auprès de S. S. Je lui prêterai mon assistance bien volontiers, si elle peut être utile, comme je le fais toujours. Mais je dirai que je crains que l'on ne rencontre de grands obstacles. Il y a longtemps que S. S. a déclaré qu'elle ne voulait rien défaire de ce qui avait été fait par ses prédécesseurs pour les nouveaux diocèses; mais elle ne veut pas non plus rien exécuter de nouveau en leur faveur. Aussi je crois que les difficultés ne manqueront pas, mais on les vaincra peut-être par la faveur de V. M. et les instances qu'on pourra faire en son nom. Il m'a aussi appris qu'à Louvain venait de mourir le docteur Augustin Huens, docteur en théologie, qui occupait la chaire récemment instituée par

V. M. de maître des sentences. Il m'a dit de plus que, malgré toutes les diligences faites ici et à Louvain, le docteur Michel de Bay, doyen de St-Pierre, tient encore dans ses leçons et dans les disputes un langage propre à faire persévérer ses disciples et ses adhérents à employer dans leurs prédications, leurs leçons et leurs sermons, aussi bien qu'en leurs écrits, des termes inaccoutumés dans cette Université, et qui sentent encore les propositions déjà condamnées pour hérétiques, suspectes, ou scandaleuses; ce qui ferait bien du mal; pour l'empêcher j'ai fait tout mon possible; et mon vicaire général à Malines, le prévôt d'Ayre, Morillon, y tenait un œil attentif; mais voilà plus d'un an et demi qu'il n'ose pas rentrer dans mon diocèse à cause de la haine que lui portent les hérétiques et les rebelles. Il a déjà été emprisonné une fois, et ne s'est échappé qu'en gagnant à force d'argent ceux qui étaient chargés de le garder. Il a depuis toujours vécu à Cambrai, après que les rebelles ont saccagé ses maisons et celles des siens. Il n'a pu s'en occuper pas plus que d'autres besoins de mon diocèse; car V. M. sait quelles ont été les circonstances du temps. Pour parer à tous ces maux nous entretenons une correspondance avec le dernier archevêque de Saragosse, F. Bernard de Frasneda, confesseur de V. M., à cause de la connaissance qu'il avait de l'affaire. Il semble à l'évêque de Ruremonde qu'il importerait beaucoup, pour aider au remède, que cette chaire de maître des sentences fût accordée à une personne capable, qui eût en horreur toutes ces nouveautés, afin que dès les premiers pas dans leur carrière les élèves en théologie reçoivent la vraie doctrine, et entendent le langage accoutumé d'ancienneté et soient préservés de ces nouveautés, qui d'ordinaire entraînent de graves inconvénients. Dans ses leçons, il ne doit toucher qu'à son sujet seulement. Il m'a donné un écrit signé de son nom, dont j'envoie une copie avec la présente. Il y désigne la personne qui lui paraît propre à cette chaire. Si V. M. a cette bonté, elle pourra se faire rendre un compte plus détaillé de toute cette affaire par le premier théologien qu'elle voudra. V. M. pourra recourir à lui, pour le remède radical d'une chose aussi importante, toutes les fois qu'il sera nécessaire pour que V. M., en s'épargnant plus d'embarras, puisse recevoir des informations de cette personne bien informée; car il importe plus que je ne saurais le dire que cette Université de Louvain et celle de Douai pour la théologie se conservent intactes et pures et éloignées de toute nouveauté; de là dépend en grande partie la conservation de la religion, non seulement dans ces états, mais dans toute la Chrétienté; puisque l'Université de Louvain a fourni des personnes si capables pour la défense de la religion, et que leurs successeurs ne les vaudraient pas, si l'on ne parait pas à ce mal. Je pense écrire au Prince de Parme, en lui envoyant copie dudit écrit de l'évêque de Ruremonde, pour le prier de surseoir à la provision de cette chaire, jusqu'à ce que V. M., en étant informée, puisse mander ce qu'Elle trouvera bon, recommandant autant que je peux ledit évêque à V. M. pour qu'Elle lui fasse la grâce qui conviendra.

XCVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Rome, le 11 janvier 1579.

Scrissi poco fa a Vostra Eccellenza, ne à quello al presente saprei che aggiungere, si non l'infinito contento che ho di vedere che le cose sotto questo suo governo pigliano camino tale che tutti hanno speranza che, non si perdendo l'occasione con li dispareri che crescono frà gli Stati et la dimostrazione che fanno alcuni del molto discontento che hanno del Principe d'Oranges et del suo modo di procedere, si possi sperare qualche buon effecto: sollicitando quelli che si dicono discontenti à che si riducino all' obedientia di Sua Maesta, trattando con loro particolarmente conforme a quel che sà Vostra Eccellenza dell' intentione di Sua Maesta, senza in questo perdere un momento di tempo, nè aspettare la negotiatione degli Allemani, poiche come poco fa scrissi, trovandosi fatto quel che spero farà Vostra Eccellenza restarà a loro meno da fare; et laudarei molto più che le cose nostre s'accomodassero senza loro, che non che si facesse con l'agiuto di qualsivoglia forastiero, per la consequentia, et che fra tanto negoziando dolcemente per una via et offerendo mostrar' clementia et la paterna affettione di Sua Maesta che li vuole raccogliere, continuare d'usare severamente le armi contra quelli che fossero renitenti, per dar' loro causa di riconoscersi per la forza se non vogliono farlo di grado.

Jo intendo che Vostra Eccellenza ha revocato le compagnie di cavalli borgognoni al campo con l'occasione di accompagnare li dinari che si trovano in Bisanzone: et veramente fa Vostra Eccellenza una buonissima opera, poichè di più che rinforza il suo campo di gente che potrà molto ben servire, et (se non m'inganno) assai meglio che non qualche numero più di Alemani, discarica il contato di Borgogna, che di quella gente

(restandovi otiosa, mangiando il soldo senza frutto) pateva infinito, et tanto che havevo gran paura che li populi per non poter' supportare il peso non si sollevassero; pericolo di Francesi per adesso non ne vedo in quel stato, et tanto meno con la buona volontà che mostrano Svizzeri, di che credo che non havrà mancato il governatore di Borgogna di dar' particolare aviso a Vostra Eccellenza con mandarli copia di tutta la negotiatione fatta in quelle parti a beneficio del contato di Borgogna.

Pretendono alcuni in quella provintia di convocare gli stati sotto colore che sii per beneficio et servitio del Rè per trovar comodità di qualche dinari che saranno pochi per la povertà del paese: ma il punto stà che lo fanno per l'interesse loro particolare, perche sotto colore di trattar' il negotio del Rè impongono, alli poveri populi molto maggiore summa et insupportabile, che repartono fra loro senza saputa nè autorità del Rè, ch' è di grandissimo pregiuditio, et saria straccare Vostra Eccellenza con longa scrittura volergliene dar' conto particolare: ma li pratici di quel paese lo deveno sapere. Jo solo dirò che il tempo non mi pare adesso in nesciuna maniera à proposito per esser' stati travagliati quelli populi di tanti passaggi di gente di guerra et dalli Francesi che vi intrano, et per li propri soldati del paese, che non hanno fatto meno danno di quello che potriano fare inimici. Vi sono partialità et divisioni et frà la nobiltà et fra gli ecclesiastici et nel medesimo parlamento; li populi discontentissimi, et non vorrei nascesse qualche accidente che desse a Vostra Eccellenza novo travaglio in luoco che deve attendere al rimedio di quello che al presente ha in mano; li Principi predecessori che con vederè spesse volte il paese et la gente di esso conoscevano gli humori loro provedettero, prudentemente che non si potessero radunare quelli stati si non con lettere sottoscritte della loro propria mano, et mi ricordo al tempo dell' Imperatore di gloriosa memoria, la Regina Maria mandava le lettere della convocatione fin in Spagna perche Sua Maesta le sottoscrivesse di propria mano, et questo acciò il Principe considerasse lui stesso molto bene se conveneva, o, non che si congregassero; et di più di questo solevano sempre mandare persone espresse che co'l governatore et co'l presidente del parlamento intervenessero nell' aggiuntamento degli stati, acciò vedessero quel che passava et per impedire che non intrassero in qualche impertinentia; il che si è guardato male nell' ultimo aggiuntamento degli stati, ne volsero

che vi fossero presenti li fiscali che d'ogni antico costume sempre erano presenti a questo medesimo effetto, et si finiva il negotio in tre, o quattro giorni per non dar' tempo à che alcuni con pratiche movessero humori; et per non haversi osservato questo, deveno sapere il consigliere Assonville, et altri qualche n'è successo; et frà le altre cose conclusero frà loro una d'esempio perniciosissimo, ch'è, che deputorno nove persone che continuamente rappresentassero li tre stati, di che potria nascere cosa alla quale ne Sua Maesta ne altro alcuno potria rimediare: et è cosa nova et insolita: io ne ho advertito et non vi si è fatto provisione, et ne adverto ancora Vostra Eccellenza perche vi faccia sopra la consideratione che sua prudentia li dettarà, pigliando sopra di ciò consiglio di pratici et vecchi che sappiano il modo che si è tenuto nel governo di quel stato, essendo cosa molto pericolosa l'introdurre novità.

Il vescovo di Ruremond Lindano è stato qua; vā a Spagna per sollicitare la paga delle sue pensioni, delle quali dice esserli devuti sei anni, et perche desideraria trovare modo per migliorare il dote del suo vescovato. Mi dice che in Lovayna tuttavia son alcuni, che non obstante la bulla di Sua Sanctita fatta con saputa di Sua Maesta contra quelli che usano nella theologia termini inusitati et sospetti, vi son pur' alcuni che con tutto questo non lasciano di seguitare il medesimo camino, di che potria nascere gran pregiudicio alla religione; et havendo lui inteso che morse uno che leggeva la lettione (da Sua Maesta introdotta et salariata) del maestro delle sententie, representa quanto importa che quella lettione siā data à persona che con la lettione sua faccia cessare queste novità, punto veramente importantissimo et ha scritto à Sua Maesta sopra di questo, come ho fatto encor io ad instantia sua; per il che supplico a Vostra Eccellenza che suspenda la provisione di quella lettura (poiche per adesso cessa il studio) fin tanto che Sua Maesta ne scriva a Vostra Eccellenza la voluntà sua; et con bacciarli cordialmente le mani prego Iddio che la felicitì.

XCVI.

TRADUCTION.

J'ai écrit, il n'y a pas longtemps, à Votre Excellence, et je ne saurais pour le moment rien ajouter à ma lettre, sinon que je suis très heureux de voir où les affaires en sont arrivées sous son gouvernement. La situation est telle que, si nous mettons à profit les dissensions croissantes des États et le vif mécontentement provoqué chez d'aucuns par les procédés du Prince d'Orange, l'on croit généralement pouvoir compter sur quelque résultat favorable. Mais il faut engager les mécontents à rentrer sous l'obéissance du Roi, traiter avec eux en particulier, suivant les instructions royales connues de Votre Excellence, et ne pas perdre de temps à attendre les négociations des Allemands. Comme je l'ai écrit, ces jours derniers, quand Votre Excellence aura exécuté ce que j'espère qu'Elle fera, il leur restera moins à décider. Pour ma part, je préférerais de beaucoup que nous fissions nos affaires sans eux, sans l'aide d'une intervention étrangère, dont les suites sont à considérer. Je préférerais que, tout en négociant à l'amiable, en représentant à ses sujets des Pays-Bas la clémence de Sa Majesté, l'affection paternelle qu'il daigne leur conserver, nous ne désarmions pas devant les récalcitrants, à seule fin de les amener à résipiscence, de force, sinon de bon gré.

J'apprends que Votre Excellence a profité de l'occasion d'un convoi d'argent à faire escorter, pour rappeler de Besançon auprès d'Elle la compagnie de cavaliers bourguignons. En vérité, Votre Excellence a pris là une mesure des plus habiles. Elle renforce son armée d'une troupe excellente, meilleure, si je ne me trompe, qu'une autre plus nombreuse d'Allemands, et Elle diminue en même temps les charges de la Bourgogne. Le comté souffre beaucoup de cette soldatesque oisive qui « mange sa solde sans utilité. » Aussi bien j'appréhendais que la population, succombant sous le poids excessif des contributions de guerre, ne finit par se révolter. Je ne vois en ce moment pour cette province aucun danger du côté de la France, étant donnée surtout la bonne volonté des Suisses. Le gouverneur de la Bourgogne n'aura pas manqué, je présume, d'en informer Votre Excellence, en lui transmettant son rapport sur toutes les négociations engagées dans l'intérêt du comté.

Quelques-uns veulent convoquer les États de cette province, sous couleur de servir la cause royale en faisant quelques levées d'argent, du reste bien minimes, vu le dénuement du pays. Mais il est constant qu'ils le font dans leur intérêt particulier. Car, sous prétexte de faire les affaires du Roi, ils accablent ce pauvre peuple d'imposi-

tions exorbitantes; dont ils se partagent le montant à l'insu et sans l'autorisation de Sa Majesté. C'est là un grand dommage. Je craindrais de fatiguer Votre Excellence par une trop longue lettre si je lui adressais à ce sujet un rapport spécial. Mais les gens qui ont *pratiqué* le pays, doivent savoir à quoi s'en tenir. Je me bornerai à dire que ce n'est pas du tout le moment d'augmenter les charges de cette province. Elle a déjà eu assez à souffrir du passage de toutes ces troupes, de l'invasion des Français et des exactions de ses propres soldats, qui ne lui ont pas fait moins de tort que l'ennemi. Dans ce pays tout est partialité et discorde, parmi la noblesse, le clergé et même le Parlement. Les populations sont mécontentes et je ne voudrais pas que ce mécontentement donnât lieu à quelque incident de nature à créer de nouveaux embarras à Votre Excellence, alors qu'Elle a assez à faire de remédier à la situation présente. Les prédécesseurs de Sa Majesté qui, pour avoir vu le pays et ses habitants, connaissaient l'esprit des populations, firent prudemment comprendre à celles-ci que les États ne pouvaient se réunir sans lettres de convocation signées d'eux. Je me rappelle que du temps de l'Empereur, de glorieuse mémoire, la Reine Marie expédiait ces lettres jusqu'en Espagne, afin que Sa Majesté y apposât sa signature. Le monarque jugeait ainsi très bien par lui-même s'il convenait que les États se réunissent ou non. En outre les souverains déléguaient toujours des agents qui avaient mandat d'intervenir dans les délibérations des États, concurremment avec le Gouverneur et le Président du Parlement. Leurs Majestés pouvaient de la sorte suivre les débats et empêcher les députés de soulever des questions inopportunes. On a bien mal observé cette règle dans la dernière assemblée. Les États n'ont pas voulu admettre à leurs séances les fiscaux qui, de temps immémorial, y assistaient, pour les raisons indiquées plus haut. A cette époque, la cession durait trois à quatre jours, afin de ne pas donner à certains membres le temps d'influencer les esprits par leurs intrigues. Pour avoir oublié cela, le conseiller d'Assonleville et les autres savent aujourd'hui de quoi il retourne. Ils ont été amenés ainsi à décider, précédent fâcheux, que neuf députés représenteraient d'une manière permanente les trois ordres. Il en pourrait résulter un préjudice que Sa Majesté ni personne ne sauraient réparer. C'est là une situation nouvelle et insolite. J'ai averti, mais l'on n'a pas eu égard à mes avertissements. Aujourd'hui je préviens Votre Excellence qu'Elle agisse suivant les inspirations de sa sagesse, qu'Elle prenne conseil des gens d'âge et d'expérience, au courant de l'administration du pays, car rien n'est plus dangereux que d'introduire des règles nouvelles.

L'évêque de Ruremonde, Lynden, a été ici. Il va en Espagne pour solliciter le paiement de ses pensions dont il réclame une arriérée de six années. Il ajoute qu'il désire trouver le moyen d'augmenter les revenus de son évêché. A Louvain, m'a-t-il dit, nonobstant la bulle papale publiée de l'aveu de Sa Majesté et interdisant l'emploi, en matière théologique, de termes inusités et suspects, il y a néanmoins des

professeurs qui persistent malgré tout à suivre les mêmes errements. La religion en pourrait grandement souffrir. Ayant appris la mort du titulaire de la chaire du maître des sentences (chaire instituée et payée par Sa Majesté), Lynden m'a représenté combien il était urgent que le cours fût confié à un maître dont l'enseignement fit cesser cette innovation. C'est là un point très important. J'en ai écrit à Sa Majesté et lui en écris encore sur ses instances. Aussi je supplie Votre Excellence d'ajourner la nomination du nouveau titulaire (puisque les études sont interrompues pour le moment) jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître ses volontés à Votre Excellence.

Je baise les mains à Votre Excellence et prie Dieu que, etc.

XCVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 130 à 132.)

Cambrai, le 13 janvier 1579.

L'inopinée venue de Mons^r de Cambray¹ nous at miz en bien grande peine; car aiant insinué son arrivée à Amiens, ceulx du chapitre et le magistrat de ceste ville y ont envoyé le bien venir, ce pendant que Mons^r le Baron d'Inchy², gouverneur de la citadelle, estoit aux Estatz à Arras, qui at prins fort mal cest envoy s'estre faict sans son sceu. Et comme ledit Sieur de Cambray s'est trouvé depuis plus près, comme à Péronne, et doibz là à sa villette du Chasteau en Cambrésis, ledit Sieur d'Inchy l'a fort ressenti, d'aillant que ledit Sieur de Cambray (comme il luy at esté rapporté), auroit tenu quelque secrette communication avec Monsieur de Licques, tant à Paris que Amiens; ce que fut cause que ledit Sieur gouverneur feit incontinent rassambler près de ceste ville six enseignes de piedtons et quelque bende d'ordonnance, et en heut recouvert davantage et l'artillerye du

¹ Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, souvent cité dans les volumes précédents.

² Baudouin de Gavre, s^r d'Inchy, soutenait le parti des États contre les Espagnols. De là l'antagonisme entre ce gouverneur et l'archevêque de Cambrai.

Quesnoy, pour forcer ladite villette du Chasteau, ne fut esté que les mesmes députez qu'avoient esté à Amiens (lesquels le premier jour de l'an furent détenus prisonniers en la citadelle, aussi bien les chanoines que eschevins pour leur bonne estrainne), se feirent forts de faire partir ledit Sieur de Cambray hors de son pays; pourquoy effectuer ils furent de rechief vers luy, et heurent grande difficulté à le luy persuader. Touttesfois à la fin il se lessa persuader, et partit vers Guise, où je tiens qu'il est encores ¹.

Il fut bien heureux le dernier jour de l'an, lorsqu'il partit de Péronne vers son Chastel en Cambrésis, de ne tomber en l'embusche de 50 piedtons et xii chevaulx que arrivarent ung quart-d'heure après qu'il estoit passé, ce qu'il peult compter pour une (*sic*). Nous avons heu grande doute que ledit Sr Baron heut miz pour son assurance gendarmerie en ceste ville; mais par l'entreparker d'aucuns gens de bien, les affaires se sont modérez despuis si bien, que l'on at certain espoir de rejoindre lesdits Seigneurs en bonne amitié et intelligence et aussi le prévost de l'église, estantz les articles désjà comme arrestez du costel dudit Sr d'Inchy, et les députez partiroient, ne fut que aucunes troupes franchoises retournent vers France, desvalisantz tout ce qu'ilz rencontrent; et je tiens que ledit Sr de Cambray véant le pourject qu'est fort raisonnable s'y accorderat, puis que par ce moien il rentrera en tout son bien (qu'at esté séquestre) et ses autorité et pays, et par ce boult polrons vivre icy en plus de repos et seureté que du passé. J'entendz de ceulx qui ont parlé au filz de Monsieur de Berlaymont que c'est tout le mesme homme, sans avoir changé de naturel ou de condition.

Ledit Sr de Cambray m'at mandé qu'il at délessé Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sg^{rie} en bonne disposition, mais que, par ordonnance de Sa Saincteté, il est parti sans prendre congié d'icelle, veoir que à grand peine luy permectoit-elle de déclarer son voyaige à son hoste le cardinal de Saint-Sixte, et que aultre ne l'at sceu après Sa Saincteté que ledit cardinal et l'ambassadeur. Je crois que c'est de la meute de son archidiacre Langlois, et qu'il at forgé le bref dressé au chappitre, peu sçaichant comme les

¹ Voyez une lettre de cet archevêque au cardinal de Granvelle, datée de Guise, le 25 janvier (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXI, fol. 3), dans laquelle il expose la conduite du sr d'Inchy, qui cherche maintenant « à rentrer en communication avec lui, ce qu'il ne veult poinet lui dényer son honneur et ses auctorités saulves. »

affaires passent icy maintenant. Ledit Sieur de Cambray dict s'entendre fort bien avec Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sg^{rie}, laquelle je mercie humblement la peine qu'elle at prins vers luy à ma requeste pour le chastellain dudit Chasteau en Cambrésis, auquel il at accordé ce qu'il demandoit, en ce que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} a faict pour ung gentilhomme vertueux qui se sent à jamais vostre très humble et obligé serviteur. Certes je l'ayme beaulcop pour tant d'amitié qu'il m'a démontré depuis ma retraicte en ce lieu.

Aussi mercie-je très humblement Vostre Ill^{me} Sg^{rie} la peine qu'il luy at pleut prendre à ma sollicitation et humble requeste pour l'abbé de Saint-Andrieu en Cambrésiz ¹, combien que je craindz que le Révérendissime Cardinal Vercelli sera peu exorable pour tenir considération aux indicibles perdtes que souffre ledit abbé. Dans leur passaige, les François font tous les maulx du monde, pillantz et ravageantz le pays plus que ne sçauroient faire les ennemyz. Ilz ont faict dommaige à ung vostre censier de Saint-Amand, à Haussi de plus de quatre mil florins en ung jour, luy aiant prins tout son bestail, grains et meubles. Ilz ont emmené plus de v^m chevaulx hors du pays, et beaucoup de belles jumentz. Si l'on vouloit lesser faire aux paisants, il en retourneroit fort peu en France, où ilz sont fort mal venuz. L'on m'asseure que en la frontière de Picardie, l'on en at dépesché plus de vi^m à diverses fois, que pensoient retourner, et ce par commandement du Roy. L'on dict que ce sont ceulx qui ont commis les massacres aux villes de France.

L'on dict que ledit Roy at institué un ordre de 25 ou 30 chevaliers du Saint-Esprit ², ausquelz il a assignez quelques priorez pour leur traicte-ment, ad ce que le nunce du Pape se seroit opposé. Il at choisi lesdits chevaliers quasi tous anciens capitaines et catholicques, ce que commence à engendrer jalousie aux aultres. Le Roy at hosté, ad ce que l'on dit, les grandes tailles et gabelles desquelz les Estatz du royaume se complaindoient fort, et encores plus des immenses donations qu'il a faict à ses mignons, dont les altérations sont estez si grandes, que l'on at parlé de priver le Roy, et prendre son frère en son lieu, que n'est chose si tost faisable.

¹ Antoine de la Motte, abbé du monastère de St-André à Cateau-Cambrésis de 1566 à 1584. (*Cameracum sacrum*, p. 180.)

² Cette fondation eut lieu le 31 décembre 1578.

Ledit d'Alençon est sorti de Monts le 26 du mois passé, pour le bruit que at courru qu'il avoit cuidé surprendre la ville le 22 dudit mois, ce que at esté découvert, et le desseing qu'il at heu sur Quesnoy et aultres lieux. Il s'est retiré à Condé, où il est encores au regret des manants et voisins, que sont de tous costelz sur leur garde. Les François sont fort épars jusques à une demie-lieue d'icy, dont chascung n'est à son aise. Ilz dient que c'est attendant le dit Duc que doibt passer cy auprès le 19 du présent : Dieu le doint, et que en soions une fois quite. Il se polrat souvenir de ce voiaige que luy porte peu de réputation et très grande honte et infamie à ceulx qui l'ont faict venir, que les François mesmes appellent traictres.

Monsieur de Sempy ¹ et Madame sa compaignie se tiègnent très obligéz de la fabueur que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} leur at faict en ce de la prébende de Cambray, nonobstant le bas eaige de leur filz, et reconnoissent tenir ce bien d'icelle. Certes ce sont deux bons personnaiges et de la vielle mine, fort affectionnez à leur Roy, qu'est maintenant chose rare.

Je m'apperceois que aulcungz paquets miens doibvent estre perduz, car j'ay pieça adverty d'avoir receu les pièces qu'avez envoyé pour Havrincourt et aultres choses sur lesquelles Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} m'at respondü.

Mons^r Lindanus peult cheanger d'air et de payz ; mais ce sera tard devant qu'il change de naturel. Il est ennemi à la pluralité des bénéfices, et cependant il en demande en masse et par douzaines.

Mons^r de Namur ² est décédé le premier du mois passé ; il estoit personne plus traictable que le susdit.

C'est grand chose que le Perse at porté si grand dommaige au Turcq : si les princes chrestiens estoient uniz, il y auroit pour faire belle conquete.

Le filz de Voyns n'at jamais parlé pour la conciergerie de vostre maison, et at vendu ses meubles, que n'est signe qu'il veult tenir mesnaige ou se allier. Il est fantasticque comme une mouche, et at esté en question contre son père, que Dieu perdoint.

L'escoutette de Malines moderne at esté après ladicte conciergerie, mais

¹ Jacques de Croy, sr de Sympy, né en 1508, mort le 7 février 1587. Il épousa : 1^o Anne de Hennin, 2^o Anne de Hornes et 3^o Yolande de Lannoy. DE LA CHENAYE-DESBOIS, t. VI, fol. 595.

² Antoine Hævet, évêque de Namur, mort le 30 novembre 1578.

ne seroit nostre cas. Aussi sont estez quelques aultres peu au goust de Mademoiselle Boisot et de moy. Le docteur maistre Antoine Tsestick², frère de vostre secrétaire, noz samble plus propre, moiennant qu'il voz soit agréable. Sa femme est une bonne mesnagière, que fera bonne garde des meubles. J'en attendray vostre response.

Vostre Ill^{ms} Sg^{rie} verrat la présentation que les Estatz ont faict au Duc d'Alençon, qui se monstre peu satisfait et content d'iceulx. L'escript monstre qu'ilz ont heu diffidence de luy.

XCVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 14 janvier 1579.

J'estoye en bien grande penne, pour avoir entendu que Vostre Altèze fut de nouveaul ractaincte de la goute, quant à la bonne heufe est arrivé Aldobrandino, qui m'a délivré les lettres d'icelle, par lesquelles et par le rapport qu'il m'en ha faict de bouche, j'ay entendu avec très grand contentement bonnes nouvelles de sa santé et de toute la compagnie, dont je louhe Dieu, et luy supplie maintenir icelle conme je désire, et avec tout heur et contentement. Je n'ay despuis mes dernières heu nouvelles, dont l'on n'aye faict part à Vostre Altèze, de où qu'elles soyent venues, communicant le tout à ses gens. Et je vois que Vostre Altèze ha plus de particularitez que nous n'avions, par les coppies qu'il luy ha pleu me communiquer, dont je remerceye très humblement à Vostredite Altèze. Je les ay incontinant rendu audit Aldobrandino, et m'a fort pleu de veoir que Mon-

² Antoine Van T'Sestich, licencié ès droitz, frère de Didier, était avocat au Conseil de Malines, publia en flamand l'ouvrage de Wieland sur le droit, et un travail sur la langue flamande. (MOLANUS, p. 139; FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, t. 1, p. 9.)

sieur le Prince prant le bon chemin, de faire les dépesches en françois, qu'emporte plus que peult estre aucuns ne pensent. Les affaires prengent, grâce à Dieu, bon chemin; et j'espère que Son Excellence continuera, et qu'il aura l'honneur et le grey d'avoir réduyt à l'obéissance de Sa Majesté les Estatz, et luy auroit le pays grande obligation, s'il les retire de tant de misères. A quoy la présence de Vostre Altèze ayderoit beaucoup, comme dit Assonleville; et je faiz mon compte, puisque Vostredite Altèze ne le treuve malvais, d'envoyer ses lettres originales au Roy. Et avec ceste yra coppie de ce que j'ay escript despuis audit Seigneur Prince. Et ne faudray de continuer et de l'advertir et Vostredite Altèze aussi, de ce que de si loing je pourray entendre. Et me semblera pouvoir servir au bien des affaires, remectant le tout à la correction de leur prudence.

La lettre, que Vostredite Altèze ha escript au Duc d'Arcot, me semble fort bien et à propoz, comme aussi que de mesme substance elle aye escript aux aultres, que ne pourra, à mon advis, sinon grandement servir.

Quant à Madame d'Arenberg, il me semble qu'elle prétend fort hault, tout considéré. Vostredite Altèze sceit quel doumaige ont receu les Pays-d'Embas, par les aliances que noz Signeurs ont prins en Alemaigne, que les ha faict insolens, et stimulé à prétendre liberté non convenable, oultre le point de la religion, et que aucuns des pays tirent trop à l'empire¹. Je ne trouveroye pour moy bon ung si grand appuy, si près, tenant ladite Dame ses places et maisons où elles sont, fortes et aux frontières; et tant moins me semble-il bien, voyant qu'elle prétend si hault, oyres que son filz n'est pas du tout de mesme humeur. Toutesfoys aux termes auquelz l'on est, qu'il fault regaigner les volentez de ceulx de pardelà, par quelque bout, et mesmes y tenant ledit Seigneur Prince le lieu qu'il tient, je ne vois comme Vostre Altèze puisse refuser secq à ladite Dame d'en escrire au Roy, par une lettre modeste, remectant à Sa Majesté la résolution, et que par lettre à part, elle advertisse Sadite Majesté, qu'elle n'a peu

¹ Le Cardinal entend probablement parler du mariage du comte Robert d'Arenberg, qui épousa vers 1579 Clodine Ryngrove, fille unique de Jean-Philippe, comte de Salm, et de Diane de Domp martin. Quant à Charles I^{er}, comte d'Arenberg, il avait déjà épousé, en 1576, et non en 1587, comme plusieurs écrivains le disent, Anne de Croy, duchesse d'Aerschot. — Si la comtesse d'Arenberg demandait parfois des fonds, c'est parce que ses biens étaient confisqués ou rançonnés par l'ennemi. — C'était par suite du mariage du comte Robert que Granvelle redoutait une alliance avec une famille allemande.

refuser cest office, lui disant ce qu'il luy semblera de l'inconvéniant que ces mariaiges portent. Et Sa Majesté, avec ses longueurs ordinaires, pourra endormir la poursuyte; le tout à correction de Vostre Altèze.

Je ne faiz pour maintenant plus semblant à Sa Majesté du chasteaul de Plaisance, pour ce que je tiens qu'il vault mieulx pour ung peu de temps suspendre la poursuyte, après la responce qu'a faict Sa Majesté, et laisser courir les affaires, pour après comme sur nouvelle cause, du bon succès que nous espérons avec l'aide de Dieu, commencer nouvelle poursuyte. Touchant la succession de Portugal, le Pape l'a faict estudier, et y a travaillé luy-mesme. Aussi ha le Roy, de son coustel, mis en œuvre sur ce point plusieurs gens sçavans. Aulcuns d'iceulx tiennent son droit pour le meilleur; et en ce cas je congnois qu'il auroit volenté de le poursuyvre, combien que les Portugalois ne se soubmectront volentiers aux Castillans. Et si tiens que d'Espagne ne voudriont que ce royaume vint aux mains de Sa Majesté, oultre aultres raisons, pour ce qu'il est près, et que succédant à quelc'ung cas que faict craindre la justice, pour éviter la fureur, ilz se retirent à Portugal. Aultres docteurs espaignolz tiennent le droit de Sa Majesté pour douteux. Vostre Altèze ha entendu les dispences que l'on demande pour le Roy et pour Don Antonio. L'on les contredit icy dextrement par tous les moyens possibles. Le Pape a envoyé Frumento pour nonce ordinaire à Portugal et Monsignore Sanli pour condouloir, et congratuler audit Roy nouveau; mais à ce que j'ay peu apercevoir, c'est pour dire les causes pourquoy il ne convient accorder en ceste saison telles dispences, ou pour entendre causes plus urgentes, comme il ha faict des encomendes ¹ de France, ayant envoyé l'évesque de Genesve Justinian ², pour dire au Roy de France les fondemens du refus de l'aliénation des ventes des esglises à cest effect.

Au regard des procès que Vostre Altèze ha en la Rota ³, certes je regrette très fort le travail qu'en iceulx l'on luy donne. J'ay tousjours ouffert à l'auditeur Loys, et à Aldobrandino, de m'y employer en tout ce qu'ilz

¹ *Encomendes*, de l'espagnol *encomiendos*, pensions, revenus, assignations sur des établissements religieux.

² Ange di Giustiniani, évêque de Genève de 1578 à 1596.

³ Le tribunal de la Rote était une juridiction établie par le pape Jean XXII pour décider les questions relatives aux bénéfices.

jügeront se pouvoir faire de mon coustel, et que je seray tousjours prest pour entendre tout ce qu'ilz m'en voudront communiquer, avec la volonté que j'ay et auray tousjours de m'employer de toute entière affection, comme je doibz, en tout ce que concernera le service de Vostredite Altèze.

XCIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 161.)

Rome, le 15 janvier 1579.

Par les coppies concernantz le faict avec Mess^{rs} des Lighes, l'on veoit clèrement que c'est l'appuy que nous est plus à propoz; et je tiens que leurs responce et résolutions feront penser le Roy de France et le Duc son frère. Car il y a des notes bien exprès en la résolution de la généralité contenue au recès. Une chose me desplaict que, en nostre affaire, l'on ha voulu entremesler et employer l'ambassadeur de Milan, de La Croix, contre ce qu'il y avoit plus d'ung an j'avoye préadverty Mons^r le Conte¹, Mons^r le président² et le trésorier de Salins, et dit les causes pour quoy il ne convenoit.

J'espère que nous serons pour le coup assheurez des François; et les affaires des Payz-d'Embas prengent le bon chemin que vous dites. Dieu doit qu'il continue et que nous sçachions embrasser l'occasion. L'Empeur escripvit au Duc de Terra-Nuova, par lettres que le trouvarent à Gennes, qu'il prinst son chemin droict vers Coloigne, sans perdre temps pour l'aller treuver; et doibz Milan, il m'escripvit le v^o du mois passé qu'il partoit de là le lendemain par le Mont-Saint-Godard, tirer vers Basel, et doibz là à Rheinhausen, et doibz ledit Rheinhausen il m'a escript qu'il

¹ Guillaume de Vergy, comte de Champlitte.

² Claude Boutechoux.

trouva la lettre de l'Empereur et de l'ambassadeur Don Jehan de Borgia, pour doibz là le faire reprendre son chemin vers Praghe, désirant l'Empereur communiquer avec luy de bouche pour plus de commodité, et qu'il y alloit. Mais je tiens que le Prince de Parme continuera de négocier avec ceulx qui se voudront réduire, et d'exploicter les armes contre ceulx qui ne voudront venir, pour par ce boult les faire reconnoistre.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 17 janvier 1579.

Aldobrandino m'a donné ce matin la lettre de Vostre Altèze du xiiii. Je louhe Dieu que je vois par icelle la continuation de sa bonne santé, que je prie à Dieu luy conserver entière, bien longuement, et qu'il me donne moyen de luy faire service, conforme à mon désir. J'ay respondu aux lettres qu'il pleut à Vostredite Altèze m'escripre par ledit Aldobrandino, et à luy mesme rendu les escriptz en françois. Et sur iceulx n'ay aultre chose à dire, pour le présent, s'estant communiqué audit Aldobrandino tout ce qu'est venu depuis; lequel je tiens pour certain en aura servy Vostre Altèze.

L'Empereur ha envoyé homme exprès au Duc de Terrenove, jusques à Rhinhouse, où il le trouva, afin que dois là il print son chemin vers Praga, et non vers Cologne, à couleur que de bouche se pouvoit mieulx conférer sur les affaires que par escript, et que ne s'estans encoires les Estatz généraulx résoluz de se soubmettre à l'arbitraige de l'Empereur et des électeurs, sur les conditions de la pacification, Sa Majesté Impériale et nostre ambassadeur qu'est vers elle, ne jugent qu'il convient à la réputation de Sa Majesté que ledit Duc fut là longuement devant l'arrivée des aultres

commissaires, que, à ce que je voys, ny iront que ce point ne soit vuydé, que pourroit tarder, pour ce que le Prince d'Oranges ne voudroit l'accord, et fuyt. Et il y a bien à faire à mettre, comme l'on dit, tant de testes en ung chapperont; mais les exploitz que font noz gens, courans par le pays de Brabant, et ceulx du Seigneur de la Motte de l'autre costel, leur pourront ouvrir les yeulx. Et Dieu doint que ce soit de sorte qu'ilz s'attachent au Prince d'Oranges, aucteur de leurs maulx, pour payer de sa personne. Cependant l'Empereur prant bien, selon qu'escript Don Jehan de Borgia, ambassadeur de nostre maistre vers Sa Majesté Impériale, que Monsieur le Prince diffère de condescendre à la tresve tant désirée des Estatz, quelque instance qu'en face le Comte de Schwarzenberg, se servant du nom de Sa Majesté Impériale. L'on tient pour mort le Comte de Boussu¹, que certes seroit doumaige. Dieu doint qu'il ne soit véritable.

Touchant l'affaire de Portugal, j'ay escript à Vostredite Altèze tout ce que j'en ay peu entendre; que je ne répéteray, pour non fascher Vostre Altèze, ny jusques oyres avons chose plus clère quant au droit prétendu par les parties. Si le Roy, nostre maistre, y a droit, à ce que je puis apercevoir, il le voudra poursuyvre, combien que les Portugalois ne le voudroient ny encoires, comme je pense avoir escript à aucuns de Castille, de celluy de Vostre Altèze. Je ne voys comme l'on en viendra au bout de le mettre en exécution, sans l'assistance et faveur de Sa Majesté, se montrans les Portugalois plus enclins au Duc de Bregantz et au bastard². Et puisque ainsi vad, à correction et me remectant au meilleur advis de Vostre Altèze, j'escriproye, si j'estoye en sa place, à Sa Majesté ce que les docteurs luy dient de son bon droit; suppliant à Sa Majesté le vouloir considérer, et faire examiner pour, s'il se treuve bien fondé, le supplier de son assistance, puisque Vostre Altèze tient que s'adjoustant à l'obligation du sang

¹ Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Boussu, souvent cité dans cette publication, mourut le 24 décembre 1878. Voy. HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 529; GROEN VAN PRINSTEREN, t. VI, p. 511.

² Le roi Henri de Portugal, après avoir hérité la couronne par suite de la mort du roi Sébastien, ne pouvant laisser des descendants, plusieurs compétiteurs se mirent sur le rang: Philippé II, roi d'Espagne, fils d'Isabelle, sœur du roi Henri, Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, à titre de descendant de la fille d'Emmanuel, Ranuce Farnèse, fils d'Alexandre Farnèse et petit-fils d'Octave Farnèse, duc de Parme, enfin Catherine, sœur cadette de Marie et épouse de Jean, duc de Bragançe.

la dépendence qu'icelle et les siens ont de luy, et que de personne ne pourroit Sa Majesté plus confier que des siens, elle espère que Sadite Majesté ne consentira, que l'on luy face tort. Cela, à mon advis, l'obligeroit; et ny auroit riens en ces motz que sentit cession de son droit: Et si l'on pouvoit parvenir au royaume, tant mieulx. Et Dieu le doint, synon et que Sa Majesté voulu pour soy-mesme passer oultre, cecy pourroit servir, pour prétendre et demander quelque bonne récompense, et procurer cependant par tous moyens possibles de gagner la voutenté des Portugalois, à la dévotion du nepveu de Vostre Altéze.

CI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 20 janvier 1579.

Monsieur l'ambassadeur, voyant la perte que reçoit Lauro de Blioul¹, pour les troubles de Flandres, et qu'il se treuve chargé de femme et enfans, et peu pourveu de biens, s'est laissé persuader d'escrire à Sa Majesté, afin de supplier qu'il luy face quelque pension pour l'ung de ses filz, et naturalité en Espagne, pour jusques à la somme qu'il plaira à Sa Majesté; et ayant esté ledit Lauro mis au service de Sadite Majesté, pour le respect de Vostre Altéze, et du service que feu son père fit à icelle, je supplie ycelle nous ayder, au bénéfice dudit Blioul de sa faveur, et de vouloir aussi escrire avec sa commodité deux motz à Sa Majesté, en sa reconmandation. Et véritablement il sert de sorte, tant aux affaires des Pays-Bas que en translations, et aultres choses èsquelles Monsieur l'ambassadeur l'employe, qu'il mérite toute faveur.

¹ Laurent de Blioul. Voy. t. VI, p. 218.

CII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 136.)

Cambrai, le 20 janvier 1579.

Je ne sçauroie assez humblement mercier Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie} que s'ouffrant l'occasion, elle at heu souvenance de ce que me doibt Alonzo del Canto¹, il y at douze ans et demi, que heust porté en rente cinquante-deux florins par an. S'il en vient quelque chose, je le tiendray de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} seulle, car il y at longtemps que j'ay tenu son obligation que yrat avec ceste, pour pappier. J'envoie aussi procure pour agir contre luy, et faire arrest sur ce que luy est deubt et escheu à Naples, et ce que luy polrat eschoir à l'advenir. J'entendz recognoistre la peine de celluy que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} y emploiera libéralement, ce qu'est plus que raison.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} verrat ce que m'at escript son nepveur, le Sieur Jehan Thomas, que profite jollement, et devient grand. Il est de fort bonne expectation et diligent au possible. Son maistre l'at si bien apprins à escrire, et le mesme progrès fait-il en sa grammaire.

Je ne sçay à qui Monsieur de Champaigney donnera la prébende de Renaix, qu'est vacque le douziesme du présent, comme j'escriptz aillieurs, par le trespas de maistre Jehan Van der Donck, qu'est à sa disposition, comme je pense. Je désireroie qu'il en usast mieulx que du passé; car l'Église et le lieu ont grand besoing de gens sçavantz et de bonne vie. Je voudroie qu'il heust pour recommandé ledict maistre qui s'appelle Theodoricus Voynandi, *artium magister, clericus Mechliniensis vel Leodiensis diocesis*.

Je pense que l'on sollicitera ladicté prébende à Rome, et que l'Archiduc Mathias en pourverra, puisqu'il occupe les mois apostolicques. Mais cela tombera, *et navicula Petri subsistet*.

¹ Le contador Alonso del Canto. Voy. t. 1^{er}, p. 43.

Les François tournent à l'entour de ceste ville. Les grandz maulx qu'ilz font les font abhorrir. Si est-ce que les gens de bien s'en treuvent en peine; car l'on ne sçait qu'elle intelligence que le Duc d'Alençon at sur ceste ville, comme il at heu et at encores sur Monts, Quesnoy et aultres villes. L'on tient que le Prince d'Orenge s'entend avec luy, se véant habandonné de la pluspart des Estatz, et que l'union de ceulx d'Artois, Haynault, Douay et Tournay vad avant, lesquelz actendent que ceulx de Geldres, Zutphen, Frise, Overysse, Groeninghe et Utrecht se viendront joindre le vi^e du mois que vient; et l'on dit que ceulx de Bruges, Ypre et Francq en veulent estre, et le mesme de ceulx d'Hollande et Zélande, que veulent tous maintenir la paix de Gand.

Aulcungz pensent que le Duc se doit retirer à Malines. Je ne pense point qu'il se voudrat tant esloigner de la France et de tout secours, lessant une telle barière à son doz, comme est le pays de Haynault. Si l'aymeroye-je mieulx là que en ceste ville, où il demande passage; ce que je tiens ne luy serat accordé.

P. S. J'escripai par les prochaines ce que passe quant à la vendition de voz meubles, et que M^{lle} Viron at habandonné la maison pour les presches hérétiques¹ que y fait faire la Contesse de Zwartzembourch, seur au Prince d'Orenge, logiée en ladite maison, par l'ordonnance du magistrat, qui la pluspart est hérétique et persécutent tous gens de bien. Et verrez comme ilz me blasonnent, ce que le conseil de Brabant at trouvé fort estrange². Moy je dissimule de le sçavoir, car c'est ung escript fourré. Mais je pense quelque jour révoquer *ad amussim* une telle injure. Ung point y at qu'ilz ne me donnent aucune blasme sur mon administration, comme ilz ne sçauoient faire ny nulz aultres, aiant suivi en ce les traces de mon maistre, et rejecté toute corruptele.

¹ « Que je tiens estre fait tout à propos pour faire tant plus d'indignitez au seigneur Cardinal, évêque diocésain et pasteur du lieu. » Morillon au comte Philippe de Lalaing, le 14 janvier. (*Ibid.*, fol. 141.)

² Le Magistrat de Bruxelles avait ordonné la vente des biens du prévôt Morillon, et n'avait tenu compte des ordres contraires émanés le 7 octobre précédent de l'archiduc Mathias. (*Ibid.*, t. VIII, fol. 129.)

CIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 932.)

Rome, le 25 janvier 1579.

A todas las que he tenido de V. M. he respondido y conferido con el embajador los negocios que V. M. habia mandado me comunicase, sobre que presupongo que ha escripto como suele. Esta hago por acompañar tres cartas que agora me dan del consejero Assonleville, que han tardado mucho en el camino; pero aunque viejas hame parecido que no se perderia nada que con esta las embiase á V. M. que si será servido podrá mandar ver lo que contienen, pues con esto se puede entender como allá se entienden las cosas. La pacificacion tengola por muy necesaria y pues tarda tanto la negociacion del Emperador. Como V. M. habrá entendido, escribi al Principe de Parma lo mismo que V. M. habrá podido entender del secretario Antonio Perez, que me parecia que pues sabe la intencion de V. M. procure de concertarse con los que se querran reconocer, tractando con ellos sin esperar otra negociacion por no perder la ocasion: apartando del Principe de Oranges todos los que pudiesen, pues tractando con algunos, menos quedará que hacer con otros cuando se viniese por via del Emperador á negociacion, y pluguiese á Dios estubiese ya todo acomodado, que si se pudiese hacer sin intervencion de otros que de los ministros de V. M. seria lo mejor, y creo que del Emperador se puede fiar mas que de sus ministros. Buen principio parece toman los negocios con el medio de Mons^r de la Mota; asegurannos que los Valones amutinados que estaban en Menin, por el dicho medio se han concertado con darles algunas sumas y asegurarles de la paga de lo que les queda debido, para hacer esta en espacio de dos años, y que con esto vienen al servicio de V. M.: será necesario fiarse de los que se reducirán para que con la confianza se cobre la aficion, sin poner guarnicion en las tierras, sino en las que la pidieren por su defensa, porque poniendola en las tierras que no la

pidieren, con la poca disciplina que tiene la gente de guerra, se podrian offender de nuevo y caer en mayor desesperacion. Hay tambien que si en todas tierras se quisiesen poner guarniciones, quedaria brebemente el Principe de Parma sin exercito, con poca seguridad suya y de la gente asi repartida en diversas partes, si con el mal tractamiento volviesen á alborotarse; pero de mas cerca puede ser mejor el Principe con los que le asisten, lo que combiene para usar diferentemente con los unos que con los otros, como veyere ser menester. Espero que el consejero Fonck ya debe de estar muy adelante en el viage para llegar á la corte de V. M., pues ha dias que se entendia que V. M. le llamaba; cartas no tenemos del campo desde los 13 del mes pasado, y mercaderes escriben tan diferentemente que no sabemos lo que habemos de creer. Una cosa hay, que los que se han declarado tan á la clara descontentos del Principe de Oranges, no se osarán fiar del ni él de ellos. Aseguránnos Franceses que el Duque de Alanson se a vuelto á Paris llamado de su hermano, el cual habia convocado los grandes de su reyno, por remediar á la oposicion que le hacen tan á la descubierta los principales estados de su reyno á las contribuciones que pidia nuevas, con pretender que las extraordinarias se reduzcan á como eran á tiempo del Rey Ludovico XII, como V. M. habrá entendido. Paresce ser dolencia universal que los subditos se oponen á las voluntades de sus principes, y lo que combiene es dar remedio á los principios, porque dejando pasar el mal adelante mas dificilmente despues se remedia. Guarde Nuestro Señor y prospere la S. C. R. persona de V. M. como sus servidores y vasallos deseamos, y hemos menester.

CIII.

TRADUCTION.

J'ai répondu à toutes les lettres que j'ai reçues de Votre Majesté. J'ai conféré avec l'ambassadeur des affaires que Votre Majesté lui avait donné ordre de me communiquer. Je suppose qu'il en aura rendu compte dans sa correspondance, comme d'habitude.

J'écris la présente pour accompagner trois lettres que l'on me remet à l'instant du conseiller d'Assonleville, qui sont longtemps restées en route ; mais malgré leurs dates, il m'a paru qu'on ne perdrait rien à les adresser à Votre Majesté. Si Elle a cette bonté, Elle pourra en faire examiner le contenu ; on y verra comment on comprend les affaires là bas.

Je tiens la pacification pour très nécessaire, et puisque la négociation de l'Empereur suit une marche si lente, ainsi que Votre Majesté l'aura appris, j'ai écrit au Prince de Parme les observations que le secrétaire Antonio Perez aura pu communiquer à Votre Majesté que, puisqu'il connaît les intentions de Votre Majesté, il doit tâcher de s'accommoder avec ceux qui voudront se rallier, en traitant avec eux, sans attendre aucune autre négociation, afin de ne pas perdre l'occasion, détachant du Prince d'Orange tous ceux qu'il pourra ; car s'il traite avec les uns, il restera moins à faire avec d'autres, si l'on entamait une négociation par l'entremise de l'Empereur. Plût à Dieu que tout déjà fût accomodé. Si cela se pouvait, sans autre intervention que des ministres de Votre Majesté, cela n'en vaudrait que mieux, et je crois que l'on peut mettre plus de confiance dans l'Empereur que dans ses agents. Il semble que par l'intervention de M. de la Motte, les débuts sont heureux. On nous assure que, grâce à lui, les Wallons mutinés qui se trouvaient à Menin, se sont ralliés, moyennant des légers à compte et l'assurance du payement du reste de leur arriéré, endéans les dix années, et à cette condition ils acceptent le service de Votre Majesté. Ils sera nécessaire de se fier à ceux qui se rangent, afin que la confiance ramène l'affection, sans mettre garnison dans les villes, si ce n'est dans celles qui en voudraient à leurs dépens ; car si l'on mettait garnison dans les villes qui n'en veulent pas, avec le peu de discipline qu'il y a dans l'armée, le pays retomberait dans ses mauvaises dispositions et dans un plus grand désespoir. Il y a aussi à considérer, que s'il fallait mettre garnison dans toutes les villes, bientôt le Prince de Parme se trouverait sans troupes, avec peu de sécurité pour lui et pour l'armée ainsi dispersée, si une mauvaise administration provoquait de nouveaux troubles. Mais sur les lieux, avec les gens qui l'entourent, le Prince pourra mieux juger des différences de conduite qu'il faut tenir avec les uns et les autres. J'espère que le conseiller Fonck doit être fort avancé dans sa route et près de la cour de Votre Majesté ; car voilà longtemps que l'on sait que Votre Majesté l'a mandé.

Nous n'avons pas de lettres de l'armée depuis le 13 du mois dernier ; les correspondances de commerce sont si divergentes, que nous ne savons que croire. Mais un point est acquis, c'est que ceux qui se sont si ouvertement déclarés mécontents du Prince d'Orange n'oseront plus compter sur lui, ni lui sur eux. Les Français nous assurent que le Duc d'Alençon est retourné à Paris, rappelé par son frère, qui avait convoqué les grands de son royaume pour parer à l'opposition que font ouvertement les principaux États de son royaume aux contributions nouvelles qu'il demande, prétendant que

ces contributions extraordinaires soient ramenées sur le même pied que du temps du roi Louis XII; Votre Majesté l'aura appris. C'est un mal général, semble-t-il, que cette résistance des sujets aux volontés de leurs princes; ce qui convient c'est d'attaquer la maladie à son début, car si on la laisse faire du progrès, le remède devient fort difficile.

CIV.

L'ÉVÊQUE LYNDEN AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 16097.)

Gênes, le 17 janvier 1579.

Huc salvi cum pervenissemus, Christo Jesu gratia et gloria! Allaboravimus pro impetranda triremi; quam propediem pro voto expediendam speramus; si mora inciderit longior, Mediolanum fortassis excurremus, ut longo meo fiat satis desiderio, quo in D. Ambrosium meum flagro, et salutandi Illustrissimi D. Borhomei causa, cujus colloquiis frui jampridem percipio. Commendationem tuam non mediocriter mihi apud Reverendissimum D. Nuncium apostolicum Frumenterum profuisse gaudeo; adjunxit enim mihi suos tres, aut quatuor homines doctissimos, nec minus pios quam probos, quorum assidua consuetudine obsequio, atque contubernio suavissime fruimur; inde magnum taedii istius viatorii levamentum capientes. Unde ingentes Illustrissimae V. D. gratias ago. Advenit ex Hispania Cano N. Pampilonensis, qui narrat defuncti Reverendissimi Pampilonensis spoliis fuisse ad xxx^m, unde rex jusserit creditoribus ante solvendum, quam Camera Apostolica eo fruatur. Unde certam nobis spem amici faciunt paratae solutionis; quæ ut succedet, ubi illuc salvi Christo duce pervenerimus, mox significabimus.

CV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1756.)

Rome, le 27 janvier 1579.

Aldobrandino me donne en cest instant la lettre de Vostre Altèze du xxiiii^e de ce moys, en responce d'aulcunes miennes; et par sa bonté elle use envers moy de termes tels, que je ne sçay à la vérité avec quel service je le pourroye mériter. Bien sçay-je que mon affection et dévotion envers icelle est telle qu'elle doit, sincère et loyale; et avec ardent désir de luy rendre en tout ce que me seroit possible bien humble et très affectionné service; et en ce ne trouvera-elle jamais faulte; et ne fauldray de continuer au mesme chemin à l'endroit de Monsieur le Prince, puisque elle le me commande; et de en tout ce que concerne Vostre Altèze, et les siens faire tous les bons offices que je pourray, advertissant icelle sincèrement de ce que me semblera, puisqu'elle me le commande; soubmettant le tout à son meilleur jugement et correction; et avec ce ne se peult faillir: car par sa prudence elle remédiera aux faultes, que par non sçavoir, mehu toutesfoys de bon zeele, je pourroye faire.

Ledit Aldobrandino me donna devant-hier la lettre qu'il ha pleu à Vostredite Altèze m'escripre, accompagnée de la coppie de ce qu'elle avoit receu dudit Seigneur Prince du xiii^e du moys passé. J'espère que Vostredite Altèze en aura maintenant de plus fresches, puisque nous en avons siennes de ce moys. Celle qu'il m'a escript yra avec ceste, et coppie de ce que je luy ay escript par l'ordinaire dernier pour Lyon, devant que j'eusse ses lettres, et deux que j'ay receu de Octavio de Gonzaga, et coppie de deux lettres que par ledit ordinaire je luy ay escript, et coppie d'un escript en françois, que l'on m'a envoyé, qu'est comme l'on me mande traduyt d'une lettre italienne de Pedro Spinula, que Vostredite Altèze congnoit, escripte à Paris, où il est à présent. Et à ce que je voys les marchans sont mieulx informez des affaires et de ce que passe, que souvent ne sont les ministres

de Sa Majesté. Oultre ce s'est communiqué audit Aldobrandino tout ce qu'est venu, pour en faire part à Vostre Altèze, à laquelle je supplie me renvoyer lesdites lettres.

Et, oultre ce, je ne veulx faillir de luy dire que j'ay veu les lettres que ledit Seigneur Prince ha escript au Seigneur Commendador Major, ambassadeur de Sa Majesté. Son camp estoit bien à l'entour de Mastrich, mais il ne faisoit deseing de s'attacher maintenant par la force audit Mastrich. Aussi n'est la saison à propos, ny il n'est à présent pourveu souffisamment des choses nécessaires pour le faire; mais faict son compte de passer en Brabant, s'emparant premièrement de toutes petites places là alentour, pour assheurer la conduyte des vivres au camp, et avoit envoyé Mondragon, avec gens et artillerie, pour se saisir de Carpen, à troys lieux de Cologne, pour ce que s'estans mis aulcuns des Estatz dedans, ilz coppoient le chemin aux vivres et aux marchandises que venoient par le Rhin; et espère qu'il n'y auroit difficulté d'en venir incontinent au bout. Estant en Brabant, pensoit travailler ceulx que ne se voudront reconnoistre, pour les ranger par la force. Le Comte de Schwarzenberg l'avoit fort pressé de tresves; mais il s'en estoit prudentment démeslé, gagnant temps, pour passer avant. Ledit Comte pressoit fort; car il tient du coustel des Estatz et de l'Archiduc Mathias, s'aidant du nom de Sa Majesté Impériale; mais j'ay veu lettres de Don Jehan de Borgia, que nous assheure que Sadite Majesté trouve bon que, quoy que die ledit Comte, que l'on temporise en ce de la tresve, à couleur que les Estatz ne se sont encoires soubmis. Et ce que faict tenir ledit Seigneur Prince plus ferme est que, au mesme temps que ledit Comte est venu devers luy, il ha sceu que le Prince d'Oranges ha envoyé à Arras le Viscomte de Gand et aultres¹, pour persuader aux Estatz d'Artois de demeurer en l'union, pour traicter tous avec plus d'avantaige, leur donnant espoir de la tresve, fondé sur la négociation dudit Comte; ce que porte grand empeschement à ce que, comme Vostre Altèze sceit, traictoit Monsigneur de la Mote. Ledit Seigneur Prince est prudent, et use de conseil, et maniant les armes, faict d'aultre coustel tous offices possibles

¹ Les États généraux avaient envoyé en premier lieu à Arras le conseiller Meeterke. Le vicomte de Gand, le s^r de Capres et Beurepaire furent chargés de faire les mêmes démarches. (GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 321, 322.)

pour réduire doucement, et ouffrant toute clémence, ceux que se voudront reconnoistre et abandonner le Prince d'Oranges; et escript que en cecy continuera-il, puisqu'il sceit ce que convient, et l'intention de Sa Majesté, de laquelle l'ambassadeur ha lettres, que deux courriers ont apporté, que sont passez sur les xviii galères qu'ont passé d'Espagne, l'infanterie espagnole et l'argent, et déclaré son intention en ce de la pacification telle que dessus, se contentant fort du progrès dudit Seigneur Prince, et du chemin qu'il tient, disant qu'il luy correspond et l'advertit de temps à aultre de son intention et voulenté.

Jehan de Vargas Mejua¹ dit que le Duc d'Alençon n'estoit pas encoires hors des Pays-d'Embas, et que le Roy de France envoyoit gens sur gens pour solliciter en apparence son retour; mais qu'il se doubte qu'il procure tout le contraire. Aulcuns sont en opinion que ceux qu'ont appellé ledit d'Alençon aux Pays-d'Embas, procurent de luy persuader de s'y entretenir encoires quelque temps, espérans de par ce moyen négocier avec plus d'avantage. D'Espagne nous n'avons pour ce coup aultre, synon négoes ordinaires, avec ce que dessus est dit, hors mis que je voys, par les dépesches, que Sa Majesté soit fort persuadée que son droit à Portugal soit le meilleur, l'ayant faict consulter non seulement avec Castillans, gens sçavans et de conscience, mais à Portugalois, que sont de cest advis. Mais icy se faict le possible pour empescher les dispenses: si est-ce que je tiens pour fort difficile, de persuader aux Portugalois de se soubzmectre à Castillans. Et enfin m'arreste à ce que j'ay escript pour mon advis à Vostre Altèze, touchant ce que concerne ce point de Portugal.

¹ Jean Vargas Mexa, ambassadeur d'Espagne à Paris.

CVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 145 à 147.)

Cambrai, le 28 janvier 1579.

Ce devant disner est passé de costel de ceste cité, près la porte, Monsr d'Alençon, que retourne en France, mandé, comme il at escript à Monsr d'Inchy, par le Roy son frère, combien que ses favorites saivent que c'est pour la maladie d'icelluy, dont, s'il fust vray, l'on auroit plus de nouvelles. Il vint devant hier au soir à Haspre, trois lieues deçà Valenchiennes, et y manda ledit Sieur d'Inchy, que fut vers luy, et ad ce que j'entendz, il ne luy at parlé pour avoir passage par Cambray (dont fusmes esté en peine); mais sesdicts favorites en ont jecté les poix devant les coulons ¹, ausquelz ledit Sieur d'Inchy at dit que cela ne seroit conseillable, pour estre le peuple et manants fort irritez des foulles que la gendarmerie françoise at faict sur ce pays à son retour en France, aians pillé, bruslé et saccagé gens, comme ennemys; ce que at esté nostre heur.

Ledit Signeur d'Alençon parte peu content du Prince d'Orenge et des Estats, aiant le premier faict son mieulx par le capitaine de la Noue pour le retenir, avec espoir de luy mectre le pays en mains, luy donnant les villes d'Ath, Lessine et Enghien pour sa retraicte. Mais ceulx d'Ath ne l'ont voulu, craindantz que l'on prendroit vengeance des François que y furent noiez il y a quelques années, après le rencontre d'Aultraige. L'on devoit aussi donner Malines audit Sr d'Alençon pour y faire sa résidence. Dieu doint que celle qu'il prend maintenant luy soit si agréable, qu'il n'ayt plus envie de retourner pardeçà. Ceulx que sont estez cause de sa venue pardeçà ne seront à leur aise de e partement, que at esté assez soudain. Il séjourna hier tout le jour à Haspre, y attendant le Duc d'Arschot et le

¹ *Coulons*, pigeons, colombes.

Marquis de Havret au disner. Je n'entends point s'ils y sont estez; tant y at qu'il n'y at point ung Seigneur pardeçà qui l'ayt accompagné jusques icy. Je tiens que Bussy d'Amboise¹, Montdoucet² et aultres de son conseil, qui ont démené ceste trame, auront bien à faire d'en respondre en France; où les saiges ont doibs le commencement blasmé ceste emprinse.

Casimir est parti, fort mal content du Prince, vers l'Angleterre. Je ne sçay si c'est pour demander paiement à la Royne d'Angleterre pour ses reytres, desquelz il en y at encores 6000 près de Breda, que font très grandz desgatz³.

L'on dit que la Royne d'Angleterre est décédé. Si cela estoit, ledit Casimir n'en sortiroit à son aise, et il y auroit bien grand changement, et mesmes en la religion, estants les puritains fort hays : et l'on dit la Royne prisonnière d'Escosse⁴ estre fort catholicque, et la plus proche avec son filz à la coronne.

Ledit Casimir s'est pensé empatronner de Gand et de la chastellenie; mais il congnoit peu l'humeur de ceulx de pardeçà, qui ont entretenu ung demi-an de long ledit Alençon de belles paroles et ne luy ont tenu promesse ny rien donné⁵. Il se plainct d'y avoir employé 1200^m escuz et dadvantage du sien. L'on dit que une partie de son bagaige et de ses gens est détenu à Monts, pour ce qu'ilz y doibvent plus de 80^m escuz. Il s'est fort ressenti de ce que l'on l'at soubçonné d'avoir eu emprinse sur Monts, ce qu'est véritable et prouvé par plus de 200 tesmoins, et l'on l'at tenu pour

¹ Louis de Clermont, sr de Bussy d'Amboise, l'un des grands partisans du Duc d'Anjou, et par conséquent antagoniste des mignons du roi Henri III. Il était capitaine de cinquante lances du roi, gouverneur général du duché d'Anjou et colonel des troupes françaises du duc. (Voy. RENON DE FRANCE, t. II, p. 236.) Il fut tué le 19 août 1579 pendant une tentative d'adultère. (*Journal de l'Étoile*, p. 112.) BRANTOME en fait l'éloge dans ses capitaines illustres.

² Claude de Mondoucet. Voy. t. IV, p. 140.

³ Casimir se rendit en effet en Angleterre, le 13 janvier 1579. La reine l'y amusa par des propos flatteurs et des festins splendides; puis il revint aux Pays-Bas en février. (GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 466; BOR, liv. XIII, fol. 91.) Néanmoins Davison, agent d'Élisabeth, avait adressé au Palatin certains reproches, qui sont reproduits dans les *Gendsche Geschiedenissen* de DE JONGHE, t. II, pp. 72 et suivantes.

⁴ Marie Stuart.

⁵ « Ceulx de Gand luy ont fait présent de la conté d'Overghem et d'une grande partie des biens de l'église de Saint-Bavon. Le plus grand service qu'il at fait, ce at esté d'installer avec l'abbé de Saint-Gertrud le ministre de Brucelles en l'église des Carmes. » (Note de Morillon.) Voy. au sujet de l'arrivée de Casimir à Gand et de son séjour en cette ville (GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 466 et suiv.).

effectué en France, comme celle nation se pourvante souvent trop tost. Je tiens que la faulte l'at faict sortir plus tost, et que l'on sera maintenant plus assuré à Saint-Omer, puisqu'il n'y at personne à Condé.

Cejourd'huy s'est arresté l'accord entre Mons^r de Cambray, ledit Sieur d'Inchy et le prévost de l'église, auquel Mons^r le doien, mon hoste, at fort travaillé. Le S^r. de Cambray s'est remiz en sa vilette de Chastel en Cambrésiz devant hier.

Par les copies qui yront avec cestes, Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} verrat ce que passe sur les affaires publiques; ce que Sa Majesté et le Prince de Parme ont offert aux Estatz eulx veillantz reconnoistre; ce que ceulx d'Artois ont miz en avant pour parvenir à ung accord.¹

CVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 151.)

Cambrai, le 31 janvier 1579.

Je respondray à la vostre du vingt-troisiesme du mois passé, estant fort joieux d'entendre le bon portement de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie}, que je prie soit pour longues années. Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} aura vu par mes lettres du 28 du présent ce que passe icy quant à ce de la paix, laquelle, ad ce que je veoids, se refroide fort, par les practiques de plusieurs qui ne la demandent, pour faire leur prouffit de la guerre. Les affaires sont fort embroillez de tous costels, et véons à la main des grandes divisions et partialitez. L'on sème des grandes diffidences et calumnies partout, et cependant le pays se

¹ Morillon entend parler du traité d'Arras conclu entre les provinces wallonnes le 6 janvier, afin de se réconcilier avec le roi. Voy. à ce sujet RENON DE FRANCE, t. II, pp. 385 et suiv., où toutes ces négociations sont en grande partie développées, et aux Archives du Royaume, les nos 380 à 385 de l'audience, intitulés : *Réconciliation des provinces wallonnes*.

ruyne, et sera dadvantaige, si Dieu ne nous donne une ferme paix, laquelle est fort contreminée ¹.

L'on verrat le fruit que apporteront les assamblées que se doibvent tenir à Monts le 4 et à Arras le 6 du mois que vient ². Une paix générale noz conviendrait pour décharger le pays d'ung costel et d'aulture d'estrangiers, que tournent tout ce qu'ilz treuvent en proie. Les troupes françoises sont quasi toutes passées, et font du mal largement là où ilz sont. Le Duc d'Alençon logea le 27 à Havrincourt, où luy vindrent la nuict et le matin trois couriers; que le feict partir plus tempre, sans attendre les députez de ceste cité que y alloient avecq Mons^r d'Inchy, que furent rencontrés d'ung que l'on appelle Alferan ³, que se dict ambassadeur, qui leur feict de grandz merciementz de la part de Son Altèze, disant qu'elle estoit parti fort mattin, et vint icy avec eulx, apportant lettres au magistrat et les merciant du bon traictement qu'ilz ont fait à ceulx de sa suyte, priant d'y continuer. Et doibt icy séjourner ledit Alferan quelques jours, ce que ne plaît point à plusieurs. Aulcuns ont parlé de la mort du Roy de France, et du moings qu'il seroit fort malade; mais ce sont François qui l'ont dit. Sa mort viendroit peu à propos et feroit approcher à la couronne aulcuns peu affectionnez à l'Église, que seroit pour parachever ce que resté de bon en France, et noz esbranleroit fort icy. Dieu par sa grâce y veuille pourveoir. Je pense bien que Mons^r d'Alençon tiendroit bon; mais s'il n'at génération, il y polroit bien avoir après luy grand désordre. Il n'avoit que XL chevaulx à sa suite que ont fort bien païé audit Havrincourt.

Je obloie l'aulture jour d'envoier le second concept des articles advisez par ceulx d'Artois pour parvenir à une paix avec Sa Majesté, et copie de

¹ Cette paix fut en effet contreminée par l'Union d'Utrecht, conclue le 25 janvier. Les actes relatifs à cette célèbre alliance sont publiés dans Bor., liv. XIII, fol. 85 et suiv. Ils ont fait aussi l'objet d'un grand nombre de dissertations, savoir : TE WATER, *Redevoering over de Unie van Utrecht*; BOSCU, *De Unie van Utrecht*; DE BOGAARDS, *Redevoering ter historische herinnering over de Unie van Utrecht*; VAN DE SPIEGEL, *Onuitgegeven stukken*, t. I; KLUIT, *Historie der hollandsche staatsrechten*; GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 539; DE MEESTER, *Het 13^{de} artikel der Unie*, et dans les Mémoires de Halewyn, p. 218, le passage intitulé : *Union d'Utrecht*. Voy. aussi RENON DE FRANCE, t. II, p. 318. Ce traité fut le point de départ de la création des Provinces-Unies.

² « Ceste est ralongée jusques le 15. » (Note de Morillon.)

³ Le s^r d'Alferan, gentilhomme de Henri III, roi de France, s'intitulait secrétaire du duc d'Alençon. Voy. t. VI, pp. 425, 574, et GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 441, 444; t. VI, pp. 245, 444.

l'union de ceulx des villes et chastellenies de Lillé et Orchies, que yront avec ceste, accompagnées d'aultres pièces, par lesquelles Vostre Ill^{me} S^{gr}ie polrat congnoistre ce que passe pour le présent. Je prie Dieu de faire le succès milleur que aulcung ne se osent promectre. Les gens pour maintenant sont instables et intéressables.

Aulcung tiègnent que, quelque samblant que Casimire face d'estre mal content, qu'il est allé en Angleterre pour y lever gens, et polroit estre qu'il fust ainsi.

Si le Prince de Parme prend le chemin de la douceur et de la clémence, j'espéreroie qu'il polrat faire quelque chose; mais ceulx de Louvain sont en tous endroits si mal traictez, que cela desgoute tout le monde : car n'aiants offensé, quelle raison y at-il de lesser raser les maisons jusques en terre et sur le marchié pour faire chauffaige et ruyner tant de beaux colléges? L'on debvroit plustost procurer le redressement de l'université qu'est entièrement perdue et que serat une grande perdtte pour l'Église, puisque c'est de là que l'on debvroit tirer les ministres. Si une paix vient, je ne sçay où trouverons des curez pour tant d'églises vacantes¹. Son Altéze debvroit envoyer commissaires pour cognoistre sur les desgastz d'une si bonne et ancienne ville, et y pourveoir. Il n'y at moindre désolation à Tilemont, Arschot et aultres villes, par faulte d'y mectre ordre. Aultant en ont faict les François à Bours et à Maubeuge. Enfin il y at apparence que les villes deviendront en grande partie inhabitées et le plat payz désert; ce que l'on at tousjours estimé avoir esté le desseing de Don Joan, qui estoit par trop adonné aux armes et à ses passions et soubçons; ce que at causé grand mal et diffidence. Il n'estoit point pour telle charge, et s'il heut creud vostre conseil ou s'en déporté, nous ne serions en tant de misères, et ne fut-on venu en tant de désespoir.

Je suis esté fort joieux de veoir que il n'y at rien de ce des Mores. Aulcuns de nos forgent icy les nouvelles telles qu'ils les désirent. Mais ce m'est grand regret de veoir que voz terres de Bourgoingne ont tant souffert par les gens du Conte Attemps, et ceulx du pays mesmes.

¹ « Aussi y a grande faulte de curés et serat force d'employer des religieux si on les puelt avoir, et comectre à ung quatre ou cinq églises que ne seront guères distantes l'une de l'autre, et encores aüront-ils assez à faire de vivre, estant le peuple partout tant povre comme il est: aussi les villes et villaiges se despeulent journellement et il y at tels où il ny at point trois mesnaiges. ... » Morillon au Cardinal, le 14 mars. (*Ibid.*, fol. 169 seqq.)

L'ambassadeur de l'Empereur aiant receu 6000 florins des Estatz, est de rechief allé vers le Prince de Parme pour y continuer sa négociation, que je crains tournera en fumée. L'on dit que ce que les Sgrs de Montigny et de Hèse ont négocié avec les quatre membres de Flandres n'aurat aucun effect; et certes ce seroit chose déplorable, si ung si pernicieux traicté alloit avant; car il est directement contre la Pacification de Gand, pour laquelle maintenir lesdits deux Seigneurs dient avoir estez meuz faire guerre aux Gantois et leurs adhérents. Aussi ne pensè-je poinct que le Prince d'Orenge leur accorde leur demande, mesmes à l'endroit des gouvernementz qu'ilz demandent. Ilz sont estez fort louez d'avoir faict une si magnanime emprinse, et maintenant ilz perdent toute réputation, et dict-on qu'ilz ont faict ceste levée de boucliers pour faire leur prouffit particulier. Et je ne sçay comme ilz osent retourner vers ledit Prince, puisqu'ilz l'ont si grandement offensé, et que le Sieur de Hèse at esté une fois en mains. Il est vray qu'ilz supparlent d'avoir ville et gens pour leur seureté, ce que ne s'accordera facilement. Ledit Baron de Montigny at dit qu'il n'arrestera rien sans premier communiquer aux Estatz de Haynnault son besoigné et à ceulx d'Artois, que je tiens le trouveront estrange. Toutes-fois plusieurs craignent que tous deux soient gagnés par le Sieur de Vilers qui est prédicant et conducteur des espies, homme, comme l'on dit, fort bien en langaige. Et parlent aucuns de Monsr de Lallaing qu'il se seroit réconcilié avec ledit Prince, prenant pour argument qu'il s'est abbouché avec ledit Vilers, comme les lettres du Sieur de Montigny en font expresse mention.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} verrat le serment que le magistrat de Gand faict faire indifféremment aux ecclésiastiques et laiz catholicques, qu'est le vray moien pour faire desloger tous gens de bien, que aymeront mieulx perdre leur bien que d'offenser Dieu par ung si inicque serment, qu'est en effect renier Dieu et contre la S^{te}-Escripture ¹.

¹ Le serment, dont parle Morillon, était exigé par le magistrat de Gand en vertu de son ordonnance du 16 décembre 1578. Celle-ci concernait la liberté des cultes, décidait la fermeture de quelques églises et chapelles, en distribuait d'autres à l'usage des protestants et des catholiques. De cette manière, le magistrat enlevait aux catholiques bon nombre d'édifices qui leur appartenaient de droit. En vertu de la même disposition, les ministres protestants et les prêtres catholiques étaient obligés de promettre par serment d'observer tout ce qui était décidé à ce sujet. Cette ordonnance, publiée dans DE JONGHE,

L'on se scandalise fort de ce qu'at escript Ste-Aldegonde, et plusieurs de ceux que vont aux Estatz de Monts emportent copie pour en faire ostension. Aussi at ledit Conte de Lallaing communiqué à aucuns seigneurs le traicté que lesdits Sieurs de Montigny et de Hèze ont fait avec les Gantois et Flammengz; et je pense que ceux d'Artois n'en auront faulte. Tant y at que le pays est fort troublé de tous costels, et esbranslé pour la diversité et variation des esprits, que sont fort desbordé, et sans tenir regard à leur debvoir, à leur serment et vasselage, veoir ny à leur âme, et osent encoires dire aucuns que le Duc d'Alençon n'est si loing qu'il ne puisse de bref retourner, et qu'il at encores son principal conseiller le Sieur Desponceaulx, auprès du Conseil d'État, et quelques aultres, comme Mondoucet, qui at esté longtemps agent du Roy de France en nostre court, et mesmes à Bruxelles: l'on dit qu'il at fait de très mauvais offices, mesmes vers le peuple; et l'on luy attribue le livret malheureux qui yrat avec ceste, encores que l'auteur de l'inscription se dit hanuir. *Sed proditur indicio sorex ipse suo*. Je ne sçay ce que l'on voudroit faire du frère du Roy, puisque l'on at veu le déportement de ses gens, que ne sont souffrables et passent toute aultre nation en cruauté, meschanté et avarice, et que luy n'at heu adistance du Roy son frère, et par faulte d'argent il at esté contrainct (ad ce que l'on dit) de se retirer. Aussi nonobstant les promesses et belles paroles qu'il at heu pardeçà, il n'at sentu aucun effect, ce que l'at rendu indigné contre nos Estatz, lesquelz il auroit menassé et de joindre ses forces avec celles de nostre Roy, que je tiens s'en vouldra bien passer. Dieu veuille tourner ceste tempeste en sérénité et donner à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, etc.

Gendsche geschiedenis, t. I, p. 95, avait une grande analogie avec celle dite Paix de Religion, décrétée par les États généraux le 22 juillet 1578, et publiée *ibid.*, p. 54.

CVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1756.)

Rome, le 5 février 1579.

Hebbi con l'ultimo ordinario la lettera di Vostra Eccellenza dell' ultimo di decembre, in risposta d'alcune mie, jo só che non ha bisogno delli ricordi miei, et che con la sua prudentia giudicarà le cose che sono à carico suo come conviene, agiutandosi del parere et consiglio di quelli che li sono attorno; mà il zelo che hò al servitio di Sua Maestà, servitù et obligo che ho à Vostra Eccellenza et à tutta la casa sua, mi forzano à che io le dica quel che mi pare con gli avisi che di là vengono, et la pratica (ancor' che poca) ho havuto delle cose di là. Jo la supplico non imputi quest' uffitio che fò con le mie, ad altro, poichè io penso non poter errare sottomettendolo tutto al suo prudentissimo giuditio, et con confidenza che lo pigliará bene. Per obedire à quel che in questa sua mi commanda, io continuarò offerendomesi cosa che mi paia convenire al suo servitio et al desiderio che hò che con l'industria et mano di Vostra Eccellenza riceva il Ré nostro signore questo gran servitio di cavarlo fuori delli travagli che li negotij di quelli stati gran tempo li hanno dato. A me pare veramente che Vostra Eccellenza lo guida tutto con molta prudentia, così nel maneggiare le armi contra quelli che non si riconoscono, et procurando di guadagnare terra et accomodarsi delli luochi che li assecurino il passo delle vettovaglie et danno al campo comodità, procurando di tener questo in cuoperto, quanto il rispetto che si deve havere alla sicurezza, lo comporta; poiche nella vita et conservatione della salute degli soldati va tanto; come ancora nel procurare di ridurre al servitio et obedientia di Sua Maestà quelli che ne mostrano tanto desiderio, stracchi già delli travagli passati et disingannati delle truffe et arti del Principe d'Oranges, con le quali procurando di far' l'util suo gl'inganna, dando loro ad intendere che si move à fare

quanto fà per benefitio loro universale; et m'ha parso prudentissimo consiglio di rompere la prattica del Conte di Suartzemberg di tregua con quel buon modo di rimettersi à quello che l'Imperatose determinarà, o. li commissarij : quando sottoposti che si saranno gli stati alla determinatione di Sua Maestà Cesarea pigliaranno resolutione, o, della tregua, o, di finir l'accordio, offerendosi di liberalmente senza replica mettere tal determinatione in essecutione; et credo che Vostra Eccellenza havrà havuto dalla Corte dell' Imperatore le lettere che li accennai per una mia precedente, per le quali intenderà che à Sua Maestà Cesarea parse bene che non ostante l'instantia che faceva il detto Conte di Suartzemberg, adoperandovi ancora il nome di Sua Maestà Cesarea, stesse Vostra Eccellenza in quello che stesse, poiche ha conosciuto chiaramente il detto di Suartzemberg essere tanto parziale per gli Stati, et che di questa sua negotiatione s'agiutasse il Principe d'Oranges per differir' la buona resolutione di quelli d'Artois, sostenendoli con la speranza della tregua, principio della negotiatione (come dice) d'accordio, acciò che non si separino degli altri Stati per trattare, come dissi all' hora, con maggiore ventaggio : ma io spero che l'haver' Vostra Eccellenza mandato à disingannarli, servirà, et tanto più partendosi da Vostra Eccellenza il detto Conte di Suartzemberg il cui bravare m'ha fatto quasi ridere, quando disse à Vostra Eccellenza che non concertandosi la tregua et passando Vostra Eccellenza inanzi nella sua ottima determinatione d'intrare in Brabante, che gli Stati ritornariano a mettere insieme il loro campo, et che di questo succederiano cose grandi, come se Vostra Eccellenza non sapesse che saria molto più facile far' di nuovo un' essercito, che rimettere insieme gli soldati Alemanni licenziati una volta che sono, et io son certo che Vostra Eccellenza non mancherà di passare inanzi et far' quello che potrà per la via delle armi, poichè si truova superiore, per far' tanto più perdere il credito al Principe di Oranges, che contra la speranza che ha dato a quelli populi di proteggergli et difendergli, non havrà il modo di farlo, et dependendo la sua autorità dal populo che facilmente si muta, specialmente quando si vede afflitto et non agiutato da quello che l'hà ingannato con speranza, molte volte vengono a pagar di luy, et saria gran successo se per placare Sua Maesta lo facessero prigionie et lo consignassero a Vostra Eccellenza; il che sommamente desiderarei, poichè io non vedo la speranza che vorrei tanto certa d'ultima quiete in

quelle Provincie, mentre in esse egli vi restara vivo, che quando lui moresse si potria tener' il gioco per finito, poiche non ci è persona che potesse con qualche autorità mantenere le pratiche che hà già sostenuto tanti anni, valendosi del consiglio di alcuni tristi heretici, ma acuti, et essercitati in simili maneggi et à mal fare; ne mi parerà male che usi Vostra Eccellenza d'ogni asprezza contra quelli che non si riconoscono per forzarli a quel che conviene al beneficio loro proprio, et che tratti con ogni dolcezza et clementia quelli che si riconosceranno, scusando di fargli patire le incomodità che danno soldati et di dar guarnizione si non a quelli che la vorranno, per le ragioni che poco fa scrissi a Vostra Eccellenza, la quale sà l'intentione di Sua Maestà come io gli scrissi, et con questo può liberamente al parer mio trattare con tutti quelli, o, siano Stati, o, persone particolari che verranno a ridursi sotto le conditioni che Sua Maestà stessa pretende; ne di questo trattare appartatamente si potrà con razione offendere l'Imperatore, anzi dovrà ricevere molto contento, amando come ama Sua Maestà et riconoscendo l'obligatione che le tiene, poichè è chiaro che separando alcuni dal Principe d'Oranges, restarà a Sua Maestà Cesarea et agli suddetti commissarij meno che fare.

Intendo che Vostra Eccellenza richiama li cavalli borgognoni al campo, et veramente lo laudo sommamente, et tanto più che da loro potrà ricevere migliore et più fedel servitio che da cavalli Alemanni; et havendo licentiatli di questi una parte, restando li Borgognoni al soldo, è meglio adoperargli che lasciargli in Borgogna otiosi, dove facevano grandissimi disordini, et mangiavano il soldo senza altro servitio alcuno: et questo è molto ordinario che gli soldati della patria propria sogliono far' più danno che non fanno forastieri. Jo tengo per certo che Monsignore de Vergy ha fatto quel che ha possuto per sturbare quelli dissordini, et da alcuni che le sono attorno è persuaso che non ci sono questi dissordini; ma il Presidente del Parlamento che dipende intieramente da luy, con molte sue lettere mi fa gran lamenti del gran male che fanno questi soldati, et io le do più credito che à infiniti che pur si lamentano et gridano fino al cielo.

Scrive Sua Maestà che haveva chiamato il consigliere Fonchio; io per meo tengo per puoto importantissimo che vi vada con la maggior celerità che potrà per la corrispondenza et per far' cessare l'opinione che in Fiandra hanno che si negotij nella Corte si maneggiano per Spagnuoli soli: poiche

con l'odio che hanno conceputo della natione s'offendono quanto Vostra Eccellenza sà, d'ogni cosa che si tratti per via di Spagnuoli; et bisogna havere compassione à questo humore et cedere al meno al tempo fin tanto che recuperata la confidentia et l'amore et osservantia che deveno a Sua Maestà si ricuperi ancora l'affettione verso la natione spagnuola; che non si può fare in un momento, et sono delle piaghe che cura il tempo quando è agiutato dalle vie et modi a questo convenienti; et se di quelli Conseglieri che hanno servito per il passato potranno scapparsi dagli Stati et giongersi con Vostra Eccellenza, frà loro sono molti del Consiglio delli quali in materia di governo si potria valere; et come io scrissi a Vostra Eccellenza, Madamma le potria dire chi sono quelli delli quali più confidentemente si può Vostra Eccellenza servire, di piu della notitia che di molti di loro havrà havuto Vostra Eccellenza, mentre al tempo di Sua Altezza stava in Fiandra. Iddio la conservi et prosperi et doni felice successo à tutte le sue imprese, et à lei supplico mi comandi in quanto potrò, per suo servitio.

 CVIII.

 TRADUCTION.

J'ai reçu par le dernier courrier ordinaire, la lettre que Votre Excellence m'a écrite fin décembre, en réponse à quelques-unes de mes missives. Votre Excellence, je le sais, n'a pas besoin de mes instructions. Dans sa sagesse, Elle jugera, par Elle-même, comme il convient, de ce qu'Elle a à faire. Elle peut s'aider, au reste, des conseil de ceux qui l'entourent. Mais mon zèle à servir Sa Majesté, l'obéissance que je dois à Votre Excellence, l'obligation que je lui ai ainsi qu'à toute sa maison, m'engagent à lui dire mon sentiment sur les avis émanés des Pays-Bas. J'ai quelque peu l'expérience des affaires de ces pays. Je supplie Votre Excellence de ne pas chercher d'autre mobile à ma conduite, et je ne pense pas me tromper en croyant devoir soumettre toutes mes appréciations à son jugement si avisé. J'espère qu'Elle ne le prendra pas de mauvaise part. Pour obéir à mon devoir envers Votre Excellence je continuerai à lui donner tous les avis de nature à la servir. L'habile intervention de Votre Excel-

lence. délivrera le Roi, notre maître, des ennuis que ces provinces causent depuis si longtemps à Sa Majesté.

A mon avis, Votre Excellence conduit vraiment tout avec beaucoup de circonspection, soit en faisant la guerre aux insoumis, en cherchant à reconquérir les provinces révoltées, en occupant des positions choisies pour assurer la sécurité et le ravitaillement de son armée, la santé et la subsistance du soldat, deux points importants, soit en ramenant à l'obéissance les hommes de bonne volonté, fatigués de leurs soucis passés et désabusés des fourberies du Prince d'Oranges. Il n'a jamais songé qu'à servir ses intérêts particuliers, tout en donnant à entendre qu'il agissait pour le bien public. Je crois de bon conseil d'engager Votre Excellence à mettre obstacle aux menées de Schwartzenberg touchant la trêve, sous prétexte de déférer la question à l'Empereur ou à ses commissaires. Quand les États en auront référé à l'arbitrage impérial, ils se résoudront à la trêve ou à la rupture des pourparlers, sauf à exécuter sans hésiter la résolution qu'ils auront prise librement. Je présume que Votre Excellence aura reçu de la Cour impériale les lettres dont je lui ai annoncé l'envoi dans une de mes précédentes. Elle y aura lu que l'Empereur approuve, qu'en dépit des démarches du dit Comte de Schwartzenberg, s'autorisant de son nom, Son Excellence maintienne son attitude. Car Elle aura vu clairement la partialité de Schwartzenberg à l'égard des États et à quel point le Prince d'Orange profite des négociations du Comte pour arrêter les bonnes intentions des États d'Artois. Il les retient par l'espérance de la trêve, le principe (comme il dit) de l'accord. Ce qu'il en fait, c'est pour les empêcher de se séparer des autres États, à l'effet de traiter, plus avantageusement, comme je l'ai écrit à l'époque. Mais Votre Excellence se trouvera bien, je l'espère, des ordres qu'Elle a donnée pour les détromper. Je le crois d'autant plus que Votre Excellence a rompu avec le Comte de Schwartzenberg dont la jactance m'a fait presque rire. N'a-t-il pas dit à Votre Excellence que, si Elle n'accordait pas la trêve et persistait à entrer dans le Brabant, les États réuniraient de nouveau leurs troupes, au risque de provoquer une catastrophe ? Comme si Votre Excellence ne savait pas qu'il serait plus facile de lever une nouvelle armée que de rappeler sous le même drapeau les soldats allemands licenciés. Pour ma part, je suis certain que Votre Excellence ne manquera pas de passer outre et d'employer de son mieux la force des armes. Elle aura l'avantage de la situation, et le Prince d'Orange perdra d'autant plus son crédit qu'après avoir promis au peuple de le protéger et de le défendre, il ne pourra tenir sa promesse. Or son autorité dépend de ce peuple, si changeant, surtout quand il se voit dans l'embarras sans pouvoir compter sur l'aide fausement promise. Aussi beaucoup veulent-ils se venger du Prince, et ce serait un heureux événement si, pour apaiser Sa Majesté, on arrêtait d'Orange ou le livrait à Votre Excellence. Ce serait mon plus grand plaisir, car, de rendre à ces provinces la paix que j'y voudrais

tant ramener, je ne puis l'espérer aussi longtemps qu'il y sera vivant. S'il mourrait, l'on pourrait considérer la partie terminée. Il n'y a là personne pour tenir avec quelque autorité le rôle qu'il a joué pendant tant d'années, s'appuyant sur les conseils de quelques hérétiques pervers, mais avisés et exercés à de semblables et méchantes intrigues. Je ne trouverai pas mauvais que Votre Excellence, tout en usant de rigueur envers les récalcitrants pour les obliger à comprendre leurs propres intérêts, se montrât très doux et clément pour ceux qui se repentiraient, quitte à s'excuser auprès d'eux de les faire pâtir des ennuis inhérents aux armées en campagne. Au reste, Elle ne mettrait des garnisons que dans les villes qui le voudraient bien. J'ai exposé, il n'y a pas longtemps, les motifs de cette mesure à Votre Excellence, qui connaît au surplus les intentions de Sa Majesté. Cette affaire peut se traiter librement, à mon sens, avec tous ceux, États ou personnes, qui consentiraient à se soumettre aux conditions posées par Sa Majesté elle-même. L'Empereur ne pourra se froisser de ces arrangements. Il aura plutôt lieu de s'en féliciter, aimant Sa Majesté comme il l'aime, et n'oubliant pas les obligations qu'il lui a. Il est clair d'ailleurs qu'en provoquant la défection de certains partisans du Prince d'Orange, nous laisserons moins à faire à Sa Majesté impériale et à ses susdits commissaires.

J'apprends que Votre Excellence réclame les cavaliers Bourguignons. Je la loue fort de cette décision, d'autant plus qu'Elle en pourra obtenir de meilleurs et plus fidèles services que des reîtres allemands. Après avoir licencié ceux-ci, puisqu'il faut continuer à payer les Bourguignons, il vaut mieux les utiliser que de les laisser inoccupés en Bourgogne, où ils commettent des exactions et mangent inutilement leur solde. D'ordinaire les soldats d'un pays lui font plus de mal que des troupes étrangères. Je suis sûr que Monseigneur de Vergy a fait tout son possible pour réprimer ces excès. D'après certains rapports qui émanent de son entourage, il se persuade même que ces désordres ont cessé; mais le Président du Parlement, quoique dépendant entièrement de lui, s'est plaint à moi dans plusieurs de ses lettres des méfaits de ces soldats, et j'ajoute plus de foi à ses dires qu'à toutes les autres lamentations et imprécations.

Sa Majesté m'a écrit qu'Elle avait appelé le conseiller Fonck. Pour ma part, je considère comme chose très importante qu'il se rende à cet appel avec toute la diligence possible, pour démentir le bruit répandu en Flandre qu'à la Cour de Madrid tout se fait par des Espagnols. Or, Votre Excellence le sait, avec la haine que les Flamands ont vouée à ceux d'Espagne, ils s'offensent de tout ce que font ceux-ci. Il faut prendre en pitié ces sentiments d'animosité et composer avec eux, du moins pour le moment. Quand les Flamands auront réappris la fidélité, l'attachement et l'obéissance qu'ils doivent à Sa Majesté, ils en reviendront à leurs sympathies pour le peuple espagnol. Il y a des maux que le temps seul peut guérir, pour peu qu'on y joigne l'emploi de moyens convenables.

Si les États peuvent se débarrasser des anciens conseillers et se joindre à Votre Excellence, il y en a dans leur sein beaucoup d'autres dont les talents administratifs pourront servir. Comme je l'ai écrit à Votre Excellence, Madame saura désigner ceux auxquels Votre Excellence pourra le plus se confier. Au surplus, Votre Excellence a déjà eu des renseignements sur plusieurs du temps que Son Altesse était en Flandre. Que Dieu garde Votre Excellence, etc.

CIX.

LE MAÎTRE DES COMPTES APPELTEREN AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 136.)

Lille, le 15 février 1579.

Je tiens que depuis vous dernières du vingt-quattresme du passé vous aurez heu les deux miennes, que lors vous n'aviez poinct encoires receu. Aussi aurez-vous entendu comment les Seigneurs prisonniers sont esté menez à Dendremonde le xxiii^e du passé, où ilz sont esté assez honnestement traictez les huict premiers jours; mais depuis Ryhoven les at derechief commenché à resserrer plus estroitement, à ce que m'escript celluy que vous sçavez ¹ par ses lettres du ix et x de ce mois, les menassant

¹ M. de Champagny, au sujet de la détention duquel Morillon avait transmis au Cardinal le 31 janvier les détails suivants : « Il ne faut doubter que le prince d'Oranges ne luy ayt brassé ce brassin. Il est pour le présent à Termonde avec les aultres Seigneurs que sont logés en la maison de St-Bavon près la grande église où que se font les presches. J'entendz qu'ilz ne despendent, par jour que quatre florins par teste, et ilz sont six. Les gens de bien de Brucelles veuillent ravoir Monsieur de Champagny, disants que c'est contre leurs privilèges que ung tas de garssons l'ont faict amener à Gand, et dient vray. Mais il n'y at si mauvais trou que le Prince d'Oranges n'y trouve une cheville.

• La Royne d'Angleterre at escript pour sa délivrance à l'Archiduc, au Prince d'Orenges, à Casimir, à la ville de Gand, à Ryhove, à Embise et aux deux grandz doiens de Gand. Et encoires qu'ilz soient à Termonde soubz la garde dudict Ryhove, si ne les tiens-je pourtant libres, puisqu'il est conditionné que les Wallons doibvent sortir de Flandres, selon l'appoinctement conceu par les Sieurs de Montigny et de Hèse, que l'on doubte ne sera au goust de ceulx d'Haynault et d'Artois, avec ce que leur

encôires de les séparer, et prendre les deux évesques, Mons^r de Champaigney et de Rymez en sa maison, desquelz il dit qu'il fera si bonne garde qu'on en orrat à parler: dont les bons Seigneurs ne sont pas peu en peine, mesmes pour certain advertissement que quelque principal de la court leur ha faict (dire) qu'il y ha de terribles menées contre leurs personnes, oultre ce qu'ilz sont advertiz pour certain que quelques jours avant leur sortie de Gand l'on avoit demandé au conchiège s'il n'y auroit point de moyen pour les empoisonner¹, tellement qu'ilz craignent qu'on voudra essayer le mesme astheure quant ilz seront en ses mains, pour estre excusé par après de répondre de leur saisissement, et asseuré qu'ilz ne s'en vengeront point.

La sepmaine passée ledit Ryhoven venant de nuyt en leurs logis, après qu'ilz estoient tous couchez, ung sien palfrenier tenoit un grand vilaing couteau desgaigné en ses mains; et juroit et renyoit qu'il couperoit la gorge au premier papelot qu'il rencontreroit, et allat ainsi de chambre à aultre, lesquelles de bonne fortune il treuvoit toutes serrées, sans que son maistre ny personne de la garde dict ung seul mot à l'encontre, ains au contraire exhortoit les soldatz qu'ilz heussent à se faire bien traicter². Je vous laisse penser comme ces bons Seigneurs en sont. Nostre Seigneur les veuille conserver, conserver et oster bien tost d'entre les mains de ces meurtriers.

Au reste, mondit Seigneur de, etc., m'ha faict envoyer la copie du codicile, afin de faire regarder d'en avoir la raison par quelque voye que ce soit, soit par saisissement de quelque terre (nommément celle de Havrincourt où les deniers du mariage sont estez employez, et par-dessus l'emploi de ceulx-là, la moitié du surplus à tiltre d'acquest est affectée et

particulier qu'ilz ont conditionné n'est encores accompli, combien que le Prince d'Orenge se vouldrât accommoder à tout pour les tirer aux filetz. » (*Ibid.*, fol. 149.) — Les personnes arrêtées par les Gantois étaient: les évêques de Gand et d'Ypres, Maximilien de Gand, dit Vilain, baron de Rassenghien, Ferdinand de la Barre, s^r de Mouscron, François Halewyn, s^r de Sweveghem, François Schouteete, s^r d'Erpe ou Herpe, Corneille de Scheppere, s^r d'Eecke, Artus, baron de Ghistelles, le s^r de Champaigney, etc. (Voy. HALEWYN, *Mémoires sur les troubles de Gand*, publiés par Kervyn de Volkaersbeke, et *Mémoires de Perrenot*, publiés par Robaulx de Soumoy, pp. LXXXIX et suiv.) Dans ce Mémoire, les événements sont longuement rapportés. Voy. plus haut, p. 227.

¹ « L'on auroit envie de le faire que l'on ne le pouloit pas. » (Note de Morillon.)

² « Il y at heu lettre du s^r de Rassenghien plus fresche, que ne faict aucun semblant de tout cecy, ny du mauvais traicement dont est parlé plus haut. » (Note marginale.)

tenue à la charge du légat) ou par vendition de son action ou autrement; car il est résolu de faire passer outre, puisqu'il veoit qu'on n'a nul respect à la nécessité en laquelle il se retreuve présentement, et que la longue tardance de la response de Rome samble une mocquerie: dont je vous ay bien voulu advertir, encoire que Sa Seigneurie ne me l'at point commandé, afin que vous puissiez veoir à quelles enseignes il demande ce qu'il prétend; à quoy je vous supplie vouloir avoir esgard et ne penser point que je vous ay oncques envoyé aultres extraitz que de ses propres lettres, lesquelles je vous pourray montrer quant il vous plaira, ne m'estant aussi jamais meslé de faire aulcuns mauvais offices; car si avez raison ou tort, il ne me touche de rien. Je faictz seulement tout ce que je puis pour m'acquicter de mon debvoir et accomplir ce que Sa Seigneurie me commande, autant qu'il m'est possible, vous pouvant bien asseurer que sans les deniers que je luy ay faict avoir d'icy, qu'il en fust esté en faulte. Son secrétaire Stein est encoires party cejourdhuy d'icy avec six centz florins que je luy ay treuvé. Dieu veuille que, avant que ceulx-là seront despenduz, le povre disgratié cavallier puisse estre en liberté.

L'on dict astheure que les évesque de Coloingne et le Duc de Clèves ne veulent point avoir noz Seigneurs, tellement que voicy une nouvelle difficulté, laquelle je croy vrayement qu'on cherche à bon escient, afin de tirer les choses à la longue, attendant que le Prince d'Orenge voye s'il debvrat recommencher une nouvelle guerre seul.

CX.

M. DE SELLES AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE.

(Mémoires de Granvelle. — Bibliothèque de Bruxelles, t. III, fol. 46.)

Arras, le 15 février 1579.

Je ne veulx laisser vous dire le mesme que nous escripvons à Son Excellence, que se l'on n'accorde à la pacification de Gand et assurance de faire

sortir les forces estrangières (s'entend néanmoins et j'espère les choses réduites en seurté), qu'il vault autant que on nous remande que nous laisser icy. Et sur mon honneur, Monseigneur, j'oserois asseurer sur ma vie que si le principal esprit de contradiction de par-delà traictoit icy les affaires comme nous faisons, qu'il seroit de la mesme opinion. Car il n'y trouveroit aultre chose qu'un extrême désir du peuple se réconcilier avec son Roy et maintenir la foy Catholicque Romaine, je dis tant de la noblesse que du peuple, disant ouvertement et confessant qu'ilz sont esté trompez et abusez du Prince des ténèbres¹, disant plus de mal de luy publicquement et mesmes la noblesse, que vous ne sçauriez croire, faisant icy journellement justice de gens séditieux et mal sentans de la foy; mais qu'on se crainct bien que, avec tout ce que dessus et beaulcoup d'autres raisons que nous escripvons à Son Excellence, qu'avec tout cela nous ne serons creuz. Mais il fault remectre le tout à Dieu.

Au reste, je n'ay encoires eu mon audience à cause qu'ilz ne sont tous venuz, ny mesmes le Marquis de Havrech, et ceulx de Haynault qu'on attend cejourd'hui. Quant à moy, oires que le debvrois laisser dire par aultres, il me semble que ne suys esté mal venu, m'estant ung chascun et tous ces seigneurs venuz visiter. Nous avons grand espoir du Sr de Montigny avec ses fortes et villes qu'il tient; le mesme espoir avons-nous d'une infinité d'autres villes : comme Bruges, mesmes Bruxelles et Malines. Dieu surtout, qui guide les affaires, luy priant qu'il veuille guider cestuy-cy.

CXI.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 935.)

Namur, le 16 février 1579.

Depuis la mort du Seigneur Don Joan j'ay escript à Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} trois lettres de temps à aultre, dont les premières estoient d'environ le my

¹ Allusion au prince d'Orange.

octobre. Et comme jusques ores je n'ay eu aucune certitude si elles sont esté adreschées, je m'en trouve aucunement en peine, ayant escript au Sr Froissard, par la voye duquel j'ay fait tenir lettres pour Vostredicte Sgr^{ie} Ill^{me} de m'en advertir ce qu'il en sceit, pour doubte de l'interception des lettres, dont la fréquence en est bien grande.

Nos affaires, Monseigneur, sont à l'accoustumé, sinon (comme on dict en proverbe) que plus il gèle, plus il estrainct; aussy plus continue la guerre, plus se ruyne ce pauvre país; et qui pis est, n'y voyons encoires la fin. Et la paix, que doit traicter l'Empereur, va si lentement avant, que on n'en voit quelque apparence, non plus que du commencement. Je crains que ce chemin ne nous empesche plus que advanche. Car si ne fut esté cecy, il y povoit avoir aultre moyen. Comme aussy je ne l'ay celé (à) Sa Majesté et prédicit presque ce que voyons. Aucuns avoient espoir que certaines provinces de la langue gallicanne feroient leur accord particullier. Mais la diffidence est si grande, que on ne sceit comment les y ammener, car encoires que les provinces sont différentes sur la liberté de conscience et que par là sont divisées, si sont-elles d'accord en l'aultre point de diffidence et craincte de retomber ès mains de l'estrangier. Cecy nous fait le mal comme Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} a de long temps sceu. Et tousjours j'ay redoubté ce point, et le dict que ne sçaurions venir par ce moyen au boult, combien que plusieurs aultres se promectoient autrement.

J'envoys à Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} les nouvelles que nous avons de Arras du 28 du passé, depuis lequel temps entendons que la doubte de remectre la chose à la généralité est plus grande que jamais, d'aultant mesmes que l'on dict que l'Empereur avoir escript aux Estatz d'Artois et Haynnau de ne traicter riens en particullier, mais remectre le tout à la généralité, attendu que le Roy avoit remis tous les différens à lui, et qu'il les vouloit entendre et remédier au plus tost. Ainsi on le donne à entendre du costé de Haynnault. C'est cela que le Prince d'Oranges a practiqué et qu'il a voulu persuader ausdictz Estatz. Ainsi nous voyons que toutes choses nous viennent du rebours, et que ce que l'on cherche pour advancher la négociation, nous reculle. Si Madame la Ducesse de Parme fut venue, c'estoit le vray chemin et l'ordre qu'il convenoit tenir en cecy. Mais à chose faicte n'y a plus que dire. Dieu samble encoires courroucé à nous pour le petit remède que mectons aux affaires. Tous debvrions faire pénitance et lui

supplier avoir pitié de nous, car de sa grâce deppend nostre secours et salut.

Notre armée a passé depuis huit jours la Meuze auprès de Ruremonde, pour entrer en Brabant vers la Campigne, et est à Weert, que avions depuis deux mois perdu. On prépare quelques provisions pour assiéger quelque ville que l'on trouvera à propos. Les armées ne se font que consommer à peu faire. Cependant les bonnes guerres gaignent leur cause, et la paix tant nécessaire et désirée de Sa Majesté et de ses subjectz ne se trouve pas ; ce sera quant il plaira à Dieu.

CXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 16 février 1579.

Pour estre les deux lettres que pieçà j'ay receu de Vostre Altèze, des 29 du moys passé et 3^e du présent, en responce d'aucunes miennes, et que par ce que j'ay en devant escript, j'avoie en effect satisfait à ce que j'eussé peu dire, pour non travailler Vostre Altèze de lire escript superflus, je me retenoye d'escripre, actendant qu'il nous survint chose le méritant, ayant fait veoir à Aldobrandino tout ce que m'est venu, pour en servir Vostre Altèze, qu'aura veu que nous n'avons heu de nul coustel chose d'importance, méritant l'en travailler, du moings sur quoy nous puissions faire fondement, comme il ne se peult, sur ce qu'escripvent les marchans apassionnez ou pour l'ung ou pour l'aultre party, et fondez principalement sur leurs intérêts ; mais m'ayant aujourd'huy ledit Aldobrandino ballé celle de Vostre Altèze du iii, j'ay voulu incontinant mettre la main à la plume, pour luy remercier, comme je fais bien humblement et très affectueusement, la faveur qu'elle me fait de me donner nouvelle de sa bonne santé, que je supplie le Créateur luy conserver pour bien longues années,

et luy dire jointement, que nous n'avons riens d'avantage, ny d'Espagne, ny des Pays-d'Embas; mais je demeure avec espoir que Monsieur le Prince aura continué ses négociations avec ceulx d'Artois et le Seigneur de la Mote, et que nous en pouvons espérer, avec l'aide de Dieu, quelque bon fruyt. Car il vad bon chemin, et vad suyvant la voullenté du Roy de pacifier, si aulcunement il sera possible, les pays, usant oultre la négociation des armes à ceste mesme fin. Et à mon advis il ha fort bien prins la négociation de la tresve que poursuyvoit le Comte de Schwarzenberg, et congneu à quelle fin; et y a fort bien et pertinentment respondu pour, rompant la practique par ce bout, remédier au forcompte que l'on procuroit faire faire à ceulx d'Artois, soubz l'espoir que l'on leur donnoit de tresve, et de brief accord advantageous demeurans unis. La saison et le malvais temps empesche beaucoup l'exploit des armes; si se faict-il tousjours quelque chose. Et le recouvrement de Karpen ¹, que Vostre Altèze ha entendu, est d'importance. Nous espérons grandes nouvelles et lettres par le courrier de Lyon; mais il n'y a riens, et si n'arriva que le mardy au soir, au lieu que, selon l'ordinaire, il debvoit en ceste saison arriver le vandredy, ou au plus tard le sabmedy; mais les nesges et les rivières creues l'ont empesché; et aussi celluy qui d'ordinaire porte mes pacquets de Bourgogne à Lyon, pour les me faire icy tenir, que ne peut pour les mesmes causes arriver à Lyon, devant le partement dudit ordinaire; et pour tant n'ay heu riens de ce costel là.

Quant à la tresve avec le Turq, il est ainsi que Vostredite Altèze escript, que Sa Sainteté l'ayant entendu (par ce que l'on en ha dit en Espagne au nonce de part Sa Majesté, lequel l'a incontinant escript) en ha fait fort grand bruyt, peult-estre pour penser brider Sa Majesté à non pouvoir faire tresves avec ledit Turq sans son consentement, à cause du royaume de Naples, et pour advantager aussi la négociation de la jurisdiction; et ha parlé si avant, que de révoquer les grâces du subside pour l'entretènement de l'armée, ou pour avoir opinion de solliciter en ceste occasion de l'empeschement qu'a ledit Turq contre le Sophy, quelque nouvelle lighe, disans

¹ Karpen fut pris par Mondragon le 10 janvier 1579. (*Mémoires anonymes*, t. III, p. 264, et *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 178.) — Les troupes espagnoles firent prisonniers le capitaine et autres officiers, et firent pendre, au nombre de trente-six, les soldats de la garnison.

aucuns Vénitiens que Sa Sainteté conviendrait-il faire cest office, dont ils n'osent parler, ny en faire poursuyte, pour craincte dudit Turq. Et Dieu veulle que leur deseing ne fût de nous faire faire emprinse, sans s'en mesler, et estre à leur accoustumé spectateurs pour, sans dépendre ny se mectre en danger, avoir part au prouffit du bon succès, et non se monstrier si icelluy n'estoit tel; et demeure encoires Sa Sainteté en ces termes, toutesfoys sans passer plus avant. Et à dire la vérité à Vostredite Altèze, la saison ne me semble à propos, pour venir à ladite tresve; et il y a plusieurs moys que je l'ay escript en Espagne, et supplié ou qu'elle ne se fit, ou que se faisant, l'on eust regard à la nécessité où à présent se trouve le Turq pour la négotier avec réputation et avantage; et je suis esté d'avis que, sur ce resentement de Sa Sainteté, et Monsieur l'ambassadeur, et nous aultres devons dire que Sa Majesté congnoit fort bien que encoires, sans les tresves, le Turq ne peult armer par mer ceste année, et que l'on ne se peut fier sur chose qu'il traicte, pour l'empescher que s'il treuve occasion, qu'il ne rompe, et que le mesme se doit faire de nostre coustel, pour luy rendre le change, et que ce pourquoy Sa Majesté traicte soit pour contreminer les pratiques d'Alançon et d'Oranges, que donnent à entendre à ceulx des Pays-d'Embas qu'ils ont envoyé pour procurer descente de si grande armée, que Sa Majesté empeschée de ce coustel, ne pourra continuer l'emprinse pour recouvrer lesdits pays, afin de les faire plus obstinez, et qu'ilz avoient ung François à Venise, que debvoit passer à Constantinoble à ceste poursuyte, et n'actendoit que lettres de Alançon. Et que entendans ceulx desdits pays, que oultre l'empeschement que le Persien donne au Turq qu'il a tresves, ils perdront l'opinion que l'on leur veult persuader, pour plustost se ranger à la raison, craignant la continuation de la guerre contre eulx, et que Sa Sainteté n'a de quoy se plaindre, y estant comprinse, et tous princes chrétiens : et que envaissant le Turq qui que ce soit, la tresve sera rompue, et qu'elle se rompra encoires, si les choses tombent en termes que les Princes chrétiens meus de l'occasion de la guerre de Perse, soit à la persuasion de Sa Sainteté, ou autrement, veullent faire uniement quelque emprinse, que Sa Majesté, nonobstant ladite tresve, y entreviendra pour sa part; et que ne se pouvant fier dudit Turq, Sa Majesté ne diminuera son armée qu'elle ne demeure souffisante pour la deffense; par où il n'y a pourquoy parler de révocation du subsidie. Et en ces termes s'est parlé à Sa Sainteté, et à plusieurs aultres, pour justifier ce que se faict, et faire cesser ceste murmuration.

CXIII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 953.)

Namur, le 17 février 1579.

Ce jourd'huy, aprez avoir mes lettres du jour d'hier cy-jointes, j'ay receu celles qu'il a pleust à Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} m'escripre du 22 de décembre dernier, par où je vois le grand temps qui s'est passé devant la reddition des miennes, comme aussi paravant que ces dernières me soient arrivées. Et si vois que Vostredicte Sgr^{ie} Ill^{me} a prins la peine que faire adrescher les miennes à Madame la Duchesse de Parme, desquelles et d'autres depuis j'ay eu responce par la voye de corrier venant vers Monseigneur le Prince son filz.

Ce que Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} escript du feu Seigneur Don Joan, à cuy Dieu face paix, est véritable, et a eu pardeçà des travaulx inumerables et continues fasceries par la guerre, comme faict à craindre qu'auront aussi tous ceulx qui souyveront plustost ce chemin de force et d'armes, que les artz et espédientz de paix. Est vray aussi, comme il estoit persuadé qu'il ne pavoit venir grand que par les armes, il chérissoit plus ceulx faisans ceste prétension que les autres, et on luy mectoit en teste que c'estoit le mesmes de feu l'Empereur. Néanmoins Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} en scauroit bien que dire, et tels conseillers ne voyent que d'un œil et ne considèrent pas que les Républiques et Royaumes consistent de deux parties principalement, mesmes que pour la guerre ces deux parties sont très nécessaires. Voilà pourquoy les anciens ont dit que Pallas ou Minerve, déesse de la guerre, estoit née du cerveau de Jupiter, laquelle ilz disoient pareillement déesse de toutes sciences, la peindoient et sculptoient armée. Par où monstroient que pour bien mener guerre et en avoir bonne yssue, il la failloit mener aultant par prudence, bons advis, ruzes et industrie, que non de force et de combat, qui estoit tousiours incertain et l'appelloient *aleam belli*, et partant disoient leur Mars, dieu des batailles, estre estourdy, écervellé et peu

saige, non pas qu'il ne faulst aussi conduire bataille par ordre, mais que le plus souvent le hazard y valloit le plus. Enfin, pour un bon Prince, signalement en guerre, les deux luy sont très nécessaires, par où la science ou prudence et les armes luy conviennent (et comme dit le poëte) *conjuvant amice*; mais, Monseigneur, c'est assez poëtisé. Nous laisserons là ce propos; et présentement les os dudict Seigneur Don Joan sont transportez pour Espagne, à en faire comme le Roy en ordonnera. Cependant se vendent icy les mœubles par commandement de Sa Majesté, qui sont certes riches, baux et en grand nombre.

Quant à Monseigneur le Prince de Parme, pour le peu de temps que j'ay esté prez de luy, je n'ay peu remarquer que toute bonne volonté plustost à paix que à guerre, et un zèle fort bon de rendre tous services au Roy et procurer le bien de ce pauvre païs, et m'a tenu tousiours ce language quant luy ay parlé. Il y a tantost trois mois qu'il s'est party d'icy avec l'armée, passant Lembourg, une partie des païs de Liège, Julliers, Gueldre. Depuis a passé la Meuze par desus Ruremonde et est à Weert ¹ qu'il a reprins; et se font icy quelques équippages pour se povoir attacquer à quelque ville importante, pendant que l'on voit et attend ce qu'il succédera par la voye d'accord, soit en général, soit par la desjoinction d'aucuns provinces, comme j'ay escript par mes dernières ².

L'on nous parle que l'Empereur viendra en personne à Coulogne ou à Aix, pour donner challeur aux affaires. Je n'en sçay que dire, si non que voudrois bien veoir *un petit plus d'ardeur et de sincérité pour avantcher* ceste négociation, et que les *cornes guerre* n'euisent tant de crédit. Car *ceulx qui font prouffict de guerre sont mauvais conseilliers de paix*. Je espère par le premier advertir Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} du succetz de ces communications d'Estatz faictz en Arras ³. Par le estract des lettres de Mons^r de Selles à

¹ Weert étant pour ainsi dire sans défense, la conquête de cette petite ville était facile. Les Espagnols y sont entrés en janvier 1579.

² En ce moment le prince de Parme faisait des préparatifs pour le siège de Maastricht.

³ Les négociations des États d'Artois avec les délégués du roi afin de parvenir à une pacification, continuèrent en effet, malgré une certaine hésitation du tiers État et les démarches faites par les commissaires délégués par les États généraux afin d'arrêter la sécession. A cet effet le conseiller d'État Meekercke avait reçu une mission spéciale, dont il rendit compte aux États pendant la séance du 9 janvier 1579. « En passant par Tournay et par Lille, il avoit fait, dit-il, toutz les devoirs vers les gouver-

moy, que je vienz de recevoir, Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} voyera en quelz terme sont les affaires. Si Sa Majesté se vouloit résoudre de la Pacification de Gand, les députez pensent que ce seroit bientost fait. Car, sans ordre de Sa Majesté, l'on n'ose simplement passer ce poinct, ny le refuser : bien se pourroit passer avec quelques modérations. Et si elles estoient bien proposées et traictées, je ne doute que Sa Majesté et les bonz Estatz se trouveroient tantost d'accord en tout, et seroit le grand bénéfice de la Religion, de Sa Majesté et de tout le païs, avec confusion du Prince d'Orengé et sec-taires; *sed sepe surdis canitur fabula*.

Remerchiant pour la fin très humblement Vostre Sgr^{ie} Ill^{me} de sa faveur et bonne volonté et affection qu'il luy plaist prometre de moy continuer,

neurs desdictes villes pour empescher le traité de la paix particulier avecq le Roy; comme aussy il a fait les mesmes vers M^r de Capres et aultres nobles en la ville d'Arras, qui estoient bien mal contentz à cause que l'on avoit publié le Religionsvryt, sans l'avoir communiqué à eulx et demandez leur avis, et que ce avoit causé toutz les maulx et misères depuis advenues, comme le chastement de gens d'église et pillerie et ruine des biens ecclésiastiques; disant que le lendemain le mesme luy avoit esté remonstré par plusieurs prélatz et ecclésiastiques, quy dirent davantaige qu'ilz trouvoient mieulx pour eulx d'entrer avecq le Roy en telle paix qu'il proposeroit, que tenir la partie de la généralité, veu que l'on respectoit ny foi, ny serment, que l'on violoit à toutes occurrences en mesprix de Dieu et disreputation des Estatz. Mais ayant ledict S^r fait son rapport à la commune le 27 de décembre et remonstré les inconveniens et dangers qui procéderont d'une paix particulière, ils ont vainement déclaré qu'ilz n'estoient auleunement intentionez de se disjoindre de la généralité, ny faire paix particulière en préjudice d'aultres provinces, requiérans bien instamment qu'il plaise à S. A. et Estatz généraulx d'avancer la paix générale entammée par M^r l'ambassadeur de l'Empereur en toute diligence et célérité, d'aultant que la longueur du temps ameine souventesfois quant à soy plusieurs difficultez et changemens, présentant à l'avancement de la diete paix avecq le Prince de Parme au nom du Roy, envoyer leurs députez en l'assemblée pour l'assister de conseil et avis. De quoy le diet conseiller faisant son retour à Lille et à Tournay, auroit fait rapport à M. de Willerval et M. le Sénéchal quy aussy ont promis de faire toutz devoirs à ce que lesdictes provinces ne se séparent de la généralité. A quoy la commune estoit bien incliné. Et en passant par Gand, ayant fait rapport du tout à S. E., luy a Sadicte Excellence déclaré qu'il espère aussy tellement faire son devoir vers ceulx de Gand et Wallons, que les différens seront de brief appaisés. Ce que Dieu veuille. (Résolutions des États généraux du 4 janvier 1579, MS. n^o 527^k, fol 10, aux Archives du royaume.) — Ces promesses de la part du Taciturne n'étaient pas très correctes, ni bien sincères. En ce moment il songeait à un accommodement avec Philippe II. Dès lors il ne pouvait se prononcer ouvertement contre une paix entre les États et le roi. Les instructions données à Van Dorp au mois d'avril 1579, les lettres adressées à ce personnage politique par Marnix (10 mai 1579), et par le Taciturne (6 juin 1579) ne laissent pas de doute à ce sujet (Voy. VANDER SCHUEREN, *Brieven van Arend Van Dorp*, t. I, pp. 280 et suiv.); mais lorsque les provinces de Hollande et Zélande exigeaient la liberté des cultes, il changea de tactique.

de ma part, je la serviray et obéyray avec la mesmes promptitude et zèle que j'ay tousiours faict, pour avoir non seulement esprouvé ses faveurs et bons conseilz, mais aussi pour recognoistre en icelle une telle affection au service de Sa Majesté, bien et repoz de ces pauvres païs.

 CXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

 (Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 23 février 1579.

Aldobrandino m'a donné la lettre de Vostre Altèze du XIX^e de ce mois, et je remercyé bien humblement et très affectueusement Vostredicte Altèze de la faveur qu'elle me faict par icelle, et de la bonne nouvelle qu'elle me donne de sa bonne santé, l'assheurant qu'elle n'a serviteur en ce monde, que de ce reçoive plus de contentement. Je prie le Créateur la luy conserver, et me maintenir en sa bonne grâce. Je fiz lire audit Aldobrandino, en ma présence, les lettres que Monsieur le Prince ha escript à Monsieur l'ambassadeur et à moy, pour ce qu'il n'y avoit temps de coppier celle dudit Seigneur ambassadeur, qu'actendoit qu'elle luy fut repourtée pour y respondre; et je tiens que ledit Aldobrandino n'aura failli d'avertir Vostredicte Altèze du contenu. Avec ceste yra celle qu'est venu pour moy, et ma responce, que je supplie Vostre Altèze me ne renvoyer à l'accoustumé. Nous avons heu par le moyen de Monsigneur l'Illustrissime Farnèse la mesme post date qu'il ha pleu à Vostre Altèze me communiquer, de l'exploit qu'a faict Jehan Baptiste de Monte, sur une troupe des gens de Casmirus, qu'est en Angleterre, sollicitant payement de deniers que luy sont dehuz¹. Il ne fauldra de avec ce entabler nouvelles pratiques. Nostre am-

¹ Voy. plus haut, p. 295, ce que nous y rapportons au sujet du départ du comte Palatin pour l'Angleterre, Bon, liv. XIII, fol. 90 v^o et 91, et GACHARD, *États généraux*, t. II, p. 135.

bassadeur résident près d'elle, assheure la conclusion du mariaige d'elle et d'Alençon, adjoustant que tousiours prétend-elle de premier le veoir. Je ne le croyray que je ne le voye faict. Vostre Altèze se souvient de la ruse que ordinairement elle use, donnant à entendre, pour sortir de quelque malvais passaige, qu'elle se veult marier avec quelque Prince puissant estrangier. Mais enfin elle ne se contente jamais de la paincture, que la pourroit forcompter, mais veult veoir la personne; et si celle de Monsieur d'Alençon est telle comme l'on me dit, je la tiens pour dame de si bon jugement, qu'elle ne vouldra perdre Milort Robert ¹, pour s'attacher audit d'Alençon ²; et suis tousjours en mon opinion, qu'elle soit pieça mariée avec ledit Milort Robert, oyres que pour quelque respect elle ne le publie.

Par lettres particulières d'Espagne venues par la voye de Lyon (il n'y en y a du Roy), l'on escript que Sa Majesté estoit ung peu travaillée de la goute, et d'ung peu de fiebvre accidentelle de la douleur. L'on adjouste qu'Elle avoit faict retenir le Duc d'Albe oultre la prison de Don Fadrique, qu'est pieça en la tour de Médina del Campo, pour le mariaige avec la fille du Seigneur feu Don Garcia ³, et que le prieur Don Antonio, à couleur de gouttes, s'entretient en sa maison, mais que l'on tient que par conmandement de Sa Majesté il y soit arresté. Il se sçaura après ce qu'en sera; mais s'il est vray, le Cardinal de Médicis, descendant du dernier consistoire, fit

¹ Robert Dudley, comte de Leicester, favori de la reine Élisabeth, né en 1551, mort en 1588.

² Élisabeth semblait être disposé à accueillir les prétentions d'Alençon, surtout depuis l'arrivée de l'agent du duc appelé Simier. La reine l'écoutait volontiers, mais elle déclara qu'elle n'épouserait jamais un homme qu'elle n'avait jamais vu. Un traité préliminaire fut négocié et conclu (16 juin 1579), et d'Anjou s'étant mis en voyage sous un déguisement, arriva à Greenwich, à la grande surprise de la reine. Elle l'amusait beaucoup par de belles paroles, sans doute pour ne plus devoir redouter la présence d'une armée française aux Pays-Bas. Finalement le mariage n'eut pas lieu. La supposition de Granvelle relativement à l'existence d'un mariage entre Leicester et Élisabeth n'est pas fondée. Simier apprit à la reine que son favori avait épousé, à son insu, la veuve du dernier comte d'Essex. (LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. VIII, pp. 124-125; BACHET, *Les princes de l'Europe*, p. 377.)

³ Don Fadrique, fils du duc d'Albe, avait déshonoré une fille d'honneur de la reine. Philippe II voulut qu'il l'épousât et le fit emprisonner. Malgré ces mesures de rigueur, le duc d'Albe, qui désirait marier son fils avec la fille de Don Garcia de Tolède, s'opposa au marisge de la fille d'honneur avec Fadrique. Il écrivit à son fils deux lettres rédigées dans ce sens, en lui conseillant en outre de s'évader. C'est ce qu'il fit; mais le roi ayant fait ressaisir l'évadé, le fit emprisonner dans la tour Médina del Campo. Les lettres du duc d'Albe furent remises au roi, qui relégua celui-ci dans un village sis à neuf lieues de Madrid. Voy. notre t. VI, p. 46, et GACHARD, *Actes des États généraux*, t. II, p. 132.

ung tour à la françoise; car de soy-mesmes et hors de propoz, il me dit que Sa Majesté avoit déclaré que ce que le Duc et son filz ont fait en ce du mariaige soit esté du gré et consentement de Sa Majesté. Ne sçay si c'estoit tentative; je luy dis que à la bonne heure, combien qu'il me sembla que si ainsi fût, l'on n'eust avec si grand bruyt mené ledit Don Fadrique à la tour de Médina. Touchant la tresve avec le Turq, je tiens que Sa Saincteté s'apaisera, et ne sçay ce qu'elle pourroit avec raison faire aultre chose. J'eusse mieulx aymé en ceste saison qu'elle ne se fût faite. Avec ceste yra ung discours que quelc'ung icy en ha fait; ne sçay si c'est Don Scipion, que le Signeur Jacomo et aulcuns aultres tiennent pour oracle; mais enfin il me semble qu'il dit vray en bonne partie, et que en aultres il se forcompte.

CXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 165 à 168.)

Cambrai, le 27 février 1579.

Monseigneur. Les affaires sont fort changées depuis peu de temps. Les Estatz assambléz à Arras y ont séjourné près de huit jours sans prendre aultre résolution que de venir à une pacification générale, et la déclarer le xv^e du présent¹; aiantz à ceste fin intimé toutes les aultres provinces, avec proteste que s'ilz ne comparent audict jour, l'on prendra leur silence pour refus, passant outre avec la paix que Sa Majesté offre si amiablement, de laquelle avons très bon espoir. J'ay salué Mr de Lallaing² quant il est passé

¹ Ce retard s'explique par une certaine hésitation de la part du tiers État à faire la réconciliation, sans l'intervention des États généraux. Quant aux villes principales, à l'État noble et à celui des ecclésiastiques, ils étaient d'accord depuis longtemps sur un point, celui de traiter de la paix avec le roi; mais les villes voulaient suivre certaines formalités. Voy. GACHARD, *Actes des États généraux*, t. II, Appendice, pp. 417 et suiv.

² Philippe, comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, qui, après avoir abandonné le parti des

par ceste ville, qui me dict que je luy avoie satisfait par ma response quant à vostre maison de Brucelles, et que si luy ou son frère Mr de Montigny vous polront faire aucun service et plaisir à moy, qu'ilz le feront volontiers; et je le croy ainsi; car ilz parlent tout aultre langaige que du passé, et dient qu'il se fault réconcilier avec Sa Majesté, et venir à une paix, puisqu'elle la présente tant bénignement. Tous ne sont de cest advis, lesquelz taichent, soubz prétexte de diffidence, faire abhorrir Sa Majesté; mais je tiens qu'ilz boulleront court; car les prélatz et villes veuillent avoir la paix, qu'est plus que nécessaire, ou il y at dangier d'esmouvoir une guerre de paisantz, que commencent s'eslever de tous costelz et assommer tout ce quilz rencontrent; et at esté tué par iceulx, près d'Alost, le bailli d'Enghien, frère de M^{lle} Viron ¹, et aussi la garnison du Prince, que ceulx d'Alost avoient chassé ². Et il n'y at plus question en Brabant d'aller à pied ou à cheval : chacun se met sur l'eau; car les Espaignolz courrent toute la campagne, et ont prins Werdt avec le chasteau, où ilz ont tué tous les gens de guerre que y estoient. Aussi tiennent-ilz Helmont, Eyndove, Turnhout, Herentals, le chasteau de Hoochstrate, et sont devant celluy de Grobendonc que ne polrat tenir ³; et par ce moien ilz coureront tous les jours jusques près d'Anvers, Lire, Malines, Berghez-sur-le-Zoom et Breda. Ilz tiendront subject Bois-le-Duc et Maestricht, où l'on dit qu'ilz vont planter l'artillerie, ou qu'ilz l'ont fait déjà, avec grand espoir de l'emporter. Ceulx d'Anvers ont paour ⁴. Les Espaignolz sont à Burgerhaute, ungne demie lieue près de la ville, en laquelle se sont saulvez les noirs harnax fuyantz à bride

États et du duc d'Anjou, embrassa celui du roi. Il signa le 25 mai 1579 la ligue wallonne. (DE THOU, t. V, p. 627.) Quant à son frère Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, il suivit la même voie. (Voy. DIEGERICK, *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 268.)

¹ Dans son *Histoire d'Enghien*, M. Ern. Matthieu cite (p. 290) en qualité de bailli de cette ville Henri Gilles, qui occupait ces fonctions depuis le mois d'octobre 1567 jusqu'en mars 1579.

² La garnison qui occupait en ce moment cette ville n'appartenait pas au prince d'Orange; elle était composée de Gantois. Les bourgeois les renvoyèrent. Voy. DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. IV, p. 73, où l'événement est raconté en détail. Le Taciturne blâma sévèrement la conduite de ces soldats, qui s'étaient rendus coupables d'un grand nombre de méfaits et de crimes.

³ Voy., au sujet de ces conquêtes, AIRSINGER, p. 500, qui les date du commencement de février 1579, et DE THOU, t. V, pp. 624, 625.

⁴ BOR (liv. XIII, fol. 92) raconte les détails des attaques dirigées contre les troupes des États près d'Anvers en février 1579. Voy. aussi DE THOU, t. V, p. 625.

abbatue, et sont tous les jours en armes, craindantz quelque surprise, et en grande division. Les ungs veulent que le cours de la marchandise cesse, les aultres non. Car lorsque l'on at sceu ce qu'estoit fait en Artois, l'on at arresté les batteaux, que y voullotent venir chargés de provision de caresme. Le mesme de ceulx de Haynnault, Lille, Douay et Tournay, lesquels véant ce, et que l'on les arrestoit leurs biens qu'ilz ont en Flandre, Brabant et ailleurs par-delà avec ceulx d'Artois et provinces-unies, ilz ont fait détenir à Arras le marquis d'Havret, l'abbé de St-Bernard et le conseiller Metkerke qui ont fait leur mieulx pour rompre la chansson¹, et que l'on ne traicta aulcune paix, sinon générale par moien de l'Empereur²; et l'on faisoit samblant de dépescher le Duc d'Arshot vers Coloigne, où que l'Empereur devoit estre de bref, le tout pour divertir et prolonger. Ceulx desdictz Estatz ont respondu que la généralité estoit représentée par ceulx qui ont observé la pacification de Gand, l'Union ensuivie et l'Édict perpétuel; ce que eulx avoient fait, et que l'on les devoit tenir pour les Estatz Généraulx, et non pas ceulx que y ont contrevnu, qu'il failloit tenir et poursuivre pour rebelles, et qu'il ne failloit aller si loing que à Couloigne ou vers ledict Empereur, puis que l'on pouvoit négotier avec le Roy, ou ses ambassadeurs, qui ont fort bien négotié, et mesmes le Sr de Selles, qui at apporté lettre ausdictz Estatz et chacune province désunies à M^{rs} le Viconte³ et de Cappel. Aussi en ont heu ledict Sr de Lallaing, de Montigny, l'abbé de Hasnon et quelques aultres, qui en sont estez fort contentz, mesmes les-

¹ On lit dans les Résolutions des États généraux du 22 janvier 1579: « Pour s'acheminer vers Arthois et induyre les Estatz de la province de demeurer en l'union et ne rien traicter en particulier, sont dénommez le prélat de St-Bernard, M^r le marquis d'Havrech et le conseiller Metkercke, lesquels se conduiront suivant l'instruction qui sera dressée par le s^r d'Aldegonde, Liesfelt, Metkercke, Louvigny, Iman et le greffier de Brabant (p. 80). Leurs instructions furent délivrées le 24 suivant et l'abbé de St-Bernard fit rapport le 14 avril. (GACHARD, *loc. cit.*, t. II, pp. 157, 506.) Le 23 février les États d'Artois annoncèrent définitivement aux États généraux qu'ils étaient d'intention de se réconcilier avec le roi, « en conformité de la pacification de Gand, l'Union et l'Édict perpétuel, sans admettre chose quelconque au contraire. » Le 26 du même mois ils requirent les dits États généraux de décharger les pays de Hainaut, d'Artois, Lille, Douai et Orchies des gens de guerre, « qui les rongent, sans faire aulcun service. » Ils envoyèrent aussi la déclaration que leur avaient faite le baron de Selles et le s^r de Ville. (*Ibid.*, p. 201; GACHARD, *États généraux*, t. II, p. 152.)

² DE JONGHE, *Kronyke van Gent*, t. II, p. 115; DE THOU, t. V, p. 625. Voy. la réponse des États d'Artois dans les *Actes des États généraux*, t. II, p. 150.

³ Le vicomte de Gand.

dicts Cappre et Viconte, qui dient qu'ilz n'ont commencé le jeu pour le lesser; et l'on dit que ledict abbé de Hasnon at receu ung bref du Pape, qui respond pour les promesses que Sa Majesté faict. Aultres qui ont receu samblables lettres d'icelle, s'en mocquent, et dient qu'elles sont forgées à Namur, et qu'ilz ne s'y fieront jamais. Aiantz veu lesdicts députez des Estatz généraulx que l'on rejectoit leur mise en avant, ilz ont rendu peine, pour faire à croire que les affaires de la Religion estoient si avant venu en Flandre, à Gand et Anvers, qu'il estoit nécessaire leur octroier la Religion-vrede, ou que aultrement l'on mectroit en dangier tous les Catholicques, que se trouveroient massacrez; du quel propos ledict Viconte les rebroua fort, leur commandant de se taire: et qu'il ne failloit sinon faire sortir ung homme d'Anvers pour remédier à tout ce. Ledict abbé de St-Bernard est le filz de Marie d'Almaras, qui at esté intronisé contre le gré des religieulx par le Prince, à l'importune poursuite des Oyembrugge et aultres alliez dudict abbé, qui vad frazé¹, avec chausses, poignard et espée comme ung capitaine. Il portoit aux Estatz de Monts le long manteau, mais il faillit que à Arras il prind le frocq, aultrement l'on ne le vouloit recevoir en l'assemblée. Il at tenu des propos bien estranges et scandaleux; son règne durerat aussi peu que de son prédécesseur l'apostat, qui seroit content quicter sa paillarde pour rentrer en l'abbaye².

J'entendz que l'assemblée, que at esté à Arras et qu'en est parti devant hier, at escript lettres à ceulx des Estatz bien braves, les notant ouvertement de leur estrange et violente conduite, et à Matthias une bien courte, mais fort substancieuse, disantz que s'il ne faict entretenir la paix de Gand, l'Union ensuivie et l'Édict perpétuel, qu'ilz ne sont délibérés le cognoistre plus pour gouverneur³. Aulecuns veulent dire qu'il auroit escript à ceulx

¹ *Frazé*, portant la fraise.

² Jean Vander Noot, fils de Quintin et de Marie Almaras, né en 1546, devint religieux à l'abbaye de St-Bernard. Après la mort de François Sonnius, évêque d'Anvers et abbé de ce monastère, les États de Brabant, contre le gré du roi et du Pape, nommèrent Vander Noot abbé en 1577. Cette nomination fut cassée en 1587, et l'ancien titulaire, obligé de quitter son abbaye, mourut en Hollande en 1597. (AZEVEDO, *Généalogie de la famille Vander Noot*, p. 83.) Le prédécesseur de Vander Noot, dont parle Morillon, était Thomas van Thielé, qui, après avoir été abbé de St-Bernard, quitta son monastère et devint apostat. Il se réfugia en Hollande, s'y maria, et mourut à Delft en 1590. (Voy. TE WATER, *Het verbond der Edelen*, t. III, p. 355.)

³ Morillon entend sans doute parler des lettres des États d'Artois qui ont été publiées dans le

de Bruges d'hoster les presches et conventicles. Le mesme à Gand, où Rihove auroit empris de l'exécuter; ce que je ne puis croire, puis que l'on traveille tant ceulx de Brucelles pour accepter la Religionfrit. le tout par la poursuite du bourgmestre avec aulcuns du magistrat ses adhérentz, que sont hérétiques notoires; mais les six nations des neuf et le Breeden raedt le refusent à platte cousture, et sont fort altérés et mal contentz du Prince d'Orange, que leur at demandé argent; dont ilz se sont excusés, disantz que comme la court n'y est point qu'ilz deviègnent povres. Ad ce qu'il auroit répliqué qu'ilz n'estoient encore si povrez comme ceulx d'Hollande, n'ayantz encores mangé du cuir boulli comme eulx : dont les dictz Brucellois, aussi bien mauvais que bons, sont estés merveilleusement offensés et irrités, disantz qu'ilz se garderont bien pour l'amour de luy manger du cuyr boulli; et dient tout cler, qu'ilz désirent eulx pacifier avec Sa Majesté, si faire se peult; et plusieurs pensent qu'il n'y aurat guerre à faire, et que ceulx d'Hollande et Zélande, avec une partie de Brabant, Geldre et Utrecht, se joindront aux provinces-unies le xvi^e du mois prochain. Dieu par sa grâce le doint. M^r de Selles avec le Sr de Valhuon¹ sont allés vers le Prince de Parme avec lettres de remerciement et fort humbles audict Prince, du travail qu'il prend pour leur procurer la paix, luy suppliantz d'y continuer. Le Roy at aussi escript à ceulx de St-Omer, comme verrez par les copies, que aulcuns peu saiges desguisent et calumnient, estantz enragés que lesdicts de

« Recueil des lettres, actes et pièces plus signalées du progrès et besoigné fait en la ville d'Arras et ailleurs pour parvenir à une bonne paix. » Douai, 1579. — Plantin a aussi publiée : « Brief des Staten van Artois ende gedeputeerden van Henegouw ende Douay tot de gedeputeerden van de Generale Staeten vergaderd in Antwerpen met de antwoord op de selve. » Anvers, 1578. — La lettre du 9 janvier 1579 par laquelle les États d'Arras annoncent aux États généraux leur intention de se réconcilier avec le roi, est analysée dans GACHARD, *Actes des États généraux*, t. II, p. 125.

¹ Guillaume le Vasseur, s^r de Valsion ou Valhuon ou Walhuon, l'un des agents les plus actifs des négociations concernant la réconciliation des provinces Wallonnes avec le roi. Voy. HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, pp. 551, 594, 400. — Le 25 février 1579, les États d'Artois et les députés de Hainaut écrivirent aux États généraux pour leur dire qu'ils avaient entendu le prélat de St-Bernard, le marquis d'Havré et le conseiller de Meetkercke. Ils préféreraient une paix et une réconciliation générale à une paix particulière; mais à la condition qu'elle soit établie sur le pied de la Pacification de Gand, de l'Union de Bruxelles et de l'Édit perpétuel. A cet effet ils envoyèrent aux États généraux copie d'une lettre du roi du 7 février et de la proposition qui leur a été faite, le 25 février, par l'évêque d'Arras, le baron de Selles et le s^r de Valhuon. (GACHARD, *Les États généraux*, t. II, pp. 150, 151.)

St-Ommers ont fait lire leurs lettres par les curés faisant le sermon en l'église. Mais quelque extrême que Aldegonde dit estre la dextérité de Son Excellence, elle est assez cogneue par tout quelle elle est, comme verrez par le pasquille cy-joint, et ilz s'en forge journelement une infinité d'autres; et s'il ne se retire tost avec ses disciples, il se polroit bien trouver un jour accablé. De leur bouticle est sorti l'advertissement joint à ceste, et l'ayant apporté par ung des gentilzhomme dudict marquis et monstré à Arras, l'on l'at arrêté, et Mr le Vicomte dit à son maistre que si ce ne fut esté pour son respect, qu'il luy heut fait espouser une bien profonde et longue prison. Et fut lendemain fait une défense de tenir ou lire ledict escript ou samblables. J'entendz qu'il y en at encores ung piz que le susdict. Ces sectaires ne cessent jamais de jeter leur poison par tout¹.

.. L'on n'at point tardé d'accepter incontinent le besoigné de M^{rs} de Montigny et de Hese avec ceulx de Gand, et le confirmer². Mais comme l'on les at si maugrément traicté en ce que concerne leur particulier, il samble qu'ilz ont changé d'avis, principalement ledict Sr de Montigny, qui at receu xx^m florins, ainsi que l'on dict, pour adjouster quarante compaigniez aux quarante qu'il avoit; et que le Sr de la Mote fait le samblable, qui at grandz deniers. Il samble qu'ilz doibvent estre du costel de Flandres par le Westquartier; et si le Prince de Parme entre avec deux armées en Brabant, comme il commence, l'on sera bien empesché à quel coustel l'on se debyrat tourner, quelque fin que 6 (le Prince d'Orange) soit, et sera pour faire avancer les provinces désjà unies pour conclure la paix, et y attirer des aultres, que sont sommées en général pour le xi^e du mois prochain; et il fait à croire que en plusieurs villes de Brabant, où les gens de bien ont enduré, ilz prendront ceur et parleront, faisant teste aux mauvais, que commenceront avoir pàour et penser à leur retraicte. L'on at tenu fort secret le recès de l'assemblée d'Artois, affin qu'il ne parvint à la cognoissance dudict Sr Marquis³, de l'abbé et Metkerke; que ne sont apparentz d'estre tost relaxés de l'arrest où ilz sont miz. S'il est vray que ce soit pour ce que ceulx d'Artois et de Haynnault, Lille et Tournay, u'ont encores furni à leur quote des aydes, moiens généraulx et contributions, sur ce

¹ Bor, liv. XIII, fol. 152 et suiv., énumère quelques-uns de ces écrits.

² Voy. DE JONGHE, *Gendsche geschiedenissen*, t. II, p. 105.

³ Le marquis d'Havré.

qu'ilz respondent que l'on face paier premier ceulx de Flandres, que restent encores bien deux millions, je tiens que se sera tard avant qu'ilz y polront furnir, et que les provinces Walones n'ont aucune volonté de rien donner, aiantz faict grande levée des deniers pour leur deffense. Ceulx de Brabant ne sçauroient paier, quant ores ilz voudroient, et ce que polrat venir d'Hollande, Zélande, Geldre, Frise, Utrecht et Overysseel n'est point pour paier trois mois aux reytters, ausquelz l'on doit beaucoup, et qui menassent si l'on ne les paie de se retirer avec les Espaignolz; mais s'ilz osent dire de n'estre venuz avec obligation de combatre, comme ilz dient, je ne pense point que le Roy se voudroit servir d'eulx. Cependant l'on murmure fort contre le Prince d'Orange de ce qu'il n'y at aultre deffense pour le pays et ce qu'est devenu tant d'argent; et parle-t-on d'avoir compte. Je tiens qu'il ne se voudra desgarnir de ce qu'il at miz en bourse; il at donné beaucoup d'assignations et traitements aux seigneurs, mais il s'est faict cassier du comptoir.

Le xxv^e du présent at esté la convocation des Estatz en Anvers, où ledict Prince at mandé ceulx des provinces unies, leur promectant seurté pour la venue et retour; mais, comme me disoit Mr de Lallaing, tel offre est suspect, adjoustant que pour soy, il ne s'y fieroit jamais. Madame de Hoochstrate la jeusne afferme que ledict Prince rappelle le Duc d'Alençon, luy promectant mettre le pays entre mains, mais il at esté appris pour une fois, et cognu que les gouverneurs n'ont tout le crédit vers les villes comme ilz voudroient, du moins ne l'auroit ledict Prince, qui at esté contrainct retirer la garnison qu'il avoit en la ville d'Ath, que n'en veult plus manger. Ledict Alençon at néantmoins heu son ambassadeur en l'assemblée d'Artois, le Sr de Bonivet, qui a dit que Son Altèze s'estoit retiré par le commandement du Roy son frère, mais que, pour ce, il n'entendoit habandonner sa poursuite et traite, et qu'il ne faudroit retourner à la prime vere, dont plusieurs se sont ridz; car l'on sçait bien qu'il n'at veu le Roy ny la Roynemère jusqu'à présent; et retournant vers son pays, il n'at passé par nulle ville jusques il est venu à Angiers, où il se tient enterré, aiant licentié toute la gendarmerie qu'il avoit ammené, que at esté fort frotté à son retour. L'on dit que le Duc de Guise receuille les reliques pour le Prince de Piedmont. Il y at esté ung bien grand trablement en France vers la Picardie et Champagne.

L'on dit que les S^{rs} de Montigny et de la Mote sont commis pour exécuter la Pacification de Gand. L'on ne sçauroit prendre milleur prétext pour chastier les rebelles et héréticques, que commencent devenir plus doulx partout. J'entendz que Sa Majesté at enuoié à Saracenus, prieur de St-Vaast, pour les bons offices qu'il a faict pour la paix, sa nomination de l'abbaye de St-Vaast; et que Mr le protonotaire du Reulx est dénommé pour l'évesché de Namur, à l'honneur de Dieu soit, et l'utilité de son Église. J'ay veu lettres escriptes à proche d'ung chanoinne de ceste église, qui dit que le Duc de Terrenove y est arrivé : et que l'Empereur a député pour entreuenir à la paix les archeuesques de Coloigne et Trèves, et l'évesque de Wirtpurch. Ad ce compte n'en serons encores trainnés longuement, car il n'y at point de fin aux Allemandz; et fauldra passer par les mains de leurs chancelliers, que sont souvent fort intéressables et infectes. Il fut esté mieulx traicter avec Parme; mais je me doute que ledict Marquis voudrat tirer l'honneur à soy, et cependant la despense de la guerre croit : aussi faict la povreté du pays. Ce sont les ruses de 6 (le Prince d'Orange), que cherche de consumer l'armée de Sa Majesté par longueur et dilations. L'on verrat comme l'entendront ceulx d'Artois et leur associés, à leur première assablée; mais il y at ung monde de souffleurs que ne cherchent que d'imgrimer la noblesse de dissidence, et il en y at en icelle de telz qui ont reçeu lettres bien aimables de Sa Majesté, leur promectant obliance du passé, et qu'ilz seront retenuz en leur *venit* (gouvernement), qui au lieu d'accepter une telle grâce s'en mocquent, et font des bien mauvais offices. Dieu les veuille convertir; aultrement ilz en tireront plusieurs avec eulx.

L'on parle fort de l'accrue du camp de Sa Majesté, et qu'il y at encores grandes forces en chemin. Cela noz debvroit faire saiges, et cognoistre le dangier où l'on se mectra continuant la guerre; puisqu'il est bien créable que Sa Majesté emploiera le verd et le secq pour maintenir et retenir son ancien patrimoine. Mais plusieurs qui ont acheté du bien du Roy, ou qui les ont prins pour récompense ou ont assignations sur iceulx, se doutent bien que tout cela sera caducq. Touttefois le particulier peult tant vers plusieurs, qu'ilz le préfèrent au bien général. Aultres pregnant et pillent tout ce qu'ilz peulvent, soubz confidence que tout sera pardonné, et confirmé par une paix. Ce qu'est contre Dieu et raison : ne povant Sa Majesté hoster à quelcuns le sien, s'il ne l'at mérité, et moings le peult-il permectre

à aultrui, et seroit non seulement spoliation, mais vray larcin et briganderie contre les privilèges du pays, pour lesquelz confermer l'on at prins couleur pour se fourrer si avant en une tant cruele et furieuse guerre. Ceulx qui ont résisté aux commendes en France sont esté très bien advisés et providentz, car avec le temps l'on heut estudié pour les étendre.

Je louhe Dieu que Sa Majesté se porte bien; les lettres qu'elle at icy envoyé sont fresches. Dieu pardoint à Roda, qui at faict plus de mal à son maistre qu'il ne sçait, mais luy le peult sçavoir maintenant. C'est merveille comme il est mort, si jeusne, estant de fort bonne disposition; il avoit ung bel estat.

S'il ne plaît aux François que l'archevesque de Toledo soit faict cardinal seul, conséquament ne plairat-il au dataire, qui est de la mesme nation, et que l'on dit s'y estre pièçà attendu. Je ne sçay si le filz de 45 (Barlaimont) y aspire, mais ce seroit augmenter le nombre. Ad ce que plusieurs dient, retourné le mesme qu'il alloit. Il at invité 46 (Morillon) par plusieurs fois, mais il ne sçauroit aller, se trouvant pesant, et que ses accidentz vond augmentantz.

CXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1^{er}, fol. 163-164.)

Rome, le 5 mars 1579.

J'entendroye volentiers ce que se sera faict en l'assemblée que se debvoit faire à Dole. J'ay escript franchement et souvent ce que me semble convenir pour la sheurté de nostre povre païs et le fondement qu'il convenoit faire à la protection des Suisses, et qu'il convenoit les entretenir, puisque de leur faveur pouvions-nous espérer plus de sheurté que de noz propres forces, et que les foules que le pays reçoit de noz gens de guerre me desplaict. Si Mons^r le Conte de Champlite est d'aulture opinion, et quant à

L'ampliation de la lighe héréditaire et renouvellement de la neutralité, ce n'est de merveille; et quant j'en ay dit ce que m'en semble, et fait les offices ausquelz mon debvoir m'oblige, je m'en metz à repoz, actendant le succès tel qu'il plaict après à Dieu envoyer.

L'assemblée des Estatz ne me semble à propoz en ceste saison, ny ne pense pas que l'on y feroit grande plainte contre les foules; car le país est fort povre de telz personnaiges dont je l'ay veu cy-devant riche, que tenoient, sans passion ny partialité, soing du bien d'icelluy et qui sçavoient, pouvoient et vouloient faire les offices telz que pour le bien du pays convenoit.

Il me desplaict que le différend des prétentions du gouverneur et de la Court, sur ce que doibt estre remis à la congnoissance de l'ung et de l'autre, soit cause, comme vous escripvez, que l'on ne donne le remyde requis aux foules. Je respondz à Mons^r le président, louhant qu'il y doibje avoir bonne intelligence et amiable entre ledit Gouverneur et la Court, et que se suyv^t le chemin ancien (estant facile d'advérer ce que du passé s'est fait), laissant à chacun sa chacune, le tout se pourroit accommoder. Je tiens que Mons^r le conseiller Duchamp n'obmettra de faire de son coustel ce que convient, se trouvant aux Pays d'Embas, et qu'il sçaura fort bien informer de tout ce que passe, et mettre en avant ce que convient pour le remyde... Je louhe grandement le chemin que vous dictes vous tenez à l'endroit de Mons^r le président, et de garder tousiours la modestie requise, et le respect que se doibt à sa charge.

Quant à Mons^r de Champaigney, qui que ce soit qui soubz main face poursuyte contre luy, la Court n'a peu obmettre d'obéir à ce que l'on luy ha si expressément commandé de passer oultre. Il s'est fait et à nous tous du mal beaucoup, pour estre tant amy de son opinion, et sont les choses en termes qu'il est dangereux se mesler de ses affaires... Je vous mercye cordialement ce que vous avez fait de vostre coustel, et pour soubztenir le droict de mes nepveurs, que l'on leur ha réservé, et espère que l'on ne leur fera tort. Ce qu'ilz y peulvent prétendre relieve peu, et j'ay escript ce qu'il me semblé sur la confiscation que vous répétez par vostre lettre, et ne puis y faire dadvantaige de ce que j'y ay fait. Je ne sçay quelle certitude vous pouvez avoir qu'il soit délivré; mais par ce que des Pays-d'Embas l'on escript, il semble qu'il soit encoires entre les mains de ceulx de Gand

et non sans danger. Dieu luy soit en ayde. Et quant aux nouvelles desdicts Pays-d'Embas, ceulx ou des mesmes pays ou du conté de Bourgongne qui ne désirent l'accord, ou ne l'entendent ou ayment plus leur particulier que l'ung ny l'autre desdictz payz, et s'ilz gaignent au jeu que se jouhe maintenant, si l'accord n'est faict, ilz pourroyent perdre et le gain nouveaul et leurs biens anciens, dont Dieu les garde. Mons^r le Prince actendoit de pouvoir passer la Meuse pour entrer en Brabant, et cependant continue les practiques avec ceulx d'Artois et d'Hénault et aultres plusieurs particuliers, non sans espoir de quelque bon succès. Le Duc de Terranova est enfin arrivé en la court de l'Empereur; quelque indisposition ha esté cause qu'il ne soit plus tost arrivé. Les négociations d'Allemaigne sont longues, et si ledit Prince de Parme faict quelque chose et s'accorde avec aucuns, il restera moings à faire. . . .

CXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas, affaires de Rome, layette 935.)

Rome, le 8 mars 1579.

Hé recibido la carta que Vuestra Magestad ¹ ha sido servido mandarme escribir, en 24 de diciembre, y tambien el duplicado venido por otra via, que son en respuesta de otras mias, y veo que habia recibido las cartas que yo habia enviado del consejero Assonleville, y no puede dañar que Vuestra Magestad entienda la opinion de los de aquellas partes, aunque las cartas vengán tarde por hacer sobre ello con su prudencia la consideracion que conviene. Yo no falto de corresponder con el Duque de Terranova, que como Vuestra Magestad habrá entendido, aunque el Emperador le habia

¹ On lit en marge de la main du roi : « Sera bien responderle. »

llamado que se encaminase por la mas breve hácia Colonia, le envió á llamar con hombre espreso que le halló en Reynhausen para hacerle ir á Praga ¹, á donde está de presente y le detiene como asimismo el nuncio Castaña, hasta que los estados se sometan á la determinacion de Su Magestad Cesárea, como lo ha hecho Vuestra Magestad en lo cual hay mas tardanza de lo que se pensaba; y siempre por mi he pensado que no se acabaria en breve tiempo, pues es menester juntar para esto los dichos estados, y asi les han escrito el Archiduque Matias y Príncipe de Oranges ², que envíen sus deputados con ámplisimo poder para resolver cualquier cosa sin consulta, y en esto sospecho que vernan dificilmente, ni sé quien osase tomar sobre si tal carga; por el peligro en que con ella podria caer: ni hasta aquí sabemos que esta junta se haya hecho, ni menos que Su Magestad Cesárea sea por enviar sus comisarios fasta tanto que este punto se resuelva. Pero entretanto hácelo muy bien el Príncipe de Parma que socolor de no haberse hecho esta submission va diferiendo de entrar en negociacion de tregua diciendo, que lo de la tregua y del acordio esta remetido á Su Magestad Cesárea, y que cuando por su parte hayan ellos satisfecho y Su Magestad Cesárea enviado sus comisarios, que entonces obedecerá á lo que de parte de Su Magestad Cesárea en esto le será mandado; y entretanto tiene muy apretados los de Mastricque, habiendo ocupado muchos lugares que están cerca para quitarles la comodidad de proveerse de vituallas y de otras cosas, y quitado á los estados cuantos lugares tenian desta parte de la Mosa hácia aquellas partes, comprado de Schenck un castillo muy apropósito sobre el rio cerca de Nimeguen, con que terná mas comodidad de vituallas y estorbará mucho á los estados el comercio que pudiesen tener por el rio, habiendose tambien abierto el camino hácia Colonia con haber tomado Carpen y despues hecho puente sobre la dicha Mosa, por la cual habia pasado ya parte del

¹ L'Empereur avait primitivement décidé de réunir à Prague les commissaires chargés de négocier la paix entre Philippe II et les sujets révoltés. Le duc de Terra Nova était déjà arrivé en cette ville auprès de l'Empereur, lorsque celui-ci changea d'avis et résolut de réunir le Congrès à Cologne, le 31 mars 1579. (GACHARD, *Actes des États généraux*, t. II, pp. 69, 82, 83, 97, 152, 148, 149.) Le Duc était si peu convaincu du bon résultat de ces négociations, qu'il ne manqua pas de le dire à son souverain. Voy. Baron KERVYN DE LETTENBOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 400.

² La circulaire de l'Archiduc Mathias est datée d'Anvers, le 8 février 1579. Elle est analysée dans GACHARD, *Actes des États généraux*, t. II, p. 148.

egército en la Campiña, recobrado Wert¹ y deshecho en tres ó cuatro encuentros así en la dicha Campiña como en Gueldres algunas compañías de los estados, los cuales porná en aprieto entrando en Brabante con la correspondencia de las guarniciones que habia dejado en Lobayna, Leuwe y Diest, que daban tal trabajo, señaladamente loz de dicha Lovayna á los de Bruselas, que habian rehusado de contribuir sino se volvia á juntar egército por defenderlos contra el dicho Príncipe y poner cerco sobre Lobayna; sentidos de que cada dia la guarnicion que en ella está les corriese hasta las puertas. Habian buscado dineros en Enveres, y ni estos hallaron ni dejaron de conocer cuanta falta tenian de crédito. Esto, y el ver por otra parte que los de Artois y Enao², y muchos particulares mostraban mala satisfaccion del Príncipe de Oranges favoreciendo á la Religion Católica, y que no quieran sufrir lo que contra el tratado de Gante se hacia en la misma Gante y otras partes, procurando el Príncipe de Oranges corromper la religion por dar mayor estorbo al concierto, el cual huye quanto puede temiendo que deste nazca su ruina; tiene el dicho Príncipe en gran congoja, y ha tomado alguna celosia del dicho Archiduque, por pavescerle que queria tomar la mano en mandar mas de lo que él quisiese, y se veen tambien desamparados de Mr de Alanzon³ que ya está en su casa, como Vuestra Magestad habrá entendido. Si los de Artois y Enao y de los otros puede

¹ Voy. plus haut, p. 516.

² Bon nombre de documents relatifs à la sécession des provinces wallonnes sont imprimées dans GACHARD, *loc. cit.*, t. II, p. 417, et dans BOR, liv. XIII, fol. 93 et suiv. Voy. aussi, au sujet de l'Union d'ARRAS, BARON KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 519.)

³ Malgré son départ des Pays-Bas, le duc d'Alençon n'avait nullement renoncé à l'idée d'y rentrer. Dans les Résolutions des États généraux du 27 janvier 1579, on lit à ce sujet: « Receu lettres de Mgr le Ducq d'Anjou, contenant crédencc sur M. d'Espruneault, son ambassadeur, lequel déclaire, oultre le contenu, le partement de Son Altesse pour France, estant la première cause le rappel de son frère, le second, pour oster toute diffidence que l'on a commencé avoir de S. A., laquelle n'at esté accommodée pardeçà comme ses grandeurs bien le méritent, nonobstant quoi icelle toutesfois veult demeurer en la bonne affection qu'Elle at apporté pardeçà. Sur quoi est dict que les Estatz ont grand regret du partement de S. A., veu que la ville d'Ath luy estoit désia assignée pour sa demeure, en ratendant que la ville de Malines seroit accommodée; recevans toutesfois en cela contentement que S. A. séjournera sur la frontière en France, où MM. le prélat St-Bernard, le marquis d'Havrech et le conseiller Metkerke l'iront trouver, pour lui rendre contentement, demeurant la publication prétendue par ledict sr d'Espruneaulx en la conférence de MM. les conseillers d'Etat et les Estatz généraulx, qui se tiendra à la première commodité. » (P. 95.)

tener buen sucesso como se espera, por harto mas importante ternia esto, que si con todos juntos se hubiese hecho el concierto, si miramos para adelante, y lo que esta separacion puede aprovechar, pues se vee el daño que ha hecho la union, y separados una vez pasarán años y años ántes que entre aquellos estados haya union y conformidad para tornarse á juntar; y por esto siempre he estado en que el Príncipe de Parma sin esperar la negociacion de los comisarios imperiales, procurase de tractar con los que se querrá reducir teniendo ojo á esta desunion; ni se podrá quejar Su Magestad Cesárea con alguna razon, pues si vá de buen pié, como se debe esperar, se debrá holgar de lo que se hiciere en beneficio del servicio de Vuestra Magestad, y haciendo algo en esto por su parte el dicho Príncipe de Parma, menos quedará que hacer al Emperador, cuyo Embajador cerca de la persona del Archiduque Matias, el Conde de Suatemberg, se muestra en sus solicitudes muy principal para los estados, y amenazó el Príncipe de Parma de que si no condescendia á la tregua, tornarian los estados á juntar su campo y sucederian cosas que darian embarazo, pero que no veo para que tengan forma para juntar tan presto egército bastante, pues la Reyna de Inglaterra se debe cansar, á la cual ha ido Casimiro por cobrar sus pagas que debe haber venido á costa dellas; y el dicho Príncipe de Parma sigue muy bien el camino que Vuestra Magestad le ha mandado, de procurar de reducir los que puede con clemencia y dolzura, sin dejar de egércitar por la otra parte las armas contra los que quedan obstinados. Yo no falto de corresponder con toda diligencia al dicho Príncipe, y de hacer por mi parte con los de aquellos estados los officios que yo puedo para que conozcan la bondad y clemencia de Vuestra Magestad, solicitándolos al reconocimiento debido, y á que no pierdan la ocasion mientras Vuestra Magestad está todavia con los brazos abiertos para recibirlos y tratarlos como hijos, olvidando todo lo pasado, y tractando los negocios de aquellos estados por las personas dellos y no por estrangeros, para quitarles el miedo que tienen que no se les rompan sus privilegios y que estrangeros vengan á mandar en ellos.

Al Comendador Mayor de Castilla, embajador de Vuestra Magestad, respondo como debo, y en lo que se ofresce le digo sinceramente mi parescer, asi en lo de la ida del cardenal Madrucho, como sobre lo del dicho nuncio Castaño, y otros negocios que por orden de Vuestra Magestad me

comunica. Hemos tenido aquí gran borrasca sobre lo de la tregua con el Turco, y por amansar Su Santidad propuse al dicho Embajador que no teníamos mejor salida que de decirle claramente que esta tregua se hacia, no por descuidarse ni consentir que el Turco ofendiese á alguna parte de la cristiandad, y que esta tampoco no ataria Vuestra Magestad las manos para que si Su Santidad dispusiese las cosas de la cristiandad de manera que se pudiese hacer empresa invasiva, aparente de buena salida contra el dicho Turco, que Vuestra Magestad no hiciese por su república lo que convenia : y esto ha sido menester decir por satisfacer á lo que Venecianos pidan á Su Santidad que querian por mano de Vuestra Magestad, sin declararse ellos contra el Turco, cobrar lo que han perdido ; y bien tarde será por nuestros pecados, ántes que se vengan á poner las cosas en término que esta empresa invasiva que digo contra el Turco, con concurrir en ella los Venecianos por su parte, se pueda hacer, y entonces por servir á Dios, y á toda la cristiandad no habria para que Vuestra Magestad hiciese escrúpulo de romper la capitulacion con el dicho Turco, pues sabemos que ni el la guardará mas de lo que le verná bien, ni se puede fiar della Vuestra Magestad, y que á quien no guarda por su parte lo capitulado no hay para que guardárselo, con decir demas de lo arriba dicho, por mayor justificacion, que la principal causa que ha podido mover Vuestra Magestad á hacer esta tregua sea por desengañar á los de los Estados Bajos, á los cuales persuaden que con las embajadas que Alanzon y el Príncipe de Orange designaban enviar ayudados de ministros del Rey de Francia, procurarian que bajase armada del Turco que diese tanto embarazo á Vuestra Magestad, que no pudiese acudir ni atender á lo de aquellos estados, por hacerlos por esta via mas obstinados, y que pues no bastaba ver ellos el embarazo que tenia con el Sophi, con que le es imposible armar este año, para que no creyesen que habia de venir armada, que con entender demas desto que hay tregua perderan aquella esperanza, y se desperará de poderse sostener contra las fuerzas de Vuestra Magestad, con dejar tambien á Su Santidad que por no poderse Vuestra Magestad fiar en esta tregua, no se podrá desarmar ni escusar los gastos para que se cerrase el paso á lo que se hablaba de quitar á Vuestra Magestad el subsidio concedido por el salario de las galeras contra el Turco ; y desto todo, y de otras cosas que tocan al cargo del dicho Embajador, en que le digo libremente mi parecer, no escribo á Vuestra

Magestad pues presupongo que lo debe hacer y que lo hace como tan diligente; ni hay para que escribiendo lo mismo doblar el trabajo á Vuestra Magestad que de continuo está tan ocupado en cosas tan importantes; no se ha dejado de representar á Su Santidad para lo que con él pueden en todas ocasiones, la obligacion que ternia de ayudar á Vuestra Magestad por las cosas de Flandes, y harto claro se le ha hablado sobre la ida de Alonso, y sobre la entrada que hizo su gente en el condado de Borgoña, pero con quantos oficios en esto se hacen no me parece que se (és caliente) quanto yo querria, ne se si por no ofender á Franceses, ó por parecerle que con las ayudas que he dado á Vuestra Magestad quede ya demasiadamente cargado lo eclesiástico de España: y temo que no faltan muchos que dende ahí tienen sus correspondencias acá ¹ para ver quejas, ni deja de decir Su Santidad algunas veces que no es bien cargar tanto los súbditos que les pongan en desesperacion, allegando el egemplo de lo que al presente vemos en la Francia; de que no dixé otra cosa habiendo venido las cosas, como Vuestra Magestad debe ser informado, tan adelante que si el Rey de Francia no se reforma, les reformaran ellos, y procuran medio resolutamente de darle la ley. Entiendo que Portugueses han hecho oficios con Su Santidad sobre lo de la tregua con el Turco, no menos calientes y vivos que los Venecianos, con decir que Vuestra Magestad les ha ya hecho hacer oficios contra el Turco por donde queda irritado contra ellos, y que se quedan en los cuernos del toro.

Escribeme Vuestra Magestad que habia llamado Funquio, para hinchar el lugar de Hóperus y por conocerle muy plático, y que sabe muchas lenguas, habiendo tenido aquí oficio por espacio de quince años y mas, con el cual ha podido tener noticia de negocios de cuasi toda la cristiandad, y por tener mucha cognicion de las cosas de Alemania y de las de Flandes, adonde ha asistido ya algunos años en los negocios; y como muchas veces he escrito á Vuestra Magestad, me ha parecido siempre necesario que ó fuese él, ó otro, hubiese persona cerca de Vuestra Magestad muy plática de las cosas de Flandes, y quien se pudiese acudir con los negocios, así públicos como particulares de aquellas partes, pues tanto resentimiento hacen los de aquellos estados de que en sus negocios se entremetan los de

¹ Le Roi a écrit en marge: « Ojo. Esto alude à lo que Francisco de Vera ha escrito. »

España, por el ódio que con los malos oficios que se han hecho han concedido contra la nacion.

Pero yo entiendo por cartas del mismo Principe de Parma, que se ayuda mucho del dicho Funquio, y que por esto le entretiene para enviarle á Colonia como confidente y plático, si se viniese á la negociacion de acuerdo delante de los ministros y deputados del Emperador.

Muy bien es que en las cosas de Milan corresponda Vuestra Magestad al Marqués de Ayamonte, y me he holgado mucho de ver que viniesen Españoles por hinchar los tercios, y para que quede la Italia con fuerzas de Vuestra Magestad tales que le tengan respecto; pero yo siento en las entrañas ver cuan mala navegacion han tenido, y que hayan llegado tan desproveidos y mal tratados. Pero no dudo sino que el dicho Marques de Ayamonte hara todo lo que pudiere para se le dan con que rehacerlos, vestirlos, armarlos y egércitarlos, para que si fuesen menester salgan de provecho. Don César de la Marra me escribió que su pliego era cosa de mucha importancia, y veo que ha mucho tiempo que está en querer ir en todo caso á la corte de Vuestra Magestad, con color de querer proponer cosas muy importantes que con viva voz se pueden entender mejor. Yo le digó que hara mejor de escribir y quedar adonde está, dó puede servir con dar avisos como los ha dado algunas veces muy buenos. Pero debe tener mira á su particular, y el caso por el cual está perjudicado es grave, ni creo para mí que convenga vaya delante de Vuestra Magestad por que soy cierto que le cansaria con importunidades, ni podria ir seguro ahí por la pramática que me acuerdo se hizo una vez sin espresa licencia de Vuestra Magestad. Yo continuaré de procurar que se detenga todavia en Ragusa, y Vuestra Magestad podrá mirar si será servido, si lo que escribe de las exempciones que pretenden los Raguseos es cosa de consideracion; yo le exhorto siempre á que corresponda al Virey de Nápoles y al embajador de Vuestra Magestad en Venecia. Que es el camino por el cual debe caminar, y tengo fin siempre de procurar que acada uno se dejen los negocios que son á su cargo. Guarde Nuestro Señor y prospere la S. C. R. persona de Vuestra Magestad como sus servidores y vasallos deseamos y hemos menester.

CXVII.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté¹ de me faire écrire le 24 décembre, ainsi que le duplicata envoyé par une autre voie. Comme je le remarque, par ces missives en réponse aux miennes, Votre Majesté a eu les lettres que je lui ai envoyées de la part du conseiller d'Assonleville. Il n'est pas mauvais que Votre Majesté entende l'avis de ceux des Pays-Bas. Toutefois Elle a reçu ces lettres un peu tard pour pouvoir y donner, avec sa circonspection habituelle, la suite qu'il conviendrait. Je ne manque pas de correspondre avec le Duc de Terra Nova. Comme Votre Majesté l'aura appris, l'Empereur lui avait demandé de se rendre le plus vite possible à Cologne. Mais il lui a dépêché un courrier exprès qui l'a rejoint à Reynhausen. Ce courrier était chargé de l'inviter à partir pour Prague. Le Duc s'y trouve en ce moment, et l'Empereur l'y retient avec le nonce Castaña, jusqu'à ce que les États, à l'exemple de Votre Majesté, s'en réfèrent à la décision de Sa Majesté impériale. Ce qui tarde plus qu'on ne le présumait. Quant à moi, j'ai toujours pensé que cela ne se ferait pas de sitôt. Car il faut réunir les États à cet effet. Déjà l'Archiduc Mathias et le Prince d'Orange les ont engagés par écrit à envoyer leurs députés munis des plus amples pouvoirs, pour décider certains points sans en référer (à leurs mandants). Mais le Prince et l'Archiduc se sont dit que cela serait chose difficile, et que personne n'oserait courir le risque d'une semblable responsabilité. Ensuite nous ne savons pas si la réunion a eu lieu, et encore moins si Sa Majesté Impériale est disposée à y envoyer ses commissaires, tant que cette question n'aura pas été résolue. Dans l'intervalle le Prince de Parme fait très bien d'ajourner les négociations relatives à la trêve, sous prétexte qu'on n'a pas accepté encore l'arbitrage de l'Empereur. Le Prince allègue que les questions de la trêve et de l'accord sont déférées à la décision de Sa Majesté Impériale. Lorsque les États auront, en ce qui les concerne, satisfait à cette condition et que l'Empereur aura envoyé ses commissaires, le Prince s'en rapportera alors à ce que Sa Majesté Impériale aura décidé. En attendant il serre de près Maastricht, après avoir posté ses troupes de manière à empêcher les assiégés de se ravitailler et de s'approvisionner. Il a enlevé toutes les positions que l'armée des États occupait en-deçà de la Meuse jusqu'au lieu de l'action principale. Il a acheté à Schenk un château très bien situé sur la rivière (près Nimègue) pour ce pro-

¹ En marge, de la main du roi : « On fera bien de lui répondre. »

curer des vivres facilement et entraver le trafic que les États pourraient faire par cette voie. Il s'est ouvert aussi le chemin de Cologne, en prenant Carpen. Après avoir jeté sur la Meuse un pont, par où une partie de son armée a passé dans la Campine, il a repris Weert et défait, en trois ou quatre rencontres, dans cette même Campine et la Gueldre, plusieurs compagnies des États. Par son entrée en Brabant il a mis ceux-ci dans un grand danger, pour avoir gardé ses communications avec les garnisons qu'il avait laissées à Léau et Diest. Ces garnisons, surtout celle de Louvain, donnaient tant d'embarras à ceux de Bruxelles, que ceux-ci avaient refusé de payer les impôts si l'on ne levait pas des troupes pour les défendre contre ledit Prince et assiéger Louvain. Ils s'émeuvent de ce que chaque jour la garnison de Louvain pousse des incursions jusqu'aux portes de leur ville. Ils ont cherché de l'argent à Anvers; mais ils n'en ont pas trouvé, et ils ne sont pas sans savoir à quel point ils manquent de crédit. Avec cela ils ont vu d'autre part que l'Artois, le Hainaut et beaucoup de gens en particulier se plaignaient du Prince d'Orange, étaient favorables à la religion catholique et ne voulaient pas souffrir les trances ourdies contre le traité de Gand dans cette ville même et ailleurs. Ils ont vu que le Prince d'Orange attaquait la religion pour empêcher l'accord. Il cherche à l'éviter autant que possible, car il craint qu'il entraînera sa ruine. Le Prince de Parme l'inquiète beaucoup et il est devenu jaloux dudict Archiduc, celui-ci lui paraît vouloir prendre plus d'autorité qu'il ne l'entend. Les États se voient abandonnés du Duc d'Alençon, qui s'en est retourné, comme Votre Majesté l'aura appris. Si ceux de l'Artois, du Hainaut et des autres provinces peuvent obtenir un bon résultat, comme on l'espère, je trouverai cela plus important que si l'on arrivait à un accord entre tous les États. Il suffit pour s'en convaincre de voir la situation de plus près et de considérer les avantages de leurs dissensions. On voit le tort qu'a fait leur union. Une fois désunis, il se passera des années et des années avant que ces États s'entendent et s'accordent pour en revenir à cette union. C'est pourquoi j'ai toujours été d'avis que le Prince de Parme, sans attendre les négociations des commissaires impériaux, cherchât à traiter avec ceux qu'il voudra ramener à l'obéissance. Pour ma part je tiens à la désunion des États. Au surplus, Sa Majesté Impériale ne pourra se plaindre raisonnablement, si tout va bien, comme il est à espérer, Elle aura à se réjouir de ce qui se fera pour le service de Votre Majesté, et, en le faisant le Prince de Parme aura moins à faire à l'Empereur. Car son ambassadeur auprès de l'Archiduc Mathias, le Comte de Schwartzemberg, se montre dans toutes ses démarches très favorable aux États. Il menace le Prince de Parme, s'il ne consent pas à la trêve, d'une prise d'armes des États et de toute sorte d'embarras. Mais je ne vois pas que ceux-ci aient le moyen de lever des troupes aussi vite. La Reine d'Angleterre doit se fatiguer des instances de Casimir pour obtenir la solde qu'elle doit payer à ses soldats. Le Prince de Parme suit très bien la voie que lui a tracée Votre Majesté : il tâche de ramener tous ceux qu'il peut gagner par la clé-

mence et la douceur, sans cesser de poursuivre les obstinés, l'épée dans les reins. Je ne manque pas de correspondre très activement avec ledit Prince, ni de faire tous les efforts possibles auprès de ceux des Pays-Bas pour les convaincre de la bonté et de la clémence de Votre Majesté. Je leur rappelle la gratitude qu'ils lui doivent. Je les conjure de ne pas négliger l'occasion qui leur est offerte, alors que Votre Majesté leur ouvrant les bras, est prête à les recevoir et à les traiter comme des fils, consent à oublier le passé, veut enfin laisser traiter les affaires du pays par les nationaux et non par des étrangers. C'est leur enlever le prétexte que les étrangers violeraient leurs privilèges et viendraient les dominer.

Jé corresponds, comme je le dois, avec le grand commandeur de Castille, ambassadeur de Votre Majesté, je lui donne à l'occasion mon avis tant sur le voyage du Cardinal Madrucho que sur celui du nonce Castaneo et sur toutes les autres affaires qu'il me communique par ordre de Votre Majesté. La trêve avec le Turc a soulevé ici un orage. Pour l'apaiser Sa Sainteté représenta à l'ambassadeur que le mieux était de déclarer qu'une semblable trêve n'était pas faite afin de se décharger d'un devoir pour laisser le Turc offenser en aucune manière la Chrétienté, ni pour lier non plus les mains à Votre Majesté. Enfin que, si Sa Sainteté réglait les affaires de la Chrétienté de telle sorte qu'on pourrait, à un moment donné, tenter une expédition probablement heureuse contre ledit Turc, Votre Majesté ne serait pas empêchée de faire ce qui conviendrait à l'intérêt public. Il a fallu dire cela pour satisfaire au désir pressant exprimé à Sa Sainteté par les Vénitiens, qui voudraient, sans se déclarer contre le Turc, recouvrer, par l'intermédiaire de Votre Majesté, leurs possessions perdues. Pour la punition de nos péchés, ce ne sera pas de sitôt que les circonstances permettront d'entreprendre, avec le concours de Venise, la campagne précitée contre les Turcs. Le cas échéant, Votre Majesté n'aura pas à se faire scrupule de rompre le traité conclu avec le Turc. Celui-ci, nous le savons, ne le maintiendra pas plus qu'il ne lui convient, et Sa Majesté ne peut s'y fier. Elle ne doit pas, je le répète, observer cette convention à l'égard de celui qui ne s'y croit pas tenu lui-même. La meilleure excuse de Votre Majesté d'avoir fait cette trêve, c'est d'avoir voulu désabuser ceux des Pays-Bas. On leur persuade que, grâce aux ambassades à envoyer au Turc par d'Alençon et le Prince d'Orange, avec l'appui des agents du roi de France, on réussirait à donner assez d'embarras à Votre Majesté pour l'empêcher de venir s'occuper à temps de ces provinces. On encouragerait ainsi l'obstination des États. Mais si, apprenant la conclusion de la trêve avec le Turc, ils croyaient ne plus pouvoir compter sur l'intervention de la flotte ottomane, qu'il est d'ailleurs impossible au *Sophi* d'armer cette année, ils perdraient leur confiance et désespéreraient de trouver des forces suffisantes à opposer à celles de Votre Majesté. Au surplus il faudrait représenter au Pape que Sa Majesté, ne pouvant néanmoins se fier à cette trêve, ne se croit pas permis de suspendre ses armements et

les dépenses qu'ils entraînent. Il y a lieu de dire cela à Sa Sainteté pour la détourner de l'intention qu'on lui prête de retirer le subside qu'Elle nous a accordé pour armer les galères à envoyer contre le Turc. De tout cela et du reste concernant la mission de l'ambassadeur susdit, je n'en écris pas à Votre Majesté; elle sait, je présume, les mesures qu'Elle a à prendre et elle les prend avec toute la diligence voulue. Il n'y a pas de raison pour que je Lui en écrive, au risque de doubler le travail de Sa Majesté, toujours si occupée d'affaires importantes. On n'a pas manqué de rappeler en toute occasion à Sa Sainteté l'obligation qu'il a d'aider Votre Majesté dans les affaires de Flandre. On lui a parlé en termes assez nets du voyage d'Alençon, et de l'entrée des troupes de celui-ci dans la comté de Bourgogne. Malgré tous mes bons offices, je ne vois pas à Sa Sainteté autant d'ardeur à conférer avec moi que je le voudrais. Je ne sais si c'est pour ne pas déplaire aux Français ou parce que, connaissant le concours prêté par moi à Votre Majesté, le Saint-Père trouve que je suis déjà le prêtre le plus occupé de l'Espagne. Je crains du reste que d'aucuns ¹ ne correspondent de là-bas avec ici pour faire entendre des plaintes. Aussi bien Sa Sainteté ne manque pas de dire parfois qu'il n'est pas bien d'accabler ainsi les sujets de Votre Majesté au risque de les désespérer. Le Souverain-Pontife cite l'exemple de la situation que nous offre présentement la France. Je n'en dirai pas davantage, car cette situation est devenue telle que, si le roi de France ne change pas sa manière de faire, il sera obligé de la modifier par la force des choses et on lui fera résolument la loi. J'apprends que les Portugais ont fait des démarches auprès de Sa Sainteté à propos de la trêve conclue par l'Espagne avec le Turc. Avec non moins de chaleur et de vivacité que les Vénitiens, ils ont dit que Votre Majesté les a poussés à molester; que celui-ci, à raison de ces actes hostiles, est irrité contre eux et que maintenant ils sont « pris entre les cornes du taureau. »

Votre Majesté m'a écrit qu'Elle avait appelé auprès d'Elle Fouck pour remplacer Hopperus; qu'Elle connaissait son expérience, qu'il savait plusieurs langues, ayant été ici en fonction pendant quinze ans et plus; qu'il avait pu ainsi se mettre au courant des affaires de presque toute la Chrétienté, surtout de l'Allemagne et de la Flandre, où, durant plusieurs années également, il avait pris part aux négociations politiques. Or, il m'a toujours paru de toute nécessité que, soit celui-ci, soit tout autre, il y ait auprès de Votre Majesté une personne très familiarisée avec les affaires de Flandre et susceptible d'être employée à les régler en matière publique et privée. Ce pays n'entend pas voir les Espagnols se mêler de ses affaires; le mal qu'ils lui ont fait, les a portés à haïr tout le peuple de l'Espagne.

Mais j'apprends par les lettres du même Prince de Parme qu'il s'aide beaucoup des

¹ En marge, de la main du roi : « J'entends, c'est une allusion de la correspondance de Francisco de Vera. »

services du susdit Fonck. Aussi le garde-t-il pour l'envoyer à Cologne avec une mission de confiance, s'il parvenait à engager les négociations avec les agents et les délégués de l'Empereur.

C'est très bien que pour les affaires de Milan Votre Majesté corresponde avec le Marquis d'Ayamonte. Je me réjouis de voir que les Espagnols sont venus reconstituer les cadres des *tercios* et que Votre Majesté gardera en Italie assez de troupes pour se faire respecter. Au fond je sens bien que les hommes ont beaucoup souffert de la traversée et qu'ils sont arrivés dépourvus de tout et fort maltraités. Mais je ne doute pas que le Marquis d'Ayamonte ne fasse tout son possible pour leur donner de quoi se rétablir, s'équiper, s'armer et s'exercer pour qu'on puisse les utiliser au besoin. Don César de la Marra m'a écrit que sa requête était très sérieuse. Il y a longtemps, je le vois qu'il veut se rendre, en tout état de cause, à la cour de Votre Majesté sous prétexte d'affaires importantes plus faciles à expliquer de vive voix. Je lui dis qu'il fera mieux d'écrire et de ne pas s'éloigner d'où il est et peut continuer à donner ses informations parfois excellentes. Mais il doit veiller sur lui-même : son cas est grave et il ne convient pas, je crois, qu'il se présente devant Votre Majesté ; il La fatiguerait de ses importunités. Du reste, il ne pourrait se rendre avec sécurité à Madrid, à cause de l'ordonnance rendue un jour, si j'ai bonne mémoire, à moins d'obtenir la permission expresse de Votre Majesté. Je continuerai à renseigner ce qui se passe à Raguse, et Votre Majesté verra si mes renseignements touchant les prétentions des gens du pays à l'endroit de leurs privilèges, sont de nature à l'intéresser. Je prie toujours Votre Majesté de vouloir bien correspondre avec le Vice-Roi de Naples et l'ambassadeur de Votre Majesté à Venise. C'est la voie à suivre, et je tiendrai toujours la main à ce que chacun soit chargé d'arranger les affaires qui lui incombent. Que Dieu garde et protège la sainte, catholique et royale personne de Votre Majesté, conformément au désir de ses serviteurs et vassaux qui en ont tant besoin.

CXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 183.)

Cambrai, les 10 et 11 mars 1579.

Le mardi x^e de mars, par une conspiration des sectaires par avant con-
 ceue, sur les sept heures du matin sont-ilz venu à main armée en quatre
 églises catholicques, où on faisoit le sermon, et ont chassé comme chiens
 enraigez hors des églises de St-Michiel, St^e-Pharalde, St-Jacques et St-Nicolas,
 tous les auditeurs catholicques, mesmes à la susdicte église de St-Michiel
 ont-ilz faict grande foule, ayantz précipité de la chayre de vérité frère
 Francois, cordelier de Bruges, principal prescheur, et navré à la teste avec
 une coignée, dont il est en dangier de vie. Il eust esté tué sur la place, s'il
 n'eust esté empesché par plusieurs Catholicques, que sont néantmoins aussi
 blessez, aiant illec oultre cela blessé plusieurs, tant hommes que femmes
 et enfans, et les pillé de leurs cappes, manteaux, robes, failles, anneaux
 et bagues, chaines, couverchefz et chapperons de velours; de sorte qu'ilz
 sont retournez au logis à teste nue, sans habit supérieur, et entre les aul-
 tres plus mal traictés la Dame d'Augerelles. Et ne se contentantz de ce, ilz
 n'ont poinct seulement saccagé lesdictes églises, mais aussi les descouvert
 et tous les ornementz ecclésiasticques bruslé publicquement sur le mar-
 chiet; et oultre ce ont emprisonné les seigneurs, gentilzhommes et gens
 d'église suivantz, continuantz en ce conseil jusques descherchantz et
 recherchantz les milleurs Catholicques et de crédit.

Les noms des seigneurs et gentilhommes constituez prisonniers par les
 sectaires de Gand le x^e et xi^e mars : Mess^{rs} Jacques Betz, s^r d'Angerelles,
 Péronne et Fontaines, Philippe de Grutere, s^r d'Appooele, Ansbeke et
 Wassen, Adolf de Gruter le veil, Jehan Betz, Pierre Corteville, Nicolas
 Wyckhuys estant nagaires relaxé de prison; Josse de Kevin, Thierrri de
 Sulens, Zegher van der Straten, surnommé le Riche, Richard, bailli de
 St-Pierre. Aussi selon le dire des aulcungz le s^r de Oomberghe et aul-

tres de petite qualité jusqu'au nombre de xx. Ceux d'église : frère François, cordelier, prescheur susdit ; maistre Adrien Van Loo, curé de St-Jacques ; sire David Halias, curé de St-Saulveur ¹.

Quelque chanoine s'ayant jusques ores tenu à Gand ; le reste des gens d'église, ou prisonniers depuis, ou blessez ou chassez. Et est le cry publicq partout : *Papen bloet en Ryckmans goet* ; estantz remarquez tous les maisons des Catholicques et gens d'église pour estre donnez en pillage ².

CXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 14 mars 1579.

Madame, j'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du v de ce moys, avec les lettres et coppies que avec icelles elle m'a renvoyé. Nous n'avons nulles lettres despuis de Monsieur le Prince. Ce

¹ Selon DE JONGHE, les personnes qui furent arrêtées à Gand, le 10 mars 1579, pendant l'émeute excitée par les sectaires, furent : Daniel, N., curé de St.-Sauveur, Erasmus N., chanoine de St.-Bavon, messire Jean Beths, messire Jacques Beths, s^r d'Angerelis, messire Philippe de Gruutere, messire Pierre Courteville, messire Adolphe de Gruutere, messire Pierre de Vos, messire François de Wyc-huyse, qui fut très maltraité et menacé d'être pendu à un gibet, N. Bombeke, bailli de St.-Pierre, Siger Vander Straten, tondeur, Jean de Pottere, Josse Kevyn, Pierre de Weer, procureur, Pierre Vander Swalmen, Liévin Nemègheer. Ils furent en partie incarcérés à la Haute-Porte et en partie au Chatelet. (DE JONGHE, *Gedsche geschiedenissen*, t. II, p. 125.)

² Dans une lettre du 50 mars au Cardinal, Morillon lui mande que « les Gantois ont relaxé les prisonniers qu'ils avoient prins le x et le xi de ce mois. Ils ont fait justice de trois qu'avoient pillé quelques maisons particulières, mais non de ceulx qui ont spolié et violé les églises, qu'ilz ont murés, affin que les Catholicques n'y entrent plus. Chacun se ressent fort contre ces insensés Gantois et contre le Prince qui ne fait aucune démonstration contre eulx. L'on a chassé hors d'Auldenarde les gens d'église, et Dieu sait comme les pouvres doiens de chrestienté sont poursuiviz et traictez par toute la Flandre. » (*Ibid.*, fol. 180.) Voy. aussi DE JONGHE, *loc. cit.*, p. 125.

qu'est venu par la voye de l'ambassadeur Don Pedro de Mendoce, et par voye de marchans, du coustel de Cologne et d'Auspurg et d'aillieurs, s'est entièrement communiqué à Aldobrandino, pour en servir Vostre Altèze; et pource que l'ambassadeur résident pour le Roy vers l'Empereur, Don Jehan de Borgia, et le Duc de Terranova escripvent que le Comte de Schwarzenberg (que comme Vostredite Altèze aura entendu, se tient avec l'Archiduc Mathias, envoyé de l'Empereur, que s'est par trop démontré partial pour le Prince d'Oranges et pour ses adhérens) assheuroit à l'Empereur que les Estatz s'estoient soubmis à la détermination de Sa Majesté Impériale¹, et que sur ce fondement l'Empereur avoit escript et fait escrire au Duc de Terranova à Monsieur le Prince² qu'il accepta la tresve, incontinant que j'euz reçu mes lettres; et veu celles escriptes au Commendador Mayor, de mesme substance, je mis la main à la plume, et escripviz audit Don Joan de Borgia ce dont avec ceste vad la coppie, que je communiqua audit Commendador Mayor, auquel il sembla bien qu'elle s'envoya telle par le courrier que partit le mesme jour, et d'avantaige en ay envoyé coppie à mondit Seigneur le Prince, envoyant mes lettres audit Don Pedro de Mendoça, à Gennes, afin que dois là il les fit incontinant partir pour les Pays d'Embas. Et j'en envoyray avec ceste coppie à Vostre Altèze, afin qu'elle voye le tout; et me remectray à ce, sans en faire répétition, pour non travailler Vostredite Altèze. Et j'estime que je ne me forcompte en ce des Pays d'Embas, ayant veu l'advis de Vostredite Altèze, et que je m'y suis conformé. Il me souffit veoir ce que ledit Seigneur Prince escript au Commendador Mayor, et j'ay la mesme ziffre qu'il ha, et d'icelle me serz escripvant audit Seigneur Prince, que pourra user de la mesme, s'il me veult escrire quelque chose à part, où il convint user de ziffre.

Je tiens pour certain que au paquet dudit Don Pedro de Mendoça pour Vostredite Altèze, que se donna incontinant audit Aldobrandino, elle aura trouvé le mesme advertissement que nous avons de luy, que luy est venu

¹ Le 18 février 1579, l'archiduc Mathias adressa une circulaire aux États des provinces par laquelle il les informa de la réunion à Anvers pour le 26 mars 1579 de tous les États, afin d'y traiter des moyens d'une réconciliation complète, du rétablissement du gouvernement, de la police, de la justice et de l'obéissance. (GACHARD, *loc. cit.*, t. II, p. 148.)

² L'empereur écrivit, le 19 février 1579, aux États généraux une lettre par laquelle il dit que les négociations seraient ouvertes à Cologne le 31 mars suivant. (GACHARD, *loc. cit.*, t. II, p. 148.)

par lettres du Seigneur Don Pedro de Tolédó¹, filz du feu Seigneur Don Garcia. Les lettres dudit de Toledo sont du xii de febvrier; et si l'advertissement est véritable, ce seroit bon signe que le Prince d'Oranges se fut retiré en Zélande. Car il debvroit avoir sentu de n'estre sheur en Brabant; et il est cault, et mecl bien les aultres en dangé, mais il s'en eslongne ordinairement, tant qu'il peult. Nous avôns lettres du Roy du xxiii de febvrier, venues par la voye secrette. Et pourtant n'en y a particulières. Le principal est que par icelles nous sumes assheurez que Sa Majesté et ceulx du sang se pourtoient fort bien, grâces à Dieu. La reste est sur les grâces que Sadite Majesté désire obtenir de Sa Saincteté pour subside sur le clergé. Et touchant Portugal, où est allé le Duc d'Osuna, et auparavant y avoit envoyé aulecuns religieux pour parler au nouveaul Roy, qu'a esté fort malade, que n'est pas pour prandre envye de se marier, à ce que je voys. Sa Majesté se conferme tous les jours plus, par l'avis de ceulx ausquelz elle ha faict consulter sur son droit, et en Castille, et en Portugal mesme, que sa prétention soit la mieulx fondée; que n'est pas ce que le Royaulme de Portugal voudroit. Et y auroit à faire à l'exécution, et plus à les tenir content, si les Castillans y vouloient mettre le pied pour gouverner. Et ne me semble fort assheuré conseil de vouloir commander à tant de gens, contre leur volonté. Je prie à Dieu que bien en advienne; mais plus je y pense, plus je m'arreste à ce que j'ay escript à Vostre Altèze, pour mon advis, de ce qu'elle pourra faire de son coustel.

De la trêve du Turq, nous n'avons jusques oyres aultre chose, synon que les bonnes nouvelles venues freschement de Constantinoble, que Vostre Altèze aura veu, ont faict murmurer de nouveaul contre ladite tresve. Et nous allons justiffians ce que nous pouvons; et j'ay aydé tout ce que m'a esté possible, pour oster Monsigneur Illustrissime Farnes de la penna où il estoit, pour en avoir parlé plus avant que ledit Seigneur Commendador Mayor n'eust voulu; lequel toutesfoys m'a assheuré et juré, qu'il n'en avoit riens escript en Espagne.

¹ Don Pedro de Tolédó, marquis de Villafranca, membre du conseil de guerre d'Alexandre Farnèse, capitaine de deux compagnies de cavalerie espagnole, se distingua pendant la guerre aux Pays-Bas. Voy. sa biographie dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 561.

CXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. I^{er}, fol. 163.)

Rome, le 15 mars 1570.

J'ay fort volentiers entendu, par voz lettres du xv de febvrier, le récit si particulier que vous me faictes par icelles de ce qu'est passé en la communication tenue à Dole entre les Seigneurs que vous me nommez, et dittes s'y estre trouvez pour le faict de la neutralité que convient renouveler, et pour la déclaration plus à nostre fabueur de la Lighe héréditaire¹, avec le contenu aux coppies jointes, que peulvent grandement ayder, si ceulx que l'on y envoyra s'en sçavent dextrement servir. Dieu doint que, comme vous dites, le tout se mecte en bonne exécution, comme il a esté bien et prudentment discouru et, tout considéré comme il convient, l'avis de noz anciens devra estre treuvé le meilleur, ne voyant que en ladite assemblée se soyent treuvées personnes qu'ayent plus d'expérience et congnoissance des affaires que noz devanciers.....

Les affaires des Pays d'Embas monstrent encoires quelque bon espoir de ressource par le bon chemin que y prend Mons^r le Prince de Parme, que continue les practiques avec ceulx d'Artois, Henault, Lile, Douhay, Orchies, St-Omer et aultres, que se monstrent peu contens du Prince d'Oranges². Et d'aultre part avoit avec son armée passé la Meuse, et entré en Brabant, qu'estonnera beaucoup ceulx que se sont jusques oyres montrez durs.

Le Seigneur Dom Pedro de Tolède escript à l'ambassadeur résident à Gennes, que ledit Prince d'Oranges s'estoit retiré en Hollande ou Zeelande; que Casimirus retourné d'Angleterre estoit à Bruxelles et l'Archiduc Mathias

¹ La confédération Suisse.² Les lettres relatives à cette confédération sont publiées dans GACHARD, *Les États généraux*, t. II, pp. 460 à 483 et suiv.

en Anvers, assez mal accompagné. Si cela dudit Prince d'Oranges est véritable, cela me feroit croire qu'il ne se tiendrait assheuré en Brabant, que vraisemblablement luy fera perdre beaucoup de son crédit.

L'on ha escript à l'Empereur que les Estatz s'estoyent soubmis à sa détermination. Je ne m'en assheure et me doute qu'il y a du mescompte, et que la tresve que l'on prétend sur ce fondement soit pour refroydir la négociation avec les dessusdits d'Artoys, Hainault et aultres; sur quoy j'ay fait les offices que m'ont semblé convenir ¹.

Les nouvelles du Levant sont fort bonnes. Le Persien ha nouvellement prins Derbent, et mis en pièces les Tartares et Turqz que y estoyent.

Mostaffa sollicite le Turq afin que fort accompagné il y voyse en personne. Sa mère ou sa femme le dissuadent contre l'opinion de Mahomet et de aultres Bassas que sont près de luy, et ledit Turq y voudroit envoyer en sa place ledit Mahomet, que mal volentiers feroit ce voyaige sans son maistre, pour plusieurs respectz.

Nous avons lettres du Roy du xxiiii^e du mois passé, qu'estoit refaict de la goute et se portoit fort bien.

CXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n^o 1735.)

Rome, le 28 mars 1579.

Je doibz responce à deux lettres qu'il a pleu à Vostre Alteze m'escripre, pour respondre à aulcunes miennes. Elles sont des xvii^e et xxi^e, et m'a esté hier soir donné la seconde. Toutes deux me tesmongnent sa bonne santé, dont je louhe Dieu, luy suppliant la luy conserver longues années. Elle n'a

¹ Les États généraux avaient été en effet avertis par leur agent à Prague, que le roi ne voulait pas de la paix, ni de l'armistice. (GACHARD, *loc. cit.*, t. II, p. 149.)

pourquoy user envers moy si grandz remerciementz, pour chose que je face pour son service, de Monsigneur le cardinal ¹, et aultres de la maison, puisque je reconnois l'obligation que je y ay, et l'assure que je m'y employe d'austant entière affection et prompte volonté, que aultre qui que ce soit en ce monde, et luy mercye bien humblement et très affectueusement la faveur trop grande, et plus que je ne sçauroye mériter, par ce qu'il luy plaît me dire par sesdites lettres.

Ce que vint l'autre jour par la voye de Lyon a esté entièrement communiqué, pour en tenir compte à Vostre Altèze, à Aldobrandino, que comme il est diligent, il m'assheure n'aura failly d'y rendre le devoir requis. Et maintenant je reçois en ung paquet de nostre ambassadeur à Gennes l'advertissement venant du camp du dernier de febvrier, que vad avec ceste, encoires que peult estre envoye-il le mesme à Vostre Altèze, au paquet que venoit joint pour Vostredite Altèze, dudit ambassadeur, que de mesme s'est incontinant délivré audit Aldobrandino. Si l'advertissement est véritable, comme il est apparent, ce sont très bonnes nouvelles, et auroit Monsieur le Prince fait jà grand progrès, dont se pourroit espérer bonne suyte, si l'on ne l'empesche par la suspension d'armes, de laquelle j'ay escript franchement ce que Vostredite Altèze ha veu ². Et je pense que je ne me forcompte, puisque Vostre Altèze l'appreuve; laquelle peult estre certaine que de ce que me semblera pouvoir servir, je ne faudray d'advertir.

Cest advertissement nous fera actendre avec tant plus grand désir lettres dudit Signeur Prince, pour sçavoir plus certainement ce que passe, et ce qu'il aura respondu à l'Empereur, au Duc de Terranova, et à l'ambassadeur, qui tous troys luy ont escript sur la suspension d'armes. Dieu, par sa grâce, nous en doint d'oyres en avant bonnes nouvelles. L'ambassadeur Don Pedro de Mendoza m'escript qu'il avoit jà adressé mes lettres audit Signeur Prince.

Le courrier, qu'a apporté les lettres dudit ambassadeur, nous en ha apporté de la Court seulement duplicat de ce que nous avions jà. Elles sont escriptes, je diz celles avec lesquelles ledit duplicat s'adresse, du jour

¹ Le cardinal Farnèse.

² Granvelle ne voulait pas d'armistice, parce que les États et le prince d'Orange la sollicitaient en vue de gagner du temps pour leur armement. Sur ce point le cardinal était parfaitement d'accord avec le roi, qui avait admis ses raisons.

des Caresmeaux, et ne venoit dépesché ledit courrier que pour Gennes. Je tiens que sur choses concernant les galères, que doibvent aller en Espagne avec une bande d'Espagnolz de Lombardie, au lieu desquelz yront les bisongnes venuz nouvellement, et partiront lesditz Espagnolz de Lombardie avec les galères, après que celles que le Prince Joan Andrea Doria envoie à Naples charger biscuytz, seront retournés à Gennes. De ce voyage des galères pour Espagne, avec lesditz Espagnolz, ny à l'ambassadeur, ny à moy, ny encoires au viceroy de Naples, l'on n'en escript riens de la Court. Ce que Sa Sainteté ne peult croire. Ains pense que ne luy voulons confier, et soubçonne que ce soit contre Portugal. De Gennes les marchans l'escripvent cler, et aucuns particuliers de la Court escripvent seulement qu'ilz doubtent qu'il ny aye du garboulle. Le Roy Cardinal assembloit les Estatz, pour conférer sur le point de la succession avec eulx. Le Duc de Osuna estoit arrivé audit Portugal, avec aucuns de longue robe qui l'accompagnent, et y a esté fort honorablement et amiablement receu dudit Roy; mais l'on n'escript aultre particularité, hors mis que l'on tient le droit du Roy nostre maistre pour l'opinion des lettrados ¹ d'Espagne, et d'aucuns de Portugal, le meilleur, et l'on tient que aussi sera-il le plus fort, combien que, comme je l'ay escript, je ne treuve bon que l'on veuille avoir tant de subjetz contre leur volenté, et demeure en la mesme opinion de ce que j'escripviz à Vostre Altesse de ce qu'il me sembloit elle devoit faire de son coustel. De ce que viendra d'avantaige, je ne faudray d'en advertir.

Sa Majesté, grâces à Dieu, se portoit bien, et estoit au Pardo. L'on l'actendoit à Madril, et les procureurs des Courtès ² de Castille, pour conférer avec iceulx des affaires ordinaires, et pour y jurer pour Prince l'infante Don Diego; et avoit Sa dite Majesté escript en Arragon que lesdites Courtès de Castille achevées, il yroit à Monçon, aux Courtès. Mais, le prier Don Hernando de Toledo m'escript qu'il ne pense que ce sera plustost que au moys d'aoust. Et il est apparent que, par la chierté que y est, l'on actendra la prochaine racolte. Sa Majesté ha donné l'archevesché de Çaragoce à ung Inquisiteur, que je ne congnois de veue; mais je le proposa l'esté passé

¹ *Lettrados*, lettrés, savants.

² *Courtès*, les Cortès.

pour la nouvelle évesché de Teruel, desmembrée dudit Çaragoce¹. Je pensoye que ce seroit pour le Cardinal Archiduc. Don Antonio de Toledo estoit extrêmement malade, et en dangé. Du Duc d'Albe je n'ay encoires entendu que l'on en escripve en particulier, hors mis que ung de la Court m'escript que, parlant avec Antonio Perez de ceulx avec lesquelz Sa Majesté pouvoit la conférer des affaires importans, luy ayant nommé ledit Duc, que Perez respondit : *ya acabo quanto a negotios*, et qu'il ne se parloit ny en bien, ny en mal de son affaire; dont l'on prenoit opinion, que ce seroit chose que prandroit grand traict, et yroit à la longue. Il est tousiours à Usedo près d'Alcala.

Quant à la tresve avec le Turq, je ne pense pas qu'elle soit conclute, puisque celluy que y vad part seulement maintenant de Raguse. Mais bien pourra estre que la résolution sur les articles soit prinse, puisque l'on en ha parlé de part Sa Majesté si avant au nonce, qui l'a icy escript. Surquoy a esté la bourrasque, que ne cesse pas encoires du tout, combien que l'on n'en parle pas avec si grande véhémence que du commencement. Je ne sçay quelles sont les conditions de ladite tresve, ny l'on ne les escript à l'ambassadeur. Pour moy je ne treuve que ceste tresve nous puisse beaucoup servir, et nous ferons faulte si, estant les affaires du Turq en l'estat que Vostredite Altèze aura entendu, elle ne se fait avec grande auctorité et advantaige du Roy, nostre maistre. De ce que j'en pourray descouvrir d'advantaige et des provisions que se font à Naples, et d'autres choses, je ne fauldray d'en donner à Vostredite Altèze l'advertissement qu'elle me commande.

¹ André Santos Quintana avait été nommé évêque de Têrue! en 1578, de là il passa pendant la même année au siège archiépiscopal de Saragosse, où il mourut en 1585.

CXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 30 mars 1579.

Ces deux motz seront pour encheminer à Vostre Altèze, ce que nous vient des Pays d'Embas par la voye de Cologne et d'Auspurg, en confirmation des bonnes nouvelles qu'elle aura receu avec mes précédentes. Monsieur le Prince se mect une corone en teste. Maintenant est-il temps de traicter, quant nous avons l'avantage, et de donner le pardon général, ample et sans tant de restrictions, et non quant noz affaires vont mal, selon que cy devant l'on en ha usé, et regagner les volentez. Vostredite Altèze ha veu que j'ay escript audit Signeur Prince qu'il ne mecte garnison aux places que se rendront, si icelles ne la demandent, ou qu'il ne voye estre du tout de besoing. Car s'il avoit xx foys austain de gens, il ne souffiroit pour en mectre par tout; et s'il répart ceulx qu'il ha, demeurera tost sans camp, en dangé et peu estimé, ny ne seroient pas fort asseurez les gens de guerre répartiz en petites troupes aux garnisons, et en feroient ung pour une vespre sicilienne, et mesme que aujourd'huy les soldadz sont desriglès et sans discipline, et ne se peuvent contenir qu'ilz ne facent mille insolences et forces où ilz sont; et cela pourroit désespérer les subjectz, et estre cause pour ceulx qui ne se seroient renduz demeurassent obstinez, pour les faire déterminer à se donner à France, Angleterre ou aultre par désespoir. Il fault regagner la volenté des subjectz, si l'on veult sortir du travail que tant d'années ces pays ont donné à Sa Majesté; et de penser gagner tant de villes l'une après l'aultre, il seroit tard devant que l'achever; à ceulx qui ne se voudront rendre volontairement, user toute rigueur, au contraire de ceulx que volontairement se rendront, reprendre au service les conseillers anciens que, pour n'avoir peu eschapper, ont servy aux Estatz. Car ilz ont congnoissance des affaires, et sont

assez forcez, et n'ont pesché de leur volenté pendant que nostre armée estoit hors des pays; et celle des Estatz occupoit le tout, comme audit Seigneur Prince et au feu Seigneur Don Jehan je l'ay escript cy devant. Et pour Dieu que en ce de la paciffication il ne suyve le conseil des Espagnolz, ny des Flamans et aultres que font leur prouffit de la guerre, comme ont faict ses prédécesseurs, pour non perdre le fruyt de ses labeurs; et tomber à pis. Vostredite Altèze luy peult donner conseil, avec sa prudence, et pour la congnoissance qu'elle ha du pays et des humeurs, et sera mieulx prins d'elle que de moy, ayant assez escript le mesme de mon coustel audit Seigneur Prince, duquel j'ay receu la lettre que vad avec ceste, se remectant à ce qu'il escript au Commendador Major, que j'ay veu; et est le mesme que ledit Seigneur Prince escript à Monsigneur Illustrissime Farnès; et je tiens que astant pour le moins en aura Vostre Altèze. Les lettres sont du vii^e de febvrier, et les nouvelles venues par la voye de Gennes sont du dernier, et celles que viennent du coustel d'Allemaigne, sont du iiii^e de ce mois.

CXXIII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 11.)

Madrid, le 30 mars 1579.

Don Phelippe, por la graçia de Dios Rey de España, de las dos Sicilias, de Gierusalem, etc., muy Reverendo in Christo Padre cardenal de Granvela, nuestro muy caro y muy amado amigo, y del nuestro consejo d'estado: aunque he deseado siempre teneros en mi compañía, por la mucha satisfacion que tengo de vuestra persona, y por la ayuda de que me será vuestra persona, y lo que ella conviene al buen expediente de muchos negocios, han sido las ocasiones de manera, que non han dado lugar para lo que yo tanto quiziera: viendo agora que no embaraçan los ocasiones como hasta

qui, y que yo tengo mas necesidad de vuestra persona y de que me ayudeys al trabajo, y cuydado de los negociós, pues lo sabreys tambien hazer con vuestra mucha prudencia y experiencia, me he resuelto por la confiança que hago de vos, y del amor y zelo conque siempre me aveys servido, de llamaros, y encargaros que tomeys este trabajo por mi servicio, y assi os ruego, y encargo mucho, que sin ninguna dilacion os dispongais luego, y partais para Genua, porque holgaria mucho que alcançasedes las galeras de Juan Andrea, y que no os tomasse ay el tiempo de la mutacion del ayre, porque yo desseo, y he menester mucho vuestra breve venida, y assi, os ya torno á encargar quanto puedo, y tambien holgaré que con mucha brevedad me respondais a esta carta, y que aviseys de como partis, y sea, muy Reverendo Cardinal, N. S. en vuestra guarda ¹.

CXXIII.

ANALYSE.

Confiant dans sa haute prudence et son expérience consommée, non moins que dans le zèle affectueux qu'il ne cesse de déployer à son service, le roi appelle le Cardinal auprès de sa personne pour prendre la direction des affaires. Ce projet qu'il réalise aujourd'hui, était dès longtemps dans sa pensée, mais diverses circonstances en avaient jusqu'alors entravé l'accomplissement.

Sa Majesté enjoint à M. de Granvelle de partir de Rome le plutôt possible et de s'embarquer à Gènes ².

¹ L'appel fait par le roi aux talents de Granvelle contrariait celui-ci. Il aimait mieux rester en Italie; mais enfin le devouement qu'il avait toujours montré envers Philippe II l'obligeait à satisfaire au désir de son souverain. (Voy. à ce sujet GROEN VAN PRINSTERER, t. VII, p. 87.)

² De la main du roi: « Plus tôt cela sera, plus j'en serai content. » — Contresigné: « Antonio Perez, » celui justement que Granvelle devait remplacer, et qui devait être emprisonné à l'arrivée du Cardinal à la Cour.